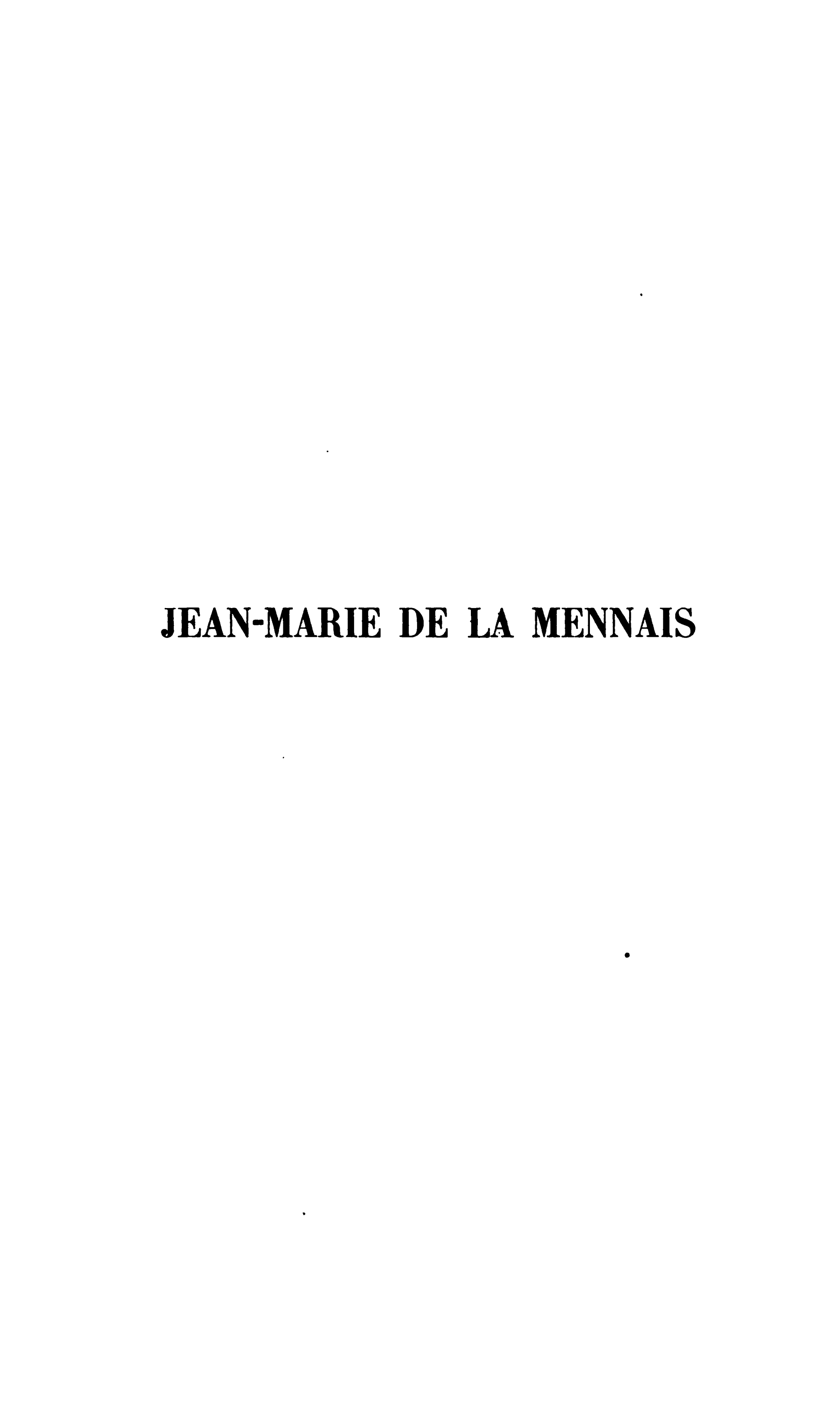




JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

PROPRIÉTÉ DE

DU MÊME AUTEUR :

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PHILOSOPHIE, grand in-8°, chez CATTIER, à Tours.

L'EGLISE ET LES BELLES-LETTRES (2e édition), un vol. in-12, chez VITTE, à Lyon.

DEUX MARÉCHAUX DE FRANCE : MAC-MAHON ET CANROBERT, grand in-8° illustré, (8e mille), chez DESCLÉE, à Tournai.

LA CIVILISATION CHRÉTIENNE (en collaboration), 2 vol. grand in-8° illustrés, chez BLOUD et BARRAL, à Paris. — Epuisé.

LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE, (10e mille. — Epuisé) grand in-8° illustré, chez DESCLÉE, à Tournai.

HISTOIRE DE LA CONGRÉGATION DE SAVIGNY, 3 vol. in-8°, chez Alph. PICARD, à Paris.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS L'ANCIEN DIOCÈSE D'AVRANCHES, in-8°, chez Alph. PICARD, à Paris.

LES ÉCOLES DE CHERBOURG AVANT LA RÉVOLUTION ET LES ORIGINES DU LYCÉE DE CHERBOURG, in-8°, chez Alph. PICARD, à Paris.

LE COLLÈGE DE MORTAIN DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION, in-8°, chez Alph. PICARD, à Paris.

RECHERCHES SUR LE COLLÈGE D'AVRANCHES, DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION, in-8°, chez Alph. PICARD, à Paris.

MORTAIN ET SES ENVIRONS, grand in-folio, richement illustré, chez LEMALE, au Hâvre.

UN LAMENNAIS INCONNU. — LETTRES INÉDITES A BENOIST D'AZY. — Un vol. in-12, à la Librairie académique PERRIN, à Paris.

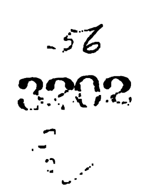
Auguste Pierre
R. P. LAVEILLE
PRÊTRE DE L'ORATOIRE

JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

(1780-1860)

TOME II

PARIS
LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15
1903



JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

CHAPITRE PREMIER

PLOERMEL. — LA DIRECTION SPIRITUELLE DES FRÈRES

Ploërmel, avec ses chapelles et ses calvaires dressés au milieu d'une campagne un peu triste, c'est toute l'austère poésie de la terre bretonne.

De grandes landes semées d'ajoncs, que déchirent çà et là les arêtes moussues d'un bloc de granit; des champs bordés de chênes bas, qui conservent tout l'hiver leur feuillage de rouille; des châtaigniers au tronc rugueux, dont la ramure protège le toit affaissé des chaumières; de temps en temps, émergeant de la vaste plaine, une colline herbue avec sa sombre couronne de sapins, tel est le spectacle qui se déroule pendant des kilomètres, en ce canton de la pauvre et rude Bretagne. De loin, cette terre, défrichée pourtant depuis des siècles, garde l'aspect d'une forêt, que perce parfois la flèche aigüe d'une église ou le pignon d'une gentilhommière délabrée. Parfois un paysan passe sans regarder. Visage énergique mais calme, costume sévère, démarche assurée, tout dénote l'harmonie profonde qui attache ce fils des Celtes à son sol héréditaire.

Seul, un petit lac bordé de rives toujours vertes sourit au voyageur, dans la mélancolie des guérets couverts de brume. C'est l'âme de la Bretagne, avec ses nostalgies et ses tristesses, ses amours vivaces et ses souvenirs profonds, qui plane sur ces hameaux dispersés au fond des saulaies. Nous sommes en plein pays de légende et de rêve. Mais prenons-y garde : ce calme pénétrant et doux n'amollit pas les courages; cette paix un peu triste n'est pas la paix de la tombe. Le Morbihan est le pays des grands coups d'épée prodigués, en mainte bataille, pour l'indépendance de la terre bretonne. A une lieue et demie de Ploërmel, au centre de la noble province, s'étend la plaine où trente de ses chevaliers infligèrent à l'Anglais une défaite fameuse, et où leur chef blessé entendit l'invitation héroïque : « Beaumanoir, bois ton sang! »

La petite ville où l'abbé Jean de la Mennais fixa le chef-lieu de son institut reproduit, dans son aspect à la fois religieux et un peu sombre, la physionomie générale du pays. Avec ses maisons grises groupées autour de vieux cloîtres, Ploërmel rappelle ces bourgades monastiques du moyen âge, que le couvent voisin a fait sortir de terre. Seules, de nos jours, sa ceinture de remparts croulants et son église avec sa tour massive, qui semble faite pour abriter des hommes d'armes, lui donnent encore, de loin, l'aspect d'une cité féodale. L'asile est préparé à souhait pour une milice de moines-soldats.

C'est de là que, pendant près de quarante ans, le fondateur des Frères dirigera le corps d'armée qu'il a donné à l'Eglise.

I

On se souvient que la troupe grossissante de ses postulants ne pouvait plus tenir, dès l'année 1824, dans la pauvre maison de Josselin. Or, pendant son séjour à la Grande-Aumônerie, l'abbé Jean avait remarqué, lors de ses voyages en Bretagne, l'ancien monastère des

Ursulines de Ploërmel, désert depuis la Révolution (1). C'était une construction du XVII[e] siècle, modeste d'aspect, mais assez vaste, et qu'on pouvait croire solide.

Malheureusement, elle n'était libre qu'en partie; les bureaux de la mairie occupaient plusieurs des anciennes salles conventuelles. Mais la situation centrale de Ploërmel présentait de tels avantages, que M. de la Mennais n'hésita pas. Il traita, pour dix-huit mille francs, avec un sieur Dollé, acquéreur de l'ancien couvent, et devint ainsi propriétaire de la majeure partie des bâtiments claustraux (2).

C'était au mois de mars 1824. Ploërmel était une ville foncièrement chrétienne, où la Révolution avait passé sans grands désordres et n'avait guère laissé de traces. Malgré tout, l'annonce de l'arrivée des Frères souleva des protestations, et un avocat nommé Le Guével fit signer à plusieurs habitants une pétition tendant à empêcher leur établissement.

Ce bourgeois libéral, qui, plus tard, devait témoigner

(1) M. de la Mennais eut d'abord la pensée d'établir son noviciat à Quimper. L'évêque du diocèse, Mgr Dombideau de Crouseilhes, l'y engageait fortement. Pour remédier à « l'état déplorable des enfants de la ville de Quimper et à leur corruption prématurée », il se proposait d'établir une maison de Frères à Quimperlé. « Alors, disait-il à l'abbé Jean, la maison de Quimper et celle de Quimperlé se trouveraient dans la ligne qui les relierait à celles d'Auray et de Josselin; cela faciliterait tous les changements que vous croiriez utiles ou nécessaires. »

Le digne prélat se proposait d'aller traiter cette affaire à Paris, où résidait alors l'abbé Jean. Il mourut subitement, en montant en voiture pour accomplir le voyage.

Quelque temps auparavant, en 1822, la famille de Rohan avait offert à M. de la Mennais, pour y installer un de ses établissements, le château de Josselin ou le château de Guémené, à son choix. Le fondateur des Frères hésita d'abord, et consulta un de ses amis, l'abbé Le Priol, recteur de l'Académie de Rennes. Celui-ci répondit : « Château pour château, je préférerais Josselin à Guémené. » Malheureusement, le splendide manoir de Josselin était alors fort délabré. M. de la Mennais recula devant les frais de restauration, et les offres des Rohan restèrent sans résultat.

(2) Le contrat fut passé au nom de M. Deshayes, qui agit lui-même comme mandataire des Sœurs de la Sagesse. Il devait, en 1837, léguer par testament l'immeuble à M. de la Mennais. Pourquoi celui-ci ne traita-t-il pas en son propre nom? Il est difficile de le savoir. Peut-être ses finances, obérées par les frais d'éducation des premiers Frères, ne lui permirent-elles pas de payer immédiatement la propriété. Il aurait alors accepté les avances des Sœurs de la Sagesse, et, par scrupule d'honnêteté, aurait fait rédiger l'acte de vente au nom de M. Deshayes, leur supérieur général.

aux Frères de tout autres sentiments, créa d'abord contre eux un véritable mouvement d'hostilité.

D'autres épreuves, attendaient la petite colonie dans cette nouvelle demeure.

La maison de Josselin était si incommode, qu'on se hâta de la quitter, avant même que celle de Ploërmel fût en état de recevoir une communauté. C'est le 3 novembre 1824 que les novices prirent possession du vieux couvent (1).

Rien de plus pauvre, de plus désolé, que cette grande bâtisse aux fenêtres brisées, aux murs salpêtrés.

La chapelle servait depuis longtemps aux plus vils usages. Le fermier qui exploitait l'enclos du couvent logeait ses vaches dans l'ancien chœur des religieuses; l'emplacement de l'autel principal était converti en grenier à foin, et un boulanger entassait ses fagots dans la nef.

De tout le bâtiment acquis par M. de la Mennais, il n'y avait d'habitable que l'aile septentrionale, laquelle comprenait seulement trois chambres. Une d'entre elles fut destinée au fondateur; une autre fut mise à la disposition de M. Deshayes, qui devait l'habiter à l'époque des retraites; la troisième fut convertie en cuisine et en réfectoire à l'usage des Frères. Un petit appentis attenant à cette dernière devint l'unique salle réservée aux exercices du noviciat. Le dortoir commun fut installé d'abord dans un vaste grenier ouvert à tous les vents. Quant aux salles du rez-de-chaussée, qui avaient servi autrefois aux exercices des religieuses, elles ressemblaient plus, avec leurs poutres vermoulues et leurs murs crevassés, à des écuries ou à des caves qu'à des habitations humaines.

C'est dans ce dénuement qu'à son retour de Paris (16 novembre 1824), l'abbé Jean retrouva ses pauvres enfants. Immédiatement, il se mit à l'œuvre : « Je suis arrivé à Ploërmel depuis dix jours, écrivait-il le 26 novembre, et

(1) Juste deux cents ans après l'entrée des Ursulines dans leur monastère récemment bâti. — Elles en avaient pris possession en novembre 1624.

j'y ai été fort occupé des réparations de la maison principale. Elles vont assez vite, mais elles seront très dispendieuses (1). »

Dans l'espace de quelques semaines, l'aile de l'ancien couvent donnant sur le jardin fut démolie ; quelques mois après, elle était reconstruite, non pas, certes, avec luxe, mais avec les proportions imposantes et la noble simplicité qui conviennent aux demeures monastiques.

M. de la Mennais avait hâte surtout de rendre au culte la chapelle profanée. Le boulanger voisin refusait d'enlever les fagots qui l'obstruaient. Les Frères durent les prendre un à un sur leurs épaules, pour en débarrasser le vieux sanctuaire.

Sous l'énergique impulsion du supérieur, maçons et menuisiers firent si bien, que, le 15 août 1825, la messe se célébrait dans l'enceinte vénérable où la louange de Dieu, muette depuis trente ans, avait jadis retenti pendant plus d'un siècle (2).

C'était l'époque de la retraite annuelle. Tous les Frères en exercice étaient, ce jour-là, présents à Ploërmel. A la fin de cette retraite, on prononça, pour la première fois, le vœu de cinq ans (3).

Cent trente-trois Frères avaient suivi la procession solennelle de l'Assomption, après un magistral discours du fondateur, à l'église paroissiale. En outre, depuis l'arrivée du Père, en l'espace de quelques mois, le nombre des novices avait doublé (4).

Fixé désormais pour toujours en Bretagne, M. de la Mennais s'appliqua à donner à ses disciples une formation aussi complète que méthodique. Sa grande ambition fut

(1) Lettre au frère Laurent, directeur de l'école de Quintin.

(2) La chapelle avait été bénite, quelques jours auparavant, par M. Dano, curé de Ploërmel.

(3) Cette retraite fut présidée, comme les autres, par MM. de la Mennais et Deshayes. Les principales instructions y furent données par M. Duval, futur curé de Cancale, et M. Houeix, aumônier des Ursulines de Ploërmel.

(4) Ils étaient dix seulement lors de leur arrivée à Ploërmel, sans compter, bien entendu, ceux qui résidaient dans les petits noviciats de Dinan et de Tréguier.

d'être un parfait maître des novices, et, pour y parvenir, il s'exerça plus que jamais aux vertus qu'il exigeait des Frères.

II

Certes, dans sa vie d'administrateur et de missionnaire, il ne s'était guère épargné. Il voulut montrer à ses Frères à quel prix on fait œuvre d'apôtre, et, pour encourager au travail ces pauvres jeunes gens qu'attendaient plus tard de si dures besognes, il reprit, à travers les landes de Bretagne, les rudes chevauchées dont il était coutumier à Saint-Brieuc.

Les Frères dirigeaient déjà plus de trente écoles. Il se mit à les visiter avec une régularité qui stimula partout la piété et le travail.

Il quittait Ploërmel, à cheval, le plus souvent seul, quelquefois accompagné d'un Frère, qu'il voulait former à la fonction de visiteur. Par esprit de pauvreté, on n'entrait point dans les auberges. Le dîner se prenait à la lisière d'un bois, et consistait en un morceau de pain et de fromage, dont le Père donnait à son disciple la meilleure part.

Parfois, les voyageurs étaient troublés dans leurs arrangements de vie mortifiée. Un jour, un garde forestier débouche d'un taillis, au moment où l'abbé Jean et son compagnon, assis sur l'herbe, commençaient leur repas d'anachorètes. Il va droit à eux, et leur demande leurs papiers. Le Père arrache son rabat, et, le tendant au garde : « Je n'ai pas d'autres papiers que ceci, » dit-il. Puis, montrant le crucifix du Frère : « Quant à mon disciple, il porte les siens sur sa poitrine. »

— Monsieur, cela ne suffit pas ; suivez-moi. »

Il fallut obéir. Le pauvre Frère cheminait, anxieux, derrière l'agent de la force publique, qui marchait sans mot dire.

Une clairière apparaît, et, au fond, la maison du garde. Arrivé au seuil, celui-ci se découvre, et prie

respectueusement ses deux compagnons d'entrer. Aussitôt, la femme de l'honnête fonctionnaire se présente, souriante : « Monsieur le supérieur, dit-elle, vous nous pardonnerez le moyen extrême que nous avons employé pour avoir le plaisir de dîner avec vous. Nous n'aurions pu réussir autrement, et c'est moi qui ai conseillé à mon mari de vous jouer ce vilain tour. »

On se mit à table, et M. de la Mennais rivalisa de gaîté avec ses aimables hôtes. Le bon Frère, qui ne s'était jamais trouvé à pareille fête, disait agréablement plus tard, au souvenir de ce repas plantureux, que « ç'avait été pour lui une oasis dans le désert de la vie » (1).

C'est pour le fondateur lui-même que semblable délassement était exceptionnel.

Arrivé au but de son voyage, après avoir inspecté l'école, il s'asseyait à la table du recteur, où il s'interdisait rigoureusement toute friandise, et particulièrement toute boisson alcoolique.

Il parcourait ainsi les diverses paroisses où il avait des maisons, au galop d'une monture qui de temps à autre, s'abattait, dans les chemins défoncés et caillouteux, puis il rentrait en hâte à Ploërmel, où l'attendaient ses fils spirituels.

Il arrivait parfois, le soir, après avoir fait quinze lieues, les vêtements trempés de pluie et les membres brisés. C'est alors qu'il ressentit les premières attaques de ces cruels rhumatismes, qui, dans la suite, devaient si souvent le clouer sur son lit, en proie à d'atroces souffrances.

Le seuil à peine franchi, il embrassait ses enfants l'un après l'autre. On s'empressait autour de lui pour lui faire prendre quelque repos; mais lui, soucieux avant tout des besoins des âmes, se rendait de suite à la chapelle, où il s'enfermait, pour des heures, au confessionnal.

Le lendemain, il reprenait la direction de la petite communauté. Debout à cinq heures, en même temps que ses novices, il les suivait toute la journée dans

(1) Récit manuscrit du frère Paulin. — Archives des Frères.

leurs exercices de piété, leurs études, leurs travaux manuels. Jamais il ne leur demandait rien qu'il n'eût pratiqué lui-même sous leurs yeux.

Tous admiraient, en particulier, son extrême mortification, et, plus tard, une fois loin de Ploërmel, en conservaient un vivant souvenir.

Certes, l'ordinaire de la communauté était modeste. Par nécessité autant que par vertu, on se contentait souvent de mets grossiers. On vit alors ce prêtre, ce dignitaire ecclésiastique, naguère encore convive des plus hauts personnages et honoré des invitations de la cour, s'asseoir à côté de ses novices, à la table rustique du réfectoire-cuisine, et partager leurs maigres repas.

Il avait toujours eu pour la vertu de pauvreté une prédilection marquée. Débarrassé de tous les emplois qui l'obligeaient à quelque représentation, il se montra désormais avec des vêtements dont ne se serait pas contenté le dernier recteur de campagne. Pour lui faire abandonner un vieux chapeau, dont la couleur passée et la forme bizarre faisaient sourire les passants, il fallait l'enlever furtivement et en déposer un neuf à la place.

Doit-on attribuer à la négligence ce peu de soin qu'il prenait de sa personne ? Nous ne le pensons pas. Cet homme qui se préoccupa toujours du bon ordre, même matériel, de ses maisons (1), qui réglait en détail et avec minutie le costume de ses Frères, qui exigeait, pour les vêtements destinés au saint sacrifice, non seulement la décence, mais, autant que possible, la splendeur, ne pouvait, sans quelque dessein plus haut, faire aussi bon marché des usages reçus. Ce qu'il cherchait, en se produisant dans cet appareil si humble, ce qu'il voulait, à l'exemple du grand pénitent d'Assise, c'était le mépris des créatures, c'était ce grand dépouillement au prix

(1) « Il n'y a aucun inconvénient à montrer aux parents les dortoirs; *ayez toujours soin qu'ils soient bien propres.* » — Extrait d'une lettre inédite au frère Ambroise, 26 novembre 1826.

« La propreté et l'économie leur sont recommandées (aux Frères) d'une manière particulière. » — *Recueil à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne*, édition de 1851, p. 50.

duquel le Christ Jésus admet dans son intimité et découvre les trésors de son cœur. Ainsi, d'ailleurs, en jugèrent tous les témoins de sa vie.

III

Le supérieur de Ploërmel était la règle vivante ; mais ses Frères, déjà dispersés dans trois départements, ne l'avaient pas toujours sous les yeux. Il résolut de résumer, à leur usage, ses principales instructions de retraite, sous forme de commentaires de la règle. Ce fut le premier *Recueil à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne*. Il fut imprimé, à Dinan, en 1825. Ce petit livre, qu'il devait, toute sa vie, remanier et améliorer, devint le *Vade mecum* de ses disciples. C'est là qu'il faut chercher la forme de vie religieuse qu'il avait conçue et qu'il imposa à ses fils. Nous y reviendrons à propos des récentes éditions, qui seules contiennent toute sa pensée.

Avec le *Recueil*, après la visite des écoles et la retraite annuelle, la correspondance reste, comme par le passé, son grand moyen d'action. Nous avons sous les yeux une collection de lettres adressées par lui à ses Frères, de 1820 à 1830. On en compte plus de cent quatre-vingts. C'est là qu'il se peint, mieux qu'ailleurs peut-être, avec son admirable esprit de foi, son énergie tempérée de tendresse et sa remarquable intelligence des situations et des caractères ; c'est là surtout que brille la souplesse de son génie pratique et inventif.

Quoique débarrassé de ses grandes charges, l'abbé de la Mennais reste toujours un homme affairé. On se le dispute, comme autrefois, pour les missions et les carêmes. De plus, la congrégation des prêtres de Saint-Méen, qu'il gouverne avec celle des Frères, lui cause un surcroît de travaux et de soucis. Aussi ne s'attarde-t-il point à de longues lettres de direction. Lorsqu'il écrit à un de ses Frères, il faut qu'il trouve moyen de traiter, dans l'espace de trente lignes, de ses besoins spirituels et de ses devoirs de société, des besoins religieux des élèves,

des meilleures méthodes d'enseignement et de correction, de l'état financier de l'école et des précautions à prendre pour équilibrer le budget : heureux lorsqu'il n'a point à intervenir pour régler un différend entre le pauvre Frère et M. le maire, voire M. le recteur !

Une lettre, transcrite presque au hasard, donnera l'idée de ces petites phrases télégraphiques, qui contenaient tant de choses. Elle est adressée à un de ses disciples les plus obscurs, le frère Lucien, instituteur à Donges, au diocèse de Nantes.

« Mon très cher Frère, lui dit-il, vous pouvez continuer de rester dans la salle à manger, le soir, jusqu'à la prière. — Arrangez vos exercices de manière à réserver un peu de temps pour l'étude de la grammaire et pour le dessin. — Il n'est pas convenable que vous alliez chez une demoiselle pour corriger votre dessin. Appliquez-vous-y de votre mieux. Comme vous ne le montrerez pas, il n'est pas nécessaire que vos progrès soient rapides, et vous apprendrez suffisamment tout seul. — Vous pouvez aller à Montoir pour vous confesser, sans être accompagné de personne. — N'écrivez pas à la chandelle. — Vous ne devez faire de classe particulière à personne : cela dérangerait tous vos exercices du soir.

« Tous les Frères se portent bien ; nos malades sont guéris ; ils vous disent mille choses tendres. Le frère Ignace est à Malestroit pour veiller aux travaux ; ils seront finis sous quinze jours. — Soyez bien fervent et bien exact à observer votre règle. — Le frère Antoine porte vos diplômes en se rendant à Pontchâteau. — Je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur, mon cher enfant. »

C'est ainsi que, tous les deux mois, ou plus souvent, selon le besoin, chaque Frère recevait le conseil directement approprié à ses fonctions et à ses difficultés, ou la réprimande toujours adoucie par une parole de tendresse. Toutefois, si le Père avait affaire à une nature plus riche que les autres, capable de grands efforts et spécialement ouverte aux choses de Dieu, il ne s'en tenait pas à cette direction commune.

Nous l'avons vu, dès les origines de l'institut, stimuler la générosité du frère André. Il en usa de même envers un autre de ses fils, qui devait raconter plus tard ses travaux de fondateur, le frère Hippolyte (1). C'était un sujet dont l'intelligence et la piété lui inspiraient de grandes espérances. Il s'appliqua à développer chez lui l'énergie qui fait les saints. Voici la lettre qu'il lui adressait, au début du carême de 1829 :

« Mon très cher Frère, ranimez votre piété, à cette époque de l'année où l'Eglise nous rappelle les mystères les plus propres à l'exciter et à la nourrir. Voyez ce que votre Sauveur a fait pour vous, et apprenez, par ses exemples, ce que vous devez faire pour lui.

« Il vous a aimé jusqu'à répandre, pour votre salut, la dernière goutte de son sang. Est-ce trop que de vous gêner un peu pour le servir? Lui refuserez-vous les légers témoignages de reconnaissance et d'amour qu'il attend de vous? Votre Chef est couvert de plaies, couronné d'épines; vivrez-vous dans la mollesse, et, comme lui, ne mortifierez-vous pas vos sens? Voilà, mon cher enfant, ce que vous devez vous dire souvent, et particulièrement dans l'oraison. Et puis, considérant votre misère, ne vous troublez point, mais ayez recours à l'immense miséricorde de votre Sauveur; embrassez de temps en temps ses plaies sacrées, et priez-le d'avoir pitié de son pauvre serviteur. Je vous recommande encore d'être fidèle au saint exercice de la présence de Dieu. Ce moyen et la considération de la passion de Jésus-Christ sont tout ce qu'il y a de plus propre à ranimer dans votre cœur le feu du divin amour. »

Il ne se lasse pas de prêcher à ses disciples le renoncement et l'amour de la croix. « Tant que vous serez attaché à quelque objet temporel, écrit-il à l'un d'eux, vous ne pourrez être parfaitement uni à Dieu. Ne cherchez pas trop les consolations sensibles dans vos exercices de piété : le bon Dieu nous met quelquefois au

(1) Auteur du manuscrit intitulé : *Chronique des Frères de l'Instruction chrétienne*, qui nous a fourni de nombreux renseignements.

pain sec, et nous le méritons bien. Il permet toutes nos épreuves, afin d'augmenter notre mérite et notre vertu. Le temps des afflictions n'est qu'un instant par rapport à l'éternité. Vous avez à souffrir pour Notre-Seigneur : réjouissez-vous (1) ! »

A l'exemple de plus d'un fondateur, il s'est contenté d'imposer à ses disciples le vœu d'obéissance. Ce vœu les conduira à la plus haute perfection, pourvu qu'ils l'observent exactement ; aussi comme il s'applique à les fixer dans la voie du saint abandon ! « Marchez avec simplicité dans les humbles voies de l'obéissance. Allez au jour le jour, sans trop de prévoyance, et sans jamais vouloir autre chose que ce que Dieu veut ; réjouissez-vous dans la certitude de faire son adorable volonté, en faisant ce que vos supérieurs vous disent; par conséquent, que leur jugement soit toujours votre règle (2) ! »

Et encore : « Un bon religieux se plaît partout où l'obéissance l'appelle, parce que partout il trouve Dieu et des âmes à sauver. »

Mais c'est l'humilité qui, maintenant, comme jadis, est le thème préféré de ses exhortations.

« O mes Frères, s'écrie-t-il dans un entretien de retraite, Jésus-Christ a triomphé du monde par ses abaissements, par sa croix ; il a dit que sa gloire n'est rien ; il a été foulé aux pieds comme un ver de terre, frappé, méprisé, anéanti... et vous, vous prétendez que le monde vous applaudisse ! Vous voulez qu'il ait une haute idée et de ce que vous pouvez faire, et de ce que vous êtes !... Voulez-vous donc perdre les récompenses qui vous sont promises dans le ciel, pour vous nourrir follement de quelques illusions mensongères et d'une gloire trompeuse ? »

« Je crains, mes chers enfants, disait-il encore, je crains que, dans le détail de votre conduite, vous ne laissiez l'orgueil, la présomption, la vaine gloire dominer sur vos actions et vous en enlever le mérite.

(1) Lettre inédite au frère Etienne, du 27 avril 1843.
(2) *Id.* 3 novembre 1842.

« Croyez-moi, cachez le bien que vous faites ; une vertu cachée est un vrai trésor. La vanité est comme un voleur domestique, qui dérobe tout ce qui se présente à sa vue. »

Il ne craint pas, en pareille matière, d'opposer les plus vives remontrances à un défaut qui commence à poindre : « Oh ! demandez donc à Dieu, écrit-il à un jeune Frère, la grâce de mieux comprendre votre vocation ! Que vous importe d'être chargé d'une classe plutôt que d'une autre? Quel pitoyable amour-propre! Votre but n'est-il pas d'enseigner la religion aux petits enfants, et de faire votre salut en travaillant au leur (1)? »

Ces conseils, dont le ton affectueux corrige l'austérité, se retrouvent dans les lettres qu'il adresse, pendant cette période, aux Frères placés à la tête des petits noviciats. Ils doivent être, eux aussi, les guides et les modèles des futurs maîtres. Aussi quelle sollicitude pour donner à ces âmes récemment formées à la vie religieuse les vertus que requiert une si délicate fonction !

Le frère Paul, de Dinan, est doué d'un esprit souple au service d'une âme candide. Il entre facilement dans les vues du Père. Il n'en est pas tout à fait ainsi du frère Ambroise, directeur du noviciat de Tréguier.

Le lecteur connaît déjà ce tempérament à la fois sensible et énergique, dont la règle n'a pas corrigé toutes les aspérités. Ce qui lui coûte le plus dans son nouvel état, c'est le sacrifice de ses vues personnelles. Aussi, malgré son culte pour l'obéissance, entre-t-il parfois en discussion avec le Père, qui, pour couper court à toute tentative d'opiniâtreté, le renvoie après une déclaration sans réplique.

Un jour que le pauvre Frère a quitté la chambre du supérieur, le cœur gros, après une assez verte réprimande, il reçoit de M. de la Mennais la lettre suivante : « Mon très cher Frère, à peine fûtes-vous sorti de ma chambre, le jour de votre départ de Ploërmel, que je me reprochai de vous avoir parlé un peu trop vivement. Mon intention n'était

(1) Lettre inédite au frère Ephrem, 21 avril 1843. — Archives des Frères.

nullement de vous faire de la peine, et je suis bien fâché que vous ayez été contristé; mais le bon Dieu s'est chargé lui-même de vous consoler, et vous y avez bien gagné. Voilà ce que c'est que de recourir à lui quand on a du chagrin. Une autre fois, faites toujours de même (1). » C'est ainsi que l'humilité du fondateur faisait accepter ses plus nécessaires sévérités.

Le frère Ambroise était dévoué, plus que personne, à l'œuvre commune; mais parfois, réduit à un personnel insuffisant, à bout de forces et peu initié encore aux difficultés de l'administration, il ne réprimait pas assez son impatience, et s'échappait en plaintes. M. de la Mennais, qui le savait accablé de travail, lui adressait alors des billets comme celui-ci : « Mon très cher Frère, vous avez grand tort de croire que je vous ai refusé un Frère par dureté. Je sais très bien que vous en avez besoin; mais je sais aussi que je n'en ai pas un seul disponible qui puisse vous convenir. Il n'en sera pas de même à la retraite; mais il faut nécessairement attendre jusqu'alors. Je ne suis pas excepté du proverbe qui dit : « A l'impossible nul n'est tenu. » Et l'impossible, dans ce cas-ci, était absolu pour moi (2). »

Cette franchise dans ses rapports avec les Frères lui attirait de plus en plus leur confiance.

Quant au frère Ambroise, il eut bientôt un véritable culte pour le Père, dont les affectueuses remontrances allaient droit à son cœur.

(1) Lettre inédite du 23 septembre 1827. — Archives des Frères.
(2) Lettre inédite du 11 juillet 1830. — *Ibid.*

CHAPITRE II

PLOERMEL. — LA FORMATION PÉDAGOGIQUE. — LA VIE D'ÉTUDE. — PHYSIONOMIE DES PRINCIPALES ÉCOLES.

M. de la Mennais voulait former d'habiles instituteurs, aussi bien que d'excellents religieux. Il devait mettre ses Frères en mesure de soutenir la concurrence des maîtres de l'enseignement mutuel, qui continuaient d'obtenir faveur dans certaines villes bretonnes. Cette nécessité, gênante parfois, était, à tout prendre, favorable au progrès. Il ne l'ignorait pas, et il s'y soumit de bon cœur. Or, instruire ses postulants n'était que la moitié de la tâche : il fallait leur apprendre à enseigner, et, pour cela, faire choix d'une méthode.

I

M. de la Mennais se trouvait en présence de trois procédés, qui tous avaient de chauds partisans : le mode individuel, le mode mutuel et la méthode des Frères des Ecoles chrétiennes.

Le mode individuel, qui obligeait le maître à interroger personnellement chacun de ses écoliers l'un après l'autre, était encore en vigueur, par la force de la routine, dans près de vingt mille écoles. M. de la Mennais était trop expert en pédagogie pour l'adopter. Il ne songea pas davantage

à la méthode de l'enseignement mutuel, qu'il avait si ardemment combattue. Restait la méthode de M. de la Salle; il ne tarda pas à en apprécier la sagesse, et résolut de l'adopter, avec quelques modifications imposées par les circonstances locales.

D'après l'ordonnance royale du 29 juillet 1816, il était tenu de faire approuver son mode d'enseignement par la Commission d'instruction publique. C'est probablement au président de cette commission qu'il adressa un mémoire dont nous n'avons pu retrouver la date, et qui contient les passages suivants :

« Nous n'avons point de méthode rigoureuse, ou plutôt nous modifions notre méthode suivant les localités et le nombre d'enfants que chaque maître est chargé d'instruire, mais toujours de manière que le maître ne fasse faire par autrui que ce qu'il ne peut faire lui-même.

« Dans les écoles de quarante à cinquante élèves, le maître, ayant un temps suffisant à donner à chaque division, ne se fait aider par les enfants que pour la lecture des commençants, pendant qu'il est occupé avec les plus avancés.

« Le silence le plus profond règne toujours dans la classe, et cependant le travail est continuel pour presque tous, c'est-à-dire qu'il n'y a de courtes interruptions que pour les plus petits.

« Dans les écoles de cinquante à cent et cent vingt élèves, nous nous rapprochons davantage de l'enseignement mutuel. On fait lire quelquefois deux sections ensemble, mais jamais plus, de peur de troubler la classe, et afin que les enfants entendent distinctement celui qui est désigné pour les reprendre, s'ils ne peuvent se reprendre eux-mêmes. Les enfants d'une même section se passent les uns aux autres leurs cahiers de chiffre (1) ou d'orthographe, pour les corriger. Le maître ne fait réciter qu'une partie des leçons apprises par cœur; il partage ce soin avec quelques-uns de ses écoliers.

(1) On employait alors le mot « chiffre » dans le sens d'« arithmétique ».

« Dans les écoles de ville, nous multiplions les classes et les maîtres, autant que le local nous le permet, ce qui n'est pas une charge, mais un revenu (1). Nous parvenons à ne composer chaque classe que d'élèves d'une même force, et alors, nous n'avons presque plus besoin du secours des enfants pour rendre le travail continuel; c'est ce qu'il y a de plus parfait; les progrès sont d'une rapidité étonnante.

« Dans toutes nos écoles, les enfants sont toujours assis, et le maître se sert toujours de signes pour leur parler, excepté lorsqu'il s'agit d'expliquer ce qu'ils ne comprennent pas. Notre méthode s'applique donc également bien aux écoles petites, moyennes et grandes, et nous évitons, comme on le voit, tous les inconvénients inséparables de la méthode lancastérienne. Elle a, de plus, l'avantage de l'économie, puisque le traitement d'un Frère est moindre que ne serait celui d'un instituteur laïque, et puisque l'on peut, à volonté, employer plus ou moins de Frères, suivant qu'on a plus ou moins de ressources, ou suivant que le local est plus ou moins commode.

« Enfin, dans les villes, nous ne nous bornons point à faire trois heures de classe le matin, et trois heures l'après-midi. Comme, dans ces établissements, il n'y a pas ordinairement moins de cinq Frères, et qu'il y en a quelquefois jusqu'à douze, nous pouvons établir des études, des classes du soir, enseigner le dessin, la géographie, etc., travail auquel un seul maître ne pourrait suffire.

« Il résulte de ce qui précède que la méthode des Frères de l'Instruction chrétienne diffère essentiellement de la méthode lancastérienne. Le principe de celle-ci est de se servir des enfants de manière que le chef de l'école ne fasse rien ou fort peu de chose; le principe de notre méthode est que le maître donne toutes les leçons, autant que possible, ce qui, évidemment, est beaucoup mieux en soi.

(1) M. de la Mennais explique, dans une autre partie de son mémoire, les avantages de la méthode de Ploërmel, même au point de vue pécuniaire

« La méthode des Frères de l'Instruction chrétienne diffère également de la méthode simultanée, telle qu'elle est en usage dans les classes des Frères des Ecoles chrétiennes, dits de Saint-Yon, parce que, lorsque cela est nécessaire, nous employons les enfants pour instruire les enfants, à peu près comme dans l'enseignement mutuel, sauf le mouvement (1).

« Notre méthode réunit les avantages des deux autres : les enfants sont continuellement occupés et en exercice, aussi bien que dans l'enseignement mutuel; et cependant l'ordre et le silence règnent dans nos classes, aussi bien que dans les classes des autres Frères.

« Enfin, notre système d'enseignement a le mérite de n'être point absolu, en ce sens que nous pouvons donner tous les genres de leçons, et sous toutes les formes, individuelle, simultanée et mutuelle, suivant les besoins des localités (2). »

C'était remarquable de bon sens et de clairvoyance. La même sagesse allait présider au choix des matières d'enseignement.

II

M. de la Mennais n'hésita pas, on le devine, sur la place qu'il convenait de faire à la religion dans l'école. Son institut était une œuvre essentiellement apostolique : « Mes écoles sont instituées, devait-il dire plus tard à un ministre, pour faire connaître Jésus-Christ. » Aussi régla-t-il tout d'abord que ses Frères donneraient un temps

(1) Selon le dernier historien de saint Jean-Baptiste de la Salle, le fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes procéda exactement comme M. de la Mennais : « Il est à remarquer, dit M. l'abbé Guibert, que jamais (chez les Frères), le mode simultané n'exclut complètement le mode mutuel : les Frères eurent, dès le commencement, des officiers qui aidaient le maître dans sa tâche, tant pour la surveillance que pour des services étrangers à l'enseignement proprement dit. » — *Vie de saint Jean-Baptiste de la Salle*, p. 672. — M. de la Mennais, qui ignorait cette disposition du saint, se rencontra avec lui, à force de prudence et de sens pratique.

(2) Cf. Ropartz, p. 384 et suiv.

considérable et apporteraient un soin particulier à l'enseignement du catéchisme.

A Ploërmel, les novices ne consacrent pas moins de deux heures par jour à l'étude de la religion. Une fois directeurs d'école, ils mettent entre les mains des enfants, outre le catéchisme du diocèse, un bon vieux livre, plein de simplicité et d'onction, qui, depuis plus de cent vingt ans, a formé, dans les écoles de M. de la Salle, des générations de fervents catholiques, et qui a pour titre : *Les Devoirs du chrétien* (1).

D'ailleurs, ce n'est point seulement par l'enseignement du catéchisme que les Frères seront les apôtres des enfants. Par toutes leurs leçons, toutes leurs démarches, tout le détail de leur vie quotidienne, ils se feront les anges gardiens de ces chères âmes.

Pour les former à ce ministère presque sacerdotal, M. de la Mennais les oblige à relire sans cesse la *Conduite des écoles* de M. de la Salle. C'est un manuel pédagogique dont la sagesse et l'esprit chrétien n'ont pas été dépassés (2).

Après mûre réflexion, M. de la Mennais devait l'adopter comme code de ses Frères enseignants (3) : « Conformez-

(1) Cet ouvrage a pour auteur saint Jean-Baptiste de la Salle. Dans les plus anciennes éditions, la première partie contenait un exposé doctrinal en forme de discours suivi. La seconde était un catéchisme par demandes et par réponses. La troisième, en forme dialoguée, traitait du culte extérieur et public, et se terminait par des cantiques spirituels.

Plus tard, M. de la Mennais prépara lui-même, à l'usage de ses Frères, une nouvelle édition des *Devoirs du chrétien*, dans laquelle il avait supprimé « quelques naïvetés dont certains esprits voulaient se scandaliser. » Cette édition fut approuvée par plusieurs évêques et théologiens. Malgré tout, l'autorité universitaire, devenue fort chatouilleuse après 1830, lui suscita des difficultés à cause de ce livre qui n'avait pas reçu son *visa*, et le fondateur des Frères se vit obligé de solliciter du ministre l'approbation laïque de cet excellent catéchisme.

Pour former les enfants à la lecture du latin, et aussi pour mettre entre leurs mains un recueil de prières qui pût toujours leur demeurer familier, le fondateur fit imprimer, en 1832, un petit livre, dont il avait coordonné les éléments, sous ce titre : *Heures et petit psautier à l'usage des écoles des Frères de l'Instruction chrétienne.*

(2) Consulter, sur ce livre, et, en général, sur la pédagogie de M. de la Salle, l'ouvrage de M. Guibert, Ch. IV, § IV.

(3) En attendant qu'ils eussent composé eux-mêmes un *Guide de l'instituteur chrétien.*

vous exactement, leur dira-t-il plus tard, à ce qui est marqué dans la *Conduite* pour la tenue des classes. Si des circonstances particulières ou des convenances locales semblent exiger qu'on la modifie en quelque point, consultez le supérieur, et n'agissez que d'après sa permission expresse (1). »

Cette faculté qu'il se réservait de déroger aux prescriptions de la *Conduite*, il en usa rarement, et jamais sans de graves motifs. Signalons toutefois un de ces changements, qui nous paraît significatif.

M. de la Salle avait maintenu l'usage des punitions corporelles, tout en prescrivant de les appliquer avec modération. M. de la Mennais, que nous avons vu si souvent devancer les conquêtes de l'esprit moderne, les bannit absolument de ses écoles. Dès 1826, il écrivait à l'un de ses Frères : « Ne frappez donc jamais vos enfants, ni avec la main, ni avec la gaule : cela est tout à fait contraire à la règle (2). »

Ce n'est pas qu'il reculât devant les sévérités nécessaires ; il n'hésitait pas, quand il le fallait, à faire exclure de ses écoles les élèves indisciplinés ; mais, à moins de danger moral pour les autres, il se ménageait la faculté de les reprendre, lorsque la leçon avait porté : « S'il y a des enfants incorrigibles dans votre classe, écrivait-il au frère Laurent, de Quintin, n'hésitez pas à renvoyer les plus mauvaises têtes. Dans ces cas-là, il est indispensable de faire un exemple. Vous pourrez dire aux parents que leurs enfants sont exclus de la classe jusqu'à mon prochain voyage. Alors, je déciderai s'ils peuvent rentrer ou non. Par ce moyen, la punition ne sera que temporaire ; mais elle n'en produira pas moins un bon effet (3). »

(1) *Recueil à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne*, édition de 1835, p. 67.

(2) Lettre inédite, adressée, le 31 décembre 1826, au frère Jean-Marie, à Tréguier.

(3) Lettre inédite, 26 novembre 1824. — Archives des Frères.

III

Sa sollicitude pour l'âme des enfants le portait à bannir de ses écoles tout livre qui, de près ou de loin, pouvait présenter un danger. C'est ainsi qu'il écrivait, un jour, au frère Ambroise : « Vous ne devez point introduire les *Fables* de La Fontaine dans vos classes, mais vous pouvez faire apprendre aux plus avancés quelques morceaux du poème *de la Religion* (1). »

Pourquoi cette exclusion d'un auteur qui compte parmi les modèles? L'abbé Jean aurait-il méconnu la maîtrise incomparable du fabuliste? Non, certes; mais s'il goûtait, autant que personne, le charme de ses récits, il jugeait sa morale trop terre à terre, et ne supportait pas que des idées et des sentiments vulgaires fussent présentés à l'enfant sous la parure enchanteresse de la poésie.

Il poussait, à cet égard, le scrupule jusqu'à écarter du bureau des Frères tout livre étranger à leurs fonctions ou exprimant des opinions tant soit peu contestables : « Des ouvrages de mon frère, écrivait-il un peu rudement au frère Ambroise, vous ne devez lire que le *Guide du premier âge* et le *Guide spirituel*. Tous les autres livres traitent de sujets dont il est inutile que vous vous occupiez. D'ailleurs, vous ne seriez pas capable de les entendre (2). » Notons que cette lettre, datée du 3 mars 1829, est antérieure aux publications vraiment dangereuses de Féli.

Il défendait, de même, à tous ses Frères la lecture des journaux. Etait-ce étroitesse d'esprit? Non. L'homme qui ne reculait pas devant de telles mesures avait l'intelligence ouverte à tous les progrès. Il le montrait bien, à ce moment-là même, par l'impulsion vraiment libérale qu'il donnait aux études dans la maison de Malestroit. Il le témoignait mieux encore par la concurrence loyale qu'il cherchait à établir entre ses écoles et les écoles laïques, sur le terrain

(1) De Louis Racine.

(2) Lettre inédite, 3 mars 1829. — Archives des Frères.

de l'enseignement purement profane, afin d'établir entre elles ce qu'il appelait l'émulation du bien (1).

Si donc ce ferme et large esprit interdisait à ses disciples toute occupation, toute lecture étrangères à leurs fonctions, c'est que, pour lui, le temps des Frères était sacré, et qu'ils le devaient tout entier à Dieu et aux enfants. De plus, le journalisme lui inspirait, surtout depuis les mésaventures de l'*Avenir*, une vive répugnance. Il craignait la passion politique pour ses disciples qui, aussi bien que les prêtres, devaient être les hommes de tous.

On peut se demander pourquoi tant d'efforts consacrés par les Frères à l'enseignement religieux, dans un pays où la foi est restée vivace, et où les prêtres, chargés par état de cet enseignement, ont toujours joui de la confiance publique.

M. de la Mennais connaissait ses compatriotes. Il ne doutait pas de l'ardeur de leur foi, mais il la voulait éclairée. Or, de rares catéchismes entendus, pendant quelques mois de l'année, par des enfants que leurs parents gardaient chez eux tout l'été et une partie de l'automne, étaient insuffisants pour former des convictions chrétiennes. Aussi estima-t-il que ses Frères devaient reprendre en classe l'œuvre du prêtre, la développant et la complétant sans cesse, afin de l'affermir.

Ce n'est point, d'ailleurs, qu'il négligeât l'enseignement profane. Seulement, à la différence de nos modernes éducateurs, qui imposent le même programme aux écoles primaires de tout un pays, quels que soient le milieu social des enfants et leur future carrière, il voulait l'enseignement exactement proportionné à la capacité des élèves, et surtout adapté à la profession qu'ils devaient embrasser.

(1) Bien que ses maisons ne fussent pas soumises au contrôle de l'Etat, il n'avait pas de plus grand plaisir que de recevoir un inspecteur envoyé par le ministre, et il aimait à tenir ses Frères en haleine par l'annonce de ces visites. « M. Gégou, inspecteur de l'Université, ira vous voir prochainement, écrivait-il au frère Ambroise. Ayez soin de tenir la maison bien propre. Faites-le interroger les enfants de la grande classe, et montrez-lui leurs cahiers (a). » Toujours, après la visite, il provoquait les observations et les conseils de l'inspecteur.

(a) Lettre inédite, du 28 avril 1829. — Archives des Frères.

La lecture et l'écriture sont utiles, même au dernier paysan; aussi les fait-il enseigner universellement dans ses écoles; mais les règles de l'arithmétique, — ce qu'on appelait alors « le chiffre », — sont déjà une matière d'enseignement moins élémentaire; aussi, exige-t-il « dix sols » par an des familles qui demandent, pour leurs enfants, ce complément d'instruction. Les classes de dessin, cela va de soi, ne sont établies que dans les villes. Quant au latin, il l'interdit rigoureusement aux Frères, soit pour ne pas surcharger leur journée déjà si remplie, soit pour ne pas les exposer à trahir leur vocation.

IV

Pendant plusieurs années, l'institut, créé surtout pour les campagnes, se borna à ces humbles leçons. Du reste, les premiers Frères, hâtivement formés, auraient peut-être difficilement fait davantage. M. de la Mennais écrivait, un jour, à M. Corbel, vicaire de Plœuc (1), en lui envoyant un de ses disciples : « Quant aux qualités du Frère, attendez-vous à trouver un homme bien simple, bien pieux, bien humble, qui laissera dire les beaux esprits de Plœuc, et qui ne répondra pas un mot à leurs doctes critiques. Je sais que, dans votre pays, il y a une foule de gens qui joignent les grâces de la syntaxe à tout l'esprit du rudiment, et qui, dès lors, doivent être très redoutables. Je recommanderai au Frère de leur tirer son chapeau, mais voilà tout (2). »

Cependant le Père n'ignorait pas qu'au fond des plus pauvres villages, il se trouve parfois des intelligences susceptibles d'une culture de choix. D'ailleurs, les villes demandaient des instituteurs capables de préparer aux carrières industrielles. L'heure vint de faire donner un enseignement d'un ordre plus élevé.

M. de la Mennais, était toujours seul, à Ploërmel, chargé

(1) Paroisse des Côtes-du-Nord.

(2) Lettre inédite, 9 août 1824. — Archives des Frères.

de la formation des novices. Certes, s'il eût pu leur consacrer tout son temps, rien n'eût manqué à leur instruction, même profane; mais, surchargé comme il l'était par ses fonctions de prédicateur et de supérieur des religieux de Saint-Pierre, il avait besoin d'un aide : il eut recours à M. Querret.

Le vieil ami de l'abbé Jean était devenu une célébrité scientifique. Après son séjour de onze ans au collège de Saint-Malo, M. de la Mennais, nommé vicaire général du Grand-Aumônier, l'avait fait venir à Paris. Là, des savants comme Cauchy, Poisson et Ampère, avaient distingué son mérite et l'avaient associé à leurs travaux. C'était, au témoignage de M. Poisson, le seul homme connu de lui qui, n'ayant étudié les sciences qu'en province, les sût néanmoins à fond.

Ces hautes influences valurent bientôt à M. Querret une chaire de mathématiques à la faculté des sciences de Montpellier.

Cette ville était un centre scientifique où la réputation du professeur ne pouvait que grandir; mais elle avait un grand défaut : elle était fort loin de la Bretagne. M. Querret ne put vivre longtemps à pareille distance de ses amis, et, le 14 décembre 1826, il acceptait les fonctions de professeur de physique au collège royal de Nantes. L'année suivante, il passait, avec le même titre, au collège de Rennes.

Il était désormais à portée de seconder M. de la Mennais pour la formation des futurs maîtres.

Dès 1822, il avait composé, « à l'usage des écoles des Frères de l'Instruction chrétienne, » des *Leçons élémentaires d'arithmétique pratique*, qui servaient de manuel dans toutes les maisons de l'institut. Plus tard, après 1830, il écrivit, toujours à l'intention des Frères, une série de traités scientifiques plus développés, sur lesquels nous reviendrons. En attendant, à l'époque des vacances, ou pendant les rares semaines qu'il passait à Pleurtuit, dans son château de la Motte, il donnait à quelques novices de Ploërmel des leçons d'arithmétique, de géométrie, de physique, voire d'hydrographie. C'est à un autre Breton,

l'abbé Brouster, professeur au collège de Tréguier, que M. de la Mennais avait demandé une *Grammaire française*.

Ces efforts du maître, joints à l'énergique application des disciples, amenèrent bientôt le résultat désiré. Le 17 mars 1828, M. de la Mennais écrivait au frère Ambroise : « Je pourrai vous donner, vers Pâques, un de nos petits Frères; ils sont fort instruits, et réussissent à merveille à Ploërmel pour l'écriture, la grammaire et le dessin. Ils sont plus avancés qu'aucun des anciens, et il semble qu'un d'entre eux pourra vous soulager (1). »

V

De son côté, l'abbé Jean consacrait à l'enseignement toutes ses heures disponibles. C'est toujours avec délices qu'au retour d'un voyage, il reprenait ses fonctions de professeur. Elles le reportaient aux années de Saint-Malo; surtout, elles lui permettaient de se replonger dans les livres, et c'était pour lui une exquise jouissance. Dans toutes ses résidences temporaires, à la Chesnaie, à Rennes, à Malestroit, comme à Ploërmel, il lisait, annotait et parfois résumait un nombre incroyable de volumes, dont le contenu, confié à une mémoire aussi sûre que facile, faisait de son esprit un des plus vastes répertoires de connaissances que l'on rencontrât dans le clergé.

A son retour de la Grande-Aumônerie, il écrivait, de la Chesnaie, à M. Querret : « Il est très vrai que je suis plus occupé ici que je ne l'étais dans la capitale. Là, on passe son temps à ne rien faire; chacun le pille et le dissipe. Ici, c'est tout autre chose. Pas une minute de perdue; nos heures sont pleines, et elles paraissent si courtes, que vraiment elles passent avec une rapidité qui étonne. J'ai sur ma table et sur ma cheminée vingt livres, que je voudrais lire à la fois. Je suis, sous ce rapport, aussi enfant que je l'étais il y a trente ans (2). »

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 26 janvier 1825. — *Ibid.*

Pour alimenter une telle passion de lecture, il fallait une vaste bibliothèque. De tout temps, l'abbé Jean avait recherché les livres. On se rappelle les collections d'ouvrages théologiques qu'il avait réunies à Saint-Malo et à la Chesnaie. Lorsque le malheureux Féli eut pour toujours quitté le vieux domaine, après avoir expédié à Paris une partie des livres acquis par les deux frères, l'abbé Jean fit transporter à Ploërmel les débris de la bibliothèque, et entreprit de la reconstituer.

Aujourd'hui, lorqu'un ecclésiastique visite la maison-mère des Frères, on l'introduit dans une vaste salle, dont le buste du fondateur forme le principal ornement. Du haut en bas des murs, sur des rayons interminables, s'alignent, dans une reliure sévère, des files de volumes qui feraient envie à une université. Toutes les sciences ecclésiastiques : théologie, droit canonique, Ecriture sainte, histoire ecclésiastique, hagiographie, patrologie, sont ici représentées, et cette collection, qui ne compte pas moins de douze mille volumes, se recommande autant par le choix des éditions, que par la valeur des œuvres. A côté des magnifiques in-folios bénédictins du XVII[e] siècle, on y rencontre d'anciens livres liturgiques devenus fort rares, et même un manuscrit orné de précieuses enluminures (1).

Les meilleurs ouvrages littéraires et les livres traitant de sciences profanes : droit civil, histoire, géographie, médecine, physique, histoire naturelle, mathématiques, ont leur place dans cette vaste collection. Il n'est pas jusqu'aux

(1) Entre autres ouvrages rares, la bibliothèque de la maison de Ploërmel renferme : une édition de Justin, sortie des presses de Robert Estienne, un Plantin de 1582, un Elzévir de 1650; une belle édition de la *Pharsale* de Lucain, dans sa reliure du XVI[e] siècle; un missel de Dol, de 1502 ; un bréviaire de Saint-Pol-de-Léon, de 1550, un beau *Saint Augustin* 11 vol. in-folio) de 1531, et l'importante collection des *Conciles*, de Labbe. Il faut signaler aussi, outre un livre d'heures splendidement enluminé, deux in-folios de luxe, richement illustrés, renfermant une description de Rome ancienne; enfin une description de *Rome souterraine*, ornée aussi de gravures d'un grand prix.

M. de la Mennais avait réuni à Ploërmel une collection de *Catéchismes* des divers diocèses. Elle comprend de curieux catéchismes anciens, comme celui de Massillon. Depuis lors, un Frère a formé, à son tour, une collection des *Ordos* de presque tous les diocèses d'Europe.

revues et aux brochures du temps qui ne figurent là, annotées, classées et soigneusement reliées.

Tel est le trésor que M. de la Mennais a réuni à Ploërmel, et qu'il a laissé en héritage à ses fils.

Comment ce prêtre, qui fut toujours pauvre, put-il se procurer cette bibliothèque princière?

C'est la question que lui posait, un jour, un curé des environs de Ploërmel, émerveillé à la vue de tant d'ouvrages précieux. « Cela a dû vous coûter beaucoup d'argent, monsieur le supérieur?

— Non, mon ami. Cela m'a coûté quelques défaillances d'estomac, mais fort peu de chose en plus.

— Des défaillances d'estomac?

— Oui, je n'en suis pas mort, comme vous le voyez, et, Dieu merci, j'ai des livres. Vous ne comprenez pas, mon cher curé? Voici. Quand je vais à Paris pour les affaires de mes Frères, au lieu de dîner à l'hôtel, j'achète un peu de pain et de fromage, et je fais dans ma chambre, sans inviter personne, un repas modeste, qui ne m'a jamais donné d'indigestion. Par ce moyen, j'économise, et je vais me promener sur les quais de la Seine, où je bouquine à droite et à gauche. Les brocanteurs de la capitale ont de véritables trésors. Mon dîner me revient à quatre sous, et souvent, pour trois sous, j'ai un chef-d'œuvre. Songez à ce que je rapporte, quand je reste là-bas seulement quinze jours! »

En effet, le fondateur des Frères ne rentrait jamais de Paris sans être escorté de trois ou quatre caisses de livres.

D'autre part, ses amis des diocèses de Rennes, de Vannes et de Saint-Brieuc, enchantés de lui être agréables, se mettaient à la recherche des ouvrages volés aux couvents pendant la Révolution et dispersés un peu partout. Ils lui en adressaient un grand nombre, achetés au même prix que ceux des bouquinistes parisiens, et souvent à meilleur compte.

Les Frères eux-mêmes, connaissant ses goûts, devenaient ses pourvoyeurs.

Le frère Laurent avait, comme le Père, des instincts

de bibliophile. Il rangeait les volumes rares ou curieux sur une étagère, dans une salle de l'école, et les montrait avec complaisance. Hélas! le supérieur général, lors de sa visite, ne manquait jamais de ravir le trésor du pauvre Frère pour l'emporter à Ploërmel, et la collection de Quintin était sans cesse à recommencer.

Enfin un libraire de Saint-Brieuc, M. Huguet, parfait honnête homme et ami de M. de la Mennais, profitait de ses relations commerciales pour lui acheter à bas prix des livres d'occasion. Il était heureux même de lui offrir les volumes dépareillés qui lui tombaient sous la main, et qui pouvaient compléter les grands ouvrages de Ploërmel (1).

Cette bibliothèque, sa seule richesse en ce monde, M. de la Mennais ne cessa de l'augmenter jusqu'à sa mort.

Pour qu'un pareil dépôt garde sa valeur, il ne suffit pas de l'enrichir de publications nouvelles, il faut le protéger contre le désordre des brouillons et l'indiscrétion des emprunteurs. Comme tout bon bibliophile, M. de la Mennais répugnait à se dessaisir de ses livres. « Je sais, lui écrivait un de ses anciens disciples, Chavin de Malan, que prêter des livres est pour vous un acte très méritoire et très rare. »

Ce n'est pas, certes, qu'il fermât la porte de sa bibliothèque aux prêtres désireux de s'instruire; mais, autant il accueillait avec bonne grâce les lecteurs qui venaient, sur place, puiser à son dépôt, autant il se faisait prier pour expédier au loin des ouvrages importants. A peine ses meilleurs amis étaient-ils privilégiés à cet égard. Il écrivait, un jour, à l'abbé Rohrbacher : « Je donne ordre de vous expédier de suite les deux volumes que vous me demandez. La diligence vous les portera donc, et je compte sur votre promesse de me les renvoyer *en diligence,* car il est écrit dans la charte de la bibliothèque (article 68, si je ne me trompe), qu'aucun livre n'en sortira jamais. Je serais donc plus embarrassé qu'un ministre de Sa

(1) « Je crois que les « Preuves » de dom Lobineau vous manquent. Je les ai trouvées, et s'il en est ainsi, je compléterai cet ouvrage; heureux de vous l'offrir. » — M. Huguet à M. de la Mennais, 1er janvier 1850.

Majesté Louis-Philippe, et que cette Majesté elle-même, si l'on venait à savoir que ma charte n'est pas *une vérité* (1). »

Plus il vieillit, plus s'aiguise la curiosité qui le porte à explorer tous les domaines. « Apportez-moi, je vous prie, écrit-il à l'abbé Langrez, ces vieux livres dont vous m'avez plusieurs fois vanté les charmes, et que j'ai tant envie de connaître. J'ai trop d'affaires pour lire le jour, mais je lis la nuit, car enfin, il est temps que le bonhomme fasse ses études (2) ».

Est-il malade? Comme autrefois à la Chesnaie, c'est à la lecture qu'il demande diversion et apaisement.

Un jour qu'il souffrait d'un violent accès de goutte, un ami qui le soignait, l'abbé Maupied (3), enleva, sur l'ordre du médecin, les livres et les brochures qui encombraient la table voisine de son lit, puis quitta la chambre. Lorsqu'il rentra, il trouva le malade assis sur son séant, un volume à la main. L'intrépide lecteur s'était levé, malgré sa faiblesse, et, profitant, pour braver l'ordonnance médicale, d'un exercice qui retenait la communauté à la chapelle, il s'était traîné à la bibliothèque, et en avait rapporté, à la dérobée, un de ses auteurs favoris.

Si les sciences ecclésiastiques gardaient ses préférences, il n'était étranger à aucune branche du savoir humain. Aussi voyait-on des mathématiciens, comme M. Querret, tenir

(1) Lettre inédite du 17 février 1845. — M. de la Mennais fit encore une exception aux prescriptions de la « charte » en faveur de l'abbé Bouix, l'auteur justement apprécié de nombreux ouvrages de droit canonique. Celui-ci lui avait demandé, par l'intermédiaire de M. Gauthier, prêtre de la congrégation du Saint-Esprit, les œuvres de Bianchi : « Cher ami, écrivit-il à M. Gauthier, Bianchi, docile à vos ordres souverains, partira pour Paris dans le courant de cette semaine, par la diligence, mais à la condition expresse d'un fidèle retour, le plus promptement possible, dans ma bibliothèque. Cet ouvrage est fort rare. L'édition presque entière fut brûlée à l'époque de la première invasion de Rome par la France. On n'en sauva qu'une centaine d'exemplaires. L'abbé de Sambucy en avait un, qu'il me céda, et qui va bientôt avoir l'honneur de se présenter devant vous. Je suis heureux qu'il puisse être utile au savant M. Bouix, pour ses travaux. » — Lettre inédite du 23 octobre 1850. — Archives des Frères.

(2) Lettre du 13 février 1852.

(3) Ancien professeur suppléant à la Sorbonne, auteur de divers ouvrages philosophiques et scientifiques, devenu, plus tard, prélat romain, et décédé récemment curé de Saint-Martin de Lamballe.

compte de ses corrections dans un ouvrage d'algèbre, et des historiens comme l'abbé Badiche (1), l'abbé Tresvaux (2), M. Geslin de Bourgogne (3), lui demander des notices destinées à prendre place dans leurs propres ouvrages. Le bon abbé Rohrbacher lui envoyait régulièrement les tomes successifs de son *Histoire ecclésiastique;* il faisait le plus grand cas de ses corrections, et lui promettait « des cerises » pour chacune de ses observations critiques (4).

VI

Ces études, qu'il s'imposait pour l'avancement de ses Frères aussi bien que par goût personnel, ne le détournaient point des préoccupations plus immédiatement pratiques. Le personnel de Ploërmel augmentait sensiblement. Les Frères qui, tout le jour, étudiaient et priaient, ne pouvaient suffire aux besognes manuelles que nécessitait l'entretien d'une communauté. D'ailleurs, l'abbé Jean était trop pauvre pour payer les services de domestiques nombreux.

Bientôt, il remarqua, parmi ses postulants, de braves jeunes gens, à qui une mémoire rebelle ou une intelligence trop lente interdiraient probablement toujours les fonctions d'instituteur, mais que leur piété et leur obéissance semblaient néanmoins prédisposer à la vie religieuse. Au lieu de les renvoyer à la charrue, il les chargea des services matériels de la maison-mère, et en

(1) Auteur du *Dictionnaire des ordres religieux* publié dans la collection des Dictionnaires de Migne.

(2) Auteur de *l'Histoire de la persécution religieuse en Bretagne pendant la Révolution.*

(3) Auteur des *Anciens évêchés de Bretagne.*

(4) Les questions d'esthétique n'étaient pas non plus indifférentes à M. de la Mennais. Comme autrefois à Saint-Brieuc, il se préoccupait de la conservation des monuments d'art religieux qui couvraient le sol breton. La cathédrale de Dol menaçait ruine, faute d'entretien. Nous trouvons, aux Archives Nationales, à la date du 2 juin 1826, une lettre écrite en entier de sa main, et signée par le comte de la Vieuville, député d'Ille-et-Vilaine. Cette lettre, adressée au ministre des Affaires ecclésiastiques, est une demande de secours pour la réparation de cette cathédrale, dont, par suite, on doit, en partie, la conservation au supérieur de Ploërmel.

fit comme les frères convers de l'ordre nouveau. On les appela les *Frères de travail*. Le fondateur avait, d'ailleurs, sur eux d'autres vues, qu'il ne tarda pas à réaliser.

Telle était, à ses débuts, la vie studieuse et pauvre de ce noviciat, dont le directeur venait de s'engager lui-même, par vœu, dans la congrégation de Saint-Pierre, à la pratique des vertus religieuses.

Ces vertus, dont les jeunes Frères faisaient l'apprentissage à Ploërmel, ils trouvaient de fréquentes occasions de les exercer au dehors. Les écoles, qui se multipliaient peu à peu dans les Côtes-du-Nord, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, étaient parfois de petites chartreuses, par la pauvreté et l'esprit de prière, aussi bien que par l'ardeur au travail.

Le lecteur n'a point oublié dans quel dénuement on vécut tout d'abord à Dinan, à Guingamp, à Lamballe et à Tréguier.

A Lannion, mêmes difficiles débuts. Un ancien élève de cette école a parlé en termes émus de « ces classes voyageuses, descendant dans les caves pour grimper aux greniers, courant dans différentes maisons du quartier de l'Allée-Verte, jusqu'à des réfectoires et des dortoirs impossibles. » Il a rappelé un temps où l'on avait « les esplanades voisines pour cours de récréation et la voûte des grands arbres du quai pour abri de la distribution des prix (1). »

Presque toutes les fondations datant de 1820 à 1830 eurent ainsi leurs jours d'angoisse. Le récit suivant d'un des directeurs d'alors, le frère Armel, montrera quel courage il fallait, en ces temps, pour s'installer, au fond d'une campagne, comme Frère enseignant.

« En 1829, dit le narrateur, je fus envoyé, par notre bon Père, fonder une nouvelle école à Pleubian. C'est une des plus riches et des plus populeuses communes du canton de Lézardrieux, sur la côte de Saint-Brieuc.

« Dans cette localité, la « classe dirigeante » était alors

(1) Discours de M. Le Cozic, à la distribution des prix des Frères de Lannion, 27 juillet 1877.

hostile aux congrégations religieuses, mais le reste de la population était d'un esprit excellent.

« Le recteur, rempli de zèle pour ses paroissiens, entreprit d'établir une école dirigée par un Frère. Il n'ignorait pas l'antipathie que l'autorité municipale et les personnes marquantes avaient pour une telle école, mais son zèle pastoral et son dévouement vinrent à bout de tout. La pension du Frère, ainsi que les autres dépenses, étaient à son compte. N'ayant point de maison pour faire la classe, il se décida à l'établir dans l'unique salle de son presbytère.

« Un peu plus tard, un propriétaire, touché des efforts de M. le recteur, vint lui offrir un grenier dans une des maisons du bourg. La proposition, comme vous le pensez, fut aussitôt acceptée.

« Ce fut dans ce grenier que, mes élèves et moi, nous passâmes le rude hiver de 1829, absolument sans feu. Quant au cabinet qui me servait de chambre, il était en parfait rapport avec ma classe. C'était un poulailler, dans la grange du presbytère. Les poules et les coqs juchaient au-dessus de mon réduit, et les canards gîtaient à l'entrée. Ces pauvres bêtes me servaient de réveille-matin. Une feuille de papier brouillard tenait lieu de rideau à ma fenêtre, et, lorsque le vent menaçait d'éteindre ma chandelle sur ma petite table de travail, j'ajoutais quelque chose aux bourrelets de paille ou de chiffons qui remplissaient les vides des grossières cloisons de cette cellule (1). »

On travaillait dans ces taudis transformés en classes, et les Frères arrivaient, à force de patience, de douceur et d'abnégation, à introduire, dans une salle composée d'une centaine de gamins dissipés et têtus, les usages et les exercices pieux d'une communauté.

VII

Rien de curieux comme ces pratiques scolaires d'il y a soixante ans. Un aimable vieillard, ancien élève

(1) *Mémoires d'un ancien.* — *Chronique des Frères de l'Instruction chrétienne,* année 1874, p. 55.

des Frères de Dinan, va nous en donner une idée. Appelé, en 1894, à présider la distribution des prix à l'école de Pordic, M. Fouré rappela, avec un grand charme, ses souvenirs de 1830. Voici quelques traits de son récit :

« Il y a bien longtemps que je pris part, comme écolier, à une distribution de prix. C'était à Dinan, le 1er août 1830 : il y a soixante-quatre ans. La fête était bien moins solennelle qu'aujourd'hui. Point de public, point même de parents; rien que les écoliers dans leurs classes, et le Frère supérieur appelant ceux qui avaient été dignes d'une récompense. Le cœur battait néanmoins bien fort, surtout à ceux — et j'étais du nombre — qui craignaient de n'en avoir mérité aucune. Je fus heureux. Le nombre des prix était réduit; j'en eus un, et je me rappelle que, dès le jour même, je le feuilletai et en lus une partie. C'était le *Combat spirituel* : un bon petit livre, choisi pour servir de guide à ceux qui entrent dans la vie...

« A l'époque éloignée dont je parle, les choses se passaient à peu près comme aujourd'hui dans cette école. On y enseignait la lecture, l'écriture, l'orthographe, le calcul et le catéchisme.

« On faisait la prière comme aujourd'hui, un peu plus fréquemment peut-être. C'est ainsi que, deux fois le matin et deux fois l'après-midi, un moniteur allait annoncer l'heure dans chaque classe, et avertir des changements d'exercices (les montres et les pendules étaient alors moins communes qu'aujourd'hui).

« Le moniteur disait, en ouvrant la porte : « Il est telle heure! » Le premier de la classe répondait : « Bénis soient le jour et l'heure de la naissance, de la mort et de la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ! » Les élèves ajoutaient en chœur : « Je continuerai, ô mon Dieu, de faire toutes mes actions pour l'amour de vous. » — Et l'on se remettait au travail. »

« Il y avait alors une chose qui empêchait de consacrer tout le temps de la classe à l'enseignement, une chose bien petite cependant, c'était la nécessité de fournir

des plumes aux écoliers. Il faut que je vous en dise un mot.

« A l'époque dont je parle, on ne se servait que de plumes d'oie. Les écoliers ne savaient point les tailler, et c'était au maître qu'incombait cette corvée. A cet effet, il commençait à faire lire les quatre ou cinq premiers de la classe, puis il mettait l'un d'eux à sa place. Il lui donnait le « signal », marque de l'autorité, et c'était le petit maître improvisé qui faisait lire chaque élève jusqu'au quatre-vingt-dixième, car j'ai vu quatre-vingt-dix élèves dans la même classe.

« Pendant ce temps, le Frère, armé de son canif, passait le long des tables, et taillait les plumes de ceux qui le lui demandaient par signes.....

« L'apparition des plumes de fer vint mettre un terme à ces embarras. En 1833 ou 1834, à la rentrée, le Frère montra avec complaisance aux élèves un petit tube en métal qu'il tira de sa poche, et en fit sortir une plume de fer. Grande admiration! Chacun aurait voulu en avoir; mais ce n'était pas chose facile : on apprit que chaque plume coûtait cher.

« Plusieurs firent des économies sur les petites gratifications du jeudi, et celui qui vous parle mit six semaines à réunir la somme nécessaire pour acheter sa première plume de fer! Six sous, la plume, — sans le porte-plume! — c'était vraiment cher; aussi les plumes d'oie ne furent-elles pas détrônées de sitôt. Ce n'est que plusieurs années après qu'elles firent place aux plumes de fer. Grâce à celles-ci, les maîtres purent consacrer tout leur temps aux élèves, et leur enseigner l'histoire sainte, la géographie, et, dans quelques écoles, un peu de dessin et d'arpentage (1). »

VIII

Jamais la pauvreté ni les autres difficultés des fondations n'ont empêché le succès d'une œuvre voulue de

(1) Manuscrit communiqué par M. Fouré, ancien juge au tribunal de Saint-Brieuc, domicilié à Dinan.

Dieu. Malgré le travail accablant des Frères, malgré les oppositions qu'il leur fallait subir, ou plutôt, à cause de ces divers obstacles, qui trempaient leur énergie en fortifiant leur foi, l'institut se développait rapidement. Au 1er juin 1827, juste dix ans après sa fondation, il comptait 57 écoles, 157 Frères en exercice, 6105 élèves. De plus, dix nouvelles écoles étaient demandées au fondateur (1).

A part quelques administrations municipales, les pouvoirs publics favorisaient l'entreprise.

Parmi les hauts fonctionnaires qui se montrèrent serviables à l'abbé Jean, nous devons citer l'abbé Le Priol, recteur de l'Académie de Rennes. C'était un de ces prêtres à la foi robuste, au caractère droit et énergique, par lesquels Mgr Frayssinous espérait régénérer l'Université.

Il comprit, dès la première heure, que l'œuvre de M. de la Mennais était capitale pour le maintien de la foi et la diffusion des connaissances utiles en Bretagne, et il agit en conséquence. Il écrivait au fondateur, le 19 juillet 1822 : « Aujourd'hui, je demande qu'il vous soit accordé, pour cette année, une somme de 2000 francs, afin de vous aider à achever votre bonne œuvre, que je dis et que je crois être inspirée de Dieu, pour le salut de nos pauvres Bas-Bretons. Je n'oublie pas de parler de vos frais considérables pour établir vos noviciats (2). »

Ce secours de 2000 francs, qui devait désormais se renouveler annuellement et s'élever, plus tard, jusqu'à 6000 francs, ne fut point la seule faveur due aux bons offices de M. Le Priol.

Il s'employa pour faire céder aux Frères l'immeuble du collège ecclésiastique de Tréguier, lorsque les élèves de ce dernier eurent été transférés dans l'ancien grand

(1) Chiffres donnés par M. de la Mennais à M. l'abbé Blanchard, recteur de l'Académie de Rennes. — Archives Nationales, section moderne, F. 175, 78, 109.

(2) Extrait d'une *Notice sur M. Le Priol*, par le docteur Daguillon, travail publié dans *l'Hermine* du 20 juillet 1895.

séminaire. Il se mit, de plus, à la disposition de l'abbé Jean pour répandre, dans tout le ressort de l'Académie, les prospectus des nouvelles écoles. Enfin, témoin des succès obtenus par les élèves des Frères, il entreprit de faire décerner aux humbles « Ignorantins » des récompenses honorifiques : « Je suis décidé, écrivait-il au supérieur, à demander des médailles pour vos Frères. J'en demanderai même pour les Frères des Ecoles chrétiennes, qu'ils les acceptent ou non. Il faut que les meilleures écoles soient les plus honorées (1). »

Malheureusement, l'appui de cet homme de bien manqua trop tôt : il prit sa retraite à la fin de l'année 1822.

Six ans après, M. de la Mennais trouvera un autre protecteur, plus influent encore, dans la personne de M. Ambroise Rendu, conseiller de l'Université, qui deviendra pour lui un véritable ami.

Un autre conseiller de l'Université, avec lequel l'abbé Jean avait entretenu de sympathiques relations pendant son séjour à Paris, l'abbé Clausel de Coussergues, le favorisera aussi de tout son pouvoir, comme en témoigne la lettre suivante :

« Quatre mille francs vous sont accordés, sur mon rapport, pour vos précieux établissements, auxquels notre nouveau ministre (2) prendra toujours un vif intérêt. Cent mille écus de fonds affectés aux écoles primaires vous promettent, pour la prochaine fois, une somme qui vous fera plaisir, et qui ne sera jamais au-dessus de vos besoins.

« Toutes les contrées qui recueillent les fruits de votre zèle nous transmettent des éloges de votre charité, qui pourront servir, un jour, au panégyrique du saint fondateur des Frères bretons (3). »

C'était l'âge d'or où les recteurs des Académies délivraient aux Frères les brevets des divers degrés, sur

(1) Lettre du 11 juin 1822 — Extrait de *l'Hermine*, n° cité.

(2) Le comte de Guernon-Ranville.

(3) Lettre inédite du 8 septembre 1829. — Archives des Frères.

la simple présentation de leur lettre d'obédience (1). M. de la Mennais pouvait espérer que l'institut allait suivre désormais, sans graves difficultés, son développement normal, lorsque la révolution de 1830 vint déchaîner contre ses écoles une véritable tempête.

(1) Les choses avaient été ainsi réglées à la suite des tracasseries suscitées aux Frères des Ecoles chrétiennes, et que nous avons racontées (t. I. p. 243). Cette situation dura de 1819 à 1831.

CHAPITRE III

LES FRÈRES APRÈS 1830. — LA LOI DE 1833.

Malgré la bienveillance relative des derniers ministres de Charles X, M. de la Mennais avait vu tomber sans trop d'émotion le trône du vieux monarque. Comme tant d'autres, il avait trop espéré, jadis, du retour des Bourbons, et ce n'est pas sans amertume qu'il avait dû se rendre à l'évidence. En voyant le gouvernement reprendre les vieilles prétentions gallicanes et céder devant les passions sectaires, il s'était, plus que jamais, résolu à placer les intérêts religieux au-dessus des questions dynastiques. Aussi se rallia-t-il sans difficulté au nouveau pouvoir, qui venait d'inscrire dans la Charte la promesse de la liberté d'enseignement.

Au lieu de lui tendre la main, les hommes de 1830 accueillirent avec froideur ses loyales avances. Les ministres Laffitte et Casimir Périer étaient hautement favorables à l'instruction primaire; mais, en dépit de la Charte, ils réservaient leur bienveillance aux maîtres laïques, et se défiaient de toutes les associations religieuses, qu'ils croyaient plus ou moins affiliées aux Jésuites.

Ils ne reculèrent point, tout d'abord, devant les vexations. Lorsque M. de la Mennais vit que, sous prétexte d'égalité, on prétendait astreindre ses Frères à payer la

taxe personnelle et à endosser l'uniforme de la garde nationale, il changea d'attitude, et, sans se départir du respect, se tint sur la défensive.

Au fond, ce qu'on voulait, à Paris, c'était faire comprendre au fondateur des Frères que l'ère de la faveur était close. Persécuter n'était ni dans les goûts, ni dans les intentions de ces libéraux dont s'entourait Louis-Philippe; aussi, après les premières tracasseries, en vinrent-ils peu à peu, avec M. de la Mennais, aux procédés courtois.

Mais cette tolérance resta longtemps inconnue en province. En Bretagne, comme ailleurs, la révolution de Juillet fut le signal d'une levée de boucliers contre tout ce qu'on soupçonnait, à tort ou à raison, de fidélité au régime déchu (1).

Les Petits Frères enseignants se virent exposés aux mêmes colères que le clergé, et les Jacobins, libres enfin de satisfaire leurs vieilles rancunes, crurent le moment venu de tout oser contre eux.

I

A Guingamp, ils occupaient, depuis plusieurs années, avec l'assentiment de la municipalité, quelques salles du collège. On les mit brutalement à la porte. Le biographe auquel nous avons emprunté déjà plus d'un renseignement, M. Ropartz, fréquentait alors leurs classes. « Les Frères, dit-il, durent se réfugier, avec leurs élèves, pendant tout l'hiver de 1831, dans un méchant grenier ouvert à tous les vents, où la pluie tombait comme sur la place publique. Il fallait bien tout le dévouement de nos maîtres et l'insouciance de notre âge pour tenir une semaine dans cet immonde galetas. Nous y tînmes une année entière. Pendant ce temps, la persécution mesquine que l'on faisait endurer aux pauvres Frères portait

(1) L'*Avenir* (n° du 7 juin 1831) rapporte plusieurs exploits assez curieux des patriotes bretons contre les prêtres et les Frères.

ses fruits; le nombre des écoliers doublait, et l'on jetait les fondements de ce bel établissement, l'un des plus importants de la congrégation, où huit Frères suffisent à peine aujourd'hui. C'est l'histoire toujours vieille et toujours nouvelle des œuvres chrétiennes (1). »

Cette facilité à tourner les obstacles décontenançait les ennemis de l'abbé Jean : « Quel homme, s'écriait celui qui, à Guingamp, avait mené la campagne! Il a le diable au corps, et je n'ai jamais vu son pareil : on le chasse de la cave, il monte au grenier ! »

A Lannion, on fut moins radical. Toutefois, les Frères se virent privés, en partie, des ressources que la ville s'était engagée à leur fournir. La charité privée leur vint en aide, et, en réponse au mauvais vouloir du conseil municipal, ils purent donner l'instruction gratuite à cent soixante enfants pauvres.

Partout les vexations des autorités locales suscitèrent de semblables dévouements. Pour une école qui se fermait, faute des secours promis par la commune, trois surgissaient à l'improviste, et regorgeaient immédiatement d'élèves.

Cela ne faisait pas le compte des patrons de l'école mutuelle. Ils avaient juré, cette fois, de rouvrir, sur les ruines des établissements rivaux, leurs classes depuis longtemps décriées. La guerre recommença, plus violente et plus malhonnête encore qu'en 1819.

Il y avait à Vitré une école fondée en 1827, qui, dès la première année, avait accueilli deux cent trente enfants, et en avait refusé cent, faute de place. Tout présageait à cette maison un brillant avenir, lorsque survinrent les événements de 1830. Le conseil municipal démissionnaire fut immédiatement remplacé par une commission des plus hostiles aux Frères. Cette commission supprima la subvention qui leur était allouée pour les classes gratuites, les expulsa de la maison qu'ils occupaient, et insista auprès du préfet pour obtenir leur renvoi.

(1) *Guingamp et le pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours*, p. 237.

En mai 1831, les Frères s'installèrent, tant bien que mal, dans un nouveau local préparé à la hâte. L'école allait survivre aux persécutions et redevenir prospère. Ce n'est pas ainsi que l'entendaient les libéraux de Vitré. En mai 1832, un incident misérable, la vivacité insignifiante d'un Frère à l'égard d'un enfant, servit de prétexte à de nouvelles attaques. Cette fois, l'école succomba. Les Frères durent regagner Ploërmel, emportant sous le bras leur modeste trousseau, et il fallut, de la part de M. de la Mennais, quinze mois de démarches et de pourparlers pour faire rapporter l'inique mesure.

Enfin, à Ploërmel même, le conseil municipal menaça de retirer aux deux Frères qui tenaient l'école de la ville les locaux mis à leur disposition en 1822, et d'installer à leur place des instituteurs laïques.

Dans un mémoire adressé au maire, M. de la Mennais n'eut pas de peine à établir ses droits sur un immeuble acheté, pour l'usage des Frères, avec les fonds du département. Il terminait par les lignes suivantes, où, comme toujours, le cri du cœur sacerdotal domine les raisonnements et les calculs de l'homme d'affaires. « J'observerai qu'il me semble impossible, dans l'état des choses, de substituer une nouvelle école primaire à la nôtre au 1er septembre prochain. Mais soyez sans inquiétude à cet égard, monsieur le maire; je n'abandonnerai point les petits enfants dont la Providence m'a fait le père. Que le traitement des Frères soit donc payé par la commune après le 1er septembre, comme il serait juste et comme elle s'y est engagée, ou qu'elle le supprime à dater de cette époque, je n'en continuerai pas moins à instruire ces pauvres et chers enfants, dont les familles me donnent journellement des marques d'une confiance que je veux mériter de plus en plus (1). »

Les Frères étaient depuis longtemps populaires à Ploërmel. Le conseil municipal craignit d'indisposer les familles, et maintint le *statu quo*.

(1) Fragment d'un mémoire inédit, daté du 10 juillet 1831. — Archives des Frères.

II

Ces épreuves n'atteignaient que des maisons isolées. Quelques mois auparavant, en 1831, une ordonnance royale avait imposé à la congrégation entière de lourds embarras. Tout instituteur public devrait désormais être pourvu d'un brevet individuel de capacité. Pour les Frères de l'Instruction chrétienne, aussi bien que pour les Frères de M. de la Salle, c'était la suppression des brevets délivrés sur le vu des lettres d'obédience. De plus, on abolissait les brevets du troisième degré, accordés jusqu'alors aux maîtres qui visaient seulement à l'enseignement élémentaire, et l'on ne maintenait que des diplômes d'ordre supérieur, supposant des connaissances tout à fait inutiles à des instituteurs de campagne.

M. de la Mennais n'était pas prêt. Du jour au lendemain, il voyait menacés d'interdiction une foule de jeunes Frères, qui enseignaient l'alphabet sous la direction de maîtres plus expérimentés, tout en complétant leur instruction personnelle (1).

Il est vrai qu'on accordait aux directeurs d'écoles non munis de brevets un certain nombre d'autorisations provisoires.

(1) Dans plusieurs communes bretonnes, les maires du nouveau régime hâtèrent avec brutalité l'application de ce décret. Voici un fait que publiait l'*Avenir*, dans son numéro du 7 juin 1831 :

« Il y avait à Pleubian, près de Tréguier, un établissement de Frères pour l'instruction primaire, légalement fondé et prospérant admirablement. Vers le 20 du mois dernier, celui qui se trouvait à la tête de cette maison ayant reçu son changement, le Frère directeur de l'établissement de Tréguier, chargé par le supérieur de la congrégation de suppléer en cas d'absence ou de maladie, y envoya provisoirement un autre Frère, déjà formé par de mûres études et une longue expérience. A peine y était-il arrivé, que l'ordre était donné à deux gardes nationaux d'aller au lieu de la classe, et d'en chasser le maître *et les élèves*. Mais la classe n'étant pas encore ouverte, cette mesure fut sans effet. Cependant l'ardeur du maire ne se ralentit pas. Il fit venir de Tréguier deux gendarmes pour s'emparer de la personne du Frère, et leur enjoignit d'aller le chercher jusque dans le presbytère, sans égard pour le desservant, homme plein de mérites et de vertus, et qu'une pareille bourrasque affligea profondément. Cette nouvelle mesure fut encore inutile. Le Frère, instruit de la rigueur des poursuites dirigées contre lui, était retourné à Tréguier, afin de s'y munir des pièces nécessaires contre une juridiction si terrible. Avec elles, il se rend chez

M. de la Mennais attendit. Il espérait encore qu'on appliquerait avec quelque bienveillance les nouveaux règlements. Hélas! il comptait sans le zèle indiscret des fonctionnaires de province.

Quand il vit que toutes les préférences de l'administration étaient pour les écoles mutuelles, qu'on lui manquait d'égards au point de vouloir astreindre tous ses Frères employés dans un arrondissement à se rendre, le même jour, au chef-lieu, pour y subir la visite des inspecteurs, enfin qu'on lui faisait attendre indéfiniment les autorisations provisoires, il résolut de provoquer, par tous les moyens possibles, l'accomplissement loyal des promesses de la Charte.

Il était lié avec un député du Morbihan, aussi recommandable par son habileté en affaires que par sa parfaite droiture, M. le baron de Sivry. C'est à lui qu'il s'adressa pour faire parvenir en haut lieu ses doléances. La note qu'il lui communiqua fait connaître en détail une situation qui, après trois quarts de siècle, n'a guère changé.

« Il semble, dit M. de la Mennais, que, parmi ceux qui veulent sincèrement répandre l'instruction élémentaire, et la rendre, autant que possible, universelle, il ne devrait exister qu'une sage et douce émulation de zèle; mais, malheureusement, il n'en est pas ainsi; et à qui la faute? Chacun dit : Ce n'est pas à moi. On s'accuse, on

monsieur le maire, qui lui demande d'abord son brevet universitaire. Le Frère lui présente les pièces attestant qu'il appartient à une congrégation légalement autorisée pour l'enseignement primaire, qu'outre cette approbation du ministère de l'Instruction publique, il a encore celle du ministère de la Guerre, ayant été exempté du service militaire, à la condition de se livrer dix ans à l'instruction; qu'il a les mêmes droits, qu'il est envoyé par les mêmes autorités que son prédécesseur. Tout cela ne signifie rien aux yeux de monsieur le maire. Il faut un brevet de l'Université.

« C'est l'intention de monsieur de Montalivet, sans doute; son ordonnance est décisive. En vain le Frère répond qu'il a des droits acquis qui ne peuvent être atteints par cette ordonnance, puisqu'elle n'a pas d'effet rétroactif : il reçoit une dernière objection, c'est qu'il faut partir, afin d'épargner, sans doute, un second voyage aux gendarmes. Quelques-unes des pièces qu'il avait remises entre les mains de monsieur le maire ont été, dit-on, adressées au procureur du Roi près le tribunal de Lannion. Mais, quoi qu'il en soit, cet établissement florissant est tombé, malgré les engagements à acquitter envers les familles; et cette vaste commune est privée des bienfaits de l'instruction. »

s'échauffe, on s'irrite, et je ne sais quel déplorable duel s'engage entre les écoles dites mutuelles et les écoles chrétiennes.

« L'administration elle-même fait imprudemment, tous les jours, cette distinction; dès lors, elle ne peut reprocher à personne de la faire à son exemple.

« En effet, les écoles dites *mutuelles* (que j'appelle ainsi parce qu'elles ne le sont, le plus souvent, que de nom), sont les seules que la plupart des agents du gouvernement avouent, protègent et encouragent; les autres sont considérées par eux comme *suspectes;* ils les tolèrent à peine, et, quelquefois, ils les persécutent avec éclat.

« Je vais exposer d'une manière générale ce qui se passe à ce sujet. Il serait impossible de rapporter tous les faits, ou bien, ce ne serait pas une simple note, mais un volume qu'il me faudrait écrire.

« 1° Il y a des secours votés, soit par les Chambres, soit par les conseils généraux, pour l'encouragement de l'enseignement primaire; or, partout, sauf quelques rares exceptions dans le Morbihan, — M. le préfet a accordé 400 francs à l'école de Sauzon, et 300 francs à celle de Saint-Martin, — les communes qui ont ou qui demandent des Frères sont privées de la part à laquelle elles auraient droit dans ce fonds commun; on ne tient aucun compte des vœux les plus légitimes des familles, lors même que ces vœux sont légalement exprimés par les conseils municipaux.

« 2° On a encore moins d'égard aux vœux des curés. On craint leur influence sur les écoles, comme si elle n'était pas nécessaire, dans les campagnes surtout, pour attirer les enfants, et comme s'ils ne devaient pas l'exercer tout entière dans l'intérêt des bonnes mœurs. En agissant de la sorte, on empêche la fondation de beaucoup d'écoles, et le plus grand nombre de celles que l'on fonde restent vides.

« 3° Au lieu de chercher à établir des écoles dans les lieux où il n'en existe point encore, on offre des sommes considérables (quinze cents, deux mille francs) aux com-

munes où les Frères ont déjà des écoles nombreuses et très suffisantes pour la population, afin de ruiner ces écoles, et de déterminer ces communes à renvoyer les Frères, et à les remplacer par des maîtres inconnus, ou trop connus. Cependant, telle est la confiance dont les Frères jouissent, et l'attachement qu'on a pour eux, que nulle part on n'est parvenu à détruire leurs établissements par ce moyen; mais il en est résulté que les nouvelles écoles ont inspiré une sorte d'inquiétude aux familles chrétiennes. Elles se sont dit : Evidemment on n'a pas pour unique but de donner à nos enfants une instruction meilleure et de hâter leurs progrès, puisqu'ils en font de si heureux et de si rapides dans les écoles que nous possédons déjà; pourquoi attaque-t-on celles-ci avec tant de violence?... De là, une sorte de prévention contre les écoles imposées par l'administration; les maîtres placés et payés par elle ont, dans plusieurs endroits, si peu d'élèves, qu'ils pourraient les compter sur leurs doigts, sans même avoir besoin pour cela des deux mains; enfin, dans un grand nombre de localités, cette question d'écoles est devenue malheureusement une question de religion et une affaire de parti. Que d'argent dépensé pour ne rien faire ou pour faire mal!

« 4° La marche de l'Université n'est ni moins fausse, ni moins funeste. Je ne puis raconter ici toutes les tracasseries et toutes les misères de cette administration de convent. D'abord, elle a montré une espèce d'impartialité; mais, depuis qu'elle a une école normale sous sa direction, elle est jalouse de placer ses maîtres, et elle multiplie les difficultés de tout genre pour écarter les maîtres rivaux. Comme les siens ne réussissent presque nulle part, elle prend les autres en haine, attribuant à ceux-ci son défaut de succès. Sous les prétextes les plus frivoles, et sans que nous ayons aucun moyen légal de l'empêcher, elle suspend nos écoles et disperse nos enfants; ses informations, ses jugements, tout est secret. Ce n'est pas tout. Se soumet-on à toutes les rigueurs de son code? lui demande-t-on des brevets? Elle sera trois mois, six mois, et

même plus longtemps, sans les accorder, ou sans répondre Elle m'a fait attendre, par exemple, pendant huit mois, l'autorisation du Frère de Mauron, et si M. le sous-préfet de Ploërmel ne s'était fâché sur ce retard, qu'aucun motif ne justifiait, il est très vraisemblable que toutes mes démarches personnelles pour y mettre un terme eussent été inutiles.

« Autre exemple. J'ai fondé, à Loudéac, une école gratuite, dans le mois de novembre 1831. L'autorisation était de droit, d'après les ordonnances actuellement en vigueur, et pourtant, je ne l'ai pas encore obtenue, à la fin de septembre 1832. Y a-t-il une raison quelconque de remplacer un Frère sur-le-champ? Cela devient impossible, à moins de l'exposer à être traduit en police correctionnelle, car il faut que le Frère qui succède à l'autre soit préalablement autorisé, et cette autorisation n'arrive qu'au bout de plusieurs mois, ou n'arrive pas du tout. Nous sommes donc menacés, à chaque instant, d'une Saint-Barthélemy d'écoles.

« Il serait à désirer, au contraire, qu'on favorisât la concurrence entre tous les instituteurs, quels qu'ils fussent; c'est le seul moyen d'en avoir de bons, de répandre et de faire fleurir l'instruction. Le monopole tue; la liberté vivifie et féconde tout autour d'elle. Pour donner à M. de Sivry une idée de l'arbitraire qui règne dans l'administration des écoles et de la passion que l'on met dans les discussions qui y ont rapport, je joins à cette note la copie d'un mémoire sur la suppression de l'école de Vitré, que j'ai adressé récemment au ministre, par l'intermédiaire de M. le général Bigarré et de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine. L'un et l'autre ont reconnu que j'avais parfaitement raison; mais ni l'un ni l'autre n'a cru pouvoir me donner l'assurance que justice me serait rendue !

« En un mot, dans l'absence de toute loi, nous sommes livrés sans défense au caprice des comités cantonaux, la plupart mal composés, et aux volontés souveraines de l'Académie, qui, ainsi que je l'ai fait remarquer, saisit avec empressement toutes les occasions de nuire à des établissements qui ont le tort de valoir mieux que les siens, ou,

du moins, de paraître tels à la plupart des pères de famille.

« A cela, quel remède? L'exécution franche de la Charte, la liberté (1) ! »

En attendant l'effet de ce mémoire, M. de la Mennais résistait de son mieux aux menues tracasseries du despotisme académique.

Les comités cantonaux avaient la prétention d'imposer à ses écoles des livres classiques. Il notifia au recteur de l'académie de Rennes un refus poli, mais absolu. « Nous avons été obligés, lui écrivit-il, de simplifier les tableaux de lecture dont nous nous servions anciennement, quoiqu'ils fussent cependant bien moins compliqués que le nouveau syllabaire. Celui-ci ne convient donc nullement aux enfants des campagnes, dont l'esprit est si peu ouvert.

« Il a un autre défaut plus grave. On n'y trouve ni les commandements de Dieu, ni les commandements de l'Église, ni aucune prière en français, ni l'*Ave Maria*, ni le *Confiteor*, en latin. Il est bon, sans doute, que les enfants sachent ce que c'est qu'un baromètre et un télégraphe; mais il est plus important encore qu'ils commencent à apprendre leurs prières en commençant à apprendre à lire (2). »

III

La liberté — une liberté relative du moins, — vint d'un homme à qui l'abbé Jean ne songeait pas à la demander, du protestant Guizot. Le 17 octobre 1832, l'ancien ministre de l'Intérieur reprenait possession du portefeuille de l'Instruction publique.

M. Guizot, à qui l'on a reproché de ne pas aimer le peuple, parce qu'il ne flatta jamais ses grossiers instincts, était partisan d'une large diffusion de l'enseignement populaire; seulement, il le voulait varié selon les milieux, adapté aux besoins réels des populations, par-dessus tout

(1) Cité par Ropartz, p. 386 et suiv. L'estimable biographe croit, à tort, que cette note fut adressée à M. de Salvandy.

(2) Lettre inédite, du 21 avril 1832. — Archives des Frères.

moral et religieux. « Et je n'entends pas seulement par là, disait-il, que l'enseignement religieux doit avoir sa place dans l'école, et que les pratiques de la religion y doivent être observées; un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et si mécaniques conditions; il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. La religion n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son heure; c'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et sur la vie, toute sa salutaire action. C'est dire que, dans les écoles primaires, l'influence religieuse doit être habituellement présente. Si le prêtre se méfie ou s'isole de l'instituteur, si l'instituteur se regarde comme le rival indépendant, non comme l'auxiliaire fidèle du prêtre, la valeur morale de l'école est perdue, et elle est près de devenir un danger (1). »

Il abordait le pouvoir avec le dessein d'assurer la liberté des associations religieuses, et, qui plus est, de favoriser leur développement, « les considérant comme les plus honorables concurrents et les plus sûrs auxiliaires que, dans ses efforts pour l'éducation populaire, le pouvoir civil pût rencontrer (2) ».

Avec un huguenot de cette nuance, il était facile de s'entendre. Informé des dispositions du ministre, M. de la Mennais partit pour Paris, se présenta chez M. Guizot, et fut parfaitement accueilli. Le lendemain, il adressait au haut fonctionnaire la lettre suivante:

« Monsieur le ministre, dans l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir, hier, avec vous, vous avez bien voulu me promettre un secours d'argent pour m'aider à étendre les établissements d'instruction primaire que j'ai fondés en Bretagne. Je désire que ce secours me soit adressé à Ploërmel (Morbihan), parce que c'est là qu'est mon

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. t. III. p. 69.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 79.

école normale, et que je compte l'employer à augmenter le nombre de mes instituteurs novices.

« On m'a alloué annuellement de deux à cinq mille francs depuis 1822 jusqu'à 1830, sur les fonds destinés à encourager l'enseignement primaire; mais c'est moins à la question de la somme que vous m'accorderez, Monsieur le ministre, que j'attache du prix, qu'à recevoir du gouvernement une marque d'intérêt et d'encouragement. Je tiens beaucoup à ce que l'on sache que j'agis de concert avec lui, qu'il approuve mes efforts et qu'il rend justice à la pureté de mes intentions (1). »

Le ministre promit beaucoup, et tint parole. Non seulement il assura à ce qu'il appelait « l'établissement normal de Ploërmel » un crédit annuel de deux mille francs, mais il se hâta de faire rouvrir l'école de Vitré et d'exempter les Frères de la garde nationale.

Cependant les tracasseries locales continuaient, et il était bien difficile de les faire cesser tout à fait, puisqu'aucune loi n'avait encore organisé l'enseignement primaire. Fort des encouragements qui lui venaient de Paris, M. de la Mennais n'hésitait pas à en appeler au ministre de la tyrannie de ses agents. Voici, entre autres, une réclamation qu'il lui faisait parvenir, le 15 avril 1833 :

« Vous m'avez permis, Monsieur le ministre, de m'adresser à vous directement, lorsque j'éprouverais quelque difficulté extraordinaire. En voici une à laquelle j'étais loin de m'attendre, et à propos de laquelle il me serait agréable d'avoir une prompte réponse.

« Vous savez, je crois, que ma méthode consiste principalement à diviser une école en sections plus ou moins nombreuses, et à mettre, autant que possible, non pas un enfant, mais un Frère, à la tête de chaque section, d'où il résulte que les enfants font, dans nos grandes écoles, des progrès plus rapides que nulle part ailleurs, parce que leur travail est continu, et parce qu'ils reçoivent toujours la leçon directement du maître.

(1) Lettre inédite, du 15 décembre 1832. — Archives des Frères.

« Souvent, dans les paroisses même de campagne, deux Frères tiennent ensemble une école de moins de cent enfants, soit dans la même pièce, soit dans deux pièces contiguës, et ordinairement, c'est un très jeune Frère que je charge des enfants les moins avancés. Le traitement du second Frère n'est que de cent francs, et j'y gagne encore, en ce sens qu'il m'en coûte moins de le former en l'occupant ainsi d'une manière utile, que de le garder au noviciat : il s'instruit à l'aide de son confrère, et, un peu plus tard, c'est-à-dire quand le moment de le placer seul arrive, il a déjà une assez longue expérience des classes. Les meilleurs maîtres sont ceux qui ont passé par cette épreuve.

« Mais cela deviendrait évidemment impossible si, comme on voudrait l'exiger maintenant, chaque Frère employé dans nos écoles devait être muni d'avance d'un brevet de capacité et d'une autorisation spéciale. Cette prétention, dont j'entends parler, ne me paraît nullement fondée sur le reste des ordonnances, puisqu'il ne s'agit point de deux écoles distinctes, mais de deux maîtres, dont l'un, entièrement subordonné à l'autre, enseigne les éléments de la lecture et le catéchisme, afin que celui-ci n'ait à instruire que les élèves plus avancés et à peu près de même force. J'ai donc l'honneur de vous adresser une copie de la réponse que je viens de faire, sur cette question, à un curé dont on cherche à désorganiser la belle école, sous le vain prétexte qu'il n'y a dans la commune qu'un Frère autorisé. Il serait fort important pour moi de savoir positivement à quoi m'en tenir là-dessus : les deux Frères exercent dans le même local, et souvent les enfants de l'un vont dans la classe de l'autre, pour le catéchisme par exemple (1). »

IV

Deux mois après, cette question était tranchée par la loi du 28 juin 1833, due à l'initiative de M. Guizot. Cette loi

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

créait un enseignement primaire d'Etat. Pour comprendre les modifications qu'elle introduisait dans l'organisation des écoles congréganistes, il en faut rappeler les principales dispositions.

Désormais chaque commune de France aura un instituteur; cet instituteur devra recevoir un traitement fixe, qui ne pourra être inférieur à deux cents francs, et sera complété par les rétributions mensuelles des élèves. On lui fournira, de plus, un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves. Outre les écoles ordinaires, une école supérieure primaire sera créée dans les chefs-lieux de départements et dans les communes dont la population excède six mille habitants. De plus, dans chaque département sera fondée une école normale pour former des maîtres. Cette école normale, destinée à préparer des instituteurs laïques. pourra être, aussi bien que les simples écoles dites communales, dirigée par des religieux. Enfin, à côté de l'enseignement public, les particuliers seront autorisés à ouvrir des écoles, à la condition qu'ils soient approuvés par les recteurs d'Académie, et pourvus du brevet de capacité.

Cette loi était un bienfait pour la plupart des provinces de France, privées d'instituteurs capables.

A la Bretagne, que M. de la Mennais avait déjà couverte d'un réseau d'écoles, elle était moins nécessaire. Bien plus, elle allait créer au fondateur de graves difficultés. Sans doute, les Frères de l'Instruction chrétienne qui seraient reconnus instituteurs communaux recevraient, à ce titre, un modique traitement, et l'obligation où seraient les communes de leur fournir un logement épargnerait, en partie, à M. de la Mennais la lourde charge de contribuer à la construction des écoles libres. Mais, d'autre part, il faudrait, plus que jamais, compter avec le mauvais vouloir de certains universitaires qui, aveugles partisans de l'école mutuelle, mettraient à trop haut prix les brevets de capacité. En outre, les Frères, devenus instituteurs communaux, seraient soumis, de ce chef, à toutes sortes

de contrôles qui pourraient singulièrement gêner le supérieur.

N'importe ! M. de la Mennais appréciait, plus que personne, l'appui légal que lui fournissait M. Guizot, et il accepta de bonne grâce la concurrence.

Pour continuer d'enseigner, il fallait des brevets, beaucoups de brevets : il se mit en devoir d'en obtenir.

Ce n'est pas tout. Des écoles primaires supérieures allaient s'établir dans les villes. En créer de libres, c'était un moyen de faire le bien en grand. M. de la Mennais le comprit, et résolut d'en fonder une à Dinan.

Il suffisait, pour cela, d'organiser, selon les programmes officiels, les études du grand pensionnat que les Frères tenaient déjà dans cette ville (1).

M. de la Mennais se mit à l'œuvre, avec le concours de M. Querret. Celui-ci venait de rentrer dans la vie privée. Affligé d'une santé débile et rebuté de certains procédés peu délicats de ses chefs hiérarchiques (2), il retrouva néanmoins son ardeur au travail pour venir en aide à son vieil ami.

Il entreprit de faire, deux fois par semaine, le voyage de Pleurtuit à Dinan et à Saint-Servan, afin de préparer, pour les mathématiques, les jeunes Frères qui aspiraient au brevet. De plus, il composa, à l'usage de leurs élèves les plus avancés, des traités *d'Arithmétique théorique*

(1) Cette maison, dont nous avons raconté les modestes origines, s'était développée avec une rapidité surprenante. En septembre 1831, M. de la Mennais avait dû acheter, pour la somme de 24 000 francs, un bel enclos, où l'on construisit le vaste établissement qui existe encore aujourd'hui.

(2) M. Querret avait été lésé dans ses intérêts par la révolution de 1830. On se rappelle qu'il avait quitté la faculté de Montpellier pour revenir en Bretagne. Considéré, jusqu'en 1830, comme professeur de faculté en congé, il avait joui de la moitié de son ancien traitement, tout en percevant ses honoraires de professeur au collège royal de Rennes. La nouvelle administration le mit en demeure d'opter entre les deux fonctions, et il retourna à Montpellier. Obligé, pour raison de santé, de regagner, encore une fois, sa province, il se vit privé, en 1833, de sa chaire d'enseignement supérieur et de sa pension de retraite. En présence de pareils procédés, il n'avait plus qu'à quitter l'Université. Les joies de la famille, de l'amitié et de l'étude consolèrent ses dernières années, qu'il passa à Pleurtuit, dans sa propriété de la Motte.

et *d'Algèbre* qui supportent toujours la comparaison avec les meilleurs manuels (1).

Il y avait alors, à quelques lieues de l'habitation de M. Querret, dans la commune de Ploubalay, un jeune maître qui devait, plus tard, faire honneur à l'institut comme mathématicien, le frère Bernardin. Après ses six heures de classe quotidienne, il trouvait moyen de se rendre, plusieurs fois par semaine, au château de la Motte, où M. Querret lui donnait des leçons, puis, rentré à Ploubalay, il passait une partie des nuits au faîte d'une maison en construction, où il avait installé un observatoire astronomique. Son maître disait de lui, quelques années après : « J'ai enseigné probablement près de deux mille élèves dans ma vie; sur ce nombre, je ne crois pas en avoir rencontré plus de quatre comme le frère Bernardin. » Nous verrons, plus tard, quel parti sut tirer M. de la Mennais de ce talent, que rehaussait une simplicité charmante et une admirable humilité.

Parmi les matières marquées au programme des examens officiels figurait une science qu'on aurait pu croire nouvelle, tant elle tenait peu de place jusqu'alors dans l'enseignement primaire : la géographie. Il n'en existait pas de bons manuels classiques. Qu'à cela ne tienne !

(1) Il publia successivement, de 1822 à 1835, « à l'usage des écoles des Frères de l'Instruction chrétienne, » des *Leçons élémentaires d'Arithmétique pratique;* des *Leçons élémentaires d'Arithmétique théorique;* des *Leçons élémentaires d'Algèbre* et des *Exercices sur les leçons élémentaires d'Arithmétique.* Il avait cédé la propriété de ces ouvrages aux Frères, qui les vendaient à leur maison de Saint-Servan. Avec une touchante modestie, M. Querret se donne, dans la préface de ses traités, comme travaillant sous la direction et d'après les vues de M. de la Mennais.

« L'intelligence des enfants très jeunes, dit-il, n'est pas, en général, suffisamment développée pour qu'il soit possible de faire marcher de front, à leur égard, l'étude de la théorie de l'arithmétique avec celle de la pratique : c'est pour cette raison que M. de la Mennais fait d'abord exposer, dans ses écoles, la simple pratique du calcul. Mais lorsque l'enfant avance en âge,... le moment est venu alors de soulever le voile par lequel sont liées les unes aux autres les vérités mathématiques qui lui ont été enseignées. Aussi est-ce celui que M. de la Mennais choisit pour introduire dans les classes d'arithmétique l'étude de la théorie. — (Avertissement des *Leçons élémentaires d'Arithmétique théorique,* Saint-Malo, Hovius, 1835.) — Cet hommage, rendu par un homme du métier à la sagesse pédagogique de notre héros, même en des matières où l'on aurait pu douter de sa compétence, nous semble particulièrement digne d'attention.

L'infatigable fondateur en composera un lui-même. Nous en avons eu le manuscrit sous les yeux, et nous y avons reconnu les qualités d'ordre et de clarté qui distinguent tous les écrits de l'abbé Jean. Mais hélas! pour composer, il faut des loisirs, et où les prendre dans une vie à ce point surchargée?

« Ma géographie n'avance pas, écrivait-il au frère Laurent: le temps me manque pour y travailler (1). »

Cette fois, le courageux ouvrier avait trop présumé de ses forces ; son manuel de géographie est une des rares œuvres pédagogiques qu'il n'ait pu conduire à bonne fin.

D'ailleurs, tant de labeurs n'étaient point stériles. Les jeunes ecclésiastiques à qui M. de la Mennais voulait confier des classes dans son école supérieure de Dinan, comme MM. Mermet, Doucet et Houet, obtinrent, ainsi que plusieurs Frères, le brevet exigé (2), et l'établissement, avec son personnel choisi de maîtres et d'élèves, s'ouvrit, à la rentrée de 1835, sous les meilleurs auspices.

Une retraite avait été prêchée aux enfants de l'école primaire, quelques mois auparavant, par M. de la Mennais, assisté de tous les prêtres de Dinan. Mgr de la Romagère, qui semblait enfin rendre justice à son ancien grand vicaire, vit là un excellent emploi de ses

(1) Lettre inédite du 5 octobre 1834. — Archives des Frères.

(2) Le 4 septembre 1835, M. de la Mennais écrivait à M. Querret :
« Cher ami, que Dieu soit béni, et vous après ! M. Mermet, M. Houet, brevetés de premier degré ! Cinq Frères brevetés du second degré, M. Macé *idem* ! Sur dix candidats, deux seulement ajournés, n'est-ce pas chose merveilleuse, miraculeuse, et bien propre à exciter votre zèle ? Dieu s'est servi de vous pour opérer cette espèce de prodige : il a récompensé votre dévouement si généreux à une œuvre qui est si éminemment la sienne. Mais il faut que vous m'aidiez à tirer parti du succès que nous venons d'obtenir; c'est-à-dire qu'il faut que vous me fassiez un projet de prospectus d'une école de premier degré à Dinan. Occupez-vous en tout de suite, je vous en prie, car cela presse, et envoyez-moi votre travail dans le plus bref délai, car je veux le faire imprimer au plus tôt. Quelques jours perdus, ce serait perdre beaucoup. Hâtez l'impression de la *Théorie de l'arithmétique*. Je n'ai que le temps de vous embrasser, et vous savez avec quelle tendresse je le fais, ce qui est fort heureux, car je ne pourrais pas vous le dire. » — Ropartz, p. 401.

facultés oratoires, et offrit de donner lui-même quelques instructions. « Il faut bien l'aider, disait-il en parlant de M. de la Mennais : il nous rend tant de services ! »

Lorsque l'abbé Jean vit tout son personnel en état de faire bonne figure devant les inspecteurs généraux de l'Université, il fut heureux de montrer au ministre comment il profitait de sa modeste subvention. M. Guizot fut charmé de sa confiance, et il a raconté dans ses *Mémoires*, avec un accent de sympathie qui ne lui est point familier, avec quelle loyauté l'abbé Jean avait réclamé son contrôle.

« Le nom du fondateur, dit-il, son esprit à la fois simple et cultivé, son entier dévouement à son œuvre, son habileté pratique, son indépendance envers son propre parti, sa franchise dans ses rapports avec le pouvoir civil, tout en lui m'inspirait un confiant attrait, et il y répondit au point de provoquer lui-même (rare abandon dans un ecclésiastique), l'inspection du gouvernement dans ses écoles. Il m'écrivait, le 3 mai 1834 : « Lorsque j'eus l'honneur de vous voir dans le mois « d'octobre de l'année dernière, vous eûtes la bonté de « me dire qu'un inspecteur général de l'Université « visiterait de votre part, en 1834, mon établissement « de Ploërmel. J'ai le plus grand désir de voir s'accomplir « cette promesse ; mais je voudrais savoir à quelle époque « M. l'inspecteur pourra venir, car, autrement, il est « presque certain qu'il ne me trouverait pas ici, à cause « des continuels voyages que je suis obligé de faire dans « cette saison. Cependant, il m'importe beaucoup de « m'entretenir avec M. l'inspecteur ; j'aurais à lui dire « une foule de choses qui sont d'un grand intérêt pour « le progrès de l'instruction primaire en Bretagne (1). »

Et le narrateur compare « cet honnête et ferme Breton, devenu un pieux ecclésiastique et un ardent instituteur du peuple, absolument enfermé dans son état et dans son œuvre », à son frère, « ce grand esprit égaré dans

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 81.

ses passions, tombé parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps (1). »

Cette haute estime de l'abbé Jean, M. Guizot la garda toute sa vie. Il devait lui en donner, en 1851, un témoignage décisif. Il voulait, à cette date, fonder une école dans sa propriété du Val-Richer, commune de Saint-Ouen-le-Paing, dans le Calvados. Il ne craignit point, lui protestant, de la confier à un fils de M. de la Mennais.

« Je voudrais, écrivit-il à celui-ci, que la maison fût occupée par un de vos Petits Frères. J'en suis d'accord avec le maire et le curé de la commune. Je crois que la population accueillerait un de vos Frères mieux que tout autre instituteur. Pouvez-vous m'en donner un? Quels en seraient les frais et les conditions? Vous seriez bien aimable de me répondre le plus tôt possible à cet égard. J'ai la confiance que, si pouvez répondre à mon désir, vous me choisirez un Frère d'un caractère sûr et d'un esprit intelligent et conciliant. L'influence du maître d'école sur la moralité et la paix de la commune est encore plus importante que ses leçons aux enfants (2). »

V

En 1834, la faveur du ministre était, pour l'œuvre de l'abbé Jean, un appoint précieux. Elle ne pouvait, hélas! faire taire entièrement les rancunes impies qui, de tout temps, sous couleur de libéralisme, ont poursuivi les institutions catholiques.

Dans sa séance du 15 février, la Chambre des Députés s'occupa des Frères de Ploërmel. Ils avaient été dénoncés par un conseil municipal d'une bourgade bretonne. Des apôtres du laïcisme, comme Le Provôt, Salverte, Glais-Bizoin, essayèrent de soulever l'opinion contre une œuvre qui contrariait les plans de la secte voltairienne. L'un représentait l'institut des Frères comme une congrégation

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 82.

(2) Cité dans la *Chronique de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne*, n° du 31 mai 1879.

affiliée aux Jésuites. L'autre leur reprochait, avec la précision de termes et la courtoisie de langage usitées en pareille rencontre, « d'abrutir les enfants et d'arrêter les progrès de la civilisation. »

M. de la Mennais releva le gant. Dans un mémoire destiné vraisemblablement à un journal, et que nous avons sous les yeux, il prit en main la défense de ses fils; mais, en présence d'attaques où l'extravagance le disputait à la fausseté, il ne s'imposa point de prendre toujours au sérieux ses adversaires.

« Ces Frères, affirmait M. Salverte, se lient par des vœux monastiques; la chose m'est affirmée par un député de l'Ouest, digne de toute confiance.

— Et moi, réplique M. de la Mennais, j'affirme que les statuts des Frères ne les obligent à faire aucun vœu, et qu'ils ne font réellement aucun vœu monastique (1).

« ... Il y a, sans doute, des rapports de dépendance entre eux et leurs supérieurs; mais n'y en a-t-il pas aussi entre un soldat et ses chefs? Et, à cause de cela, prétendrait-on que les soldats sont des moines?

« Je ne connais pas de loi qui me défende de promettre, même devant Dieu, à l'honorable M. Salverte d'être son très obéissant serviteur, et qui s'oppose à ce que je l'appelle : *Mon Révérend Père* (2). »

Un député ami de l'institut lut ce passage à la Chambre, où il excita des rires homériques. Le pauvre Salverte, salué par ses collègues sous le titre de « Révérend Père », resta plusieurs jours ahuri et confus.

Un reproche avait paru plus sérieux à M. de la Mennais. Glais-Bizoin avait accusé le fondateur des Frères de s'opposer malignement au succès des écoles mutuelles.

« Si mes écoles, écrivit l'abbé Jean, sont tellement peuplées, qu'il faut presque partout agrandir les classes pour recevoir les nouveaux élèves, est-ce un mal?

(1) Le vœu d'obéissance, que faisaient les Frères, ne les constituait pas dans l'état proprement monastique.

(2) *Observations sur quelques discours relatifs aux Frères de l'Instruction chrétienne, prononcés à la Chambre des Députés.* — Cf. Ropartz, p. 393 et suiv.

« Ai-je tort de ne pas laisser un enfant sans instruction dans les communes où je m'établis? Si les écoles d'enseignement mutuel sont languissantes, et si elles restent à peu près vides dans la plupart des endroits mêmes où je ne suis pas en concurrence avec elles, est-ce ma faute? Souvent, ne serait-ce pas plutôt la faute de ceux qui nous accusent, et, quelquefois, avec tant de violence? Je ne veux rien dire là-dessus, sinon que mes Frères ont vécu jusqu'ici dans une paix profonde avec leurs rivaux. Ils ne cherchent à triompher qu'en enseignant mieux et en coûtant moins cher aux communes que tous les autres instituteurs. Je ne puis promettre à M. Glais-Bizoin de renoncer à ces deux moyens de succès; mais je m'engage volontiers à n'en jamais employer d'autres.

« En vérité, je m'étonne d'entendre crier au monopole parce que je suis parvenu à fonder cent trente écoles dans un pays où il en faudrait au mois douze cents. Il en reste mille soixante-dix à la disposition de M. Glais-Bizoin; sa part n'est-elle pas assez belle (1)? »

Ce langage fit impression, et l'incident de la Chambre n'eut d'autre résultat que de faire connaître, en dehors de la Bretagne, une œuvre sainement démocratique, dont l'idée devait bientôt faire son chemin dans plusieurs provinces.

(1) Cf. Ropartz, p. 399.

CHAPITRE IV

VIE INTIME DE L'INSTITUT.

I

C'est au plus fort de ses démêlés avec les missionnaires de Rennes que M. de la Mennais se voyait ainsi obligé de défendre ses Frères calomniés et menacés.

On se rappelle qu'il avait rêvé de rattacher son œuvre d'instituteurs à la congrégation de Saint-Pierre, afin de lui assurer, plus tard, une direction et un appui. La scission une fois consommée, en présence des dangers que pouvait créer à ses Frères une législation hostile, il eut, pour eux, un moment d'inquiétude.

Sans doute, l'institut prenait un accroissement des plus consolants; mais ses destinées reposaient à peu près sur un seul homme — car M. Deshayes était plus absorbé que jamais par ses œuvres vendéennes, — et cet homme avait cinquante-quatre ans. Lui disparu, que deviendrait ce corps, auquel il communiquait l'impulsion et la vie? Dès l'origine, nous l'avons vu, il avait eu l'idée de confier à un Frère le gouvernement de la congrégation, aussitôt que son action personnelle ne semblerait plus nécessaire. Certes, il ne pouvait songer encore à se retirer, mais n'était-il pas temps de se choisir un successeur?

Sur cette question délicate, il hésitait à sonder l'opinion de ses amis du diocèse de Vannes. Il voulait un avis absolument désintéressé, et il alla le demander à un

prêtre d'un diocèse étranger, qui possédait toute son estime, l'abbé Angebault, vicaire général de Nantes.

C'est à M. Deshayes qu'il devait de le connaître. Aumônier de la communauté de Saint-Gildas des Bois, fondée par le vénérable associé de l'abbé Jean, M. Angebault avait, plus tard, suivi de près, comme grand vicaire, les premiers établissements de M. de la Mennais dans le diocèse de Nantes (1). Dès qu'il eut vu à l'œuvre les Frères enseignants, il résolut de les appuyer de toute son influence, et prit spécialement à cœur leur succès au pensionnat Saint-Stanislas, où ils étaient chargés des classes de français. Les affaires de ce pensionnat furent le point de départ d'une correspondance qui devait se poursuivre, de plus en plus intime et affectueuse, même après l'élévation du grand vicaire sur le siège d'Angers.

M. Angebault était un prêtre sage et pieux, d'esprit positif et de commerce aimable, avec une pointe de gaîté gauloise qui n'était pas pour déplaire à l'abbé Jean.

Consulté sur le gouvernement qu'il conviendrait d'imposer, plus tard, aux Frères, il se posa trois questions « Faut-il laisser les Frères se gouverner seuls? Faut-il leur choisir un supérieur indépendant? Faut-il les placer sous l'administration épiscopale? » Il lui parut qu'on ne pouvait s'arrêter, d'une manière absolue, à aucun de ces partis, et voici les vues qu'il proposa à M. de la Mennais :

« Dans l'état actuel et longtemps probable de la législation et des choses, je crois que le premier besoin pour votre institut est d'avoir un point d'appui. Il me semble que je le chercherais dans l'autorité épiscopale, et que, des trois partis proposés, c'est celui qui offre le plus de garanties et de chances favorables. D'ailleurs, sans ou contre l'autorité épiscopale, nous ne pouvons rien, et, au contraire, il sourit à ma foi de penser que celui auquel l'Eglise confie le gouvernail est le plus digne de la confiance des passagers. Les communautés pouvaient être exemptes

(1) La première école établie dans le diocèse de Nantes, celle de Saint-Joachim, datait de 1827. Elle a été fermée en février 1875.

autrefois (et cette question peut encore prêter à de longues discussions); mais, dans l'état actuel de la société, et surtout pour une congrégation comme la vôtre, la force est dans l'unité; je prendrais donc pour base l'autorité épiscopale.

« Mais je voudrais pourtant parer aux chances de changements et de versatilité. Pour obtenir ce but, je donnerais à l'institut une règle forte, précise, détaillée, et, pour la soustraire à toute altération, je la soumettrais à une sanction supérieure à l'autorité même épiscopale : je désirerais que l'autorité suprême du chef de l'Eglise la rendît inaltérable, et il me semble que, sous cette égide, je m'endormirais en paix (1). »

II

En recourant aux lumières de ses amis, M. de la Mennais ne s'engageait point à abdiquer totalement ses vues personnelles. Il lui sembla que M. Angebault s'exagérait la difficulté de laisser à un Frère le gouvernement de l'institut. Il crut que ce qui réussissait aux Frères des Ecoles chrétiennes ne pouvait être impraticable pour les siens, et il s'en tint à son premier projet, tout en se proposant bien de s'appuyer sur Rome, selon le conseil du grand vicaire.

Le 26 août 1835, il signait, de concert avec M. Deshayes, l'acte suivant.

« Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

« Nous soussignés, Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais, fondateurs et supérieurs généraux des Frères de l'Instruction chrétienne,

« Prévoyant que, d'un moment à l'autre, la mort peut nous surprendre, et désirant assurer la perpétuité de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, que jusqu'ici nous avons gouvernée de concert, sans que nous lui ayons encore donné une constitution régulière, nous

(1) Lettre inédite, du 31 octobre 1834 — Archives des Frères.

avons arrêté les points suivants, qui seront comme le fondement de son régime futur :

Article I. — « La Congrégation sera gouvernée, après la mort de M. Jean-Marie de la Mennais, par un Frère et un conseil composé au moins de quatre autres membres de la société.

Article II. — « Le Frère supérieur général et les autres Frères du conseil seront élus par ceux à qui nous attribuerons, plus tard, le droit de concourir à l'élection ; toutefois, nous nous réservons la faculté de faire nous-mêmes le choix. Dans le cas où notre mort précéderait l'organisation définitive de la congrégation, et dès aujourd'hui, nous choisissons le Frère Hippolyte pour supérieur général.

Article III. — « Il y aura un conseil ecclésiastique attaché à la congrégation des Frères, qui sera chargé de son gouvernement spirituel. Les rapports de ce conseil avec celui des Frères seront réglés plus tard. Si nous mourions avant qu'ils le fussent, nous nommons M. Ruault, président dudit conseil, et, en cette qualité, nous le substituons dans tous nos droits.

« Fait et arrêté, à Ploërmel, le 26 du mois d'août 1835.

Article supplémentaire. — « Si M. de la Mennais mourait avant M. Deshayes, celui-ci serait seul chargé de la composition du conseil des Frères, et, quant à la composition et aux attributions du conseil ecclésiastique, il s'entendrait avec M. Ruault (1). »

Le Frère Hippolyte, à qui M. de la Mennais confiait le grand honneur de continuer son œuvre, était, nous le savons déjà, un religieux très humble, très ami de la règle, plein de droiture et de franchise, qui, depuis 1830, suppléait le fondateur, pendant ses absences, pour la direction du noviciat. Il ne devait jamais remplir la charge qu'on lui destinait; mais sa longue vie d'obscur labeur, passée tout entière à Ploërmel, dans les fonctions de

(1) Dans une seconde rédaction de cet acte, M. de la Mennais désigna, plus tard, le frère Julien comme futur supérieur général.

maître des novices, puis d'assistant du supérieur général, prouve qu'il en était digne (1).

Trois semaines après la signature de l'acte qui réglait ainsi le futur gouvernement de l'institut, M. Angebault, ignorant sans doute le fait accompli, écrivait à l'abbé Jean: « C'est toujours un problème pour moi que de savoir comment, après vous, on fera marcher tous ces éléments un peu divers. En montant au ciel, ayez soin de laisser votre manteau à votre Elisée. J'en réclamerais un petit coin si j'étais encore en ce pauvre monde : pour des yeux profanes, certaine casaque que je vous ai vue ne devrait pas faire beaucoup de jaloux (2). »

Pas plus que le Frère Hippolyte, l'abbé Angebault ne devait recueillir le manteau du Père. Toutefois, ses avis ne restèrent point lettre morte. M. de la Mennais sentait, comme lui, la nécessité de donner à son institut « une règle forte, précise et détaillée ». Aussi, à peine libre des difficultés que 1830 lui avait léguées, se mit-il à composer une nouvelle édition des *Statuts*.

« Les règles anciennes, disait-il dans la préface de cet opuscule, n'ont point été changées, et ne pouvaient l'être, parce que l'expérience en a démontré la sagesse. Voilà dix-sept ans que la congrégation a été fondée, et elles sont demeurées invariables. Mais quelques-unes — le petit nombre — avaient besoin d'explications et de développements. Des usages se sont établis qui n'existaient pas à l'origine; plusieurs cas se sont présentés, que nous n'avions pu prévoir; enfin le temps, *ce grand maître de la vie humaine*, comme l'appelle un illustre docteur, nous a donné des leçons dont nous avons dû profiter, pour perfectionner de plus en plus un livre qui renferme tant d'instructions importantes, et si précieuses pour vous.....

(1) Le Frère Hippolyte avait été, nous l'avons dit (tome Ier page 331, note 3), disciple de M. Deshayes, à Auray. Après quelques années passées dans l'enseignement primaire, il fut appelé à Ploërmel en 1830, et y passa 56 ans dans la pratique la plus édifiante des vertus religieuses. Il mourut le 6 décembre 1886.

(2) Allusion à la mise toujours pauvre de l'abbé Jean. — Lettre inédite du 13 septembre 1835. — Archives des Frères.

« Recevez ce livre, mes très chers Frères, comme si votre saint ange gardien vous le présentait, en vous disant de la part de Dieu : *Faites ceci, et vous vivrez.* »

Ce « Recueil », pas plus que les précédents, n'est un manuel de pédagogie. Pour toutes les règles concernant la tenue et la direction des classes, M. de la Mennais continue de renvoyer ses disciples à la *Conduite des écoles* de M. de la Salle; mais son modeste opuscule est un admirable code de vie religieuse.

Dans les « Règles de conduite » qu'il trace à ses Frères, rien que de simple, de précis et de mesuré. Tout est puisé aux sources les plus pures de l'ascétisme chrétien.

Nous connaissons sa prédilection pour les deux vertus religieuses par excellence : l'humilité et l'obéissance. Le vœu d'obéissance étant alors son seul moyen d'action sur ses disciples, on conçoit l'insistance avec laquelle il en recommande l'observation.

Quant à l'humilité, le frère du malheureux Féli en sent, plus que jamais, la nécessité, depuis les catastrophes récentes. Aussi, de quel accent il la prêche à ses enfants! Mais prêcher ne suffit point en pareille matière; par suite, jusque dans la composition de ce petit livre, le fondateur trouve moyen de pratiquer l'aimable vertu. S'il exhorte ses fils, ce n'est pas de lui-même, c'est en invoquant la doctrine de directeurs comme saint Bernard, saint Ignace de Loyola, et surtout saint Jean-Baptiste de la Salle, dont les disciples devront être pour les siens « des modèles et des maîtres ». Il ne pouvait oublier Louis de Blois, le doux maître qui a formé sa jeunesse; plusieurs passages du *Guide spirituel* se retrouvent presque textuellement, dans le *Recueil.*

Sa prédilection pour l'auteur de l'*Imitation* devait se trahir également dans ce manuel de perfection religieuse. Aussi, ne se contente-t-il pas de lui emprunter deux pages caractéristiques sur l'obéissance et l'humilité; il fait passer dans ses « Avis et instructions » le ton grave et simple, pénétrant et doux, des entretiens du « Maître » avec « l'âme chrétienne ».

Une seule fois, la personnalité de l'auteur apparaît, avec sa chaude éloquence et l'accent victorieux de sa foi ; c'est dans le chapitre intitulé : *Instruction sur la vocation.*

Après avoir montré, en s'appuyant sur les Saints Livres, le néant des richesses et la folie de ceux qui les adorent, il ajoute : « Que si des considérations si puissantes ne vous touchaient pas, il ne me resterait qu'à vous dire, en fondant en larmes : Va, malheureux, calcule les avantages que le monde peut t'offrir, en échange du royaume de Dieu et des trésors de l'éternité; vends-lui ton âme, comme Judas vendit la sienne aux ennemis du Christ; prends cette pièce de monnaie que l'on jette à tes pieds, ramasse-la dans la boue, lèche cet or! Et puis, baisse la tête, et ne regarde plus le ciel dont tu t'es rendu indigne. Créature si élevée par la grâce de ta vocation, te voilà donc tombée dans la fange de la terre ; chaque jour, tu t'y enfonceras davantage ; et les hommes mêmes qui te flattaient et t'enhardissaient à briser le doux et saint joug du Seigneur, se riront de ton malheur et de ta honte; il n'y a pas jusqu'aux petits enfants qui, demain, en te voyant passer, ne sifflent sur toi, comme s'ils lisaient sur ton front : Apostat (1)! »

IV

Une société ne se gouverne pas seulement avec des lois écrites. Il faut à sa tête un personnel éprouvé de supérieurs locaux, bien pénétrés de la pensée du fondateur et s'efforçant, en tout, de la réaliser.

M. de la Mennais avait été longtemps seul au gouvernail. Il n'en était plus ainsi. Outre le frère Hippolyte, M. Ruault participait de plus en plus à la direction des Frères. Cet humble prêtre, dont le bon sens et le tact égalaient la piété, avait vite conquis toute la confiance du

(1) *Recueil à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne:* Vannes, de Lamarzelle, 1835.

fondateur. Dès 1835, l'abbé Jean lui écrivait des billet comme celui-ci : « Chacun ici se plaint de vous, et personne ne veut plus vous rien dire d'aimable : on est trop mécontent de votre absence. Pour moi, je ne suis pas de ceux qui abandonnent le pécheur égaré dans des contrées lointaines. Je cours après lui, et je voudrais le ramener au bercail sur mes épaules. Pauvre égaré, je vous aime bien (1)! »

L'abbé Ruault ne dirigeait pas seulement la conscience de M. de la Mennais. C'est lui qui, pendant les longues pérégrinations du fondateur, confessait, exhortait, conseillait Frères et novices. C'est lui qui leur transmettait les avis du Père, et accomplissait, par son ordre, les actes urgents d'administration. Cette mission toute de confiance, il la remplissait avec une délicatesse et un désintéressement admirables.

Bientôt il fallut lui adjoindre un aide, car la besogne dépassait ses forces. M. de la Mennais choisit, comme second aumônier des Frères, un des anciens élèves de Malestroit, M. l'abbé Massias.

Désormais l'abbé Jean avait pour commensaux deux prêtres intelligents, pieux, pleins de gaîté et de bonhomie, qui lui furent souvent d'un grand secours parmi ses cruels ennuis.

Cette petite réunion fut le noyau de la communauté composée d'aumôniers et de professeurs, qui se groupa plus tard autour du fondateur, et fit de la maison de Ploërmel un centre si apprécié des prêtres de la contrée.

Se sentant désormais fixé pour la vie au cœur de la Bretagne, M. de la Mennais eut la pensée de réunir autour de lui, à intervalles périodiques, ses amis jeunes et vieux, dont l'avaient trop longtemps séparé d'épineuses affaires et des voyages sans fin.

Les retraites annuelles des Frères fournissaient une occasion de fortifier, dans l'exercice commun du zèle sacerdotal, des liaisons récentes ou de raviver de chers souvenirs. L'abbé Jean prit l'habitude d'y convoquer les

(1) Lettre inédite du 12 juin 1835 — Archives des Frères.

prêtres qu'il aimait ou dont il goûtait spécialement la sagesse.

En 1835, c'est l'abbé Angebault qui vint prêcher la retraite de Ploërmel. Il s'y rencontra avec un des plus anciens frères d'armes du fondateur, le cher abbé Langrez, demeuré fidèle, après vingt-cinq ans, à l'ami de sa jeunesse.

On put revivre, pendant une huitaine, les jours lointains de Saint-Malo; on causa des commencements héroïques du collège, du vénérable M. Engerran, des congrégations d'écoliers; on rappela toute cette vie si humble, si obscure et pourtant si pleine, qu'ensemble on avait vécue pendant dix ans trop vite écoulés.

En pénétrant dans ce passé qu'il ne connaissait qu'en partie, M. Angebault sentit croître sa vénération pour le fondateur des Frères, et les deux prédicateurs partirent enchantés de Ploërmel. De son côté, l'abbé Jean avait savouré pleinement ces joies de l'amitié, dont, plus que personne, il sentait tout le prix. « J'ai été très content de l'abbé Angebault, écrivait-il; quant à Langrez, je l'ai trouvé tel qu'il a toujours été, c'est-à-dire excellent (1). »

Il va sans dire que, le plus souvent possible, M. Deshayes assistait à ces réunions. Toutefois, la vieillesse, jointe au fardeau de ses multiples fondations, le retenait, plus souvent qu'autrefois, en Vendée. Malgré son intérêt toujours aussi vif pour les Frères bretons, il ne devait plus guère reparaître à Ploërmel (2).

V

Autant et plus peut-être que les aumôniers et les prédicateurs de retraites, les directeurs des petits noviciats pouvaient seconder M. de la Mennais pour la formation

(1) Lettre à M. Ruault, 8 juin 1835. — Archives des Frères.

(2) Avant la retraite de 1841, la dernière à laquelle il ait assisté, nous ne trouvons trace qu'une fois de sa présence à Ploërmel. C'est en 1836. M. de la Mennais écrivait, le 21 novembre, à M. Ruault : « Je regrette beaucoup de ne m'être pas trouvé à Ploërmel pendant le séjour que vient d'y faire notre très cher M. Deshayes. Que devient-il? Où va-t-il? Est-ce que je ne le verrai point? » — Archives des Frères.

des Frères. Mais il fallait achever de les préparer à ce ministère spécial. Le fondateur comptait beaucoup sur le frère Ambroise, dont il voyait à l'œuvre, depuis quinze ans, l'inépuisable et stoïque dévouement. Toutefois, avec ses tristesses, ses brusqueries, ses susceptibilités, le pauvre Frère n'avait-il pas besoin encore de parfaire en lui-même cette réforme qu'il était chargé d'opérer chez les autres? Aussi, comme l'abbé Jean s'applique à développer chez lui l'esprit religieux et l'aptitude au gouvernement!

Il s'efforce, avant tout, de corriger ses tendances au pessimisme. En 1835, un Frère de Tréguier a manqué, dans une lettre, aux égards dus à son supérieur local. Celui-ci s'en est plaint au Père, qui lui répond, le 26 mai : « Le saint Evangile nous recommande de ne pas achever le roseau déjà brisé. Mettez en pratique cette maxime de douceur et de charité, et prenez garde d'irriter encore plus, par des paroles sévères, quoique justes, un pauvre enfant dont l'imagination est si ardente; il est plus digne de pitié que de colère. Vous exagérez aussi le nombre de ceux qui, dans la congrégation, ne sont pas animés de l'esprit de la règle. Dieu merci, vous vous trompez là-dessus. Jamais nous n'avons été mieux que nous ne le sommes. Hélas! nous aurons toujours à déplorer l'affaiblissement de la piété dans quelques-uns; mais ceux-là ne restent pas : ils nous quittent, ou nous les renvoyons. Prenez donc courage, mon cher enfant, et soyez attentif à veiller sur vous-même, pour écarter de votre âme ces idées et ces impressions de tristesse qui ne sont propres qu'à vous abattre et à rendre plus pénible l'accomplissement de vos devoirs. Vous savez, mon cher enfant, combien je vous aime, et je vous donne une nouvelle preuve de mes sentiments tout paternels en vous parlant comme je le fais (1). »

Chaque mois, parfois plus souvent, ce sont des conseils de mesure et de discrétion, vertus dont le bon Frère a toujours grand besoin : « Ménagez beaucoup le frère

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

Théodore, et ne commandez rien à vos Frères au nom de la sainte obéissance. Je ne crois pas l'avoir fait moi-même plus de deux fois depuis l'origine de la congrégation (1). » — « Je n'ai pas besoin de vous dire que vous ne devez jamais ouvrir les lettres que j'écris aux Frères. Ne leur imposez jamais de pénitences trop fortes : on gagne plus par l'indulgence et la douceur que par la sévérité (2). »

Il veut que le frère Ambroise traite avec ménagements les jeunes Frères de complexion délicate. Il lui écrit, en lui annonçant un nouvel auxiliaire : « Le frère Euthyme est déjà joliment instruit. C'est un jeune homme de mérite, d'un esprit solide, et très vertueux. Ayez pour lui toutes sortes d'égards, parce qu'il en est digne. Si je vous dis ceci, c'est qu'il a besoin d'encouragements à cause de sa santé; sa poitrine n'est pas forte, et, s'il était trop chargé de travail, il n'y tiendrait point. Comme il est né à Saint-Servan, sur le bord de la mer, l'air de Tréguier lui conviendra. Il en est persuadé lui-même, et voilà pourquoi je le mets à Tréguier, de préférence à plusieurs autres endroits où j'aurais pu le placer (3). » Ne reconnaît-on pas, dans l'auteur de ces recommandations, le prêtre au cœur d'or qui écrivait, un jour, à M. Ruault : « Les malades sont *res sacra?* »

Ce n'est pas que M. de la Mennais se dissimule les épreuves du frère Ambroise. Le pauvre directeur, souvent réduit à un personnel insuffisant, est obligé de faire des heures de classe supplémentaires, qui épuisent peu à peu sa santé, et, comme si ces délicates fonctions ne lui créaient pas assez de soucis, il est accablé de peines intérieures,

(1) Lettre inédite, du 18 décembre 1831. — Archives des Frères. — On se rappelle que dès 1824, M. de la Mennais conseillait, dans le même sens, le frère Ambroise. — Voir tome Ier, p. 365.

(2) Lettre inédite, du 27 décembre 1831. — Le 22 décembre 1838, M. de la Mennais écrivait, dans le même sens, au frère Laurent : « N'imposez pas de pénitences facilement, surtout à des Frères qui ont peu de piété, car cela serait malheureusement plus nuisible que profitable : on ne peut les ramener que par une grande douceur. » — Lettre inédite.

(3) Lettre inédite du 15 novembre 1837. — Archives des Frères.

dont ne le délivrent pas toujours les affectueux conseils du Père. Celui-ci ne perd pas courage. La commisération et la patience qu'il demande au frère Ambroise pour les autres, il commence par les lui prodiguer : « J'ai vraiment pitié de votre position, lui écrit-il; mais je ne vois pas que le remède à votre mal soit de la changer. Partout, vous trouverez des sujets extérieurs de tentation; et, quant à l'intérieur, il n'y a d'autre moyen d'y rétablir la paix que de pratiquer journellement le renoncement à vous-même et l'abandon à Dieu. Je voudrais que vous vous laissiez conduire par sa Providence comme un petit enfant par sa mère. Agissez avec foi et simplicité : vous serez béni de Dieu (1). »

Le frère Ambroise goûtait cette forte direction, lors même qu'il ne la suivait pas jusqu'au bout. Plus il voyait de près cet homme mort à lui-même, dont la robuste foi avait, si souvent déjà, transporté des montagnes, plus il sentait croître en lui le dévouement à l'œuvre et à la personne du fondateur. Nul peut-être, dans l'institut, n'a aimé, comme lui, M. de la Mennais.

C'est surtout aux heures d'épreuve que le dévoué religieux témoignait à son supérieur, reconnaissance et sympathie.

En 1837, la publication du *Livre du peuple*, de Félicité, est venue envenimer une blessure toujours saignante. Le frère Ambroise prend part à la douleur de l'abbé Jean, et se hâte de le lui dire.

Très sensible à l'affection de son disciple, le saint prêtre profite néanmoins de sa démarche pour lui donner une nouvelle leçon de foi et de courage : « J'ai bien des peines, sans doute; mais pour un chrétien, c'est un trésor. Il faut en remercier Dieu et lui demander la grâce d'en profiter. Cette vie-ci est courte; ne songeons qu'à rendre heureuse celle qui doit la suivre (2). »

Tant d'exhortations, de remarques, au besoin de répri-

(1) Lettre inédite du 20 janvier 1837. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite, du 23 janvier 1837. — Archives des Frères.

mandes, finirent par assouplir le caractère du frère Ambroise, tout en fortifiant encore son énergie native. Lorsque M. de la Mennais crut pouvoir se reposer sur son tact et sa prudence, il le chargea de visiter, en son nom, plusieurs maisons de l'institut (1). Cette fonction de visiteur, confiée quelque temps aux frères Louis et Ignace, assistants du supérieur, n'était plus, en fait, exercée que par l'abbé Jean lui-même. En charger un simple directeur d'école était une nouveauté dont M. de la Mennais n'eut point à se repentir. Le frère Ambroise, ce rude villageois entré, à vingt-trois ans, au noviciat d'Auray, sans avoir jamais conduit autre chose qu'une charrue, était devenu apte à conduire des âmes; nul ne devait faire plus d'honneur à la direction du Père.

Les soins qu'il prodiguait au frère Ambroise, M. de la Mennais ne les épargnait pas au frère Paul, qui dirigeait le petit noviciat de Dinan. Honoré, dès le début de la confiance du Père, celui-ci s'efforça, lui aussi, d'y répondre par un dévouement sans réserve.

VI

M. dela Mennais tenait à se faire suppléer convenablement auprès des jeunes Frères; néanmoins il ne se déchargeait pas tout à fait sur d'autres du soin de les former. L'institut a beau croître en nombre jusqu'à effrayer l'activité des aumôniers de Ploërmel, chaque Frère n'en est pas moins tenu d'envoyer régulièrement son « compte de conscience » au supérieur et, toujours, comme autrefois, il reçoit, de lui le conseil approprié à ses besoins.

On a pu remarquer les invitations à la miséricorde que M. de la Mennais adresse au frère Ambroise. Il n'en faudrait pas conclure qu'il fût disposé à fléchir, même sur des points de règle réputés peu importants. C'est ainsi qu'il maintient la défense de

(1) La lettre d'obédience du frère Ambroise, comme visiteur, est datée du 28 avril 1837.

se mettre en route pour les vacances pendant la semaine sainte, de jouer aux cartes, de rester à la table du recteur, une fois le dessert servi (1). Si un Frère est trop écrasé par le travail de classe, il le dispense du jeûne pendant le carême; mais quelle dispense! « Il faut, dit-il, manger un morceau de pain sec le matin, avant la classe (2). »

Il exige que, dans ses maisons, la pauvreté soit observée avec la même rigueur que dans les grands ordres. C'est ainsi qu'on le voit, lui qui s'est tant de fois ruiné en faveur des bonnes œuvres, refuser au frère Polycarpe, directeur de l'école de Ploujean, l'autorisation d'envoyer sa cotisation mensuelle à l'œuvre de la Propagation de la Foi : « Il serait, dit-il, contre la règle de contracter une obligation de ce genre. Vous n'avez rien, et, par conséquent, vous ne pouvez rien donner, pas même un quart de centime. La pratique de la pauvreté va jusque là (3) ! »

Il tient à suivre de près ses établissements, et, tout en confiant au frère Ambroise la visite de quelques maisons, il passe sa vie, plus que jamais, « sur les grands chemins de Bretagne » (4).

Il faut se rappeler dans quelles conditions l'on voyageait alors pour apprécier l'intrépidité de l'abbé Jean. D'après ses propres récits, sa vie n'est pas toujours en sûreté. Au mois de décembre 1839, sur la route de Brest à Quimper, ses chevaux s'abattent six fois, en suivant des côtes extrêmement rapides, où sa voiture menace, à chaque minute, de voler en éclats.

Quelques années auparavant, en 1835, c'est un voyage de trois cents lieues qu'il a accompli, pour les intérêts de sa communauté, dans la pauvre berline que ses Frères lui

(1) Cette dernière défense paraît avoir été portée dans un but de discrétion autant que de mortification. M. de la Mennais n'interdisait pas à ses Frères de prendre un fruit avant de quitter la table.

(2) Lettre au frère Marcel, instituteur à la Bazouges-du-Désert, 15 février 1833.

(3) Lettre inédite, du 30 janvier 1840. — Archives des Frères.

(4) Expression de M. Ruault, qui, ne sachant parfois où lui adresser ses lettres, prenait un malin plaisir à les mettre à la poste avec cette suscription.

ont fabriquée à Ploërmel, et qui, certes, ne présente aucun raffinement de confortable.

Enfin, au mois de janvier 1838, il a entrepris, dans la région de Dinan, une tournée des plus rudes, dont, quelques jours après, il fait gaîment le récit à M. Ruault : « Il faut, dit-il, que je vous rende compte de mon voyage ; cela en vaut la peine. A un demi-quart de lieue de Saint-Jouan, mes chevaux refusèrent d'aller plus loin. Impossible de leur faire faire un pas. J'en pris deux autres ; ceux-ci marchèrent assez bien d'abord ; mais, à une lieue et demie de Dinan, ils ne mirent pas moins d'une heure à monter une côte longue et rapide, quoique les Frères poussassent aux roues de toutes leurs forces. Arrivés au sommet, les pauvres animaux étaient épuisés. Ils s'avancèrent cependant pas à pas jusqu'au bas Bourg-Neuf, où un cheval de renfort, que j'envoyai chercher à Dinan, vint les rejoindre et les aider à traîner jusqu'ici la voiture vide. Pour moi, j'étais descendu près de Saint-Carné, et je fis bravement une belle et bonne lieue dans la neige : il y en avait un pied sur la terre. J'arrivai à dix heures du soir, sans avoir mangé qu'une petite tablette de chocolat depuis Ploërmel. Il résulte de là que je me porte à merveille, et que je trouve le coin de mon feu meilleur que jamais (1). » La fatigue de pareilles expéditions se compliquait parfois de cruels accès de goutte. M. de la Mennais prétendait avoir trouvé un moyen de déloger l'hôtesse importune, c'était de la « faire voyager » sans répit.

Une telle sollicitude devait porter des fruits. Sous l'action infatigable de l'abbé Jean, l'institut gagna en régularité, en ferveur, en générosité, et se trouva bientôt prêt pour les besognes héroïques qu'allait lui imposer le fondateur.

(1) Lettre inédite, du 20 janvier 1838. — Archives des Frères.

VII

Pour une telle marche en avant, il fallait de la décision et du caractère. De temps à autre, un traînard, trouvant le fardeau trop lourd ou la route trop longue, se détachait des rangs et s'asseyait à l'écart. La petite troupe passait, jetant un regard de compassion au malheureux qu'allaient envelopper les ténèbres de l'isolement, et se hâtait vers le but sans regarder en arrière.

M. de la Mennais n'avait jamais craint, pour sa congrégation, l'effet moral de ces quelques défections.

« La congrégation, écrivait-il en 1835, ne serait pas ce qu'elle est, si aucun de ses membres ne s'en détachait, et l'exemple de ceux qui se perdent n'est propre qu'à affermir les autres dans leur sainte vocation, pourvu qu'ils y réfléchissent un peu (1). »

Du reste, il avait un sûr moyen de prémunir l'institut contre le scandale de ceux qu'il appelait sévèrement : « les apostats ». Plusieurs d'entre eux désiraient embrasser la profession d'instituteur. Il ne consentait à leur remettre leur vœu d'obéissance qu'à la condition de les voir quitter la Bretagne.

Voici en quels termes il déclarait ses intentions à un transfuge qui désirait exercer tranquillement ses fonctions laïques dans le pays où il avait enseigné comme Frère :

« Mon Frère, les raisons d'intérêt personnel que vous alléguez pour rester dans le lieu où vous êtes ne peuvent prévaloir contre les raisons d'intérêt général d'après lesquelles j'exige que vous n'exerciez plus désormais que hors de la Bretagne les fonctions d'instituteur. Si vous avez un véritable repentir du crime que vous avez commis en apostasiant, vous devez désirer vous-même réparer, autant que possible, le scandale de votre chute; toutefois, ayant pitié de votre position malheureuse,

(1) Lettre inédite au frère Irénée, de Bourbriac, 1er juillet 1835. — Archives des Frères.

je me chargerai, s'il le faut, de vous chercher une place au loin, qui vous donnera les moyens de vivre et d'acquitter vos dettes; ainsi, ni vous, ni votre mère, vous ne tomberez dans la misère : mais, je le répète, jamais vous n'obtiendrez mon consentement pour rester à Trans, parce que je ne pourrais vous l'accorder sans blesser ma conscience (1). »

Le vœu d'obéissance, qui lui donnait prise sur ses sujets, il ne le remettait qu'à la dernière extrémité, et quand tout espoir était perdu de ramener les prodigues. Si quelque jeune Frère, dans une heure d'illusion, songeait à reprendre la livrée du monde, il lui rappelait, dans les termes les plus nets, la force de l'engagement religieux qu'il avait contracté envers Dieu, et du lien de justice qui l'unissait à l'institut.

« Vous tenez beaucoup à ce que je vous remette votre vœu, écrivait-il à un de ses disciples dont la vocation chancelait, parce qu'il vous semble que, votre vœu étant remis, votre conscience pourrait être parfaitement tranquille. C'est une erreur. Chaque fois que vous avez résolu en vous-même de violer votre vœu et de vous passer de ma dispense, vous avez péché mortellement. Votre refus de venir à la retraite, malgré l'ordre exprès que je vous ai donné de vous y rendre, est un autre péché mortel. Or, nul péché ne peut être pardonné sans contrition sincère. Eh! je vous le demande, quelle contrition avez-vous de ces péchés-là? où est le bon propos? où sont les larmes de la pénitence? Lisez votre catéchisme, et vous verrez que je me borne à vous en rappeler les principes.

« Remarquez bien que tout ceci est passé, et qu'il n'est au pouvoir de personne de changer le passé, c'est-à-dire d'empêcher que vous n'ayez commis des fautes graves qui ne vous seront jamais remises, si vous ne les pleurez amèrement devant Dieu. Une dispense régulièrement obtenue aurait l'effet, il est vrai, de vous délier pour

(1) Lettre inédite du 22 mai 1836. — Archives des Frères.

l'avenir; mais elle ne justifierait en aucune manière les actes précédents; voilà pourquoi je ne veux point, en vous l'accordant, contribuer à nourrir en vous une illusion si funeste à votre âme et à votre éternel salut. Je ne vous l'accorde donc point, et, quand je vous l'accorderais, vous n'en seriez pas moins indigne d'absolution, à raison de vos dispositions criminelles.

« A propos de ce que vous me dites, qu'il est vraisemblable que votre vœu sera commué par l'autorité ecclésiastique, je vous ferai observer que votre engagement envers moi est, tout à la fois, civil et religieux. Vous engagez vos services pour un certain nombre d'années, et, comptant sur votre stabilité, pendant un temps plus ou moins long, je vous emploie dans des établissements que je ne fonderais certainement pas sans cela; je prends envers les particuliers et envers les communes des obligations qui résultent des vôtres, et j'en prends aussi envers chacun de vous, puisque je suis tenu de vous habiller, de vous nourrir et de vous garder dans la congrégation, sain ou malade, à moins que, par votre conduite, vous ne méritiez d'en être exclu; il y a donc, entre nous, un véritable contrat, qui ne peut être rompu par la volonté d'une seule partie, ni par la volonté d'un tiers. Ce contrat cesse d'être religieux s'il n'est plus sanctionné par un vœu, mais il n'est pas détruit pour cela; y manquer, dans cette supposition, ce n'est plus pécher contre la vertu de religion; mais c'est toujours pécher contre la justice.

« Chose étrange! est-ce qu'un contrat dont l'exécution est garantie par un vœu est moins sacré que s'il était garanti par une simple parole d'honneur? Et, quand on a donné sa parole, est-on libre de la reprendre? Que diriez-vous si j'agissais de la sorte à l'égard d'un Frère, et si, ne considérant que mes convenances personnelles, je me croyais permis de le renvoyer du soir au lendemain, uniquement parce que je serais lassé de remplir mes obligations envers lui?

« Mon langage vous paraîtra rude, je ne me le dissimule

point; mais à quoi bon vous flatter et plonger encore plus avant dans son sommeil votre conscience? Qu'elle se réveille, c'est tout mon désir!

« Je vous embrasse tendrement, quoique avec une profonde tristesse (1). »

Souvent, à la lecture de pareilles lettres, le voile se déchirait; le coupable s'humiliait devant son supérieur, et, l'heure d'égarement passée, rentrait dans la voie de l'obéissance (2).

Cette forte organisation et l'effort intellectuel imposé par la nécessité d'obtenir des brevets avaient donné à l'institut une cohésion et une compétence pédagogique qu'on appréciait de plus en plus, surtout dans les villes.

L'école supérieure de Dinan regorgea bientôt d'écoliers. Sollicité par la confiance des familles, M. de la Mennais crut pouvoir, afin de lui donner l'extension désirée, revenir à d'anciens projets, en ouvrant à Dinan des classes latines. Nous raconterons en détail cette nouvelle entreprise.

D'autres régions réclamaient des écoles supérieures. Désireux de donner la note chrétienne à l'enseignement primaire du premier degré, qui, en Bretagne, comme ailleurs, allait s'organiser sous l'impulsion de l'Etat, M. de la Mennais résolut de doter le Morbihan d'une école semblable à celle de Dinan.

Pour s'établir dans une ville, il lui fallait un vaste local. N'en possédant nulle part et trop pauvre pour en acquérir, il résolut d'utiliser dans ce dessein l'ancien séminaire de la congrégation de Saint-Pierre, le vieux et si cher couvent de Malestroit. Il possédait, depuis longues années, dans cette petite ville, une école élémentaire, ou

(1) Lettre inédite, du 12 août 1839.

(2) Parmi les défections qui affligèrent le plus cruellement M. de la Mennais, il faut compter celle d'un homme qui avait joui de son entière confiance, le frère Ignace, ancien visiteur des maisons de l'institut. Ce malheureux, type achevé d'hypocrisie, après avoir été chassé de Ploërmel, se retira auprès de M. Deshayes, dont il surprit quelque temps la bonne foi, puis fut accueilli au collège de Saint-Méen, par les anciens confrères de l'abbé Jean, qui, à leur tour, furent indignement trompés.

du deuxième degré, qui devait être le noyau du nouvel établissement.

Il envoya à Malestroit un professeur pourvu du brevet le plus apprécié, lança des prospectus et attendit. Mais il avait trop présumé des goûts intellectuels des habitants. Les élèves ne vinrent pas. Un homme moins résolu eût immédiatement rappelé le maître dont on dédaignait les leçons, mais M. de la Mennais ne détruisait jamais; il se contentait de transformer. Ne pouvant faire vivre à Malestroit une école supérieure d'enseignement primaire, il y installa un collège que peuplèrent bientôt des latinistes recrutés dans toute la région.

CHAPITRE V

L'APPUI DE M. GUIZOT. — LUTTES POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

I

M. de la Mennais avait maintenant des Frères dans quatre départements bretons. Un seul lui restait fermé : le Finistère. Lorsqu'il eut sous la main le personnel nécessaire pour de nouvelles écoles, il jeta les yeux sur cette terre éminemment chrétienne, où les antiques mœurs et la foi des ancêtres semblaient, plus qu'ailleurs peut-être, appeler une sauvegarde.

Mais les libéraux de 1830 faisaient bonne garde à la frontière, et, dans chaque commune importante, un des leurs avait mission de préparer les voies à l'école mutuelle.

Heureusement, l'abbé Jean était lié, depuis longues années, avec un propriétaire du pays, M. le comte de la Fruglaye, dont la fortune et l'influence étaient acquises aux œuvres catholiques.

L'excellent homme mit tout en œuvre pour fonder, dans la commune de Ploujean, lieu de sa résidence, une école de Frères. Impossible : il se heurtait constamment au mauvais vouloir des autorités locales. Son nom, son titre, tout, jusqu'aux traditions de bienfaisance de sa famille, lui était un obstacle. Mais il avait une fille adorée dans toute la région pour son angélique douceur

et sa tendre compassion envers les malades. On l'appelait « la sainte de Ploujean ». Touchée du péril que courait l'âme des enfants, elle prit en main la cause de l'école. Elle multiplia les démarches, raisonna, supplia, se montra si pressante et si persuasive, que les haines locales désarmèrent, et que la fondation fut acceptée en principe.

Restait un dernier obstacle. L'évêque de Quimper, Mgr de Poulpiquet, ne connaissait point personnellement M. Jean de la Mennais (1). Au lendemain des *Paroles d'un croyant*, persuadé, comme beaucoup l'étaient en Bretagne, que l'abbé Jean faisait cause commune avec son frère, il refusait d'ouvrir son diocèse à une congrégation imbue, craignait-il, de doctrines suspectes.

Mlle de la Fruglaye savait que, loin d'approuver Féli, l'abbé Jean avait fait l'impossible pour lui ouvrir les yeux. Elle alla trouver l'évêque, lui affirma la parfaite orthodoxie du vieil ami de son père, et finit par dissiper ses préventions.

Un Frère fut envoyé à Ploujean, et l'école s'ouvrit, à la grande joie des paysans de la région. Mais si l'opposition des habitants avait cédé, il n'en était pas de même du sous-préfet et des autres patrons de l'école mutuelle. Le pauvre Frère de Ploujean fut espionné, accusé, cité, sous divers prétextes odieux, devant le tribunal de Morlaix, enfin acquitté et réinstallé triomphalement dans sa classe.

Le diocèse n'attendait, semble-t-il, que cette première victoire pour se déclarer tout entier en faveur des Frères. La sympathie que s'était acquise l'instituteur de Ploujean rejaillit sur l'ordre entier, et l'on demanda au fondateur de nouvelles écoles.

(1) M. le chanoine Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes*, tome II, page 457, assure que M. de Poulpiquet, vicaire général de Quimper, fut nommé évêque de Langres, d'où il devait être transféré à Quimper, par l'influence de M. de la Mennais, alors vicaire général du Grand-Aumônier. La chose est possible. M. de la Mennais fit, sans doute, nommer M. de Poulpiquet sur sa réputation de prêtre exemplaire, sans que celui-ci ait su à qui il devait la mitre.

II

Il n'était pas en mesure de satisfaire tant de vœux à la fois. Sans doute, les postulants affluaient toujours à Ploërmel; mais c'étaient, pour la plupart, de tout jeunes gens, presque des enfants, qu'il fallait instruire, former à la vie religieuse et au gouvernement d'une classe. Cela durait des années, pendant lesquelles on devait pourvoir à toutes leurs nécessités.

Les charges de la maison-mère étaient si lourdes, que l'abbé Jean hésitait à les aggraver. D'autre part, renoncer à admettre de nouveaux postulants, c'était renoncer à l'expansion, au progrès, et, tôt ou tard, à la vie même de son œuvre.

Dans cette cruelle alternative, M. de la Mennais eut recours au ministre qui lui avait tant de fois promis son appui. Le 15 octobre 1836, il écrivait à M. Guizot :

« Monsieur le ministre, je suis heureux d'avoir à renouveler avec vous d'anciens rapports, dont le souvenir me sera toujours bien doux, et qui ont si puissamment encouragé et soutenu mes efforts pour répandre l'instruction primaire dans notre Bretagne. J'ai la consolation de voir mes établissements se multiplier et prospérer, malgré des difficultés de détail sans cesse renaissantes, et qui fatiguent quelquefois. Cependant elles sont moins nombreuses et moins vives qu'elles ne l'ont été ; on reconnaît généralement aujourd'hui qu'il n'y a guère d'écoles possibles, dans nos communes rurales, que celles des Frères; aussi, à la fin de la retraite où je les ai tous réunis dernièrement, ne m'en est-il pas resté un seul disponible.

« Je dois donc m'occuper, plus que jamais, de peupler mon noviciat, et c'est toujours là ce qui m'embarrasse : non qu'il ne se présente des sujets, mais ce sont presque toujours des jeunes gens qui n'ont rien, qui savent fort peu de chose au moment où ils arrivent, et qu'il faut garder longtemps pour qu'ils deviennent capables. Sous certains

rapports, leur pauvreté même est un avantage : leurs mœurs sont plus simples et plus pures; leur esprit est plus solide; ils n'ont aucune habitude dispendieuse, aucun goût de luxe; nés dans les campagnes, ils y retournent plus volontiers que d'autres, ils y vivent à moins de frais, et ils n'aspirent point à un état plus élevé; mais ces pauvres et si excellents enfants habillés et nourris jusqu'à ce qu'ils soient en état de diriger une école, c'est une dépense énorme, et il serait inutile, sans doute, de chercher à vous convaincre de la nécessité où je suis, plus que jamais, de continuer à réclamer de vous des secours. Pour 1836, vous avez bien voulu m'allouer 3 000 francs; pour 1837, vous me donnerez tout ce que vous pourrez me donner, j'en suis sûr d'avance. C'est pourquoi je n'insiste point pour obtenir davantage, malgré tous les motifs que j'ai de le désirer ardemment. Je me confie entièrement dans la bienveillance généreuse dont vous m'avez honoré; et, si je me hâte d'y avoir recours, c'est parce qu'il est très important pour moi de recevoir, dès le commencement de 1837, la somme que vous m'accorderez. En conséquence, je vous prie, monsieur le ministre, de l'ordonnancer le plus tôt qu'il vous sera possible, comme vous l'avez fait l'année dernière avec tant de bonté.

« Vous apprendrez avec plaisir que le Finistère, si arriéré jusqu'ici, me demande des écoles, depuis que je suis parvenu a en établir... une, qui a eu le plus grand succès.

« A tous ceux qui m'écrivent de ce pays-là pour en avoir de semblables, je réponds : « Envoyez-moi des sujets, et payez pour eux; » mais cette condition déconcerte. De même, aux instances très pressantes que l'on me fait de diverses provinces de France pour me déterminer à y fonder des noviciats, je réponds encore : « Envoyez-moi des sujets, et payez pour eux. » Cette juste parole ne satisfait personne, et on abandonne un projet dont l'exécution exigerait quelques sacrifices. D'un autre côté, M. le ministre de la Marine a chargé M. le préfet du Morbihan de m'exprimer son désir d'avoir quelques-uns de mes Frères

pour l'instruction des esclaves affranchis de la Martinique et de la Guadeloupe. Je n'ai pas dit *non*, car ce serait une si belle et si sainte œuvre! Mais je n'ai pas encore dit *oui*, car la triste objection revient toujours : où prendre assez de sujets pour suffire à tant de besoins, et pourquoi les jeter si loin, quand on en a si peu?... Ah! si j'étais aidé comme je voudrais l'être (1)! »

Trois semaines après, le ministre lui répondait : « Je vous aiderai avec grand plaisir, monsieur, à continuer l'œuvre salutaire que vous poursuivez avec tant de persévérance. Je comprends toutes vos difficultés; mais ne vous plaignez pas : vous les surmonterez. Il n'y a point de travail qui ne soit effacé par le succès, et ce n'est pas à la paix que nous devons prétendre, mais à la victoire. Je vous allouerai, dès les premiers jours de 1837, 3000 francs d'encouragement pour votre institut de Ploërmel. Je ne puis le faire plus tôt : vous avez reçu 3000 francs sur l'exercice 1836, et il faut que celui de 1837 soit ouvert pour que je puisse ordonnancer une somme quelconque sur ses crédits.

« Je voudrais avoir de vous quelques détails sur ce que vous pourriez faire si vous étiez aidé, vraiment aidé, pour l'éducation des esclaves de nos colonies. Personne n'est plus convaincu que moi que l'affranchissement n'est possible qu'après qu'on aura fait vivre, et vivre longtemps, ces malheureux dans l'atmosphère religieuse. Dans les colonies anglaises, Antigue est celle ou l'émancipation a le mieux réussi, quoiqu'elle ait été soudaine, parce que les Frères Moraves y étaient établis depuis près d'un siècle, et avaient pris, sur la population noire, une immense influence.

« Combien coûteraient vos Frères? Combien pourriez-vous en destiner à cette mission? Faudrait-il former une branche particulière de votre institut? Je voudrais recueillir tous les renseignements possibles avant d'entamer positivement l'affaire au ministère de la Marine.

(1) Lettre publiée par M. Guizot dans ses *Mémoires*, t. III, p. 371.

« Adieu, monsieur; si vous avez besoin de mon appui, croyez qu'il ne vous manquera pas tant que vous ferez le bien que vous faites à l'éducation populaire, et recevez l'assurance de mes sentiments les plus distingués (1). »

C'était d'une courtoisie charmante, mais les secours extraordinaires n'arrivaient pas. Quelques mois plus tard, il est vrai, lorsque M. Guizot, d'accord avec le ministre de la Marine, eut obtenu de M. de la Mennais l'envoi de quelques Frères aux colonies, le gouvernement encouragea généreusement l'entreprise, et tout l'institut profita de ses libéralités.

III

En attendant, l'abbé Jean tirait le meilleur parti possible de la bienveillance du ministre. Confiant dans sa largeur de vues et son sincère amour du bien, il n'hésitait pas à lui soumettre certains perfectionnements qu'il méditait d'introduire dans l'enseignement primaire.

Les règlements adoptés depuis la loi de 1833 avaient du bon, mais ils avaient aussi, à ses yeux, un très grand tort : celui d'imposer à toutes les écoles du royaume des programmes uniformes, de sorte que le fils du paysan de la Cornouaille, destiné à labourer son champ toute sa vie, devait pâlir sur les mêmes livres que celui de l'ouvrier de Marseille ou du petit bourgeois d'Orléans (2). Cet abus de la réglementation, déjà choquant à l'école primaire, le devenait beaucoup plus dans les écoles dites supérieures, qui auraient dû avoir un caractère nettement professionnel, et, par suite,

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 373.

(2) M. de la Mennais, qui avait remarqué en Bretagne, mieux qu'ailleurs, les conséquences de cet abus, disait : « Pourquoi vouloir élever et instruire le petit pâtre de Squiffiec comme le fils d'un commerçant, d'un industriel de Rennes ? De même que le fils de l'ouvrier doit apprendre les notions qui lui sont indispensables plus tard pendant son apprentissage, de même le fils de l'agriculteur doit être initié de bonne heure à ce qui regarde la culture du sol. » — Cité par M. Alain du Cleuziou dans son *Rapport général au Congrès provincial de Saint-Brieuc*, en 1896.

varié suivant les régions. Il est clair que, les industries et l'objet des transactions commerciales variant d'une province à une autre, d'un département à un autre, parfois d'une ville à la ville voisine, on aurait dû apprendre au fils d'un propriétaire de campagne habitant le Morbihan autre chose qu'au fils d'un entrepreneur parisien ou rouennais.

Partant de ce principe, M. de la Mennais résolut d'adapter, plus que jamais, l'enseignement de ses écoles à la carrière probable que devait embrasser l'enfant. A Dinan, à Tréguier et dans les autres villes où ses Frères dirigeaient des maisons importantes, on donnait des leçons de dessin, de mathématiques, de comptabilité et d'hydrographie. C'était parfait; mais dans les écoles de campagne, dont les élèves n'avaient en perspective que la charrue de leur père, n'y avait-il pas lieu d'apprendre, au moins, à manier cette charrue avec un peu moins de fatigue et plus de profit?

Presque partout, en Bretagne, l'agriculture était immobilisée dans une routine qu'on jugeait incurable. M. de la Mennais crut qu'il y avait quelque chose à faire, et, bravement, se mit à l'œuvre. Pour convertir les paysans un peu têtus de sa chère province, il ne suffisait point d'enseigner de nouvelles méthodes. Il fallait commencer par leur mettre sous les yeux le résultat de ces méthodes, dans des établissements agricoles convenablement outillés.

Dès 1833, M. de la Mennais s'était proposé d'acquérir les bâtiments de l'ancienne abbaye de Beauport pour y installer un orphelinat agricole, en faveur des enfants abandonnés et des jeunes repris de justice qu'il serait possible de réhabiliter par le travail. « Je voudrais, écrivait-il au ministre, non seulement offrir à ces malheureux enfants un asile où ils seraient élevés chrétiennement et à l'abri des tentations de la misère, mais encore profiter de cette circonstance pour répandre en Bretagne la connaissance des meilleures méthodes d'agriculture et d'arts. J'ai déjà, dans ma maison de Frères, à Ploërmel, quel-

ques ouvriers-maîtres beaucoup plus intelligents et plus habiles que ne le sont ordinairement ceux de notre pays, et qui, par conséquent, seraient propres à seconder mes vues (1). » Et il demandait au ministre de prendre en main la cause de l'établissement projeté.

Peut-être l'idée n'était-elle pas mûre alors, même pour un esprit aussi ferme et aussi clairvoyant que celui de M. Guizot. En tout cas, les encouragements ne vinrent point, et le projet d'orphelinat agricole fut abandonné.

Il n'en fut pas de même des ateliers de travail de Ploërmel. Depuis longtemps, M. de la Mennais faisait fabriquer, dans des maisons de l'institut, tous les objets matériels à l'usage de ses disciples : vêtements, chaussures, reliures de livres, tout passait par les mains des « Frères de travail », qui produisaient naturellement meilleur et à meilleur marché que des artisans ordinaires. A force d'application, ces braves Frères étaient devenus d'excellents ouvriers, capables de former des ateliers en règle. C'est alors que M. de la Mennais songea à faire profiter de leur habileté les jeunes gens de Ploërmel et des alentours. On admit des apprentis à la maison-mère, et bientôt, dans un coin de l'enclos, on vit s'installer des forges, des fabriques de meubles et de voitures dont le fonctionnement contribua notablement au bien-être de la population ouvrière (2).

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères. — Ceci explique l'intérêt qu'il porta, plus tard, à l'œuvre de Saint-Ilan, où, comme nous le verrons, M. du Clézieux reprit exactement son projet.

(2) M. de la Mennais écrivait, en 1839, à M. Rendu : « Nous avons des ateliers de serrurerie, de charronnage, de menuiserie, de cordonnerie, etc., etc. Nos ouvriers sont habiles et capables d'en former d'autres. Nous recevons en pension quelques jeunes gens à qui nous donnons un état, et qui, en sortant de cette espèce d'école d'art, gagnent plus que ceux qui font ailleurs leur apprentissage, parce qu'ils sont plus instruits. Je voudrais qu'il me fût possible de développer en grand une œuvre si utile, mais je manque de ressources. » — Cité par Eugène Rendu, *M. Ambroise Rendu et l'Université de France*, page 124.

IV

Tous ces progrès s'étaient réalisés dans l'espace de trois ans, grâce à l'administration bienveillante de M. Guizot.

Malheureusement, cet appui allait manquer au fondateur et à ses œuvres. En 1836, M. Guizot quittait le ministère de l'Instruction publique, sans avoir eu le temps de faire voter par la Chambre des Pairs un projet de loi qui assurait la liberté de l'enseignement secondaire. Son successeur, M. de Salvandy (1837-1839) devait se montrer moins favorable aux entreprises catholiques. Dès le début, son unique préoccupation est de fortifier le monopole de l'Université, et de lui donner, ainsi qu'il le déclare lui-même, « tous les avantages d'une organisation puissante, pour qu'elle triomphe des difficultés que de nouvelles circonstances lui préparent. »

M. de la Mennais ignorait ses dispositions. Il crut d'abord l'occasion excellente pour solliciter certains avantages que M. Guizot, contrarié par les Chambres, n'avait pu lui accorder. Nous avons sous les yeux un mémoire qu'il adressa au nouveau ministre, le 7 novembre 1837.

Après avoir rappelé les vexations qu'il a subies de la part du gouvernement de 1830, et plus encore de la part de certains conseils généraux comme celui des Côtes-du-Nord, il n'hésite pas à demander d'abord un secours annuel de six mille francs, au lieu des trois mille que lui allouait le précédent ministère : les nécessités croissantes de son noviciat exigent ce supplément.

Du reste, la question d'argent est secondaire. Seuls, les Frères réussissent à répandre en Bretagne l'instruction populaire : l'expérience est faite désormais. Pourquoi donc entraver leur action par des règlements dont l'application brutale a pour résultat de faire fermer des écoles qu'aucune autre ne remplace?...

« Depuis la publication de la loi du 28 juin 1833, dit le fondateur, nous avons obtenu des commissions d'examen environ trente brevets. Nous en avions un assez grand

nombre d'autres, délivrés antérieurement; mais ils sont à peu près épuisés, et de là vont naître et naissent déjà une foule d'embarras graves. Ce sont surtout les paroisses pauvres qui souffrent de cet état de choses. En effet, les instituteurs laïques ne peuvent y vivre avec un traitement de 200 francs, auquel les communes même n'ajoutent pas un centime; les rétributions ne produisent presque rien : les parents croient faire, et font réellement, un sacrifice bien grand pour eux en se privant des services que leurs enfants rendraient dans le ménage, quand ils les envoient à l'école; et leur demander, en outre, de l'argent, c'est leur demander ce qu'ils n'ont pas. Un Frère, au contraire, soutenu par le recteur, peut subsister honorablement et facilement, dans ces paroisses véritablement inhabitables pour d'autres instituteurs, et, si faibles que soient les rétributions, elles le sont moins pour lui que pour les laïques, car il jouit de plus de considération, et ses élèves sont plus nombreux.

« Mais partout on exige un brevet, le même brevet à Rennes et à Nantes qu'à Kergrist-Moëlou et à Squiffiec : de là résultent, pour les Frères comme pour les laïques, des inconvénients que je crois devoir signaler ici, afin, monsieur le ministre, que vous y apportiez remède.

« Pour qu'un instituteur quelconque se résigne à diriger une école rurale en Bretagne, il faut évidemment qu'il ait beaucoup de vertu et bien peu d'ambition. Si on éveille imprudemment dans son esprit le besoin de s'élever à un état plus brillant, sa position lui deviendra insupportable, et, loin de s'y attacher, il cherchera et prendra les moyens d'en sortir.

« Or, les instituteurs brevetés après examen sont des hommes instruits, et très capables de remplir avec distinction des places dans un bureau, dans une maison de commerce, dans une administration du second ordre, etc. Comment donc peut-on espérer qu'ils iront volontairement s'ensevelir au fond d'une campagne, où ils seront condamnés à toute espèce de privations, et où les connaissances variées qu'ils ont acquises ne leur serviront de rien?

« Qu'on ne s'y trompe point : l'homme le plus capable, dans le sens légal de ce mot, est ordinairement le plus impropre à tenir une humble classe de village, dans laquelle il n'aura jamais à enseigner que les premiers éléments, — et encore d'une manière nécessairement très imparfaite, car les enfants ne restent pas assez longtemps à l'école pour que qui que ce soit, fût-il l'un des Quarante de l'Académie, puisse leur apprendre autre chose qu'à lire, à écrire médiocrement, et à résoudre les problèmes les plus simples de l'arithmétique. Sans doute, on ne doit point renoncer à l'espoir d'aller plus loin, avec le temps ; mais des années, et bien des années, s'écouleront, avant qu'en Bretagne on puisse faire mieux.

« Je n'hésite donc point à dire qu'il est contre nature qu'un homme d'une capacité supérieure, qui a le sentiment de ce qu'il vaut et de ce qu'il peut devenir, remplisse sans ennui et sans dégoût des fonctions si modestes; tout au plus, s'il rencontre des enfants intelligents, s'intéressera-t-il à leurs progrès; il négligera tous les autres. Nos meilleures écoles rurales sont celles que j'ai confiées à des Frères bien pieux, bien zélés, qui n'étaient pas trop au-dessus de leur tâche. Oh! combien de fois j'ai gémi, quand je faisais mes placements, que mon choix dépendît d'un papier appelé *brevet!*

« Ne concluez pas de là, monsieur le ministre, que j'aie la pensée qu'on doive affranchir les instituteurs de campagne de tout examen. Je voudrais seulement que cet examen fût moins rigoureux qu'il ne l'est actuellement, et qu'on rétablît les brevets du troisième degré. Indépendamment des raisons que j'ai exposées plus haut, qui montrent la nécessité de cette mesure, au moins pour la Bretagne et pour les provinces pauvres comme elle, je vous prie de remarquer combien elle serait avantageuse sous d'autres rapports très essentiels. Les instituteurs munis d'un brevet du troisième degré ne pourraient exercer que dans les communes d'une moyenne population, dans celles, par exemple, dont le maire n'est pas à la nomination du roi, (car il faut une règle fixe, qui dispense des autorisations spéciales, absolument

incompatibles avec la liberté d'enseignement). Ils auraient donc intérêt à s'instruire de plus en plus, pour arriver aux places supérieures et plus lucratives, réservées aux instituteurs brevetés du deuxième degré; ils ne resteraient point oisifs, comme ils le sont maintenant, après avoir subi les épreuves d'un unique examen, et comme ils le seront toujours, tandis qu'on exigera qu'ils possèdent d'avance beaucoup plus de science qu'ils n'ont besoin d'en avoir dans leurs écoles. Dans les villes et dans les gros bourgs, un instituteur peut, après avoir fait la classe, donner des leçons particulières, s'occuper utilement, pour lui-même, de mille manières différentes; mais, dans une campagne, que fera-t-il, s'il n'étudie pas? et quel motif aura-t-il d'étudier, s'il en sait déjà trop? L'ambition qui tend à faire abandonner à un homme son état est mauvaise; mais l'ambition de s'élever dans son état est bonne, et il est sage de l'encourager.

« Vous remarquerez, monsieur le ministre, que nous n'avons qu'une école dans le Finistère; aussi le Finistère est-il, de tous les départements de la Bretagne, le plus tristement arriéré. Pour que nous puissions contribuer à y propager l'instruction, il faut que nous commencions par y établir un pensionnat et une maison de postulat, afin qu'il nous vienne des sujets qui parlent la langue du pays, non pour en perpétuer l'usage, mais pour qu'ils puissent communiquer d'abord avec les enfants qui n'en savent pas d'autre, et leur apprendre ensuite le français. C'est à Morlaix et à Saint-Pol-de-Léon que je me propose de former ces deux établissements dans le courant de l'année prochaine; les maisons sont achetées, et on les prépare en ce moment pour nous recevoir.....

« En finissant cette longue lettre, j'ose vous prier avec les plus vives instances, monsieur le ministre, de répondre, le plus tôt possible, à ma demande de secours : vous sentez combien il m'importe d'être fixé sur ce point (1). »

(1) Mémoire inédit. — Archives des Frères. — Quelques semaines après, le 8 janvier 1838, M. de la Mennais revenait à la charge, dans une lettre que nous citons, (Voir, à la fin du volume, *Appendice A*) parce qu'elle contribue à faire connaître les difficultés qui retardaient la diffusion de l'instruction en Bretagne.

V

D'aussi sages projets se heurtaient, malheureusement, à un plan préconçu. Non seulement M. de Salvandy ne rétablit point les brevets du troisième degré, mais il refusa tout d'abord de renouveler, en faveur des Frères non brevetés, les autorisations provisoires qui avaient permis à l'institut de vivre, malgré la loi de 1833. De plus, on reprit, à la Chambre des Députés, les attaques contre les Frères.

M. Glais-Bizoin s'en était fait une spécialité. Selon lui, il était urgent de fonder partout des écoles laïques gratuites, « car, disait-il, il s'établit, spécialement dans les départements de l'Ouest, des écoles de Frères qui sont gratuites, et qui attirent tous les élèves. »

Ce qui était sûrement gratuit, c'étaient de pareilles allégations. M. de la Mennais entreprit de le prouver. Il s'adressa, de nouveau, au ministre : « Afin, disait-il, de répondre à des phrases par des faits, et sans sortir du pays que j'ai pris pour exemple, je dirai que, depuis la loi de 1833, je n'y ai établi qu'une école nouvelle, qui se trouve placée à l'extrémité de la Cornouaille. Assurément, cette école n'a enlevé d'élèves à personne, car les enfants qui la fréquentent, au nombre de 75, sont de la commune même.

« Il existait, il est vrai, avant 1833, dans cette partie de l'arrondissement de Guingamp, cinq autres écoles de Frères. La population de ces six écoles, dont cinq sont communales, est de 700 enfants, qui payent tous, sans exception, des rétributions plus considérables que celles qu'on exige dans les écoles laïques.

« Celles-ci ne prospèrent pas mieux dans les cantons limitrophes du Morbihan et du Finistère, où nous n'avons pas une seule école, et l'instruction primaire n'y a pas fait encore le premier pas... Si donc M. Glais-Bizoin est jaloux de mon faible succès, qu'il relise la fable de *La poule aux œufs d'or*, et qu'il en fasse l'application (1). »

(1) Lettre inédite du 11 juillet 1838. — Archives des Frères.

Il rappelle ensuite au ministre la nécessité absolue des autorisations provisoires, et lui indique les suites de son refus. Trois mille cent soixante-quinze enfants vont être plongés, du jour au lendemain, dans une ignorance désormais incurable, car, s'il est facile de fermer les écoles des Frères, il est presque impossible, pour mille raisons, de leur en substituer d'autres.

Mais lettres et mémoires couraient risque de dormir indéfiniment dans les cartons du ministère, tant était puissant le parti qui poussait à la destruction de l'enseignement congréganiste.

M. Rendu, le clairvoyant et courageux ami de l'abbé Jean, fut obligé de prendre en main la cause des Frères. Soutenu par l'amiral de Rosamel, ministre de la Marine, qui réclamait alors les services de M. de la Mennais, il fit valoir auprès de M. de Salvandy tant et de si bonnes raisons, qu'il finit par enlever de haute lutte les autorisations provisoires (1).

C'était une première victoire remportée sur le mauvais vouloir des bureaux. Afin d'en étendre les résultats, M. Rendu demanda à l'abbé Jean, pour le mettre sous les yeux du ministre, un nouveau mémoire aussi détaillé que possible sur l'origine, le but et le fonctionnement de son institut. M. de la Mennais reprit la plume, et composa cette magistrale étude sur l'enseignement primaire en Bretagne, à laquelle nous avons fait plus d'un emprunt (2).

Peu à peu M. de Salvandy revint de ses préventions, et, le 22 août 1838, il accordait au supérieur des Frères le crédit de 6000 francs qu'il avait jusqu'alors refusé.

Malheureusement, le nouveau ministre était, comme son prédécesseur, impuissant à contenir les passions locales.

M. de la Mennais ne croyait pas au succès d'écoles

(1) M. de la Mennais n'en voulait user que le temps nécessaire pour se mettre en règle. En 1840, sur les 180 écoles qu'il a fondées, on n'en trouvera plus que 8 ou 10 dirigées par un Frère non breveté.

(2) Voir tome Ier, pages 321 et 324.

isolées dans les campagnes du Finistère. Pour répandre, dans ce pays de langue bretonne, le goût du français, il avait résolu, nous le savons, de fonder deux pensionnats, l'un à Saint-Pol-de-Léon, l'autre à Morlaix, afin de créer, dans ces maisons, où seraient parlées les deux langues, un mouvement de curiosité favorable à la diffusion de l'une et de l'autre. L'idée était excellente; mais il avait compté sans l'opposition des instituteurs laïques. Ceux-ci réclamèrent très haut en faveur de leurs intérêts soi-disant menacés. A Morlaix, ce fut une véritable levée de boucliers. Le pensionnat congréganiste n'en fut pas moins ouvert, malgré les clameurs des magistrats effrayés, et une fois encore, l'intervention de M. Rendu sauva de la ruine une œuvre de lumière et de charité.

VI

Mais M. de la Mennais n'en avait pas fini avec les petites tyrannies des fonctionnaires bretons. A peine libre du côté de Morlaix, il dut faire face aux tracasseries qu'on lui suscitait dans la Loire-Inférieure. La récente bienveillance du ministre de l'Instruction publique ne le défendait point de la haine des sous-préfets libéraux, qui obéissaient au ministre de l'Intérieur.

Il y en avait un à Savenay (1) qui, depuis cinq ou six ans, remuait ciel et terre pour expulser les congréganistes de son arrondissement.

Au cours d'une de ses tournées, M. de la Mennais se présente chez lui, et essaye de lui faire entendre raison sur les services rendus par les Frères.

« Vos Frères? réplique brutalement le sous-préfet, je n'en veux pas, et je les chasserai de l'arrondissement.

— Puis-je savoir pourquoi, monsieur?

— Leur costume ne me va pas. Ce feutre à larges bords, cette robe lugubre, cette croix, je trouve cela ridicule pour des instituteurs. Ils ont l'air de Jésuites.

(1) Cette sous-préfecture a été, depuis lors, transférée à Saint-Nazaire.

— Est-ce tout, monsieur le sous-préfet?

— Oui.

— Je le regrette, car vos raisons sont parfaitement inadmissibles, et je vous déclare que je vais installer mes « Jésuites » dans toutes les écoles de votre arrondissement qui sont aujourd'hui dépourvues de maîtres.

— Ah! par exemple, c'est ce qu'il faudra voir, monsieur l'abbé!

— C'est ce que vous verrez avant peu, monsieur le sous-préfet. »

La voiture du supérieur l'attendait à la porte de l'hôtel. Il partit immédiatement pour Nantes, s'assura du concours de la préfecture, et revint s'entendre avec les communes qui manquaient d'écoles. Toutes consentirent à prendre comme instituteur un Frère de Ploërmel, et l'on signa des traités en conséquence.

La victoire était complète. L'abbé Angebault, qui avait bien des fois subi les persécutions du sous-préfet, félicita chaudement son ami.

« Nous voilà, grâce à vous, débarrassés de cet homme. Il va s'en aller, à coup sûr, après une pareille déroute.

— Oui, mon cher grand vicaire, peut-être... si vous avez une meilleure place à lui offrir (1). »

Parfois l'opposition venait de moins haut, par exemple de quelque maire grincheux ou d'un conseiller municipal entiché de son importance. Alors, les procédés du supérieur étaient plus expéditifs encore, sans être moins efficaces.

Un jour, il demande à un maire de campagne quelques réparations urgentes pour l'école de la commune. On les refusait depuis plus de six mois. Le maire, heureux de se retrancher derrière l'avis de ses collègues, introduit M. de la Mennais en pleine séance de son conseil.

Le supérieur prend la parole, et formule de nouveau sa requête. On discute, il réplique, rien ne se décide. Il a pour contradicteur un gros paysan à l'œil louche, aux

(1) Lettre inédite. — Archives de l'évêché d'Angers.

cheveux en broussaille, qui parle avec un certain aplomb, et finit par obtenir de l'assemblée, au nom de l'économie, le rejet de la mesure.

M. de la Mennais hausse les épaules, se lève et gagne la porte.

En passant près du conseiller rétif, il contemple une dernière fois cette tête grotesque, et, pris d'un soudain accès de gaîté, brusquement il la coiffe de son tricorne.

Stupeur générale, puis rire inextinguible et applaudissements frénétiques. Le paysan grogne, on rit plus fort, et les bravos redoublent.

Voyant les conseillers si bien disposés, le supérieur a l'idée, avant de quitter la salle, de faire un dernier appel à leur raison. Chose étrange! L'homme louche ayant perdu son prestige, toutes les volontés se retournent; le projet de réparation ne rencontre plus un seul opposant, et, l'affaire réglée, tous les membres du conseil, à l'exception du malencontreux adversaire, reconduisent à sa voiture le supérieur, qui s'éloigne, en riant sous cape de la sottise humaine.

Lorsque les difficultés ne procédaient que de la sottise, elles ne troublaient guère M. de la Mennais; elles l'excitaient, au contraire : le fait qui précède en est une preuve. Il n'en était pas de même, lorsque l'irréligion s'unissait à la méchanceté pour lui créer des embarras. Quand, par exemple, des municipalités, comme celle de Saint-Briac (1), sollicitaient quelqu'un de ses Frères d'abandonner son état pour diriger une école mutuelle, il ne pouvait maîtriser son émotion, et adressait à ces recruteurs de l'apostasie des plaintes indignées.

D'autres oppositions se préparaient, d'ailleurs, qui allaient lui rendre le courage de la lutte plus que jamais nécessaire.

(1) Commune de l'Ille-et-Vilaine.

CHAPITRE VI

LES PETITS COLLÈGES. — MGR DE LA ROMAGÈRE ET LE PENSIONNAT DE DINAN.

I

En se renfermant dans les fonctions de « maître d'école », M. de la Mennais ne s'était pas interdit de suivre ses élèves aux prises avec les difficultés d'une carrière. De tous, il voulait faire des chrétiens, et il sentait bien que son œuvre n'était pas achevée le lendemain de la première communion.

Les jeunes paysans qui, au sortir de l'école, retournaient défricher le champ paternel étaient, d'ordinaire, fixés pour la vie dans les habitudes de foi qu'ils tenaient de la famille et qu'avait fortifiées l'éducation.

Il n'en était pas ainsi des enfants destinés aux professions libérales. En quittant les Frères, ils passaient au collège, où, trop souvent, ni leur piété, ni leurs mœurs n'étaient en sûreté.

Effrayé du péril qui menaçait ses « pauvres petits enfants », M. de la Mennais résolut de tenter l'impossible pour leur ménager une sauvegarde. Que faire? La liberté de l'enseignement secondaire, inscrite dans la Charte de 1830, n'était encore qu'une promesse illusoire, et l'Université s'acharnait plus que jamais au maintien de ses positions. En attendant une loi qu'on disait prochaine, et qui consacrerait le droit des familles

chrétiennes, M. de la Mennais tenta d'éluder les prohibitions qui entravaient sa charité.

Il expose son plan dans une curieuse lettre datée du 27 décembre 1836, et que nous croyons adressée à l'abbé Rohrbacher. En voici les passages saillants :

« Je voudrais bien faire pour l'instruction secondaire ce que j'ai fait pour l'instruction primaire, c'est-à-dire former et associer un certain nombre de jeunes gens capables de se présenter aux examens et d'obtenir des diplômes de maîtres de pension (1). Je n'ai pas besoin de vous dire comment ces écoles d'un degré supérieur se lieraient à celles que j'ai déjà : cela se conçoit facilement. Ainsi les enfants élevés dans mes établissements primaires auraient un asile en sortant, et ne seraient pas livrés, le lendemain, à des maîtres qui ébranlent leur foi et corrompent leurs mœurs. J'aurais quelques années de plus pour fortifier ces pauvres enfants contre les tentations de tout genre auxquelles ils sont exposés, sitôt que leurs familles ont le désir de leur donner une éducation un peu élevée. Ces si chers enfants sont si gentils, si aimables, si purs, si pieux, si candides, tandis qu'ils sont entre mes mains, que vraiment, mon bon ami, je ne les vois guère s'éloigner de moi sans un frémissement de cœur bien douloureux.

« Je voudrais donc, pour ma bonne Bretagne, que vous aimez aussi puisque vous la connaissez, quelques pensionnats dans lesquels on enseignerait le latin jusqu'à la quatrième. La plupart des enfants n'iront point au delà; mais enfin, pour les conduire jusque là, il me faut des hommes capables de les y mener, et j'entends des hommes de dévouement et de zèle, *capables,* dans le sens légal de ce mot. Or, j'en ai déjà réuni huit ou dix, avec lesquels je fais une fraude merveilleuse.

« Nous avons, de droite et de gauche, une soixantaine,

(1) Moyennant le brevet de maître de pension, pour l'obtention duquel on versait deux cents francs à la caisse de l'Université, on pouvait, malgré le monopole établi par l'Empire, garder les enfants dans un établissement libre jusqu'à la quatrième inclusivement. Ce brevet, toujours révocable, n'était accordé que pour dix ans. — Cf. Taine, *Les Origines de la France contemporaine, Le régime moderme,* t. II, p. 161.

je ne dis pas de gamins, mais de charmants bambins, appartenant aux meilleures familles, entre les mains desquels nous avons l'audace de mettre des grammaires latines et grecques, sauf le respect dû à notre révérende mère l'Université. Je ne me dissimule point que cet état de choses ne peut durer. Lors même que je ne serais pas attaqué aujourd'hui, je ne tarderai pas à l'être et à succomber, si, le jour où la loi sur l'instruction secondaire sera promulguée, je ne me trouve pas en mesure de satisfaire à ce qu'elle exigera (1). » Et il demande à son correspondant de l'aider à recruter des collaborateurs diplômés.

On se rappelle qu'en 1835, il avait formé, avec quelques jeunes prêtres, anciens membres de la congrégation de Saint-Pierre, une association d'œuvres de zèle. C'est ce petit noyau qu'il voulait grossir. En attendant, il avait divisé en deux groupes ces dévoués auxiliaires. L'un travaillait sous ses yeux, à Ploërmel; l'autre avait été détaché à Dinan, et c'est avec le concours des uns et des autres qu'il exerçait les « fraudes merveilleuses » qui suspendaient sur sa tête les foudres de l'Université.

Comme il l'avait prévu, cette pieuse manœuvre ne tarda pas à s'ébruiter à Ploërmel. La ville possédait un collège municipal aux abois, faute d'élèves. Quand on sut que M. de la Mennais faisait donner des leçons de latin à huit ou dix écoliers du petit pensionnat annexé au noviciat des Frères, on affecta de croire que c'était le coup de grâce pour l'établissement communal, et la commission du collège lui fit enjoindre d'avoir à envoyer tous ces enfants audit collège, sous peine de se voir traduit en police correctionnelle.

Pour rien au monde, M. de la Mennais n'eût livré à l'Université ses chers latinistes. Impossible, d'ailleurs, de les maintenir à Ploërmel. L'habile diplomate demanda à l'Université elle-même de le tirer d'embarras.

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

II

Son école supérieure de Malestroit était à l'agonie. Il pensa que peut-être l'annexion de quelques classes latines la ressusciterait. On était encore sous le ministère Guizot. Si le ministre, qui en désirait vivement le succès, entrait dans ses vues, les petits pensionnaires de Ploërmel seraient transportés à Malestroit, et tous les intérêts seraient sauvegardés.

Il se hâta de soumettre son plan à M. Guizot, lui annonçant l'intention de confier à M. Ruault la direction du pensionnat latin, et demandant pour lui le diplôme de maître de pension.

Dans sa pensée, il est vrai, M. Ruault ne devait être qu'un prête-nom, car il entendait bien ne pas se priver de ses services à Ploërmel.

Après quelques difficultés, le ministre accorda le diplôme. Les classes latines de Ploërmel furent transférées à Malestroit; l'abbé Julien Houet, directeur de l'école primaire supérieure, devint, sans quitter ses fonctions, directeur effectif du pensionnat; mais, pour qu'on ne pût accuser M. de la Mennais de subterfuge malhonnête, il fut réglé que M. Ruault se rendrait à Malestroit deux ou trois fois par semaine, et suivrait d'aussi près que possible les travaux des écoliers.

Le supérieur des Frères avait donc entre les mains un collège légalement reconnu. Oh! c'était un bien petit collège, et qui ne devait guère porter ombrage à l'Université, puisque jamais les élèves des classes latines ne dépassèrent la quarantaine. C'était, du moins, un refuge assuré aux anciens élèves des Frères désireux d'aborder les carrières civiles (1). Trois professeurs et un maître

(1) Le 6 avril 1837, M. de la Mennais écrivait à M. Rohrbacher : « Voici un petit événement dont vous vous réjouirez dans le Seigneur. J'ai obtenu pour M. Ruault le diplôme nécessaire pour ouvrir un pensionnat latin à Malestroit. Nous irons jusqu'à la quatrième inclusivement, *de plein droit*. Nous ouvrirons cette école le 20 avril, avec vingt-cinq élèves, qui en formeront le premier noyau; mais j'ai l'espoir

d'études composaient tout le personnel enseignant (1). Les récréations et les repas, tout, sauf les classes et les études, était commun entre les petits latinistes et les élèves des Frères. L'ancien économe de la maison d'études ecclésiastiques, M. Bouteloup, restait chargé de pourvoir à la subsistance de la communauté.

Certes, ce n'était point un mince souci, car l'argent était aussi rare qu'autrefois ; mais l'excellent homme trouvait moyen, à force d'ordre et d'économie, d'équilibrer son budget, tout en prodiguant, les jours de fêtes, desserts succulents et autres gâteries.

M. de la Mennais reprit le chemin de la vieille maison tant aimée. Quatre ans seulement s'étaient écoulés depuis le départ des anciens hôtes. Quel contraste ! Dans la salle où Gerbet avait disserté sur les mystères de l'Eucharistie, un jeune clerc de vingt-deux ans enseignait les déclinaisons grecques; dans la chambre où Rohrbacher avait écrit tant de savants chapitres, des bambins espiègles s'escrimaient à composer des thèmes latins. Des éclats de voix rieuses égayaient les allées du petit parc, accoutumées aux graves propos des de Hercé et des Jourdain.

N'importe ! Maintenant comme autrefois, ces vieux murs abritaient le travail sanctifié par la prière. C'était assez pour que l'abbé Jean y vînt chercher, le plus souvent possible, l'oubli de ses rudes fatigues.

L'association formée en 1835 maintenait entre les maîtres des liens quasi religieux, et assurait dans la maison une discipline exacte. De bonne heure, on avait senti la nécessité de la restreindre au petit groupe des

que notre petit régiment augmentera. L'alarme est dans les collèges voisins, et particulièrement dans celui de Ploërmel, où règne une immoralité hideuse. C'est pour sauver mes pauvres petits enfants que je fais ceci : ils sont si bons, si pieux, si aimables tandis qu'ils restent sous nos ailes ! Mais quand ils tombent dans un collège en sortant de chez nous, ils sont bientôt perdus comme les autres. J'ai voulu prévenir la loi dont nous sommes menacés. Comme elle n'aura pas d'effet rétroactif, nous nous trouverons dispensés des formalités qu'elle exige. » — Lettre inédite. — Archives des Frères.

(1) C'étaient MM. Trouillard, Merpaux, Corbinais et Gayer. M. Bouteloup remplissait les fonctions de sous-directeur et d'économe pour le collège et l'école primaire supérieure.

professeurs dirigés par M. de la Mennais. Après divers essais, le bon abbé Rohrbacher s'était éloigné, par la force des choses, d'une œuvre qu'il ne voyait pas possible de transporter hors de Bretagne (1).

M. de la Mennais, se sentant le guide toujours écouté des jeunes ecclésiastiques qui travaillaient à Malestroit et à Dinan, tenta de les unir plus étroitement en précisant le but de leur association.

Le 29 septembre 1838, il rédigea de nouveaux statuts fort détaillés, qui supposaient, chez les sujets, l'intention de se lier prochainement par des vœux. C'était, reprise et spécialisée, l'idée de la congrégation de Saint-Méen. La nouvelle association était bien humble au début : cinq membres seulement, y compris le supérieur (2); mais celui-ci n'ignorait pas la vertu cachée de l'humilité; il vit, dans cet obscur essai, une garantie contre l'orgueil, dont il avait jadis déploré les ravages parmi les siens, et dont les suites l'effrayaient encore.

Ce petit groupe d'hommes dévoués ne devait point, dans les desseins de la Providence, devenir une congrégation; mais leurs règles et l'action incessante de l'abbé Jean les maintinrent associés assez longtemps pour rendre possible l'œuvre des petits collèges.

De 1837 à 1842, les exercices scolaires suivirent leur cours régulier à Malestroit. On était pauvre, perdu au fond d'un désert, écrasé de leçons et de surveillances, mais la gaîté des écoliers mettait la joie au cœur des maîtres, et l'on ne se plaignait pas.

Au mois de mars 1842, un arrêt du Conseil royal de l'Instruction publique vint troubler la paix de l'humble maison. On avait constaté la non-résidence habituelle de M. Ruault, et le digne prêtre était condamné à quitter ses fonctions de directeur.

Après un moment d'émotion, le collège reprit son

(1) Voir, plus loin (chapitre VII, p. 126), le récit de ses tentatives dans le diocèse de Nancy.

(2) C'étaient MM. Ruault, Bouteloup, Chevalier (professeur à Dinan) et Merpaux. — Voir l'acte d'association à la fin du volume (*Appendice B*.)

train accoutumé, lorsqu'on apprit que M. de la Mennais avait obtenu, pour M. l'abbé Houet, le titre et les privilèges de maître de pension.

Rien d'essentiel n'était changé; malgré tout, le nombre des élèves diminua, et les modiques réserves de l'économe s'épuisèrent. Comme toujours, la crainte d'une ruine financière et la perspective d'une prochaine dispersion entamèrent le bon esprit. Le jour vint où l'abbé Houet dut faire pressentir à M. de la Mennais la fermeture du collège. Il reçut de lui, le 10 septembre 1843, une lettre encourageante, où nous relevons ces lignes : — « Je ne me dissimule pas que la dépense sera considérable; mais enfin elle ne sera pas telle que j'aie à faire de grands sacrifices, et je m'y résigne, parce que je tiens, dans des vues d'avenir, à ne pas perdre le titre de pensionnat. Cependant, si l'on ne veut pas, si l'on ne s'entend pas, si l'on ne se dévoue pas, je comprends que rien n'est possible, et qu'il vaut mieux en finir de suite. Viens me voir dans le courant de la semaine, et nous en causerons (1). »

Quel fut le résultat de cet entretien? Nous l'ignorons; mais la lettre précédente est la dernière pièce où il soit fait mention, à notre connaissance, du collège de Malestroit. Tout porte à croire qu'il ne se rouvrit point à la rentrée de 1843. Aux yeux du monde, c'était un échec. Aux yeux de la foi, ces six années consacrées à former pour l'avenir des catholiques éclairés étaient un nouveau titre aux récompenses et aux bénédictions d'en haut.

Cet essai d'enseignement libre eut un autre avantage. Il habitua les pères de famille du Morbihan à l'idée de faire élever leurs enfants ailleurs que dans les maisons de l'Etat, et contribua à accentuer peu à peu cet état d'esprit qui devait bientôt aboutir à la loi Falloux.

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

III

Le petit collège de Dinan, ouvert peu de temps après celui de Malestroit, devait vivre moins longtemps encore. A titre de maison d'éducation, il ne mériterait qu'une mention rapide; mais les traverses qu'il suscita à M. de la Mennais ont mis en telle lumière son humilité et son courage, qu'il nous faut raconter avec quelque détail sa courte existence.

Jusqu'ici, le zélé éducateur a lutté, pour l'enseignement libre, contre l'opposition laïque. Après tout, les agents de l'Université et les municipalités libérales étaient dans leur rôle en contrariant ses vues; les difficultés vont lui venir maintenant de ceux qui lui doivent encouragement et protection.

On sait que Dinan possédait, dès 1819, une école de Frères, à laquelle le fondateur venait d'annexer une école primaire supérieure. La petite ville était plus favorisée qu'aucune autre, au point de vue scolaire. Elle possédait, pour les jeunes gens, trois établissements d'instruction : le petit séminaire, installé dans l'ancien couvent des Cordeliers, le collège universitaire et la maison des Frères, où l'on donnait, à la dérobée, quelques leçons de latin. C'était beaucoup; c'était trop pour une aussi faible population. Aussi, le collège, fermé autrefois à la suite des entreprises de M. de la Mennais, et qu'on avait depuis peu ressuscité, était-il à peu près désert. Lorsque, en 1835, l'école primaire supérieure vint ajouter sa concurrence à celle du petit séminaire, la ville songea sérieusement à se débarrasser d'une charge qu'elle supporterait désormais en pure perte.

Le maire était un homme droit, clairvoyant, et, de plus, excellent chrétien. Il alla trouver M. de la Mennais, et lui proposa de greffer ouvertement sur sa grande école de Frères un externat latin qui recueillerait les vingt élèves du collège, et ouvrirait ses portes à tous les enfants de la région que l'on ne destinait point au sacerdoce.

Ce plan aurait pour résultat d'assurer l'éducation chrétienne de toute la jeunesse de Dinan, puisqu'elle se partagerait désormais entre le petit séminaire, où l'on élevait de futurs prêtres, et le nouvel établissement, destiné aux élèves laïques, mais placé sous la haute direction d'un ecclésiastique. Une pareille occasion de faire le bien en grand devait tenter M. de la Mennais. Il promit son concours au maire de Dinan.

M. Querret vivait toujours dans sa propriété de la Motte, tout entier à ses affections de famille. Son ami lui demanda de sacrifier son repos pour servir, encore une fois, la jeunesse qu'il avait tant aimée.

Il annonça ensuite au maire de Dinan son intention de placer à la tête de l'externat l'ancien professeur de la Faculté des sciences de Montpellier, que les hommes les plus distingués du pays s'honoraient d'avoir pour compatriote.

Bien que M. Querret fût docteur ès sciences, il lui fallait le diplôme de maître de pension. M. de la Mennais entama, à ce sujet, des négociations dont il espérait plein succès. Restait à solliciter l'autorisation de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, dans le diocèse duquel allait être situé le nouveau collège.

Mgr de la Romagère venait de faire à M. de la Mennais de telles avances, que celui-ci comptait enfin sur ses bonnes dispositions. Il alla trouver le prélat, et lui exposa son plan de vive voix. Mais, désirant une autorisation écrite, il lui mit entre les mains la pièce suivante, qui contenait un exposé loyal de ses vues :

« Monseigneur, afin de ne laisser aucun doute sur les intentions qui m'animent et sur le but que je me propose en essayant de fonder à Dinan une institution privée, je crois devoir vous exposer et vous soumettre mes pensées à cet égard, étant bien décidé à ne rien faire que sous votre autorité et avec votre approbation.

I. — « J'ai le désir de procurer aux familles de Dinan les moyens de donner à leurs enfants une éducation chrétienne et une instruction complète, sans qu'elles soient obligées

de les mettre en pension. C'est donc une école d'externes qu'il s'agit, en ce moment-ci, de créer; et, dans l'état actuel de la législation, une école de ce genre ne peut être établie dans un petit séminaire.

II. — « Plus tard, c'est-à-dire après la publication de la loi sur l'instruction secondaire, lorsque la position légale de chaque établissement sera fixée et positivement connue, je prendrai volontiers les arrangements que vous croirez les plus convenables pour assurer la prospérité de votre petit séminaire de Dinan; le bien que fait un particulier passe vite, comme lui; il n'y a de bien durable que celui qui se fait par des établissements durables eux-mêmes ; mais, dès à présent, voici sous quels rapports mon institution pourrait être utile au petit séminaire.

« 1° Les élèves qui suivront ses cours pourront néanmoins être pensionnaires au petit séminaire. 2° Nous admettrons aux cours des sciences physiques et mathématiques tous ceux qui feraient les autres études aux Cordeliers (1), si on juge à propos de les y envoyer sur la demande de leurs familles. 3° Si vous désirez que quelques jeunes ecclésiastiques se préparent à l'enseignement des sciences et aux examens, M. Querret, dont les talents et l'habileté sont connus de tout le monde, leur donnera des leçons avec un grand zèle. 4° Comme les rétributions dépendront de moi, je favoriserai, autant que possible, les élèves de votre petit séminaire, sous ce rapport, comme sous les autres.

« Si vous daignez, Monseigneur, approuver ce projet, Dieu le bénira, et il contribuera à sa gloire : c'est tout mon désir (2). »

Dans cet écrit, daté du 7 juillet 1837, M. de la Mennais s'attachait à rassurer l'évêque sur le seul point qui pût lui inspirer quelque crainte : la concurrence possible entre le nouveau collège et le séminaire des Cordeliers. Ses explications satisfirent pleinement le prélat, qui écrivit au

(1) Nom sous lequel on désignait le petit séminaire.

(2) Lettre inédite. — Archives des Frères.

bas de la lettre : « J'ai lu cet écrit, et j'approuve ce qu'il contient. »

A peine muni de cette autorisation, M. de la Mennais la transmit au conseil municipal de Dinan, qui fit fermer aussitôt le collège universitaire.

L'abbé Jean touchait au but, lorsque, huit jours après son entrevue avec l'évêque, il reçut de celui-ci une lettre étrange, d'un style enchevêtré et diffus, dans laquelle il discerna que l'approbation accordée n'était pas définitive (1). Ces réserves l'inquiétèrent; toutefois, comme le prélat ne reprenait point sa parole, il poursuivit ses démarches, en vue d'ouvrir, au plus tôt, la nouvelle maison. M. Querret n'étant pas encore en possession de son diplôme, l'abbé Jean se rendit à Paris, au mois de septembre, pour en faire hâter l'expédition, et il en revint, dans les premiers jours d'octobre, avec les encouragements les plus flatteurs des autorités universitaires.

Un cruel mécompte l'attendait à son retour. A peine descendu dans la maison des Frères de Dinan, il apprit que Mgr de la Romagère avait changé d'avis, sous prétexte que l'institution projetée nuirait à son petit séminaire.

(1) Voici cette lettre, nouvelle preuve de la pauvreté intellectuelle du prélat.

« Châtelaudren, le 15 juillet 1837.

« Monsieur l'abbé, vous m'aviez communiqué vos projets relativement à l'école particulière de Dinan, et j'y avais mis mon vu, très secrètement, pour vous mettre à même de les présenter pour ce qui vous concernerait. Je ne m'attendais pas à en entendre parler par d'autres personnes comme s'ils devaient nécessairement être exécutés. Je n'avais pas réuni mon conseil, et il devait y avoir un examen réfléchi. J'espère que vous n'avez pas regardé comme un engagement de ma part le vu que je mis sur un des doubles que vous me présentiez ; je crois devoir vous en prévenir.

« Si vous faites des démarches pour vous assurer des dispositions de toutes les parties intéressées, vous voudrez bien me faire part du résultat et du plan que vous avez formé. C'est une affaire trop essentielle pour l'école ecclésiastique de Dinan et mon clergé, pour ne pas tout peser avec la plus grande attention.

« Il faut d'abord que j'aie obtenu l'approbation royale sollicitée pour la donation de M. l'abbé Bertier. Elle ne m'a pas encore été annoncée, et je ne puis rien statuer avant que j'en aie l'assurance. J'adresse ma lettre au frère Paul, à Dinan, pour qu'il vous la fasse parvenir.

« Je suis, en attendant le plaisir de vous revoir, toujours disposé à coopérer aux bonnes œuvres que vous entreprenez, en tout ce qui s'accordera avec le bien de mon diocèse.

« Votre serviteur, ✝ Mathias, évêque de Saint-Brieuc. »

Lettre inédite — Archives des Frères.

On lui prêtait même le dessein de frapper de censures les ecclésiastiques qui seconderaient les vues de M. de la Mennais.

L'humble prêtre courba la tête sous le nouveau coup qui détruisait tant d'espérances, mais il ne méconnut pas un instant son devoir.

A peine remis de la première émotion, il écrivit à M. Querret pour lui dire qu'il abandonnait tout. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre, mais nous avons entre les mains la réponse de M. Querret, qui ne peut dissimuler son enthousiasme pour l'esprit de foi dont il vient de lire l'expression : « Les sentiments que vous avez manifestés dans votre lettre sont admirables, dit-il, et par conséquent, tout à fait dignes de vous. Tous vos véritables amis sont enchantés de la conduite que vous avez tenue dans une circonstance si délicate et si difficile... Lorsqu'il fut question de cette affaire, je me rappelle que vous me dîtes, le jour où vous croyiez tout conclu, *que ce serait une de nos plus belles journées, quand même tout se déferait.* Certes, vous aviez bien raison, car, à mes yeux comme aux vôtres, un acte de foi pratique et de soumission cordiale est bien préférable à la satisfaction que procure la réussite de nos desseins (1). »

IV

Ainsi se consolaient ces deux nobles âmes. Mais la ville de Dinan ne prenait pas aussi facilement son parti du mauvais vouloir de l'évêque. Furieux de cette opposition malavisée, le conseil municipal, de concert avec le ministre de l'Instruction publique, rétablit immédiatement le collège supprimé. On ne s'en tint pas là. De nombreux externes fréquentaient, en vertu d'une simple tolérance administrative, le petit séminaire des Cordeliers. On retira cette faveur à l'établissement, et le supérieur se vit réduit, pour conserver ses élèves, à solliciter le titre de membre de l'Université.

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

L'ingérence des inspecteurs dans les affaires du séminaire, les maîtres désormais à la nomination de l'Etat, tel allait être l'effet inattendu de la haute protection de l'évêque. Mgr de la Romagère venait de commettre une des plus lourdes fautes de son épiscopat.

L'école des Frères devant rester simple école primaire, M. de la Mennais ne songea plus qu'à lui garantir son ancienne prospérité. Or, l'école avait besoin, pour vivre, d'un pensionnat nombreux, et il était impossible de s'assurer un chiffre élevé de pensionnaires sans promettre de leur faire donner, l'âge venu, les premières leçons de latin.

Jusqu'alors, toujours en vertu d'une tolérance, deux excellents maîtres attachés à l'école des Frères, MM. Chevalier et Mermet, avaient donné ces leçons eux-mêmes; mais la chose n'était plus possible depuis qu'on avait réveillé les défiances universitaires. L'abbé Jean alla trouver Mgr de la Romagère, le mit au courant de ses difficultés, et lui annonça son dessein d'envoyer au collège ceux des élèves des Frères qui désireraient étudier les langues anciennes, « car enfin, disait-il, il faut bien qu'ils aillent quelque part, et je ne puis les envoyer à l'école ecclésiastique, puisqu'il est défendu aux écoles ecclésiastiques de recevoir des externes.

— C'est juste, » répondit le prélat. Et, par deux fois, il renouvela devant témoins cette approbation verbale, mais formelle.

M. de la Mennais en profita pour envoyer immédiatement à l'école municipale les quelques latinistes élevés chez les Frères. L'union la plus cordiale s'établit, dès lors, entre le pensionnat et le collège. Consulté par le principal sur le choix des professeurs, investi d'un contrôle sur les matières d'étude et sur le travail des élèves, M. de la Mennais contribua, plus que personne, à « faire sortir du tombeau dans lequel il l'avait jadis enseveli » (1), cet établissement dont, peu de semaines auparavant, on désespérait.

« Le collège est bon jusqu'à ce moment-ci, écrivait-il

(1) Expression de l'abbé Jean dans une lettre à Mlle de Lucinière.

à M[lle] de Lucinière, parce que, jusqu'à ce moment-ci, il est dépendant de moi, sous peine de mort. Si je lui retirais mes élèves, il n'existerait pas demain, et moi, je ferais également une triste culbute s'il cessait de vivre, puisque mes Frères de Dinan n'ont d'autre ressource pour subsister que leurs pensionnaires latinistes. Quelle drôle de position (1)! »

Drôle ou non, dès lors que la position lui permettait de faire le bien, M. de la Mennais comptait bien en tirer parti. On enseignait au collège les sciences et la littérature française, aussi bien que la grammaire latine. Faire suivre ces cours, non seulement par les latinistes, mais par les élèves de l'école primaire supérieure, tout en les maintenant pensionnaires chez les Frères, c'était économiser des maîtres et de l'argent. Dès que l'abbé Jean vit assurée la bonne discipline du collège, il adopta cette solution. Un arrangement fut conclu, dans ce sens, avec la ville, et la direction des élèves fréquentant le collège fut confiée à l'abbé Mermet.

V

Les choses en étaient là, lorsqu'un malheureux incident de presse vint irriter de nouveau Mgr de la Romagère. Le rédacteur d'une feuille locale, le *Dinanais*, se permit des allégations offensantes contre les professeurs du séminaire des Cordeliers. On crut l'article inspiré par le supérieur des Frères. L'évêque se trouvait alors à Dinan. Officiant, le 16 octobre 1838, dans la principale église, il monta en chaire, et parla avec vivacité contre le clergé de la ville, le conseil municipal et M. de la Mennais.

Celui-ci était retourné à Ploërmel. Son fidèle disciple, l'abbé Chevalier, lui manda aussitôt ce qui se passait.

A la lecture de l'article incriminé, l'abbé Jean comprit que ses œuvres de Dinan étaient sérieusement menacées.

(1) Lettre inédite du 3 septembre 1838, communiquée par M. le baron de Kertanguy.

Il écrivit, de suite, à son ancien protégé, l'abbé Le Mée, vicaire général de Saint-Brieuc, pour dégager sa responsabilité. Malheureusement, celui-ci n'avait pas plus d'empire qu'autrefois sur l'esprit du prélat. Sa réponse ne laissa que très peu d'espoir au supérieur des Frères.

« L'article du *Dinanais*, lui disait-il, est venu bien mal à propos. J'en suis désolé. Vous avez bien fait d'adresser de vifs reproches au rédacteur de ce journal. Cette sortie de sa part peut être nuisible aux excellentes œuvres auxquelles vous vous livrez. Peut-être feriez-vous bien d'écrire à Monseigneur lui-même, pour lui protester combien vous êtes étranger à cet article et combien il vous contrarie. Mais il ne faudrait pas parler d'établissement. Le *Dinanais* a tout gâté sous ce rapport, et je crois que Monseigneur ne se prêtera plus à rien. Je vous dis ceci sans trop savoir ce qu'il pense. Il y a longtemps que je ne l'ai vu, près de cinq semaines. J'en juge d'après les données humaines de son caractère et les susceptibilités d'un homme haut placé et d'un grand âge, qu'on ne manquera pas d'aigrir (1). »

M. de la Mennais écrivit au prélat : « Monseigneur, je n'ai lu qu'il y a peu de jours l'article publié par le *Dinanais*, le 15 de ce mois. Vous êtes trop juste pour n'être pas convaincu d'avance que je n'y ai aucune part, et que j'en suis affligé plus que personne. Je n'entrerai point dans les détails d'une justification inutile, sans doute; mais j'ai besoin, en cette douloureuse circonstance, de vous prier de croire que ce serait toujours à tort qu'on me supposerait capable d'avoir fait ou d'avoir dit la moindre chose qui pût blesser la dignité épiscopale ou être contraire à votre autorité. Non, avec la grâce de Dieu, non jamais (2)! »

Mgr de la Romagère accueillit bien d'abord cette protestation, et sembla croire à la sincérité de M. de la Mennais. Mais les artisans de discorde firent leur œuvre, et réussirent à alarmer de nouveau les susceptibilités du vieil évêque.

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 22 octobre, *Ibid.*

Un an s'était écoulé depuis la publication du fatal article, lorsque, le 16 octobre 1838, sans consulter personne, Mgr de la Romagère lança, de Dinan même, sous couleur de discipline générale, et en affectant de ne point nommer M. de la Mennais, une ordonnance qui interdisait à tous les ecclésiastiques étrangers au diocèse de Saint-Brieuc d'exercer le saint ministère sur le territoire dudit diocèse, à moins d'une autorisation expresse, qu'il se réservait d'accorder ou non, selon son bon plaisir.

Tout le monde comprit qu'il s'agissait du supérieur des Frères et des quelques prêtres qu'il employait à Dinan. Dans la ville, ce fut de la stupeur, presque de l'indignation. Le vicaire général du prélat, M. Le Mée, était navré. Il écrivit confidentiellement à M. de la Mennais : « Il est certain que l'ordonnance du 16 octobre est contre vous et vos prêtres. Il eût mieux valu le dire directement que de prendre ce circuit, qui met en émoi tout le diocèse. On ne veut point que vous et les vôtres ayez de pouvoirs, et je crois qu'il vaut mieux que vous ne demandiez pas le renouvellement de ceux que vous aviez ou qu'ils avaient (1). »

Quel parti prendre, en face d'une pareille hostilité? N'était-il pas temps de fermer l'établissement de Dinan, et de quitter pour toujours un diocèse où l'on reconnaissait si mal les services? L'abbé Jean n'en eut pas un instant la pensée. Il savait que, le jour où, du fait de l'évêque, le collège communal perdrait les élèves qu'il lui envoyait, le séminaire des Cordeliers serait fermé par ordre supérieur, et les religieuses Ursulines expulsées du couvent de la *Victoire*, que la ville avait mis jadis à leur disposition.

Toujours attaché, du fond de l'âme, à ce malheureux diocèse, pour lequel il avait tant travaillé, il résolut de lui épargner ces suprêmes épreuves.

Il alla trouver de nouveau Mgr de la Romagère, afin de connaître la véritable portée de l'ordonnance.

Il apprit, au cours de l'entretien, que le dessein du

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

prélat était, bel et bien, de l'interdire, lui et les trois ecclésiastiques employés à Dinan (1), de l'empêcher de célébrer la sainte messe pendant la visite de ses Frères des Côtes-du-Nord, et de remplacer, dans le diocèse, sa congrégation par un autre institut enseignant, dont Mgr de la Romagère serait le fondateur et le patron.

Telle était la récompense de tant de services anciens et nouveaux. L'abbé Jean connaissait les bizarreries du prélat; il eut néanmoins un moment d'étonnement douloureux. Mais ce qui l'affligea plus que tout le reste, ce fut de prendre en défaut la droiture du vieil évêque.

Si Mgr de la Romagère sévissait contre l'abbé Jean, c'était, à n'en pas douter, en haine du collège, dont il redoutait toujours la concurrence pour les Cordeliers. Or, par un manque de franchise et de courage indigne de son caractère, il affectait de séparer la cause du collège de celle du supérieur des Frères. Le 14 octobre, du haut de la chaire de Saint-Malo de Dinan, il avait fait un pompeux éloge de l'établissement communal, du principal, des régents, et même des élèves, promettant de prendre les plus méritants dans sa voiture, pour aller voir, en leur compagnie, le pont suspendu de Tréguier; il avait terminé sa harangue par l'annonce de sa visite au collège. Deux jours après, il s'y rendait en effet, félicitait la ville de l'avoir relevé, embrassait cordialement le principal et le maire, puis prodiguait à tous des paroles de paix.

Tout le monde crut à la sincérité de ces démonstrations. Seul, M. de la Mennais savait à quoi s'en tenir; mais, par respect pour l'autorité épiscopale, il garda un profond silence; nul, excepté deux ou trois amis éprouvés, ne soupçonna ses angoisses. Cependant il lui fallait choisir entre la situation de prêtre interdit dans le diocèse de Saint-Brieuc et la scission avec le collège, qui entraînait la fermeture de sa maison de Frères.

(1) MM. Chevalier, Mermet et Levoyer.

VI

La mort dans l'âme, il adopta ce dernier parti, et, le 25 octobre, il écrivit au maire de Dinan :

« Je viens d'avoir avec Monseigneur un long entretien, duquel il résulte que je ne puis garder longtemps, désormais, en pension chez mes Frères, ceux de leurs élèves qui fréquentent le collège communal, au nombre de soixante-huit. Ce n'est pas, sans doute, que Monseigneur ne rende justice à l'excellente tenue de votre établissement, puisqu'il en a fait publiquement l'éloge; mais on lui a persuadé que l'existence de son école ecclésiastique était en danger, que j'en étais cause, et même que je n'étais pas tout à fait étranger aux divers articles du *Dinanais*, qui l'ont profondément blessé; tout cela est faux, vous le savez mieux que personne, monsieur le maire; mais enfin, les mesures que Monseigneur m'a déclaré vouloir prendre à cette occasion ne me permettent pas d'hésiter à fermer ma maison, s'il persiste dans des dispositions si fâcheuses. C'est donc 465 enfants, dont 200 instruits gratuitement, que je suis sur le point de remettre à leurs parents, et que je recommande à votre bienveillance. Je désire que ces pauvres enfants souffrent le moins possible d'un événement si triste et si inattendu : dans leur intérêt, il est de mon devoir de vous en informer. »

Le lendemain, le maire lui adressait la lettre suivante :

« J'ai lu, monsieur, avec autant de surprise que de douleur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. J'avoue qu'après la visite de Monseigneur au collège communal, sa paternelle allocution aux élèves, l'éloge qu'il a fait de l'établissement et les marques ostensibles qu'il nous a données de sa protection et de sa sympathie, il a fallu toute l'autorité de votre parole pour que j'ajoutasse foi à la fâcheuse nouvelle que vous m'annoncez. Fermer votre maison, la fermer par ordre de l'évêque, mais c'est impossible! Monseigneur a été trompé! on vous a calomnié près de lui : il faut l'éclairer !

« On vous a accusé d'avoir attaqué le séminaire, de n'être pas étranger aux articles du *Dinanais*. C'est une fausseté évidente pour toutes les personnes qui vous approchent, et je puis, comme elles, rendre ce témoignage, que toujours vous avez exprimé un vif intérêt pour l'établissement des Cordeliers, et un grand déplaisir des articles du *Dinanais* relatifs au séminaire. Fermer votre maison et renvoyer 465 enfants, au milieu de l'année scolaire! Mais qui donc vous remplacera auprès des nombreux enfants pauvres auxquels vous donnez gratuitement un asile et l'instruction religieuse et civique? Qui donc viendra apaiser les familles irritées d'une pareille mesure, et ramener parmi elles l'union et la tranquillité dont elles jouissent aujourd'hui? Un pareil événement serait de nature à porter la plus vive perturbation dans la ville, et à produire les plus funestes résultats. Les autorités qui ont fait cause commune avec vous se trouveraient alors dans la nécessité d'aborder la question de suppression du petit séminaire, et on peut difficilement se faire une idée de ce que produirait ce conflit d'intérêts opposés. La ville entière serait en feu, et c'est alors seulement qu'on pourrait apprécier la gravité du mal. Les membres du conseil municipal sont bien décidés à soutenir les intérêts du collège, et, plutôt que de céder, ils donneraient leur démission en masse. Cependant si l'évêque, mieux éclairé, consentait à conserver le *statu quo,* je crois pouvoir vous assurer que, de mon côté, je réussirais à faire cesser toute attaque contre l'existence du petit séminaire, qui serait alors respecté aussi longtemps que votre pensionnat le serait lui-même.

« Si, malgré cela, monsieur, vous voyez l'impossibilité de conserver votre établissement, veuillez, je vous prie, me faire connaître le jour fixe où vous devez le fermer, afin que je prenne mes dispositions, tant pour l'avenir de vos enfants que pour mes rapports avec l'autorité supérieure.

« Il vous restera toujours, monsieur, une consolation, celle d'avoir fait et entrepris tout le bien qui dépendait

de vous, et d'avoir, en tout ceci, rempli les devoirs que vous dicte votre position. C'est un hommage que j'aime à vous rendre. J'ai l'honneur d'être etc. Le Conte (1). »

Cette lettre, en révélant à M. de la Mennais le véritable état des esprits, le fit reculer. Mais que faire? S'il fermait sa maison, il « mettait la ville en feu », selon l'expression du maire; s'il maintenait le *statu quo*, il tombait sous l'interdiction ecclésiastique. Il ne pouvait plus faire un pas sans côtoyer des abîmes.

Son esprit de foi, sa soumission au pouvoir épiscopal « toujours si respectable, comme il le disait, même lorsqu'il semble s'égarer, » le guida sûrement dans ces périlleuses conjonctures.

Tout d'abord, il prit le temps de consulter. M. Rendu était devenu pour lui un conseiller aussi sage qu'affectueux. Mis au courant de la situation en novembre 1838, lors d'un voyage qu'il fit à Ploërmel, le haut fonctionnaire l'engagea à exposer les faits au gouvernement, en sollicitant sa discrète médiation.

Certes, M. de la Mennais n'était pas homme à en appeler d'un jugement ecclésiastique à l'autorité du pouvoir civil; mais, Mgr de la Romagère n'ayant encore proféré que des menaces, il crut pouvoir invoquer l'intervention conciliatrice de l'Etat, afin d'épargner à la ville les conséquences, peut-être irréparables, d'un conflit sans issue.

Il adressa donc au ministre de l'Instruction publique une lettre dans laquelle, sans acrimonie, sans la moindre passion, il rappelle les antécédents de la crise. Cette lettre fut envoyée également au Garde des Sceaux et au ministre de la Marine.

D'un autre côté, il avait consulté M. Le Mée, qui n'hésita pas à lui conseiller de maintenir, jusqu'à nouvel ordre, l'école latine de Dinan. Le député de Guingamp, M. Sauveur de la Chapelle, qui lui avait confié son jeune fils, lui promit aussi son aide pour arranger cette malheureuse affaire.

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

Cependant le prélat ne retirait point son ordonnance, et elle attaignait, en fait, le supérieur des Frères.

C'est à l'occasion du séminaire des Cordeliers que pleuvaient ainsi sur M. de la Mennais menaces et persécutions. D'autres auraient laissé les ennemis de cette maison se venger sur elle des mesures prises par l'évêque contre le collège, et auraient vu, sans déplaisir, cette leçon infligée à une administration maladroite

Telles ne sont pas les vues de l'abbé Jean. Dès que l'intérêt de l'église est en cause, il oublie ses propres épreuves. Bien loin de créer des difficultés à un établissement que le prélat compromet en le protégeant gauchement, il s'ingénie à éviter tout ce qui pourrait donner prétexte aux colères contre les Cordeliers.

« Je souffre en silence et en paix, écrit-il à M[lle] de Lucinière. Ce que je crains par-dessus tout, c'est que, dans son mandement de carême, Monseigneur ne parle de ces malheureuses affaires de manière à m'obliger à donner au public des explications. Je le ferai, sans doute, avec une extrême modération, et je mettrai une garde de circonspection sur mes lèvres pour arrêter au passage toute parole irrespectueuse ou offensante; mais ces sortes de discussions ne font que du mal, et je les éviterai assurément, si cela m'est possible (1). »

La discrétion la plus absolue à l'égard d'une autorité aveuglée, il était résolu à la garder coûte que coûte; il ne pouvait toujours l'imposer aux autres. Le *Dinanais* avait repris ses attaques contre les Cordeliers et contre l'évêque. M. de la Mennais fit d'abord agir le principal du collège, homme d'une droiture et d'une modération éprouvées, pour empêcher la publication des articles les plus violents. Plus tard, il poussa le désintéressement jusqu'à envoyer lui-même, sous le couvert de l'anonyme, au directeur du *Dinanais*, une lettre ouverte qui était une pressante invitation à la mesure et au respect de l'autorité (2).

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

(2) Voir cet article à la fin du volume (*Appendice C*).

Malgré tout, le conseil municipal, outré de la menace de mort suspendue sur son collège, parlait toujours d'obtenir la suppression des Cordeliers, se proposant de donner sa démission en masse si on la lui refusait. C'est alors que Mgr de la Romagère, rendu, sans doute, plus accommodant par des lettres venues de haut lieu, entra dans la voie des concessions. Pour sauver son séminaire, il proposa à M. Rendu, chargé de traiter avec lui au nom du gouvernement, un contrat qui liait étroitement cet établissement au collège, dont l'avenir devait être, par là même, assuré.

Dans ce projet, l'externat latin de M. de la Mennais était, lui aussi, conservé; mais l'attitude de l'évêque avait soulevé, à Dinan, trop de mécontentements. Non seulement la ville n'accepta point cet arrangement, mais la fraction libre-penseuse du conseil municipal profita des dispositions de l'opinion pour faire expulser les Ursulines des bâtiments de la *Victoire*. Un collège purement laïque y fut installé, et le séminaire subsista, mais réduit à ses pensionnaires ecclésiastiques, toujours en butte aux animosités des libéraux.

Les magnifiques projets de l'abbé Jean étaient à terre, et, de plus, il restait sous le coup des sévérités du prélat. Privé de tous ses pouvoirs dans le diocèse de Saint-Brieuc, interdit *a divinis*, obligé de renoncer à dire la sainte messe pendant la visite de ses soixante-dix maisons de Frères situées dans les Côtes-du-Nord, il pouvait croire la mesure comble; elle ne l'était pas.

VII

Sa maison de Dinan était debout, réduite à son ancien état d'école primaire, et il y avait conservé un certain nombre de pensionnaires, habitués à la direction spirituelle de M. Chevalier. Or, ce digne prêtre n'avait plus le pouvoir de confesser à Dinan. Soucieux de la liberté des consciences, M. de la Mennais résolut de faire venir périodiquement à sa maison de la Chesnaie,

située dans le diocèse de Rennes, les enfants qui désireraient se confesser, soit à M. Chevalier, soit à lui-même. Il usait, en cela, d'un droit incontestable, puisqu'il avait toujours des pouvoirs de vicaire général dans le diocèse de Rennes.

Il n'avait pas compté avec le caractère hésitant de Mgr de Lesquen. Celui-ci craignit-il d'indisposer contre lui son collègue de Saint-Brieuc? Vit-il dans l'acte de l'abbé Jean un manque de déférence envers sa propre autorité ? Il se résigna, en tout cas, à contrister de nouveau son vieil ami, en lui interdisant d'exercer, à la Chesnaie, son ministère auprès des enfants de Dinan. M. de la Mennais était en voyage lorsque la lettre du prélat partit de la chancellerie épiscopale. Il ne la reçut qu'au bout de huit ou dix jours. N'obtenant point de réponse, et craignant peut-être que l'on bravât sa défense, Mgr de Lesquen perdit patience, et lança une seconde missive plus dure que la première (1).

C'est alors que l'abbé Jean adressa au vieux pontife qui tenait de lui sa crosse, et qui, par les erreurs de son zèle, l'avait déjà tant fait souffrir, cette lettre admirable d'humilité, de patience et de calme raison :

« Monseigneur, M. Ruault m'a envoyé les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser dans le mois de février, et si je n'y ai pas répondu plus tôt, ce

(1) Cette lettre était adressée à M. Ruault, qui devait la faire parvenir à destination. La voici :

« Rennes, le 26 février 1839.

« Il y a quelque temps, cher coopérateur, que j'écrivis à M. l'abbé de la Mennais au sujet des enfants de mon diocèse. Si j'avais été informé plus tôt de cette mesure, qu'il serait inutile de justifier, (il s'agit des confessions entendues à la Chesnaie) je m'y serais certainement opposé... N'ayant reçu aucune réponse, et craignant que cette lettre ne soit point parvenue à son adresse, je prends le parti, cher coopérateur, de réitérer ma défense, afin que vous informiez M. de la Mennais de mes intentions bien arrêtées.

« Je ne donne à aucun prêtre de mon diocèse, ni à qui que ce soit de sa congrégation, le pouvoir de confesser, dans le diocèse de Rennes, les jeunes gens qui sont à Dinan pour leur éducation, à quelques établissements qu'ils appartiennent. Il m'est pénible d'ajouter que lui-même est compris dans cette défense.

« *Ex toto corde, tuus in Xto.*

« C.-L. Ev. de Rennes. »

n'est pas ma faute, ni la sienne, car, mon itinéraire ayant été dérangé, j'ai éprouvé un retard de huit ou dix jours.

« Votre seconde lettre m'a fait peine, parce que vous paraissez avoir des doutes sur mon exactitude à me conformer à vos intentions. Cependant, je n'ai rien fait, ce me semble, qui puisse donner lieu à un pareil soupçon. Si douloureuse que puisse être ma position, je ne chercherai jamais à la changer ou à l'adoucir par des moyens qui répugneraient également à ma conscience et à mon cœur. Il ne m'est pas venu à la pensée que je vous compromisse le moins du monde en confessant à la Chesnaie quelques-uns de mes pauvres petits enfants de Dinan, car, autrement, je ne l'eusse pas fait, et je n'eusse pas autorisé M. Chevalier à le faire également. Si j'avais eu la plus petite inquiétude à cet égard, je vous aurais demandé d'avance votre agrément.

« Aujourd'hui même, je l'avoue franchement, je ne pense pas que personne en ait conclu ou puisse en conclure, avec la moindre apparence de raison, que vous approuvez la levée de boucliers du journal de Dinan contre le petit séminaire ou contre les religieuses. Et, quant à ce qui m'est personnel, on sait que je fais encore tout ce que je puis pour en empêcher les suites; mais, malheureusement, chaque jour mes efforts sont de plus en plus contrariés par ceux qui devraient y joindre les leurs dans le même but.

Etrange affaire vraiment, que celle-ci, dans laquelle chacun agit contre ses intérêts! On nuit au collège par la manière dont on le défend, et on rend à peu près certaine la ruine de l'école ecclésiastique par les mesures auxquelles on a recours pour la soutenir! Celle que vous prenez, si elle devient publique, comme il est bien difficile qu'elle ne le devienne pas, sera funeste à cet établissement, et rien de plus fâcheux ne peut lui arriver. Ce sera une arme de plus pour ses adversaires, déjà si animés et si puissants. Mon opinion à cet égard pourra vous être suspecte, et, si j'ose l'exprimer devant vous, c'est que je considère comme un devoir de dire et de

faire jusqu'au bout tout ce que je pourrai faire et dire en faveur du petit séminaire, dont on m'accuse cependant avec tant d'injustice d'être l'ennemi.

« Si vous me permettiez de citer à l'appui de mes observations celles des ecclésiastiques les plus graves du diocèse de Saint-Brieuc et *de Dinan même*, vous verriez qu'ils jugent de tout ceci comme j'en juge, et je suis certain qu'ils se réuniraient à moi pour vous représenter que, dans l'état actuel des choses, la défense que vous nous faites, lorsqu'elle sera connue, achèvera d'éteindre les dernières espérances de salut pour les Cordeliers. Mais je ne veux pas insister davantage sur ce point; je me borne à vous rappeler que, dans cette occasion, aussi bien que dans toute autre, ma soumission à vos ordres sera entière et sans réserve. Demain soir, je serai à Dinan (1). »

Les mois s'écoulaient, et Mgr de la Romagère maintenait sa décision. Non seulement M. de la Mennais ne pouvait pas célébrer dans le diocèse de Saint-Brieuc, mais il ne pouvait pas y confesser ses Frères, lorsqu'il faisait la visite des maisons. Aux yeux des ignorants et des gens prévenus, il passait pour un prêtre coupable. Cela dura une année entière. Pas une fois il n'éleva la voix pour se plaindre; pas une fois il ne récrimina contre Mgr de la Romagère.

Les prêtres du diocèse de Saint-Brieuc, dont il était aimé et vénéré, lui témoignaient parfois leur indignation: jamais il ne les encouragea par une parole de blâme à l'adresse de leur supérieur légitime. Ses Frères connaissaient si bien ses sentiments à cet égard, qu'on chercherait vainement, dans leurs lettres d'alors, un mot de critique ou de ressentiment pour le traitement infligé à leur Père.

Après les avoir tant de fois exhortés à la résignation et au courage, le fondateur les prêchait d'exemple, et il insistait, à l'occasion, pour que la leçon fut comprise.

« Il est vrai, écrivait-il au frère Ambroise, j'ai bien des

(1) Lettre inédite, du 4 mars 1839. — Archives des Frères.

peines; mais le bon Dieu me fait la grâce de les supporter sans murmure et sans trouble. Jésus-Christ, notre Seigneur et notre modèle, depuis l'heure de sa naissance jusqu'à sa mort sur la croix, n'a jamais été sans douleur; pour partager sa gloire, il faut que nous partagions ses souffrances. « Mon fils, nous dit-il dans *l'Imitation*, que les « travaux que vous avez entrepris pour moi ne brisent pas « votre courage, et que les afflictions ne vous abattent pas; « mais qu'en tout ce qui vous arrive, ma promesse vous console et vous fortifie. Je suis assez puissant pour vous récompenser au delà de toute borne et de toute mesure... « Attendez un peu, et vous verrez bientôt la fin de vos maux; « la vie éternelle est digne de tous ces combats et de plus « grands encore (1). »

Une pareille attitude finit par faire impression sur l'évêque de Saint-Brieuc. Comprenant qu'il s'était engagé dans une fausse voie, mais trop entêté pour reculer, il laissait entendre qu'il serait sensible à un témoignage de déférence donné par M. de la Mennais.

Le frère Laurent, de Quintin, ayant appris qu'il devenait plus traitable, en écrivit, tout joyeux, à son supérieur. « Mon cher Frère, répondit l'abbé Jean, une dame vous a dit avoir entendu de la bouche d'un prêtre que Mgr l'évêque de Saint-Brieuc n'attendait de ma part qu'une « petite soumission » pour lever la suspense qui pèse sur moi.

« Ah! si Monseigneur voulait, il n'attendrait pas longtemps, je ne dis pas une « petite soumission » de ma part, mais la soumission la plus cordiale. Quoique j'aie été et dû être profondément et bien douloureusement blessé des mesures qu'il a prises, il ne s'est pas échappé de ma bouche une parole amère, ni contre lui, ni contre qui que ce soit; j'ai été calme, résigné, et j'ai fait mon profit pour l'éternité de ce qui m'affligeait, désirant toutefois que cette épreuve, qui m'était si utile dans l'ordre du salut, fût abrégée, autant que possible, car la Religion en souffre,

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

et tous les gens de bien en gémissent. Dans cette affreuse affaire de Dinan, on m'a supposé des intentions tout à fait opposées à celles que j'avais, et, s'il y a lieu, je pourrai prouver, *par pièces authentiques,* que j'ai constamment défendu ce qu'on m'accusait de vouloir détruire (1). »

VIII

C'est un simple laïque qui allait obtenir du prélat le mot décisif.

M. de la Mennais comptait parmi ses amis un ancien membre de l'école de la Chesnaie, M. Achille du Clésieux. Poète aimable, auteur de stances fort appréciées de Maurice de Guérin, et, ce qui vaut mieux, homme de foi et d'action charitable, il venait d'établir, avec les conseils de l'abbé Jean, un orphelinat agricole dans son manoir de Saint-Ilan, situé au bord de la baie d'Yffiniac. Depuis longtemps, il souffrait de la rigueur exercée contre un prêtre dont il avait pu apprécier l'éminente vertu, et il se demandait comment fléchir l'évêque, chez lequel il était reçu avec des marques de considération et d'estime.

Un matin, avant l'aube, dans sa chambre de Saint-Ilan, il se réveille brusquement, avec cette idée, qui l'assiège comme celle d'un devoir à accomplir sur l'heure : « Il faut que je réconcilie Mgr de la Romagère avec M. de la Mennais. »

Il appelle Mme du Clésieux, lui fait part de la vive impression qu'il ressent, et lui déclare qu'il y voit une inspiration de Dieu.

Il se lève, fait atteler son cabriolet, et part pour l'évêché de Saint-Brieuc, distant d'environ une lieue et demie. Arrivé au palais, il apprend que Monseigneur n'est pas encore descendu de ses appartements, et qu'il dira la sainte messe à l'heure habituelle. Le visiteur se fait conduire à la chapelle, et se met à prier avec ferveur pour le succès de sa démarche. Au bout d'une demi-heure, le prélat

(1) Cf. Ropartz, p. 409.

descend, en effet, à son oratoire, et célèbre le saint sacrifice, au cours duquel M. du Clésieux reçoit la sainte communion.

L'action de grâces achevée, l'évêque aborde son hôte en souriant :

« Qui me vaut, cher comte, l'honneur d'une visite aussi matinale? »

Et, ce disant, il le conduit au salon.

« Je suis venu, répond M. du Clésieux, pour vous réconcilier avec M. de la Mennais.

— C'est impossible.

— Pourquoi donc, Monseigneur?

— Je ne puis oublier. »

L'évêque pensait, sans doute, aux articles du *Dinanais*. Alors, d'un de ses grands gestes solennels, le comte du Clésieux, désignant le crucifix qui ornait la pièce :

« Il a bien oublié, Lui ! »

Le bon évêque ne s'attendait point à cette remarque. Il comprit qu'il n'y avait rien à répliquer, et, d'un ton affable :

« Quand voulez-vous, que nous tentions ce rapprochement?

— Aujourd'hui même, Monseigneur. M. de la Mennais se trouve à Saint-Brieuc, je le sais; permettez-moi de le conduire ici. »

Et il sortit rayonnant. L'abbé Jean était, en effet, chez M. Sébert, d'où il comptait se rendre à Brest, avec quelques-uns de ses Frères, qui partaient pour les colonies. M. du Clésieux déjeûna avec lui, sans lui dévoiler son projet, puis, l'entraînant dans un coin de la salle :

« Je suis venu vous chercher, dit-il, pour vous conduire chez Mgr de la Romagère, et vous réconcilier avec lui.

— Hélas! ce n'est pas possible! reprit l'abbé Jean. » Il crut à un rêve de poète, et M. du Clésieux dut lui raconter son réveil subit, l'impulsion intérieure qui l'avait poussé vers l'évêché, son voyage rapide, enfin sa conversation avec Monseigneur.

Connaissant le caractère du prélat, M. de la Mennais restait sceptique ; il finit néanmoins par céder aux instances de son ami.

Ensemble ils se dirigèrent vers la demeure épiscopale (1).

Le supérieur des Frères, toujours si maître de lui-même, ne pouvait dissimuler une vive émotion. Arrivé devant la porte du palais, M. du Clésieux pria son compagnon d'attendre, puis demanda à entretenir le prélat. En le revoyant, celui-ci eut un mouvement de vif mécontentement ; mais sa parole était engagée, et il finit par dire : « Introduisez M. de la Mennais. »

Resté dans la rue, en proie à un saisissement qu'il ne cherchait plus à maîtriser, l'abbé Jean s'était affaissé sur une borne, et il attendait. Lorsqu'il leva les yeux, le vieil évêque, debout sur le perron, lui tendait les bras. La réconciliation fut scellée par un tendre embrassement (2).

Le lendemain, la défense de célébrer était levée, et Mgr de la Romagère notifiait cette mesure à ses prêtres par une circulaire pleine d'éloges pour le supérieur des Frères.

Telle fut l'heureuse issue de cette querelle, au cours de laquelle un prélat bon et pieux, mais aveuglé par d'injustes soupçons, avait accablé de ses sévérités un des plus anciens et des meilleurs serviteurs de son diocèse.

(1) Ce palais n'était autre que l'hôtel occupé aujourd'hui par une branche de la famille Sébert. Il était situé rue Madeleine et rue Saint-Benoit, en face de l'*Hôtel Moderne*, ancien *Hôtel de l'Univers*.

(2) Le récit de cette scène a été fait par M. du Clésieux à M. le chanoine de la Villerabel, de Saint-Brieuc, de qui nous le tenons.

CHAPITRE VII

LES CONSOLATIONS DE L'AMITIÉ

M. de la Mennais sortit de cette épreuve grandi encore aux yeux du diocèse et de la Bretagne entière. Non seulement il avait montré l'héroïsme d'un saint, mais son intelligence des affaires, son tact diplomatique, sa clairvoyance, en un mot ses rares qualités d'esprit, avaient, dans ces difficiles conjonctures, forcé l'admiration de tous. La Providence, disons-le, lui avait allégé le fardeau, en resserrant autour de lui le cercle des anciens amis, qui, tous, redoublèrent de dévouement dans cette pénible crise.

I

L'abbé Rohrbacher se distingua par sa fidélité à son « très cher Père ». Rentré dans son diocèse de Nancy, où l'avait rappelé Mgr Donnet, coadjuteur de Mgr de Forbin-Janson, il avait tenu, nous l'avons dit, à garder des liens d'étroite confraternité avec ses anciens collègues et élèves de Malestroit. Professeur au grand séminaire, lié avec les prêtres les plus distingués de la région, il vit tout de suite que le clergé lorrain manquait d'organisation. L'évêque exilé, — un saint qui avait le tort de se croire un administrateur éminent, — prétendait toujours gouverner de loin son diocèse; il gênait l'action

de son coadjuteur, et tout languissait, spécialement les œuvres d'enseignement. L'abbé Rohrbacher avait conquis sans effort les bonnes grâces de Mgr Donnet, et il exerçait une grande influence dans le séminaire. La pensée lui vint, dès les premiers mois, de proposer à ses compatriotes le plan d'études qu'il avait vu si heureusement appliqué en Bretagne (1).

Il fallait, tout d'abord, organiser l'enseignement primaire. Les Frères de l'Instruction chrétienne étaient naturellement indiqués, et il chercha autour de lui des recrues pour le noviciat de Ploërmel.

Préoccupé de ressusciter, à Nancy même, la maison de Malestroit, il fit l'impossible pour allumer au cœur des jeunes clercs le feu sacré.

Un ancien élève du séminaire breton, l'abbé Levoyer, l'avait suivi en Lorraine. Ce fut, pour lui, comme le noyau de l'association pieuse qu'il y voulait établir, afin de l'affilier à celle qui continuait, en Bretagne, la congrégation de Saint-Pierre.

« M. Levoyer, écrivait-il à l'abbé Jean, se prépare à enseigner l'histoire dans notre petit séminaire, comme M. Houet faisait à Saint-Méen. Il commencera, je pense, dans un mois. C'est un premier pas pour fondre le personnel des deux maisons (2) dans une seule et même association de zèle et de charité. Petit et grand séminaire, prêtres auxiliaires (3), maison de hautes études, collège universitaire tenu par des ecclésiastiques, on a toutes ces choses en vue. Les hommes de foi, de talent et de dévouement seront bien reçus, de quelque part qu'ils viennent. Les maisons et les autres ressources matérielles ne manquent pas (4). »

M. de la Mennais accueillit avec transport l'annonce de cette résurrection. « Ah! disait-il à son ami, si quelques-uns, comme vous l'espérez, se consacraient entièrement

(1) Voir tome Ier, pages 463 et suiv.

(2) Le grand et le petit séminaire.

(3) On désignait ainsi, dans certains diocèses, les ecclésiastiques adonnés aux missions.

(4) Lettre inédite du 4 janvier 1836. — Archives des Frères.

à Dieu et se dévouaient au bien que nous avons en vue, que j'en serais content! Plusieurs ecclésiastiques de ce pays-ci sont dans les mêmes dispositions. Il ne s'agit que d'attendre, pour les réunir. une occasion favorable. Elle se présentera, je n'en doute pas (1). »

Pas plus en Bretagne qu'à Nancy, cet espoir ne devait être pleinement réalisé. Une fois de plus, M. de la Mennais allait être désavoué et combattu (2). Lorsque l'abbé Rohrbacher, contrarié lui-même dans ses projets par l'esprit inquiet de Mgr de Forbin-Janson et par le départ de Mgr Donnet, vit l'œuvre de Dinan ruinée et le supérieur des Frères victime des sévérités épiscopales, il résolut d'oublier ses propres déboires pour consoler de son mieux un homme que tous les maux accablaient à la fois.

Le coup porté au cœur de l'abbé Jean par l'apostasie de Féli était toujours aussi douloureux. Or, le bon Rohrbacher était resté en relation avec son ancien maître, et, de temps à autre, obtenait de lui des paroles d'amitié, presque des paroles de foi. Il entreprit d'entretenir l'espérance dans l'âme du pauvre Jean, en lui transmettant régulièrement tous les propos, tous les signes qui pouvaient faire présager un retour.

Nous le verrons appliqué à cette délicate mission jusqu'aux derniers mois de la vie de Féli; nul doute que, malgré l'insuccès final, son vieil ami de Ploërmel lui ait su gré d'avoir espéré jusqu'au bout.

Un autre confrère de la congrégation de Saint-Pierre, l'abbé Blanc, restait également fidèle au passé. De Paris, où, à l'exemple de Rohrbacher, il poursuivait activement son *Histoire de l'Eglise*, ses lettres arrivaient à Ploërmel, fréquentes et cordiales. Il y venait lui-même, de temps à autre, passer de courtes vacances. L'accueil qu'il y recevait le décida enfin à quitter Paris pour plusieurs mois, et à venir achever son grand travail à Ploërmel, dans la bibliothèque du Père.

(1) Lettre inédite du 16 janvier 1836. — Archives des Frères.

(2) Par l'autorité épiscopale de Saint-Brieuc.

Ainsi, de ces deux ouvrages, inspirés par les La Mennais, et qui ont si puissamment contribué à renouveler chez nous l'histoire ecclésiastique, l'un a été commencé, l'autre mené à bonne fin dans une maison mennaisienne.

II

MM. Rohrbacher et Blanc représentaient le personnel enseignant de Malestroit. Les anciens élèves, nous le savons, gardaient aussi une reconnaissance émue à celui qu'ils appelaient toujours « not' Père » ; mais nul ne le payait de ses labeurs comme l'ancien doyen des novices de Malestroit, M. de Hercé.

Nommé, dès le lendemain de son sacerdoce, curé de la première paroisse de Laval, cet excellent prêtre avait fait naître autour de lui tant de sympathies, que, quatre ans plus tard, de tous côtés, on lui offrait l'épiscopat. Il avait déjà repoussé quatre ou cinq fois la mitre, lorsque, au mois de mai 1835, il fut question de transférer à Aix Mgr de la Motte de Broons, évêque de Vannes, et de lui donner pour successeur M. de Hercé. Avoir pour évêque son ancien élève, celui dont il avait décidé la vocation sacerdotale, eût été, pour le fondateur des Frères, alors exposé à d'injurieuses suspicions, une force et une joie sans pareilles. Il se hâta de lui écrire :

« Monsieur et très cher ami, j'étais enseveli dans mes douleurs, comme un mort dans son cercueil de plomb, lorsqu'un journal m'arrive et me dit : M. de Hercé est nommé évêque de Vannes! Vous ne doutez pas de l'extrême joie avec laquelle j'ai reçu cette nouvelle. Tout aussitôt, j'ai craint que, trop défiant de vous-même, vous ne vouliez pas accepter une charge si pesante, et à laquelle sont attachées tant d'épines. Mais, mon excellent ami, c'est précisément parce que l'épiscopat est un fardeau bien plus qu'un honneur, que vous devez obéir avec la simplicité d'un petit enfant et avec une pleine confiance à la voix qui vous appelle. Elle vient du ciel, soyez-en sûr. Dieu veut qu'en cette circonstance, vous fassiez, quoi qu'il en

coûte à la nature, le sacrifice de votre repos, de vos goûts, de vos affections les plus tendres, afin qu'à l'exemple de son divin Fils, vous puissiez dire du haut de la croix : *Cum exaltatus fuero, omnia traham ad meipsum.*

« Venez donc à Vannes, et vous attirerez à vous tous les cœurs ; vous y ferez un bien immense, je vous le promets. En vous s'accomplira cette douce parole de l'Evangile, que nous avons lue, ce matin, au saint autel : *Tristitia vestra vertetur in gaudium.*

« Pardon de la liberté avec laquelle je parle, et de l'empressement que je mets à vous écrire. *J'ai si grand'peur de vous*, que me voilà à vos pieds, vous priant, vous conjurant avec larmes de ne pas céder à la tentation de refuser l'épiscopat, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il vous ait été offert (1). »

De si vives instances ne purent vaincre l'humilité du saint prêtre, et il fallut, quelques mois plus tard, toute l'autorité de l'évêque du Mans, Mgr Bouvier, et du Saint-Père lui-même, pour le décider à accepter les fonctions de coadjuteur de Nantes. Devenu, deux ans après, successeur de Mgr de Guérines, il ne cessa de témoigner à son ancien directeur la plus affectueuse confiance.

Les autres élèves de Malestroit, restés simples professeurs ou même séminaristes, n'étaient ni moins dévoués, ni moins tendres envers le père de la famille dispersée. Il recevait souvent des protestations comme celles-ci : « Lorsque tant d'autres vous quittaient sans préliminaires, j'ai souffert de vos souffrances ; mes confrères et moi, nous nous sommes pressés autour de vous, pour répandre un peu de joie sur des jours que l'on vous rendait si tristes, et l'un des projets que nous formions tous ensemble avec le plus de bonheur, c'était d'unir nos vies à la vôtre pour vous la faire trouver aussi douce que possible..... Non, mon très cher Père, je n'oublierai jamais l'amitié que vous m'avez si long-

(1) Lettre citée par M. l'abbé Maupoint, *Vie de Mgr Jean-François de Hercé, évêque de Nantes*, p. 118.

temps témoignée, ni celle que je vous ai vouée, il y a huit ans, pour toute ma vie (1). »

Ainsi parlait l'abbé Levoyer, alors séminariste à Meaux. Le Père, il est vrai, continuait de les suivre avec une sollicitude toujours en éveil, payant, lorsqu'il le fallait, leur pension au séminaire, et les dirigeant de loin, autant que l'exigeaient les besoins de leurs âmes (2).

III

L'excellent M. Angebault se joignait aux amis du vieux temps. Devenu directeur général de la congrégation des Sœurs de Saint-Gildas, dont M. Deshayes s'était presque entièrement déchargé, il recourait fréquemment à l'expérience du fondateur des Frères, et ses lettres avaient toujours la vertu de l'épanouir. Rien de simple et de charmant comme le commerce de ces deux âmes, heu-

(1) Lettre inédite du 26 mai 1839. — Archives des Frères.

(2) C'est ainsi qu'il écrivait à l'abbé Julien Houet, professeur au pensionnat de Malestroit :

« Mon cher enfant, votre lettre m'a fait plaisir, et je vais y répondre bien franchement, comme vous le désirez et comme je le dois.

« Je crois à votre vocation à l'état ecclésiastique, parce que j'ai constamment remarqué en vous une piété sincère et l'esprit de désintéressement; mais je me suis effrayé quelquefois de trouver en vous certains défauts dont je craindrais les suites, si vous n'en étiez pas averti, et si vous ne travailliez pas avec zèle et persévérance à vous en corriger. Vous manquez souvent d'humilité pratique; vous avez trop d'attachement à vos idées propres, un ton trop sec, trop tranchant, une susceptibilité trop vive. Voilà, mon cher enfant, tout le mal que je sais de vous, et je vous le dis sans façon, persuadé que vous rendrez pleine justice aux motifs qui me font vous parler avec cette rudesse apparente. Si je vous aimais moins, si je ne désirais pas de toute mon âme votre bonheur et votre salut, mon langage serait plus doux, et j'aurais plus de ménagements pour vos faiblesses. Hélas! nous avons tous les nôtres, et le grand avantage d'une association religieuse (plus grand pour vous que pour personne), est d'avoir des supérieurs qui aient le courage de vous donner des conseils sévères, et de blesser le plus dangereux de vos ennemis, l'amour-propre.

« Jamais il ne meurt tout entier; c'est pourquoi ma pensée n'est pas d'attendre, pour vous présenter à l'ordination, qu'il soit entièrement détruit en vous. Promettez-moi seulement, ou plutôt promettez au bon Dieu, de le combattre toujours, et de vous défier de vous-même davantage : dès lors, il n'y aura plus de difficultés pour que vous receviez le sous-diaconat, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que votre ordination soit, le plus possible, rapprochée.

« Je vous embrasse tous avec un cœur de père, JEAN. » — Lettre inédite, 1837. — Archives des Frères.

reuses d'échapper un instant, dans un cordial élan de sympathie mutuelle, à l'obsession des affaires.

On jugera, par les lignes suivantes, de la bonne humeur que devait provoquer, chez l'intrépide voyageur de Ploërmel, la correspondance du grand vicaire.

« Très cher et bon ami, aux nombreux titres que vous aviez déjà à l'estime comme à la reconnaissance publiques, j'ajouterai maintenant vos talents en équitation. Pour moi, apprenti cavalier, je ne pourrai qu'en tremblant galoper à la suite du *Franconi* breton (1). Toutefois, s'il veut avoir la bonté de me faire faire, un jour, une répétition, nous pourrons, lui sur son cheval de carrosse, et moi sur un des chevaux de nos attelages, fournir une course sur les landes de Saint-Gildas. Il n'y manquera que la lance et le casque pour nous convertir en chevaliers, et la séance en tournoi. Les Gildasiennes seront juges du camp, et orneront de leurs couleurs nos palefrois (2). »

Dans une lettre du 14 novembre 1838, M. Angebault donne à l'abbé Jean des nouvelles du vieux missionnaire de Vendée : « Notre ami Deshayes est bien content de ses succès pour la béatification du Père de Montfort (3). » Et il ajoute : « Quand serez-vous canonisé, vous qui n'êtes pas du peuple béni, mais doux comme feu Ismaël (4)? »

Cet enjouement n'empêche pas les chaudes effusions de tendresse : « Oh ! dit le grand vicaire, que je voudrais bien aussi, moi, prendre, comme ma lettre, la route de Ploërmel ! On a tant besoin quelquefois, dans la vie, de rencontrer quelqu'un qui vous comprenne et avec qui on puisse épancher son pauvre cœur (5) ! »

M. de la Mennais trouvait aussi, en famille, un adoucissement aux peines que lui causait Féli, et une diversion aux tracasseries de Saint-Brieuc.

(1) Allusion à un directeur de cirque dont on parlait alors beaucoup.

(2) Lettre inédite du 13 février 1836. — Archives des Frères.

(3) M. Deshayes était postulateur de la cause depuis 1825.

(4) Lettre inédite. — Archives des Frères.

(5) Lettre inédite du 9 janvier 1834. — *Ibid.*

Sa sœur et son beau-frère, M. Ange Blaize, qui habitaient d'ordinaire leur propriété de Trémigon, voisine de la Chesnaie, avaient déploré la défection du malheureux prêtre, et s'efforçaient de consoler l'abbé Jean par un redoublement de sympathie.

Leur fils aîné, Ange, l'ancien élève de « l'oncle Jean », faisait son droit à Paris, où, malheureusement, il subissait trop l'influence de « l'oncle Féli »; mais son jeune frère, Hyacinthe, autorisait les meilleures espérances.

Les deux jeunes gens avaient deux sœurs, élevées jadis au pensionnat des Feuillantines par les soins de leurs oncles. Leur mariage eut lieu à l'époque où la vie du fondateur des Frères était traversée par tant de soucis, le 21 avril 1836.

Elles épousèrent, le même jour, deux frères, MM. de Kertanguy, d'une vieille et chrétienne famille du pays de Léon. L'aîné, Elie, ancien secrétaire de l'abbé Féli à la Chesnaie, ami de Maurice de Guérin, avait longtemps subi la séduction de l'écrivain. Vaincu par les remontrances de parents chrétiens et par les instances de l'abbé Jean lui-même, il entrait dans la famille de son ancien maître, avec l'espérance de le ramener un jour, à force d'affection discrète, au camp qu'il avait déserté (1).

Son frère, Félix de Kertanguy, n'était ni moins attaché aux traditions familiales, ni moins fidèle aux pratiques catholiques.

L'oncle parjure à l'Eglise, qui déjà s'apprêtait à fuir la Bretagne, écrivait tristement, à propos de cet événement de famille : « S'il y avait du bonheur ici-bas, ces jeunes gens seraient sûrement heureux; mais je ne crois pas au bonheur... Je n'assisterai point au mariage; ces sortes de fêtes n'en sont pas pour moi; elles m'ont toujours, je ne sais comment, bien plus attristé que réjoui (2). »

L'abbé Jean trouva, au contraire, une trêve à ses ennuis

(1) Nous verrons le rôle courageux que joua, plus tard, sa femme, Mme Augustine de Kertanguy, née Blaize, auprès du lit de mort de Féli.

(2) Lettres à Denis Benoist d'Azy et à M. Marion.

dans l'honorable établissement de deux jeunes filles dont l'éducation était, en partie, son œuvre.

IV

Si la fidélité de ses amis, si l'affectueuse vénération de ses parents étaient à l'abbé Jean un rayon de joie au milieu de ses tristesses, rien pourtant n'égalait la consolation que lui donnaient ses deux familles spirituelles, les Frères et les religieuses de la Providence. Sans doute, il souffrait souvent persécution à l'occasion des Frères; mais, en retour, quel dévouement, quelle obéissance, quelle respectueuse tendresse chez ceux qu'il appelait « ses pauvres enfants » (1)!

Quant à ses Filles de Saint-Brieuc, elles n'oubliaient point qu'il avait été, de tout temps, leur Providence visible, et ne manquaient pas une occasion de lui faire fête.

Il aimait à prendre dans leur maison ses rares moments de repos. Mais c'est surtout au milieu de leurs élèves, de ces enfants naïves et candides, que son vieux cœur se dilatait.

Jamais il ne manquait d'assister à la distribution des prix de ses « petites filles de la Providence ». Mais avant de leur remettre les couronnes, il voulait vérifier lui-même leur instruction et leur intelligence du catéchisme.

Pour cela, après leur avoir posé mille questions, il les invitait à l'interroger lui-même, ayant soin de répondre de travers, afin d'être redressé par les plus intelligentes.

Il avait, un jour, devant lui une petite élève de six ans, qui venait de montrer beaucoup de mémoire et d'aplomb :

« A ton tour, mon enfant, dit-il, interroge-moi. »

La fillette ne perd pas son sang froid. « Combien y a-t-il de dieux? demande-t-elle.

— Il y en a trois.

(1) Leur nombre consolait M. de la Mennais, aussi bien que leur ferveur. Ils étaient quatre cents en 1839.

— Oh! dame, non... Vous devriez savoir, à votre âge, qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

— Je tâcherai de m'en souvenir. Continue.

— Combien y a-t-il de personnes en Dieu?

— Quatre.

— Prenez donc garde, vous vous trompez encore.

— Mais non, il y en a bien quatre : le Père, le Fils, le Saint-Esprit et la sainte Vierge.

— Oh! mais ce n'est pas ça du tout!... Eh bien! mon pauvre homme, si vous n'êtes pas plus savant dans le catéchisme, vous ne ferez point de communion cette année, bien sûr! »

Les religieuses, en entendant ces propos naïfs, faisaient les gros yeux à l'enfant; quant au bon supérieur, il était aux anges.

C'est ainsi que Dieu plaçait sur la route de son serviteur, route trop souvent abrupte et brûlée par des vents arides, des oasis où passaient sur son âme quelques souffles rafraîchissants. Toutefois, ce n'est qu'à la dérobée qu'il pouvait s'accorder de tels délassements.

Selon les desseins d'en-haut, ce vaillant devait marcher jusqu'au bout, sous sa croix toujours plus lourde, et voir tomber un à un les appuis qui l'avaient soutenu.

Après tant de compagnons de lutte, un ami de trente ans, le cher M. Querret, disparut à son tour, au moment même où son retour définitif en Bretagne promettait à l'abbé Jean la joie d'un commerce plus suivi, sinon plus intime.

Cet homme de bien, cet éducateur-apôtre, si peu récompensé ici-bas de ses travaux et de ses peines, s'en alla sans plainte, heureux de la tâche accomplie, souriant à tous, et laissant au cœur de ses proches des regrets inconsolés. C'était au mois de décembre 1839.

Si ancienne et si connue était sa liaison avec l'abbé Jean, que plusieurs amis de celui-ci, le croyant accablé sous le coup, lui adressèrent des lettres de condoléances. Mais cette âme, si cruellement broyée qu'elle pût être, savait s'interdire les plaintes; bien plus, elle avait parfois la pudeur des larmes.

En même temps que M. Querret, quatre Frères de l'institut sont entrés dans leur éternité. M. de la Mennais l'annonce en ces termes au frère Polycarpe, directeur de l'école de Ploujean : « Vous aurez appris la mort de quatre de nos Frères et celle de M. Querret. Tant de morts à la fois nous avertissent de nous préparer sérieusement à la nôtre (1). »

C'est tout. Que serviraient, au reste, de plus longs discours? L'invitation à se tenir prêt pour l'heure décisive, l'évocation du tombeau, au delà duquel nous attendent les bien-aimés, n'est-ce pas la plus utile oraison funèbre?

(1) Lettre inédite, du 30 janvier 1840. — Archives des Frères.

CHAPITRE VIII

L'ACTION EXERCÉE SUR DIVERS INSTITUTS RELIGIEUX. — LES CONGRÉGATIONS DE FRÈRES ENSEIGNANTS.

Nous avons jusqu'ici étudié les œuvres bretonnes de M. de la Mennais. Sauf pendant son séjour à la Grande-Aumônerie, c'est à la Bretagne qu'il a réservé son activité. On aurait droit de s'étonner qu'une âme aussi catholique eût, de parti pris, restreint son zèle à sa province natale. De fait, sa correspondance nous révèle une action exercée, par voie de conseil et de direction charitable, sur tous les points de la France, en vue de répandre l'enseignement primaire chrétien. Cette action, commencée en 1824, se poursuivra, dans la sereine confiance d'un zèle assuré de l'appui divin, jusqu'aux derniers jours du saint prêtre.

Il est temps de rechercher ce que lui doivent tant d'instituts voués à l'éducation.

I

L'éclosion des congrégations de Frères destinées à compléter l'œuvre de saint Jean-Baptiste de la Salle date de la Restauration.

On se rappelle l'abandon dans lequel l'Empire avait laissé l'enseignement primaire. Préoccupé du sort des

enfants pauvres, Louis XVIII ne dissimulait point son désir de voir des sociétés religieuses se consacrer à leur instruction. « Toute association religieuse ou charitable, disait l'ordonnance royale du 29 février 1816, pourra être admise à fournir, à des conditions convenues, des maîtres aux communes qui en demanderont, pourvu que cette association soit autorisée par nous, et que ses règlements et les méthodes qu'elle emploie aient été approuvés par notre commission de l'Instruction publique (1). »

Ce que promettait le pouvoir, ce n'était point une faveur, c'était, du moins, une liberté. On s'en contenta, et, dès l'année suivante, aux quatre coins de la France, surgissaient quatre instituts religieux destinés à secourir l'enfance délaissée. C'est de l'année 1817 que datent les congrégations de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, des Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy (2), des Petits-Frères de Marie (3) et des Marianites (4). Sauf ces derniers, qui, à l'origine, visaient surtout à la création d'œuvres de jeunesse, tous les nouveaux Frères se destinaient aux écoles de campagne.

Or, on n'a pas oublié les difficultés éprouvées par M. de la Mennais en Bretagne, et l'on peut juger, par là, combien l'œuvre des écoles rurales était malaisée, dans des provinces pauvres, et à une époque où les paysans n'avaient aucun souci de l'instruction.

L'organisation adoptée en Bretagne et en Vendée triomphait, mieux qu'une autre, de ces obstacles. Aussi, l'œuvre de MM. de la Mennais et Deshayes fut-elle bientôt connue jusque dans les plus lointains diocèses. On la prit comme type des œuvres d'enseignement qu'il s'agissait de créer, du nord au midi, en faveur des campagnes.

C'est un prêtre du diocèse de Valence, M. Mazelier,

(1) Cf. Alex. Chevalier : *Les Frères des Ecoles chrétiennes*, etc, p. 331.

(2) Fondée par dom Fréchard, ancien bénédictin de l'abbaye de Sénones. Nous reviendrons sur cette congrégation.

(3) Etablie d'abord au village de La Valla (Loire), par l'abbé Champagnat, vicaire de cette paroisse.

(4) Fondée, à Bordeaux, par le chanoine Chaminade.

qui, le premier, eut recours aux lumières du fondateur breton (1). Nous avons déjà signalé les relations de ces deux prêtres qui, à trois cents lieues l'un de l'autre, émus d'une même pitié pour les enfants que le Christ a bénis, confondirent leurs efforts pour les sauver du vice et de l'ignorance. Mais il nous faut revenir sur cette liaison qui, pendant plus de vingt-cinq ans, dirigea vers un même but l'activité de deux hommes qui ne s'étaient jamais vus, et qui ne devaient se rencontrer qu'au ciel. Nulle part, peut-être, mieux que dans sa correspondance avec M. Mazelier, n'éclatent le désintéressement et la charité de notre héros.

L'institut fondé par le prêtre dauphinois prit naissance, au mois de novembre 1821, à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cette petite ville, autrefois siège d'un évêché, avait alors pour curé un prêtre intelligent, dont les sollicitudes allaient sans cesse aux enfants du peuple, M. Sollier de Lestang. Après d'assez longs démêlés avec les autorités civiles, il finit par acquérir un ancien couvent de Dominicains, propre à abriter le berceau de l'œuvre qu'il méditait.

Bientôt quinze jeunes gens, désireux de consacrer leur vie à l'instruction des pauvres, peuplèrent le vieux cloître. Incapable de mener de front leur formation religieuse et le gouvernement de sa paroisse, M. Sollier de Lestang confia à l'abbé Mazelier, alors jeune et plein d'ardeur, la charge de faire de ce petit groupe une congrégation.

Quelques mois après, le bon curé mourait, laissant son œuvre au berceau, et, en 1827, l'aumônier des novices Frères était appelé à lui succéder.

Chargé d'une paroisse importante et d'une fondation religieuse qui paraissait difficile, M. Mazelier allait peut-être déposer une part de son trop lourd fardeau, lorsqu'il entendit parler de M. de la Mennais. Il se dit qu'un homme qui, tout en gouvernant un diocèse, avait donné naissance à deux familles religieuses, serait pour lui un guide

(1) L'abbé Mazelier, né à Bourg-de-Péage, le 13 janvier 1795, avait été ordonné prêtre le 11 mars 1817.

incomparable, et il lui demanda direction et lumière.

M. de la Mennais vit tout de suite qu'il avait affaire à une âme droite, dont l'ardeur se tempérait de prudence et dont l'humilité savait faire abstraction de ses vues propres. Dès lors, il se livra, avec toute sa franchise bretonne, à cet inconnu dans lequel il avait deviné un apôtre.

Bientôt l'abbé Jean fut le vrai maître des novices des Frères dauphinois. S'agit-il de leur donner des constitutions, de régler leurs rapports avec les curés, de fixer la subvention à réclamer des communes? le supérieur de Ploërmel est immédiatement consulté. Exercices de piété des nouveaux Frères, détail de leur costume, menu de leurs repas, tout est soumis à M. de la Mennais. Il n'est pas jusqu'à la coupe de leurs cheveux sur laquelle il n'ait à statuer en dernier ressort.

Les questionnaires minutieux de M. Mazelier embarrassaient parfois un homme aussi occupé que l'abbé Jean. Le jour vint où il n'y put répondre qu'en prenant sur son repos. Mais il s'agissait de l'âme des « pauvres petits enfants », comme il disait tendrement. Pour eux, il ne connaissait pas d'obstacles.

On le vit donc, au plus fort de ses démêlés avec l'Université et de ses tristesses de famille, adresser régulièrement à l'abbé Mazelier des lettres de dix pages, que celui-ci trouvait toujours trop courtes.

Nous avons dit comment il concevait la direction des jeunes religieux. Citons quelques lignes d'une de ses réponses à son correspondant; elles montrent jusqu'à quel point il possédait la confiance de ses Frères bretons : « Je n'exige point de mes Frères des billets de confession. Cette exigence de ma part supposerait qu'ils peuvent manquer à ce point de leur règle, et ils considéreraient avec raison cette supposition comme un outrage. Les pauvres enfants! oh! non, je n'ai rien de semblable à craindre d'eux. Il en est de même au sujet de l'examen particulier. Ils m'en rendent compte en me rendant compte de leur conscience lorsque je les visite, ce qui arrive souvent, et, quand je ne les visite pas, en vérité, ils se

confessent dans leurs lettres, car c'est un besoin pour eux de m'ouvrir leur cœur. En exigeant plus, j'obtiendrais moins (1). »

A côté des avis spirituels, les conseils pédagogiques : « Il est fort important, dans les circonstances actuelles, de fortifier et d'élever notre enseignement. Déjà, partout où il y a la libre concurrence, nous l'avons emporté, et c'est un avantage qu'il ne faut pas perdre, car, sans cela, nous ne ferions pas le bien longtemps... Il est essentiel que nous attirions dans nos écoles les enfants de la classe moyenne, et, par conséquent, qu'ils y trouvent une instruction supérieure à celle que l'on donne partout ailleurs. Faisons pour sauver les âmes plus encore que d'autres ne font pour les perdre : ce n'est pas peu dire (2)! »

Et il presse M. Mazelier de faire prendre à ses Frères le brevet d'instituteur, lui offrant communication des meilleurs manuels composés en vue de l'examen.

Après de tels services, M. de la Mennais avait le droit d'écrire à son ami : « Je me suis associé de tout cœur à votre excellente œuvre, et je ne me réjouis pas moins vivement de son succès que de celui de la mienne propre (3). »

II

Ce succès, il faut bien le dire, était médiocre. En 1835, après dix ans d'existence, l'institut des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux ne comptait encore que vingt-cinq sujets, répartis entre dix écoles. Etait-ce la faute du fondateur? Non, certes : la sagesse de l'excellent prêtre, son esprit de prière, sa profonde humilité, étaient pour son œuvre des gages de durée; mais peut-être le Dauphiné ne comprit-il pas assez tôt la mission du saint homme. On

(1) Lettre inédite du 20 janvier 1835. — Archives de l'évêché de Valence.
(2) Lettre inédite du 8 février 1833 — *Ibid.*
(3) Lettre inédite du 30 juin 1837. — *Ibid.*

estimait l'enseignement chrétien, on demandait des écoles de Frères, mais on refusait des novices, et l'institut languissait.

L'abbé Mazelier ne pouvait dissimuler sa peine à M. de la Mennais.

La congrégation de Saint-Pierre venait de mourir. Plus que jamais confiant dans la vertu de l'humilité, l'abbé Jean voyait dans les pénibles débuts de l'institut dauphinois une promesse d'avenir, et il excellait à réconforter son confrère : « Monsieur et respectable ami, une longue absence m'a empêché de répondre plus tôt à la lettre si cordiale que vous m'avez écrite, il y a un mois. Elle m'a fait un plaisir extrême, et j'aurais voulu vous le dire plus tôt. Je suis touché surtout de votre confiance en Dieu. Sans lui, que pouvons-nous, chétives créatures que nous sommes? *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* Il vous a déjà béni; il vous bénira encore, et de plus en plus, soyez-en sûr. C'est déjà beaucoup d'avoir dix écoles et vingt-cinq sujets solides. Ce n'est pas le grand nombre qui fait la force, c'est le bon esprit de ceux qu'on a, et, trop souvent, on pourrait appliquer aux œuvres brillantes cette parole du Prophète : *Multiplicasti gentem, sed non magnificasti lætitiam* (1). »

Cependant le temps passait sans amener l'accroissement désiré. Surchargé par le double gouvernement de sa paroisse et de son institut, le fondateur pliait sous le fardeau, et sa santé s'altérait; d'autre part, personne ne s'offrait pour continuer l'œuvre après sa mort. Peu à peu l'idée lui vint de confier son humble famille au chef d'une congrégation nombreuse, afin qu'elle trouvât dans cette union vitalité et vigueur. Les Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux avaient été autorisés par ordonnance royale du 11 juin 1823. C'était un avantage dont ne jouissaient point d'autres instituts beaucoup plus prospères; il pouvait faciliter l'union avec l'un d'eux. De bonne heure, des

(1) Lettre inédite du 21 décembre 1831. — Archives de l'évêché de Valence.

propositions étaient venues à M. Mazelier. Dès 1833, le fondateur des Petits-Frères de Marie, M. Champagnat, lui disait : « Nous avons des sujets, vous avez une ordonnance; en nous entendant, nous pourrions faire quelque chose (1). »

Sans repousser cette offre d'un prêtre qu'il vénérait, M. Mazelier refusa de s'engager : il caressait un autre projet. Lorsqu'il sentit venir l'âge et les infirmités, il se tourna vers la Bretagne, et proposa au supérieur de Ploërmel de lui confier ses enfants. Dans une longue lettre suppliante, il exposait en détail l'état de sa congrégation, puis il conjurait M. de la Mennais de la recueillir de ses mains : « Que ne sommes-nous plus rapprochés, disait-il, que ne sommes-nous à vous, dans le Seigneur, en unité de congrégation, comme nous le sommes en unité de sentiments ! Ce vœu n'est pas seulement d'aujourd'hui, vous le savez. Il m'est arrivé quelquefois de me permettre, au milieu des miens, de dire : « Nos Frères de Bretagne... » Dans un voyage à Avignon, j'ai appris l'union sacerdotale et sainte qui vous unit, M. Deshayes et vous, comme deux apôtres (2) et les bénédictions dont Dieu couronne vos entreprises respectives. Je réjouirais les amis de la religion, et, en particulier, ceux de notre congrégation dauphinoise, s'ils apprenaient que nous vous sommes unis par quelques liens. Je vous demande donc, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de nous envoyer de vos sujets : un qui puisse être bientôt un bon directeur de la congrégation, un qui soit très capable de faire l'école ici, et un troisième dont je puisse, au besoin, faire un maître des novices, au noviciat préparatoire d'Embrun (3). Après cette concession

(1) *Vie de Marcellin-Joseph-Benoit Champagnat,* par un de ses premiers disciples, édition de 1896, p. 124.

(2) M. Deshayes venait de fonder une maison de Frères dans la paroisse des Mées, au diocèse de Digne. C'est ce qui explique comment il était connu dans le midi.

(3) A l'exemple et sur les conseils de M. de la Mennais, M. Mazelier avait fondé, à Embrun, un « petit noviciat », outre son noviciat principal de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

de trois sujets excellents, je vous livrerais ma congrégation, si vous jugiez qu'à cette distance, ils pussent la diriger seuls avec le secours de vos avis, ou bien, selon que vous le préféreriez, je continuerais de leur donner mes soins comme par le passé, mais en entrant moins dans les détails... Je confie ma demande à votre zèle charitable, au désir que vous avez d'étendre le règne de Jésus-Christ, et à la Providence (1). »

Il n'en fallait pas tant pour tenter le zèle de l'abbé Jean. Prendre, du jour au lendemain, possession du midi par la direction d'une trentaine d'écoles en plein exercice, puis s'étendre de proche en proche, des extrémités vers le centre, de façon à réunir la Bretagne au Dauphiné par une ligne d'écoles rurales traversant la France entière, quel rêve!

Malgré ses ardeurs de conquérant, M. de la Mennais n'en subit pas la fascination. Avant de sortir de Bretagne, il devait affermir ses positions dans la province natale; il lui fallait pourvoir à des besoins locaux toujours pressants, puisque des centaines de paroisses bretonnes manquaient encore d'écoles.

L'abbé Jean eut le courage d'opposer un refus aux instances de son ami : « Vous me croyez, lui manda-t-il, beaucoup plus riche que je ne le suis. Mes Frères ne sont pas encore tout à fait au nombre de quatre cents, et encore tous ne sont-ils pas des Frères d'école; plusieurs sont employés dans nos maisons comme Frères de travail. A Ploërmel, par exemple, nous avons des menuisiers, des tisserands, des tailleurs, des serruriers, des maçons, des tourneurs, des charrons, etc., et nous apprenons même ces divers états à quelques enfants, pour une somme très modique. Je suis donc proportionnellement aussi pauvre de sujets que vous l'êtes, et, dans ce moment-ci, je n'en ai pas un seul en réserve. Songez, je vous prie, que j'ai cent soixante-deux établissements à entretenir, dont vingt-huit sont composés, l'un portant l'autre,

(1) Lettre inédite du 13 juin 1837. — Archives des Frères.

de cent vingt-deux Frères, sans parler de l'état-major de notre maison principale. Ayez donc pitié de ma misère, et ne me grondez pas, si, malgré mon désir sincère de vous obliger, je n'accepte point les propositions que vous me faites d'une manière si propre à me toucher. Je me reproche tous les jours d'avoir déjà trop multiplié, trop compliqué mes entreprises, et je crains d'avoir, en cela, manqué de prudence. Ne pourriez-vous pas trouver un aide plus près de vous? Sous votre direction, un autre ecclésiastique s'occuperait des détails de l'œuvre, et votre fardeau serait considérablement allégé (1). »

III

M. Mazelier ne rencontra point auprès de lui l'aide que lui souhaitait l'abbé Jean, et, cinq années encore, il dut suffire seul à une tâche toujours plus lourde. Son institut avait gardé la ferveur des commencements; il comptait maintenant des sujets plus nombreux, et de nouvelles paroisses les avaient appelés ; mais le fondateur était à bout de forces; l'heure vint de remettre en d'autres mains une œuvre qui lui échappait.

M. Mazelier tenta d'abord une réunion avec une maison de Frères du diocèse de Digne, fondée par M. Deshayes, puis avec une congrégation du diocèse d'Alby. N'ayant rien obtenu, il se rappela l'arrangement proposé par les Petits-Frères de Marie. M. Champagnat venait de mourir (1840), après avoir confié le gouvernement de ses Frères enseignants à l'un de ses religieux, le frère François. C'est à celui-ci que l'abbé Mazelier remit la congrégation qu'il avait fondée, et au service de laquelle il s'était dépensé pendant dix-sept ans.

Le sacrifice une fois accompli, il écrivait à M. de la Mennais : « Depuis une dizaine de mois, nous nous sommes unis à la société des Maristes de Lyon..... Vous vous rappelez, monsieur le supérieur, combien j'avais désiré

(1) Lettre inédite, du 30 juin 1837. — Archives de l'évêché de Valence.

de vous être uni. La Providence, en ne permettant pas votre acceptation, a arrangé les choses d'une autre manière. Mais je conserverai toute ma vie le souvenir de vos bontés, et je garde précieusement les lettres que vous avez bien voulu me répondre; elles m'ont encouragé, elles m'ont été très utiles... Nos Frères, unis sous le nom de Frères Maristes de l'Instruction chrétienne, sont au nombre d'environ quatre cents. C'est la maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui a fourni le plus petit contingent : cinquante sujets, avec quinze écoles (1). »

Aujourd'hui, cette congrégation, dont la maison-mère a été transportée à Saint-Genis-Laval (Rhône), compte sept mille cent cinquante Frères, et élève cent cinq mille enfants (2). Est-il téméraire d'attribuer, pour une petite part, cette prospérité aux deux prêtres qui, s'éclairant l'un l'autre, s'appuyant l'un sur l'autre, se soutenant mutuellement de leurs prières, firent de l'institut de Saint-Paul un foyer d'ardente piété, et, par là, contribuèrent à la ferveur des Petits-Frères de Marie?

Déçu dans ses espérances d'union avec les Frères de Bretagne, l'abbé Mazelier n'en continuait pas moins d'écrire à M. de la Mennais des lettres pleines d'affection et de respect. S'il n'a plus besoin de ses conseils pour la direction des autres, il en fait toujours grand cas pour lui-même, et il expose à l'abbé Jean, avec une naïveté charmante, les rêves d'apostolat qui le hantent jusque dans sa retraite.

En quittant Saint-Paul-Trois-Châteaux, il a été nommé chanoine de Valence et vicaire général honoraire. C'est un poste envié, mais qui ne répond guère aux ardeurs de zèle qui bouillonnent encore dans son vieux cœur : « Je vous avoue, monsieur le supérieur, écrit-il, que j'ai senti la privation de la paternité quand il m'a fallu quitter ma cure de Saint-Paul, et quand j'ai remis mes excellents Frères entre les mains des Maristes. Que Dieu en soit encore béni ! Quelquefois je me dis que bien d'autres feraient

(1) Lettre inédite du 2 janvier 1842. — Archives des Frères.

(2) Cf. *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*, par J. Guibert, p. 665.

très facilement ce que je fais à Valence, et que je devrais peut-être aller dans une île telle que la Guadeloupe, pour y faire le catéchisme... Que pensez-vous de cette idée, monsieur le supérieur (1)? »

La correspondance des deux fondateurs se clôt sur ce désir héroïque. La dernière lettre de M. Mazelier à l'abbé Jean est datée du 30 décembre 1846. Il vécut quelques années encore, et, le 26 juin 1856, le Maître rappela, avant la fin de sa journée, le bon ouvrier qui voulait travailler jusqu'au soir.

IV

Dès 1830, tout en s'occupant du Dauphiné, M. de la Mennais songeait à organiser, en Normandie, un institut de Frères enseignants. L'évêque de Coutances, Mgr Dupont-Poursat, réclamait son concours pour fonder une congrégation sur le modèle de la sienne. « Nos arrangements sont pris, écrivait alors l'abbé Jean; le prélat doit m'envoyer des sujets le mois prochain. Comme il ne faudra pas moins de dix-huit mois pour les instruire et les mettre en état d'en élever d'autres, vous voyez que cette nouvelle œuvre n'est encore que dans son germe; mais enfin nous allons commencer (2). »

Des novices coutançais furent-ils, en effet, envoyés à Ploërmel? Nous l'ignorons; en tout cas, le vieil évêque n'eut pas le temps de mener l'œuvre à bonne fin; mais le projet fut repris sous son successeur, et quand, en 1842, un vicaire général de Coutances, M. Delamare, fonda l'institut des Frères de Montebourg, il fit appel, lui aussi, aux lumières du supérieur de Ploërmel.

De son côté, la Pologne recourait à l'abbé Jean. « Un charmant jeune homme, disait-il, est venu tout exprès de ce pays-là, et j'en attends deux autres, du moins je les ai demandés. Un ecclésiastique polonais, mon intime ami.

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite à M. Mazelier, du 21 janvier 1830. — Archives de l'évêché de Valence.

plein de zèle et de talents, reprendra et dirigera ses compatriotes aussitôt qu'ils auront achevé leur noviciat (1). »

Après la Pologne, la Belgique.

Un fervent catholique du diocèse de Tournai, M. de Meerssenhoven, ayant fait un voyage à Guingamp et à Saint-Brieuc, repartit enchanté des écoles bretonnes, et très désireux d'en procurer de semblables à son pays. De retour dans ses terres, il mit en relation avec le supérieur des Frères un prêtre zélé, M. de Brabant, qui avait fondé, pour l'éducation des filles, l'institut de la Sainte-Union, et qui désirait faire quelque chose d'analogue en faveur des garçons.

Celui-ci ne put, faute de sujets, créer un institut de Frères; mais les conseils de M. de la Mennais lui permirent d'établir sa congrégation de femmes sur des bases inébranlables. Quelques années plus tard, les Dames de la Sainte-Union étaient appelées dans le diocèse de Cambrai. Depuis lors, elles se sont affiliées aux Sœurs de Saint-Joseph, dites de l'Union, dont la maison-mère est à Rodez.

Contraint, jusqu'à nouvel ordre, de se borner à semer des idées, en Belgique aussi bien qu'en Pologne, l'abbé Jean fut plus heureux dans le diocèse du Mans.

Dès 1820, stimulé par les merveilles qu'il entendait raconter des écoles bretonnes, un prêtre de ce pays, M. Dujarrié, curé de Ruillé-sur-Loir, groupa autour de lui quelques jeunes gens qu'il destinait à l'enseignement des campagnes. La petite association se répandit assez rapidement dans le Maine, et M. de la Mennais, sollicité par M. Dujarrié, s'employa pour lui faire obtenir l'autorisation légale.

Malheureusement, le fondateur, rivé à sa paroisse, ne garda point sur ses écoles une action assez directe. Trop éloignées les unes des autres, les diverses maisons en vinrent à vivre de leur vie propre; l'esprit de congrégation

(1) C'était probablement l'abbé Kaminski, qui avait fait un assez long séjour à la Chesnaie, en compagnie de Féli.

s'éteignit peu à peu, la règle même fut abandonnée. C'était la mort à brève échéance, lorsque Dieu suscita, pour sauver le jeune institut, un prêtre aussi intelligent que pieux, M. Basile Moreau, professeur de dogme au grand séminaire du Mans.

Le nouveau supérieur avait entendu parler des Frères de Bretagne. Il s'aboucha aussitôt avec M. de la Mennais, qui lui proposa de visiter ses maisons.

M. Moreau ne pouvait partir sur l'heure; mais, encouragé par les offres tout aimables du supérieur de Ploërmel et par sa réputation de charité, il lui écrivit, le 12 septembre 1835 :

« Je voudrais trouver le moyen d'envoyer à votre noviciat, pour un an seulement, un de mes Frères, jeune et capable, mais qui a besoin de piété, et qui, s'il s'y formait bien à l'esprit de sa vocation, pourrait ensuite nous aider dans la direction de nos postulants. Il faudrait que votre charité s'étendît jusqu'à nous, et que vous eussiez la bonté de le recevoir *gratis pro Deo*, car j'ai trouvé la communauté de Ruillé dans la pauvreté la plus extrême (1). »

Avant de s'engager, M. de la Mennais tenait à voir son correspondant. Il lui renouvela l'invitation de venir en Bretagne.

Dès que les deux prêtres eurent échangé leurs projets, ils se sentirent appelés à travailler de concert. Charmé de trouver dans un ecclésiastique jeune, instruit, capable de prétendre à des œuvres plus relevées, le désir de se dévouer à l'enfance, l'abbé Jean lui promit aide et encouragement. M. Moreau quitta la Bretagne enchanté de la méthode des Frères, plus enthousiaste encore des bontés du supérieur. A peine rentré à Sainte-Croix-du-Mans, maison dont il avait, depuis peu, la direction, il écrivit à son nouvel ami :

« Monsieur et vénérable supérieur, vous m'avez honoré d'un accueil si flatteur et vous avez eu tant de bontés pour moi pendant mon séjour à Dinan, que je ne puis

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

résister au désir de vous en témoigner ma reconnaissance. Pardonnez-moi donc cet épanchement d'un cœur qui vous est désormais dévoué pour la vie.

« La visite que j'ai faite à votre noviciat de Ploërmel, et la connaissance que j'ai prise, en passant, de l'état de trois autres de vos établissements, m'ont convaincu que vous avez grâce particulière pour fonder et diriger ces œuvres. Heureux donc le diocèse qui vous possède, et bénis les enfants dont vous êtes le père en Jésus-Christ !

« Au moins, tout ne sera pas perdu pour nous, puisque vous avez la charité de recevoir le frère Léonard pendant quelques semaines au nombre des vôtres, et que votre obligeance m'a accordé une année entière pour en envoyer un autre, s'il était expédient (1). »

Non seulement le « frère Léonard » put observer, à Ploërmel, la vie religieuse et l'enseignement des Frères, mais M. de la Mennais prit la peine de le conduire avec lui, lors de la visite des maisons, afin de l'initier à la méthode de son gouvernement. Une telle complaisance toucha vivement M. Moreau, qui, désormais, témoigna au Père une confiance sans bornes. Ne croyant pouvoir mieux faire que M. de la Mennais, il résolut de modeler son institut sur la congrégation bretonne, et de s'en rapprocher, autant que possible, jusque dans la forme des vêtements (2).

Le supérieur de Ploërmel lui avait communiqué sa nouvelle édition du *Recueil à l'usage des Frères*. Il s'en inspira largement pour la lettre circulaire qu'il adressa, en 1835, à ses nouveaux disciples, et qui contenait les principaux statuts de sa société.

L'institut des Frères de Saint-Joseph, fondé par M. Dujarrié, était ressuscité sous le nom de Frères de Sainte-

(1) Lettre inédite du 9 décembre 1835. — Archives des Frères.

(2) « Oserais-je, monsieur le supérieur, écrivait-il le 9 décembre 1835, oserais-je vous supplier de dire au frère Léonard de faire faire un habillement semblable à celui de vos Frères, ou, du moins, de se munir, pour son retour, d'une vieille lévite qui puisse nous servir de modèle? » — Lettre inédite.

Croix. Mais la jeune association ne devait pas se limiter à l'enseignement primaire. En même temps qu'il recevait, des mains défaillantes de M. Dujarrié, le petit groupe des Frères de Ruillé, M. Moreau avait fondé, au Mans, une société de prêtres missionnaires, dont il voulait faire les guides spirituels de ses Frères. Les deux instituts se réunirent, avec une même règle, sous un même supérieur général. C'était l'idée de la congrégation de Saint-Méen réalisée dans le Maine. M. de la Mennais ne pouvait qu'applaudir. Aussi, l'intimité entre les deux fondateurs ne fit-elle que croître avec les années.

Si, plus tard, l'abbé Moreau fait des démarches pour obtenir, au profit de ses sujets, l'exemption du service militaire ; s'il sollicite, pour sa congrégation, la personnalité civile, il réclame immédiatement les conseils et les démarches officieuses de l'abbé Jean, qui se prête à tout avec infiniment de bonne grâce.

Le nouveau fondateur va plus loin ; il ne craint pas de demander à son confrère de Ploërmel des communications d'un ordre tout à fait intime. « Je voudrais bien, écrit-il, parler de mes Frères à la retraite pastorale, qui ne tardera pas, et stimuler un peu le zèle de notre clergé à cet égard. Vous m'avez dit un mot d'un discours que vous avez prononcé, en pareille occasion, sur cette matière. Serait-ce témérité de vous supplier de m'en faire passer la copie, ou, du moins, les principales idées? Votre cœur me répond que non, et le mien, qui s'entend si bien avec le vôtre, en éprouve d'avance la plus vive reconnaisance (1). »

Pendant vingt ans, ces deux âmes d'apôtre s'aidèrent ainsi dans la tâche ardue du gouvernement. En 1856, alors que M. de la Mennais, vieux et infirme, ne sortait plus guère de Ploërmel, son fidèle ami, admis à l'audience de Pie IX, sollicita pour lui la bénédiction du pape. Quelque temps après, à la suite de décrets gênants pour l'enseignement congréganiste, il réclama, en sa

(1) Lettre inédite, du 27 mai 1836. — Archives des Frères.

faveur, l'intervention de Mgr Parisis auprès du ministre de l'Instruction publique (1).

Aujourd'hui, sept cent dix-neuf religieux de Sainte-Croix, tant prêtres que Frères, élèvent sept mille enfants dans soixante-trois collèges et écoles. Cette postérité spirituelle du saint prêtre que fut l'abbé Moreau ne doit-elle pas quelque reconnaissance à cet autre prêtre qui, lui aussi, veilla avec tant de dévouement sur son berceau?

V

M. de la Mennais est toujours prêt à former des novices pour de nouveaux instituts. En 1830, le diocèse de Pamiers lui a adressé quatre sujets, qu'il a accueillis à bras ouverts. Il n'en est pas de même, nous le savons, lorsqu'on le sollicite d'envoyer des Frères hors de Bretagne. Or, de 1830 à 1845, des demandes de ce genre pleuvent, de presque tous les diocèses, à Ploërmel.

C'est M. Germain, chanoine et missionnaire de Clermont, qui réclame, au nom de l'évêque, l'établissement d'un noviciat de Frères bretons dans la ville épiscopale. Mêmes instances de la part des autorités ecclésiastiques de Saint-Flour, de Troyes, d'Autun, de Châlons, de Bordeaux et de Langres. La réponse est toujours la même : les Frères sont trop peu nombreux pour répondre à tous les besoins de la Bretagne; et puis, jusqu'à nouvel ordre, l'institut a besoin de la direction immédiate du fondateur, direction à laquelle échapperaient, en partie, les Frères dispersés dans de lointaines provinces.

Tout en écartant les propositions contraires aux intérêts de son œuvre, M. de la Mennais faisait l'impossible pour décider les prêtres étrangers à l'imiter dans leurs diocèses respectifs. Il les attirait en Bretagne, leur montrait en détail ses beaux établissements de

(1) D'après une lettre inédite du frère Grégoire, de l'institut de Sainte-Croix, adressée à M. de la Mennais, le 16 mai 1856.

Dinan, de Tréguier et de Guingamp; puis, dans le tête-à-tête de sa chambre de Ploërmel, il leur indiquait la marche à suivre pour fonder chez eux l'œuvre des écoles; enfin, il les renvoyait enthousiasmés de son accueil, et gagnés pour jamais à la cause de l'enfance.

Une lettre datée de 1846 donnera l'idée de l'impression qu'il laissait aux visiteurs. Elle lui venait d'un missionnaire du diocèse de Langres, le P. Chantôme, directeur d'une société analogue, elle aussi, à l'ancienne congrégation de Saint-Méen : « Vous m'avez tellement traité comme votre fils; vous m'avez montré si évidemment que nous ne faisions que réaliser ce que vous avez commencé vous-même, ce que vous avez désiré toute votre vie; vous avez bien voulu me répéter si souvent, dans nos veilles, dont le souvenir m'est si doux, que mes pensées étaient les vôtres, que j'ai dû me laisser convaincre. Comment voulez-vous que je ne vous regarde pas comme notre Père?... Combien je me réjouis de tenir ma promesse en retournant à Ploërmel! Nous passerons encore de longues soirées à causer, et vous me communiquerez sans envie les richesses d'une expérience amassée par tant de travaux et de dévouement (1). »

VI

Pendant plusieurs années, M. de la Mennais tint sa résolution de réserver ses Frères à la Bretagne.

Un jour pourtant, il se laissa fléchir. Un prêtre du diocèse de Bourges, l'abbé Dubouchat, avait établi, dans la solitude d'un ancien couvent, à Chezal-Benoît, un collège libre destiné aux enfants des familles aisées. Sa maison n'étant pas sous le patronage direct de l'évêché, il trouvait difficilement des maîtres et des surveillants. La renommée du fondateur des Frères l'attira en Bretagne. Il vit les florissantes écoles des Côtes-du-Nord, et conjura M. de la Mennais de lui donner deux Frères, pour organiser

(1) Lettre inédite, du 17 août 1846. — Archives des Frères.

l'enseignement primaire et diriger les services matériels dans son collège.

M. Dubouchat travaillait à une œuvre ardemment poursuivie alors par M. de la Mennais : celle de l'éducation chrétienne offerte à la jeunesse laïque (1). La maison qu'il venait d'ouvrir, était l'institution de Dinan transportée en plein Berry. L'abbé Jean céda. Au mois d'octobre 1834, deux Frères de Ploërmel arrivèrent à Chezal-Benoît.

Encouragés par ce premier succès, les prêtres du diocèse de Bourges élevèrent plus haut leurs prétentions. Les principaux curés comptaient maintenant demander à M. de la Mennais les premiers éléments d'un ordre enseignant, et établir un noviciat au cœur du Berry, à Issoudun. Quelques-uns même réclamaient cet honneur pour leur propre paroisse. M. Dubouchat écrivait au fondateur : « L'autorité ecclésiastique vous laissera parfaitement libre de gouverner vos Frères comme vous l'entendrez; mais j'ai bien peur que nos curés vous fassent violence. Déjà M. le curé de Châteauroux réclame la préférence sur Issoudun. Je ne sais comment vous pourrez vous en tirer, car il est bon de vous dire que j'ai raconté à tout venant ce que j'ai vu et entendu chez vous, et tout cela a été regardé comme un prodige. Je n'ose décider entre les prétendants; venez donc vous-même, comme vous l'avez promis, et décidez (2). »

L'abbé Jean se rendit à Chezal-Benoît, et y passa

(1) Les idées de M. de la Mennais sur la nécessité d'ouvrir, en faveur des laïques, quelques-uns de ces petits collèges tolérés par l'Université, et de les pourvoir de maîtres capables, sont vivement exprimées dans la lettre suivante, adressée à M. Mazelier, le 30 juin 1837 : « Le clergé se renfermera-t-il dans ses petits séminaires, et abandonnera-t-il aux laïques tous les autres collèges ? Où iront étudier tous les enfants que leurs parents ne destinent point à l'état ecclésiastique, et d'où il ne sortira que des impies ? Notre état présent est déplorable; mais notre état futur sera plus déplorable encore, parce que nous ne serons pas préparés à soutenir cette lutte périlleuse. Il faudrait se hâter de faire pour l'instruction secondaire ce que nous avons fait, trop tard, pour l'instruction primaire, c'est-à-dire former des sujets capables de soutenir l'épreuve des examens. Je m'en occupe; mais, hélas ! que de difficultés ! que d'obstacles ! J'en suis épouvanté. » — Lettre inédite. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite, du 13 octobre 1834. — *Ibid.*

plusieurs jours. Des élèves d'alors, — aujourd'hui des vieillards, — se rappellent toujours une promenade au cours de laquelle il fit la joie des pensionnaires par ses spirituelles saillies.

Persuadé, après divers colloques avec les prêtres influents du pays, que le Berry allait adopter son plan d'écoles primaires continuées et complétées par les petits collèges, il promit son concours, et il fut décidé que plusieurs jeunes Berrichons se rendraient à Ploërmel pour y faire leur noviciat, puis qu'une colonie de six Frères bretons, conduits par l'abbé Massias, breveté du premier degré, viendrait tenir une école et fonder un noviciat à Issoudun.

Pourquoi le projet fut-il abandonné? Nous l'ignorons. L'heure n'était pas venue encore, pour le jeune institut, de s'éloigner du berceau. Pour arracher les Frères à la Bretagne, il faudra que la voix de la France les appelle au secours de ses fils perdus au fond des îles lointaines, et leur offre en perspective la vie et la mort des missionnaires.

Signalons encore les relations de M. de la Mennais avec le futur évêque d'Alger, M. Dupuch, qui, de Bordeaux où il était vicaire général, lui avait adressé, lui aussi, une demande de Frères. Sa réponse montre comment on peut former une nouvelle congrégation enseignante, en prenant la sienne pour modèle. « Des sujets du diocèse de Bourges sont venus se former dans mon noviciat de Ploërmel, et je me suis engagé à les aider, pendant deux ans, à fonder dans leur pays un institut qui aura les mêmes règles et le même but que le mien, mais qui en sera distinct. Voilà aussi, monsieur, tout ce que je pourrais faire pour Bordeaux, si vous le jugiez à propos, et si Mgr l'archevêque le trouvait bon. Il faudrait commencer par m'envoyer trois sujets, d'un mérite distingué, bien humbles, bien dociles, bien pieux. Avec eux, on ferait, au bout d'un an, un nouvel établissement dont je vous donnerais le plan, et qui servirait comme de noviciat pour votre

diocèse. En un mot, nous suivrions de concert la marche que j'ai déjà suivie, et l'on obtiendrait, j'en suis persuadé, le même succès. »

Et il termine par une remarque où l'on reconnaît sa délicatesse et sa discrétion : « Vous avez déjà des Frères dans le diocèse de Bordeaux : ceux des Ecoles chrétiennes et ceux de Marie. Est-ce que ces derniers, dont on parle avec éloge, ne pourraient pas faire ce que nous ferions? N'y a-t-il pas des inconvénients à multiplier les congrégations du même genre, dans un temps surtout où les sujets sont si rares, et les aumônes si faibles? Ne craignez-vous pas que l'une nuise à l'autre (1)? »

M. Dupuch comprit. Il n'envoya point de sujets à Ploërmel, et c'est seulement beaucoup plus tard que les Petits Frères bretons furent appelés dans le diocèse de Bordeaux.

M. de la Mennais ne se lassera jamais de cette assistance désintéressée. Nous citerons encore plus d'un institut lointain qui lui doit l'existence; mais il nous faut maintenant le suivre dans son action bienfaisante auprès de certaines communautés de femmes qui, en Bretagne même, sollicitent ses services.

(1) Lettre inédite du 23 mai 1836. — Archives des Frères.

CHAPITRE IX

L'ACTION EXERCÉE SUR DIVERS INSTITUTS RELIGIEUX. — LES URSULINES DE DINAN ET LES SŒURS DE LA RETRAITE DE VANNES.

I

L'attitude de Mgr de la Romagère dans les malheureuses affaires de Dinan ne nuisit pas seulement au collège et au séminaire des Cordeliers; elle créa les plus pénibles difficultés aux religieuses Ursulines. Elles avaient été, on s'en souvient, rappelées à Dinan, en 1817, par M. de la Mennais, qui avait fait mettre à leur disposition l'ancien couvent de la Victoire. Toutefois, la ville réservait ses droits sur l'immeuble, dont l'avaient mise en possession les lois révolutionnaires, et l'Université, à qui une ordonnance royale en avait accordé l'usage, épiait l'occasion d'y rentrer.

Menacé de voir son collège ruiné par les mesures épiscopales, le conseil municipal usa de représailles, et annonça l'intention de reprendre le local concédé aux religieuses, pour y installer des classes laïques. Toutefois, on laissait aux Ursulines la faculté de céder à la ville, au lieu du couvent de la Victoire, un autre ancien monastère, celui des Jacobins, dont elles avaient la propriété, et où elles avaient établi l'œuvre des retraites.

Vaguement informée de ce qui se préparait, la supérieure des Ursulines crut d'abord à un dissentiment, non

entre l'évêque de Saint-Brieuc et la ville, mais entre la ville et le supérieur des Frères. Elle s'imagina, dès lors, que son salut était entre les mains de M. de la Mennais, et qu'il n'avait qu'à menacer d'éloigner ses élèves du collège pour décider le conseil municipal à maintenir le *statu quo*.

Elle refusa de céder à la ville le couvent des Jacobins, puis elle écrivit à M. de la Mennais pour le presser d'intervenir. Voici la réponse qu'elle reçut de lui, le 8 février 1840 :

« Ma très chère Mère, le moyen que vous m'indiquez a été employé. Malheureusement il a été inutile. On s'est borné à répondre : « Nous marcherons sans lui », et, aujourd'hui moins que jamais, on ne reculera devant un résultat qu'on a prévu, et qu'on est loin de craindre autant que vous le pensez. Soyez sûre, ma très chère Mère, de ce que j'ai l'honneur de vous dire, car rien n'est plus vrai, et je sais positivement à quoi m'en tenir là-dessus. Cependant je ne refuse point de renouveler mes démarches, quoique je n'aie pas le moindre espoir de succès. Ah! plût à Dieu que la vie de votre établissement fût « entre mes mains », comme vous le supposez. Non, non : vous ne vous trompez pas sur ce que je désire et sur ce que je voudrais faire pour vous dans cette douloureuse circonstance, mais vous vous trompez sur ce que je puis pour vous maintenant.

« Il n'y a jamais eu, ma très chère Mère, que trois moyens de sauver votre communauté. Le premier était de substituer une institution privée au collège universitaire. Or, vous savez ce que j'ai eu à souffrir pour avoir essayé de réaliser ce projet, dont l'exécution pouvait seule concilier pleinement les intérêts des divers établissements de Dinan.

« Le second moyen était de lier, jusqu'à un certain point (à la condition expresse qu'on vous laissât tranquilles), le petit séminaire au collège, suivant le plan proposé par M. Rendu. On s'y est refusé par des motifs qui peuvent être bons, mais qui, assurément, étaient bien étrangers à vos intérêts.

« Le troisième moyen eût été l'échange des Jacobins contre la Victoire. Vous ne l'avez pas voulu, et je conçois que cela devait vous répugner, à cause de l'excellente œuvre des retraites, à laquelle il vous aurait fallu renoncer; mais enfin j'ignore pour quelle raison vous avez préféré compromettre, sacrifier votre existence même, plutôt que d'offrir ce local à la ville, pour ce qu'il vous coûtait. Si votre parti, à cet égard, n'était pas irrévocablement pris, on pourrait peut-être encore réussir à détourner le coup qui vous menace; mais, sans cela, je vous le dis franchement, votre ruine me paraît inévitable.

« Cette déplorable affaire me désole. J'en souffre et j'en gémis plus que personne; mais, le remède, où est-il? Il est entre vos mains... Dieu veuille que vous vous décidiez à l'employer, et qu'il ne soit pas trop tard (1)! »

Les religieuses s'obstinant à refuser l'échange, rien ne pouvait empêcher leur expulsion. Elles réclamèrent, au moins, des indemnités. La ville les refusa : d'où procès engagé entre elles et l'administration municipale. C'est alors qu'on vit le supérieur des Frères multiplier les démarches en faveur de pauvres femmes qui, trompées sur ses intentions, n'opposaient que la défiance à ses tentatives les plus charitables.

Il est allé à Paris au mois de mars 1840. Non content d'intéresser M. Rendu au sort des Ursulines, il plaide courageusement leur cause devant le ministre de l'Intérieur. Vains efforts! Elles étaient condamnées d'avance, et il leur fallut quitter l'immeuble dans lequel, vingt ans auparavant, M. de la Mennais les avait installées.

Malgré les premières sévérités de Mgr de la Romagère, nous avons vu le supérieur de Ploërmel rétablir peu à peu les anciennes relations entre le collège et son école de Frères. Devait-il les maintenir, après cet acte de mesquine vengeance? La suppression des classes latines était toujours à redouter pour la prospérité de son pensionnat; de plus, l'administration du collège lui prodiguait les

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

témoignages de déférence. Néanmoins il n'hésita pas : « Ce que vous me dites, écrivait-il à M. Le Méc, du mal qui doit résulter de ma rupture avec le collège est très vrai, et j'en gémis plus que personne. J'agis dans cette circonstance contre mes intérêts, cela est évident; mais, pour agir de la sorte, il y a une raison d'honneur qui domine tout le reste. Je suis prêtre, et ce serait un scandale que de voir un prêtre faire partie, pour ainsi dire, d'un collège qu'on établit sur les ruines d'une communauté religieuse : *lapides clamabunt*..... J'aime mieux tout perdre, que de compromettre en rien ma réputation sous ce rapport (1). »

C'en était fait. Le petit collège ecclésiastique de Dinan avait vécu.

II

Le supérieur fut plus heureux dans les soins qu'il prodigua, vers le même temps, à la congrégation des Sœurs de la Retraite. Il ne s'agissait point ici des intérêts matériels d'une communauté. C'est à une œuvre beaucoup plus haute qu'il allait concourir.

L'action de M. de la Mennais sur le rétablissement de la Retraite de Vannes a été intime et profonde; pour en saisir toute la portée, il nous faut parcourir rapidement les annales de cette société.

La Bretagne, ce pays des naïves croyances, connaît aussi les œuvres de simple et solide piété. A côté des pardons et autres fêtes pittoresques, on y trouve des institutions destinées à fixer l'âme dans le devoir à l'aide de la méditation et de la prière, comme l'œuvre des retraites.

Chaque année, on voit des foules de pauvres gens, ouvriers, servantes, laboureurs, filles de ferme, quitter leur tâche pour aller s'enfermer dans une maison religieuse, et méditer, pendant huit jours, les années éternelles. Ces huit jours sont les seules vacances qui viennent suspendre

(1) Lettre inédite du 18 septembre 1840. — Archives des Frères,

leur aride labeur et faire descendre un rayon d'idéal dans l'obscurité de leur existence accablée. Aussi, avec quelle ardeur ils aspirent à entendre l'invitation du Maître : « Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés! » On voit des valets de ferme qui, en se mettant aux gages d'un laboureur, retiennent, en vue de la retraite, huit jours de liberté dans l'année.

Cette institution des retraites bretonnes remonte au XVIIe siècle. Les deux grands missionnaires Le Nobletz et Maunoir avaient profondément remué des populations livrées à l'ignorance et au vice depuis le siècle de saint Vincent Ferrier. Il fallait consolider leur œuvre. Ce fut le rôle de deux saints prêtres, M. de Kerlivio, vicaire général de Vannes, et le P. Huby, de la Compagnie de Jésus. De concert avec une demoiselle de noble maison, Catherine de Francheville, ils établirent l'usage des retraites destinées à certaines catégories de personnes, dites retraites fermées.

Mlle de Francheville fut pour les deux apôtres une puissante auxiliaire. Elle les aida de son dévouement et de sa fortune. Plus d'une fois même, aux heures difficiles, elle sut trouver dans sa charité héroïque et son extraordinaire confiance en Dieu des encouragements pour leurs efforts; enfin elle perpétua le fruit de leur travail, en fondant une congrégation religieuse destinée à l'œuvre des retraites.

C'est à Vannes que la fondatrice établit son institut, auquel elle imposa, comme sauvegarde et gage de durée, la pratique des vœux religieux.

Ce que fut, sous le voile, cette patricienne qu'il est question actuellement de placer sur les autels; comment, de 1674 à la Révolution, la Retraite de Vannes vit passer sous les voûtes de sa chapelle des multitudes qui retournaient ensuite, l'âme en joie et le front rayonnant, à la charrue ou à l'atelier, nous ne le dirons point en détail : un livre y suffirait à peine.

Comme ailleurs, la Terreur étouffa cette floraison d'œuvres saintes. Les religieuses, arrachées de leurs cel-

lules, s'en allèrent promener dans l'exil leurs souvenirs et leurs regrets; le vieux cloître ne s'ouvrit plus, ni aux cœurs désolés, ni aux consciences troublées; plus rien ne souleva le joug de misère appesanti sur la pauvre Bretagne.

Elle ne se résignait point à ce dur esclavage. Aussi, à peine délivrée de l'oppression du Directoire et du despotisme de l'Empire, supplia-t-elle les anciennes religieuses de rouvrir leurs asiles de paix. Beaucoup étaient mortes; la dernière supérieure de Vannes, Mlle de Lantivy, s'était éteinte à 93 ans, sans avoir pu recouvrer le vieux couvent berceau de l'œuvre des retraites. Restaient seulement quelques survivantes de la Retraite de Quimper, fondée par une émule de Mlle de Francheville, Mlle de Kermeno. A la différence des religieuses de Vannes, elles n'avaient jamais été astreintes aux vœux. Au début de l'Empire, elles s'étaient réunies à Quimperlé, sous la conduite d'une religieuse aussi vénérable par son âge que par ses vertus, Mlle de Marigo.

Bientôt une postulante frappa à la porte de l'humble maison (1). C'est à elle que Dieu réservait l'honneur de relever, avec le concours de M. de la Mennais, l'institut religieux de Mlle de Francheville.

III

Née à Saint-Pol-de-Léon, le 26 avril 1796, Mlle Jeanne de Kertanguy appartenait à une famille d'excellents chrétiens, auxquels la Providence avait donné douze enfants. Le lecteur connaît déjà les deux jeunes gens qui, le même jour, avaient épousé les deux nièces des La Mennais. C'étaient les frères de Jeanne. Plusieurs de ses sœurs, et même deux de ses nièces, devaient, plus tard, embrasser la vie religieuse.

D'une remarquable beauté jointe à une grande distinction d'esprit, elle eût pu prétendre à tous les succès

(1) Le 6 août 1818.

mondains. Mais le Maître l'appelait, elle aussi. Elle quitta tout, heureuse d'aller cacher sa vie dans le plus humble couvent de Bretagne.

Après un fervent noviciat, elle fut désignée pour faire partie d'une nouvelle maison que l'on venait de fonder à Saint-Pol-de-Léon. C'est alors qu'on remarqua dans cette âme douce et forte, instruite par Dieu même dans l'oraison, le don de consoler et de convertir. Des centaines de femmes se pressaient autour d'elle dans les salles de la communauté où, après les missionnaires, elle les exhortait, tantôt en breton, tantôt en français; et lorsqu'elles regagnaient, joyeuses et fortifiées, leur pauvre cabane de chaume, elles envoyaient leurs filles et leurs sœurs écouter, à leur tour, la jeune religieuse qui parlait si bien du Sauveur Jésus et des choses de l'autre vie.

De tels dons désignaient naturellement la sœur de Kertanguy pour les charges importantes. Successivement on fit d'elle une maîtresse des novices et une supérieure.

Le gouvernement de la maison de Lesneven présentait plus d'une difficulté. Elle en triompha avec tant de bonheur, que ses sœurs, témoins de ses vertus, n'hésitèrent pas, en 1832, à l'élire supérieure générale. Elle avait trente-six ans.

A Quimperlé, encore novice, elle avait trouvé un exemplaire de la règle de M[lle] de Francheville, qui, nous l'avons dit, imposait les vœux aux religieuses de son institut. Depuis lors, son rêve avait été de restaurer l'œuvre de la fondatrice. Plus tard, la Providence lui fit rencontrer la dernière postulante de la Retraite de Vannes, M[lle] du Couëdic, qui lui laissa, comme en dépôt, les traditions de tout un passé religieux. Maîtresse des novices et supérieure de Lesneven, elle n'avait cessé de prier la Madone de Loc-Maria pour le rétablissement de l'ancien institut; de plus, deux directeurs éclairés, les PP. Rozaven et Debrosses, jésuites, lui avaient assuré que son dessein venait de Dieu.

Avant de le réaliser, elle devait passer par beaucoup d'épreuves, dont elle n'eût point triomphé peut-être, sans

l'aide du saint prêtre que Dieu mit alors sur son chemin.

M. Langrez, devenu chanoine de Quimper, portait un vif intérêt à l'œuvre des retraites, et appréciait, plus que personne, la nouvelle supérieure générale. C'est lui, vraisemblablement, qui la fit connaître à M. de la Mennais. Sans déprécier les retraites, celui-ci croyait que l'œuvre du moment, l'œuvre par excellence, c'était l'éducation.

Il désirait voir s'établir à Saint-Servan, pour compléter le bien accompli par son école de Frères, un pensionnat de jeunes filles, et il fit des ouvertures, dans ce sens, à la supérieure générale de la Retraite.

La Mère de Kertanguy savait de quel poids étaient les conseils du fondateur des Frères. Elle comprit sur le champ quelle force d'expansion et quelle facilité pour le bien trouverait sa congrégation dans la voie qu'il lui indiquait. Elle accueillit de grand cœur son projet, et lui parla, dès lors, avec un entier abandon : « Il a été décidé entre nous, déclara-t-elle, que nous consentons à entreprendre l'établissement de Saint-Servan, sous vos auspices, par vos conseils, et avec l'aide de vos bonnes sœurs de la Providence (1). »

Cette résolution avait été prise par la supérieure générale et son conseil. Malheureusement les « anciennes » de l'institut étaient rebelles à ces idées, qu'elles taxaient d'aventureuses.

La société de la Retraite de Quimper comprenait deux éléments trop distincts : d'une part, les religieuses, ou, pour mieux dire, les « dames » âgées, fermement attachées aux usages de la maison de Quimperlé, et qui, peu préparées au travail des classes, s'en tenaient obstinément à l'œuvre des retraites; de l'autre, les jeunes sœurs que la Mère de Kertanguy avait formées, et qui ne demandaient qu'à seconder ses desseins.

C'est probablement cette divergence de vues qui, malgré la première décision du conseil, fit avorter le projet relatif à Saint-Servan. Mais M. de la Mennais avait

(1) Lettre inédite, sans date. — Archives des Frères.

vite apprécié la Mère de Kertanguy, et il espérait beaucoup, pour l'éducation des filles, d'un institut dirigé par elle. Aussi, sans craindre la concurrence pour ses Sœurs de la Providence; charmé, au contraire, d'établir entre elles et les Dames de la Retraite une salutaire émulation, s'efforça-t-il de procurer à celles-ci la direction d'un autre pensionnat.

Un matin de juin 1835, il se présenta au couvent de Lesneven, et demanda la supérieure locale. Il lui fit entendre que, la ville et les environs n'ayant point d'école sortable pour les jeunes filles de la classe aisée, elle rendrait au pays un vrai service en joignant l'œuvre de l'éducation à celle des retraites. L'idée fut adoptée par les sœurs de Lesneven; mais, cette fois encore, il fallut l'abandonner, à cause de l'opposition de l'évêque diocésain.

Cependant la Mère de Kertanguy goûtait plus que jamais le plan de M. de la Mennais. En attendant de le pouvoir réaliser, celui-ci ne perdait pas une occasion de se rendre utile à la congrégation.

IV

A la fin de 1834, Mgr de Guérines, évêque de Nantes, témoigna le désir de posséder, dans sa ville épiscopale, une maison de la Retraite. Immédiatement consulté, le supérieur des Frères conseilla d'accepter cette fondation, et la Mère de Kertanguy partit pour Nantes, afin de s'entendre avec le prélat. Elle était accompagnée de la Mère Pringet, une sainte religieuse, d'un caractère primesautier, qui devait singulièrement goûter les manières ouvertes et cordiales de l'abbé Jean.

Après une station à Vannes, où elles visitèrent la tombe de Mlle de Francheville, les deux voyageuses arrivèrent à Malestroit, où les attendait M. de la Mennais.

Dans de longs entretiens, il pressa la Mère de Kertanguy de reprendre les règles de la fondatrice, tout en préparant son institut aux œuvres d'enseignement. Ces conseils d'un prêtre expérimenté dans les voies de Dieu,

donnés sur un ton d'autorité et de franchise, inspirèrent aux religieuses une confiance qu'elles ne se connaissaient pas encore.

A peine rendues à Nantes, elles font visite au vicaire général, M. de Courson, puis elles expriment naïvement à l'abbé Jean leurs impressions sur sa propre personne et sur celle du grand vicaire : « Nous vous avons quitté, écrit la Mère Pringet, le cœur tout dilaté et tout joyeux d'avoir trouvé un homme rempli du Dieu de charité. Nous disions tout à l'heure que Nantes ne vaut pas Malestroit, ni l'abbé de Courson, l'abbé Jean.

« Nous sommes arrivées ici, à quatre heures du matin, sans accident, et nous avons été tout à l'heure voir M. de Courson. Voici le résultat de notre visite. Il nous a reçues avec politesse, avec bonté, avec intérêt, mais tout cela avec mesure, tandis qu'avec vous, nous trouvons un cœur sans réserve, et une cordialité qu'on ne rencontre que chez les Bas-Bretons... Nous aimons à vous répéter que la visite que nous avons faite à Malestroit ne s'effacera jamais de notre cœur; nous avons été très touchées des attentions si aimables que tout le monde y a eues pour nous (1). »

La Mère de Kertanguy acceptait volontiers une fondation destinée exclusivement aux retraites, parce que, libre d'organiser cette maison selon ses vues, elle espérait pouvoir y introduire l'ancien règlement de la Retraite de Vannes.

Tout semblait, en effet, favoriser son dessein, lorsque Mgr de Guérines mourut, laissant le gouvernement du diocèse à son coadjuteur, Mgr de Hercé.

Celui-ci avait, malheureusement, des préventions contre les Dames de la Retraite. Malgré les efforts de M. de la Mennais, il n'en revint jamais tout à fait, et la fondation de Nantes ne servit point, comme on l'avait espéré, les projets de la supérieure générale.

(1) Lettre inédite, du 18 décembre 1834. — Archives des Frères.

V

Pour expliquer la défiance de quelques évêques et d'une partie du clergé vis-à-vis des religieuses de Quimper, il faut se rappeler l'animosité qui sévissait alors, dans toute la Bretagne, contre les La Mennais. On savait que la société des Dames de la Retraite avait des attaches mennaisiennes, et on lui faisait partager la réprobation qui pesait alors sur tous les amis de Féli.

Ces attaches, le lecteur ne les connaît encore qu'imparfaitement; il est temps d'en indiquer l'origine.

Le récit qu'on va lire montrera l'abbé Jean obligé de prémunir contre l'influence de son frère une communauté qui lui est chère et un jeune homme qui tient de bien près à la Mère de Kertanguy : tâche redoutable, qui, toutefois, n'effrayera point un zèle aussi délicat que courageux.

En 1828, les Jésuites quittaient le séminaire de Sainte-Anne d'Auray, et leurs élèves étaient dispersés. M. de la Mennais, qui avait souvent visité cette maison en compagnie de M. Deshayes, y avait remarqué un jeune homme de dix-huit ans, à l'air franc et doux, aux manières distinguées, qu'on lui avait dit fort intelligent et qui paraissait très pieux. C'était Elie de Kertanguy, le frère de la supérieure. Il se sentit attiré vers cette âme candide, et, craignant pour elle l'atmosphère des collèges royaux, il conseilla à la famille de la confier à l'abbé Féli, qui lui donnerait, à la Chesnaie, une culture de choix.

Elie se rendit auprès du maître. Il gagna peu à peu son affection — et l'on sait que Féli ne se donnait pas à demi; — il s'attacha lui-même, avec une naïve ferveur, à l'homme illustre dont l'âme daignait s'incliner vers la sienne; il devint son secrétaire; puis, quand le malheur s'abattit sur cette demeure, et en chassa, un à un, les hôtes effrayés, il resta seul auprès du bienfaiteur qu'on abandonnait, prêt à le défendre de toutes ses forces et à tout entreprendre pour le consoler.

Deux de ses jeunes sœurs étaient alors chez les Dames

de la Retraite, et il leur communiquait régulièrement ses impressions et ses idées sur les choses de la Chesnaie. Tant que Féli resta orthodoxe, cette correspondance ne présenta aucun danger; mais après la révolte de l'écrivain qu'il ne cessait point d'admirer, la supérieure générale commença à craindre pour la foi d'Elie, et à redouter l'influence qu'il pourrait exercer sur ses sœurs. L'une des deux, Adèle, déjà religieuse à Quimperlé, avait une imagination vive, qui la portait plus qu'une autre à partager les ressentiments du jeune homme contre ceux qu'il appelait les persécuteurs de son maître. Ajoutons qu'un fervent disciple de l'abbé Féli, ancien précepteur dans la famille de Kertanguy, l'abbé L'Ollivier, entretenait, de part et d'autre, par des discours imprudents, cette exaltation.

Rien n'était plus contraire au recueillement religieux que ce bruit de polémique théologique pénétrant dans le cloître; rien ne compromettait davantage une congrégation, aux yeux d'un public disposé à la malveillance. La Mère de Kertanguy en souffrait cruellement, et ses craintes pour l'âme de son frère aggravaient encore ses inquiétudes de supérieure.

Elle savait que, chez l'abbé Jean, la foi du prêtre avait toujours dominé et dirigé l'instinct fraternel. C'est à lui qu'elle confia l'âme du cher Elie, en même temps qu'elle lui demandait, pour elle-même, protection et lumière.

« Mon cœur pleure avec le vôtre depuis longtemps, lui écrivait-elle le 19 juillet 1834, et aujourd'hui, un nouveau poids l'accable. Que va faire Elie? Se raidira-t-il contre cette nouvelle encyclique? Trouvera-t-il quelque motif pour ne pas reconnaître la voix de l'Eglise avec toute son autorité? Je remets entre vos mains l'âme de cet enfant; guidez-le dans ce moment si difficile, en lui apprenant à allier ce qu'il doit à Dieu avec ce qu'il doit à M. votre frère. Si j'avais vu Elie imiter M. Lacordaire (1), j'en aurais

(1) Allusion aux circonstances dans lesquelles Lacordaire quitta la Chesnaie. Il a exposé les raisons qui le firent brusquer avec l'abbé Féli. Elles sont graves, assurément; mais alors amis et ennemis des La Mennais, ne prévoyant pas l'avenir, jugèrent sévèrement sa fuite.

été indignée. Mais aussi, je serais désolée si je le voyais soutenir celui qu'il aime, à juste titre, comme un père, malgré la défense si positive du pape. M. votre frère pourrait s'être soumis à la Chesnaie, qu'Elie, avec son cœur si tendre et sa tête si jeune, défendrait encore, à Paris (1), les doctrines condamnées. Veuillez donc employer toute votre autorité sur le pauvre enfant pour hâter son retour près de vous. Si vous veniez nous le conduire, tous nos vœux seraient accomplis : nous sentons tous le besoin de vous voir (2). »

Elle avait raison de compter sur l'influence de l'abbé Jean. Le jeune Elie lui avait confié sa conscience, et les vertus du saint prêtre l'impressionnaient plus encore que le génie de Féli. La Mère de Kertanguy apprit bientôt que la foi de son frère était intacte, ainsi que sa soumission à l'Eglise. « Votre lettre m'a bien soulagée ! écrit-elle aussitôt à l'abbé Jean. Votre foi si pure sera un point d'appui pour le pauvre Elie, dans un moment si périlleux. Le bon M. L'Ollivier doit aussi avoir besoin de vos avis, car sa profonde vénération pour M. votre frère lui livrera un grand combat pour l'empêcher de se soumettre purement et sans réserve à l'Encyclique; mais vous avez le droit de lui parler et de le convertir, après vous être élevé vous-même au-dessus de tout ce que la chair, le sang et la douleur pouvaient dire au fond de votre cœur (3). »

Cependant le disciple de Féli gardait au maître son affection. Un jour qu'il était allé à Quimperlé, et que la Mère de Kertanguy lui recommandait de se tenir en garde contre les séductions de l'écrivain, « Je suis trop heureux, dit-il, de lui être de quelque consolation. Je ne pense pas en tout comme lui; mais en tout je l'estime, parce qu'en tout il cherche le bien. Cet homme-là ne sera apprécié qu'après sa mort. »

Et il ajouta : « Il m'aime comme un fils. Je l'ai

(1) Elie de Kertanguy était à Paris, probablement dans la maison d'études fondée par les La Mennais.

(2) Lettre en partie inédite, 19 juillet 1834. — Archives des Frères.

(3) Lettre inédite, 1er août 1834. — Archives des Frères.

vu triste et soucieux pendant quelques jours à mon sujet, et il a fini par me dire : « Je m'afflige en pensant « à ton avenir, que tu sacrifies pour moi. Tu ne dois pas « être riche, et tu n'embrasses aucun état. Eh bien! j'ai « trouvé un moyen d'assurer ton existence. Voici des notes, « des papiers, des réflexions, etc.; tu les mettras en ordre, « et, après moi, tu les feras imprimer à ton profit (1). »

On devine dans quels nouveaux troubles ce récit jeta la pauvre supérieure. Voir son frère associé à la publication d'écrits suspects, réprouvés peut-être par le Saint-Siège, c'était pour elle la plus cruelle des appréhensions.

D'ailleurs, Elie refusait toujours de quitter la Chesnaie, malgré les avis réitérés de son père. La Mère de Kertanguy se retourna alors du côté de l'abbé Jean, et le conjura d'intervenir :« Mon père, lui déclara-t-elle, n'a pas assez de fermeté pour prendre empire sur Elie. C'est Elie, avec son air calme et ses paroles douces, qui finit par dominer toute notre famille. Mes sœurs le croient comme un oracle, et, s'il a de fausses maximes, il les propagera bien facilement parmi nous. C'est à vous, mon Père, que j'aime à dire toutes mes inquiétudes. Cela me soulage d'autant plus, que, dans l'occasion, vous agirez d'après les connaissances que je vous donne (2). »

Cette fois, les inquiétudes étaient exagérées, et l'abbé Jean finit par en convaincre la vénérée Mère. Elie de Kertanguy, qui n'était ni théologien, ni philosophe, n'avait point proprement subi l'influence des idées de Féli. Cœur généreux et loyal, âme transparente et à jour comme les clochers de sa ville natale, il ne voyait dans le polémiste vaincu qu'un homme persécuté, ou du moins lâchement abandonné, par ceux mêmes qui lui devaient affection et reconnaissance. Le seul lien qui le retînt à la Chesnaie était le sentiment de la fidélité au malheur. L'abbé Jean le savait; aussi, lorsque, quelques mois plus

(1) Extrait d'une lettre inédite de la Mère de Kertanguy à M. Jean de la Mennais.

(2) Lettre inédite du 23 août. — Archives des Frères.

tard, le jeune homme rechercha en mariage une de ses nièces, favorisa-t-il de tout son pouvoir une alliance qui allait unir plus intimement encore les La Mennais à une famille modèle et à un institut religieux qui possédait toutes ses sympathies.

En même temps qu'Elie de Kertanguy donnait des gages non équivoques de la pureté de sa foi, les petits nuages qui, au couvent, avaient, un instant, troublé la paix de ses sœurs se dissipaient, et l'opinion publique, satisfaite, cessait de suspecter la congrégation (1).

La confiance que la Mère de Kertanguy avait témoignée à M. de la Mennais dans ces conjonctures délicates toucha profondément son guide, qui, à son tour, ne craignit pas de l'initier à ses souffrances intimes. Peu de personnes ont connu ses chagrins d'alors comme cette humble et pieuse femme qui, en lui promettant des prières, relevait son courage et lui rendait l'espoir. « Je veux vous répéter, lui écrit-elle le 17 septembre 1835, que je garde pour moi seule toutes les choses particulières que vous me dites, me contentant de dire ce qu'il faut de nos relations pour convaincre tout le monde que votre soumission est parfaite, et que vous souffrez de la position où s'est mis votre cher frère.

« Comme j'ai pitié de vous, mon pauvre Père! Que ne m'est-il donné, à mon tour, de vous aider aussi, et de vous consoler dans votre peine! Mais je ne puis rien. Je prierai, ou plutôt je prie; mais, hélas! je ne prie pas bien. Quand obtiendrons-nous un rayon de lumière céleste pour cette chère âme? Je me figure que ce ne sera que par l'intercession de Marie, qui a cru ce qu'elle ne comprenait pas.

« Voulez-vous me permettre de vous donner une idée? Ce serait de faire faire, dans toutes vos maisons, par vos enfants, une neuvaine à Marie, à son intention (2). »

Et un mois après, à la suite d'une visite de l'abbé

(1) Elie de Kertanguy devait mourir en 1846, dans son château de Coatudavel, près Saint-Pol-de-Léon, à 37 ans, modèle de toutes les vertus chrétiennes et familiales.

(2) Lettre inédite. — Archives des Frères.

Jean au manoir abandonné de la Chesnaie : « . . . Comme j'ai senti vivement le petit mot que vous me dites sur votre passage à la Chesnaie ! Votre cœur est vraiment sous le pressoir ! Le Seigneur ne pouvait pas vous frapper plus sensiblement ! Ne perdons pas l'espérance. Le Dieu de charité a dans son sein des ressources cachées et inépuisables pour attirer les âmes, et celle de M. Féli est si belle ! Le nuage qui la couvre disparaîtra, si Marie nous accorde sa douce et puissante protection (1). »

C'est ainsi que ces deux âmes s'encouragaient à supporter l'épreuve. Plus que jamais, leur confiance mutuelle les invitait à travailler de concert.

VI

Revenons aux entreprises de la Mère de Kertanguy.

Les déceptions éprouvées à Nantes n'avaient point lassé le dévouement de l'abbé Jean. L'œuvre des retraites présentait des difficultés : raison de plus pour essayer des œuvres d'enseignement.

M[lle] de la Fruglaye, « la sainte de Ploujean », possédait, à Lannion, une terre léguée par sa grand'mère, pour y fonder une maison d'éducation. D'elle-même, ou, plus probablement, sur l'avis de M. de la Mennais, elle l'offrit gratuitement à l'institut des Dames de la Retraite, à la condition qu'elles y ouvrissent un pensionnat.

M. de la Mennais augurait bien de la fondation de Lannion ; il pressa M[me] de Kertanguy d'accepter. Celle-ci hésitait. On lui offrait bien une vaste propriété ; mais il fallait bâtir, et la communauté n'avait guère d'argent ; d'autre part, la majorité de son conseil refusait toujours d'entrer dans des voies inexplorées.

Informé de ces difficultés, M. de la Mennais prit à cœur le succès de l'affaire. On le vit, pendant de longs mois, accablé de soucis et de peines personnelles,

(1) Lettre du 17 novembre 1835. — Archives des Frères.

oublier, pour ainsi dire, ses propres intérêts, pour ne penser qu'à ceux de sa fille spirituelle. Sans cesse consulté, il répond à toutes les questions; il éclaire, il encourage; il est, presque au même titre que la supérieure, l'âme de la congrégation.

Aussi, avec quelle effusion on exalte son dévouement! Mme de Kertanguy lui écrit, le 25 juillet 1835 : « Mon cher Père, il semble, en vérité, que ce soit pour nous que vous fassiez, par le monde, des trois cents lieues par mois. En tout lieu, nuit et jour, je crois que vous pensez à nous, et que nos intérêts vous sont, en quelque sorte, plus présents que ceux de vos Frères et de vos Sœurs. Le Dieu de charité sera éternellement votre récompense, je le demande et je l'espère. Comme vous, je trouve que Lannion convient mieux que Nantes à la position actuelle de notre société; je trouve essentiel que notre première fondation se fasse sous vos yeux et pas trop loin des miens. J'apprécie votre présence plus que les avantages les plus brillants en apparence. Votre foi, votre dévouement, votre expérience forment pour moi un appui solide, sans lequel je n'oserais rien entreprendre...

« Je compte sur la Providence, mais je ne veux pas faire d'imprudence; c'est pour cela que je m'en rapporte à vous. Sur votre parole, nous jetterons le filet, malgré nos minimes ressources... Que faire?... Veuillez nous le dire (1)! »

Malgré les lettres pressantes de M. de la Mennais, les choses traînaient en longueur, car, à Quimperlé, les avis étaient toujours partagés. Aux vacances de 1836, l'abbé Jean devait passer quelques jours chez ses Frères de Lannion. Mme de Kertanguy se rendit auprès de lui, avec une des religieuses les plus influentes de sa communauté, la Mère Penquer.

M. de la Mennais eut bientôt résolu les dernières objections que lui présenta cette dernière, au nom du conseil; à force de logique et de bon sens, il triompha

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

de toutes les répugnances, et la fondation de Lannion fut résolue en principe.

Il y avait alors dans cette ville un vicaire plein d'admiration pour les œuvres de l'abbé Jean, et qui se sentait attiré vers sa personne par une sympathie chaque jour croissante. Ame ardente et loyale, intelligence vive et ouverte à tous les progrès, l'abbé Kermoalquin avait eu, dès 1833, le désir d'entrer dans la congrégation de Saint-Pierre. Il fut témoin du courage que le frère du malheureux Féli opposa à ses épreuves, et il se dévoua corps et âme à ce bienfaiteur de la Bretagne, que, dès lors, il vénérait comme un saint. Il lui écrivait, lors des tristes affaires de Dinan : « Quant à moi, je suis plus que jamais tout à vous. Plus on vous délaissera, plus je vous dirai de compter sur moi. Je ne vous ai jamais été dévoué par préjugé; je ne cesserai pas de l'être parce que tel ou tel vous blâmera. Comptez donc sur moi, dans l'avenir comme par le passé, et croyez qu'aujourd'hui, comme hier, comme demain, comme toujours, quelle que soit la conduite des hommes envers vous, je suis et serai votre tout dévoué (1). »

M. de la Mennais désigna cet ami éprouvé aux Dames de la Retraite comme pouvant être, à Lannion, leur conseil, et, au besoin, leur appui. Gagné, par l'abbé Jean, aux intérêts de la nouvelle œuvre, M. Kermoalquin promit à la Mère de Kertanguy son concours empressé, et, comme il ne se donnait pas à demi, il s'offrit à la communauté en qualité d'aumônier.

Cependant, l'annonce de la fondation de Lannion fut mal reçue à Quimperlé. On la trouvait trop onéreuse, et, malgré l'avis favorable du conseil, la perspective de l'enseignement effrayait toujours les anciennes sœurs. Les difficultés, après avoir semblé aplanies, surgirent de nouveau, si inquiétantes, que la Mère de Kertanguy, se croyant, dans son humilité, un obstacle au bien, songea à donner sa démission. Il fallut toute la

(1) Lettre inédite du 25 décembre 1838. — Archives des Frères.

fermeté de son directeur pour la maintenir rivée à sa lourde chaîne : « Vous êtes utile à votre congrégation, lui répétait-il : il vous faut un courage, non seulement de feu, mais de fer! »

Et, pour tempérer ces austères paroles, il ajoutait : « Vous avez bien raison de ne rien attendre de votre capacité, mais vous devez d'autant plus vous confier à Dieu, qui vous a évidemment choisie pour l'accomplissement de ses desseins, dans la voie que la Providence vous tracera toujours. Vous ne devez pas reculer devant la souffrance et le sacrifice, mais vous y résigner généreusement, car c'est à travers les épines qu'il faut suivre Notre Seigneur (1). »

Les avis du Père produisirent l'effet attendu. Tout en se défiant de ses forces, la Mère de Kertanguy se décida à tout affronter pour suivre ce qu'elle savait désormais être la voix de Dieu.

VII

Avec le secours de M. de la Mennais, elle eut raison des dernières oppositions, et l'on envoya à Lannion quatre religieuses, avec cinq élèves, sous la conduite de la Mère Penquer. Le pensionnat s'ouvrit, le 28 septembre 1836, dans une humble maison de l'*Allée Verte*. Le plan de M. de la Mennais triomphait; maintenant il fallait, selon lui, aller jusqu'au bout.

La maison de Lannion fondée, il conseilla à la Mère de Kertanguy de proposer à ses filles le retour aux vœux religieux, selon l'esprit et la pratique de l'ancienne Retraite de Vannes.

En adoptant ces vues, Mme de Kertanguy était guidée par les intentions les plus pures. Il ne s'agissait pas de détacher une branche importante de la Retraite de Quimper, pour la vaine satisfaction de former à côté d'elle une

(1) Paroles répétées plus d'une fois, par M. de la Mennais, à diverses personnes en charge.

congrégation autonome et à peu près semblable. Mme de Kertanguy voulait élever à un état de vie plus parfait celles de ses compagnes qui consentiraient à la suivre, tout en respectant la liberté des autres, et ressusciter l'institut des *Filles de la Sainte Vierge* de Mlle de Francheville, institut différent par ses origines, son nom et sa règle, de la Retraite de Quimper.

C'est en 1838, au cours d'une retraite prêchée au couvent de Quimperlé, que la Mère de Kertanguy fit à ses filles cette grave communication. L'accord eût été facile sans le zèle intempestif du prédicateur. Celui-ci ayant posé prématurément la question des vœux, les esprits, insuffisamment préparés, se divisèrent, et la proposition de la supérieure générale fut repoussée à la majorité des suffrages. Cet échec lui enlevait l'autorité morale nécessaire au bien. Elle le comprit immédiatement, et envoya sa démission à Mgr l'évêque de Quimper.

Heureusement, elle fut remplacée par une religieuse douée d'un grand sens et d'un tact parfait, la sœur Robinet. Celle-ci plaça tout de suite son ancienne supérieure à la tête de la maison de Lannion, et maintint le pensionnat, jusqu'à nouvel ordre.

Dans ces conjonctures délicates, la Mère de Kertanguy réussit, avec le secours de M. Kermoalquin, à conserver parmi les sœurs institutrices la paix et l'entente la plus parfaites. C'est alors que la maison se transporta dans cette délicieuse propriété de Crec'havel, située aux portes de Lannion, que l'institut devait à la munificence de Mlle de la Fruglaye (1). Là, on pourrait réunir, dans un même local, l'œuvre de l'enseignement et celle des retraites. Malgré tout, la situation restait fausse et ne pouvait se prolonger.

C'est ce que sentait la supérieure de Lannion, lorsqu'elle écrivait à M. de la Mennais : « A Quimper et à Nantes, on a été bien satisfait de ma démission, et on attend du gouvernement de ma sœur Robinet la paix et

(1) *Crec'havel*, colline du vent.

l'union. Je pense qu'on va être un peu embarrassé de moi, si Mgr de Saint-Brieuc ne demande pas positivement une séparation pour cette maison-ci. On craindra (à tort) que je ne veuille pas demeurer nulle dans la maison où l'on me placera. Au reste, je sais que ma sœur Robinet aura pour moi tous les égards qui dépendent d'elle, et ce que je sais aussi, c'est que je ferai tout mon possible pour lui concilier les esprits et les cœurs sur lesquels j'ai conservé quelque droit.....

« Le pensionnat de Lannion va bien; mais si on en ôtait les seuls sujets capables pour l'éducation, tout tomberait... Je ne sais comment tout cela finira. Dieu nous châtie. Peut-être nous consolera-t-il par une séparation qui laisserait chaque maison libre de suivre ses attraits (1). »

C'était en effet, la seule solution capable de sceller définitivement la paix. Malheureusement, ni Mgr de Hercé, évêque de Nantes, ni Mgr de Poulpiquet, évêque de Quimper, ne voulaient entendre parler des vœux. Quant à Mgr de la Romagère, d'abord favorable au projet de séparation, il s'était bientôt rangé à l'avis de ses collègues. Il fallait en finir. Les deux évêques de Quimper et de Saint-Brieuc se rendirent à Crec'havel, afin d'arranger un différend relatif aux intérêts matériels des maisons. On prétendait, à Quimper, ne point participer aux dettes du pensionnat de Lannion, tout en l'obligeant à distribuer entre tous les établissements de la Retraite les bénéfices que pouvait réserver l'avenir. M. Kermoalquin, aidé de Mlle de la Fruglaye, finit par faire abandonner ce projet, et il fut résolu que la maison de Lannion serait séparée de la maison-mère pour les intérêts matériels. De plus, les religieuses du pensionnat étant les seules qu'on pût employer à l'enseignement, on obtint de les garder indéfiniment. C'était la séparation de fait. Peu après, en 1841, elle fut admise en principe, d'un commun accord et sans éclat. On reçut, à Lannion, l'autorisation de prononcer des vœux. L'œuvre de la fondatrice était restaurée.

(1) Lettre du 22 novembre 1838. — Archives des Frères.

VIII

En 1845, les sœurs de Lannion obtinrent de Mgr de la Motte de s'établir à Vannes. Elles avaient acheté la belle propriété du Grador, qu'elles habitèrent jusqu'en 1864. A cette époque, elles échangèrent leur couvent contre les bâtiments du grand séminaire, où s'étaient données les premières retraites, par les soins de M[lle] de Francheville.

La congrégation reprenait ainsi possession de son berceau. Dès lors, les progrès furent rapides. Après avoir reçu, en 1866, un bref laudatif de Pie IX, l'institut des Filles de la Sainte Vierge a été définitivement, approuvé, en 1887, par Léon XIII. Outre la maison-mère située à Vannes, dont la chapelle renferme les restes de la fondatrice, la congrégation possède, en Bretagne, les maisons de Lannion, Lorient, Nantes, Plougasnou, Saint-Jacques en Guisclan, Mespaul et Rostrenen.

La vénérée Mère de Kertanguy n'a point assisté, ici-bas, à ce développement de son œuvre. Démissionnaire en 1866, elle est allée, quatre ans plus tard, recevoir la récompense de cinquante ans de vie religieuse, dépensés dans les rudes travaux des retraites et de l'enseignement.

Les lettres qu'elle a adressées à M. de la Mennais, de 1834 à 1838, sont au nombre d'une cinquantaine. Les réponses de son directeur ne nous sont point parvenues; mais les allusions de M[me] de Kertanguy font deviner ses conseils prompts, détaillés et précis. De ces lettres, jointes aux traditions locales, il ressort avec évidence que la fondation de Lannion, point de départ de la résurrection de la retraite de Vannes, est moralement l'œuvre de M. de la Mennais.

Les difficultés écartées, le fondateur des Frères et la « refondatrice » (1) des Filles de la Sainte Vierge ne s'écrivirent plus guère. M. de la Mennais, toujours pré-

(1) Expression appliquée par Mgr de Léséleuc à la Mère de Kertanguy.

occupé du besoin présent, mit son zèle au service de nouvelles œuvres.

Cependant les relations ne cessèrent point tout à fait. Lorsqu'il visitait les Frères de Lannion, l'abbé Jean ne manquait pas d'aller bénir celles qu'il regardait toujours comme ses filles. En 1847, il prêcha même la retraite française à Crec'havel. Mme de Kertanguy allait alors réchauffer son cœur dans des entretiens prolongés avec le vénéré Père.

« Un jour, rapporte une ancienne Mère, vers 1852, à Lannion, je fus témoin d'un admirable entretien entre ces deux saintes âmes. Il était question du pape et de l'Eglise. Tout à coup, l'abbé Jean se lève, et, d'une voix vibrante, les yeux pleins de larmes, il s'écrie : « Que j'aime l'Eglise! Oh! notre mère l'Eglise, qu'elle est belle! Pour elle, je veux vivre, combattre, souffrir et mourir! » Après de telles paroles, la Mère de Kertanguy regagnait sa cellule avec une ferveur renouvelée et un zèle rajeuni. La mort mit fin à ces colloques; mais la Mère de Kertanguy, qui survécut dix ans à son saint directeur, ne manqua pas de transmettre son esprit aux religieuses de la Retraite.

Aujourd'hui encore, n'est-il pas permis de voir dans la foi vive, le filial abandon à la Providence et la tendre charité pour le prochain qui distinguent les Sœurs de cet institut, un héritage de M. de la Mennais?

Le fondateur des Frères a été, avec la Mère de Kertanguy, le maître ouvrier du rétablissement de la Retraite de Vannes. Aussi convient-il de reconnaître une délicate attention de la Providence dans les actes épiscopaux qui, en vue de deux béatifications possibles, ont prescrit l'enquête simultanée sur les vertus de M. de la Mennais et de Mlle de Francheville, afin de les associer, le jour où l'Eglise aura parlé, dans la vénération du peuple chrétien (1).

(1) Parmi les services rendus par l'abbé Jean à diverses communautés de femmes, il faut signaler encore la part qu'il prit, en 1829, à l'établissement des Dames de l'Oratoire d'Angers. Cet institut enseignant, fondé par Mlle Cécile de la Chauvellière, s'est agrégé, en 1857, à la congrégation de la Retraite d'Angers, détachée, en 1820, de la Retraite de Quimper. Voir, à ce sujet, l'*Histoire de la Révérende Mère Sainte-Cécile*, par l'abbé E. Rondeau.

CHAPITRE X

NOUVELLES LUTTES POUR L'AME DE FÉLI.

Fondateur ou restaurateur de tant d'œuvres en faveur du clergé, des ordres religieux et des populations bretonnes, M. de la Mennais est, plus que jamais, l'âme de tout le bien qui se fait dans la province. Les ruines qui, il y a trente ans, désolaient ses regards, sont aujourd'hui glorieusement relevées. Une seule, hélas! gît à terre, défiant ses incessants efforts : c'est la foi du malheureux Féli.

Après avoir lutté pour conserver son frère à l'Eglise, il luttera jusqu'à la fin pour le lui rendre. Jusqu'à la fin, il opposera aux froideurs calculées du révolté les efforts les plus délicats pour réveiller l'ancienne tendresse. Ces efforts, il les multipliera au milieu de l'accablement des affaires, et malgré la douleur de cruels refus, jusqu'à ce que, repoussé pendant vingt ans, il se décide à tout quitter pour aller porter à son frère agonisant un suprême pardon. Entrons dans le détail de cette histoire intime.

I

On peut se demander comment Féli en était venu à cette aversion pour un frère auquel il devait tout, sauf le génie, et qu'il avait tendrement chéri pendant quarante ans. L'écrivain qui venait d'encourir les foudres de Rome, et autour duquel les catholiques faisaient le vide avec un

empressement peut-être excessif, était, nous le savons, capable de toutes les délicatesses de l'amitié. Que, dans la fierté de son âme blessée, il ait brisé sans retour avec ceux qui l'abandonnaient par maladresse ou par lâcheté; qu'il se soit détourné sans peine de ceux qui, n'ayant jamais eu avec lui qu'une parenté intellectuelle, reniaient alors ses doctrines et refusaient de le suivre dans ses nouvelles voies, la chose s'explique d'elle-même; mais son frère, qui, pour lui, s'était compromis jusqu'à lui sacrifier son repos, sa réputation, on pourrait presque dire son honneur sacerdotal; son frère, qui lui avait tendu la main, alors que d'autres prétendaient l'écraser sous l'opprobre, n'avait-il pas droit à plus d'égards?

Félicité de la Mennais avait, hélas! le défaut des êtres de sensibilité que leurs impressions font passer soudain d'un extrême à l'autre. Un de ses familiers a dit de lui : « Cet homme ne connaît que des disciples; si vous cessez d'être le sien, vous n'êtes plus pour lui qu'un étranger, quelque intimité qui ait régné entre vous (1). »

L'abbé Jean avait été, en philosophie, le disciple de son frère ; il l'avait été aussi longtemps que l'avait permis sa conscience; il ne l'était plus. C'en était assez pour détacher de lui un homme qui s'était fait une loi de tout sacrifier à ses convictions.

A cette cause d'éloignement s'ajoutaient de vieilles et injustes rancunes, longtemps inconscientes, que les récents événements venaient de réveiller. On se rappelle les reproches immérités que Féli adressait à son frère, au lendemain de son sacerdoce. Accablé, de tout temps, sous un joug qu'il avait accepté sans vocation, il venait de le secouer avec colère; mais il en portait toujours les blessures profondes, et, au sein de l'angoisse où il se débattait, il sentait lui monter aux lèvres la plainte de jadis : « Si j'avais été moins confiant ou moins faible, ma position serait différente (2). »

(1) Charles Sainte-Foi. LAMENNAIS, *Revue du Monde catholique*, tome II.

(2) Voir tome Ier, p. 226.

C'est dans ces dispositions que le trouva la lettre à l'évêque de Rennes, lettre dans laquelle l'abbé Jean répudiait ses doctrines, et qu'une malheureuse indiscrétion livra aux journaux. Le coup fut rude et la réplique violente. Toutefois, la raison reprit encore le dessus, et lorsque l'abbé Jean se présenta à la Chesnaie, il y reçut des témoignages d'affection qui lui rappelèrent les douces heures d'autrefois (1). Ce devaient être les derniers.

Reconnaissant les exigences de la situation de son frère, Féli avait passé sur une première déclaration; il se sentit profondément blessé par l'acte d'adhésion aux deux Encycliques notifié par l'abbé Jean à ses confrères de la société de Saint-Pierre; d'autres professions de foi du même genre, publiées par le supérieur de Ploërmel dans l'intérêt de ses œuvres, achevèrent de l'exaspérer (2). Il

(1) Voici en quels termes il annonce à Mlle de Lucinière sa première visite à son frère, après la condamnation des *Paroles d'un Croyant*.

« Saint-Méen, le 24 juillet 1834.

« Mon excellente amie, quoique je m'attendisse au jugement qu'a porté le Souverain Pontife des *Paroles d'un Croyant*, cette encyclique n'en a pas moins été pour moi un coup bien rude, qui a fait à mon cœur de nouvelles et profondes blessures. Vendredi dernier, j'écrivis à ce pauvre Féli quelques lignes pleines de douleur et d'amitié; il ne m'a pas encore répondu, et peut-être ne me répondra-t-il pas, parce qu'il sait que je dois aller le voir mercredi de la semaine prochaine. J'ignore donc ses dispositions; mais je prie le bon Dieu de toute mon âme de lui tendre la main de sa miséricorde, cette main si douce qui arracha saint Pierre aux flots, et qui bénit la pauvre pécheresse repentante à ses pieds. Il n'a d'autre parti à prendre, comme vous le dites, que de se soumettre avec la docilité et la simplicité d'un petit enfant : agir autrement, ce serait se jeter dans un abîme. Une lettre de vous, dans cette pénible circonstance, produira, je l'espère, un heureux effet. Ah! versez, versez du baume sur ses plaies : trop de gens, par des motifs divers, y répandront avec abondance le vinaigre et le sel, sans y mêler une goutte d'huile! Peut-être serez-vous surprise de ce que je n'aie pas été sur le champ à la Chesnaie; mais j'ai voulu laisser passer, ou, du moins, s'affaiblir, la première impression, qui aura été d'autant plus vive, qu'il ne comptait nullement sur ce qui est arrivé. D'ailleurs, il m'a fallu quelques jours pour arranger les choses de manière à me trouver auprès de Féli avec trois amis véritables, dont les conseils seront d'accord avec les miens, et donneront à ceux-ci une force qu'ils n'auraient pas seuls : on m'a mis, si imprudemment, dans une position si fausse vis-à-vis de lui! J'en gémis plus que jamais. » — Communiqué par M. le baron de Kertanguy.

(2) L'abbé Jean ne s'en doutait pas alors. Voici ce qu'il écrivait à Mlle de Lucinière :

« Rennes, le 12 octobre 1834,

« Excellente amie, quand vous m'écriviez, le 15 de septembre, vous étiez loin, sans doute, de vous attendre à ce qu'on m'accusât publiquement, comme l'a fait l'*Ami de la religion*, de n'avoir pour les jugements de

reçut encore, de temps à autre, son frère à la Chesnaie, mais se refusa à toute discussion.

II

L'abbé Jean ne vit pas tout d'abord à quelle impuissance il serait réduit; mais, à n'en pas douter, pour le moment du moins, il devait se tenir à l'écart. Cependant Féli souffrait. Le prêtre fidèle se dit qu'à force de bonté, un autre que lui pourrait peut-être prendre quelque ascendant sur son âme ulcérée.

Il y avait à Paris une sainte personne, dont il connaissait le zèle discret. Seule des bonnes « Feuillantines » qui avaient jadis accueilli l'abbé Féli sous leur toit, Mlle de Lucinière était demeurée à Paris, et elle n'avait jamais cessé de correspondre avec son hôte de 1816. De son côté, pendant toute sa carrière d'apologiste, celui-ci lui avait adressé des lettres aimables, simples, d'une véritable sensibilité, et d'une bonne grâce parfaite (1). D'elle, jusqu'a-

Rome qu'une soumission hypocrite. Vous pouvez lire dans l'*Univers religieux* ma réponse à une accusation si odieuse. Mgr l'évêque de Rennes ayant approuvé et signé ma lettre, cela m'a heureusement dispensé d'entrer dans d'affligeants détails, qui auraient pu amener des discussions non moins tristes, car j'étais bien décidé à ne pas me laisser flétrir. Si je suis *frère*, je suis *père* aussi, et je ne pouvais en conscience me taire en pareille circonstance, et laisser mes nombreux enfants douter de ma foi. Mais, mon Dieu, comme tout cela est dur! Des épines percent mon âme de tous côtés: elle n'est plus qu'une plaie vive et sanglante. Dieu soit béni! *Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo.* Vous entendez bien ce latin-là, et, comme moi, vous aurez aussi à chanter le cantique de résignation, d'amour et de louanges, au milieu des tribulations nouvelles que vous venez d'éprouver. Quelle belle occasion pour nous de nous enrichir, et d'amasser ces trésors que la rouille ne ronge point, et que les voleurs ne peuvent enlever! Ah! si, dans sa grande miséricorde, le Seigneur daignait acc[illegible]rder à nos souffrances ce qu'il a refusé jusqu'ici à nos prières... je lui dirais de grand cœur, avec sainte Thérèse : *Encore plus, mon Dieu, encore plus!*.. Je ne désespère point que cela n'arrive, et cet espoir est fondé sur diverses choses que je ne puis écrire, mais que, peut-être, bientôt je vous dirai de vive voix, car j'ai le projet d'aller à Paris dans le mois prochain, si des circonstances imprévues ne m'en empêchent point. Qu'ils seront doux, les moments que je passerai au coin de votre petit foyer! En mêlant nos douleurs, nous leur ferons perdre toute leur amertume. » — Lettre inédite. — Collection de M. le baron de Kertanguy.

(1) Ces lettres figurent, pour la plupart, dans la *Correspondance* publiée par Forgues. Quelques-unes, encore inédites, sont entre nos mains.

lors, il avait tout supporté. Elle n'avait pas manqué de lui adresser, à propos des *Paroles d'un Croyant*, une mercuriale en règle (1); mais ses reproches étaient si affectueux et si délicats, que Féli, craignant de contrister davantage son vieux cœur si dévoué, l'avait remerciée, et s'appliquait à lui cacher l'abîme qui, de plus en plus, le séparait d'elle. Elle n'était pas moins attachée à l'abbé Jean, depuis le temps de son séjour à la Grande-Aumônerie.

C'est à cette amie de vingt ans que celui-ci confia tout d'abord l'âme de son frère. On s'entendit sur la tactique à suivre. Le supérieur de Ploërmel instruirait discrètement Mlle de Lucinière des dispositions et des besoins de Féli; mais c'est elle qui écrirait, qui exhorterait, qui consolerait, qui s'efforcerait de ranimer la foi morte, par le souvenir habilement rappelé des belles œuvres de l'écrivain.

Après une dernière entreprise, plus vaine que les autres, sur l'esprit de son frère, l'abbé Jean remet les armes à sa vieille amie.

Voici les instructions qu'il lui fait tenir, le 21 février 1835 : « Le pauvre malade dont nous souhaitons si ardemment la guérison et le salut a été blessé au cœur, et c'est là, par conséquent, qu'il faut appliquer le remède. Toute discussion, bien loin de diminuer le mal, l'augmente, et n'a d'autre résultat que d'irriter son esprit. Voilà pourquoi je suis enchanté que vous lui écriviez de temps en temps, et c'est aussi pour cela que je vais le voir plus souvent que je ne le faisais autrefois. S'il se croyait abandonné de ceux auxquels il est lui-même si sincèrement et si tendrement attaché, il tomberait dans l'état le plus déplorable, et il n'y aurait plus de ressources (2). »

Malgré bien des rebuts, que sa charité attribuait à un caractère aigri par l'épreuve, l'abbé Jean croyait encore à l'affection de son frère. Hélas! le mur de séparation,

(1) Publiée par Forgues, *Correspondance*, t. II, p. 365 (en note).
(2) Lettre inédite. — Collection de M. le baron de Kertanguy.

fait de soupçons injustifiés, mais tenaces, s'élevait lentement, à son insu.

Le 14 avril 1835, Féli partit pour Paris, mandé par les accusés du complot d'Avril. Il n'hésitait pas à se ranger parmi leurs défenseurs. C'était prendre nettement position comme adversaire du gouvernement et républicain militant.

Cette attitude, tout en accusant de plus en plus l'opposition d'idées qui le séparait de son frère, créait à celui-ci de singuliers embarras. Il se proposait justement d'aller lui-même à Paris, solliciter un secours de M. Guizot pour ses écoles. Mais le moyen de hasarder pareille démarche en un tel moment? « Mon cher ami, écrit-il à M. Querret, Féli est parti hier pour Paris... Son voyage retardera le mien... Comment irais-je demander des grâces à ceux qu'il va attaquer? Convenez que ma position est tristement singulière. Que le bon Dieu me soit en aide (1)! »

Si cette équipée n'avait de conséquence que pour lui-même, il s'en consolerait; mais ne va-t-elle pas froisser Mlle de Lucinière dans ses sentiments royalistes, au point de décourager son affection? C'est évidemment cette préoccupation qui lui dicte, dès le lendemain, les lignes suivantes : « Mon excellente amie, mon frère a été très sensible à l'intérêt que vous lui avez témoigné, et il se faisait une fête de vous voir à la Chesnaie. Je vous en prie, témoignez-lui toujours, *quand même*, cette amitié qui lui est si chère et dont il sent le prix. Il m'en a parlé avec attendrissement. Son cœur est bon, mais vous verrez avec une grande tristesse où en est son esprit. . . Pauvre Féli ! . . . Ne lui dites rien, je vous prie, de ce que j'ai pu vous marquer à son sujet, car il faudrait bien peu de chose pour rompre les liens qui nous unissent encore, et je tiens à les conserver, suivant le précepte du saint Evangile : « N'achevez pas « d'éteindre la mèche encore fumante. » Quand un malade est à l'extrémité, la charité ne l'abandonne pas; elle lui prodigue ses soins (2). »

(1) Lettre citée par A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits*, t. II, p. 271.

(2) Lettre inédite. — Collection Kertanguy.

III

Peu à peu, on le voit, les illusions disparaissent. Jean a perdu sur son frère toute influence intellectuelle; les derniers liens formés par la nature sont sur le point de se briser. Aux yeux de la foi, le pauvre Féli est un « malade à l'extrémité » : raison de plus pour lui chercher ailleurs des appuis et des guides.

L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, avait toujours traité l'écrivain avec une bienveillance et un tact auxquels celui-ci rendait volontiers hommage (1). L'abbé Jean crut que peut-être il serait encore écouté, et il supplia Mlle de Lucinière d'obtenir de lui un suprême effort. Le prélat était tout disposé à tenter l'impossible auprès de son ancien ami, qu'il regardait toujours comme prêtre de son diocèse. Toutefois, il espérait peu d'un homme qui, déjà séparé des catholiques par son apostasie, verrait, de plus, en lui un adversaire politique. Il ne dissimula point ses craintes à Mlle de Lucinière.

« Hélas! lui écrivait-il le 20 avril, que je suis affligé! Mais que puis-je faire, sinon prier? La *personne* n'est sans doute revenue ici qu'avec un parti pris, et, à moins d'un miracle, nos tentatives seraient inutiles. Si je savais qu'après bien des rebuts et des duretés, après mille peines et mille chagrins, il me fût donné de ramener au vrai ce pauvre ami, Dieu m'est témoin que je ne m'épargnerais pas... Répétez souvent combien mon cœur et mes bras sont ouverts... (2) »

Mlle de Lucinière voulait davantage. Que le bon pasteur allât lui-même au-devant de la brebis perdue, qu'il la cherchât à travers ronces et fondrières, tel était son désir avoué, et elle ne craignit pas de le faire entendre au prélat.

(1) Son attitude vis-à-vis de Féli à propos des *Paroles d'un Croyant* avait été ainsi jugée par l'abbé Jean : « L'archevêque a parlé; mais avec quelle mesure, avec quelle sagesse! J'aime ce Quélen, autant que je l'admire. » — Lettre à Mlle de Lucinière, 24 juillet 1834.

(2) Cf. A. Roussel. *op. cit.*, t. II, p. 275.

Celui-ci répondit dans le même sens que la première fois. Sa lettre exprimait les sentiments de la plus vive tendresse pour Féli, qu'il conjurait de se remettre sans réserve entre les mains d'un père, d'un frère, d'un ami. « Nous sommes tout cela, ajoutait-il, et ce pauvre, ou plutôt ce riche égaré, nous trouvera plein des doux et tendres sentiments qui appartiennent à ces titres, que jamais, non jamais, quoi qu'il fasse, nous n'abjurerons. »

Il ajoutait, d'ailleurs : « La démarche que vous me conseillez ne me coûte nullement, mais elle m'embarrasse beaucoup, parce que je ne vois pas comment espérer d'obtenir un retour (1). »

M[lle] de Lucinière communiqua à l'abbé Jean ces deux lettres de l'archevêque. Elles lui furent une consolation très douce, car elles lui apportaient la preuve que le cœur du prélat breton n'avait pas changé, et l'espérance qu'il y aurait là, un jour ou l'autre, une suprême ressource pour le salut de son frère. Toutefois, il désirait, lui aussi, plus que la promesse d'un accueil cordial, et il écrivit à Mgr de Quélen pour le conjurer de ne point mettre de bornes à sa charité. Pendant que Féli était à Paris, il fallait, selon lui, se hâter de lui faire comprendre que l'Eglise ne le repoussait pas, puisqu'un de ses dignitaires les plus en vue lui faisait de paternelles avances.

« Monseigneur, disait-il, M[lle] de Lucinière vient de me communiquer les deux lettres en date du 20 et du 25 avril dernier, que vous lui avez écrites au sujet de mon malheureux frère. Je les ai lues et relues avec un attendrissement profond : elles sont si touchantes! elles sont si belles!

« Hélas! Monseigneur, il n'est que trop vrai, mon pauvre frère, ce pauvre autrefois si riche, est bien digne de pitié ! De grâce, ne l'abandonnez pas! Je n'ose espérer que, dans sa position actuelle, il vous écoute d'abord avec un cœur docile; mais néanmoins, je vous en conjure, ne pensez pas, pour cela, que vos paroles ne fassent aucune impression

(1) Cf. A. Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 277.

sur lui et qu'elles soient tout à fait perdues. Il se raidira d'abord, je le crains bien; cependant il n'en sentira pas moins le prix de vos bontés; vos douces et paternelles exhortations lui feront une de ces blessures dont parle la sainte Ecriture, une de ces blessures qui guérissent, et, plus tard, il vous consolera par sa soumission.

« Pour moi, je n'ai plus aucune influence sur lui : on me l'a ôtée tout entière par des imprudences que je ne saurais trop déplorer, et dont il serait inutile que je vous donne ici le détail. Il y a des hommes qui semblent avoir reçu l'infernale mission de pousser vers les abîmes cet homme qui, s'il avait été plus humble, comme il aurait dû l'être, pouvait empêcher tant d'autres d'y tomber. Mais ce que je ne puis faire peut être fait par vous, Monseigneur. Il a promis à Mlle de Lucinière d'aller vous voir, et je ne crois pas qu'il y manque... Ah! Dieu le veuille, qu'il n'y manque pas! Vous serez indulgent, patient, compatissant, vous serez père, et, s'il résiste au premier moment, il est impossible qu'il résiste longtemps à votre voix, qui est celle de la charité, de Dieu lui-même...!

« Je suis à vos pieds, Monseigneur, les arrosant de mes larmes, et je vous prie d'agréer l'hommage de mes sentiments pleins de respect (1). »

Ce cri suppliant parvint à l'archevêque le lendemain du jour où Féli était reparti pour la Chesnaie. L'entrevue tant désirée n'eut donc pas lieu. Eût-elle produit les résultats qu'en attendait l'abbé Jean? Il est permis d'en douter (2). Le prêtre dévoyé évita d'aller voir Mgr de

(1) Cf. A. Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 279 et suiv.

(2) C'était, du reste, le sentiment du prélat. Il écrivait, le 9 juin, au supérieur des Frères : « On m'a remis votre lettre du 21 mai, mon cher ami : elle m'a bouleversé de douleur. Depuis longtemps, je cherchais le moyen de voir celui qui fait l'objet de nos soupirs et de nos larmes. Vous pouvez comprendre toutes les précautions et tous les ménagements qu'exige ma délicate position, que tout le monde, que mes meilleurs amis ne connaissent pas bien. On m'assure que votre frère est reparti pour la Chesnaie : je ne l'ai pas vu, il n'est pas venu, et vraiment, je ne sais si je dois le regretter. Les tentavives inutiles auraient peut-être grandi les distances et rendu les rapprochements plus difficiles. Prier, prier encore, voilà la ressource qui ne manque jamais. Dieu aura pitié de nous, et nous consolera. J'ai su une partie de vos tribulations, mon cher ami. J'en ai été

Quélen, non « par pudeur » comme le croyait celui-ci, mais par un sentiment de défiance qu'il étendait à presque tous ses anciens amis. Il ne voyait plus en eux que des perfides toujours prêts à le trahir, ou, tout au moins, des importuns qui, sous mille prétextes fâcheux, menaçaient son repos. Il revint à la Chesnaie, bien décidé à se défendre de leurs tentatives.

IV

Ce qui le ramenait au vieux logis, ce n'était plus, comme autrefois, l'espoir d'y retrouver son frère; c'étaient des préoccupations d'économie. A aucune époque, l'écrivain n'avait été riche; il l'était moins que jamais, et la vie était si chère à Paris ! Il se remit à embellir le domaine, à planter et à bâtir, à la grande joie des pauvres journaliers, qu'il traitait fort paternellement, et qui ne savaient comment reconnaître ses attentions. Désormais sa vie appartient au peuple; il a embrassé sa cause avec une sincérité et un enthousiasme qui ne se démentiront plus et qui feront beaucoup pardonner à cette âme superbe.

Il aimait les paysans établis autour de la Chesnaie; mais, plus que jamais aussi, il aimait sa gentilhommière, où, comme un lion blessé, il venait cacher sa défaite.

Il écrivait alors à un de ses amis, le marquis de Coriolis : « Je ne m'inquiète guère (de l'hiver). Près de son feu, dans une chambre bien chaude, avec des livres, — et je n'en manque pas — les journées s'écoulent rapidement. On n'est obligé de quitter ni ses pantoufles, ni sa robe de chambre. Le soleil vient-il luire un instant? on s'en va, tel qu'on est, humer ses rayons. Il n'est pas jusqu'au bruit de la tempête, soufflant à travers les arbres dépouillés, que je ne préfère au bour-

affecté, comme je me réjouis de la conclusion qu'elles ont eue. Le bien en ce monde est traversé en tout sens; mais rien n'est perdu avec Dieu, que ce que l'on ne fait pas pour lui.

« Mon cher ami, aimez-moi toujours dans la foi chrétienne et bretonne : vous le devez au tendre retour dont je vous offre la fidèle assurance. — ✝ Hyacinthe, archevêque de Paris. » — Ropartz, p. 460.

donnement confus des sottises qui vous entrent à la fois par les deux oreilles, dans un salon (1). »

Cette liberté d'esprit, cette paix profonde du prêtre déchu, qui n'apprécie plus que les jouissances de l'homme de lettres et les émotions de la lutte pour la démocratie, étonnent et déconcertent. On s'est demandé s'il était, en son for intérieur, aussi calme qu'il affectait de l'être. Une quiétude aussi absolue, dans de pareils moments, fait songer à l'aveuglement de ces grands coupables qui s'avancent dans le crime la tête haute, et que le remords ne trouble plus. Or, comment penser qu'un prêtre qui avait éclairé et fortifié tant d'âmes ait été si vite livré par Dieu à son sens réprouvé?

Gardons-nous de scruter les mystères de l'infinie justice. Rappelons seulement que, plus un homme a été élevé en dignité, plus sa chute est profonde et effrayante. L'auteur de *l'Essai sur l'indifférence* connut-il la nostalgie de l'autel déserté, les reproches de la conscience trahie? Peut-être; mais rien, ni dans son langage, ni dans son attitude, ne permet de l'affirmer. Depuis sa sortie du monde ecclésiastique, il affecta constamment un calme parfait et une assurance intrépide (2). Malgré certaines habitudes et certaines démarches propres à illusionner les catholiques, il devait les conserver jusqu'au bout.

V

Désolé de cette attitude impassible, l'abbé Jean n'osait la troubler par des reproches. Il comptait, avant tout, sur la prière et sur les remontrances d'amis éprouvés. Malheureusement, il n'en était pas de même de tous ceux qui s'arrogeaient, auprès de Féli, la mission de convertisseurs.

(1) Œuvres posthumes, etc. *Correspondance* publiée par Forgues, t. II, p. 436.

(2) M. Emile Ollivier, qui fut son dernier secrétaire, nous a affirmé que jamais Lamennais, à en juger par son langage, n'a eu un regret pour le passé, ni un doute sur la légitimité de son évolution.

On se rappelle la visite de Mgr Bruté à la Chesnaie (1). Bien loin de ramener Féli vers l'Eglise, elle devait l'éloigner davantage encore de son frère.

Celui-ci paraissait l'avoir prévu, lorsqu'il écrivait, le 17 octobre 1835, à l'abbé Rohrbacher : « Mgr l'évêque de Vincennes doit venir me rejoindre à Dinan, mardi prochain; il ira à la Chesnaie; il parlera à celui qui nous est si cher et qui nous cause tant de peines. Je n'ose me flatter du succès de cette démarche : hélas! vous savez pourquoi ! » Et il ajoutait, dans un mouvement d'espérance surnaturelle bien digne de sa piété : « Mais les paroles d'un saint font toujours une impression heureuse, qui, plus tard, peut se réveiller. Prions; ne nous lassons point de prier, surtout à l'autel (2) ! »

Mgr Bruté n'était pas le premier évêque qui eût proposé à Féli une conférence sur les questions religieuses récemment agitées. Dès 1834, Mgr de la Romagère avait fait, dans ce but, plusieurs voyages à la Chesnaie : il avait subi un refus poli, mais absolu. Le solitaire eût bien souhaité se débarrasser à aussi bon compte de l'évêque de Vincennes. Mais celui-ci était un ami de vingt-cinq ans, contre lequel il n'avait jamais eu le moindre grief; il se résigna.

Mgr Bruté fut reçu avec cordialité. On parla, à la veillée, des vieux parents que le prélat n'avait pas retrouvés à Rennes; on donna un souvenir aux amis vivants et morts, puis il fut question des missions américaines. Le lendemain matin, l'évêque dit la messe au petit autel où le malheureux prêtre avait si longtemps célébré la sienne. Celui-ci, par courtoisie, y assista.

Il fallut bien ensuite, quoique Féli n'en eût guère envie, « parler d'affaires » (3). Mgr Bruté l'entreprit vigoureusement sur l'obéissance due aux actes du pape, particulièrement aux deux Encycliques, sur la déférence à l'égard

(1) Voir tome 1er, p. 535.

(2) Cf. A. Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 292.

(3) C'est-à-dire, selon le langage de l'écrivain, parler de ses démêlés avec l'Eglise.

des évêques, sur le scandale de sa défection et la nécessité d'y mettre fin.

Sa dialectique, malheureusement, était loin d'égaler son zèle. Il parlait d'un ton âpre, dans ce style décousu et incorrect qu'il avait adopté en Amérique, par suite de l'abandon prolongé de la langue française; son raisonnement se réduisait à des plaintes affectueuses, bizarrement coupées d'exclamations indignées ou de textes des saints Livres appliqués un peu à l'aventure.

Rebelle aux préoccupations de liberté qu'affichait l'écrivain démocrate, « O folie! s'écriait-il, faire de la liberté civile avec Jésus-Christ! » — A quoi son interlocuteur répliquait :

« Pourquoi non? La liberté civile n'est-elle pas, de l'aveu de tout le monde, un des bienfaits de l'Evangile? » On parla du procès d'Avril. — « O vanité! dit Mgr Bruté. Eussiez-vous, comme avocat, réussi à faire acquitter des hommes quelconques, pour quelque cause que ce fût, qu'est-ce que cela fait aux âmes? »

C'eût été le cas de se rappeler le précepte du Maître : *Hæc oportuit facere, et illa non omittere* (1). Indigné et poussé à bout, Féli ne put maîtriser une explosion de colère, et, tournant le dos au prélat :

« Voyez donc ces gens-là! s'écria-t-il, ils abjurent l'humanité! Un acte d'humanité est, à leurs yeux, un acte de vanité et de folie! »

Puis, s'exaltant et se grisant de sa parole, il se mit à invectiver de la façon la plus méprisante contre les personnes et les choses dont Mgr Bruté voulait lui imposer le respect.

Pour lui, Mgr de Quélen était « un homme faux »; Mgr l'évêque de Rennes, « un vilain ». Quant aux Encycliques du pape, « On sait, disait-il, comment cela se fait : quatre personnes, et, pour celle qui concerne la Pologne, un roué, s'assoient à une table, etc. »

On en vint à parler de l'enfer. « Je ne crois pas, dit

(1) « Il fallait faire ceci et ne pas négliger cela. » — MATH. XXIII, 23.

Féli, que l'enfer soit éternel : cela mène au dualisme..... j'ai examiné (1). »

Mgr Bruté était consterné. On se quitta froidement, et Féli garda de cette matinée un souvenir des plus amers. L'incident n'eût pas eu d'autres suites, si le bon évêque avait gardé le silence. Malheureusement, il n'en fut rien. Etonné et révolté des thèses de Féli, que peut-être il n'avait qu'imparfaitement comprises, il fit part à plusieurs anciens amis des conversations de la Chesnaie, et ses dires revinrent, amplifiés sans doute et dénaturés, aux oreilles de l'écrivain.

Celui-ci, qui soupçonnait déjà son frère de lui avoir envoyé cet étrange apôtre, lui fit adresser par son secrétaire, Elie de Kertanguy, une lettre où, tout en se plaignant très haut des procédés de l'évêque, il le priait d'obtenir de lui le silence.

L'abbé Jean doutait un peu de son influence sur Mgr Bruté. Il pria Mgr de Lesquen de lui faire les représentations convenables, et celui-ci s'en chargea volontiers.

Mais l'évêque missionnaire n'était déjà plus en Bretagne. Au commencement d'avril 1836, il arrivait à Rome, but principal de son voyage en Europe. Admis à l'audience de Grégoire XVI, il crut devoir lui communiquer ses impressions sur le pauvre écrivain breton. « La Mennais, s'écria le pape, ... *superbia satanica!* ..... (2) »

Cette parole sévère n'eût jamais dû parvenir au malheureux que l'on voulait ramener à l'Eglise.

L'évêque de Vincennes commit l'imprudence de la citer à Féli, dans une lettre où, de nouveau, il le pressait de se convertir. Il n'en fallait pas tant pour porter au comble l'exaspération du solitaire. Il avait déjà invité, par lettres, Mgr Bruté à cesser tout rapport avec lui (3). Cette

(1) Tous ces détails sont extraits d'une lettre inédite adressée, par Mgr Bruté lui-même, le 17 avril suivant, à l'abbé Féli, et d'une lettre également inédite de l'abbé Jean à M[lle] de Lucinière (19 décembre 1835). — Collection Noël Charavay, à Paris, et archives des Frères.

(2) Lettre inédite de Mgr Bruté. — Collection Noël Charavay.

(3) Voir ces deux lettres, extrêmement sévères, dans la *Correspondance* publiée par Forgues, t. II, pp. 444 et 450.

fois, il ne répondit rien, mais l'abîme se creusa plus profond entre lui et ses anciens frères du sacerdoce.

Pendant le long séjour qu'il venait de faire à la Chesnaie, du mois de mai 1835 au printemps de l'année suivante, il n'avait pas cessé, malgré une défiance toujours croissante, de recevoir l'abbé Jean.

Toutes les cinq ou six semaines, celui-ci venait à Dinan, et s'échappait quelques instants à la Chesnaie. L'entrevue était morne et triste. Que pouvaient se dire ces deux prêtres qui, par un accord tacite, s'étaient interdit de parler religion, et cela dans cette maison où ils avaient composé jadis tant de savants écrits pour la défense de l'Eglise?

Le malheureux incident de bibliothèque que nous avons rapporté fut le coup de grâce. Lorsque Féli quitta pour toujours le vieux domaine, en mai 1836, son frère n'était plus pour lui qu'un étranger, presque un ennemi.

Ce qui le chassait de la Chesnaie, c'était l'horreur de l'isolement. Elie de Kertanguy marié, il restait seul, absolument seul, sous le toit du logis héréditaire, au milieu de ces bois que son imagination refroidie ne savait plus peupler.

La plainte de l'exilé, dont il avait chanté l'infortune avec une si poignante éloquence, il pouvait se l'appliquer désormais. C'en était trop. Lui qui avait tant maugréé contre la vie de Paris et ses affligeantes servitudes, lui qui avait marqué sa tombe au bord de l'étang de la Chesnaie, il crut pouvoir, à cinquante-quatre ans, se créer, dans le monde libéral, des relations capables de remplacer les amitiés éteintes, et il partit.

VI

Qu'allait faire l'abbé Jean pour l'infortuné qui, cette fois, paraissait lui échapper sans espoir? Totalement impuissant sur son esprit, il ne pouvait même plus recourir à des dévouements qui n'étaient plus acceptés. Mgr Bruté était odieux à Féli; Mgr de Quélen lui était suspect;

Gerbet et Montalembert s'étaient franchement soumis à l'autorité de Rome, et, pour ce fait, il n'était pas loin de les considérer comme des traîtres; un de ses anciens disciples, Eugène Boré, gardait avec lui des relations cordiales, mais c'était un jeune homme de vingt-sept ans; quant aux abbés Rohrbacher et Houet, s'il les voyait encore avec plaisir, l'occasion leur manquait de le rencontrer.

Restaient les vieilles amies de Bretagne, auxquelles Féli paraissait demeurer fidèle.

Pas plus que Mlle de Lucinière, Mlle de Trémereuc, établie à Saint-Brieuc, et Mlle de Villiers, retirée à Avranches, n'avaient oublié le prêtre pieux, l'hôte aimable de l'impasse des Feuillantines.

L'abbé Jean leur demanda de commencer en faveur de son malheureux frère une croisade de prières, et d'activer leur correspondance avec lui.

A mesure qu'il vieillissait et que l'isolement du cœur se faisait plus douloureux, Féli paraissait tenir davantage à ces très rares amitiés qui avaient survécu aux orages de son existence. « Croyez bien, écrivait-il, dès 1835, à Mlle de Trémereuc, que je n'ai pas changé, ni ne changerai jamais à votre égard; au contraire, il semble qu'à mesure qu'on avance dans la vie, les anciennes affections deviennent plus chères et plus précieuses. Rien ne les remplace, rien n'a la douceur de ces attachements éprouvés qui sont devenus l'âme même. L'avenir si court qu'on a devant soi est trop étroit pour des désirs et des espérances nouvelles, et tout ce qu'on peut attendre de bonheur, — pauvre et faible attente! — on ne le cherche que dans ses souvenirs (1). »

Il écrivait dans le même sens à Mlle de Villiers, qu'une maladie de langueur clouait sur son lit, mais qui trouvait encore la force de lui adresser, de temps à autre, une lettre pleine de foi, de résignation et de tendresse.

Mais Mlle de Lucinière habitant la capitale, pouvant distraire, consoler, et, par suite, sermonner à son aise

(1) Cf. Forgues, t. II, p. 421.

celui qu'elle appelait toujours le cher abbé Féli, c'est spécialement sur elle qu'il fallait compter.

De concert avec l'abbé Jean, elle proposa à l'écrivain de lui céder quelques pièces de son appartement, au nº 54 de la rue des Postes. Celui-ci y eût retrouvé sa vie calme et son recueillement de l'impasse des Feuillantines. Mais peut-être craignait-il de rencontrer là trop de visiteurs portant la robe qu'il avait dépouillée; il préféra un modeste logement dans la rue de Vaugirard, où son neveu, Ange Blaize, toujours étudiant en droit, vint bientôt le rejoindre.

Il fut entendu, au moins, qu'il irait, chaque semaine, dîner chez sa vieille amie, qui garda avec lui son franc-parler.

L'abbé Jean, dont Féli ne voulait même plus entendre prononcer le nom, était réduit à exciter, par de fréquentes et touchantes adjurations, le zèle des « bonnes Feuillantines ».

L'intervention de Mlle de Trémereuc ne fut pas heureuse. Sur l'avis du supérieur de Ploërmel, elle adressa, un jour, au malheureux prêtre, qui avait autrefois dirigé sa conscience, une réprimande en règle.

Voici cette lettre, vraiment éloquente dans sa simplicité :

« Ninette (1) me dit toujours, trop cher abbé Féli, que votre cœur est le même pour vos vieilles amies. Cette douce assurance me porte à vous parler sans détour de ce qui m'occupe continuellement. Mais où mes faibles paroles iront-elles vous chercher? Ce ne sera pas aux Feuillantines, séjour de paix et de bonheur. Ce ne sera pas même au nº 54, où il nous était si doux de vous voir comme au sein de votre famille. Ce ne sera point à la Chesnaie, dont l'amour fraternel vous a fait longtemps une fraternelle demeure. Hélas! ce n'est plus qu'un désert aujourd'hui. Séparé de tous vos vrais amis, poussé dans une voie effrayante, votre santé se détruit. Il me revient de tous côtés que votre changement ne l'annonce que

(1) Nom familier de Mlle de Lucinière.

trop. Cependant vos travaux littéraires sont continuels. Quel en est le but? Quel en sera le terme? Pourquoi donc, excellent ami, des jours si différents de ceux où vous n'écriviez que pour la gloire de Dieu et le triomphe de l'Eglise? Quelle noble et sainte carrière s'ouvrait devant vous! Que de bien produisit le premier et admirable volume sur l'*Indifférence!*

« J'étais alors témoin de la satisfaction que vous en éprouviez. Présentement, toute joie, toute consolation a fui loin de vous; votre existence est triste et pleine d'angoisses; je n'en saurais douter : jugez de ma douleur!

« Puis-je jamais oublier que, dans une circonstance déchirante pour nous (1), vous êtes devenu mon consolateur, et que mon cœur, d'accord avec ma foi, choisit pour guide dans les voies du salut celui qui me semblait avoir le plus de rapports avec l'ange tutélaire qui venait de nous être enlevé?

« O mon père, c'est en son nom que, me jetant à vos pieds, j'ose vous conjurer de redevenir vous-même. Il ne m'appartient pas d'exprimer tout le bien que ferait votre retour : il est incalculable. Un fleuve de paix inonderait votre âme, cette âme si bien faite pour tout ce qu'il y a de beau et d'héroïque dans le christianisme. A quelle époque Fénelon a-t-il paru plus grand?.... Mon père, pardonnez à mon amitié de plus de vingt années; mais voici le temps favorable (2). Jésus-Christ, du haut de sa croix, va parler à son ministre; il l'appellera d'une voix forte, à laquelle ce ministre, plein de foi, ne saurait résister. Que je l'apprenne, cher abbé Féli, et vous prolongerez ma vie, malgré les années qui s'accumulent sur ma tête, et notre bonne Villiers se sentira renaître au milieu de sa douleur. Tels sont les sentiments qui nous attachent à vous comme à un frère et au meilleur des amis (3). »

Cet émouvant appel ne pouvait rester absolument sans

(1) La mort de M. Carron.

(2) C'était à la fin du carême.

(3) Cf. A. Laveille, *Lamennais et les catholiques après 1830*, REVUE GÉNÉRALE, n° de septembre 1897.

effet. Le cœur du vieux prêtre fut touché, mais sa volonté ne fut point ébranlée. Voici sa réponse :

« Je connais trop bien, et depuis trop longtemps, votre cœur, mon excellente amie, pour ne pas reconnaître dans ce que vous m'écrivez l'expression de la plus sincère et de la plus tendre affection. Sous ce rapport, je vous en remercie avec reconnaissance. Souffrez toutefois que je vous l'avoue : je regrette que le désir de causer avec les personnes que j'aime perde une partie de sa douceur par un mélange de remontrances dont l'unique effet est de fatiguer. Car enfin, vous devez penser que, quelles que soient mes convictions, elles reposent sur des motifs pesés mûrement, et qu'on ne peut guère me dire là-dessus rien que je ne me sois dit moi-même. Qu'on me laisse donc le repos qu'il m'est si doux de laisser aux autres! Comment, d'ailleurs, ne se dit-on pas que, s'il est certainement possible que je me trompe, il n'est pas impossible non plus que ceux qui me sermonnent se trompent aussi? Mais les hommes, hélas! sont ainsi faits. Votre opinion diffère de la mienne, donc vous avez tort, et souvent on ne pourrait pas même expliquer de quoi il est question. O misère humaine!

« Ce qu'on vous a mandé à mon sujet n'a rien de vrai. Je travaille, sans doute. Il faut bien travailler en ce monde, et je suis loin de regarder cette nécessité comme un mal. Du reste, ma santé n'est ni meilleure, ni pire qu'elle ne l'a été depuis plusieurs années, et, par ailleurs, je ne fus jamais si heureux ni si tranquille. Je ne sache point de vie que je préférasse à celle qui est la mienne. De l'occupation, de la paix, des affections autour de moi, que voudriez-vous de plus? J'occupe, rue de Rivoli, un appartement fort élevé, d'où la vue est charmante. Soleil, lumière, il n'y manque rien. Aussi faut-il toujours que je fasse un effort pour sortir. Je dîne en ville le moins que je peux : non que je n'aime un peu de conversation, le soir; mais cette sorte de fatigue nuit au travail du lendemain... (1). »

(1) Cf. REVUE GÉNÉRALE, même livraison.

Et il terminait par quelques paroles caressantes, qui ne pouvaient faire oublier la vivacité de la riposte. La pauvre *sermonneuse* se le tint pour dit, et ne se permit plus que de timides insinuations.

VII

Mgr de Quélen, bien que suspect à Féli et le sachant, surveillait ses démarches avec un intérêt dans lequel on devinait toujours une vive affection.

Un jour, quelqu'un rencontra l'écrivain dans une église de la banlieue de Paris, et crut remarquer qu'il priait. On rapporta le fait à l'archevêque, qui, tout joyeux, se hâta d'écrire à Mlle de Lucinière : « Je viens d'apprendre, — et j'espère qu'on m'a dit l'exacte vérité, — que votre, je devrais dire *notre* pauvre ami s'est rapproché des consolations de la religion, les seules qui puissent faire supporter les maux sans nombre de la vie présente. J'ai entendu assurer qu'il allait à la messe; c'est un pas pour la dire un jour. Oh! que je serais heureux d'apprendre qu'il se met en état de célébrer les saints mystères (1)! »

L'abbé Féli priait-il encore en particulier? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, et ce qui fit concevoir à Mgr de Quélen des espérances trop tôt démenties, c'est qu'il continuait d'assister à la messe du dimanche et de pratiquer les abstinences prescrites par l'Eglise. Par une singulière inconséquence, il conserva même cette dernière habitude jusqu'à la fin (2).

Tout en gardant, par convenance, certains dehors, et

(1) Lettre du 30 août 1836. — Cf. A. Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 319.

(2) Voici, à cet égard, un témoignage assez curieux. Il émane d'un parent de Lamennais, bien placé, pendant sa jeunesse, pour être exactement renseigné sur ce qu'il raconte :

« C'était ma fonction lorsque j'étais chez mon père, dit M. Emile Blaize, de choisir la morue pour la provision de quelques personnes, et, en particulier, pour M. Féli de la Mennais. Son neveu, M. Ange Blaize, m'avait dit, dans un de mes voyages à Paris, que, malgré la défense de son médecin, qui lui disait que le poisson salé était contraire à sa santé, son oncle Féli continuait toujours de faire maigre. On trouve sur les registres de mon père, M. Louis Blaize, les lignes suivantes :

« Le 24 octobre 1846, expédié à M. Félicité de la Mennais, n° 1,

en évitant d'avouer aux anciens amis qu'il avait perdu la foi, le malheureux préparait, dans le secret, un acte de rupture ouverte et violente avec son passé. Bientôt les journaux parlèrent d'un livre dans lequel il se proposait « d'attaquer de front l'Eglise ».

Peu rassurée par ses vagues dénégations, M[lle] de Lucinière écrivit à Ploërmel, afin d'amortir le coup que devait porter au pauvre Jean cette nouvelle entreprise du prêtre apostat (1). Elle reçut de lui, le 5 octobre 1836, la lettre qui suit :

avenue Biron, aux Champs-Elysées, à Paris, par la voiture de M. L...., un ballot de morue sèche pesant brut vingt kilogrammes ». — Archives des Frères.

Sur les opinions religieuses de Lamennais, on lira aussi avec intérêt une lettre inédite, où se dessine, à travers d'étranges préoccupations d'opportunisme, l'idée qu'il se faisait du catholicisme, en 1840. Cette lettre est adressée à une dame Clément, dont il avait fait la connaissance par l'intermédiaire de Napoléon Peyrat, et qui l'avait consulté sur le projet de faire préparer son fils à la première communion.

« Paris, 20 avril 1840.

« J'ai réfléchi à ce dont vous m'avez écrit touchant le désir qu'a Charles de faire sa première communion. Il est très certain que l'absence de religion laisse dans l'homme un vide immense, et que le devoir ne se conçoit pas sans cette sanction nécessaire. Point de difficulté donc sur cette première question, si grave en soi et si importante. Mais, à l'époque où nous vivons, lorsque la vieille foi, affaiblie, presque éteinte, tend à se modifier profondément, il y en a une grande pour suppléer à ce que la société ne nous offre plus, je veux dire une croyance en harmonie avec les instincts impérissables de l'homme et l'état général des esprits qui cherchent, sans l'avoir trouvée, la doctrine qui les satisfera, et dont ils sentent chaque jour plus vivement le besoin. Elle aura, je n'en doute nullement, sa racine dans le christianisme, dont elle marquera une nouvelle phase. Mais jusqu'à ce qu'elle se soit produite, le catholicisme étant, comme je le crois, la communion chrétienne qui, sans aucune comparaison, a le mieux conservé l'esprit essentiel de l'institution de Jésus-Christ, je ne vois aucune solide raison de se priver de la satisfaction intérieure et de l'appui que l'on peut trouver dans l'accomplissement des rites religieux établis. Si donc vous aviez dans votre voisinage un prêtre vraiment évangélique, qui inspirât de la confiance à Charles, et comprît que la droiture du cœur, étant ce que Dieu demande avant tout, renferme, avec l'amour, avec la charité, toutes les dispositions qu'il exige pour s'approcher dignement de lui, je penserais que Charles, non seulement peut suivre le désir qu'il éprouve, mais qu'il ne saurait rien faire de mieux. Les lieux où vous êtes présentent, pour cela, plus de facilité et de commodité que Paris. Le tout est de rencontrer un prêtre sensé, éclairé, bon et simple de cœur, qui écoute plus l'instinct naturel de sa conscience d'homme et de chrétien, qu'il ne défère aux règles d'une théologie absolue ; mais ceux-là sont bien rares partout !.... »

(1) Sa lettre contient d'intéressants détails sur les habitudes et l'état d'esprit de Lamennais. La voici :

« Je vous envoie ci-joint, mon respectable ami, une lettre de Mgr l'archevêque de Paris, lettre dont, en partie, j'ai pu faire part à ce pauvre Féli.

« Mon excellente amie, les nouvelles que vous m'annoncez sont bien tristes : c'est de l'absinthe à peine mélangée de quelques gouttes de miel. Sans doute, la foi n'est pas entièrement éteinte dans le cœur de celui dont nous déplorons les égarements; mais qu'en reste-t-il, et, quand elle n'est pas entière, le principe n'en est-il pas détruit? Cependant, de grâce, ne l'abandonnez pas. Je crains que votre charité ne se fatigue : il est dur de voir ceux qu'on aime s'obstiner à se perdre eux-mêmes, malgré tout ce qu'on fait pour les sauver! Ah! ces efforts de tous les jours, et qui, le lendemain, sont aussi inutiles que la veille, font horriblement souffrir; il n'y a pas pour le cœur de supplice pareil.

« Je vous remercie mille fois de m'avoir envoyé l'excellente lettre de l'excellent archevêque; mais, puisque l'ouvrage s'imprime, nécessairement il y sera question de leurs

Elle n'a produit rien d'apparent, non plus que celle que le bon prélat lui adressa directement deux jours après. Oh! que cet aveuglement est long et opiniâtre! Tout ce qu'on lui écrit, c'est par *pure politique!* Et si mon langage ne fâche pas, *parce qu'il vient du cœur*, il est du moins inutile. Je n'entends rien à ces matières, je suis dupe, et on ne veut pas me détromper.

« Cependant je parle à tort et à travers le plus que je puis. Je rappelle l'heureux passé, l'orage présent, et le triste, l'épouvantable avenir! Tout cela, comme Dieu me l'inspire, sans ordre ni méthode. Tout passe, et l'on s'attendrit, et l'on me revient toujours, mais sans avoir changé d'un iota. Néanmoins, on va régulièrement à la messe, on garde l'abstinence. On a donc de la foi, un reste de foi! Tout n'est pas perdu! Nous tremblons de l'ouvrage qu'il va livrer au public: les journaux l'anathématisent déjà. Je lui en parlai dimanche, qu'il vint dîner avec moi: je lui témoignai mon inquiétude et la douleur que j'aurais, ainsi que ses vrais amis, si, comme on le disait, il attaquait de front l'Eglise. Il me répondit que personne ne connaissait positivement le fond de son ouvrage, qu'il envoyait feuille par feuille à l'impression, et qu'il fallait laisser dire. Voilà d'où nous en sommes. Marie-Ange me conta, avant son départ, qu'elle avait été présente à un entretien de son oncle avec un protestant et qu'il vengea les prêtres et les religieux de l'Eglise romaine, avec beaucoup d'ardeur, des inculpations alléguées contre eux. Ceci me fit grand bien; c'est une goutte de rosée dans le désert. Ce pauvre Féli est brouillé avec M. de Montalembert. Il veut ravoir son portrait. Je crois aussi qu'il n'existe pas d'intimité entre lui et M. Eugène Boré. Le baron de Vitrolles est un des fidèles : on dîne toutes les semaines chez lui. J'en ai prévenu l'archevêque, pour voir si on pourrait en tirer parti, mais il ne le croit pas. Je me reproche d'avoir été aussi longtemps sans vous écrire; j'espérais toujours avoir quelque chose de meilleur à vous mander. Excusez mon griffonnage, Vous connaissez mon fidèle et respectueux attachement. Priez pour la pauvre Lucinière, qui voudrait devenir meilleure. » — Citée par Ropartz, p, 462.

anciens rapports; leur correspondance sera publiée, et jugez des suites!... Sans doute, Féli a trop d'esprit et trop de tact pour manquer à certaines convenances; tout sera mitigé, du moins en partie, sous des formes de politesse et de style; mais le fond, voilà ce qui m'effraye! Qu'importe qu'une blessure soit faite d'une manière ou d'une autre? C'est toujours une blessure. Et puis, comment justifier la résistance à un jugement de l'Eglise, puisqu'enfin il y a jugement? Qu'est-ce que des anecdotes de détail, le récit de quelques faits personnels, des traits de génie même, pour attaquer et ébranler la sentence du successeur de Pierre et des successeurs des Apôtres? O mon Dieu, quel aveuglement! prions, prions... J'attends ce livre avec une bien douloureuse anxiété! »

Le livre redouté parut deux mois après. Il justifiait toutes les appréhensions des catholiques. La magie du style dissimulait mal, dans les *Affaires de Rome*, la haine méprisante et froide pour cette Eglise à laquelle l'écrivain tenait toujours, malgré lui, par le caractère du baptême et celui du sacerdoce. Sans doute, quelques-uns des abus relevés dans ce réquisitoire étaient réels; plus d'un reproche adressé à tel personnage de la cour romaine était fondé; mais cette habileté implacable qui, selon le mot de Lacordaire, « dépouille l'Epouse divine de tous ses restes de gloire, pour la montrer à tout l'univers, nue, pauvre, souillée de plaies et toute crucifiée comme son Maître (1) », laissait dans l'âme du lecteur une impression terrifiante; ce cri de l'ange déchu faisait frissonner. On devine la consternation de l'abbé Jean.

« J'ai lu, écrit-il à sa pieuse amie, j'ai lu le livre déplorable; il m'a fait une impression de chagrin que je ne puis rendre. Les jugements qu'en ont portés des hommes plus habiles que moi, et dont vous me rendez compte, me semblent bien indulgents (2).

(1) *Correspondance du P. Lacordaire avec Mme Swetchine*, p. 93.

(2) Le coadjuteur de Nancy, Mgr Donnet, était de ceux qui voyaient surtout dans le livre le talent de l'auteur. Rohrbacher, son protégé, écrivait à l'abbé Jean : « Dans les *Affaires de Rome*, il trouve des choses

« Le mien serait plus sévère, et je ne le crois que juste; mais, mon Dieu, qu'il m'est pénible de parler ainsi! Il y a aujourd'hui, dans tout ce qu'écrit ce pauvre Féli, un travail de sophisme, et je ne sais quelle amertume de paroles qui afflige. Ce n'est pas que tout cela ne soit voilé quelquefois avec infiniment d'art et avec un talent prodigieux; mais c'est un mal et un danger de plus. Oh! ce n'est plus notre Féli d'autrefois! Cependant aimons-le toujours comme autrefois, et même plus, s'il est possible, car, plus il s'égare, plus il est malheureux (1). »

La patience compatissante du prêtre fidèle allait être mise à de nouvelles épreuves. La Préface des *Troisièmes Mélanges* suivit de près les *Affaires de Rome*. C'était une application à la politique de la théorie du consentement universel développée dans *l'Essai sur l'Indifférence*.

Avec sa nature de prophète passionné pour les thèses absolues et retentissantes, celui qui désormais signait « Lamennais », ayant rompu avec l'Eglise, ne demandait plus qu'à la démocratie ce qui fut toujours son premier besoin : une cause héroïque et grandiose, pour laquelle il pût combattre et souffrir. Redisons-le, l'intérêt qu'il affichait pour la cause du peuple n'eut jamais rien de feint ni de calculé, et si les réformes sociales qu'il avait en vue se fussent inspirées du vrai christianisme, nul doute que le supérieur de Ploërmel, ce grand bienfaiteur du peuple, ne lui eût tendu une main plus que jamais fraternelle.

Hélas! le *Livre du Peuple*, qui parut à l'automne de 1837, rendit impossible toute illusion. L'opuscule contient de beaux préceptes de morale sociale, mais sans base. Selon l'auteur, il ne faut pas confondre la religion, essentiellement une et impérissable, avec les formes qu'elle revêt selon les temps et les lieux, et il donne à entendre

admirables. Il en fait des extraits, pour être bien au fait de la chose. Il croit que le mal de votre frère, c'est qu'il est fâché, et que souvent il exagère. » — Lettre inédite, du janvier 1837.

(1) Lettre inédite, du 23 décembre 1836.

que le christianisme n'est qu'une de ces formes locales et passagères. Après l'obéissance sacerdotale, c'était la foi chrétienne qui s'en allait. L'abbé Jean lut quelques-unes de ces pages, les larmes aux yeux, se demandant quel sacrifice suffirait à apaiser Dieu pour cette consommation d'apostasie.

VIII

Il n'était pas au bout de ses angoisses. Ce frère, qu'il avait tant aimé et qu'il chérissait toujours d'une tendresse passionnée, ce prêtre, apôtre d'erreur, qui reniait l'Eucharistie (1) et jetait l'injure à l'Eglise, ne lasserait-il pas la patience divine ? Sa frêle santé, les approches de la vieillesse, n'étaient-elles pas une perpétuelle menace ? Et quel déchirement, si le temps lui était refusé pour le repentir !

L'abbé Jean connut spécialement cette cruelle inquiétude au mois d'octobre 1837. Après un séjour de quelques mois en Bourgogne, Féli venait de rentrer à Paris, vaincu par un mal d'entrailles qui le cloua bientôt sur son lit. Son frère se hasarda à lui écrire. Pas de réponse. « O mon Dieu, s'écriait l'excellent prêtre, je tremble quand je songe qu'il peut mourir sans avoir personne auprès de lui, pour lui parler de Dieu et du salut de son âme (2) ! »

L'heure n'était pas venue, mais le retour de Féli à la santé n'apporta à l'abbé Jean que de vagues espérances. Des amis nouveaux, Béranger, Didier, George Sand, l'entouraient, et, dans ce cercle de républicains plus ou

(1) Bien qu'il admît encore la communion comme un « rite religieux » respectable, Féli, dans mainte conversation, rejetait la présence réelle.

(2) Lettre inédite, à M[lle] de Lucinière, 19 octobre 1837. — Collection Kertanguy. — Il écrivait, le lendemain, à son beau-frère, Ange Blaize. « Mon cher Ange, j'apprends avec peine que Féli a été sérieusement malade, et je crains bien que cette inflammation d'entrailles ne se renouvelle. Dans ce cas-là, s'il y avait le moindre danger, je voudrais bien que M[lle] de Lucinière allât le voir. Je vous en prie, marquez à Ange (*a*), qui, sans doute, serait prévenu de l'état de Féli, d'en donner connaissance à notre excellente amie, car elle-même était inquiète de trouver un moyen d'en être instruite, afin de se transporter aussitôt près de lui. » — Ropartz, p. 464.

(*a*) M. Ange Blaize, le fils, neveu des La Mennais.

moins socialistes qui exploitaient son talent tout en flattant ses manies, il avait oublié, un instant, jusqu'à sa vieille amie de la rue des Postes. Sans doute, ses sermons, longtemps écoutés avec patience, avaient fini par le fatiguer.

Un jour, il lui prit fantaisie de quitter Paris, sans la prévenir, et d'aller faire un voyage en Bretagne. Après une huitaine passée à Trémigon, chez sa sœur, et à Pleudihen, chez son fidèle ami, M. Marion, il quitta brusquement le pays, sans avoir vu son frère, sans avoir mis les pieds à la Chesnaie.

Quelque temps auparavant, il avait projeté un voyage en Berry, où l'appelait George Sand. Mlle de Lucinière était consternée. Pour la première fois, elle adressa à l'abbé Jean une lettre pleine d'alarmes : « Je ne saurais vous dire à quel point les rapports littéraires de Féli avec George Sand, autrement Mme Dudevant, l'ont déconsidéré dans tous les partis. Quel sujet de gémissement de voir un tel génie se perdre dans la boue! Le cœur s'oppresse à cette idée, et plus encore à celle de tout le bien qu'il aurait pu opérer pour la gloire de Dieu. Tout, tout, tout est anéanti... Oh! misérable orgueil (1)! »

Ces appréhensions étaient exagérées. Féli ne se rendit point chez George Sand. Plus tard même, il refusa de la recevoir à la Chesnaie. Tout devait se borner, entre eux, à des relations assez banales de confraternité littéraire. Mais l'écrivain n'en restait pas moins rebelle à toutes les influences catholiques dans lesquelles l'abbé Jean avait espéré.

Mgr de Quélen, Mgr Bruté, les « Feuillantines », tous échouaient les uns après les autres.

Au lieu d'abandonner la partie, le supérieur de Ploërmel résolut de mettre sur pied d'autres anciens amis, s'il en était encore, afin de tenter un effort désespéré.

L'abbé Rohrbacher venait souvent à Paris pour ses affaires de librairie. Lamennais, qui fermait si obstinément

(1) Cf. A. Laveille. *Lamennais et les catholiques après 1830.* — REVUE GÉNÉRALE, n° de septembre 1897.

sa porte à ses confrères d'autrefois, faisait une exception en sa faveur.

Rohrbacher avait conquis ses bonnes grâces en favorisant la vente de la bibliothèque ecclésiastique dont l'écrivain venait de se débarrasser. L'abbé Jean profita de ces dispositions pour agir indirectement sur son frère.

Les premières visites donnèrent au candide Lorrain les meilleures espérances. Il écrivait à l'abbé Jean, le 26 janvier 1838 : « Mon cher Père, j'ai vu votre frère à Paris. Ne l'ayant pas trouvé une première fois, je lui ai laissé un mot de salutation, avec mon adresse. Le jour même, il m'envoya un billet, où il me dit qu'il me recevrait avec beaucoup de plaisir. J'y allai ; il m'embrassa fort amicalement à mon entrée et à ma sortie. Nous causâmes une heure, sur l'état actuel de l'univers, plaisantant et riant comme autrefois, au point que, si je n'avais pas su ce qui s'est passé dans l'intervalle, j'aurais dit : « Mais, c'est le bonhomme de toujours ! » Je remarquai, par sa conversation, qu'un certain ensemble d'idées, qui précédemment ont contribué à son égarement, sont tout à fait modifiées. Bref, je ne vois plus les obstacles si grands (1). »

L'année suivante, même accueil, et, de la part du visiteur, même excellente impression. Après une heure et demie de conversation, au bout de laquelle Rohrbacher lui affirme que, loin de le maudire, bon nombre de catholiques éminents n'ont cessé de l'aimer, l'infortuné embrasse son vieux frère d'armes, en disant : « Adieu, mon cher ami ! « Adieu, père Rohrbacher ! »

Ces nouvelles, immédiatement transmises à Ploërmel, mirent en joie l'âme du supérieur.

D'autres lettres vinrent bientôt fortifier des espérances auxquelles il se rattachait de toute l'énergie de sa foi. Il avait rencontré à Paris, probablement pendant son séjour à la Grande-Aumônerie, un prêtre d'un mérite universellement reconnu. Ancien aumônier de l'Ecole Polytechnique, ancien sous-précepteur du duc de Bordeaux,

(1) Cf. A. Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 337.

l'abbé Martin de Noirlieu était un des rares ecclésiastiques dont les connaissances, le tact et le savoir-faire pussent disposer favorablement Féli. Par l'entremise d'amis communs, le supérieur de Ploërmel ménagea à son frère une rencontre avec ce prêtre d'élite. Féli fut charmé, et accepta de recevoir chez lui M. de Noirlieu.

Au mois de mai 1839, ils eurent ensemble un entretien de deux heures, qui se termina par cette déclaration de Lamennais : « Je vous avouerai que j'ai renoncé à certaines idées que j'avais exprimées il y a quatre ans. » Assurément, ce n'était point là une profession de foi catholique ; mais on avait conféré de questions fort graves sans qu'une parole d'aigreur ou une marque d'impatience fussent échappées à l'écrivain; de plus, en prenant congé de son visiteur, il lui avait serré la main et l'avait invité à revenir. C'étaient là autant de motifs d'espérer. M. Martin de Noirlieu se hâta d'en informer l'abbé Jean; mais il ajoutait : « Il est essentiel que vous gardiez pour *vous seul* cette confidence, car si votre frère savait que je vous ai écrit à son sujet, je pourrais lui inspirer de la défiance (1). »

D'où venait une si tenace animosité?

Les déclarations de l'abbé Jean contre les erreurs mennaisiennes et toutes les causes d'éloignement que nous avons rappelées ne suffisent point, ce semble, à l'expliquer. Des faits d'ordre plus vulgaire, que nous révèlent diverses correspondances inédites, vont nous en livrer le secret.

IX

A la différence de Jean, l'abbé Féli avait toujours été d'une maladresse prodigieuse en affaires. Homme de spéculation et de rêve, il se croyait, avec cela, doué d'aptitudes hors ligne pour les opérations financières. Comme si tous les contrastes devaient se rencontrer dans cette existence, l'austère philosophe qui pratiquait,

(1) Lettre inédite, du 11 mai 1839. — Collection Kertanguy.

par goût, la pauvreté la plus rigide, qui, à l'occasion, donnait sans compter, fut constamment mêlé à des entreprises industrielles ayant pour but de l'enrichir. C'est la ruine qu'il rencontra, au lieu de la richesse, faute d'esprit positif et de prévoyance.

Aucun des désastres financiers dont il fut victime ne parvint à le guérir. Après avoir englouti son dernier écu dans des spéculations de librairie, il eut l'idée de s'intéresser à une exploitation d'huile de schiste; plus tard, presque à la veille de sa mort, on devait le voir encombrer son logis de vieux tableaux qu'il espérait revendre avec profit.

Bien des fois, son frère le tira d'embarras, en lui prêtant des sommes importantes. Malheureusement, il n'était point exact à inscrire les avances qui lui étaient faites, et sa mémoire infidèle lui faisait paraître fautifs les comptes que l'abbé Jean était parfois obligé de lui présenter.

Une autre source de différends devait bientôt aggraver la situation. La Chesnaie et les métairies avoisinantes étaient restées indivises entre les deux frères. Ils se partageaient les revenus des fermages et des coupes de bois pratiquées périodiquement dans les taillis (1). Il arriva que l'abbé Jean, à court d'argent pour ses œuvres, retint sur la part de Féli une partie des sommes que celui-ci ne se décidait pas à lui rembourser. L'écrivain ne le lui pardonna jamais.

Jean eut beau faire établir par le gérant de la propriété, M. Marion, des comptes aussi nets que possible, prouvant à l'évidence qu'il abandonnait en pur don à son frère d'importantes valeurs sur lesquelles il avait un droit incontestable, tout resta inutile : l'infortuné, objet de tant de dévouement, continua de se poser en victime (2). Il croyait que ses droits étaient lésés, ou que, du moins,

(1) Voir, à la fin du volume, *(Appendice D.)*

(2) Voici une lettre inédite, adressée par l'abbé Jean à M. Marion, et qui montrera de quel côté étaient les justes réclamations.

« Ploërmel, le 15 février 1837.

« Mon cher ami, la réponse de mon frère m'a blessé profondément. Je n'ai pas voulu vous écrire au moment où je l'ai reçue, parce que j'ai

on différait sans raison de le satisfaire. De là, une sourde colère, qui se traduisait par l'éloignement farouche dont nous avons parlé.

M. Marion, excellent chrétien et plein d'admiration pour l'abnégation de l'abbé Jean, essaya plus d'une fois de rapprocher les deux frères. Il avait, pour y réussir, plus de chances que personne, car Féli le traitait en ami. Il échoua misérablement. S'obstinant à changer les rôles, l'offenseur ne craignit point de lui faire des déclarations comme celles-ci. « Je ne crois pas que l'estime et l'affection, sur lesquelles seules peuvent se fonder des relations étroites et durables, puissent renaître jamais. On ne renoue point ce qui a été brisé si violemment... Mieux vaut laisser les choses comme elles sont... Qu'il s'en aille

craint qu'il ne m'échappât quelque expression trop vive; aujourd'hui même, je ne puis me défendre d'un sentiment pénible, en voyant que, plus j'ai fait de concessions, plus on m'en demande. Ces dernières seraient-elles mieux appréciées que les autres? Hélas! non : on ne m'en accuserait pas moins d'injustice. Voyons donc jusqu'à quel point je mérite ce reproche.

« 1° Mon frère faisant de grandes dépenses d'embellissement à la Chesnaie, je lui ai abandonné, depuis longtemps, les rentrées successives de nos revenus communs, en lui déclarant que ma position ne me permettait pas de contribuer autrement à ces dépenses extraordinaires. Au mois de juin 1836, il a voulu que nous réglions tous nos comptes, et, par conséquent, je pouvais fort bien fixer au terme Saint-Jean l'époque à laquelle nous aurions partagé également le produit des fermages : cependant je lui laisse six mois de plus de jouissance entière, puisque je consens à ne rien toucher qu'à dater du 25 décembre dernier.

« 2° J'avais une moitié dans la valeur des bois abattus : j'y renonce en sa faveur.

« 3° L'arriéré des fermiers est d'environ 8000 francs; sur cette somme, on présume qu'il n'y aura pas plus de 4000 francs remboursés en terres et les 4 autres mille francs seront remboursés en argent; deux mille m'appartiennent : j'y renonce encore.

« 4° Parmi les livres transportés à Paris, un grand nombre étaient à moi, cela est incontestable, et si on en doutait, il me serait facile de le prouver, en indiquant l'origine de chacun, où et de qui je les ai achetés; leur valeur est d'au moins 7000 francs. J'ai réduit cette valeur de moitié pour rendre toute discussion impossible: mais enfin, évidemment, ils ont une valeur quelconque, qui doit être déduite de ce que je redois à Féli pour la créance de 7500 francs : il ne peut, par conséquent, réclamer le payement intégral de ces 7500 francs, sans avoir aucun égard à ceci, ni à ce que je cède par ailleurs, et sur tous les points de notre traité.

« Soyez donc assez bon, mon cher ami, pour lui mettre de nouveau ces détails sous les yeux; il ne vous saura pas moins de gré que moi, soyez-en sûr, de cette nouvelle preuve d'amitié que vous nous donnez à tous les deux, en faisant tout ce qui dépend de vous pour terminer paisiblement une affaire si triste et si fâcheuse sous tant de rapports.

« Je vous embrasse du cœur le plus reconnaissant et le plus tendre. »

dans sa voie, je marcherai dans la mienne : c'est le moyen de voyager en paix (1). »

Les choses en étaient là, lorsque parvint à Jean la lettre de M. Martin de Noirlieu. Féli tenait moins qu'autrefois à ses fatales doctrines; il paraissait sur la voie du retour : quelle douce espérance! Sans doute, il méconnaissait toujours les vrais sentiments de Jean; mais qu'importaient les joies de l'affection fraternelle, pourvu que cessât le scandale d'une révolte contre le pape et l'Eglise?

On redoubla de prières dans toutes les écoles que dirigeaient les Frères enseignants et les Sœurs de la Providence; de saintes âmes, comme les deux nièces des La Mennais, s'unirent aux « bonnes Feuillantines » pour obtenir de Dieu la grâce décisive; l'abbé Jean lui-même s'offrit en victime pour la conversion du prodigue.

Hélas! l'orgueil, ce mur d'airain qui arrête l'effusion des grâces divines, eut raison, cette fois encore, du bon mouvement qui avait éveillé tant d'espoirs.

Six semaines après son entretien avec l'abbé Martin de Noirlieu, Féli s'était ravisé; l'abbé Rohrbacher lui-même n'espérait plus guère. « O mon Dieu, s'écria Jean, en apprenant ce revirement lamentable, ô mon Dieu, ayez pitié de lui! O Marie, douce Mère de miséricorde et de clémence, ne laissez pas périr celui qui a été si longtemps votre serviteur fidèle (2)! »

Sans doute, de tels élans ne montaient point en vain vers le ciel. Dieu et sa sainte Mère sollicitaient encore le cœur du prêtre égaré; mais ce cœur s'était fermé, trop longtemps peut-être, aux appels de la miséricorde. Ces appels ne sont plus maintenant que des voix lointaines, qu'étouffe le tumulte de l'impérieuse passion. Pour réveiller

(1) *Confidences de La Mennais*. Lettres inédites de 1821 à 1848, publiées par Arthur du Bois de la Villerabel, p. 214. — Féli avait dit à M. Marion, dès le 28 mai 1837 : « Mon ami, j'ai une grâce à vous demander : c'est, pendant que nous serons ensemble, de ne me parler, ni de la Chesnaie, que je suis résolu à ne pas revoir, ni de la personne que vous savez (l'abbé Jean). »

(2) Lettre inédite à Mlle de Lucinière, 29 juillet 1839. — Collection Kertanguy.

ce mort, il faudrait un coup de foudre. Le Très-Haut n'a point jugé, sans doute, qu'un tel éclat dût servir ses desseins. Tout en offrant au coupable le pardon jusqu'à la dernière heure, il laissera cette âme de prêtre descendre jusqu'aux abîmes de l'incrédulité et du blasphème, afin qu'une telle chute défende de la présomption quiconque a reçu le don redoutable du génie.

Huit mois après, au mois de mars 1840, le supérieur des Frères était à Paris. Il alla frapper à la porte de Féli : on l'éconduisit sans pitié. N'importe! Résolu à vaincre à force de bonté, s'il était possible, les cruels préjugés de son frère, il lui fit tenir le billet suivant : « Mon cher Féli, je quitte Paris avec un bien vif regret de ne t'avoir pas vu. Tu n'avais pas à craindre cependant que je t'eusse dit un mot qui pût te faire la moindre peine. Sois sûr que rien au monde ne pourra jamais altérer mon amitié pour toi, que je serai toujours, quoi qu'il arrive, ton ami le plus tendre et le plus dévoué (1). »

Pas un mot de réponse ne vint lui prouver qu'il avait trouvé le chemin du cœur, et il repartit tristement pour Ploërmel.

La coupe d'amertume n'était pas épuisée. Il était dit que, de tous les côtés à la fois, l'affliction fondrait sur le supérieur des Frères, jusqu'à l'écraser.

Au moment même où Mgr de la Romagère lui interdisait, comme à un prêtre indigne, de monter à l'autel, et où Féli, non content de mettre son cœur à la torture, compromettait plus que jamais son nom aux yeux des catholiques, des événements inattendus vinrent l'éprouver dans ses affections de famille.

X

Son neveu, Ange Blaize, engagé à fond dans l'opposition au gouvernement, fut jeté en prison comme membre d'un comité électoral républicain.

(1) Lettre inédite, du 25 mars 1840. — Collection Noël Charavay.

L'abbé Jean estimait ce jeune homme qu'il avait élevé, et qui, de son côté, malgré l'influence de Féli, lui témoignait toujours un vif attachement. Il fut désolé de le voir subir ce traitement, surtout pour une cause qui ne lui paraissait pas mériter tant d'intérêt.

Du côté de Féli, ce fut de l'indignation : « Je suis las, s'écria-t-il, de cette infâme tyrannie, et, dût-elle me jeter à mon tour dans les cachots, parmi les voleurs, je ne me tairai pas, je le jure (1). »

Il parla, ou plutôt il écrivit, pour dénoncer ce qu'il appelait un attentat. Le 30 octobre 1840, la brochure *Le Pays et le Gouvernement* parut chez l'éditeur Pagnerre. Signalée aux poursuites de la police par la presse ministérielle, elle fut immédiatement saisie, et l'on ordonna des poursuites contre l'auteur et l'éditeur. Pagnerre fut acquitté; mais la cour condamna l'écrivain à un an de prison et à deux mille francs d'amende.

La nouvelle du procès avait bouleversé le supérieur des Frères. Méconnu, rejeté, méprisé par Féli, il n'en sentit pas moins son vieux cœur s'alarmer pour le malheureux menacé d'un si sévère châtiment. Il écrivait alors à M[lle] de Lucinière : « Je n'ai point lu sa brochure; elle ne m'est connue que par les journaux. Je présume qu'elle est d'une violence extrême, et je ne doute pas que, s'il est jugé d'après la loi de septembre, il ne soit condamné très durement. Or, avec une santé comme la sienne, la prison, ce sera la mort. Cette idée me fait frissonner (2)! »

Quelques mois après, enfermé sous les toits de Sainte-Pélagie, dans une chambre carrelée dont il pouvait toucher le plafond de la main, Féli exhalait ses plaintes dans des pages tantôt mélancoliques et suaves, tantôt véhémentes et pathétiques (3), qui créèrent en sa faveur un immense mouvement de sympathie.

Pour le moment, d'ailleurs, il n'avait d'autre conso-

(1) Lettre à M. de Vitrolles, citée par le R. P. Mercier. *Lamennais*, p. 252.
(2) Lettre inédite, du 25 octobre 1840. — Collection Kertanguy.
(3) Cf. *Une voix de prison.*

lation que le travail et la visite de quelques amis, car, sous prétexte que la police décachetait ses lettres, il avait refusé d'en recevoir.

Mlle de Lucinière montait, le plus souvent possible, les sombres escaliers de la geôle, pour aller passer avec lui quelques heures.

Toujours reçue avec affabilité, elle n'osait guère aborder maintenant les questions religieuses, car elle le voyait travailler à des écrits franchement hostiles à l'Eglise. C'est de Sainte-Pélagie qu'il devait dater un certain nombre d'œuvres impies, comme les *Discussions critiques*, qui renouvelèrent toutes les douleurs et toutes les craintes de l'abbé Jean : « Je n'ai lu, écrivait-il à sa vieille amie, que quelques extraits de son dernier livre, et tous mes os en ont frémi. Oh ! qu'il est à plaindre et qu'il est coupable ! Je n'ai point de paroles pour exprimer ce que je sens ; je n'ai que des larmes (1). »

Sa patience est-elle à bout, cette fois? Après tant de peines, d'essais et de démarches, après tant d'avances repoussées, de mépris essuyés, de duretés subies, lassé d'attendre et de conjurer en vain, le saint prêtre va-t-il se détourner du pécheur désormais désespéré? Il n'en a pas même la tentation. Plein de foi en la puissance du Dieu qui laisse descendre au fond des abîmes et qui en ramène (2), il ne perd pas un instant l'espérance, il ne cesse pas un instant de la prêcher aux autres.

Mlle de Lucinière continue d'aller voir Féli, mais le cœur du prisonnier, toujours sensible aux marques d'attachement, semble se fermer de plus en plus aux souvenirs de sa vie d'autrefois. L'abbé Jean craint qu'une telle obstination ne la déconcerte : « Courage et patience, excellente amie ! lui dit-il. Ne vous lassez pas, ne vous rebutez pas !... Sainte Monique n'obtint, par ses prières, la conversion de son cher Augustin qu'au bout de dix-huit ans ! Cependant l'état de la santé de Féli m'inquiète, car les accidents

(1) Lettre inédite du 25 mai 1841. — Collection Kertanguy.

(2) *Deducit ad inferos et reducit*. I Reg., II, 6.

qu'il éprouve sont graves, et cinq mois de captivité seront si longs, si pénibles pour lui! Prions avec plus d'ardeur que jamais. Ce matin encore, je disais à son intention la belle prière qu'il a composée lui-même pour demander à Dieu la conversion d'une personne chère (1). »

Mlle de Lucinière continua de voir le prisonnier. Elle fit plus : elle invita ses deux anciennes compagnes, Mlles de Trémereuc et de Villiers, à redoubler de tendres prévenances. Cette dernière, épuisée de vieillesse et de souffrance, trouva encore la force d'écrire au « cher Féli » une lettre qui fut communiquée à l'abbé Jean, et qui lui tira des larmes. L'écrivain fut ému lui aussi, et répondit de manière à autoriser, encore une fois, l'illusion sur ses vrais sentiments.

« Je me hâte de vous dire combien ce souvenir de votre part m'a été doux... Je ne suis pas de ceux qui oublient ceux qu'ils ont aimés, et comment surtout aurais-je oublié une amie aussi tendre, aussi bonne que vous le fûtes toujours pour moi? S'il est peu probable que nous nous revoyions jamais sur cette triste terre, au moins ai-je l'espérance que nous nous retrouverons ailleurs, là où l'on ne se sépare plus. Je n'ai jamais douté qu'après avoir tant aidé, tant consolé les autres, Dieu n'environnât votre lit de douleurs de ces consolations et de cette paix auprès desquelles tout ce qui ne vient que des hommes n'est rien. Je ne désire pour vous que ce qu'il voudra lui-même, et vous ne voulez que cela non plus. Toutefois, j'espère qu'il vous conservera quelque temps encore aux malheureux à qui votre vie entière fut consacrée, et à vos vieux amis, qui, si Dieu vous appelle la première, ne combleront jamais le vide que vous laisserez dans la leur (2). »

Sensibilité délicate et profonde; préoccupation de consoler une sainte âme, dont le dévouement pour lui s'affir-

(1) Lettre inédite du 8 août 1841. — Collection Kertanguy. — La prière dont parle l'abbé Jean est, en effet, très belle et très touchante. Elle se trouve dans la *Journée du chrétien*, p. 329, édition de la Librairie grecque-latine-allemande, Paris, 1820.

(2) Cf. A. Laveille, *Lamennais et les catholiques après 1830*. — REVUE GÉNÉRALE, N° de septembre 1897.

mait jusqu'à la dernière heure; espérances vagues, fondées sur un déisme assez mal défini, c'est tout ce qu'on pouvait trouver dans cette lettre d'un homme bien élevé, s'adressant à une femme pieuse et distinguée.

L'abbé Jean y vit autre chose. Une fois de plus, son intrépide optimisme ou, pour mieux dire, son indomptable confiance en Dieu, s'autorisa de ces paroles pour prévoir un retour : « Je suis on ne peut plus content de cette réponse, déclarait-il. Ce n'est pas qu'elle soit décisive, mais enfin elle est bonne, et elle ranime nos espérances quasi éteintes. Les visites désirées de l'excellent curé de Saint-Jacques (1) achèveront, j'aime à le croire, ce qui est si heureusement commencé, et, Dieu aidant, après avoir répandu tant de larmes amères, nous chanterons enfin le cantique d'actions de grâces (2). »

Dieu permettait ces illusions pour soutenir le courage de son serviteur : touchant exemple des condescendances de la Providence, qui soulève parfois la croix sur l'épaule du chrétien, sauf à la laisser retomber plus lourde, lorsqu'un instant de repos l'a réconforté.

La justice du Très-Haut semblait avoir pris comme victime expiatoire l'excellent prêtre, qui souffrait si patiemment et si généreusement pour son frère. Ses coups ne se faisaient jamais longtemps attendre. L'abbé Jean eut bientôt à courber la tete sous de nouvelles rigueurs.

En septembre 1841, parut le premier volume de l'*Esquisse d'une philosophie*. Cette fois, il n'y avait plus à se méprendre sur la profondeur de la chute. L'auteur s'attaquait à la personnalité de Dieu, aussi bien qu'à la divinité du Christ et à la Révélation.

En parcourant ces tristes pages, le supérieur des Frères jeta un cri de douleur. « La publication de ce malheureux livre achève de me briser le cœur, déclare-t-il. C'est comme un coup de marteau qui tombe sur des plaies vives. Après cela, qu'espérer, qu'attendre désormais?... Le voilà donc,

(1) M. Martin de Noirlieu, devenu curé de Saint-Jacques du Haut-Pas.

(2) Lettre inédite, du 31 août 1841, à Mlle de Lucinière. — Collection Kertanguy.

ce pauvre Féli, au fond de l'abîme, ne croyant plus, ni en Jésus-Christ, ni en ses mérites, ni en sa parole, ni en ses miracles, ni en sa grâce!... Cela fait frémir!... Ah! mon Dieu, quelle chute! quelle terrible punition de l orgueil (1)! »

Il ne se défie pas de la miséricorde infinie, mais il commence à craindre que cette âme superbe en repousse jusqu'au bout les avances.

On dit qu'un jour, en prêchant sur l'enfer, dans une de ses retraites bretonnes, il eut une vision lugubre. Après avoir fait frissonner l'auditoire à la peinture des supplices qui attendent les rebelles obstinés, il s'arrêta haletant : « Et dire, s'écria-t-il, que de pareilles tortures sont destinées peut-être... » La phrase s'acheva dans un sanglot.

Les dernières semaines de 1841 s'écoulèrent, pour lui, dans ces douloureuses pensées.

XI

A peine libre, au mois de janvier suivant, Féli alla se loger au n° 13 de la rue Tronchet, dans un appartement situé au quatrième ou cinquième étage. Ses douze mois de réclusion l'avaient fort affaibli. Il avait besoin d'air pur, de verdure et de soleil; or, la seule végétation sur laquelle il pût reposer ses yeux était une petite plante qu'il avait placée sur sa fenêtre, et que son propriétaire l'obligea d'enlever.

Il se souvint alors des beaux arbres de la Chesnaie. Il avait bien fait serment de ne jamais reparaître en Bretagne. Mais comment, au sortir de prison, résister au désir de quitter Paris et ses maisons noires, pour les allées ensoleillées du parc qui entourait la vieille demeure tant aimée?

Il eut l'idée de s'assurer, moyennant indemnité payée à son frère, la jouissance exclusive de la Chesnaie, et M. Marion fut chargé par lui de négocier cette arrangement.

(1) Lettre inédite, du 24 septembre 1841, à Mlle de Lucinière. — Collection Kertanguy.

L'abbé Jean refusa d'abord. Outre que le manoir paternel était le seul lieu où il pût prendre un repos absolu après ses retraites et ses visites de Frères, il craignait que la présence en Bretagne des nouveaux amis de Féli augmentât le scandale de sa défection.

Mais il ne tarda pas à se raviser. Si, au prix d'une dernière concession, il pouvait enfin reconquérir l'affection de son frère! Réconcilié, encore une fois, avec l'espérance, il n'hésita plus. Le 8 juillet 1842, il écrivait à son beau-frère, M. Blaize : « Je vous prie de charger Ange de dire, de ma part, à Féli que je lui laisse la jouissance pleine, entière et absolue, sans la moindre réserve, de la Chesnaie. Qu'il en dispose donc seul comme il voudra, et comme si je n'étais plus de ce monde! La seule chose à laquelle je ne consentirai point, c'est à recevoir un centime pour cela... Pauvre Féli, que je serais heureux de le savoir près de vous, dussé-je être condamné à ne jamais lui dire, *os ad os*, combien je l'ai aimé toujours et combien je l'aime (1)! »

Mais, de son côté, l'écrivain avait réfléchi. Accepter la proposition de Jean, c'était consentir à un rapprochement, ou, du moins, devenir l'obligé de son frère. Or, ses rancunes inexorables le faisaient tenir à « la résolution très ferme, prise depuis sept ans, de ne jamais renouer aucune relation (2) », et son orgueil lui interdisait d'accepter une faveur de celui qui ne tenait plus aucune place dans sa vie (3).

Il renonça de nouveau, et cette fois pour jamais, à revoir la Chesnaie.

(1) Cité par M. de la Villerabel. — *Confidences de La Mennais*, p. 267, en note.

(2) C'étaient ses propres expressions, dans une lettre adressée par lui à M. Marion, le 21 juillet 1842. — *Confidences de La Mennais*, p. 269, en note.

(3) L'abbé Jean semblait prévoir ce dénouement, lorsqu'il écrivait à Mlle de Lucinière, le 10 septembre 1842 : « Les arrangements qu'il a désiré prendre avec moi au sujet de la Chesnaie sont signés. J'ai souscrit à tout ce qu'il a voulu : je lui ai offert la jouissance gratuite de cette demeure ; et, sur son refus, elle me reste, moyennant payement. Je prévois bien qu'il ne me tiendra aucun compte de cette délicatesse, et qu'il ne m'en remerciera même pas : mais c'est un souvenir de plus que je jette dans son cœur. Peut-être l'y retrouverai-je un jour. » — Lettre inédite. — Collection Kertanguy.

La lettre par laquelle il notifiait son refus à M. Marion, lettre pleine de paroles dures à l'adresse de son frère, ne fut pas mise sous les yeux de l'abbé Jean (1). Il sut seulement que Féli lui échappait une fois de plus.

Sur ces entrefaites, Mlle de Lucinière mourut à Paris (2), loin de ses anciennes compagnes, qui ne devaient point tarder à la suivre.

Désormais privé du seul intermédiaire qui pût agir en son nom sur l'âme de l'écrivain, l'abbé Jean se renferma dans la prière silencieuse. Bientôt un nouveau livre de Féli, la traduction des *Evangiles* suivie des *Réflexions,* vint mettre le comble à ses inquiétudes. Sans désespérer de la grâce de Dieu, il se prit à redouter plus que jamais les effets de cette trop longue obstination (3). La vision d'une agonie sans prêtre et sans prières passa bien des fois dans ses nuits fiévreuses. Toujours, néanmoins, il écarta l'horrible fantôme par un appel éperdu à la suprême miséricorde.

Le rêve, hélas! deviendra une réalité poignante. Tant de supplications, de dévouements et d'espoirs aboutiront, après un rapprochement momentané, à la mort impénitente du pécheur rebelle jusqu'au bout. Ainsi, du moins, en jugeront les témoins de cette fin terrifiante. Mais qui oserait poser des bornes au pardon divin ? Et qui sait si cette larme qui, dans les dernières heures, roula lentement sur les joues desséchées du vieux prêtre, alors que la parole avait fui ses lèvres closes, n'était pas la larme de repentir si ardemment implorée par les prières fraternelles?

(1) Elle a été publiée dans les *Confidences de La Mennais*, p. 268.

(2) En janvier 1844.

(3) Il écrivait alors à M. Marion : « Concevez-vous qu'un homme qui ne se croit pas fou vienne, au bout de dix-huit cents ans, donner à la divine parole une interprétation à laquelle oncques ne songea un seul chrétien, depuis l'origine du christianisme? En vérité ce pauvre Féli extravague; il n'y a pas d'autre mot. »

CHAPITRE XI

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — LES ANTILLES. — FONDATION DES PREMIÈRES ÉCOLES COLONIALES

Lors de son passage au ministère de l'Instruction publique, M. Guizot, on le sait, n'avait point oublié les colonies. C'est là surtout qu'il était urgent d'organiser ou plutôt de fonder, l'enseignement primaire. Plus qu'ailleurs, l'ignorance, entretenue par la cupidité des colons, y favorisait l'impiété et les mauvaises mœurs.

M. Guizot se dit qu'un apostolat si difficile, mais si nécessaire, attirerait sûrement M. de la Mennais.

L'amiral de Rosamel était alors ministre de la Marine. Il entra sans difficulté dans les vues de son collègue, et, dès le 11 août 1836, le fondateur des Frères reçut une première demande officielle.

I

Qu'allait-il faire, lui qui avait refusé des instituteurs à tant d'évêques français, afin de pourvoir aux besoins de sa chère Bretagne? Comment se résignerait-il à exiler ses fils au delà des mers, alors qu'autour de lui, tant de communes attendaient encore un maître chrétien?

En pareil cas, un chef d'entreprise industrielle ou

mercantile se récuse, mais un patriote n'hésite pas, bien moins encore un apôtre.

L'abbé de la Mennais se dit que ces terres lointaines, privées, en partie du moins, de la parole de vie, c'était encore la France; il vit, par la pensée, ces milliers d'esclaves noirs, courbés sur la glèbe, brisés par le travail, avilis par le mépris, sans consolation dans l'épreuve, sans espérance à la mort, et, se rappelant la parole du Maître qui prescrit aux Apôtres de courir de préférence aux brebis perdues (1), il promit son concours.

Une correspondance s'ouvrit entre lui et le directeur des Colonies, M. de Saint-Hilaire, pour régler les conditions d'établissement des premiers Frères aux Antilles.

Le fondateur dressa un plan d'organisation des écoles coloniales à la Guadeloupe et à la Martinique. La chose n'allait pas sans difficultés pour un homme qui ne connaissait qu'imparfaitement les mœurs, le climat, et les conditions économiques de ces îles. Néanmoins, avec les seuls renseignements fournis par le ministère de la Marine, s'inspirant de ce qu'il avait déjà fait en Bretagne, il n'hésita pas à régler dans le détail l'existence des Frères missionnaires.

Voici les lignes maîtresses de son programme :

D'abord, un établissement central, composé de cinq Frères au moins, et contenant des instituteurs surnuméraires, que l'on pourra envoyer, en cas de besoin, dans les autres écoles. Ensuite, des maisons de moindre importance, établies d'abord près du centre, puis s'en éloignant progressivement; en un mot, la marche que l'on a adoptée, en Bretagne, aux origines de l'institut. Les classes seront gratuites; mais les services accessoires rendus par les Frères pourront être rétribués.

Le ministre de la Marine disposera d'autant de sujets chaque année, qu'il paiera de fois la somme de quatre cents francs, prix annuel de la pension des novices.

(1) *Sed potius ite ad oves quæ perierunt domus Israël.* — MATTH. X, 6.

Le supérieur sera toujours libre de rappeler un Frère à la maison-mère en le remplaçant par un autre. L'administration sera chargée de meubler et d'entretenir les maisons d'école. Quant au traitement minimum qu'il convient d'attribuer aux Frères, M. de la Mennais, n'ayant pas encore les données nécessaires pour l'évaluer exactement, s'en remet de ce soin au gouvernement (1).

M. de Saint-Hilaire promit tout ce qu'on voulut. Tout entier à son rêve de moralisation des noirs, il pressa M. de la Mennais d'agir sans retard, et d'embarquer un groupe de ses disciples sur le premier navire qui, de Brest, ferait voile pour les Antilles.

Il en demandait dix, pour commencer. Or, on était en pleine année scolaire. Comment distraire, à la fois, dix Frères des écoles bretonnes, sans les désorganiser?

M. de la Mennais se hâta d'écrire au directeur des Colonies : « Je ne puis envoyer aux Antilles de simples novices. Il faut que je destine à cette mission des hommes faits et depuis longtemps éprouvés.

« Or, ce n'est qu'au mois de septembre, époque de la retraite générale, que je pourrai disposer de ceux que je vous destine.

« D'ailleurs, puisque ma congrégation doit fournir successivement un certain nombre d'instituteurs aux colonies, il faut que j'inspire à la masse de mes Frères le désir d'y aller, car je veux qu'ils y aillent librement et avec joie, et non purement par obéissance. Mais ce n'est que pendant leur réunion que je pourrai leur imprimer cette espèce de mouvement de zèle qui sera la meilleure garantie de leur succès. Je suis certain qu'ils se présenteront en foule pour partir. J'aurai donc à choisir, et je ne courrai pas le risque de désigner des hommes qui n'accepteraient peut-être cette mission qu'avec une répugnance secrète.

« Je tiens à ne faire d'abord qu'une école de cinq Frères; mais mon intention est que, parmi ces cinq, il y en ait

(1) Rapport du 3 novembre 1836. — Archives des Frères.

deux, au moins, qui soient propres à fonder la seconde école principale projetée, après avoir passé un peu de temps dans la première, où ils acquerront l'expérience de cette sorte d'établissements, dont le régime différera, sans aucun doute, de ceux qu'ils ont dirigés jusqu'à présent.

« C'est ainsi que j'ai dessein de marcher toujours. Les Frères arrivant de France devront, sauf quelques exceptions, en remplacer d'autres déjà habitués au pays, lesquels seront nommés, de préférence, chefs des écoles nouvelles. Ce n'est qu'à l'aide de ces précautions, et par ces moyens, que je me flatte de réussir (1). »

Il n'y avait rien à objecter. M. de Saint- Hilaire consentit à attendre.

D'autres motifs obligeaient à temporiser. Héritier du portefeuille de M. Guizot, M. de Salvandy n'avait ni sa largeur d'esprit, ni sa clairvoyance. Dans son zèle pour les intérêts de l'Université, il ne reculait point devant les mesures tracassières quand il s'agissait des maisons rivales. M. de la Mennais en savait déjà quelque chose; il allait l'éprouver de nouveau. Les Frères qu'il destinait aux Antilles étaient des hommes d'âge mûr et d'intelligence ouverte, dont plusieurs étaient brevetés pour l'enseignement primaire. Les difficultés de l'œuvre à accomplir dans les colonies lui imposaient ce choix.

Malheureusement, il n'avait pu encore obtenir des commissions d'examen assez de diplômes pour remplacer par des Frères brevetés ceux qu'il enlevait aux écoles bretonnes. Il demanda au ministre des autorisations provisoires en faveur des jeunes maîtres destinés aux postes vacants. Il se heurta, nous l'avons vu, à un refus poli, mais formel, et l'on se rappelle combien il fallut de pourparlers et de hautes interventions pour lui obtenir satisfaction.

Lorsque, au mois de septembre, les Frères se trouvèrent réunis à Ploërmel pour la retraite annuelle, les difficultés

(1) Lettre inédite du 29 janvier 1837. — Archives des Frères.

avaient pris fin; un contrat passé entre M. de la Mennais et le ministre de la Marine réglait les conditions d'établissement des écoles coloniales.

Que fut cette retraite au cours de laquelle la parole enflammée du Père fit passer dans l'âme des fils l'ardeur d'apostolat que réclamait, plus que jamais, leur vocation?

On en peut juger par le résultat. Les exercices à peine terminés, M. de la Mennais fut obligé de quitter Ploërmel.

Lorsqu'il rentra à la maison-mère, une soixantaine de Frères s'y trouvaient encore réunis.

Il leur apprit ses engagements récents avec le ministre de la Marine, et leur annonça qu'il lui fallait cinq hommes de bonne volonté pour fonder une école à la Guadeloupe.

Le vœu d'obéissance, tel que le faisaient alors les Frères, ne pouvait les contraindre à s'expatrier, car l'exil ne faisait point partie des éventualités prévues lors de leur entrée au noviciat. Le Père leur déclara donc qu'ils étaient entièrement libres de partir ou de rester en France; il les engagea même à sérieusement réfléchir avant de prendre un parti.

Il leur représenta les dangers d'un climat torride, les résistances d'une population de planteurs qui spéculait sur l'ignorance des humbles, les pièges qui attendaient leur vertu, en un mot toutes les difficultés de la tâche qu'il s'agissait d'assumer pour la gloire de Dieu, sans récompense humaine. On l'écouta en silence, et, quand il eut cessé de parler, quelqu'un demanda pour combien d'années on devait ainsi renoncer à son pays : « Pour toujours, » déclara-t-il. Cinquante-deux Frères s'inscrivirent pour cet exil sans fin.

Il en choisit cinq, que leur qualité de directeurs d'école, leur intelligence et leur bon renom paraissaient désigner pour ce hasardeux essai.

Quelques jours après, au mois d'octobre 1837, il les accompagnait à Brest, et, après les avoir bénis, assistait à leur embarquement sur la *Girafe,* qui faisait voile pour la Basse-Terre.

II

La traversée, très longue alors, s'effectua sans fâcheux accident, et, le 7 février suivant, les cinq disciples de M. de la Mennais abordaient au pays qui devait remplacer pour eux la Bretagne.

Quel contraste entre la terre des ancêtres et la nouvelle patrie !

Au lieu des brises tempérées des rivages bretons, une atmosphère brûlante, des vents chargés d'humidité et soufflant la fièvre ; au lieu des tranquilles bourgades assises autour des églises de granit, un ramassis étrange de maisons de bois, basses et laides, accroupies sans ordre au milieu d'une opulente forêt de palmiers, d'arbres à pain et de manguiers ; sur les quais et dans les rues, des bandes de négrillons demi-nus barrant le passage à des groupes de blancs ou de mulâtres aux costumes bariolés et criards, tel est le spectacle qui s'offrit aux premiers regards des Frères débarqués à la Basse-Terre.

On les conduisit au bâtiment désigné pour servir d'école. C'était une suite de cabanes construites en appentis autour d'une habitation de douze pieds de large, délabrée et remplie de vermine. Le gouverneur de l'île, l'excellent M. Jubelin, eut beau leur promettre de faire exécuter les réparations urgentes : là encore, grâce au mauvais vouloir de fonctionnaires subalternes, la déception fut complète.

Il fallait prendre contact avec les prêtres de la colonie. Nouvel étonnement ; on pourrait presque dire nouveau scandale. Peu nombreux, chargé de paroisses très étendues (1), le clergé de la Guadeloupe était surveillé et dirigé par un préfet apostolique dont l'autorité, beaucoup trop faible, était souvent entravée par l'administration civile.

(1) En 1844, la Guadeloupe, y compris les dépendances (Marie-Galante, les Saintes, la Désirade et la partie française de Saint-Martin) comptait 32 paroisses desservies par 47 curés et vicaires, pour une population de près de 130 000 habitants.

Sans être infidèles à leur vocation, ces prêtres, trop livrés à eux-mêmes, atteints par l'influence débilitante du climat, avaient senti peu à peu diminuer leur zèle; quelques-uns n'étaient pas insensibles au désir de thésauriser; d'autres partageaient l'aversion de la classe blanche pour les hommes de couleur; bref, il ne fallait guère compter sur leurs encouragements. Ils accueillirent les Frères avec indifférence.

Ceux-ci avaient bien pour eux le gouverneur; mais, au-dessous de ce haut fonctionnaire, qui ne pouvait avoir l'œil à tout, que d'employés malveillants ou même franchement hostiles!

C'est dans ces conditions inquiétantes que les envoyés de M. de la Mennais prirent possession de leur premier poste. Selon les intentions du gouvernement, ils n'ouvrirent d'abord leurs classes qu'aux enfants de familles libres. Quant aux jeunes esclaves, ils durent les écarter provisoirement : les préjugés étaient encore si enracinés, que, s'ils avaient admis un seul enfant appartenant à la caste méprisée, les blancs, et même les affranchis de couleur, eussent immédiatement déserté l'école.

Les élèves, qui se présentèrent en grand nombre, étaient intelligents, quelques-uns même assez instruits. Bien qu'il y eût fort peu d'écoles à la Guadeloupe, la ville de la Basse-Terre possédait un établissement d'enseignement mutuel, dont le titulaire se retira devant des maîtres qui promettaient d'instruire gratuitement.

Du reste, l'ignorance religieuse était absolue et la corruption effroyable parmi cette jeunesse, composée en immense majorité d'enfants naturels.

Les Frères se mirent à l'œuvre. Hélas! ils n'étaient pas également propres à une besogne aussi lourde que délicate. En les choisissant, M. de la Mennais avait eu égard, avant tout, à la vertu et à la science; la pénurie de sujets l'avait obligé à sacrifier un peu le savoir-faire pratique, si utile néanmoins pour toute nouvelle fondation.

Le frère Antonin, directeur de la petite communauté,

était un fervent religieux, mais dépourvu d'initiative et d'autorité. Il ignorait, sans doute, que le bon esprit d'une communauté dépend, en partie, de l'ordre matériel qui y règne. Ses confrères, et, parmi eux, les frères Judicaël et Léonide, souffrirent bientôt de son impéritie. Si le Père avait été à portée de recevoir leurs plaintes, nul doute qu'un mot de lui n'eût rétabli la paix; mais, livrés à eux-mêmes, obligés parfois d'attendre, plusieurs semaines, l'occasion de se confesser, ils sentirent bientôt l'amertume et le dégoût succéder à l'enthousiasme de la première heure.

Les frères Judicaël et Léonide étaient d'anciens directeurs d'école, à l'esprit vif, au caractère énergique; ils firent bientôt partager leur mécontentement aux frères Osmond et Zozime, chargés des emplois inférieurs.

Dès lors, M. de la Mennais ne reçut de la Guadeloupe que des communications pénibles : plaintes du frère Antonin sur le mauvais esprit de ses subordonnés, récriminations de ceux-ci sur l'insouciance et l'incapacité de leur directeur.

Que faire? Rappeler ces premiers Frères, qu'il avait présentés comme dignes de toute confiance? N'était-ce pas compromettre l'œuvre aux yeux des malveillants?

La Providence trancha la difficulté. Le frère Judicaël, décidément infidèle à sa vocation, revint en France. Quelques mois après, en août 1838, la fièvre jaune s'abattait sur la Basse-Terre, décimait la population et emportait le Frère Antonin. Le malheureux directeur n'avait pas eu le temps de mettre ses papiers en lieu sûr. Après sa mort, quelques-uns des Frères dont il avait dénoncé à M. de la Mennais les fâcheuses dispositions trouvèrent dans sa cellule une copie de ses lettres.

Exaspérés, ils se répandirent en plaintes auprès du supérieur général, et deux d'entre eux profitèrent de l'incident pour rompre définitivement avec l'institut.

L'œuvre était à recommencer. M. de la Mennais ne se déconcerta pas. Il savait que, dans toute fondation, il faut mettre, un jour ou l'autre, des sueurs et des larmes.

Un nouveau groupe de Frères fut embarqué à Brest pour aller prendre la place des transfuges. Ils devaient rejoindre, à la Basse-Terre, le frère Frédéric, installé depuis peu en qualité d'économe, et qui devait succéder, comme directeur, au frère Antonin.

Les sages précautions du gouverneur avaient empêché ces misères intestines de nuire à la réputation de l'établissement. On réorganisa les classes; les élèves affluèrent; mais l'école restait gratuite, et la gêne se fit rudement sentir. Les frais de maladie et d'enterrement du frère Antonin, frais toujours énormes aux colonies, avaient épuisé la bourse commune. M. de la Mennais s'aperçut alors qu'il avait trop présumé de la libéralité du gouvernement, en lui laissant le soin de fixer le traitement des Frères.

Le ministre croyait faire beaucoup en accordant à la maison de Ploërmel une somme annuelle de cent cinquante francs pour l'entretien de chaque novice remplaçant un Frère des colonies.

On servait aux instituteurs de la Basse-Terre un traitement de quinze cents francs, alors que celui du dernier employé de l'Etat ou de la ville était de deux mille. C'était la détresse, dans un pays où tout est hors de prix. M. de la Mennais s'employa pour obtenir des dispositions plus équitables; mais ses réclamations devaient passer par les bureaux de la Marine; il lui fallut des démarches sans nombre et des écritures sans fin pour voir le traitement de ses Frères porté à dix-sept cents francs.

Ces ressources, auxquelles on joignit les modiques profits des fournitures classiques, firent subsister l'établissement. Les Frères purent même faire passer à Ploërmel quelques économies destinées à l'entretien du noviciat.

III

La période des graves difficultés avait pris fin. Bientôt le bon renom des nouveaux instituteurs se répandit

dans l'île entière, et la ville de la Pointe-à-Pitre en réclama de semblables. Ce n'est pas qu'elle fût totalement dépourvue d'écoles. L'instituteur qui venait de quitter la Basse-Terre y avait ouvert des classes d'enseignement mutuel, où il réunissait trois cents élèves. Mais les habitants avaient entendu vanter le dévouement des Frères; ils appréciaient leur méthode; ils goûtaient même l'idée des leçons de catéchisme, qu'ils étaient trop indolents pour donner eux-mêmes à leurs enfants; bref, les autorités municipales insistèrent vivement auprès de M. de la Mennais, et lui firent les plus séduisantes promesses.

Le ministre de la Marine ayant joint ses instances à celles des habitants, le supérieur général n'hésita plus. Au mois d'octobre 1838, trois jeunes maîtres partaient de Nantes pour la Pointe-à-Pitre. C'étaient les frères Marcellin, à qui l'on confiait les fonctions de directeur, Arthur, qui devait s'illustrer bientôt par l'apostolat des esclaves, et Rieul.

Après diverses aventures, dont quelques-unes assez périlleuses, que le frère Marcellin a spirituellement contées dans son journal de bord, les voyageurs débarquèrent, le 27 avril 1839, sur le quai de la Pointe-à-Pitre.

C'est la ville la plus importante de l'île; sa population était alors d'environ quinze mille habitants. Formée, comme les autres bourgs de ces régions volcaniques, d'un pêle-mêle de maisons basses destinées à braver les tremblements de terre, elle était malheureusement sujette, comme la Basse-Terre, à des épidémies de fièvre jaune, qui enlevaient bon nombre d'Européens. En outre, la vie y était des plus chères. A moins de se nourrir de manioc, il fallait s'y ruiner en dépenses d'alimentation.

Les Frères ne l'ignoraient pas, et ils s'y résignaient; mais ce qui les surprit désagréablement fut l'accueil des administrateurs, qui avaient témoigné tant d'empressement à les appeler.

Le directeur de l'Intérieur, M. Billecoq, supportait avec peine la concurrence qu'ils allaient faire à l'école mu-

tuelle; malgré le bon vouloir du gouverneur, il ne leur épargna aucune vexation. Le traitement de chacun d'eux, d'abord fixé à deux mille francs, fut ramené à seize cents; bien plus, pour couvrir cette dépense, on exigea, contrairement aux vues du gouvernement, qui voulait l'école gratuite, une rétribution payée par les parents.

On semblait prendre à tâche de lasser la patience des Frères, en leur imposant des privations que des religieux devaient, disait-on, supporter sans se plaindre.

« Lorsque nous arrivâmes à la Pointe, écrit le frère Marcellin, nous trouvâmes trois lits dans la maison qu'on nous destinait. J'en avais demandé quatre, mais on me dit que le quatrième était inutile. Ces trois lits étaient garnis d'une paillasse, d'un matelas avec un traversin sale, vieux et raccommodé. Je refusai de recevoir les trois traversins. On me dit que j'étais bien difficile; cependant on m'en donna d'autres. Je demandai des couvertures, des moustiquaires. On me dit que ces objets étaient inutiles dans le pays, et ce n'est qu'à force de demandes, je pourrais dire de disputes, que j'ai pu les obtenir. De là vient qu'ils disent que je suis trop exigeant.

« Pendant plusieurs jours, un des plus notables de ces messieurs n'a cessé de nous rappeler que nous étions des hommes d'abnégation et de mortification. Je n'ai pu m'empêcher de lui répondre : « Monsieur, je ne savais pas « qu'en venant ici, je venais pour recevoir vos leçons... » En effet, convient-il à un homme qui n'a pas une ombre de religion de venir nous prêcher l'abnégation (1)? »

Là, comme en Bretagne, chaque école passait par l'épreuve du dénuement, de la contradiction et du mépris. C'est le signe des œuvres bénies de Dieu; aussi, M. de la Mennais, tout en multipliant les démarches auprès des ministres de l'Instruction publique et de la Marine, encourageait-il ses disciples au dévouement, leur promettant, à la suite de ces luttes obscures, la couronne de justice réservée aux vaillants.

(1) Lettre inédite adressée à M. de la Mennais, le 4 juillet 1839. — Archives des Frères,

Les trois Frères de la Pointe-à-Pitre joignaient à l'ardeur du missionnaire l'énergie et la ténacité de la race bretonne. Ils opposèrent aux tracasseries administratives un courage tranquille, qui désarma l'opposition. Ils avaient ouvert leur école le 1er juillet 1839, avec douze élèves; le lendemain, ils en avaient trente; cinq mois après, ils en comptaient cent cinquante. Leur dévouement était dès lors si apprécié, que, le frère Arthur ayant été atteint de la fièvre jaune, une dame de la ville, habile à traiter les maladies du pays, s'installa à son chevet, le veilla nuit et jour, et finit par l'arracher à la mort (1).

Au moment où l'école de la Pointe-à-Pitre sortait ainsi de la crise des débuts cinq nouveaux Frères arrivaient à la Martinique, et débarquaient à Fort-Royal (2), où ils devaient ouvrir leur première école (3).

Là, du moins, la réception fut cordiale. La maison qu'on leur préparait n'étant pas encore prête, le gouverneur, M. de Moyes, les logea à Saint-Pierre, dans sa propre maison. Ils virent bientôt accourir la population noire de la ville et des environs, avide d'instruction religieuse. Les femmes surtout paraissaient empressées à recevoir leurs leçons. Ils commencèrent donc, avec l'assentiment du curé, à faire, chaque soir, un catéchisme dans l'église de Saint-Pierre, et lorsque, quelques mois plus tard, — en mars 1840 — trois de leurs confrères vinrent ouvrir une école dans cette ville, ils trouvèrent déjà formé un auditoire de trois cents noirs, hommes et femmes, qui suivaient les instructions des Frères avec assiduité.

C'était le premier résultat consolant obtenu aux Antilles. On se hâta d'en informer M. de la Mennais, qui l'annonça, plein de joie, à la communauté de Ploërmel.

Chose admirable ! après de si navrantes nouvelles des colonies, l'enthousiasme des Frères pour l'œuvre des

(1) Ces renseignements sont extraits de diverses lettres inédites du frère Marcellin à M. de la Mennais.

(2) Aujourd'hui Fort-de-France.

(3) Ils avaient à leur tête le frère Saturnin. Le frère Moïse, qui mourut peu de temps après son arrivée, compte également parmi les fondateurs de l'école de Fort-Royal.

missions n'avait point baissé. Lorsque, pendant la maladie du frère Antonin, M. de la Mennais offrit au frère Frédéric d'aller le remplacer, le laissant libre toutefois, et le prévenant même des ravages que faisait la fièvre jaune à la Basse-Terre, il obtint cette réponse : « Si ma vie est utile à la gloire de Dieu, il saura bien la conserver. Si elle ne lui sert à rien, pourquoi craindrais-je de la perdre (1)? » Et le bon Frère partit, sans soupçonner même l'héroïsme de son sacrifice.

Les gouverneurs de la Guadeloupe et de la Martinique ne tardèrent pas à apprécier les nouvelles écoles, et en firent le plus grand éloge à l'amiral Duperré, ministre de la Marine.

IV

Celui-ci se connaissait en hommes. Non content de réclamer de nouveaux Frères pour les Antilles, il en demanda trois pour les possessions françaises du Sénégal.

Tant de départs allaient compromettre les écoles bretonnes, si de nouvelles recrues n'affluaient au noviciat. Plus que jamais, il fallait favoriser les vocations.

Sur le conseil de M. de la Mennais, l'amiral Duperré adressa une requête aux cinq évêques de Bretagne, afin de stimuler leur zèle. De son côté, le supérieur général fit parvenir aux curés la circulaire suivante :

« Ploërmel, le 28 avril 1840.

« Monsieur le recteur,

« La congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, semblable au grain de sénevé dont il est parlé dans l'Evangile, a pris en peu d'années d'heureux et rapides accroissements, et on peut la comparer à un grand arbre, sous lequel une multitude d'enfants viennent aujourd'hui se reposer; mais, si le nombre des Frères n'augmentait pas, notre noviciat suffirait à peine à soutenir les établissements déjà fondés, et nous ne pourrions plus en créer de

(1) *Le Français de l'Ouest*, n° du 23 mai 1840.

nouveaux, quoiqu'on nous en demande de toutes parts.

« D'un autre côté, M. le ministre de la Marine nous presse vivement de multiplier nos écoles coloniales, afin de préparer l'affranchissement des esclaves, et nous avons les plus puissants motifs de seconder ses vues. Il s'agit, en effet, d'instruire, de convertir à la vie chrétienne, à des mœurs pures, à des habitudes régulières, une population de près de trois cent mille âmes, qui ne connaît de Dieu que le nom, et pour laquelle la liberté ne serait qu'un funeste présent, si la religion ne lui apprenait pas à en régler l'usage.

« Lorsque nous avons proposé à nos Frères d'accepter cette belle, mais périlleuse mission, ils se sont présentés en foule, et nous n'avons eu que l'embarras de choisir; cependant nous avons dû tempérer leur ardeur, car nous avions à craindre que nos établissements de Bretagne fussent ébranlés par le départ subit de tant de Frères à la fois.

« L'intérêt que vous prenez à toute espèce de bonnes œuvres m'est parfaitement connu, monsieur le recteur; j'espère donc que vous voudrez bien contribuer au succès de celle que j'ai l'honneur de vous recommander, en nous procurant des sujets qui y soient propres. Je vous prie de remarquer qu'il n'est nullement nécessaire que ceux qui se présenteraient pour entrer au noviciat aient l'intention d'aller dans les colonies. Ils resteront toujours entièrement libres à cet égard : assez de Frères, parmi les anciens, manifestent cette vocation; mais, pour qu'ils puissent la suivre, il faut que d'autres soient prêts à les remplacer, ou bien les écoles qu'ils dirigent actuellement resteraient vacantes.

« L'âge le plus convenable pour entrer au noviciat est de seize à vingt-cinq ans; les qualités requises sont un détachement entier des choses de la terre, l'esprit d'obéissance et d'humilité, des talents et du goût pour l'éducation des enfants.

« Les Frères de l'Instruction chrétienne peuvent être exemptés du service militaire, lorsqu'ils prennent l'enga-

gement de se consacrer pendant dix ans au service de l'Instruction publique.

« Agréez, monsieur le recteur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« L'abbé J.-M. DE LA MENNAIS. »

Cet appel fut entendu. Il fallut, de nouveau, agrandir le vieux couvent de Ploërmel pour abriter la foule des postulants, et bientôt de nouvelles écoles s'ouvrirent en Bretagne, pendant qu'on doublait le contingent des colonies.

V

L'œuvre une fois implantée aux Antilles, M. de la Mennais songea à la perfectionner.

Ce qui lui coûtait, en se séparant de ses fils, c'était moins de les voir partir pour un exil meurtrier, que de les sentir aux prises avec les dangers de la solitude, sous un climat alanguissant, au milieu d'une population dissolue. Quand il songeait qu'une de ses lettres mettait plusieurs mois à leur parvenir, et que, là-bas, ils ne trouvaient qu'à grand'peine les secours religieux les plus essentiels, il sentait son cœur se serrer, et les confiait, les larmes aux yeux, à la garde du Père céleste.

Une plus complète organisation s'imposait. Déjà l'amiral Duperré, au courant des divisions survenues, à l'origine, entre les Frères de la Basse-Terre, avait invité le supérieur général à faire, en personne, un voyage d'inspection aux Antilles. Mais comment quitter, pour de longs mois, Ploërmel et les écoles bretonnes?

M. de la Mennais résolut de faire plus et mieux qu'une simple visite à ses enfants de la Martinique et de la Guadeloupe.

Il lui fallait, là-bas, un lieutenant revêtu d'une autorité étendue sur toutes les écoles, fixé dans le pays, pouvant, par suite, donner à propos le conseil ou la réprimande, opérer les mutations utiles, lui dénoncer les abus un peu

notables, astreint, au surplus, à lui rendre un compte détaillé de ses actes.

Cette mission toute de confiance exigeait, de la part de l'élu, une vertu éprouvée et un dévouement sans bornes. Le choix de M. de la Mennais se fixa sur le frère Ambroise.

Le directeur du petit noviciat de Tréguier demandait, depuis la fondation des écoles coloniales, à partir pour les Antilles. En voyant son vœu réalisé, au moment de quitter la Bretagne tant aimée, le pauvre frère eut, ce semble, un moment d'hésitation, et manifesta son trouble à son supérieur.

Il reçut immédiatement la réponse suivante :

« ... N'hésitez pas dans votre résolution; regardez-la comme l'œuvre de Dieu, et, si vous vous sentez faible, comptez sur le secours et les grâces de Celui qui vous envoie. D'ailleurs, il n'y a pas moyen désormais de reculer : ce matin, deux heures avant d'avoir reçu votre lettre, j'ai demandé au ministre votre commission et celle des six Frères qui vous accompagnent aux Antilles, indépendamment des Frères qui vont au Sénégal. Si l'on vous voyait indécis, inconstant ou triste, vous feriez un mal infini, et vous décourageriez tous les autres. De plus, j'ai joint à ma lettre au ministre une lettre pour le frère Frédéric, dans laquelle je lui apprends votre nomination; cette lettre lui parviendra par le premier navire qui partira pour les colonies. Vous voyez que tout est consommé; maintenant, ne regardez plus en arrière; soyez calme, résigné et même plein de joie, car la volonté de Dieu est manifeste, et vous ne devez plus songer qu'à l'accomplir.

« Il est vrai qu'avant que cette affaire ait été conclue, j'ai fait et je vous ai présenté toutes les objections, ne vous dissimulant rien, et vous laissant toute liberté; mais aujourd'hui, je me félicite beaucoup de votre détermination, et j'ai l'intime conviction qu'elle vient du ciel; courage donc, mon cher enfant! chantez le cantique d'actions de grâces !

« Je remarque avec une douce consolation que votre sa-

crifice a édifié tous nos Frères; ils regrettent, sans doute, de vous voir vous éloigner; mais un grand nombre envient votre sort et voudraient vous suivre; gardez-vous donc bien de montrer la moindre hésitation. Ne restez à Saint-Brieuc que le temps absolument nécessaire pour terminer vos affaires, et revenez ensuite directement ici; je n'ai pas besoin de vous dire que, pour rien au monde, vous ne devez plus retourner à Tréguier, sous quelque prétexte et pour quelque raison que ce soit (1). »

Quelques semaines après, en novembre 1840, le frère Ambroise s'embarquait à Brest, en compagnie de six autres Frères (2).

Avant le départ, M. de la Mennais lui remit un questionnaire détaillé et un recueil de recommandations, d'où l'on nous saura gré d'extraire quelques lignes.

En général, les créoles estiment infiniment plus la science profane que le catéchisme : d'où la tentation, pour les jeunes Frères, de cultiver, de préférence, les talents qui peuvent jeter sur leur école un certain éclat. Le supérieur charge expressément le frère Ambroise de régler leur activité : « Ne négligez rien, dit-il, pour ranimer et soutenir la piété parmi les Frères. Faites-leur bien comprendre que le succès de leur belle mission dépend, non de leur science ou de leurs talents, mais de la bénédiction de Dieu, et que Dieu ne les bénira qu'autant qu'ils chercheront sa gloire avec simplicité et aux dépens de leurs goûts naturels. » Et ailleurs : « Je crains que, pour briller, on ne cherche trop les choses d'éclat, et à faire des savants plutôt que des chrétiens. Ce serait manquer le but de notre mission, et ce serait contraire aux intentions du gouvernement lui-même. »

Certains Frères ont pris, aux colonies, des habitudes peu en harmonie avec la gravité de leur état, comme celle de fumer, de porter des robes de chambre, d'accepter, de temps à autre, des liqueurs fortes. Soucieux de leur santé,

(1) Lettre inédite du 27 août 1840. — Archives des Frères.

(2) C'étaient les frères Anastase, Philémon, Hyacinthe, Rembert, Palémon, Donatien, Irénée-Marie, Gérard et Daniel.

aussi bien que de leur ferveur, le supérieur rappelle énergiquement les prohibitions de la règle.

Enfin, s'il a envoyé ses fils si loin de la mère-patrie, ce n'est pas uniquement dans l'intérêt des colons, qui abusent trop souvent de leur supériorité sociale pour opprimer la race noire. Dans sa pensée, comme dans celle du ministre de la Marine, ses écoles doivent préparer l'abolition de l'esclavage aux Antilles : « Examinez donc, dit-il au frère Ambroise, ce que nous pourrions faire pour l'instruction chrétienne des esclaves. C'est un article très délicat; vous me direz ce que vous en pensez, après avoir pris le temps de recueillir les renseignements et après y avoir mûrement réfléchi.

« En général, les colons, c'est-à-dire les blancs, sont opposés à ce qu'on instruise les nègres. Cette disposition de leur part est toute naturelle, et il ne faut pas nous en fâcher, ni entrer là-dessus en discussion avec eux ; mais il faut faire notre œuvre paisiblement, doucement, courageusement, sans nous déconcerter ni nous troubler (1). »

Muni de ces instructions, le frère Ambroise arriva à la Martinique au mois de mars de 1841 (2).

Ce qui l'avait fait choisir pour une mission aussi difficile, c'étaient, avec l'esprit profondément religieux et la parfaite régularité que nous lui connaissons, ses habitudes d'ordre et son absolu dévouement à la congrégation.

(1) *Informations à prendre par le frère Ambroise et avis divers.* — Manuscrit inédit. — Archives des Frères.

(2) Voici la lettre de pouvoirs qu'il reçut de M. de la Mennais, le 1er décembre 1840 :

« Nous, supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne, considérant combien il sera utile aux écoles des Antilles et aux Frères qui les dirigent qu'un Frère soit particulièrement chargé de leur surveillance, et nous rende un compte exact et régulier de tout ce qui les intéresse, avons nommé et nommons le sieur Joseph le Haiget (frère Ambroise), directeur général desdites écoles et desdits Frères. Nous lui déléguons tous nos pouvoirs, à l'effet de régler, de concert avec messieurs les gouverneurs et d'accord avec messieurs les préfets apostoliques de la Martinique et de la Guadeloupe, tout ce qui peut avoir rapport aux écoles déjà existantes, et à la fondation d'écoles nouvelles. Il aura droit de changer de résidence les Frères déjà placés, s'il le juge à propos, et de les remplacer par d'autres; de renvoyer en France ceux qui, pour raison de santé ou pour toute autre cause, ne pourraient ou ne devraient

Malheureusement, il n'avait pas encore acquis, malgré de longs efforts, ce tact délicat qui prévient les conflits, pas plus qu'il n'avait atteint le degré d'indulgence qui rend l'autorité aimable.

Le gouvernement lui avait assigné pour résidence une ancienne maison religieuse, située à deux kilomètres de Fort-Royal, sur une hauteur pittoresque et salubre, appelée le Morne-Vannier. Il pouvait, de là, surveiller sans difficulté les deux écoles de Fort-Royal et de Saint-Pierre. Quant aux écoles de la Guadeloupe, il n'en était séparé que par une courte traversée.

Il vit tout de suite combien sa présence était nécessaire. Indépendants les uns des autres, privés, pendant de longs mois, des conseils du Père, placés sous la surveillance un peu trop nominale des préfets apostoliques et des deux gouverneurs, les directeurs d'école s'étaient déjà taillé de petits fiefs, où chacun était maître et seigneur, et légiférait à sa guise.

Rendre à M. de la Mennais un compte exact de ce qu'il observait, exiger des relevés détaillés des recettes et des dépenses, proscrire les usages contraires à la règle que n'excusait pas suffisamment le climat, tel fut le premier soin du frère Ambroise, telle devait être sa pratique constante.

Nous avons sous les yeux la volumineuse correspondance qui s'ouvrit alors entre le supérieur général et

pas rester dans la colonie: de se faire rendre compte des dépenses et des recettes de chaque établissement; d'y maintenir l'exacte observation de nos saintes règles, et, en un mot, de faire tout ce que nous ferions nous-même, si nous étions sur les lieux. Il visitera successivement, et le plus souvent possible, les divers établissements, ainsi qu'il a été convenu avec monsieur le ministre de la Marine, et il en exposera les besoins à l'administration. Les directeurs particuliers auront recours à ses conseils et à son autorité dans tous les cas importants.

« Au bout de un ou deux mois de séjour aux Antilles, il choisira, parmi les Frères déjà en exercice dans la colonie, celui qui le remplacerait provisoirement en sa qualité de directeur général, s'il venait à mourir; il écrira ce nom dans un billet cacheté qu'il attachera aux présentes lettres, et qui sera ouvert au moment de sa mort; mais, en attendant, il est indispensable que les Frères aient toujours un chef auquel ils soient tenus d'obéir, comme ils m'obéiraient si j'étais présent.

« Donné à Brest, le 1er décembre 1840.

« Abbé J.-M. DE LA MENNAIS. »

son suppléant. Ce sont, de part et d'autre, non de simples lettres, mais de véritables mémoires.

Malgré l'autorité dont il est investi, le frère Ambroise consulte le Père pour tout ce qui ne doit pas être réglé d'urgence, et M. de la Mennais, tenu au courant de la vie quotidienne des Frères, en règle le détail presque aussi minutieusement qu'en Bretagne.

Ce qui le préoccupe avant tout, c'est le progrès spirituel de ses fils. A côté des préceptes de pédagogie ou d'hygiène, on rencontre à chaque instant, dans ses lettres, des conseils de patience, de charité, de pénitence. Il semble craindre, pour ses disciples exposés aux tentations d'un climat débilitant, l'oubli des grandes règles de la mortification religieuse : « J'ai permis, écrit-il, l'usage du café, selon le besoin, mais non pas d'une manière indéfinie. C'est au Frère directeur à distribuer ce qui peut être nécessaire à chacun, et vous devez régler cet article comme tous les autres, afin qu'il n'y ait pas d'abus. Quant au nombre des plats, je m'étonne que vous en ayez permis quatre, tandis qu'à Ploërmel, à la table des prêtres mêmes, il n'y en a souvent que deux, et jamais plus de trois. Je ne veux pas, sans doute, que l'on manque du nécessaire; mais je crains beaucoup que l'on ne s'abuse là-dessus, et que l'on oublie trop que la vie d'un religieux doit être une vie de pénitence (1). »

Quelques jours avant cette lettre, le 5 octobre 1841, M. de la Mennais avait adressé à tous les Frères des Antilles une circulaire destinée à ranimer chez eux l'esprit de ferveur (2).

« Je crois remarquer, disait-il, que plusieurs d'entre vous sont disposés à se plaindre trop facilement des désagréments qu'ils éprouvent, et, ainsi, ils se privent des mérites dont ils s'enrichiraient s'ils avaient plus de résignation dans ces diverses épreuves, et s'ils comprenaient mieux le prix de ces croix vraiment légères, quoiqu'elles

(1) Lettre inédite du 13 octobre 1841. — Archives des Frères.

(2) Voir cette circulaire à la fin du volume (*Appendice E*).

leur paraissent quelquefois bien pesantes. Lisez, mes Frères, lisez la vie des saints, et efforcez-vous d'imiter ce qu'ils ont fait dans des circonstances semblables. Pour moi, je n'en connais aucun qui ne se soit réjoui d'avoir quelque chose à souffrir pour Jésus-Christ, et qui ne lui en ait rendu grâces. »

Ces austères leçons portaient leurs fruits, sans doute; mais on n'en souffrait pas moins avec quelque peine l'intervention de celui qui les attirait. Aux Antilles plus encore qu'en Bretagne, la vertu un peu revêche du frère Ambroise éloignait les âmes faibles, et ce n'était pas trop de tout son dévouement pour racheter certaines gaucheries, qui froissaient au lieu d'apaiser.

Ses blâmes trop peu mesurés lui aliénèrent aussi une partie du clergé. Accoutumé au zèle, à la régularité, à la pauvreté des recteurs bretons, il n'avait pas vu sans scandale le laisser-aller et l'opulence relative de certains curés des Antilles. Il ne s'habituait pas, surtout, à les voir négliger le soin spirituel des Frères et de leurs élèves. Au besoin, dans ses conversations comme dans ses lettres, il s'érigeait en censeur de leurs actions et surtout de leurs omissions. Cette attitude ne pouvait que déplaire. On ne manqua pas de le lui faire sentir. La situation devenait gênée, de part et d'autre. Le frère Ambroise n'y vit d'autre remède, que de faire attacher à ses établissements un aumônier de son choix.

VI

Il avait connu, à Ploërmel, un jeune prêtre généralement estimé pour la piété, le zèle et le talent de parole avec lesquels il exerçait ses fonctions de second aumônier des Frères. Il vit dans l'abbé Evain l'auxiliaire dont il avait besoin, et le demanda à M. de la Mennais.

Celui-ci appréciait les services que l'aumônier rendait à la maison-mère; néanmoins, en présence de la situation que lui décrivait le frère Ambroise, il se prêta sans hésiter au sacrifice que l'on attendait de lui.

Avec sa nature un peu exaltée, l'abbé Evain n'était pas homme à reculer devant une expédition qui promettait à son zèle une carrière sans limite; il accepta.

Le 28 septembre 1841, la communauté réunie dans la chapelle de Ploërmel fut témoin d'un émouvant spectacle. Dans le chœur, à la suite de M. Evain, étaient rangés douze Frères destinés à s'embarquer avec lui, les uns pour les Antilles, les autres pour le Sénégal. Dans ce groupe, on remarquait le vieux père de l'aumônier, qui, sous le nom de frère Henri-Marie, avait revêtu l'habit religieux, et se disposait à suivre son fils au-delà des mers. Un recteur des environs monta en chaire, et commenta, à l'adresse des futurs apôtres, la triomphante exclamation de saint Paul : « Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui vont évangéliser la paix, évangéliser les vrais biens (1) ! »

M. de la Mennais remit à l'abbé Evain le crucifix de missionnaire, puis celui-ci alla, suivi de ses compagnons, consacrer son ministère à la Reine des Apôtres. Un *Te Deum*, lancé à pleine voix vers les voûtes du vieil édifice, termina la cérémonie. Le surlendemain, après une dernière bénédiction donnée par l'abbé Evain au milieu des larmes de l'assistance, une voiture emporta l'aumônier des Frères avec ses compagnons. Quelques jours après, ils s'embarquaient à Brest. M. de la Mennais écrivait au frère Ambroise : « C'est un vrai bataillon de saints que je vous envoie. »

Cet optimisme allait être, hélas ! cruellement déçu. Pendant la traversée, les Frères remarquèrent, non sans étonnement, chez leur aumônier, un changement d'attitude et de langage. Au lieu de leur prêcher la charité, il s'appliquait à les prévenir contre les confrères qu'ils allaient trouver aux Antilles. Il semblait, dès lors, vouloir se faire centre, et se créer un parti.

A peine débarqué à Fort-Royal, M. Evain devina l'antipathie de quelques Frères contre le supérieur que

(1) Rom. x, 15.

leur avait donné M. de la Mennais. Dès lors, il dressa son plan de campagne. Il s'appuierait sur les mécontents pour faire échec au frère Ambroise et le supplanter dans ses fonctions de directeur général. Cet homme qui, par ses dehors de zèle, avait capté les bonnes grâces de M. de la Mennais, n'était, au fond, qu'un intrigant ambitieux et malhonnête.

On ne le vit pas tout d'abord. Il commença par se poser, auprès des Frères, en pacificateur chargé par M. de la Mennais d'accueillir leurs plaintes et de réformer les abus. Il affecta de s'employer à leur bien spirituel, confessant régulièrement leurs élèves, et leur prêchant à eux-mêmes des retraites, que sa facilité d'élocution leur faisait trouver admirables. Entre temps, il conquérait l'estime du clergé par l'aménité de ses relations et son empressement à rendre service. On opposait naturellement ces brillants dehors aux manières brusques et austères du frère Ambroise.

Bientôt, le nouveau venu reçut les confidences des Frères. Au lieu de leur prêcher la soumission, il s'appliqua à irriter leurs ressentiments, et les poussa peu à peu à la révolte. Il les plaignait d'avoir à subir la prétendue dureté du frère Ambroise, et leur laissait entendre que si, au lieu d'être simple aumônier, il était leur directeur, les choses iraient autrement.

Convaincus, en effet, que l'autorité de M. Evain leur assurerait la liberté et le bien-être, plusieurs Frères de Fort-Royal, de Saint-Pierre et de la Basse-Terre écrivirent à M. de la Mennais pour lui demander le rappel du frère Ambroise et la nomination de l'aumônier en qualité de directeur. Dans une lettre particulière adressée au Père, celui-ci laissait entendre modestement qu'il se laisserait faire, quoique indigne.

M. de la Mennais soupçonna immédiatement quelque perfide manœuvre; mais, n'ayant jamais suspecté la vertu de M. Evain, il lui adressa une lettre aussi affectueuse que ferme.

« Je savais, disait-il, que certains esprits étaient mon-

tés contre le frère Ambroise; je vous en avais prévenu, et je vous avais, en conséquence, donné le conseil de ne pas entrer trop avant dans tout cela, mais de tout adoucir, concilier et arranger, de manière à maintenir toujours et à fortifier même l'autorité du chef. Il me semble qu'en arrivant sur les lieux, votre bon cœur a écouté trop facilement des plaintes au moins exagérées. Je n'entends pas dire qu'elles n'aient aucun fondement; mais, évidemment, plusieurs de ces plaintes ont pour cause l'espèce d'exaltation que produit sur l'imagination l'ardent climat des Antilles.....

« Un grief allégué contre le frère Ambroise est qu'il s'oppose à ce qu'on donne des repas chez les Frères, et pourtant je ne puis l'en blâmer, puisque c'est formellement défendu dans le règlement particulier des Frères des colonies. Je conçois qu'à votre arrivée, il fût convenable d'inviter une fois le clergé de Fort-Royal, et le frère Ambroise aurait dû comprendre que ce cas extraordinaire confirmait la règle, au lieu de la détruire; mais que conclure de là, sinon qu'il a manqué de tact dans cette circonstance?

« Qu'il en ait manqué également plusieurs fois dans ses rapports avec les administrateurs civils, c'est possible; mais j'excuse ses intentions, et c'est à vous, c'est à moi de l'en avertir, de l'aider à éviter désormais de pareilles fautes, et aussi de soutenir son courage et de le consoler dans ses épreuves, car il en a besoin.

« Je ne vois donc pas, très cher ami, que je sois dans la nécessité de recourir au moyen extrême que vous m'indiquez. Vous me le proposez avec infiniment de délicatesse et de générosité, j'aime à le reconnaître; mais cela n'empêche pas qu'un pareil coup d'Etat ne soit contraire à toutes mes habitudes de mansuétude, de patience et de longanimité dans le gouvernement des Frères. D'un autre côté, je rédige, en ce moment-ci, les constitutions des Frères, et il y est formellement dit qu'après ma mort, ils se gouverneront eux-mêmes,

comme le font déjà les Frères de Saint-Laurent, suivant la dernière volonté du P. Deshayes.

« Votre position, en Amérique, doit être absolument semblable à celle de M. Ruault à Ploërmel. M. Ruault n'a aucun autre titre que le titre d'aumônier des Frères, mais il a plus d'autorité que personne, parce qu'il a la confiance de tout le monde. Son influence est d'autant plus grande, qu'elle est, en quelque sorte, inaperçue, et que jamais il n'intervient d'une manière directe et par voie de commandement dans nos petites tracasseries de communauté ; vous en avez été témoin pendant de longues années.

« Je ne puis trop vous remercier des renseignements que vous me donnez; j'y attache le plus grand prix, et je vous prie de continuer de la sorte. J'en profiterai sans vous compromettre vis-à-vis de qui que ce soit. Une chose particulièrement m'a beaucoup affligé, c'est qu'après avoir éprouvé tant de fatigues, vous n'ayez trouvé, en descendant à terre, qu'un si mauvais gîte. Cette négligence est inconcevable ; je vais en écrire au frère Ambroise.

« Je ne finirai point cette lettre sans vous renouveler mes recommandations au sujet du travail. N'entreprenez pas trop, modérez votre zèle, et, dans l'exercice de vos saintes fonctions, soyez d'une extrême prudence. Vous marchez au milieu des écueils : veillez et priez beaucoup (1). »

VII

M. Evain parut d'abord accepter franchement la décision du Père. Mais il ne renonçait point à ses ambitieuses visées. Ayant échoué dans ses démarches auprès de M. de la Mennais, il résolut de forcer le frère Ambroise à demander lui-même son rappel.

(1) *Notes diverses* du frère Hippolyte, qui avait longtemps vécu avec le frère Ambroise.

Dès lors, ce furent, non plus des insinuations malveillantes, mais de vraies calomnies ouvertement lancées contre le pauvre Frère, qui vit bientôt sa tâche rendue impossible. L'abbé Evain doit-il porter toute la responsabilité de cette odieuse conduite? Nous ne le pensons pas. Si l'on en croit les lettres qu'il écrivait alors, l'ardent climat des colonies avait enflammé et dérangé son cerveau.

Malgré tout, il arrivait à ses fins. En butte au mépris et à l'aversion des Frères, le directeur général écrivait lettre sur lettre à M. de la Mennais, pour lui demander l'autorisation de s'embarquer.

Celui-ci, persuadé que la bourrasque passerait, lui répondait par des exhortations au calme et à la patience; mais ces lettres ne parvenaient pas au malheureux frère Ambroise : l'abbé Evain trouvait moyen de les intercepter.

Le jour vint où, abreuvé de dégoûts, privé des conseils de son supérieur, persuadé que sa présence était un obstacle à la paix, le frère Ambroise avertit M. de la Mennais qu'il avait demandé au gouverneur de la Martinique un congé de trois mois, et qu'il allait s'embarquer sur le premier vaisseau frêté pour la Bretagne.

Son passage était, en effet, arrêté, lorsque, malgré la vigilance de ses ennemis, il reçut du Père la défense formelle de quitter son poste.

Cette lettre le releva de son abattement. Il y fit sur le champ une réponse qui se terminait par ces belles paroles : « Bon Père, vous voulez que je reste ici? Je m'y soumets, car j'aimerais mieux mourir que vous désobéir (1). »

Par le même courrier, M. de la Mennais avait adressé à l'abbé Evain la lettre suivante, modèle de modération et de charité :

« Cher ami, en vous écrivant, il y a peu de jours, je prévoyais ce qui arrive, c'est-à-dire que le frère Ambroise se découragerait, et serait comme accablé par les accusations dont il est si tristement l'objet. Je lui écris donc

(1) Lettre inédite, du 6 février 1842. — Archives des Frères.

pour ranimer ses forces et sa confiance, et pour lui enjoindre de ne pas quitter la colonie, sous quelque prétexte que ce puisse être, à moins que je ne juge à propos de le rappeler moi-même, plus tard. De votre côté, ne négligez rien pour le consoler et pour maintenir son autorité sur les Frères, dont plusieurs seraient peut-être portés à la méconnaître, ce qui les rendrait bien coupables devant Dieu. Qu'ils relisent la lettre de saint Ignace sur l'obéissance insérée dans leur *Recueil*, et qu'ils ne s'écartent jamais des règles de conduite qu'elle prescrit envers les supérieurs, quels que puissent être les torts ou les misères de ceux-ci.

« Il est certain que, dans les reproches que l'on fait au frère Ambroise, il y a exagération, erreur manifeste sur plusieurs points, comme je vous l'ai déjà dit. Sans entrer dans cet examen et dans aucune discussion avec les Frères, ce qui pourrait les indisposer aussi contre vous, prêchez-leur, plus que jamais, l'obéissance, la patience, la résignation et la paix; ne souffrez pas que l'on tienne devant vous des conversations qui blessent la charité, ou qui soient de nature à diminuer le respect que l'on doit toujours à ceux qui sont dépositaires de l'autorité, même quand il leur arrive de se tromper. Et quel est donc l'homme qui ne se trompe pas? quel est le supérieur exempt de toute faute? Hélas! ce n'est pas celui qui vous écrit, et il le sait trop bien pour n'être pas indulgent envers les autres, ayant besoin lui-même de tant d'indulgence.

« Les Frères, reconnaissants de votre dévouement pour eux, et ravis de vous voir partager leurs travaux, ont, à l'instant même, conçu le désir et l'espérance de vous avoir pour directeur général, ce qui était bien naturel. Cependant, ne vous y trompez pas, les opinions ne sont pas unanimes, même parmi les Frères de la Martinique; d'ailleurs, ceci ne peut se réaliser, comme je vous l'ai déjà marqué et expliqué. Afin donc de les détromper entièrement, je viens de désigner les frères Gérard ou Frédéric, l'un à défaut de l'autre, pour remplir provisoirement les fonctions de directeur général, en cas de mort ou d'absence autorisée par moi, du frère Ambroise. Il est impor-

tant, pour vous comme pour l'œuvre, qu'il ne reste aucun doute sur la manière dont elle doit être organisée, et sur la part que vous y devez prendre, ainsi que les autres ecclésiastiques qui y seront associés plus tard. De grâce, ne vous imaginez pas que ceci vous soit personnel, et que j'aie pour vous d'autres sentiments que ceux que je vous ai tant de fois exprimés du fond du cœur. Oh! non, ces sentiments sont invariables, et j'aime à vous en renouveler l'assurance, persuadé, d'ailleurs, qu'il en est de même de vous, et qu'en Amérique aussi bien qu'à Ploërmel, vous m'aimerez toujours avec la tendresse d'un fils (1). »

Une telle indulgence, une si exquise délicatesse de la part d'un homme qui ne pouvait plus ignorer tout à fait les coupables menées de l'abbé Evain auraient dû désarmer les mécontents. Il n'en fut rien.

On s'enhardit jusqu'à charger le frère Ambroise, auprès de M. de la Mennais lui-même, des imputations les plus odieuses, et, comme il tardait à se prononcer, on accusa le directeur général, devant le gouverneur de la Martinique, d'entraver, par son administration, le succès des écoles.

Chose inouïe! Ceux qui se posaient ainsi en redresseurs de torts étaient, au moment même où ils cherchaient à noircir un religieux exemplaire, convaincus d'escroquerie!

En attendant la publicité de leur déshonneur, leur victime était mise en demeure de se disculper devant l'autorité civile.

Entre autres griefs, on reprochait au directeur général de s'emparer du traitement des Frères, d'en envoyer une partie à la maison-mère, et d'engloutir le reste en dépenses personnelles, tandis qu'eux-mêmes manquaient de tout.

Le frère Ambroise demanda à être jugé sur pièces authentiques, et produisit des documents écrits. Ses comptes de recettes et de dépenses ayant été examinés, sa gestion fut reconnue excellente, et les accusations

(1) Lettre inédite, du 7 Mars 1842 — Archives des Frères.

tombèrent d'elles-mêmes. On admira sa prudence et sa charité; mais le gouverneur le blâma d'avoir tant souffert sans se plaindre, alors qu'il lui était si facile de confondre ses détracteurs (1).

En même temps, la lumière se faisait à Ploërmel. L'abbé Evain avait commis l'imprudence d'adresser à un de ses amis de Bretagne une lettre où il se vantait d'obtenir du gouverneur, contre le frère Ambroise, un ordre d'embarquement.

Cette lettre accusait si ouvertement l'intrigue malhonnête, que le destinataire, scandalisé, la remit à M. de la Mennais. Celui-ci vit alors clairement ce qu'était devenu, sous les excitations de l'ambition, le malheureux prêtre dont l'hypocrisie avait surpris sa confiance. Il écrivit aussitôt au frère Ambroise :

« Mon très cher Frère, je suis instruit de tout ce qu'on a fait pour tromper nos pauvres Frères de Fort-Royal et les soulever contre vous. Je vous réitère l'ordre de rester à votre poste, quelque chose que l'on fasse pour vous obliger à le quitter. Il est possible que l'on ait cherché à prévenir M. le gouverneur et à vous noircir à ses yeux; du moins, on s'en vante avec audace dans une lettre adressée mystérieusement en Bretagne; mais la Providence a permis que cette lettre ait été déposée entre mes mains par celui même à qui elle a été écrite; ainsi, l'odieuse trame est dévoilée. Je vous autorise à montrer ma lettre à M. le gouverneur, dans le cas où cela serait nécessaire, et à lui dire que je vais m'entendre avec M. le ministre de la Marine pour remédier au mal le plus promptement et le plus efficacement possible.

« Ne vous découragez point, soyez calme dans toutes vos démarches, prudent et doux dans toutes vos paroles; sachez souffrir en chrétien (2). »

Ces paroles étaient pour le pauvre directeur un précieux réconfort; mais elles ne lui ramenaient pas la

(1) Cf. *Notes diverses* du frère Hippolyte.

(2) Lettre inédite du 22 juillet 1842. — Archives des Frères.

confiance de ses subordonnés. Si les Frères de la Guadeloupe et de Saint-Pierre, éclairés par la piteuse attitude de l'abbé Evain devant le gouverneur, s'étaient ralliés au frère Ambroise, ceux de Fort-Royal étaient toujours rebelles à son autorité.

Deux d'entre eux avaient déjà quitté l'institut; d'autres menaçaient de les suivre.

M. de la Mennais leur adressa alors une circulaire aussi ferme que paternelle, qui se terminait par ces lignes : « Si, parmi vous, il se rencontre des Frères qui, fatigués de si rudes épreuves, désirent leur retour en France, je ne les obligerai point à rester dans la colonie par obéissance; mais je leur défends, en vertu de leur vœu, de la quitter sans ma permission, sous quelque prétexte que ce puisse être. Ecrivez-moi, et alors, j'aurai égard à vos désirs, et même à vos misères, autant que je le pourrai; mais j'exige une soumission entière, parce qu'elle est pour chacun de vous un devoir rigoureux. Quiconque vous dirait le contraire serait dans l'erreur, et vous entraînerait avec lui.

« Vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, mes enfants, à la franchise de mon langage, l'amitié chrétienne de votre vieux père; vous le consolerez par votre exactitude à suivre ses conseils et à exécuter ses ordres, soit qu'il vous les donne lui-même, soit qu'ils vous soient donnés de sa part (1). »

Cet acte devait avoir pour effet de séparer l'ivraie du bon grain. Deux autres Frères, décidément dégoûtés de leur saint état, revinrent en France. Ils furent immédiatement remplacés par deux religieux d'excellent esprit et de vertu éprouvée.

Quant au triste prêtre qui avait soulevé tant d'orages, convaincu d'imposture et blâmé vertement par le gouverneur, percé à jour par M. de la Mennais, il n'avait plus qu'à se retirer. Il le comprit; mais, en quittant les Frères, il prétendait rester aux Antilles, où la sympathie du clergé lui promettait un poste avantageux.

(1) Lettre inédite du 23 juillet 1842 — Archives des Frères.

C'est à quoi ne pouvait consentir M. de la Mennais. Maintenir l'abbé Evain dans le voisinage des Frères, c'eût été perpétuer les causes de discorde. Il lui écrivit donc cette touchante lettre, où la charité sacerdotale tempère les sévérités de l'amitié trahie.

« Mon pauvre Evain, les choses en sont venues au point, qu'il n'est plus possible que votre mission auprès des Frères et de leurs établissements des Antilles se prolonge davantage. En vous parlant ainsi, je gémis profondément, et mes larmes coulent en abondance!

« Je n'ajouterai rien à ce peu de mots, parce que je ne veux pas jeter des reproches sur vos blessures.

« Vous avez le projet de rester, soit à la Guadeloupe, soit à la Martinique; cependant, vous devez comprendre que je ne puis raisonnablement et en conscience y consentir. Déjà, je vous ai prévenu que je m'y opposerais formellement. Abandonnez donc cette idée, et revenez en France. Vous ne pouvez quitter la colonie trop tôt, pour vous et pour l'œuvre que vous avez si tristement compromise. Ah! que ne m'est-il permis d'ajouter : Revenez à Ploërmel!.... Hélas, ma peine la plus cruelle est de ne pouvoir vous dire cela. Je crains que cet avis, tout paternel encore, quoique si douloureux, ne vous exaspère, et plusieurs de vos lettres me font appréhender que vous ne vous précipitiez dans des partis extrêmes.

« Mon cher Evain, de grâce, après avoir lu ces lignes, mettez-vous à genoux au pied de votre crucifix, ranimez au fond de votre âme les sentiments de foi qui, depuis longtemps, ne s'y sont que trop affaiblis, et ne consommez pas votre malheur dans le temps et votre malheur dans l'éternité!

« Je prie le bon Dieu, de tout mon cœur, d'avoir pitié de vous dans sa grande miséricorde, et je vous embrasse tendrement en Notre-Seigneur (1). »

L'infortuné ferma son cœur à ces accents d'une tendresse

(1) Lettre inédite, transcrite sur un brouillon non daté. — Archives des Frères.

qui ne voulait pas sévir. Il s'obstina dans son premier dessein, et M. de la Mennais dut obtenir contre lui, du ministre de la Marine, un ordre d'expulsion. Il allait être embarqué pour la France, lorsqu'il s'enfuit aux Antilles anglaises. Après avoir exercé quelque temps, à la Dominique, les fonctions de curé, il dut, de nouveau, quitter son poste, et il revint furtivement en Bretagne, où il vécut oublié.

Telle fut l'issue de cette crise, qui avait failli anéantir, à la Guadeloupe et à la Martinique, l'enseignement chrétien.

VIII

A dater du départ de l'abbé Evain, le frère Ambroise conquit, dans les deux îles, une autorité morale hors d'atteinte. Le nouvel aumônier des Frères, M. Dandin, ne songea qu'à la fortifier. Quant aux religieux qui avaient vu de près, dans cette terrible épreuve, la foi profonde, la patience et l'humilité de leur directeur, ils lui prodiguaient maintenant les témoignages de vénération.

Les écoles devinrent plus que jamais florissantes. Des renforts venus de Ploërmel permirent d'en établir de nouvelles à l'île Marie-Galante, et, sur le territoire de la Martinique, au Mouillage et à la Trinité. En 1843, les maisons des Antilles ne comptaient pas moins de trente-deux Frères, donnant l'enseignement à plus de treize cents élèves (1).

Si la fièvre jaune continuait à décimer, de temps à autre, les pauvres religieux, la sympathie des créoles s'affirmait, du moins, à l'égard des survivants. On voyait, chaque année, dans le cimetière de la Basse-Terre, les

(1) En 1847, l'ancien gouverneur de la Guadeloupe, M. Jubelin, promu à un des plus hauts emplois du ministère de la Marine, disait à M. de la Mennais : « Aux colonies, on se plaint de tout le monde : du ministre, de son secrétaire d'Etat, des gouverneurs, du clergé. Il n'y a que les Frères de Ploërmel dont personne ne se plaint ; il n'y a qu'une voix pour chanter leurs louanges. » — Extrait d'une lettre adressée à M. Ruault, le 16 juin 1847.

noirs allumer des cierges sur la tombe d'un Frère qui leur avait été dévoué; le cercueil d'un autre avait été suivi, à Fort-Royal, par plus de cinq mille personnes.

Toutefois, avant de voir se clore la période des luttes et des recommencements, l'œuvre allait subir le contrecoup d'une effrayante catastrophe.

Au mois de janvier 1843, la ville de la Pointe-à-Pitre fut bouleversée par un tremblement de terre. Au moment où, dans chaque maison, les feux étaient allumés pour le déjeuner, une effroyable secousse vint ébranler les fondements et précipiter les murailles les unes sur les autres. En quelques minutes, les principales rues furent jonchées de décombres, et la ville entière offrit l'aspect d'une immense ruine, où l'incendie achevait ce que le soulèvement du sol avait épargné.

Les Frères avaient été surpris par le sinistre au moment de l'entrée en classe. La plupart purent s'élancer dehors avant l'effondrement; mais les frères Lambert et Rieul furent ensevelis sous un amas de pierres. On les retira mutilés et sanglants. L'école fut naturellement dispersée, et les Frères de la Pointe-à-Pitre recueillis à la Basse-Terre ou à la Martinique.

A la nouvelle du sinistre, M. de la Mennais jeta un cri de douleur. « C'est bien en pareille circonstance, écrivit-il au frère Arthur, que l'on voudrait franchir les distances, et qu'un père voudrait être au milieu de ses enfants. J'espère que le bon Dieu soutiendra lui-même votre courage, et versera au fond de vos cœurs ses consolations et sa force. Je lui demande ardemment cette grâce pour vous tous (1). »

De longs mois s'écoulèrent avant que l'on pût rebâtir l'école, et que les finances de l'île, obérées par un tel désastre, pussent subvenir à l'entretien des Frères. On en vint à bout pourtant. Les écoliers se pressèrent de nouveau autour de leurs maîtres; on vit même reparaître les frères Lambert et Rieul, guéris de leurs blessures.

(1) Lettre inédite, du 2 avril 1843. — Archives des Frères.

Au moment où la terreur planait sur la ville ravagée, une nouvelle épidémie de fièvre jaune désolait les deux îles, et faisait, parmi les Frères, plus d'une victime. Mais l'action du frère Ambroise et, plus encore, les incessantes exhortations venues de Ploërmel, avaient fait pénétrer dans les âmes ce courage de fer que recommandait tant le fondateur.

Le fléau n'amena aucune défection. De jeunes recrues envoyées de Bretagne prirent avec simplicité la place des disparus, et les exercices scolaires se continuèrent sans interruption.

Tant de fatigues, de contradictions et de souffrances, supportées avec la sérénité d'une foi intrépide, avaient assuré l'avenir de l'œuvre. Dès lors, on recueillit dans la joie ce qu'on avait semé dans l'angoisse.

Au lieu des enfants indisciplinés, paresseux, précocement corrompus des premiers mois, les Frères avaient maintenant des élèves respectueux et appliqués, chez lesquels la vivacité créole donnait un charme de plus à l'intelligence et à la piété. Des premières communions préparées dans leurs chapelles, soit par eux-mêmes, soit par leur aumônier, offraient un spectacle plus utile à la conversion des adultes que des prédications répétées. Enfin, plus d'un adolescent, amené de l'insouciance native jusqu'à la recherche passionnée du royaume de Dieu, sentait, lui aussi, la vocation d'apôtre, et partait pour Ploërmel.

Ces prémices d'une moisson qui s'annonçait si riche consolaient le fondateur qui, aux jours de l'épreuve, s'était obstiné dans l'espérance. Il écrivait au frère Arthur : « Le récit que vous nous faites de tout le bien qui s'opère dans vos écoles me remplit d'une douce joie, et c'est pour nous un nouveau motif d'espérer que cette œuvre croîtra comme le grain de sénevé de l'Evangile; mais il faut un peu de patience, et savoir attendre les moments de Dieu (1). »

(1) Lettre inédite du 2 avril 1843. — Archives des Frères.

Le frère Ambroise n'était pas aussi facile à satisfaire. Les fatigues d'une santé éprouvée par la fièvre jaune, les difficultés qui le mettaient aux prises, tantôt avec les autorités civiles, tantôt avec quelque membre influent du clergé, tantôt avec un directeur d'école, enfin le pessimisme habituel de ses prévisions, lui arrachaient parfois des plaintes exagérées. Il lui arriva encore plus d'une fois de demander son rappel en France.

M. de la Mennais excellait à lui rendre l'énergie. « S'il m'était permis de me citer, écrivait-il, je vous dirais que j'en ai vu bien d'autres, et jamais rien n'a ébranlé mes résolutions. Si nous n'étions jamais contrariés, si tous nos efforts avaient un plein succès, où seraient nos mérites? Lisez la vie des saints fondateurs d'œuvres; lisez celle des missionnaires, et instruisez-vous (1). »

Et encore : « Je n'ai pas, certes, l'intention d'exiger de vous des sacrifices qui vous soient trop pénibles. Vous avez beaucoup souffert, et jespère que le bon Dieu vous en récompensera; mais j'aimerais bien à vous voir dans la disposition de n'avoir pas d'autre volonté que la sienne, ni d'autre désir que de procurer sa gloire, quoi qu'il dût vous en coûter. Ah! mon cher enfant, *c'est jusqu'à la mort et à la mort de la croix* que Jésus-Christ Notre Seigneur a travaillé à votre salut et au mien! Ne l'oublions point (2)! »

Dans les autres colonies, où l'on vient d'envoyer des Frères, le succès a été éclatant et promet d'être durable. Le supérieur général se hâte d'exprimer au frère Ambroise la joie qu'il en ressent, afin de l'encourager à la lutte: « Je vous avoue que, chaque jour, je deviens moins sensible aux tribulations que j'éprouve au sujet de nos œuvres, parce que ces tribulations ne sont rien en comparaison du bien qui est fait. Je considère le résultat, et je remercie Dieu de m'avoir jugé digne de souffrir quelque chose pour sa gloire.

(1) Lettre inédite du 1er mai 1843. — *Ibid.*

(2) Lettre inédite du 7 juin 1843. — *Ibid.*

« Au Sénégal, tout va à merveille, et les administrateurs eux-mêmes se félicitent du complet succès des Frères. A Saint-Pierre (1), notre école rend déjà des services tels, que le ministre veut que je fasse partir sur le champ deux Frères nouveaux pour Miquelon.

« A Cayenne, les Frères ont été accueillis avec d'autant plus de joie, qu'on les attendait avec plus d'impatience.

« La mission des Antilles a été la plus agitée; vos misères ont été grandes; mais vous voyez que, malgré tout cela, l'œuvre marche, et aujourd'hui mieux que jamais. Ayons donc confiance, et ne nous troublons pas de quelques coups de vent (2). »

Ainsi parlait à ses lieutenants ce général d'armée. Ce qui importait, malgré les succès obtenus, c'était d'exciter l'ardeur en vue des luttes futures. La conquête n'était qu'à ses débuts. Les Frères avaient obtenu, aux Antilles, la confiance des familles libres; mais M. de la Mennais n'oubliait pas pas que le but principal de tant de sacrifices était l'évangélisation des esclaves. Nous allons le voir organiser ses forces en vue de ce nouvel apostolat.

(1) La colonie de Saint-Pierre et Miquelon.

(2) Lettre inédite du 9 avril 1843. — Archives des Frères.

CHAPITRE XII

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — LES ANTILLES. — L'APOSTOLAT DES ESCLAVES.

Le régime de l'esclavage sévissait encore aux Antilles, avec ses révoltants abus de la force et ses outrages sans nom à la dignité humaine.

Que l'on imagine, dans un de ces vastes domaines où l'on cultive la canne à sucre, des centaines de malheureux demi-nus, sous la morsure enragée d'un soleil de feu. Haletants, baignés de sueur, parfois brisés de vieillesse, il faut qu'ils peinent jusqu'au soir, sous l'œil féroce du « commandeur », qui, à la moindre incartade, leur labourera les épaules de coups de fouet. Pour nourriture, quelques bols de maïs ; pour abri, une baraque de planches, où l'on ne respecte pas toujours leur trop court sommeil.

Ont-ils le malheur, un jour ou l'autre, de vouloir fuir l'horrible joug, en se perdant dans les fourrés ou dans les gorges des montagnes ? Les limiers de la police se mettent au service de leurs bourreaux, et bientôt les flagellations prolongées, les chaînes, les carcans, les fers rivés aux pieds pendant les nuits fiévreuses viennent leur montrer combien fugitive et décevante a été leur vision de liberté (1).

(1) Voici un exemple des traitements qu'on infligeait encore, en 1845, aux esclaves convaincus de quelque notable délit. Il est extrait d'une

Si, du moins, leur longue agonie était consolée par les espérances d'un meilleur avenir! Mais non. Baptisés, pour la plupart, ils ont été privés, par la cruelle défiance des maîtres, de toute instruction religieuse; ils ont grandi sans autre guide que leurs instincts, sans autre stimulant que leurs passions bestiales; les lois du mariage leur sont inconnues, et, trop souvent, ils bornent leurs désirs de bonheur à la possession du flacon de rhum qui leur fera oublier un instant, dans les fumées de l'ivresse, leur existence de forçats.

Voilà ce que sont devenus, entre les mains d'hommes civilisés, au service de maîtres chrétiens, ces êtres dont l'âme naïve n'attendait peut-être qu'un peu de bonté pour s'ouvrir aux vertus familiales. Ils sont maintenant si dégradés, si désespérément abjects, qu'au lieu de la compassion, on leur prodigue le mépris, et qu'un affranchi croirait se déshonorer en touchant la main d'un esclave.

Une telle morgue est, certes, bien peu justifiée, car les affranchis, gens de couleur, hier encore de condition servile, ne sont ni plus instruits, ni plus honnêtes que les esclaves; mais ce trait achève de caractériser l'abaissement moral de la population noire des Antilles.

C'est dans cette région des souffrances inconsolées que sont descendus, comme des messagers de délivrance, les disciples de M. de la Mennais. Il est temps de les voir à l'œuvre.

lettre adressée, de la Pointe-à-Pitre, par le frère Arsène, à M. de la Mennais. « Ces jours derniers, nous avons été témoins d'une scène bien douloureuse pour celui qui a le cœur un peu sensible envers les chrétiens, ses frères. Trois nègres esclaves, condamnés pour vol par la justice, ont été mis a la question sur une place publique voisine de notre maison. Ils ont été attachés, pieds et mains, avec une énorme corde. Etant ainsi placés sur le ventre, le corps nu, on leur a appliqué vingt-neuf coups de fouet. Vers la fin de cette espèce de martyre, les morceaux de chair volaient de toutes parts, et le sang qui en coulait arrosait la terre. Les patients n'ont jeté des cris qu'aux derniers coups. » (26 mars 1845).

L'*Exposé général des résultats du patronage des esclaves* (année 1844), énumère les châtiments rigoureux alors en usage. Mais c'est une publication officielle, trop souvent favorable aux planteurs. La vérité sur l'esclavage d'alors se trouve dans les livres du fameux abolitionniste Victor Schœlcher, et, en particulier, dans l'ouvrage intitulé : *Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage.* — Paris, Pagnerre, 1842.

I

Depuis longtemps, le gouvernement de Louis-Philippe songeait à l'abolition de l'esclavage dans les colonies. L'œuvre était délicate. Impossible de jeter brusquement dans la lutte pour la vie de pauvres êtres désarmés et alanguis par la servitude. On résolut de leur faire faire l'apprentissage de la liberté, et tout d'abord de les instruire.

C'est dans ce but que l'amiral de Rosamel fit appel au dévouement des Frères. Si ceux-ci, entravés par les préjugés de caste, furent réduits tout d'abord à écarter les enfants de condition servile, M. dela Mennais ne s'en émut point : appuyé par le pouvoir, il espérait voir bientôt le mauvais vouloir des colons céder devant les prescriptions légales et le zèle de ses disciples.

De fait, le 5 janvier 1840, paraissait une ordonnance royale rappelant aux prêtres des colonies l'obligation d'instruire les jeunes esclaves, et aux maîtres le devoir de les laisser instruire.

« Les esclaves des deux sexes, ajoutait le législateur, seront admis, à partir de l'âge de quatre ans, dans toutes les écoles gratuites qui seront établies dans les villes, bourgs et communes. Les instituteurs, chargés des dites écoles, demeurent d'ailleurs autorisés à se transporter, à la demande des maîtres, sur les habitations voisines, pour l'enseignement des esclaves (1). » L'acte officiel énumérait ensuite certaines règles destinées à protéger la population noire contre les fantaisies inhumaines des colons.

Fidèlement obéie, cette ordonnance fût devenue, à brève échéance, la charte d'émancipation des esclaves. Malheureusement, elle ne contenait pas assez de sanctions pénales.

(1) Cf *Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises, imprimé par ordre du ministre secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies.* — Paris, Imprimerie royale, juin 1844, p. 4.

M. de la Mennais comprit qu'il lui faudrait lutter longtemps encore contre la rapacité féroce de certains planteurs; mais cette lutte, il l'accepta sans crainte, et l'engagea sur le champ.

Il y avait alors, parmi ses Frères des Antilles, deux apôtres décidés à se sacrifier jusqu'à l'épuisement, jusqu'au martyre, pour la conversion des noirs.

Débarqué à la Basse-Terre en 1839, le frère Arthur avait été, depuis peu, chargé d'enseigner l'alphabet dans l'école de Fort-Royal, à la Martinique. Quant au frère Hyacinthe, c'était un ancien élève du séminaire de Pont-Croix, qui, par humilité, s'était dérobé au sacerdoce. Il dirigeait alors une classe à la Basse-Terre.

Ils furent bientôt, l'un et l'autre, émus de pitié en conversant avec les parents de leurs élèves. Partout la plus grossière indifférence pour les idées religieuses; partout des mœurs effroyablement dissolues. Sans entente préalable, mais avec l'agrément du clergé local et du supérieur de Ploërmel, ils résolurent d'ouvrir, chacun dans sa région, un catéchisme pour les adultes.

Le frère Arthur possédait des aptitudes exceptionnelles pour cet apostolat. Son exquise aménité, ses manières distinguées, sa charité toujours accueillante eurent vite gagné une population qui se donnait d'enthousiasme à qui savait la prendre. D'autre part, l'humilité du frère Hyacinthe et l'accent dont il parlait des choses de Dieu réveillèrent en bien des âmes la notion du devoir. A la Basse-Terre, on vit des curieux, des commerçants, des ouvriers, blancs, nègres, mulâtres, envahir, leur journée finie, la classe du pauvre Frère, qui, après huit heures de travail ingrat, était réduit à recommencer la sienne.

De nombreux retours à Dieu furent la récompense de tels dévouements. Des néophytes de tout âge s'approchèrent en masse de la sainte table. La chapelle des Frères de Fort-Royal vit, entre autres, la première communion d'un vieillard de cent douze ans.

Des esclaves se mêlaient, chaque soir, à la foule des

écoliers de rencontre. Les Frères leur prodiguaient les mêmes soins qu'aux hommes libres, sans connaître encore toutes les misères de leur condition.

Un incident révéla au frère Arthur quelques-unes des barbares coutumes qui pesaient sur ces opprimés. Un vieux nègre esclave, qui avait été, pendant un an, très assidu aux instructions, et dont la piété édifiait l'assistance, venait de subir l'examen préparatoire à la première communion. Tout était prêt pour le grand jour, lorsque le malheureux vint dire au frère Arthur que ses maîtres lui refusaient le billet de permission nécessaire pour communier.

Le Frère ne saisit pas d'abord la portée du fait. Il fallut lui expliquer qu'en effet, les esclaves, pour se présenter à la sainte table, devaient être munis d'une permission écrite de leurs maîtres, et que le prêtre ne les admettait à recevoir l'Eucharistie que sur le vu de cette pièce. A peine au courant de l'odieux usage, il court chez la maîtresse du vieux nègre — une chrétienne pratiquante — et la supplie de ne pas refuser au digne serviteur la joie de recevoir son Dieu. Le croirait-on? Il lui fallut subir d'amères récriminations, et il ne put arracher qu'à force d'instances la signature indispensable.

Dès lors, son parti est pris. Une santé robuste, capable de supporter de longues courses sous l'ardeur du soleil, une éloquence naturelle, inépuisable en comparaisons saisissantes, une bonne grâce qui attire même les plus prévenus, une prudence consommée qui lui permet de pourvoir aux besoins des esclaves tout en ménageant les droits jaloux des maîtres, enfin une grande facilité à parler la langue créole, lui semblent autant d'indices de l'appel divin.

Il s'appliquera la parole du Prophète : « Allez, anges rapides, vers la nation qu'on déchire et qu'on foule aux pieds (1). » Sans négliger sa petite classe de Fort-Royal, il se fera l'apôtre des esclaves.

(1) *Ite, angeli veloces, ad gentem convulsam et dilaceratam.* » ISAI., XVIII, 2.

Ses occupations l'appelaient souvent à Saint-Pierre. Les travailleurs disséminés dans la banlieue de cette ville eurent les prémices de son zèle. Fort des encouragements du Père, il alla demander à plusieurs riches colons l'autorisation de catéchiser les noirs employés sur leurs domaines. Plusieurs le reçurent fort mal : leur tactique était d'abrutir afin de dominer. L'un d'eux, au contraire, conséquent avec ses croyances catholiques, le pria de venir, le plus souvent possible, instruire ses esclaves. C'était M. Pécoul, représentant du peuple, auquel ce libéralisme de bon aloi valut bientôt une grande popularité.

Le frère Arthur n'avait que les jours de congé pour accomplir cette besogne de surcroît. On le vit donc, chaque jeudi, pendant que ses confrères se délassaient d'une semaine de travail par une excursion sur les rivages de l'île, partir à pied, armé d'un parasol rustique, l'épaule chargée d'un sac de cuir contenant son maigre repas, et gagner les plantations où les pauvres nègres peinaient depuis le matin, sous les ardeurs d'un ciel de feu.

A l'heure dite, tous, avec la permission de l'intendant, accouraient autour du missionnaire. Impossible de décrire le ravissement avec lequel ces pauvres, qui se sentaient, plus encore que les premiers chrétiens, « la balayure du monde (1) », accueillaient l'Evangile du Dieu crucifié.

Bientôt le frère Arthur fut pour eux un père, dont on saluait l'arrivée par des acclamations.

Cette joie semée au milieu des sombres journées d'esclavage était la meilleure récompense du pauvre Frère. Mais à quel prix, parfois, il lui fallait l'acheter!

Un jour, dans une effusion de charité, oubliant, ou feignant d'oublier l'absurde préjugé qui interdisait aux blancs de fraterniser avec les hommes de couleur, il donna la main à un brave ouvrier de l'habitation Pécoul.

Il résidait alors à l'école de Saint-Pierre. Peu de temps après, il voit arriver un des vicaires de la paroisse. L'excellent prêtre lui représente, avec tous les ménage-

(1). — *Tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus.* I COR. IV, 13.

ments possibles, combien il a eu tort de présenter la main à un nègre esclave; il lui rappelle qu'il ne faut pas heurter ainsi des préjugés, regrettables sans doute, mais invétérés; il ajoute enfin que l'intendant de M. Pécoul est furieux, et menace de ne plus l'admettre sur le domaine.

Le frère Arthur avait toujours professé pour le sacerdoce une religieuse déférence. Cette fois, il fut tenté de s'en départir. Indigné qu'un prêtre se fût chargé d'une pareille mission, il lui dit d'un ton sévère : « Monsieur l'abbé, votre démarche m'étonne. Comment avez-vous pu accepter un tel rôle? C'est bien, n'est-ce pas, l'intendant de M. Pécoul qui vous envoie?

— Oui, c'est lui-même.

— Eh bien! vous lui direz, de ma part, que ma main m'appartient, que j'entends la donner à qui il me plaît, que je ne la considère point comme souillée pour avoir été pressée par celle d'un honnête travailleur, et que je suis prêt à recommencer. Quant à m'interdire l'entrée du domaine, M. l'intendant n'aura pas cette peine-là; car, dès ce moment, je renonce à user de la permission que je tenais, non de lui, mais du propriétaire en personne. »

M. Pécoul avait à cœur l'instruction de ses nègres. L'intendant le savait. Tremblant que le frère Arthur ne tînt sa résolution, il vint lui faire d'humbles excuses, et le prier de reprendre son ministère auprès des esclaves.

C'est ainsi que les fils de M. de la Mennais mettaient à profit ses exemples de noble fierté.

De son côté, le frère Hyacinthe faisait merveille à la Basse-Terre et dans les campagnes voisines. Ses instructions et ses catéchismes du soir, qu'il faisait à l'école même, opérèrent bientôt tant de conversions, que les curés voisins, ravis de sa science et de sa piété, prirent l'habitude de le faire parler, au moins une fois, dans les retraites qu'ils donnaient à leurs paroissiens.

Non content d'instruire, à l'exemple du frère Arthur,

les esclaves des habitations suburbaines, il prodiguait ses soins aux malheureux détenus dans les geôles de la Basse-Terre. Son zèle et son savoir-faire furent bientôt si appréciés, que le préfet apostolique, M. Guillard, de concert avec le frère Ambroise, proposa à M. de la Mennais de le faire élever au sacerdoce.

Le fondateur ne méconnaissait pas les services qu'il pourrait rendre comme prêtre; mais, craignant souverainement l'ambition pour ses fils, il opposa au projet un refus formel.

C'était combler le vœu secret de l'humble Frère, qui désirait, avant toutes choses, « être ignoré et compté pour rien ».

M. de la Mennais savait, d'ailleurs, quel trésor possédait la congrégation dans la personne du jeune religieux; il l'encourageait par de fréquentes lettres, et le traitait en disciple de prédilection.

La réputation de sainteté du frère Hyacinthe ne fit que s'accroître pendant les longues années qu'il passa à la Guadeloupe.

Un soir, après avoir employé toute la journée au service des esclaves dans les campagnes qui avoisinent la Basse-Terre, l'intrépide catéchiste retournait à la maison, monté sur un cheval fougueux. Tout à coup, l'animal se cabre, renverse son cavalier, et arrive en ville, bride abattue.

Les habitants, reconnaissant le cheval du frère Hyacinthe, craignent pour celui-ci quelque grave accident, et courent à sa recherche, pleins d'anxiété. « Hélas! s'écrient-ils, si notre « saint » n'est plus, qui donc nous préservera des ouragans et des tremblements de terre? »

Qu'on juge de leur joie, quand ils l'eurent rencontré récitant tranquillement son chapelet! Leurs gémissements se changèrent en cris d'allégresse et, quoi qu'il en coûtât à la modestie du bon Frère, ils le portèrent en triomphe à la communauté (1).

(1) Ces détails et ceux qui précèdent sont extraits des articles nécrologiques consacrés aux frères Hyacinthe et Arthur, *Chronique des Frères*, etc. (tome I et IX.) — Après vingt années de travaux aux Antilles, le

II

C'est par exception, et, sans doute, grâce à quelque générosité individuelle, que le frère Hyacinthe possédait alors un cheval.

Malgré l'ordonnance du 5 janvier 1840, au mois de juin de la même année, aucune mesure officielle n'avait encore été prise pour l'instruction des esclaves; les résultats obtenus par les frères Arthur et Hyacinthe étaient dus uniquement à leur zèle personnel.

Il fallait une organisation.

Le ministre des Colonies le sentait; il consulta M. de la Mennais. Celui-ci avait songé d'abord à établir chez les curés, comme en Bretagne, les Frères employés dans les communes rurales. Cet arrangement aurait eu l'avantage de les placer au centre de la population esclave; mais, le clergé ne l'acceptant pas volontiers, il y fallut renoncer. M. de la Mennais proposa alors au ministre de faire mettre à la disposition des Frères, fixés dans les centres urbains, des chevaux capables de les transporter jusqu'aux plus lointaines exploitations : « Il faudrait, disait-il, former des établissements de quatre Frères dans les bourgs considérables; deux Frères feraient les classes régulières dans ces bourgs; deux autres auraient des chevaux, et partiraient, chaque matin, pour aller faire le catéchisme, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, selon les besoins (1). »

On devait, plus tard, se rallier à cette idée; mais, en attendant la poussée de l'opinion publique, rien n'avançait;

frère Hyacinthe, de plus en plus sanctifié par la souffrance et les œuvres de charité, se trouva mûr pour le ciel. Miné par une fièvre opiniâtre, il reçut de ses supérieurs l'ordre de repasser en France. Il faillit rendre l'âme en débarquant à Toulon; mais son vif désir de mourir à la maison-mère le soutint jusqu'à Ploërmel. Il lui fut donné d'embrasser le vénéré Père. Deux jours après son arrivée, il expira, précédant de trois mois dans l'autre vie le fondateur des Frères.

(1) Extrait d'une lettre au ministre de la Marine (17 juin 1840), citée dans l'*Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises* (1844).

la routine et le mauvais vouloir des colons entravaient tout. L'heure vint où M. de la Mennais craignit de voir le gouvernement lui-même compromettre, par un zèle indiscret, l'œuvre commencée.

Aux termes de l'ordonnance de 1840, le clergé des colonies devait pourvoir, par l'enseignement d'un « catéchisme spécial », à l'instruction des jeunes esclaves.

Que fallait-il entendre par ce catéchisme spécial? On le sut bientôt. Dans les premiers mois de 1842, l'amiral Duperré, ministre de la Marine, s'avisa de mettre au concours la composition d'un catéchisme destiné aux prêtres des colonies : « Dans l'œuvre de la moralisation des esclaves, disait-il, la mission du prêtre s'étend et s'agrandit; de nouveaux efforts doivent être exigés de son zèle; il faut donc le guider dans cette voie nouvelle, lui indiquer les points principaux sur lesquels doivent porter ses instructions pastorales, le mettre à portée, en un mot, de faire à la fois du nègre un citoyen et un chrétien.

« Tel doit être le but du catéchisme spécial mis au concours. La partie dogmatique et *orthodoxe*, dont l'approbation appartient, en définitive, à l'autorité ecclésiastique, y sera sans doute peu étendue ; mais la partie morale devra recevoir un certain développement. »

Et il annonçait l'intention de soumettre les ouvrages qui lui seraient envoyés à l'approbation de l'autorité ecclésiastique « quant à la partie dogmatique seulement ».

Cette naïve ingérence du pouvoir civil dans un domaine réservé aux évêques inquiéta M. de la Mennais. De la meilleure foi du monde, le ministre n'allait-il pas introduire à l'église une sorte d'enseignement d'Etat? Mais comment lui faire sentir l'outrecuidance de son projet? Ne croyant pas avoir qualité pour lui faire la leçon, M. de la Mennais eut recours à Montalembert, qui, par un discours fort remarqué (1), venait de prendre position en faveur des esclaves. L'influence du noble pair aplanit la difficulté (2).

(1) Prononcé à la Chambre des Pairs, le 7 avril 1845.

(2) Voir la lettre qu'il adressa alors à Montalembert (*Appendice F*).

Bientôt après, l'amiral Duperré céda le ministère à l'amiral Roussin, qui y fut remplacé lui-même, le 24 juillet 1843, par le baron de Mackau.

Celui-ci voulait l'abolition de l'esclavage. Il mit en tête de son programme les réformes qui devaient préparer les noirs à l'usage de la liberté. Trop longtemps, l'ordonnance relative à leur instruction était restée lettre morte; il songea, tout d'abord, à la mettre en vigueur. Il stimula dans ce sens, les deux gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe, et, persuadé que M. de la Mennais serait toujours son meilleur auxiliaire, il lui demanda de nouveaux Frères.

Il avait raison de compter sur le supérieur de Ploërmel. Celui-ci écrivait alors au frère Ambroise : « Le ministre attache une grande importance à l'instruction des esclaves dans les habitations, et, pour moi, je vous l'avoue, c'est une affaire de cœur. Je prévois les difficultés que nous rencontrerons pour organiser le service d'une manière complète; mais il faut nous hâter de saisir l'occasion que la Providence nous donne de commencer. Mettez au moins un Frère de plus à Saint-Pierre dans cette intention, et même deux, s'il le faut. Exigez des maîtres d'habitation qu'ils fournissent des chevaux pour ces courses, afin que la fatigue des Frères ne soit pas excessive; ne vous chargez d'abord que d'un petit nombre d'habitations, et des moins éloignées. Nous verrons, plus tard, ce qu'il sera possible de faire, et nous irons par degrés. Un règlement sera nécessaire. Faites-le; mettez-le à exécution provisoirement, et envoyez-le-moi, après l'avoir éprouvé pendant quelque temps (1). »

(1) Lettre inédite du 28 octobre 1843. — Archives des Frères.

Quelques mois auparavant, le 7 juin, M. de la Mennais parlant de l'apostolat des esclaves, écrivait au frère Ambroise : « Je me félicite plus que jamais d'avoir entrepris cette œuvre : malgré les difficultés qu'elle présente et les embarras qu'elle me donne, je mourrai avec joie quand elle sera fondée. » — *Ibid.*

Le 23 avril de la même année, il avait écrit au frère Ephrem : « Je vous recommande vos chers petits noirs. Travaillez avec un grand zèle à leur faire connaître et aimer Jésus-Christ. C'est là l'objet principal de votre mission. Ah ! qu'elle est belle ! Ne négligez rien pour la bien remplir. » — *Ibid.*

Le succès n'était point aussi proche que le supposaient le ministre et M. de la Mennais. Le frère Ambroise ne dissimula point les difficultés à son supérieur. Si quelques planteurs désiraient faire instruire leurs esclaves, il n'en était pas ainsi de la plupart des riches colons, qui voyaient dans les mesures ministérielles un acheminement vers l'émancipation; il ne fallait donc pas compter sur les chefs d'exploitation pour fournir des chevaux aux Frères catéchistes (1).

D'autre part, c'est au clergé des Antilles que l'ordonnance de 1840, d'accord avec la conscience sacerdotale, prescrivait l'évangélisation des esclaves. Les Frères ne pouvaient agir que d'après les ordres et sous la direction des curés. Or, qu'attendre d'un clergé trop peu nombreux, absorbé par le ministère des blancs, et placé lui-même sous une autorité trop faible pour obtenir des efforts prolongés ?

Ces observations étaient justes. M. de la Mennais en apprécia la gravité, et s'empressa de les communiquer au ministre, lui signalant notamment la nécessité d'une réorganisation du clergé colonial.

Dès 1840, l'amiral Roussin avait compris l'opportunité de remplacer par des évêques les préfets apostoliques des colonies. Pleinement convaincu par la note de M. de la Mennais, le baron de Mackau prit à cœur de faire aboutir cette substitution, et confia à une commission l'examen du projet (2).

Nul n'était plus à portée d'éclairer la religion du

(1) Les magistrats désignés pour s'enquérir du sort des esclaves ne parlent pas autrement. Le procureur du Roi de la Basse-Terre déclare qu' « un grand nombre de propriétaires voient dans les leçons de la charité et de la religion des tendances destructives de l'esclavage, et n'y donnent qu'un semblant de concours. » Celui de Fort-Royal s'exprime de même : « Les « habitants » rétrogrades ont de l'antipathie contre l'établissement de l'enseignement religieux. » Celui de la Pointe-à-Pitre n'est pas moins catégorique : « Le maître, dit-il, ne se montre pas plus empressé à inspirer la religion à ses esclaves, qu'il n'est soucieux lui-même de la pratiquer ou de s'en instruire. »

(2) Dans son discours du 7 avril 1845 à la Chambre des Pairs, Montalembert insiste fortement pour faire nommer aux colonies, sinon des évêques titulaires, au moins des vicaires apostoliques.

gouvernement que le supérieur de Ploërmel. Le ministre lui demanda un mémoire précis sur les besoins religieux des colonies et les moyens d'y pourvoir.

D'accord sur la nécessité d'une autorité épiscopale aux Antilles, aussi bien qu'à la Guyane et dans nos établissements d'Afrique, les membres de la commission étaient d'avis de faire demander au pape de simples vicaires apostoliques.

M. de la Mennais voulait des évêques titulaires. Son mémoire en démontra si clairement l'utilité, que l'érection de trois sièges coloniaux fut, dès lors, arrêtée en principe(1).

III

Mais cette nouvelle organisation ne pouvait être complète avant plusieurs années. Dans certains cantons de la Guadeloupe, on n'était point décidé à l'attendre pour s'occuper de l'âme des esclaves. Si la plupart des colons continuaient à regarder le catéchiste comme l'ennemi, d'autres, plus consciencieux ou mieux avisés, comprenaient que l'instruction religieuse affermirait leur autorité, en créant entre eux et leurs esclaves un lien de conscience. Emerveillés des résultats déjà obtenus par les catéchistes, chacun d'eux eût voulu un Frère attaché à son domaine.

(1) Voir le texte de ce mémoire à la fin du volume *(Appendice G)*.

Deux ans après, M. de la Mennais fut chargé de composer un autre mémoire sur l'organisation, non plus des évêchés, mais du clergé des colonies.

Voici dans quelle circonstance il le rédigea : « Oh ! non, écrivait-il à M. Ruault.... je ne perds pas mon temps ! Jeudi, j'eus une audience du ministre de la Marine ; nous en sommes aux poignées de main ; il me demande un travail sur l'organisation du clergé colonial, et, comme il veut s'occuper de cette grande affaire aujourd'hui même, il tenait à avoir mon mémoire hier, fut-ce dans la nuit ; je le lui ai donc porté à 11 heures du soir : mais quelle fatigue, et quel ennui ! J'ai communiqué d'avance ce mémoire à qui vous devinez. On m'a accablé de compliments. Je n'ai pas dit un mot qui ne soit digne d'être encadré. En vérité, je ne m'en doutais pas ! » — Lettre inédite du 1er mars 1846. — Archives des Frères.

Les deux évêchés des Antilles françaises ont été pourvus de titulaires en 1851.

Le 21 avril 1844, quelques planteurs de la Capesterre (1) adressèrent à M. de la Mennais une lettre collective, d'où nous extrayons le passage suivant :

« Notre clergé colonial fait du bien, sans doute. Les statistiques religieuses des paroisses accusent un grand nombre de communiants; les confréries du scapulaire existent dans tous les quartiers, et il n'est pas de dimanche où nous n'entendions l'annonce de quelque mariage entre esclaves. Cependant, il faut le reconnaître, notre clergé, ayant une action à exercer en dehors de l'église, c'est-à-dire ayant à propager l'instruction chrétienne dans les ateliers, est, dès lors, insuffisant... Il ne faut pas s'attendre que les nègres apprennent le catéchisme; il faut qu'on le leur apprenne. Or, on ne peut imposer cette tâche au curé; il ne peut y vaquer, et, eût-il un vicaire, qu'il ne le pourrait davantage, car, dans une paroisse longue et rétrécie, comme toutes celles qui longent le rivage, les distances sont excessives.

« D'ailleurs, si nous prenons comme exemple un quartier comme celui de la Capesterre, composé d'une vingtaine de sucreries, en supposant que le vicaire se rende, à tour de rôle et chaque jour, sur chaque habitation, il faudra vingt jours pour qu'il accomplisse sa tournée. Or, pensez-vous, monsieur le supérieur, que cet espace de temps ne suffirait pas pour effacer la trace du précédent enseignement sur des esprits aussi peu pénétrants que ceux de la généralité des disciples?

« Pour obtenir un résultat satisfaisant, ce n'est pas trop de deux instructions par semaine; car, il ne s'agit pas de s'y méprendre, on doit enseigner le catéchisme aux nègres comme on montre l'alphabet aux enfants, en leur mettant successivement le doigt sur les lettres.

« Il faut donc que le clergé recoure à des auxiliaires, et ces auxiliaires, où les prendra-t-on, si ce n'est dans le corps formé sous vos auspices, et qui, par ses travaux et son dévouement, a déjà donné tant de gages

(1) Ville située sur le rivage sud-est de la Guadeloupe.

au pays? Alors, il conviendrait de réunir cinq ou six religieux dans chaque commune. Ces religieux, placés sous la direction du curé, visiteraient tour à tour les habitations, et y feraient l'instruction morale et religieuse.

« Nous osons le dire, monsieur le supérieur, les premiers envoyés de votre congrégation dans les colonies ont reçu une destination qui n'était pas celle que réclamaient impérieusement les nécessités locales. Ils ont eu mission d'instruire et d'éduquer la jeunesse libre, et cette mission était fort utile sans doute; mais les circonstances réclamaient, avant tout, l'instruction morale et religieuse pour les esclaves. C'est sur cette masse qu'il est important d'agir d'abord, et il faut la moraliser avant de s'occuper de l'autre (1). »

Cet appel de simples laïques en faveur des esclaves émut le cœur du saint prêtre. Leur plan d'évangélisation concordait presque avec le sien. Comment rejeter une si chrétienne requête? Mais, d'autre part, où prendre les apôtres qu'on réclamait au-delà des mers?

Sa foi ne se troubla pas. Il communiqua au ministre la missive des colons, le suppliant d'user de son influence auprès des évêques pour lui faire envoyer de nouveaux postulants. Comment vivraient, plus tard, sans ressources régulières, ces catéchistes ambulants qu'il comptait jeter sur le sol brûlant des Antilles? Il laissa à la Providence le soin d'y pourvoir.

Elle devait se servir du baron de Mackau, qui s'entendait admirablement avec le supérieur des Frères.

L'ordonnance de 1840 permettait d'admettre aux écoles les jeunes esclaves. Ce n'était pas assez. Le 4 juin 1845, le ministre fit voter par les Chambres une loi prescrivant de les faire instruire.

Il comptait toujours sur les Frères de Bretagne. Pour augmenter le nombre des novices à Ploërmel, M. de Mackau envoya une circulaire à tous les évêques de

(1) Cité par E. de Mirecourt : *L'abbé Jean-Marie de la Mennais*, p. 322.

France, afin de susciter, s'il était possible, de nouvelles vocations. De son côté, le supérieur de Ploërmel adressa un pressant appel aux évêques de Saint-Brieuc, de Quimper, de Vannes et de Nantes (1).

Les postulants vinrent, guidés par l'attrait mystérieux qui pousse tant d'âmes de vingt ans vers l'apostolat.

Désormais, une nouvelle carrière s'ouvrait pour les Frères de Ploërmel. Ils ne seraient plus seulement les instituteurs du peuple ; ils allaient devenir officiellement, sous la direction du clergé et à la demande du gouvernement, les missionnaires des esclaves.

IV

Plus que jamais, dans ses conférences de la maison-mère, le maître des novices insista sur l'amour des âmes jusqu'à la souffrance, jusqu'à l'exil sans fin, jusqu'à la mort.

Certes, il fallait du courage pour se dévouer à l'apostolat des colonies. Des soixante-cinq Frères qui avaient quitté la Bretagne pour les Antilles, neuf étaient morts, quatorze avaient dû revenir en France avec une santé ruinée, et la plupart des autres dépérissaient peu à peu, minés par le climat.

Jamais M. de la Mennais ne dissimula à ses fils l'étendue du sacrifice. Mais comme son ardente parole savait les soulever au-dessus des préoccupations de bonheur humain, et leur mettre au cœur cet amour plus fort que la mort, qui fait les martyrs! C'est surtout pendant les jours qui précédaient le départ, que son âme s'épanchait en transports de foi et de paternelle tendresse :

« Ah! s'écriait-il, vous êtes des messagers d'amour et de paix... Que la séparation vous soit douce! Ne vous lassez pas de répéter : *Adhuc modicum*, encore un peu de temps, et il n'y aura plus de temps! O chère éternité!

(1) Voir ces diverses pièces, avec la réponse des évêques bretons, à la fin du volume (*Appendice II*).

précieuse et sainte Jérusalem! séjour de calme après les orages, séjour d'allégresse après les souffrances de l'exil, jardin de délices, où, en quittant le jardin des Oliviers, l'âme se repose éternellement des angoisses de son agonie, ne quittez plus notre pensée! Que jamais les soins de la terre ne nous empêchent de lever les yeux en haut et d'envisager les jouissances du ciel! Restons avec Jésus, mes enfants, toujours avec Jésus (1)! »

Pour les maintenir sur ces hauteurs, une fois que sa parole ne leur parviendrait plus, il composa cette belle *Instruction pour les Frères des colonies*, où l'on peut lire, entre autres, les conseils suivants :

« Profondément convaincus de l'importance et de la sainteté de leur mission, les Frères des colonies ne négligeront rien pour la bien remplir. Aucun sacrifice ne leur paraîtra trop pénible pour en assurer le succès, autant qu'il dépendra d'eux. Ils sont appelés, qu'ils le sachent bien, non au repos et aux joies temporelles, mais au travail et à de grands combats. Si donc ils éprouvent des difficultés, des privations, des fatigues, au lieu de se décourager et de fuir la croix, ils l'embrasseront avec amour. La plus grande dévotion envers la très sainte Vierge est recommandée aux Frères missionnaires dans les colonies. Qu'ils s'efforcent, en imitant ses vertus, d'attirer les bénédictions de son divin Fils sur eux-mêmes et sur les enfants confiés à leur sollicitude (2). »

Pour allumer au cœur des jeunes recrues l'enthousiasme de l'apostolat, M. de la Mennais institua la cérémonie du départ.

Le jour venu, la communauté entière se rassemble à la chapelle, où l'on expose le Saint Sacrement. A la fin du *Veni Creator*, un prêtre monte en chaire. Il rappelle aux élus que le Maître les convie à la moisson des âmes, que leur mission d'apôtres est la plus noble que Dieu puisse confier à leur faiblesse, puisqu'ils vont con-

(1) Cf. de Mirecourt, *op. cit.* p. 228.
(2) Cf. Ropartz, p. 414.

tinuer aux Antilles l'œuvre du Calvaire; enfin, au nom de tous les êtres aimés qu'ils laissent en terre bretonne, il leur donne rendez-vous dans la patrie d'où l'on ne s'exile plus.

L'allocution terminée, ceux qui vont partir se rangent en bataillon au milieu de la chapelle, puis douze Frères désignés s'approchent de leurs compagnons, s'agenouillent devant eux et leur baisent les pieds, ces pieds d'apôtres qu'Isaïe et saint Paul proclament bienheureux!

Viennent ensuite des prières qui évoquent les grands souvenirs de la protection divine sur les serviteurs du Très-Haut : Abraham sorti de Chaldée, Moïse et les Hébreux traversant à pied sec le lit de la mer Rouge, les Mages guidés par l'étoile au berceau du Christ.

Et la liturgie continue : « Que le Seigneur tout-puissant et tout miséricordieux les dirige dans le chemin de la paix, et que l'ange Raphaël les accompagne! Ils sont prêts, Seigneur! Soyez propice à leur départ; soyez leur consolation durant la route, leur ombrage contre les ardeurs du soleil, leur vêtement contre l'intempérie des saisons, leur délassement dans les fatigues, leur appui dans l'adversité, leur soutien dans les périls, afin que, guidés par vous, ils arrivent heureusement au but de leur voyage. »

Les suaves litanies, au cours desquelles les futurs missionnaires invoquent la Reine des apôtres, des confesseurs et des martyrs, terminent la cérémonie. Au spectacle de ces rites si vénérables et si émouvants dans leur simplicité, en présence de ces vies qui, simplement, joyeusement, s'en vont à l'immolation lointaine, on sent passer sur la foule et dans son propre cœur un frisson sacré. « J'ai vu, a dit un témoin, la même cérémonie dans la chapelle des Missions-Etrangères. Je ne sais si je me fais illusion, mais il m'a semblé que la royauté du sacerdoce la rendait moins touchante, et qu'à Ploërmel, ces hommages insignes grandissaient en raison même de l'humble condition des enfants du peuple à qui on les rendait. »

Tant que ses forces le lui permirent, le fondateur tint

à accompagner lui-même ses fils jusqu'au port d'embarquement. Plus tard, lorsque les infirmités l'eurent cloué sur son fauteuil de malade, il voulut, du moins, faire escorter les missionnaires par leurs Frères de la maison-mère, sur la route de Brest. On allait d'ordinaire jusqu'au champ de bataille des Trente, situé à mi-route entre Ploërmel et Josselin; là, à genoux sur la lande, on faisait en commun une dernière prière, puis le plus ancien des « partants » adressait, au nom de tous, l'adieu final aux Frères du noviciat, à la maison de Ploërmel et à la Bretagne.

V

Suivons les futurs missionnaires sur les rivages que nous connaissons déjà, et où les appellent tant de misères inconsolées.

Il s'agit tout d'abord d'ouvrir des classes pour les enfants esclaves. « Le plan que j'ai proposé et qui a été adopté, écrit M. de la Mennais, est de placer à côté de chaque école, même de bourg, une classe spéciale pour les esclaves, à laquelle les maîtres seront obligés d'envoyer tous les enfants au-dessous de quatorze ans, lorsqu'ils ne s'en trouveront pas éloignés de plus de deux kilomètres (1). »

Mais le supérieur n'entend pas renoncer à l'instruction des nègres adultes.

Même avant 1845, nous avons vu certains Frères se distinguer par de vraies qualités d'apôtres. Il les déchargera du travail des classes, leur adjoindra quelques compagnons déjà initiés aux mœurs créoles, et les enverra, sous la direction immédiate du frère Ambroise, dans les principales plantations des deux îles, en leur assignant toujours, comme résidence et point de ralliement, une école située dans un bourg.

(1) Lettre inédite au frère Ambroise, 16 mars 1846. — Archives des Frères

A la Martinique, le frère Arthur est tout désigné comme principal catéchiste. C'est lui que nous allons suivre dans cette phase nouvelle de l'apostolat des Frères. Le seul récit de ses conquêtes nous permettra de noter le progrès de l'œuvre libératrice aux Antilles. De plus, nous verrons, dans cet homme si humble, si courageux, si détaché de lui-même, si empressé à se sacrifier pour les autres, le fidèle portrait du fondateur, et le type le plus achevé du Frère missionnaire.

Lorsque fut publiée l'instruction ministérielle de 1845, les renforts depuis longtemps réclamés par le frère Ambroise, aussi bien que par M. de Mackau, n'étaient point arrivés de Bretagne. De longs mois encore, le frère Arthur dut se borner au ministère restreint qu'il exerçait auprès des noirs. Il écrivait alors à M. de la Mennais : « Jusqu'ici nous ne sommes allés faire le catéchisme que sur deux habitations auprès de Saint-Pierre. Nous espérons aller ailleurs lorsque nous en aurons l'ordre du frère Ambroise et de l'administration. J'ai hâte de voir ces pauvres noirs accourir à nos leçons, et j'espère que Dieu me fera la grâce d'être un des premiers Frères chargés d'instruire ces pauvres petits esclaves des vérités de notre sainte religion, et de leur apprendre à lire (1). »

Il fut le premier, et longtemps le seul Frère chargé, à la Martinique, de cette lourde tâche. Les écoles de récente fondation absorbaient les nouvelles recrues; d'ailleurs, l'œuvre était assez délicate pour qu'on n'y appliquât point le premier venu.

Présenté au gouverneur de la Martinique, le frère Arthur en reçut le meilleur accueil. On lui assura une modique pension, avec une mule pour ses courses dans l'île, et il se mit en campagne.

Les communes qui avoisinent Fort-Royal et Saint-Pierre avaient reçu les prémices de son zèle; il voulut y affermir le bien commencé. Dire la joie des esclaves lorsqu'ils apprirent que le frère Arthur s'occuperait d'eux

(1) Lettre inédite du 22 septembre 1846. — Archives des Frères.

seuls désormais, qu'il serait leur instituteur, et, au besoin, leur avocat, leur protecteur, leur ange gardien, nous ne saurions l'entreprendre. Après tant d'opprobres essuyés et de duretés subies, après tant d'années passées dans la crainte continuelle du fouet ou de la prison, voir enfin un homme qui prenait leurs intérêts, qui les aimait, qui se dépensait pour eux; apprendre qu'au ciel, Dieu change en délices la souffrance endurée sans murmure; entendre proclamer bienheureux ceux qui pleurent, ceux qui sont pauvres, ceux qui sont persécutés, quel soulagement, quelle vision inespérée de félicité!

Dès cinq heures du matin, le frère Arthur enfourchait sa mule, à qui son allure rapide valut bientôt le nom d'*Hirondelle*. Un morceau de pain, quelques maigres reliefs du souper de la veille, formaient son seul viatique : il ne devait rien accepter dans la demeure des colons. Arrivé au milieu d'un groupe de travailleurs, il tirait un cornet d'une de ses sacoches, et rassemblait, aux sons de cette trompe rustique, les nègres dispersés dans les mornes ou les champs de cannes à sucre.

Bientôt l'humble auditoire est formé. Le Frère, empruntant au travail et aux coutumes des noirs des comparaisons familières, tirant parti de tout pour fixer leur attention volage, leur explique quelques passages du catéchisme; s'inspirant ensuite de leurs besoins, de leurs passions, de leurs défauts, de l'événement du jour, il leur adresse une courte allocution morale; il entonne enfin un verset de cantique, que continue en chœur l'assistance ravie, puis il s'en va, plus loin, recommencer une instruction semblable, et ces séances se renouvellent jusqu'à huit fois par jour. Il ne rentre à la communauté qu'à la nuit tombante, après avoir parcouru des kilomètres, le long de sentiers écartés, souvent infestés de voleurs.

Plusieurs colons restaient défiants. Sans vouloir éconduire le Frère, qu'ils savaient être, après tout, l'envoyé du gouverneur, ils craignaient pour la docilité de leurs nègres. Aussi n'était-il pas rare de voir maîtres et

maîtresses assister au catéchisme, non pas mêlés aux esclaves, mais mollement assis à l'écart, dans un lieu où ils étaient à portée de suivre l'instruction. Lorsqu'ils entendirent le frère Arthur présenter les maîtres comme les représentants de Dieu, parler du respect dû à leur personne et de la récompense qui attend au ciel les serviteurs dévoués, toutes les préventions tombèrent. Au lieu de craindre son influence, on y recourut avec empressement.

Il ne répondait pas indistinctement à tous les appels. Deux riches planteurs, assez durs à leurs esclaves, et persuadés que l'instruction les rendrait moins maniables, avaient menacé de le cravacher s'il avait l'audace de se présenter sur leurs terres. Le propos lui avait été rapporté, et il s'était abstenu de toute tentative auprès d'eux. Cependant leurs esclaves, témoins de la joie qu'apportaient ailleurs les instructions du Frère, se mirent à murmurer sourdement d'être traités en excommuniés. Une révolte se préparait peut-être. Il fallait la prévenir. Or, un seul moyen s'offrait : solliciter les bons offices du frère Arthur.

Un jour, un des terribles planteurs l'aborde, non pas la cravache, mais le chapeau à la main : « Mon Frère, dit-il d'un ton engageant, vous ne venez jamais me voir? Vous passez, chaque jour, au pas de course devant mon habitation, comme si c'était la demeure du diable? Savez-vous que je ne suis pas content de votre abandon, et que mes esclaves pleurent de se voir privés de vos instructions, qu'on leur dit si touchantes? Allons, mon frère Arthur, quand viendrez-vous nous prêcher?

— Tout de suite, mon cher monsieur, si cela peut vous plaire. Je m'étais laissé dire que vous ne teniez guère à ma visite. C'était, sans doute, un faux bruit; mais, comme je n'aime pas à m'imposer, j'attendais précisément votre invitation. »

On entra; la famille combla de politesses le bon religieux, et le catéchisme commença. Les préventions étaient

tombées. Peu après, l'autre propriétaire vint à son tour au-devant du frère Arthur, et tous les deux, l'ayant vu à l'œuvre, l'exaltèrent bientôt sans réserve.

Le catéchiste ne tarda pas à acquérir sur tous les noirs un ascendant extraordinaire. Il faisait naître et dirigeait à son gré les passions de son auditoire. Parlait-il sur l'enfer? Ses images terribles frappaient les pauvres esclaves d'un tel effroi, qu'ils s'écriaient haletants : « Ah! mon Frère, pas parler! pas parler! assez! assez! »

Cette autorité, qui aurait pu devenir redoutable, il ne l'exerça jamais qu'au profit de l'ordre. Surprenait-on quelque part une tentative de révolte? Croyait-on deviner, dans quelque accident insolite, la vengeance d'un esclave mécontent? Vite, on avait recours au frère Arthur, qui, d'un mot, faisait tomber les haines.

Un jour, un propriétaire établi sur la paroisse du Robert vient le trouver, consterné. On empoisonne, depuis quelque temps, tous ses bestiaux. Impossible de découvrir le coupable, mais on soupçonne un des esclaves de l'habitation. Le frère Arthur se rend aussitôt sur la plantation indiquée, rassemble les travailleurs, et menace des plus sévères châtiments, dans l'autre vie, le malheureux qui travaille ainsi à la ruine de son maître. A partir de ce jour, la mortalité des bestiaux cessa tout à coup : preuve que l'empoisonneur assistait à l'instruction.

Ces services rendus aux colons permettaient au frère Arthur de plaider auprès d'eux la cause des esclaves. Il ne perdait pas une occasion de demander pour eux une diminution des heures de travail, une meilleure alimentation, un adoucissement au régime pénal. Peu à peu les odieux châtiments du fouet, des entraves, des chaînes de fer, tombèrent en désuétude. Les propriétaires, naguère si opposés à tout projet d'émancipation, acceptèrent même l'idée de voir leurs esclaves se transformer en ouvriers libres et salariés.

Mais les résultats économiques et sociaux étaient peu de chose en comparaison du changement moral

opéré dans les districts parcourus par le frère Arthur. Partout les esclaves instruits, exhortés, au besoin menacés, par lui, renonçaient à leurs habitudes d'ivrognerie, de paresse et de libertinage; partout ils accouraient à l'église, afin de se confesser et de faire régulariser leurs mariages. Et ce n'est point à la campagne seulement qu'on observait ces merveilles. Instruite et édifiée par les catéchismes que les Frères n'avaient pas cessé de faire aux adultes, la population urbaine, naguère si légère et si dissolue, revenait, elle aussi, aux pratiques chrétiennes.

L'œuvre des Frères était donc en plein progrès, lorsqu'une violente tempête vint momentanément l'ébranler.

VI

Les esclaves de la Martinique n'ignoraient pas que le gouvernement français voulait leur affranchissement. L'instruction qu'il leur faisait donner n'avait d'autre but que de les préparer à la liberté. Ils le savaient; mais, pareils à des enfants qui s'irritent lorsque le jouet promis se fait attendre, ils voyaient avec impatience les lenteurs de l'administration. Bientôt ils en vinrent à concevoir des soupçons sur les véritables intentions des blancs. N'avait-on pas voulu les tromper? Cette liberté tant promise n'arriverait-elle donc jamais? Et, plutôt que de l'attendre indéfiniment, ne fallait-il pas essayer de la prendre?

Ces idées et ces craintes étaient entretenues par un certain nombre de meneurs, gens déclassés et sans aveu comme il s'en rencontre trop aux colonies, qui spéculaient déjà sur les avantages d'une petite révolution.

Leurs excitations, habilement semées dans les ateliers, obtinrent le résultat attendu : les esclaves se soulevèrent.

On les vit, un matin, descendre à Fort-Royal par bandes serrées, armés de leurs terribles coutelas. Que faire? Envoyer contre eux la force armée et les mitrailler? Ne

serait-ce pas aggraver la situation et pousser à la révolte tous les esclaves de l'île? Ne valait-il pas mieux essayer de les calmer pendant que l'insurrection était localisée autour de la ville, et que le sang ne l'avait pas encore souillée?

Mais où prendre l'homme capable de se faire écouter d'eux et de les disperser? Le gouverneur pensa tout de suite au frère Arthur, et fit demander à son supérieur de l'envoyer au-devant des insurgés.

Le frère Ambroise comprenait toute la gravité de l'affaire; mais, pour donner plus de mérite à l'acte de son subordonné, sur la docilité duquel il n'avait aucun doute, il lui ordonna, au nom de la sainte obéissance, de se rendre sur-le-champ au désir du gouverneur.

Le frère Arthur n'avait rien à craindre des nègres; mais il avait tout à redouter des meneurs, dont il lui faudrait déjouer les coupables visées; or, ceux-ci étaient disséminés au milieu des bandes révoltées, et il ne l'ignorait pas. « Mon très cher frère Ambroise, dit-il, vous m'envoyez à la mort!

— Tant mieux! répliqua le rude supérieur, Vous serez victime de la charité, de l'obéissance et du patriotisme, et notre institut se glorifiera de compter un martyr! »

Le Frère baissa la tête, se mit à genoux, fit son acte de contrition, et partit.

Les insurgés s'étaient arrêtés sur un pont des faubourgs, soit pour délibérer, soit pour prendre les derniers ordres de leurs chefs de rencontre.

Le Frère traverse leurs rangs, monte sur une borne, et fait signe qu'il veut parler. Au même instant, les cris cessent, et les fronts se découvrent.

« Mes enfants, s'écrie l'orateur, où allez-vous, et qu'allez-vous faire? Vous voulez prendre votre liberté; mais la voulez-vous souillée de sang? On vous dit que la France cherche à vous tromper, à éluder ses solennelles promesses? Non, non, je vous l'affirme, cela n'est pas. Vous ai-je jamais trompés, moi? Tous mes actes, — oui, mes actes, pas mes paroles seulement — ne sont-ils pas autant de preuves

de mon affection pour vous, de mon zèle pour votre bien, de mon dévouement à vos plus chers intérêts? Eh bien! mes enfants, je vous en donne ma parole d'honneur, au nom de votre Père céleste et de la Vierge Marie, au nom de la France, vous serez libres, à condition que vous continuiez de le mériter par votre soumission et votre bonne conduite. »

L'effet de ces quelques paroles fut immédiat. Que pouvait-on craindre? on avait la parole du frère Arthur. Les bandes armées se dispersèrent; le lendemain, dans chaque domaine, les esclaves reprenaient leur travail; Fort-Royal avait été préservé peut-être du massacre et de l'incendie.

Mais on comprit, en haut lieu, que la patience des noirs était à bout, et que de nouveaux délais ramèneraient le danger. Mûrs ou non pour la liberté, les esclaves étaient disposés à la prendre; il était temps de la leur donner.

Le 24 mai 1848, le Directeur de l'Intérieur, accompagné d'un nombreux cortège, musique en tête, parcourut les rues et places de Fort-Royal, proclamant, au nom du gouvernement français, l'abolition de l'esclavage. D'enthousiastes acclamations accueillirent l'heureuse nouvelle. On dansait, on s'embrassait, on courait par bandes éperdues. C'était de la frénésie.

Les noirs se rappelèrent les assurances du frère Arthur. Persuadés qu'ils lui devaient leur délivrance, ils envahirent les bâtiments de l'école, le réclamant à grands cris, pour le porter en triomphe autour de la ville. Il fallut l'enfermer pour le soustraire à la reconnaissance de ses protégés.

Il allait être obligé de reparaître dans leurs rangs. Les nouveaux affranchis ne savaient qu'inventer pour se prouver à eux-mêmes que leur liberté n'était pas un rêve. Chaque jour amenait de nouvelles réunions, de nouvelles gambades, de nouvelles courses à travers champs, au son d'une musique enragée. Le soir, ivres de joie, plus ivres encore de tafia, ils poussaient d'horribles clameurs,

et l'on commençait à tout craindre de l'effervescence qui les travaillait.

Un jour, on les vit, de nouveau, descendre à Fort-Royal, l'œil vif, le coutelas à la ceinture, fredonnant des couplets que l'on crut menaçants.

Prises de peur, les autorités firent braquer des canons à l'extrémité des rues, puis on courut chercher le frère Arthur.

Celui-ci avise tout d'abord un brave mulâtre de sa connaissance, animé d'un excellent esprit, et qui, par bonheur, est très populaire parmi les noirs. Il l'accoste et l'entraîne le long des rues déjà fort encombrées. Les deux promeneurs s'arrêtent dans les groupes, distribuent force poignées de main, disent à chacun un mot aimable, et recommandent le calme. Le soir arrivé, pas un cri séditieux n'annonce un semblant d'émeute. Les affranchis avaient simplement voulu se promener en ville, comme des messieurs, et leur joie volontiers tapageuse avait été contenue par la présence du frère Arthur.

A Saint-Pierre, on fut moins heureux. Exaspérés par les vexations de certains colons, les esclaves, à peine affranchis, songèrent aux représailles. Le 22 mai 1848, le sang coula dans la ville, et nombre de maisons furent incendiées. Dans leur fureur naïve, les nègres demandaient à la sainte Vierge « de ne pas laisser échapper un seul de ces cruels blancs ».

Naturellement, les Frères étaient hors de cause. S'apercevant que l'incendie gagnait leur maison, les insurgés coururent aux pompes, qu'ils avaient cachées.

« — Nous mourrons de fatigue, s'écrièrent-ils, plutôt que de laisser brûler cette maison. Malheur à qui fera du mal aux Frères ! »

Un colon détesté parvient à trouver un refuge dans leur enclos. Les nègres, furieux, vont saisir le fugitif, que les Frères couvrent de leur corps. Ils se préparent à l'égorger, lorsqu'une réflexion subite les arrête : « Pour tuer ce misérable, nous nous exposons à blesser les bons Frères ! »

Bientôt, grâce à l'ascendant des catéchistes, les massacres cessèrent, les incendies furent éteints, et tout rentra dans l'ordre.

A la Guadeloupe, le dévouement du frère Hyacinthe avait également opéré des prodiges. En somme, les deux îles devaient aux Frères le maintien de la paix, dans des circonstances où l'on pouvait tout craindre. Le gouvernement reconnut les services de l'institut de Ploërmel, en décernant au frère Arthur une médaille d'or.

VII

Les lettres du frère Ambroise, divers récits de voyageurs, des articles de journaux, et enfin les rapports officiels des gouverneurs de la Guadeloupe et de la Martinique, apportèrent bientôt à M. de la Mennais l'éloge de ses fils. C'était la réponse du ciel à l'intrépide confiance qui lui avait fait poursuivre, à travers tant d'obstacles, l'œuvre des Antilles.

Au lieu d'envisager avec complaisance les résultats acquis, le fondateur calcule modestement le bien qui reste à faire. Loin de se reposer sur des lauriers d'un jour, ses disciples devront sans cesse marcher en avant. « Ah! s'écrie-t-il, si, depuis dix ans, les Frères avaient été admis dans les habitations, que de bien ils auraient fait ! Que de mal ils auraient empêché ! Mais enfin, ce n'est pas notre faute si nous avons commencé si tard à évangéliser les esclaves. Redoublons de zèle aujourd'hui (1). »

Ce n'étaient plus, il est vrai, des esclaves, qu'il s'agissait maintenant d'évangéliser; mais combien ces pauvres noirs avaient besoin d'être dirigés dans l'usage de la liberté! Outre que leurs passions, naturellement violentes, trouvaient plus facilement à se satisfaire dans leur nouvelle condition, privés de la tutelle des colons et laissés à eux-mêmes, ils étaient, pour la plupart, incapables de gagner leur vie. Les uns ne comprenaient rien à la condition

(1) Lettre inédite au frère Ambroise, 8 juin 1848. — Archives des Frères.

d'ouvriers salariés que leur proposaient les planteurs et, craignant toujours un esclavage déguisé, refusaient tout emploi, au risque de mourir de faim; les autres, voyant dans le travail des champs l'apanage de la servitude, voulaient faire de tous leurs fils des commerçants ou des employés de bureau.

Le frère Arthur se remit en campagne, s'efforçant de faire pénétrer dans ces âmes obscures le sentiment de la responsabilité et l'estime du travail manuel.

Peu à peu il apprit aux affranchis à compter sur eux-mêmes; il développa chez eux l'amour de la famille, le goût de l'épargne, l'attachement au sol natal, toutes ces solides vertus qu'il avait vu pratiquer jadis au foyer breton, et qui sont le patrimoine essentiel de toute race qui doit durer.

De leur côté, les Frères des écoles se dépensaient jusqu'à l'épuisement au service des enfants récemment émancipés. Condamnés à la gêne par une diminution récente de leur traitement, sans cesse éprouvés par le climat, réduits à un petit nombre par la retraite forcée de plusieurs malades, ils virent, du jour au lendemain. leurs classes envahies par les fils d'anciens esclaves, que la gloriole paternelle leur adressait à l'envi.

C'était plus que double besogne. Il ne s'agissait point seulement d'apprendre aux nouveaux venus la lecture et l'écriture; il fallait, au moyen d'un enseignement professionnel bien dirigé, préparer d'habiles ouvriers. Les Frères pourvurent à tout. Des ateliers furent créés pour les divers apprentissages; on inaugura même, sur les fermes voisines des écoles, l'enseignement agricole.

Tout annonçait, pour les deux îles, une ère de prospérité matérielle et de relèvement moral, quand une épouvantable épidémie vint entraver encore une fois l'œuvre des Frères. En 1852, la fièvre jaune s'abattait sur la Martinique, et désorganisait, en quelques semaines, tous les services publics.

Comme toujours, le frère Arthur fut le premier à la peine et au danger. Cette fois, sa belle conduite excita une

telle d'admiration, que, la tourmente finie, le gouverneur de l'île le proposa pour la croix d'honneur.

« Entouré des difficultés les plus sérieuses, mandait-il au ministre, ayant ses écoles désorganisées par la mort ou par la maladie, le frère Arthur s'est multiplié pour faire face à tous les besoins, en se transportant incessamment sur chaque point de la colonie, pour soutenir le moral de ses Frères, et c'est grâce à son zèle, à son courage, à sa persévérante sollicitude, que les écoles ont pu rester ouvertes pendant l'épidémie. C'est encore lui qui, secondé par ses collaborateurs, a réussi à ramener à la culture les enfants qui fréquentent les écoles, en exigeant d'eux un travail sérieux sur les habitations, avant et après les heures de classe. Tout récemment, 447 élèves de cette catégorie m'ont été signalés, pour leur assiduité aux travaux des champs (1). »

Le gouverneur louait ensuite le dévouement d'un autre religieux, digne émule du frère Arthur.

« Sur les cinq Frères de l'établissement de Fort-de-France, disait-il, quatre tombent atteints par la fièvre jaune : le frère Jean Colombini fait marcher, à lui seul, les classes, la maison, et soigne les malades. Ses fatigues finissent par l'abattre. A son tour, il est atteint de la contagion ; mais, au bout de la semaine, une crise heureuse se déclare, et il en profite pour se traîner près du lit de ses confrères, où il passe les jours et les nuits.

« A peine ses forces commencent-elles à revenir, qu'il apprend que deux Frères viennent d'être frappés, à la Grande-Anse. Il part au milieu de la nuit pour s'y rendre, tombe dans une rivière et est ressaisi par la fièvre, ce qui ne l'empêche pas de soigner les Frères malades, tout en faisant leurs classes.

« Dès que son concours n'est plus nécessaire sur ce point, il se rend en toute hâte au Carbet, dont les deux Frères viennent d'être atteints de la fièvre jaune. Il passe près d'eux cinq jours et cinq nuits, les soignant avec la

(1) Cité par MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. I, ch. X, art. V. p. 337 et suiv.

tendresse la plus dévouée. A la Basse-Pointe, au Fort-Saint-Pierre, le fléau multiplie ses ravages : le frère Colombini se trouve partout pour aider et encourager les victimes de l'implacable épidémie, soigner les malades et ensevelir les morts. »

Le gouvernement jugea que jamais décoration ne serait mieux placée que sur la poitrine de ces deux hommes de cœur. Le frère Arthur fut fait chevalier de la Légion d'Honneur, et le frère Jean Colombini reçut une médaille d'or.

Le supérieur de Ploërmel ne cédera-t-il pas, cette fois, aux tentations d'orgueil paternel? Cette vertu, qu'on exalte avec tant d'éclat, n'est-elle pas, en partie, son œuvre? Non content d'écarter tout sentiment de vanité, il songea aussitôt à en préserver ses disciples.

Décoré, lui aussi, depuis plusieurs années, il écrivit au frère Arthur : « Sur la demande du ministre, j'ai consenti à vous voir accepter la croix et à ce que le frère Jean Colombini reçût une médaille, mais, ni l'un ni l'autre, ne portez habituellement ces décorations, pas plus que je ne les porte moi-même. Je ne porte jamais ni la croix, ni le ruban. Notre véritable décoration, c'est le crucifix (1). »

VIII

Le fondateur avait plus d'une raison pour rappeler au frère Arthur les règles du détachement religieux. Celui-ci allait désormais participer au gouvernement de l'institut. Par la lettre même d'où nous extrayons ces lignes, M. de la Mennais le nommait directeur général des Frères de la Martinique.

Epuisé par le climat et par la fatigue d'incessants voyages, abreuvé de soucis et de contradictions, le frère Ambroise venait de repasser en France (2). Après six mois de repos, il sollicita avec instance son retour aux

(1) Lettre inédite du 27 janvier 1853. — Archives des Frères.
(2) Le 17 juin 1852.

Antilles. C'eût été la mort à brève échéance. M. de la Mennais voulut garder près de lui ce bon serviteur, dont la fidélité, l'expérience et l'excellent jugement pouvaient encore lui être d'un grand secours.

Le 28 septembre 1853, lorsque le fondateur nomma un conseil de Frères destinés à l'aider dans le gouvernement de la congrégation, le frère Ambroise fut désigné pour en faire partie. Quatre ans encore, il fut l'homme de confiance du supérieur vieilli et accablé d'infirmités. Enfin, le 2 juin 1857, il couronna par une sainte mort une vie de travail et de prière, dont trente-neuf ans s'étaient écoulés au service de la jeunesse bretonne ou créole.

En lui succédant à la Martinique, le frère Arthur devait renoncer à ses courses de catéchiste à travers l'île. Ce fut pour lui une peine vivement sentie. Il obtint, du moins, que ses chers affranchis ne fussent pas abandonnés. Sur sa demande, le gouvernement porta successivement jusqu'à six le nombre des Frères catéchistes, et fournit à chacun d'eux un cheval, avec une allocation de six cents francs pour ses frais de voyage (1).

L'œuvre civilisatrice semblait enfin assurée du lendemain. Pendant de longues années, les Frères instituteurs d'un côté, et, de l'autre, les catéchistes ambulants, firent pénétrer dans les masses populaires les idées de travail, d'ordre et d'économie, qui sont la base de la prospérité matérielle, autant que du progrès moral.

Le frère Arthur, blanchi par les années, mais toujours jeune de cœur et ardent aux saintes entreprises, voyait avec fierté ses pauvres esclaves d'autrefois, devenus des hommes d'initiative, occuper des postes honorables dans les diverses administrations. Il assistait, radieux, aux

(1) Parmi les catéchistes qui se sont le plus distingués par leur zèle, il convient de citer le frère Frumence, aux Trois-Rivières, le frère Caradec, au Moule, le frère Hermon au Petit-Canal, et surtout le frère Timoléon, à la Pointe-Noire. Ce dernier se fit remarquer, presque à l'égal du frère Arthur, par son dévouement pendant une épidémie de choléra. Un de ces courageux apôtres vit encore à l'heure où nous écrivons (mai 1902). C'est le frère Célerin, qui, débarqué à la Guadeloupe en 1848, réside à la Pointe-à-Pitre depuis 1859. Il a fait, pendant sept ans, les fonctions de catéchiste à l'île Marie-Galante.

fêtes de l'Eglise, où se pressaient ses anciens néophytes; rien ne valait pour lui le spectacle d'une de ces belles communions pascales, où, parmi les convives de la table sainte, il reconnaissait tant de ses fidèles enfants.

Hélas! ces douces années devaient trop tôt s'écouler. Après tant d'efforts dépensés, de souffrances endurées, de services prodigués à tous, le conseil général de la Martinique, composé en partie d'anciens élèves des Frères, mais gagné aux idées de laïcisation, eut bien le courage de signifier au frère Arthur qu'on n'avait plus besoin de lui.

On craignait que le renvoi des Frères excitât l'indignation générale; aussi y mit-on des formes. Avant de les exécuter, on tint à les couvrir de fleurs; on vota même à leur directeur général une pension viagère de 4000 francs. Le frère Arthur avait trop de dignité pour accepter l'aumône des ennemis de son institut. Il refusa de recevoir un centime, puis, la mort dans l'âme, incapable d'assister plus longtemps à l'écroulement de son œuvre, il quitta pour toujours la terre à laquelle il avait rêvé de laisser ses cendres, et s'en alla, en 1883, demander asile à ses Frères de la Guadeloupe (1). Ceux-ci n'avaient point encore été inquiétés. On accueillit le vieillard à Monrepos, charmante solitude plantée d'arbres fruitiers, et dominant la ville de la Basse-Terre. C'est là qu'il passa les dix dernières années de sa longue vie, s'occupant de jardinage, tout en se préparant à la mort des saints.

En suivant, sur les routes des Antilles, les obscurs missionnaires détachés depuis si longtemps de la maison-mère, ne nous sommes-nous pas aventurés trop loin de Ploërmel? Nous ne le pensons pas. Dessiner, en regard du portrait du Père, ces figures héroïques et douces, c'était nous semble-t-il, donner au modèle un relief plus accusé.

(1) L'institut de Ploërmel garda néanmoins, à Fort-de-France, une école secondaire libre. Cette école a été fermée en 1895, et le dernier Frère breton a quitté alors la Martinique, comme si Dieu eût voulu épargner aux fils de M. de la Mennais le deuil infligé à tant de familles religieuses par la catastrophe de mai 1902.

Une vertu capable de susciter de tels élans, et de créer, par son seul rayonnement à travers les mers, des dévouements qui se perpétuent pendant un quart de siècle, n'est-elle pas d'une marque supérieure? Et n'est-il pas bon, pour en apprécier toutes les ressources, de l'envisager dans ses œuvres les plus lointaines?

Persuadé que le génie civilisateur et charitable de M. de la Mennais ne s'est déployé nulle part avec autant d'ampleur qu'aux colonies, nous convions le lecteur à l'étudier encore dans les fondations du Sénégal, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Guyane.

CHAPITRE XIII

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — LE SÉNÉGAL.

Le premier établissement des Frères au Sénégal date de 1841. Le projet de cette fondation remontait à plusieurs années; mais les exigences de l'Université relativement aux brevets rendirent longtemps impossible tout envoi de Frères hors de la Bretagne. De plus, M. de la Mennais désirait affermir ses positions aux Antilles avant d'entreprendre de nouvelles missions. Enfin, il réservait pour notre colonie africaine un petit bataillon de Frères créoles, qui n'avaient pas encore fait profession.

Peu à peu, les difficultés s'aplanirent. Ce qu'il fallait au Sénégal, plus encore qu'aux Antilles, c'étaient des hommes résolus à payer de leur santé et, au besoin, de leur vie le succès de leur enseignement. Comme toujours, le fondateur fit entrevoir à ses fils l'exil indéfini, la fatigue et la maladie certaines, le martyre possible, et, comme toujours, il trouva des disciples prêts à tout pour étendre le règne de Dieu.

Au mois de septembre 1841, il avait composé, à l'usage des futurs apôtres du Sénégal, une instruction dans laquelle nous relevons ces lignes : « Les Frères, profondément convaincus de la grandeur et de la sainteté de leur mission, ne négligeront rien pour la bien remplir, et aucun sacrifice, même celui de leur vie, ne

leur paraîtra trop pénible pour cela. Du succès des premiers établissements qu'ils vont fonder au Sénégal dépendra le succès des autres établissements que l'on y fondera par la suite, et le salut, par conséquent, d'une multitude d'âmes (1). »

C'en était assez. Au mois d'octobre, munis de ce testament du Père, simple abrégé des instructions du noviciat, persuadés que leur sacrifice contribuerait, pour sa part, à la rédemption de l'Afrique infidèle, plusieurs jeunes religieux réclamèrent l'honneur d'aller mourir au service des noirs.

I

Deux seulement furent choisis, deux pauvres Frères, dont l'un avait été instituteur de campagne, et l'autre venait de prononcer ses vœux. Evidemment, le fondateur comptait sur un miracle.

Un soir de novembre, ils débarquèrent à Saint-Louis, exténués, portant à la main leur chétif bagage. Sur le quai, parmi le grouillement des nègres affairés, à peine quelques figures européennes; pas un visage ami. Les nouveaux venus eurent peine à trouver la demeure du préfet apostolique, à qui ils étaient recommandés.

Le lendemain, même froideur du côté des habitants, même indifférence de la part des autorités. Rien n'était prêt pour les recevoir; ils durent chercher un refuge à l'hôpital. Leur sacrifice était visiblement ignoré et compté pour rien. Ceux à qui ils venaient dévouer leur vie ne songeaient même pas à leur procurer le salaire dont se contente l'apôtre : le pain et l'abri.

Plus d'une fois, la vision des fêtes de Ploërmel passa devant leurs yeux humides. Heureusement, le Père avait pensé à tout. En consultant le *Vade mecum* composé à leur intention, les deux disciples y lurent la recomman-

(1) *Instruction pour les Frères du Sénégal*, manuscrit inédit, daté du 26 septembre 1841. — Archives des Frères.

dation qui suit : « Il est vraisemblable qu'en arrivant, les Frères ne trouveront rien de préparé. Ils éviteront de se montrer trop impatients, trop exigeants. Toutefois, ils feront ce qui dépendra d'eux pour se mettre chez eux et commencer la classe le plus tôt possible (1). »

Agir d'abord; rompre le pain de vie, au nom du Dieu qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau offert en son nom, tel était le programme du fondateur. Sans murmurer, ils se résignèrent, et allèrent humblement offrir leurs services. Ils avaient, d'ailleurs, trouvé dans le préfet apostolique, M. Maynard, un protecteur qui leur évita bien des mécomptes, et força les autorités à s'occuper d'eux.

Avant de les voir à l'œuvre, parcourons d'un regard la ville et la contrée qui vont devenir leur champ d'action.

Bâtie sur un banc de sable à l'embouchure du Sénégal, Saint-Louis, avec ses maisons blanches disposées en carrés réguliers, est la plus belle ville de l'Afrique occidentale. Mais si elle sourit au navigateur qui passe, combien peu elle tient ses promesses à l'Européen qui se fixe dans ses murs ! Tour à tour brûlée par des vents arides et noyée dans les brouillards du fleuve, souvent privée d'eau potable, décimée, presque tous les dix ans, par la fièvre jaune, elle présente des difficultés d'acclimatation que n'ont pas vaincues les nombreux travaux d'assainissement exécutés depuis un demi-siècle.

Sur les rives du fleuve, des plaines monotones, sans arbres, sans verdure, sans autres accidents que quelques paillotes de sauvages. Partout, un sable ardent, si blanc, sous la lumière crue qui descend du ciel, qu'il fatigue les yeux et bientôt les éteint, si fin, qu'il pénètre les vêtements, et forme sur le corps, avec la sueur presque toujours abondante, un enduit épais et visqueux.

Saint-Louis comptait à peine mille Européens. Le reste de la population, qu'on pouvait évaluer à 12 000 individus, appartenait aux peuplades noires de la côte,

(1) *Instruction pour les Frères du Sénégal.* — Archives des Frères.

et pratiquait, avec plus ou moins de ferveur, le mahométisme.

Bien que le Sénégal fût la plus ancienne de nos colonies, sa situation était alors beaucoup moins prospère que celle des Antilles. Depuis 1817, date de sa reconnaissance définitive comme possession française, il avait été administré sans esprit de suite, par une foule de gouverneurs plus soucieux de leur fortune que de celle du pays.

Pour tout établissement d'instruction, la population catholique de Saint-Louis possédait une école de filles, fondée en 1819, et dirigée par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Pas une classe pour les garçons (1). Les enfants de familles musulmanes fréquentaient quelques écoles de marabouts, où ils apprenaient à lire et à copier le Coran. C'était tout.

II

Heureusement, le frère Eutyme — celui qui devait diriger la future école — était un homme robuste, hardi, chez lequel la ténacité bretonne s'alliait à beaucoup de savoir-faire (2). Quant au frère Héraclien, jeune créole des Antilles, il promettait d'être un maître aussi habile que pieux, mais sa santé n'égalait pas son courage.

Après diverses recherches, on mit à la disposition des Frères, pour y tenir leurs classes, un rez-de-chaussée humide qui, à certaines heures, embrasé par les rayons solaires, devenait une fournaise. On leur assigna, comme

(1) Il y avait, tout au plus, pour les garçons, un pensionnat primaire, dont le fonctionnement était intermittent.

(2) Il était précédemment instituteur à Tréguier, et demandait, depuis longtemps, à partir pour les colonies. Le 21 décembre 1840, M. de la Mennais lui avait adressé la lettre suivante :

« Mon très cher Frère, examinez bien si le désir que vous m'exprimez vient de Dieu. Je n'y acquiescerai point de suite : il faut prendre du temps pour y penser, et y penser encore. Une si belle et si périlleuse mission exige des dispositions parfaites, une vertu à toute épreuve, un renoncement entier à soi-même et à sa volonté propre. Priez donc le bon Dieu de vous éclairer et de vous guérir de toutes vos faiblesses.

« Je vous embrasse bien tendrement en N.-S., mon cher enfant. » — Lettre inédite. — Archives des Frères.

demeure particulière, quelques chambres situées à une distance telle, que le trajet quotidien les exposait à une insolation. Pour cuisinier, un mahométan; pour femme de charge, une négresse paresseuse et malpropre : ils acceptèrent tout.

Bientôt, cent trente enfants, blancs, noirs et mulâtres, s'entassèrent dans les réduits qui servaient de salles de classe. Beaucoup étaient musulmans. Les Frères ne les rejetèrent point, car les instructions du Père disaient nettement : « Si on leur présente des enfants non catholiques, ils pourront les recevoir à l'école, mais à la condition qu'ils se conformeront en tout à l'ordre qui y est établi (1). »

Pour faire face à cette rude besogne, le frère Eutyme s'imposa jusqu'à dix heures un quart de classe par jour. De tels dévouements finissent par forcer l'attention. Touchés des soins prodigués à leurs enfants, les parents musulmans cessèrent peu à peu de combattre, à la maison, l'enseignement religieux des Frères. Le catéchisme et les *Devoirs du chrétien*, expliqués régulièrement en classe, firent si bien, qu'en 1843, un an et demi après l'arrivée des Frères, vingt-cinq jeunes mahométans abjurèrent solennellement, le Samedi Saint, du consentement de leurs familles. Le même jour, vingt-cinq jeunes filles de la même secte, instruites par les sœurs de Saint-Joseph, s'étaient fait baptiser.

Pour qui connaît l'attachement des populations musulmanes à la loi du Prophète, un tel résultat, si tôt obtenu, tenait du prodige.

Bientôt, il ne fut bruit dans la ville que de l'habileté des Frères, de la bonne tenue de leur école et des brillantes carrières qu'allait ouvrir leur enseignement.

En présence de ces dispositions, le gouverneur Bouët-Willaumez, qui venait d'arriver à Saint-Louis, pensa que l'enseignement primaire ne suffisait plus aux besoins du Sénégal, et qu'il était temps de fonder un collège.

C'était une faute. On ne pouvait peupler un collège

(1) Manuscrit cité.

qu'en y envoyant les meilleurs élèves des Frères; or, une pareille décapitation pouvait être la ruine de l'école primaire. Le frère Eutyme eut beau représenter au gouverneur que, privé des jeunes moniteurs qui l'aidaient à gouverner sa classe de cent élèves, il s'épuiserait sans résultat; celui-ci ne voulut rien entendre. M. de la Mennais réclama lui-même auprès du ministre; mais aucun ordre supérieur n'arriva à M. Bouët-Willaumez, qui poursuivit son dessein.

Deux prêtres indigènes, récemment arrivés de Paris et encore sans fonctions, MM. Boilat et Fridoil, ne demandaient qu'à le seconder. Le premier, chez lequel l'esprit d'intrigue se mêlait à une réelle habileté, parcourut immédiatement la ville, afin de trouver des écoliers. Exploitant la vanité des parents, il persuada à plusieurs que leurs fils devaient commencer des études latines, et que leur place n'était plus chez les Frères. On vit alors, à Saint-Louis, le scandale, hélas! trop souvent renouvelé, de deux écoles religieuses se disputant les élèves.

Si les conditions de la concurrence eussent été équitables, les Frères s'en seraient consolés; mais l'abbé Boilat, directeur du collège, fut nommé inspecteur de l'enseignement primaire. C'était le constituer juge et partie. Dans de pareilles conditions, l'école primaire ne pouvait que languir. Bientôt le frère Héraclien, atteint d'une ophtalmie due à l'influence du climat, fut menacé de perdre la vue. Seul avec son compagnon malade, le frère Eutyme assistait à l'agonie de son œuvre.

Le gouverneur eut l'idée de lui épargner ce spectacle.

L'île de Gorée fait partie, on le sait, de nos possessions sénégalaises. La petite ville qu'elle renferme était alors, après Saint-Louis, la plus peuplée de la colonie, et, pas plus que la capitale, elle ne possédait d'école de garçons. Seul, un ancien caporal réunissait, de temps à autre, quelques enfants pour leur apprendre l'alphabet. Préoccupé de cette situation, le ministre de la Marine avait demandé à M. de la Mennais deux Frères pour fonder une école dans l'île.

Ceux-ci étaient déjà en mer, lorsque le gouverneur du Sénégal, envoya d'autorité le frère Eutyme à Gorée, avec mission d'y ouvrir une classe sans retard.

C'était l'arrêt de mort de l'école de Saint-Louis. Averti de cet abus de pouvoir, M. de la Mennais réclama énergiquement auprès du ministre, et, après quelques mois de séjour à Gorée, le frère Eutyme fut rendu à sa première destination.

Il n'était pas au bout de ses luttes. Le gouverneur était, au fond, homme d'initiative et de progrès. Désireux de donner une salutaire impulsion à l'enseignement primaire, il ne sut pas assez se défendre des défiances que certains intrigants cherchaient à lui inspirer contre les Frères.

Chaque année, plus souvent parfois, l'abbé Boilat, à la tête d'une commission nommée par le gouverneur, faisait une visite d'inspection dans l'école des Frères, et prélevait, pour son collège, tous les bons élèves. On alla plus loin. Au mois d'avril 1844, la commission présidée par M. Boilat eut l'audace et le mauvais goût d'inviter le frère Eutyme à conduire lui-même au collège les élèves qu'on prétendait lui enlever.

Le directeur de l'école refusa net. Un fonctionnaire de la colonie, M. Laborel, exerçait alors, par intérim, les fonctions de gouverneur. Il prétendit contraindre le Frère à obéir. Celui-ci déclara de nouveau que, ni lui, ni son collègue ne feraient pareille besogne ; que les membres de la commission qui avait décidé l'envoi des enfants au collège pouvaient les y conduire eux-mêmes ; qu'au surplus, plusieurs de ces enfants ne se souciaient guère de changer d'école, et qu'il ne permettrait pas qu'on leur fît violence dans sa classe.

Nouvel ordre, nouveau refus. Piqué au vif, M. Laborel s'oublia jusqu'à menacer le frère Eutyme de le faire mettre aux fers. « Jamais, répéta l'intrépide religieux, jamais je n'exécuterai votre ordre, dussé-je être fusillé ! » Et il tint parole.

Contrariée par ces rivalités, qu'allait devenir la pauvre école de Saint-Louis? Survivrait-elle à la tempête? Et si

elle devait succomber un jour sous l'aveugle coalition de la défiance et de l'envie, n'était-il pas plus digne de la supprimer tout de suite?

Aigri par la contradiction, fatigué, malade, le frère Eutyme ne demandait qu'à être transféré dans une autre colonie. D'un caractère entier et autoritaire, il en référait le moins souvent possible à M. de la Mennais. Visiblement, il n'était pas fâché de pousser les choses à l'extrême, afin d'arriver plus vite au dénouement souhaité.

Mais le supérieur de Ploërmel avait d'autres visées. Au-dessus de ces misérables querelles, il voyait l'influence catholique et française pénétrer, par les Frères, dans les familles musulmanes de Saint-Louis, et, par elles, de proche en proche, jusqu'à ces peuplades du centre africain qui, depuis des siècles, vivent et meurent dans la barbarie.

Il écrivit au préfet apostolique, toujours zélé protecteur de l'école primaire (1).

Ses réflexions, aussi justes que mesurées, calmèrent, de part et d'autre, les passions. Néanmoins, le frère Eutyme obtint de rentrer en France, pour y rétablir sa santé laissant la direction de l'école à un nouveau venu dans la colonie, le frère Gildas.

Celui-ci était loin d'avoir l'énergie de son devancier. Ses rivaux crurent le moment venu de tout oser. Non content de lui prendre ses élèves, l'abbé Boilat alla jusqu'à s'emparer d'une partie de son logement pour y installer son personnel. La ruine totale était imminente, lorsque le préfet apostolique, M. Maynard, supplia M. de la Mennais de renvoyer à Saint-Louis le frère Eutyme.

(1) « Le Frère Eutyme, disait-il, a eu tort de discuter par lui-même une question qui se trouvait toute résolue dans les règles : « MM. les Curés et « autres fondateurs d'école ne pourront exiger des Frères que des services « analogues à leur fonction, et auxquels ils sont obligés par leurs statuts. » Les Frères font la classe et surveillent leurs élèves dans leurs écoles; mais les conduire d'un établissement à un autre était un abus qui pouvait occasionner de graves inconvénients. Les Frères doivent favoriser le collège; mais il n'est pas à regretter de voir les élèves avancés rester dans l'école, tant pour l'émulation, que pour aider les Frères à instruire les plus jeunes élèves. » — Lettre inédite, citée par le frère Pascal-Joseph, dans sa notice sur l'école de Saint-Louis.

Celui-ci avait reçu, à Ploërmel, des conseils de modération, et l'on pouvait espérer qu'il soumettrait désormais ses actes au contrôle de son supérieur. Il reçut l'ordre de repartir. Le succès allait revenir avec lui.

Frivole et mobile à l'excès, la population de Saint-Louis appartenait à qui savait la flatter. Elle était, en outre, plus sensible que toute autre au charme d'une parole habile. En 1846, une allocution prononcée, à la distribution des prix de l'école, par un ami des Frères, souleva l'enthousiasme des habitants. C'en était assez : ils avaient reconquis les faveurs de l'opinion.

A la rentrée suivante, on quitta, pour un local plus vaste, le réduit malsain dans lequel on avait longtemps végété, et les élèves affluèrent au point qu'il fallut demander de nouveaux Frères.

L'administration, plus favorable qu'au début, surveillait néanmoins de très près les études. Les Frères, stimulés d'ailleurs par la curiosité d'un grand nombre de leurs élèves, durent ajouter à leur programme l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la géométrie et de l'algèbre.

III

Une nouvelle œuvre leur fut bientôt proposée, ou, pour mieux dire, imposée.

En février 1847, M. Gramont, gouverneur de la colonie, demanda au frère Eutyme de recevoir, à titre de pensionnaires, des fils de chefs indigènes, qu'on voulait interner à Saint-Louis, comme garants de la soumission de leurs pères. Le directeur y consentit, pourvu qu'on les obligeât à suivre exactement le règlement de l'école, et cette condition fut acceptée.

Ce fut l'origine de l'*École des otages,* qui, plus tard, porta officiellement le nom d'*École des fils de chefs et interprètes*, et contribua largement à répandre, parmi les indigènes de la Sénégambie, la connaissance de la langue française. Les vues de M. de la Mennais se

réalisaient : l'action de ses fils, encore si peu nombreux au Sénégal, allait s'exercer jusque sur ces farouches habitants du continent noir, qu'aucune civilisation n'avait effleurés.

Comme aux Antilles, les Frères instruisaient les jeunes esclaves, mais avec moins de peine. Le cruel préjugé qui creusait un abîme entre les blancs et les gens de couleur n'existait pas au Sénégal. Dès l'origine, les Frères virent les enfants de famille libre venir en classe accompagnés des fils de leur nourrice, avec lesquels ils partageaient leurs jeux. Ils s'appliquèrent, naturellement, à fortifier ce lien, si bien qu'en 1848, l'émancipation put se faire sans secousse.

Sans quitter Ploërmel, M. de la Mennais eut l'occasion de juger, par lui-même, l'œuvre de ses fils du Sénégal.

En 1844, le gouverneur Bouët-Willaumez, rentrant en France, avait emmené avec lui six jeunes gens de Saint-Louis. On voulait les préparer, par un complément d'études, à devenir, plus tard, d'utiles fonctionnaires dans la colonie. Arrivés à Paris, trois d'entre eux furent mis en relation avec des élèves du séminaire du Saint-Esprit, leurs compatriotes, se sentirent la vocation ecclésiastique, et le déclarèrent au ministre de la Marine. Celui-ci, charmé de pouvoir procurer au Sénégal des prêtres indigènes, encouragea chaudement leur dessein, et les envoya en Bretagne, terminer leurs études classiques, auprès de M. de la Mennais.

Celui-ci ne pouvait personnellement s'occuper d'eux, et les collèges autrefois dirigés par lui étaient passés en d'autres mains. Il ne voulut pas, néanmoins, tromper la confiance du ministre. Il accueillit à bras ouverts les trois jeunes Sénégalais, John Lacombe, Pierre Kikou et Charles Picard, puis il les envoya au collège de Tréguier. Ses protégés passaient leurs vacances, soit à Ploërmel, soit à Dinan, dans la maison des Frères (1).

(1) M. de la Mennais écrivait alors au ministre de la Marine : « Si ceci n'est qu'un commencement, et que vous persistiez à vouloir établir un petit séminaire colonial, il me sera facile de seconder vos vues, et je m'y prêterai de tous mes moyens. » — Lettre inédite du 26 juillet 1844. — Archives des Frères.

A Ploërmel, ils se rencontraient avec cinq ou six novices originaires des Antilles, et destinés, comme eux, à l'apostolat du Sénégal. On ne saurait dire les attentions du Père pour ces pauvres jeunes gens, transportés du pays du soleil dans les brumes armoricaines. Jamais leur vêtement n'était assez chaud, leur nourriture assez délicate. Il prenait soin lui-même de reconnaître s'ils avaient, au dortoir, assez de couvertures; bref, leur propre mère n'eût été ni plus dévouée, ni plus attentive. Aussi quels élans de reconnaissance jaillissaient de ces âmes naïves lorsque, au retour de Tréguier, ils apercevaient, debout sur le perron de la maison-mère, et leur tendant les bras, « le bien-aimé père des Africains »!

Leurs études classiques terminées, les jeunes Sénégalais furent invités par le ministre à passer au séminaire colonial, dirigé par les Pères du Saint-Esprit. Là, malgré une santé fortement contrariée par le climat de Paris, ils firent dans l'étude de la théologie d'assez rapides progrès; mais, lorsque revenaient les vacances, il leur fallait l'atmosphère de Ploërmel, ses calmes joies et ses souvenirs heureux.

L'un des trois, Pierre Kikou, malgré d'excellentes qualités, fut déclaré, par les Pères du Saint-Esprit, impropre au sacerdoce. Charles Picard reçut la tonsure au séminaire colonial; mais, menacé de graves accidents de santé, il fut rappelé au Sénégal par le vicaire apostolique, Mgr Kobès. Sa lettre d'adieux à M. de la Mennais est un long sanglot. Quant à John Lacombe, le plus pieux et le plus intelligent du groupe, il quitta Paris une fois ordonné sous-diacre, et reçut le sacerdoce dans l'église de Gorée. Il écrivait, quelques jours après, à son bienfaiteur : « Depuis ma prêtrise, au *Memento* des vivants, je recommande toujours à Dieu le bien-aimé Père que j'ai laissé en France, et je lui ai consacré uniquement ma troisième messe (1). »

(1) Lettre inédite, du 18 octobre 1852. — Archives des Frères.

IV

Revenons aux écoles sénégalaises. Le collège était peu à peu tombé en détresse. Délivré de cette rivalité, nommé directeur de tous les Frères établis, soit à Saint-Louis, soit à Gorée, le frère Eutyme reprenait peu à peu, vis-à-vis de M. de la Mennais, ses allures indépendantes. La désobéissance formelle n'était point son fait; mais il agissait volontiers sans prendre conseil. C'est ainsi qu'il admit à la table des Frères le nouveau directeur du collège, M. Carmaran, et tout son personnel. C'est ainsi également qu'à la demande du gouverneur et du préfet apostolique, il installa dans l'école un petit atelier, sur le modèle de ceux qu'il avait vus à Ploërmel. Trois ouvriers du service de l'artillerie : un menuisier, un charpentier et un serrurier, y furent attachés, et plusieurs apprentis vinrent immédiatement s'y former aux professions manuelles.

L'idée, en elle-même, pouvait être excellente; mais de telles innovations, entreprises sans l'avis du supérieur général, étaient trop contraires à l'esprit d'obéissance pour que M. de la Mennais pût les tolérer. Il profita d'une maladie du frère Eutyme pour le rappeler à Ploërmel, et le remplaça encore, mais provisoirement, cette fois, par le frère Gildas.

Avant de suivre les nouveaux progrès des Frères de Saint-Louis, un mot sur l'école de Gorée.

Là aussi, tout en demandant à grands cris des maîtres chrétiens, on les avait, d'abord, un peu trop assimilés aux purs esprits. Lorsque, le 30 novembre 1843, les frères Sigismond et Liguori-Marie débarquèrent dans l'île, on leur assigna comme résidence une maison abandonnée, sans meubles, et d'une malpropreté repoussante. Leur première journée se passa à errer par la ville, en quête des objets de première nécessité. On les laissait manquer de tout. Etait-ce ingratitude ou indifférence calculée? Non : la prévoyance administrative était

seule en défaut. A peine installés, ils trouvèrent dans la sympathie des habitants une ample compensation aux avanies des débuts.

Le succès, d'ailleurs, ne tarda guère. Ouverte avec soixante-dix enfants légers, violents, batailleurs, l'école en compta bientôt le double, et les maîtres finirent, à force de fermeté, par se faire obéir.

Mais c'était l'époque où toutes les faveurs de l'administration allaient au collège de Saint-Louis. L'école de Gorée fut privée, elle aussi, de ses meilleurs élèves. Les Frères s'en consolèrent en développant, dans le sens des vertus chrétiennes et familiales, les âmes obscures qu'on leur laissait.

L'un d'eux, le frère Liguori, ne tarda pas à être vénéré comme un saint. C'était un de ces jeunes créoles dont le frère Ambroise avait discerné la vocation aux Antilles. Nature douce, aimante, énergique aussi quand il le fallait, et propre aux affaires, il avait conquis, tout jeune, l'entière confiance du Père, qui, dans la direction intérimaire de l'école de Gorée, lui faisait faire l'apprentissage de l'autorité.

Rien de touchant comme les lettres échangées entre le jeune religieux qui s'essaye au détachement et le vieillard qui n'aspire plus qu'aux joies de l'autre vie.

Au mois de juillet 1846, le frère Liguori a perdu sa mère; on vient de l'apprendre à Ploërmel, et il faut transmettre à Gorée la fatale nouvelle. C'est le supérieur lui-même qui s'en charge : « Mon très cher Frère, écrit-il, elle vit ... elle vit pour ne plus mourir, cette mère si tendre et si chrétienne, qui est en ce moment l'objet de vos regrets et de vos larmes! Consolez-vous donc dans cette pensée. La mort n'est qu'une séparation bien courte; nous ne tarderons pas à nous réunir, dans le sein de Dieu, aux personnes chères que la nature nous enlève, si, les uns et les autres, nous méritons, en vivant en saints, de mourir en saints (1). »

(1) Cf. de Mirecourt, *op. cit.*, p. 226.

Les premières difficultés vaincues, le directeur de Gorée énumère, avec quelque complaisance peut-être, au vénéré Père, les petits succès de ses enfants. Celui-ci l'encourage, sans doute, mais avec quelles précautions pour sauvegarder son humilité et le maintenir dans son rôle d'éducateur chrétien!

« Après vous avoir éprouvé, Dieu bénit votre établissement d'une manière admirable. Il faut l'en remercier; mais ne manquez pas de lui rapporter toute la gloire du succès ... Je vois avec plaisir les progrès de vos enfants dans les sciences humaines; toutefois, ce que je désire par dessus tout, c'est d'apprendre qu'ils en font de plus grands encore dans la science des saints. Priez beaucoup pour eux (1)! »

Attentif au progrès spirituel de son disciple, M. de la Mennais ne l'est pas moins au bien-être, même matériel, des négrillons de Gorée. Se faire aimer, tel est le grand art de l'éducateur, et c'est ce que répète sans cesse ce maître éminent.

Poussé à bout par la paresse ou l'indiscipline de certains écoliers, le pauvre frère Liguori est bien tenté, parfois, de sévir rudement; mais comment ne pas se calmer en lisant cet avis : « Tâchez de vous faire aimer d'eux : c'est le meilleur moyen de vous en rendre maître. Les punitions trop rudes rebutent et irritent (2). »

Docile à cette direction, le frère Liguori finit par faire de l'école de Gorée une maison aussi bien réglée que la meilleure école bretonne. Certes, les tribulations ne lui avaient pas manqué. Après avoir vu sa classe plusieurs fois décapitée par la volonté expresse du gouverneur, il avait dû laisser là, plus d'une fois, ses négrillons, pour aller porter secours à ses confrères de Saint-Louis, décimés par la maladie. Terrassé, à son tour, par la fatigue et la fièvre, il lui avait fallu, à plusieurs reprises, passer de sa classe à l'hôpital; enfin la cruelle douleur de voir un

(1) Lettre inédite du 20 novembre 1847. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 1er décembre 1846. — *Ibid.*

de ses subordonnés infidèle à sa vocation ne lui avait point été épargnée. Vainqueur de tous ces obstacles, mais assoupli par les résistances, et parvenu à ce degré d'indulgence que donne, après quelques années, le maniement des hommes, il était mûr pour de plus hautes fonctions.

M. de la Mennais s'en souviendra toujours, et désignera, plus tard, le frère Liguori comme directeur principal des Frères sénégalais.

En attendant, celui-ci va trouver, dans l'amitié d'un supérieur local pieux, zélé et prudent comme lui-même, le réconfort nécessaire pour porter allègrement la fatigue d'une tâche ingrate et le poids d'un exil qui menace de s'éterniser.

Au mois de mars 1850, débarquait à Saint-Louis le frère Etienne-Marie, placé par M. de la Mennais à la tête de l'école. Il se présentait avec des pouvoirs plus étendus que ceux du frère Eutyme. M. de la Mennais plaçait sous son autorité tous les Frères africains, aussi bien ceux de Gorée que ceux de Saint-Louis; on devait suivre, sous sa surveillance, les exercices de la retraite annuelle, et, seul désormais, il devait faire les mutations nécessaires dans la colonie.

La confiance du supérieur général était bien placée. Peu de Frères gardaient, au même degré que le frère Etienne, l'empreinte de la formation de Ploërmel; aucun, pas même le frère Ambroise ou le frère Arthur, n'offrait, comme lui, l'admirable équilibre de facultés que, si souvent, nous avons admiré chez le fondateur.

En apprenant cette nomination, le frère Liguori ne put contenir sa joie. Ils s'étaient connus à Ploërmel, et des liens de vive sympathie les unissaient déjà. Une grande conformité de vues, jointe à la communauté de préoccupations et de travaux, ne fit que la fortifier. Le frère Liguori prit l'habitude de consulter le frère Etienne pour toutes les décisions importantes. Dès lors, son action ne se distingue plus guère de celle du directeur principal, et l'histoire de son école se confond presque avec celle de la maison de Saint-Louis.

V

Lorsque le frère Etienne arriva au Sénégal, une pénible inquiétude régnait parmi les Frères. Un jeune religieux, compatriote et ami du frère Liguori, le frère François de Paule, venait de quitter l'école de Saint-Louis et l'institut, sur l'invitation des Pères du Saint-Esprit, pour recevoir chez eux le sacerdoce. Les tentatives d'un Frère pour s'élever au-dessus de son état sont chose assez commune, et nous négligerions ce menu fait, s'il n'avait été pour M. de la Mennais l'occasion de graves embarras, à cause du conflit qu'il pouvait faire naître entre les deux congrégations.

Les missionnaires du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie avaient, en 1843, abordé, pour la première fois, la côte occidentale d'Afrique. Etablis d'abord au Cap des Palmes, puis au Gabon, ils avaient le dessein de pénétrer au Sénégal par Gorée ou Dakar, afin de remédier, par leur présence, à la pénurie de prêtres qui désolait la colonie. Malheureusement, ils étaient eux-mêmes peu nombreux. En quête de vocations, ils accueillaient volontiers les indigènes qui marquaient des dispositions pour la prêtrise. Vers 1848, quelques Pères vinrent prêcher à Saint-Louis, et firent connaissance avec les Frères de Ploërmel. Or, de leur côté, deux prêtres de la colonie, successivement préfets apostoliques au Sénégal, MM. Arlabosse et Vidal, gémissaient sur la disette de prêtres. Ayant distingué, parmi les Frères de Saint-Louis, le jeune François de Paule, que flattait beaucoup la perspective du sacerdoce, ils lui avaient donné des leçons de latin et de théologie. D'autres Frères, compatriotes du jeune créole, se livraient secrètement aux mêmes études.

Des pourparlers s'engagèrent entre le P. Bessieux, missionnaire du Saint-Esprit, et le frère François de Paule; des promesses furent même échangées. Les choses en étaient là, lorsque M. de la Mennais, instruit de ce qui se

passait, envoya au jeune religieux l'ordre de partir immédiatement pour Ploërmel.

Au lieu d'obéir, le frère François de Paule quitta précipitamment Saint-Louis, et s'enfuit à Dakar, où, sur la recommandation de M. Vidal, les missionnaires lui firent bon accueil.

Le P. Bessieux venait d'être nommé vicaire apostolique des Deux-Guinées, et il avait pour coadjuteur Mgr Kobès, de la même congrégation. Ces deux prélats paraissaient disposés à admettre aux saints ordres le frère François de Paule, que le préfet apostolique de Saint-Louis avait cru pouvoir délier de son vœu d'obéissance. C'est ce que M. de la Mennais était décidé à ne point permettre, alléguant l'obligation de justice qui, en dehors même du vœu d'obéissance, engageait toujours vis-à-vis de lui le religieux transfuge. Il fit entendre au R. P. Libermann, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, d'énergiques protestations.

Mgr Kobès, toujours persuadé que ses missionnaires avaient le droit de recevoir à Dakar, moyennant dispense des engagements religieux, les Frères qui offraient des marques de vocation pour leurs œuvres, porta l'affaire à Rome. De son côté, le P. Libermann avisa le ministre d'une résistance qu'il regardait comme un obstacle au progrès de la mission de Guinée.

Ils réclamaient, l'un et l'autre, de la meilleure foi du monde, parce qu'ils ignoraient la vraie situation des Frères vis-à-vis de l'institut de Ploërmel. Voici en quels termes M. de la Mennais la rappela au ministre :

« Messieurs les missionnaires de Guinée ne tiennent aucun compte des engagements de justice contractés par les Frères envers moi, et ils n'hésitent pas à dispenser d'un vœu dont le pape lui-même ne dispense jamais, c'est-à-dire *d'un vœu qui emporte une obligation envers un tiers qui a accepté*. Ils oublient que la dispense de l'obligation contractée de ne jamais priver la société de son concours à l'œuvre entreprise peut donner lieu à de graves injustices envers ladite société, et que, pour cette raison,

les Lettres apostoliques demandent que ceux qui sont intéressés dans un vœu interviennent dans la dispense. L'engagement de stabilité est supposé dans tous les ordres, qu'il soit exprimé ou non. J'ajoute qu'il est formellement exprimé dans le nôtre, et que, dans toutes nos retraites annuelles, avant la profession, on ne manque point de le rappeler et de l'expliquer. Les maximes contraires, soutenues par quelques ecclésiastiques des colonies, ébranlent les vocations de presque tous nos Frères créoles, et menacent d'une ruine prochaine nos deux établissements du Sénégal (1). »

Comme l'avait prévu M. de la Mennais, en présence de l'obligation de justice, Rome refusa de trancher le débat, et renvoya le frère François de Paule devant son supérieur. Il était temps : plusieurs Frères de Saint-Louis prenaient goût aux études latines, et M. de la Mennais, craignant pour leur vocation, avait dû les faire embarquer précipitamment.

Quelques mois plus tard, en 1851, par une matinée d'hiver, sombre et pluvieuse, un ecclésiastique de chétive apparence, enveloppé d'une houppelande d'étoffe grossière, sonnait à la porte de l'enclos de Ploërmel, et demandait à voir le supérieur général.

M. de la Mennais célébrait la sainte messe.

On introduit l'étranger dans le bureau de l'économe, et on lui offre une chaise auprès du poêle. Les souliers du pauvre prêtre témoignent du mauvais état des chemins. Il demande une brosse pour les nettoyer lui-même.

« Inutile, dit le Frère économe; vous n'auriez pas fait dix pas dehors, à travers la boue et le mortier de nos récentes constructions, qu'il faudrait recommencer. »

La messe achevée, le visiteur est introduit dans la chambre du Père. Celui-ci le reçoit, comme il recevait tous

(1) Lettre inédite du 24 juillet 1850. — Archives des Frères. — M. de la Mennais avait aussi écrit au P. Libermann pour se plaindre de son attitude dans l'affaire. Celui-ci, mis au courant de la vraie situation, s'empressa de protester, auprès du supérieur de Ploërmel, de la droiture de ses vues.

les ecclésiastiques, avec une familiarité affable, et, lui montrant un siège près du feu :

« — Qui êtes-vous, monsieur l'abbé?

— Je suis missionnaire en Guinée, et je serais heureux de dire la sainte messe à votre chapelle.

— Vous vous appelez?

— Bessieux. »

A ce nom, le Père se lève précipitamment. Il semble tout ému et désolé.

« — Mais vous êtes évêque! ..... Ah! Monseigneur, pourquoi ne pas vous être nommé tout d'abord? .... Pourquoi m'exposer à vous recevoir ainsi ? »

Et l'humble prêtre de tomber à genoux, et de baiser avec respect les mains du prélat.

Mgr Bessieux avait, en effet, profité d'un voyage en France pour aller jusqu'à Ploërmel. Il venait de voir ajouter la Sénégambie aux territoires de sa juridiction africaine; Saint-Louis et Gorée lui seraient désormais soumis. Il désirait, par une loyale explication avec M. de la Mennais, dissiper les malentendus qui menaçaient de perpétuer le malaise entre les Pères du Saint-Esprit et les Frères de Ploërmel, malaise dont, plus que jamais, les Frères du Sénégal seraient exposés à souffrir.

Il ne tarda pas à s'applaudir d'avoir affronté la boue des chemins bretons et le sans-gêne du Frère économe.

M. de la Mennais lui indiqua la nature exacte des engagements que les Frères contractaient envers lui; il lui fit connaître ensuite les antécédents du pauvre frère François de Paule et les circonstances de sa fuite en Guinée, puis, d'un ton décidé :

« Maintenant, Monseigneur, vous êtes seul juge en cette affaire. Prononcez. J'accepte d'avance votre arrêt. »

Le prélat n'hésita pas un instant : « Jamais, déclara-t-il, je n'imposerai les mains à un tel sujet. »

La paix était faite. Désormais, les deux instituts, au lieu de se suspecter, travailleront de concert à l'évangélisation du Sénégal.

VI

En arrivant à Saint-Louis, le frère Etienne-Marie avait trouvé l'établissement en émoi, presque en effervescence. Son affabilité, son tact, et aussi sa fermeté, rétablirent promptement le calme; on reprit courageusement la besogne quotidienne. Cette besogne était lourde à l'excès; le collège n'était plus qu'une simple annexe de l'école, et la foule sans cesse grossissante des écoliers réclamait de plus vastes locaux.

Malgré tout, l'administration civile restait défiante et tracassière.

Anciens officiers de terre ou de mer, accoutumés à l'obéissance passive de leurs hommes, les gouverneurs du Sénégal traitaient volontiers les Frères en simples fonctionnaires, sans se douter qu'ils dépendaient d'une autre autorité que la leur. Envoyés aux colonies sur la demande instante du ministre de la Marine, contents du strict nécessaire, dévoués jusqu'à la fatigue et à la maladie, les pauvres religieux ne recueillaient parfois, pour prix de leurs sacrifices, que de brutales remontrances. Tantôt, malgré des succès hautement proclamés par les familles, on mettait en doute la valeur de leur enseignement; tantôt on prétendait leur imposer des charges que ni leur règle, ni leur santé, ni parfois leur conscience, ne leur permettait d'accepter.

Le frère Eutyme avait fièrement revendiqué son indépendance. Le frère Etienne-Marie le fit, avec plus de dignité peut-être, et non moins d'énergie.

La fameuse « Ecole des otages », qui devait rendre, plus tard, de si utiles services, était alors livrée au désarroi, et la présence des « princes » de race noire était, pour la maison des Frères elle-même, un élément de désordre. Le directeur écrivait à M. de la Mennais : « Notre établissement est quelque chose d'indéfinissable. Il s'y trouve cinq ou six princes de l'intérieur, retenus comme otages, puis au moins autant d'élèves entretenus par

le gouvernement. C'est une vraie cohue que ces gens-là. Ils vont en classe avec les autres quand il leur plaît, les princes surtout, puis ils vont et viennent par la ville à leur fantaisie. Cependant ils couchent à la maison, dans une espèce de magasin, au-dessous des classes; ils mangent aussi dans le même lieu, où une femme désignée par le gouvernement leur apporte du *couscous*, aux princes comme aux autres. Cette quinzaine de jeunes gens vivant dans la maison nous sont aussi étrangers que les autres écoliers (1); ils se couchent quand ils veulent et comme ils entendent, sans aucune surveillance; il sont chez nous comme s'ils étaient chez eux (2). »

Impossible de tolérer longtemps pareil désordre. M. de la Mennais prescrivit de ne rien brusquer, mais de saisir la première occasion pour congédier ces hôtes incommodes. Elle ne devait pas se faire attendre.

Au mois d'août 1850, le frère Etienne profita d'une querelle scandaleuse entre écoliers et otages pour remettre ceux-ci entre les mains des autorités et déclarer qu'il ne les recevrait plus. M. Aumont gouvernait alors le Sénégal. C'était un homme violent, très infatué de son autorité. Il fit enjoindre au frère Etienne de donner aux otages une chambre dans l'école, et de les laisser libres relativement au règlement. Le directeur répondit qu'aucune convention ne pouvait contraindre les Frères à recevoir les otages dans leur maison, qu'ils y portaient l'indiscipline, et qu'il se refusait absolument à les reprendre.

Le gouverneur n'était point accoutumé à pareil langage. Il fit mander le frère Etienne, l'accusa d'insubordination, et lui reprocha d'appeler la maison des Frères « sa maison », puis il ajouta : « Je n'aurais jamais cru trouver tant d'entêtement dans un religieux qui a fait vœu d'obéissance; je vous dénoncerai au préfet apostolique.

— En appelant la maison d'école « notre maison », répondit le Frère, je n'ignore pas que c'est l'administra-

(1) Les écoliers ordinaires étant externes, les Frères ne les voyaient qu'en classe.

(2) Lettre inédite du 6 avril 1850. — Archives des Frères.

tion qui la loue; mais, comme tout locataire, j'en ai la libre disposition, selon le prospectus de mon institut. Je reconnais M. le préfet apostolique pour mon chef spirituel; mais la présente affaire est tout à fait en dehors de sa juridiction.

— Sachez que, dans la colonie, je suis le seul maître, et ne connais, ni le ministre, ni votre supérieur général.

— Monsieur le gouverneur, je n'ai jamais fait le vœu d'obéir aveuglément à tout le monde. Le temps de l'esclavage est passé; chacun a ses droits, et, quant à moi, je n'entends nullement me rendre esclave des caprices des otages. »

Le gouverneur se le tint pour dit. Les gênantes altesses cessèrent d'être à la charge des Frères, et ne fréquentèrent plus les classes qu'à titre d'externes. Mais M. Aumont gardait sur le cœur les répliques hardies du frère Etienne, et il entreprit de le faire plier sur un autre point.

Peu de temps après, un sergent se présenta, de sa part, à la maison des Frères, et enjoignit au directeur de ne plus faire lire les otages dans les « *Devoirs du chrétien* », sous prétexte qu'ils devaient rester mahométans. Le directeur avait présente à l'esprit la prescription formelle du règlement des Frères. « Dites à M. le gouverneur, répondit-il, que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, qu'il les appelle tous à la connaissance de son nom et à la possession du ciel. D'ailleurs, le livre en question est approuvé par le conseil de l'Instruction publique. M. le gouverneur peut nous faire embarquer, mes confrères et moi, mais nous n'obéirons pas à un ordre qui répugne à notre caractère de chrétiens, et encore plus à notre état de religieux (1).»

La relation de toute cette affaire fut envoyée à Ploërmel. Quelle impression produisit-elle sur le fondateur, maintenant confiné dans sa chambre de malade? Nul doute qu'il n'ait béni de loin la fière attitude de son fils. Il peut vieillir

(1) Ces détails sont empruntés à une notice manuscrite sur l'école de Saint-Louis. L'auteur, qui n'a pas signé, s'inspire, en la complétant, de la notice du frère Pascal-Joseph.

désormais, il peut disparaître même, puisque tant de ses disciples ont hérité de son esprit. Ses vertus préférées : la foi, l'intrépide courage, le culte passionné de l'honneur, sont le patrimoine inamissible de son institut. Comment, après cela, ne pas s'endormir dans la joie de l'œuvre accomplie ?

D'autres récits africains lui rappelaient les lointaines années de Saint-Malo et de Saint-Brieuc.

Délivré, en 1851, de la surveillance de M. Aumont, le frère Etienne s'efforça de former un petit groupe d'élèves fervents, capable de donner le ton à l'école et de porter dans les familles une durable édification.

La pauvre chapelle des Frères vit des réceptions de congréganistes comparables, pour le recueillement, aux plus pieuses cérémonies bretonnes.

Le frère Etienne ne se contentait pas de préparer à la colonie d'excellents chrétiens, il rêvait de former, pour son institut, des Frères indigènes. L'idée était hardie, mais pouvait devenir féconde. Le jour où un Frère serait en mesure de faire la classe en « volof », langue parlée par l'immense majorité des habitants de Saint-Louis, l'influence des religieux serait décuplée.

Le nouveau gouverneur, M. Protet, applaudissait hautement. M. de la Mennais encouragea, lui aussi, le projet, en recevant, au noviciat de Ploërmel, un jeune Sénégalais qui devait devenir le frère André Corsini. Revenu à Saint-Louis, celui-ci s'épuisa en quelques années au service de ses compatriotes, et mourut en prédestiné. Il avait été remplacé, à Ploërmel, par un autre élève du frère Etienne, Charles d'Erneville, qui, sous le nom de frère Pierre Claver, rendit, à son tour, de grands services à l'école de Saint-Louis.

Les missionnaires du Saint-Esprit, établis en Sénégambie, et les Frères du Sénégal étaient maintenant sur le pied de l'intimité. Plein d'estime pour des religieux qu'il voyait, depuis longues années, travailler presque sous ses yeux; persuadé, comme le frère Etienne, que des Frères indigènes atteindraient, plus sûrement que des Européens, les

peuplades de l'intérieur, Mgr Kobès eut l'idée de former, pour les besoins de sa mission, un corps de religieux instituteurs recrutés, partie en Europe, partie en Guinée et au Sénégal. Il les confierait, pour le noviciat, à M. de la Mennais, qui, plus tard, garderait sur eux une direction générale, limitée toutefois par les besoins du vicariat apostolique. Un traité fut conclu, sur ces bases, entre le prélat et le supérieur de Ploërmel. Malheureusement, le frère Ferréol, que l'on destinait à diriger le nouveau groupe et à fonder l'école de Dakar, mourut inopinément. M. de la Mennais n'ayant aucun autre sujet à proposer pour cette fonction, le projet fut abandonné; mais cet échec partiel ne nuisit point aux premières fondations.

VII

L'œuvre des Frères, longtemps contrariée par de mesquines oppositions, jouissait maintenant des encouragements du pouvoir. Elle prospérait, sous la bienveillante administration de M. Protet, lorsque celui-ci, fatigué par le climat, quitta ses fonctions.

Il fut remplacé, en 1854, par l'homme qui a le plus fait pour la puissance et le prestige de la France au Sénégal, le capitaine de génie Faidherbe. Inutile de rappeler les faits d'armes qui le désignaient pour ces hautes fonctions. La soumission des peuplades dont les incursions dans la banlieue de Saint-Louis rendaient souvent notre autorité illusoire, l'annexion des territoires qui, joints à nos anciennes possessions, ont formé peu à peu un vaste empire, sont en grande partie son œuvre.

Mais ce qui le recommandait aux habitants de Saint-Louis, c'étaient ses qualités d'administrateur. Politique avisé, ingénieur habile, homme d'autorité autant que d'initiative, Faidherbe vit tout de suite ce qui manquait à un pays encore neuf à bien des égards, et prétendit tirer parti de toutes ses ressources.

Dès la première heure, l'instruction publique attira son

attention. Il entreprit de compléter les cadres du personnel, de perfectionner les programmes d'études, surtout de faire pénétrer la langue française dans toutes les couches de la population musulmane. Si le goût de l'instruction, l'esprit d'observation, le sens des meilleures méthodes, suffisaient pour élever le niveau moral d'un peuple, Faidherbe eût été un éducateur incomparable. Mais qui ne sait que moraliser sans religion, c'est bâtir sur le sable? Or, telle était la prétention du nouveau gouverneur.

Le 19 septembre 1856, deux ans après son entrée en charge, il adressait, de Paris, à M. de la Mennais, la lettre suivante :

« Permettez-moi, monsieur, en ma qualité de gouverneur du Sénégal, de vous écrire en faveur de l'école chrétienne que dirigent les Frères de votre institut. Leurs élèves sont nombreux et difficiles à instruire, parce qu'ils sont mal dirigés par leurs parents. Ces pauvres enfants, n'ayant pas de famille où ils trouvent de bons exemples et de bons conseils, devraient trouver tout cela chez leurs professeurs, et, pour cela, il faudrait que ceux-ci fussent des gens bien capables, et connaissant un peu le monde et la vie. Le supérieur de l'école est un homme intelligent et raisonnable ; il me semble ne laisser rien à désirer; mais la plupart des autres professeurs sont des jeunes gens presque aussi inexpérimentés que leurs élèves. Je sais bien que la plupart de vos Frères sont des gens simples et juste à la hauteur de leurs fonctions aussi modestes que méritoires ; mais vous devez cependant en avoir qui, par des dispositions naturelles, se distinguent de la masse, et, croyez-le bien, si une colonie mérite que vous la favorisiez par le choix des maîtres que vous lui donnez, c'est sans contredit le Sénégal.

« Nous n'y avons pas d'autres écoles que les vôtres. Vous y instruisez donc toutes les classes de la société chrétienne.

« Les *habitants* (1) du Sénégal sont, en ce moment,

(1) Ce mot devait s'entendre, comme aux Antilles, dans le sens de colon propriétaire.

dans une affreuse situation, fruit de leur inconduite et de leur incapacité. C'est par les enfants que nous pouvons espérer de relever cette race; c'est à leurs maîtres qu'en est réservé l'honneur.

« Nous sommes là en présence d'une société musulmane beaucoup plus nombreuse, et, il faut le dire, plus vivace que la société chrétienne des sang-mêlés. C'est par l'éducation donnée aux enfants que nous devons surtout montrer notre supériorité sur les musulmans.

« Vous voyez, monsieur, quelles raisons puissantes je vous donne; il y en a d'autres encore.

« Frère Etienne ayant obtenu, à force d'instances auprès du ministre, d'être débarrassé des jeunes otages non chrétiens, fils ou parents des rois du pays, je les ai pris sous ma surveillance spéciale, et ils font, sous un maître que je leur ai donné, des progrès extraordinaires, auxquels les avaient, du reste, préparés plusieurs années d'études chez les Frères. Outre cela, je vais emmener au Sénégal un ou deux instituteurs primaires laïques, pour apprendre le français aux jeunes musulmans que les parents ne veulent pas envoyer chez les Frères. Il y aura donc émulation entre les diverses écoles. Je désire vivement que les Frères n'aient rien à craindre de la comparaison, et c'est pour cela que je vous recommande spécialement leur école. L'attention publique est attirée sur le Sénégal; nous y cherchons le progrès en tout, et j'ose espérer que vous aiderez l'administration de tous vos moyens.

« Je prendrai enfin la liberté de vous faire une observation, au sujet du choix des livres dans lesquels on apprend à lire aux enfants noirs. Je n'ai jamais trouvé dans leurs mains qu'un livre sur les sacrements, dont j'ai oublié le titre, mais qui, naturellement, est un peu abstrait, peu intelligible et intéressant pour des enfants qui ne comprennent pas le français. Il faut à de pareils enfants de petites phrases très courtes, très simples, traitant de sujets usuels, journaliers, à leur portée, pour qu'ils cherchent à comprendre et pour qu'ils puissent comprendre. Sans cela, il arrive, ce que j'ai constaté, qu'ils

finissent par lire couramment sans comprendre un seul mot de ce qu'ils ont lu. On s'est appliqué, dans ces derniers temps, à composer de petits livres moraux exprès pour les petits enfants, de petites historiettes dont le sens excite leur attention. Ne pourriez-vous pas faire quelques recommandations dans ce sens au frère Etienne? Tel livre qui est bon, en France, pour des enfants d'ouvriers qui comprennent le français, et dont on ne veut pas trop éveiller l'imagination, peut ne pas convenir pour des enfants ne comprenant pas le français, et dont la position sociale et l'existence future ne ressemblent pas à celles des ouvriers des pays civilisés.

« Je livre ces observations à votre sagesse et à votre expérience, persuadé que vous ferez tout pour le mieux. Je suis avec respect, etc. — L. Faidherbe (1). »

M. de la Mennais aurait pu s'offenser de cette lettre, que ne recommandaient ni la délicatesse du ton, ni la justesse absolue des observations. Habitué à la déférence des ministres, il remarqua tout d'abord avec déplaisir cette désinvolture d'un soldat qui traitait de haut l'institut de Ploërmel, et se mêlait de faire la leçon au supérieur en des matières où sa compétence était discutable. Mais, comme toujours, son humilité le sauva du dédain. Les réclamations de Faidherbe procédaient d'un évident désir de progrès. Pourquoi, dès lors, ne pas lui prêter main-forte pour les réformes utiles, sauf à lui refuser de concourir aux mesures réprouvées par la conscience?

La réponse de M. de la Mennais est un modèle de modération et de fermeté. Il commence par plaider la cause de ses Frères, qui, tout jeunes qu'ils sont, feraient bonne figure à côté des maîtres laïques les plus diplômés. La concurrence que le gouverneur a l'intention d'établir, il ne la craint point; elle ne peut qu'être salutaire à ses disciples. Il autorise volontiers, pour les enfants noirs, l'introduction d'un manuel de lecture de

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

ton moins grave que les *Devoirs du chrétien*. Quant à supprimer ce dernier ouvrage, dont l'usage donne à ses établissements le caractère d'écoles catholiques, il est résolu à n'y point consentir (1).

Faidherbe se déclara satisfait, mais résolut de soumettre à un contrôle attentif l'enseignement des Frères. L'école laïque annoncée par lui s'ouvrit en 1857. On y devait enseigner le français aux enfants de famille musulmane, en négligeant de parti pris tout exposé dogmatique et toute allusion aux doctrines religieuses.

Cette école s'adressait surtout aux jeunes gens. En face de l'établissement officiel, les Frères ouvrirent aussitôt une classe d'adultes, destinée, elle aussi, aux jeunes gens de la classe populaire, mahométans pour la plupart.

Le gouverneur avait dit très haut que les musulmans avaient peur de la soutane des Frères. Il dut changer d'avis, lorsqu'il vit une centaine de «volofs» de tout âge, entourer, chaque soir, le Frère indigène, tandis que trente musulmans à peine suivaient les leçons de ses instituteurs parisiens.

Plus tard, il est vrai, ces chiffres se renversèrent; mais il fallut, pour peupler la nouvelle école laïque, des ordres formels et la pression continue des autorités coloniales.

Le gouverneur poursuivait ses réformes. La commission des écoles s'était bornée jusqu'alors à faire subir aux élèves des examens semestriels. Faidherbe lui prescrivit de s'assurer de la science et du dévouement des maîtres, aussi bien que du progrès des écoliers, par la visite inopinée des écoles et l'assistance à certaines classes. Le gouverneur dépassait-il ses droits? Non, sans doute; mais la mesure proposée étant une mesure d'exception, devenait, par le fait, odieuse, et les Frères ne l'acceptèrent pas. Puisqu'on traitait les Frères en fonctionnaires, il fallait être conséquent, et ne pas leur imposer un contrôle qu'on épargnait aux autres employés de l'Etat.

(1) Cette lettre n'a pas été conservée. On en trouve le résumé dans la notice manuscrite du frère Pascal-Joseph sur l'école de Saint-Louis.

Le gouverneur céda, et la commission se borna, comme par le passé, à l'examen des élèves. Au reste, le frère Etienne profita de cette menace pour exciter au travail ses subordonnés. Grâce à la concurrence, l'école congréganiste de Saint-Louis devint bientôt, comme l'avait prévu M. de la Mennais, un établissement hors pair.

Avec son large et ferme esprit, Faidherbe ne pouvait méconnaître l'évidence. Peu à peu ses préventions tombèrent, et, tout en réservant ses faveurs à l'école laïque, il témoigna aux Frères estime et sympathie. Le 19 décembre 1856, le frère Etienne écrivait à M. de la Mennais : « M. le gouverneur est venu visiter l'établissement et les classes, le premier de ce mois. Il m'a dit être très satisfait du travail des élèves, de leur prononciation, etc. Il a donné un magnifique volume à Alfred Dodds, l'élève dont nous étions le plus contents (1). »

Faidherbe avait remarqué l'air décidé du jeune lauréat. A la fin de l'année scolaire, Alfred Dodds ayant obtenu le prix d'excellence, le gouverneur l'invita à dîner. Est-ce dans ces colloques de rencontre avec le conquérant du Cayor que le futur conquérant du Dahomey puisa son ardeur de patriotisme et son intrépide bravoure? Ce qui est certain, c'est que le général Dodds n'a point oublié ses anciens maîtres, et qu'aujourd'hui encore, il ne prononce pas sans attendrissement le nom des deux hommes qui, les premiers, lui apprirent à aimer la France, le frère Etienne et le frère Didier.

VIII

Les deux écoles catholiques du Sénégal étaient à leur apogée, lorsque la Providence parut vouloir anéantir, en vingt-trois jours, l'œuvre d'un quart de siècle.

Au mois de septembre 1867, huit Frères, après avoir prodigué leurs soins à d'innombrables victimes de la

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

fièvre jaune, tombèrent, l'un après l'autre, pour ne plus se relever. Le nom du frère Etienne-Marie terminait la liste funèbre.

Le frère Liguori fut placé à la tête des deux survivants. D'autres vinrent de Ploërmel, décidés à braver la mort pour sauver les écoles. Le choléra s'abattit alors sur la malheureuse colonie, comme pour achever l'œuvre de la fièvre jaune. Décimés à leur tour, les nouveaux venus reprirent, une fois la tourmente passée, le travail interrompu. Cette fois, la sympathie de la population leur était acquise pour jamais. Leur autorité grandit d'année en année sur les hommes qu'ils avaient élevés, et lorsque, en 1876, le frère Liguori disparut à son tour après trente-deux ans d'apostolat au Sénégal, le ministre de la Marine exprima lui-même au supérieur de Ploërmel ses condoléances pour la perte de cet homme de bien, « qui avait su conquérir au plus haut degré la confiance des familles et l'estime de l'administration coloniale. »

Le frère Liguori laissait la réputation d'un religieux modèle et d'un instituteur de premier ordre. Le frère Didier-Marie, son successeur, fut, de plus, un agronome distingué. D'origine créole comme le frère Liguori, il arriva tout jeune au Sénégal, et se dévoua sans réserve à ces pauvres noirs abandonnés qui lui rappelaient ceux des Antilles.

Plus tard, attristé de voir les colons du Sénégal privés du bien-être que les Européens retirent d'un sol plus heureux, il résolut de fertiliser, à force de travail et de patience, le désert qui avoisine Saint-Louis.

Il créa, sur les dunes sablonneuses de l'ile de Sor, des cultures maraîchères qui, bientôt, aidèrent largement à l'alimentation de la ville. Ce n'est pas tout. Préoccupé d'égayer ce paysage monotone et d'épargner aux promeneurs les morsures d'un soleil de feu, il planta et fit prospérer ces magnifiques arbres que l'on admire encore, et qui offrent, aux portes de la ville, de si délicieux ombrages. Tour à tour instituteur, jardinier, directeur d'entreprises agricoles, conseiller discret et clairvoyant des familles,

il passa quarante-quatre ans au service de la colonie, aimé et respecté de tous. Sa mort fut un deuil public, et les premières autorités de Saint-Louis se réunirent pour proclamer, sur sa tombe, l'importance de ses services.

Qui le croirait? Cet humble qui avait passé sa vie à instruire des nègres, qui probablement n'était jamais venu à Paris, eut les honneurs d'une chronique signée d'un des princes de la presse parisienne. Francisque Sarcey avait lu, par hasard, dans un journal marseillais, une courte notice sur le frère Didier. Le tableau de cet héroïsme qui s'ignorait remua l'âme restée foncièrement honnête du boulevardier. Pour un instant, son scepticisme se tut, et il écrivit les lignes suivantes :

« Le Frère était venu dans ce pays perdu, sur l'ordre de ses supérieurs, convaincu, sans doute, qu'il n'y durerait guère, mais ayant fait allègrement le sacrifice de sa vie. C'était un homme énergique, d'esprit très ouvert, sinon d'instruction très étendue, et qui joignait à une rare initiative une foi ardente, la foi qui soulève les montagnes.

« Son école ne tarda pas à attirer la plupart des enfants du pays; les pères suivirent. Tous le respectaient comme un marabout très savant et très bon. Il avait fini par mêler tellement sa vie à la leur, qu'il s'étonnait de l'étonnement que témoignaient les Européens nouvellement débarqués, à la vue de certains usages qui choquaient leurs habitudes. On aurait pu dire de lui qu'il avait oublié l'Europe, s'il n'avait gardé au cœur un invincible amour de la France. Tandis que quelques-uns de nos missionnaires ne se font pas scrupule d'enseigner la langue anglaise à leurs catéchumènes, il ne voulut jamais que, dans son école, on parlât et on lût une autre langue que la nôtre. De nombreuses générations s'y sont succédé, et toutes en ont emporté, avec une connaissance plus ou moins sommaire du français, le goût de notre civilisation. Le général Dodds a été un de ses élèves, et tout ce qui se sait et se parle de français au Sénégal vient de chez lui.

« Il est mort plein de jours, comme dit l'Ecriture,

après avoir achevé sa besogne, et s'est endormi dans le Seigneur, qui le rappelait à lui. Et je me disais en moi-même, après avoir lu cette biographie, que j'aurais voulu plus détaillée et plus complète :

« Voilà un homme heureux, car il a fait son œuvre, et cette œuvre, bien qu'obscure et humble, était bonne et abondante en fruits. Qui sait, quand ses supérieurs l'expédièrent au Sénégal, qui sait s'il n'eut pas d'abord un mouvement, non de révolte, mais de tristesse et de regret? Il se sentait capable d'arriver haut, et il avait pu concevoir, sans sortir de son ordre, des ambitions en rapport avec ses grandes facultés. S'en aller mourir là-bas, après avoir enseigné le *b a ba* à quelques douzaines de négrillons tout nus, ce n'était pas une perspective bien séduisante.

« Il s'est résigné; il a pris sa tâche au sérieux, à cœur, comme disent les bonnes gens, et le fait est qu'il a mis toute son âme et consacré toutes ses forces à l'accomplir. Il a vécu quarante ans d'une même pensée et d'un même travail. Il ne comptait, j'imagine, que sur la récompense que Dieu lui avait promise dans un autre monde; le bonheur lui a été donné, par surcroît, dans celui-ci.

« Le frère .... Vous voyez que je ne l'ai pas encore nommé : c'est par scrupule de respect. Je suis convaincu que sa modestie souffrirait si son nom était prononcé dans ce panégyrique de ses vertus. Mais, que voulez-vous? mon Frère, pardonnez-moi : il est si difficile à un journaliste de parler de quelqu'un sans le nommer! Laissez-moi consigner ici le nom que vous aviez pris devant Dieu, et que vous avez rendu célèbre au Sénégal. C'est le nom de Didier-Marie que porte la croix qui se dresse sur votre tombe.

« Le frère Didier-Marie n'a pas seulement fécondé ce coin de terre de son travail, il l'a encore fécondé de son amour. Il a aimé ce peuple noir, parce qu'il l'a instruit; et il ne l'aurait pas instruit s'il ne l'avait pas aimé; et il n'aurait pas été l'homme heureux que nous décrivent

ses panégyristes, s'il ne l'avait pas aimé et instruit... (1) »

Lorsque parut cet article, en mai 1893, M. de la Mennais dormait, depuis plus de trente ans, dans sa tombe de Ploërmel. En glorifiant son humble disciple, le journaliste se doutait-il que ses éloges remontaient jusqu'au fondateur de l'école d'héroïsme où s'était formé le frère Didier? Non, sans doute; mais quiconque sait ce qu'il y avait de l'âme du Père dans l'âme de ces trois apôtres qui s'appelèrent frère Didier, frère Liguori et frère Etienne ne peut s'empêcher d'attribuer, pour une large part, au maître des novices de Ploërmel l'honneur de l'œuvre accomplie au Sénégal. De même, quiconque aujourd'hui apprécie l'appoint apporté par cette œuvre à l'influence française placera volontiers les Frères sénégalais parmi les premiers agents de la conquête qui devait aboutir à notre vaste empire africain.

(1) *Annales politiques et littéraires.*

CHAPITRE XIV

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — SAINT-PIERRE ET MIQUELON. — LA GUYANE ET TAHITI.

Le départ pour les Antilles et le Sénégal supposait beaucoup d'abnégation. Il en fallait plus encore pour aller s'ensevelir dans les brumes du banc de Terre-Neuve.

Dans les régions tropicales, le regard se repose, du moins, sur une végétation opulente. L'éclat du ciel, l'infini des horizons, l'immense variété des productions du sol, toutes ces voix caressantes des choses appellent l'âme et l'enchantent, et ces diversions soulèvent, par instants, le poids de l'aride labeur.

D'autre part, les populations créoles accueillent gracieusement l'étranger; le clergé des Antilles et du Sénégal est, pour des religieux instituteurs, une société et un appui. Il n'est pas jusqu'au commerce avec des âmes dociles d'esclaves ou de sauvages qui n'épanouisse l'âme du missionnaire.

Rien de pareil dans ces îlots perdus qui forment, au nord de l'Atlantique, les dernières épaves de notre ancien empire colonial. Là, un pâle soleil n'éclaire que des plages caillouteuses ou d'arides montagnes; peu de verdure; à peine quelques arbres tordus sous la rafale; pas d'animaux au service de l'homme; tout au plus, çà et là, un maigre troupeau de moutons au fond d'une vallée tapissée

de lichens; partout, l'aspect morne des régions où les glaces du nord commencent à tarir la vie.

I

C'est sur ces rivages désolés que débarquèrent, le 17 mai 1842, les deux frères Porphyre et Ephrem, envoyés à l'île Saint-Pierre pour y fonder une école.

Deux autres, les frères Sérène et Ymas, devaient s'établir, peu de mois après, à l'île Miquelon.

Le caractère de la population ne rachetait point la tristesse du séjour. Pauvre, uniquement composée de pêcheurs, de charpentiers, de voiliers ou de calfats, elle subissait, pendant les mois d'été, le contact de quinze mille matelots étrangers, attirés par la pêche de la morue, qui lui apportaient des habitudes de désordre et d'irréligion. Peu de prêtres, — deux ou trois à peine, — au milieu de ce peuple absorbé par le souci du pain quotidien; pas d'écoles pour les garçons (1); deux seulement pour les filles, l'une à Saint-Pierre, l'autre à Miquelon, tenues par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Pas plus que dans les autres colonies, tout en réclamant la présence des Frères, on n'avait songé à leur assurer le moindre abri. Le frère Porphyre et son compagnon durent demander asile au préfet apostolique, M. Charlot. Quant à leurs classes, ils les installèrent, tant bien que mal, dans deux petites pièces que voulut bien leur prêter un particulier.

Cela dura deux ans. Soixante élèves s'entassaient, chaque jour, dans les modestes salles; d'autres demandaient à venir. Devant l'impossibilité de les admettre, l'administration se décida à bâtir une école; mais, soit pénurie, soit mauvais vouloir, elle réserva pour un de ses services la plus belle pièce de la nouvelle maison. Maîtres et élèves

(1) Les *Notices statistiques* publiées, en 1840, par le ministère de la Marine, signalent, à Saint-Pierre, une école de garçons, dirigée probablement par un instituteur laïque. Elle devait être fermée en 1842, car les Frères n'eurent à subir aucune concurrence.

coudoyaient journellement, dans les couloirs, les citoyens qui allaient faire enregistrer, qui un décès, qui un mariage, et, si les pauvres Frères hasardaient une plainte, le commandant de la colonie ne manquait pas de les dénoncer au ministre de la Marine comme exigeants à l'excès.

M. de la Mennais prit tout de suite en main la cause de ses fils. Il réclama pour eux un local indépendant et un mobilier convenable; mais telle était la pénurie de la caisse coloniale, qu'il n'obtint satisfaction qu'en 1835. A cette époque, on construisit, à l'usage des Frères, une maison spacieuse, où l'on réserva, pour l'enseignement, trois salles, qui furent aussitôt remplies par une centaine d'enfants.

La difficulté du logement à peine écartée, une autre surgit : impossible de trouver, à Saint-Pierre et à Miquelon, le moindre cuisinier ou la plus vulgaire servante de basse-cour. Il fallut faire venir de Ploërmel deux nouveaux religieux qui, sous le nom de « Frères de ménage », déchargèrent leurs collègues des fonctions d'ordre inférieur, tout en instruisant les plus jeunes enfants.

Si, du moins, les élèves eussent été appliqués! Mais nulle part engeance dissipée et paresseuse n'avait exercé, à ce point, la patience des Frères. On n'en pouvait obtenir, ni la régularité au catéchisme, ni même la présence habituelle à la messe du dimanche.

Consulté sur les moyens de remédier au désordre, M. de la Mennais conseilla, tout d'abord, la fermeté : « Vous ne pouvez pas en conscience, écrivit-il au frère Porphyre, garder dans votre école des enfants qui se conduisent mal, et dont les exemples seraient dangereux pour les autres. Ne pas aller à la messe, ne pas suivre tous les exercices spirituels prescrits par la *Conduite*, ce doit être une cause d'exclusion, non pas absolue, mais jusqu'à ce qu'on se soumette à la règle. Quand on demande des Frères et que j'en accorde, il est bien entendu que l'école sera tenue suivant nos usages, et surtout suivant nos principes. Au reste, je pars demain pour Paris, et je ne

manquerai pas de prier M. le ministre de la Marine d'écrire dans ce sens à l'administration locale (1). »

Le ministre écrivit; mais qu'attendre de fonctionnaires qui manquaient de convictions chrétiennes, et en prenaient à leur aise avec les devoirs religieux? Le fondateur ne s'illusionnait point; mais il fallait soutenir le courage des maîtres.

Plus encore que le frère Porphyre, son compagnon souffrait de travailler en vain. Vis-à-vis de cette âme que guette le découragement, M. de la Mennais change de tactique.

« Sans doute, mon cher enfant, écrit-il au frère Ephrem, il est pénible que vos élèves ne profitent pas, comme ils le devraient, de toutes vos instructions; mais vos travaux ne sont pas perdus; gardez-vous de le croire. Plus tard, ces enfants se rappelleront ce que vous leur avez dit, et le mettront en pratique. Quand Notre-Seigneur lui-même a prêché et qu'il a fait des miracles, il n'a pas converti tous les Juifs. Ne cessez donc pas de faire, avec un grand zèle, tout ce dont vous êtes chargé : moins vous aurez de consolations, plus vous aurez de mérites. Priez beaucoup pour ces enfants, et, si leurs parents ne vous secondent pas, demandez au bon Dieu de multiplier ses grâces en proportion des besoins (2). »

Malgré tout, la confiance du frère Ephrem restait ébranlée. Comme, d'ailleurs, il sympathisait peu avec son directeur, M. de la Mennais le retira de Saint-Pierre, en 1846, pour lui confier l'école de Miquelon.

Là aussi, l'œuvre était en souffrance. Bien accueilli des habitants lorsqu'il était venu, en 1843, ouvrir la première classe, le frère Sérène n'avait pas tardé à perdre sur les enfants toute autorité. Il avait fallu le replacer sous la conduite du frère Porphyre, en attendant son retour en France. Le frère Ephrem était énergique. Il ramena un peu d'ordre et de régularité;

(1) Lettre inédite du 20 février 1844. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 3 mai 1846. — *Ibid.*

mais comment discipliner une classe pour longtemps, lorsque les familles sont complices du désordre et les autorités indifférentes? En 1847, à bout de patience, le directeur de l'école de Miquelon demandait son rappel en France.

Le frère Porphyre, directeur général des Frères de l'archipel, était alors malade. Incapable de supporter plus longtemps une température humide et glaciale, il dut, à son tour, en 1848, s'embarquer pour la Bretagne.

Les deux écoles allaient-elles périr? M. de la Mennais le craignit un instant. En tout cas, pour les sauver, il fallait un homme d'une habileté et d'une vertu consommées.

Le supérieur de Ploërmel demanda à Dieu un saint dont les mérites pussent attirer la rosée céleste sur cette terre obstinément inféconde. Il crut l'avoir trouvé dans la personne du frère Jérôme. C'était un religieux exemplaire et un instituteur de grand mérite. Attiré, tout jeune, vers le noviciat d'Auray par la renommée de M. Deshayes, il s'était vu, quatre fois, refuser l'admission souhaitée; quatre fois, après les épreuves convenues, il était revenu solliciter le titre de postulant.

Il avait déjà vingt-cinq ans de vie religieuse, lorsque M. de la Mennais l'envoya restaurer l'œuvre compromise. De multiples liens l'attachaient à la Bretagne, où son zèle s'était dépensé dans sept ou huit paroisses; son âge déjà avancé lui avait créé des habitudes impérieuses ; sa santé ne paraissait pas à l'épreuve d'un climat rigoureux. N'importe! Fortifié par la bénédiction du Père, il partit, heureux de tout sacrifier pour suivre l'appel de Dieu.

Il trouva l'indiscipline à son comble dans l'école de Saint-Pierre. Les enfants fréquentaient les auberges pendant le temps des classes, se déguisaient, et parcouraient, masqués, les rues de la petite ville. Du reste, pendant le peu d'heures qu'ils passaient sur les bancs, nulle application, nul travail. Pour les forcer d'apprendre,

les Frères étaient obligés, la tâche régulière terminée, de les garder jusqu'à la nuit.

Le frère Jérôme se mit à l'œuvre. Encouragements et réprimandes se heurtèrent d'abord à des résistances qu'il n'avait jamais rencontrées. Il fallut bien déclarer au Père que la *Conduite des écoles* était inapplicable à Saint-Pierre. A part quelques enfants surveillés par leurs familles, l'établissement ne comptait que des fainéants incorrigibles, ou même des polissons et des vauriens. On vit, un dimanche, pendant les offices, des élèves s'introduire dans l'appartement des Frères pour le dévaliser.

Le frère Jérôme ne se déclara pas vaincu. Il se rappela un trait de la vie de saint Vincent de Paul. Un prêtre s'était plaint à lui de la stérilité de son ministère: « Avez-vous prié? interrogea le saint. Avez-vous jeûné? Avez-vous pris la discipline? » Et il ajouta : « Tant que vous n'aurez pas employé ces grands moyens, ne vous flattez pas d'avoir fait tout votre devoir. »

Le Frère mit à profit cette grave leçon. Depuis longtemps, il priait pour ses élèves; il eut recours à la pénitence pour vaincre leur obstination. C'est là que Dieu l'attendait.

M. de la Mennais lui avait envoyé, en 1852, un jeune collaborateur plein de fermeté et d'entrain, le frère Yriez-Marie. Dès 1854, il lui confia la direction de la grande classe, se réservant, par humilité, le soin des commençants. Le nouveau maître fut assez heureux pour obtenir un peu d'ordre et de travail. Flattés des progrès des élèves, les parents sortirent peu à peu de leur insouciance; la piété et les bonnes mœurs fleurirent, en même temps que le savoir, dans ce champ si longtemps aride, et lorsque, en 1860, le frère Jérôme repassa la mer pour consacrer ses derniers travaux à sa province natale, le succès de l'œuvre était assuré.

II

Quittons les humides rochers de Saint-Pierre pour les côtes ensoleillées de la Guyane.

Lorsque, le 1er février 1843, les frères Louis-Joseph, Vincent de Paul et Timoléon abordèrent à Cayenne, ils rencontrèrent, sur le rivage, une troupe d'enfants qui les entoura avec des cris joyeux. Le préfet apostolique, M. l'abbé Guillier, soupirait après leur arrivée : ils furent accueillis à bras ouverts. En attendant que l'administration leur fournît un logement, ils restèrent les hôtes du chef de la mission, et profitèrent de leurs loisirs pour étudier le pays.

Cayenne était alors une ville de sept ou huit mille habitants. Rien de plus riant que son aspect. Vue de la colline du Céperon, c'était un vaste jardin planté de beaux arbres et semé de maisons basses, dont la pauvreté disparaissait dans la verdure. Au delà, du côté opposé à la mer, un horizon de forêts indiquait des terres vierges, ou du moins peu fréquentées des Européens.

Les Frères apprirent bientôt que la civilisation ne dépassait point les faubourgs de Cayenne, et que ces immenses régions, à peine peuplées, que la France possédait depuis deux siècles, ne comptaient pas une classe à l'usage des garçons. En dehors de la capitale, une seule école de filles pour toute la colonie. Elle était située à Mana, dans ce petit centre agricole créé, en 1828, par la fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, Mme Javouhey.

Ce n'étaient pas seulement les écoles qui manquaient. Dans l'intérieur, pas une ville, pas un bourg considérable ; pas d'autres établissements que ces pénitenciers, dont le passé a fourni tant de pages sinistres à l'histoire de la Convention et du Directoire.

Sur ce sol, qui aurait pu nourrir des millions d'hommes, vingt mille habitants à peine étaient disséminés. Ils appartenaient à trois races séparées, sinon ennemies : Européens, noirs de l'Afrique centrale et représentants

de l'ancienne race indigène, connus sous le nom de *Galibis*.

Lorsqu'il demanda des Frères pour la Guyane, le ministre de la Marine n'entendait pas seulement pourvoir la capitale de bons instituteurs; il voulait, après tant d'insuccès, essayer une fois de plus, en s'appuyant sur eux, de coloniser l'intérieur.

Cette grande idée avait séduit M. de la Mennais. Les trois premiers Frères de la Guyane devaient être, dans sa pensée, le noyau d'une phalange de travailleurs qui, un jour, défricheraient les forêts et peupleraient les savanes, à l'exemple des Indiens jadis guidés par les Jésuites dans la colonisation du Paraguay. Il fallait commencer par Cayenne, où l'ignorance religieuse était au comble. A peine installés dans la maison que leur avait assignée le gouverneur, les nouveaux maîtres ouvrirent leurs classes.

Nous ne les suivrons point à travers les difficultés de la première heure. Aussi bien, ne diffèrent-elles guère des épreuves subies aux Antilles et au Sénégal. Travail excessif dans un absolu dénuement, enfants entassés par centaines dans des salles trop petites, dépit des maîtres laïques dépossédés de leur clientèle, vexations des autorités locales infiniment plus jalouses de faire sentir leur action que de procurer les moyens de bien faire, toutes ces misères et toutes ces luttes forment la trame uniforme des récits de fondations scolaires aux colonies.

Plus d'une fois, M. de la Mennais dut intervenir à Paris pour faire mettre à la raison les fonctionnaires gênants. Après deux ans d'efforts, le frère Louis-Joseph était maître du terrain. Plus de deux cent cinquante enfants se pressaient autour des Frères, et le préfet apostolique comptait vingt-six premiers communiants, ce qui, de mémoire d'homme, ne s'était pas vu à Cayenne. Malheureusement ces résultats avaient coûté cher. Un des compagnons du directeur, le frère Vincent de Paul, gisait à l'hôpital, épuisé avant l'heure, tandis que l'autre, le frère Timoléon, portait le germe du mal qui devait bientôt l'enlever.

Parmi les figures de religieux qui, pendant plus de trente ans, sont allés chercher la mort sur ces plages fiévreuses, celle du frère Timoléon apparaît dans une séduisante auréole de modestie et de piété. Dès le noviciat, on l'avait considéré comme un saint. Son instruction était peu étendue; aussi, à Cayenne, ne lui confia-t-on jamais que la petite classe; mais il avait l'art, disaient ses confrères, de former des élèves plus forts que lui. Ses six heures de classe terminées, il apprenait le catéchisme aux domestiques de la maison, puis il s'efforçait d'attirer à ses leçons les petits esclaves du quartier.

Bientôt les négrillons amenèrent leurs parents, et force fut d'ouvrir, le soir, une classe d'adultes, qui compta bientôt jusqu'à quarante personnes. Tel fut, en Guyane, le premier essai de moralisation en faveur des esclaves.

Avant de donner à l'œuvre l'extension que rêvait M. de la Mennais, il fallait augmenter le contingent des maîtres. Pressé d'obtenir des auxiliaires, le frère Louis-Joseph avait adressé à Ploërmel douze lettres restées sans réponse, et il se lamentait, un soir, sur le délaissement auquel on semblait le condamner, lorsque, levant les yeux vers l'entrée de la cour située en avant de l'école, le frère Timoléon aperçut trois religieux qui s'avançaient souriants. C'était le renfort attendu.

On reprit l'œuvre avec entrain. Au lieu de deux classes, cinq furent ouvertes à des bandes turbulentes, que l'on casa, tant bien que mal, dans des galetas et jusque dans une écurie. Malgré des mœurs dissolues, la plupart des familles étaient restées croyantes, et telle était la confiance inspirée par les Frères, que, bientôt, il fallut de nouveau s'agrandir.

Obtenir de nouveaux maîtres était chose facile, pourvu qu'on leur fournît un traitement. Le gouverneur, M. Layrle, se chargea de négocier l'affaire avec le ministre : « Les Frères de Ploërmel, déclarait-il, donnent à l'administration locale toute satisfaction. Pour mon compte, je suis heureux de reconnaître le zèle et la persévérance que montrent ces instituteurs à instruire et à

moraliser des enfants généralement très négligés de leurs parents. Malheureusement, leur nombre est insuffisant. Pendant l'année scolaire qui vient de finir, les Frères n'ont été que cinq. Le sixième est en France depuis longtemps pour sa santé; et il n'a pas été pourvu à son remplacement. Cinq instituteurs pour près de trois cents enfants très difficiles à diriger, c'est trop peu, surtout si l'on considère que ce chiffre est réduit à tout moment par les maladies. Le nombre restreint des Frères les oblige à ne recevoir à leur école que des enfants au-dessus de sept ans. S'ils étaient plus nombreux, ils auraient une classe d'enfants plus jeunes, une classe pour les jeunes hommes en dehors des heures habituelles, et une retenue entre les classes pour faire travailler les paresseux. Mais cette adjonction de classes sera impossible, tandis que le nombre des Frères ne sera pas porté à huit pour la ville de Cayenne. Je prie Votre Excellence de prendre en considération les améliorations que j'ai l'honneur de lui signaler, et de profiter de l'augmentation des allocations de l'instruction élémentaire pour donner à l'école des Frères de Cayenne l'essor qu'elle est susceptible de recevoir, dans l'intérêt de la population pauvre.

« En attendant, l'école des Frères marchera avec ses cinq instituteurs; seulement, je dois dire que leur santé me paraît si ébranlée, que j'ai la crainte que leur nombre ne soit encore réduit, par le besoin qu'éprouvent quelques-uns d'entre eux d'aller vivre dans un climat moins fatigant (1). »

Les craintes du gouverneur n'étaient que trop fondées. M. de la Mennais envoyait de préférence, à la Guyane comme au Sénégal, des Frères créoles originaires des Antilles, espérant que l'air embrasé des tropiques leur conviendrait mieux que les brumes armoricaines. Il avait compté sans les miasmes qui s'exhalent des marais de la Guyane, et probablement aussi sans l'excès de travail

(1) Cette lettre, sans date, est citée par le frère Louis-Joseph dans sa *Notice manuscrite* sur les origines de l'école de Cayenne. Nous croyons qu'elle a été écrite en 1845.

qui accablerait ses fils. Seul de tous les Frères employés à Cayenne en 1845, le directeur avait une santé robuste. Malheureusement, comme tous les hommes vigoureux, il jugeait mal de ce qui convient aux frêles santés. Son unique remède était l'exercice. Lorsque ses confrères, épuisés par cinq jours de travail dans l'air méphitique des classes, réclamaient un peu de repos et d'air pur, il les entraînait, le jeudi, sur une colline qui domine Cayenne, et leur faisait abattre des arbres, en vue d'un prochain défrichement.

A ce régime, les malheureux ne pouvaient que dépérir. C'est ce qui arriva particulièrement au frère Alfred-Marie, un de ces enfants de la Guadeloupe, auxquels le Père adressait de si charmantes lettres. Tous travaillaient jusqu'à l'épuisement, et tel était leur culte pour l'obéissance, qu'à peine surprend-on une plainte discrète dans leurs lettres au supérieur général.

Le ministre accorda le traitement de huit Frères. Alors les classes de Cayenne, bien qu'atteignant presque le chiffre de cinq cents élèves, laissèrent quelques loisirs au frère Louis-Joseph. Il songea alors à étendre son action.

Aussi actif que clairvoyant, il avait presque toutes les qualités du missionnaire. Toutefois, son zèle un peu intempérant l'eût entraîné à des entreprises hasardeuses, s'il n'avait consulté régulièrement M. de la Mennais. A eux deux, ils devaient faire d'excellente besogne; signalons les résultats de leur commun travail.

A l'œuvre de l'enseignement primaire, on joignit, à partir de 1845, l'instruction des esclaves. On avait d'abord admis en classe quelques enfants de la caste méprisée. Il fallut, sur les observations des familles libres, les instruire dans des salles séparées. Mais comment atteindre les adultes? Le problème se posait bien autrement ardu qu'aux Antilles, dans un pays où les domaines peuplés d'esclaves sont séparés par d'énormes distances.

Le frère Louis-Joseph multiplia d'abord, à Cayenne même, les classes du soir, où les esclaves ne tardèrent

pas à affluer. Le 9 juin 1846, il écrivait à M. de la Mennais : « Il n'y a pas un mois que nous avons commencé cette belle œuvre, objet principal de notre mission, et déjà plus de soixante nègres de tout âge se réunissent autour de nous comme des enfants. Autant de négresses assiègent les Sœurs de Saint-Joseph, et plus de trois cents individus assistent à deux instructions qu'on fait, chaque semaine, à l'église, l'une pour les nègres et l'autre pour les négresses (1). »

C'était bien. Mais le directeur des Frères ne tarda pas à remarquer que développer outre mesure l'instruction à Cayenne, c'était s'exposer à manquer le but.

Il s'en fallait que la capitale de la Guyane fût une école de moralité et de travail. Tout ce qui pouvait attirer à Cayenne les trop rares ouvriers agricoles était donc un danger. Ce qu'il fallait, la ville une fois nantie d'une école suffisante, c'était porter l'instruction au fond des districts ruraux. Là était la difficulté. Le frère Louis-Joseph l'aborda résolument.

III

On avait divisé le territoire de la colonie en une dizaine de communes, et, pour créer dans chacune un centre religieux, on y avait bâti une église. Hélas! les églises s'élevaient isolées au milieu de savanes incultes. Un prêtre y paraissait parfois, séjournait quelques mois dans le petit presbytère bâti par l'administration, puis, saisi de fièvre ou effrayé de sa solitude, s'enfuyait vers des régions moins désolées.

Les domaines, exploités par un groupe de nègres au service d'une famille européenne, étaient séparés, nous l'avons dit, par d'immenses déserts. Sous le régime de l'esclavage, les noirs, soumis à mille vexations, n'étaient pas, du moins, en danger de mourir de faim; mais l'émancipation était prochaine; on le savait, et les autorités

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

de la Guyane se demandaient quel serait le sort de ces malheureux, le jour où, séparés des blancs qu'ils refuseraient de servir à titre de salariés, ils seraient jetés en pleine forêt ou réduits à gagner Cayenne, pour y grossir l'armée des sans-travail.

M. Layrle, resté gouverneur jusqu'en 1845, avait déjà songé à s'appuyer, pour la moralisation des campagnes, sur le frère Louis-Joseph. Son successeur, M. Pariset, était un homme de bien, qui prit à tâche, dès les premiers jours, de combattre énergiquement les deux vices dont souffrait la Guyane : l'oisiveté et la débauche. Non content de consulter le frère Louis-Joseph, il l'envoya en mission dans l'intérieur, avec prière d'étudier les moyens d'attacher les esclaves au sol, après l'émancipation. Le religieux partit, escorté d'un agent du gouvernement, et remonta plusieurs rivières, ce qui était le seul moyen d'explorer un pays dépourvu de routes. De retour à Cayenne, il présenta aux autorités plusieurs rapports dans lesquels il concluait à la nécessité de fonder, dans chaque commune rurale, une école de Frères, où l'on enseignerait le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul et l'agriculture. On bâtirait, à côté de chaque presbytère, des classes auxquelles serait annexé un terrain d'expériences agricoles. Ce terrain serait cultivé, sous la direction des Frères, par les écoliers qui s'en partageraient les produits, et le supplément d'alimentation nécessaire aux négrillons, supplément fort modeste étant données leurs habitudes, serait fourni par l'administration. De telles écoles donneraient aux noirs le goût du travail agricole, qu'ils avaient jusqu'alors en horreur; elles formeraient des cultivateurs habiles, et, le jour venu de l'émancipation, ces écoliers, devenus hommes, gagneraient facilement leur vie, soit comme ouvriers à la solde de leurs anciens maîtres, soit comme petits colons fixés au coin de terre que le gouvernement ne manquerait pas de leur concéder.

Le frère Louis-Joseph avait-il simplement puisé dans l'observation des mœurs locales les convictions qui motivaient son plan de campagne? Avait-il entendu

M. de la Mennais développer ses vues sur l'enseignement agricole, et le Père reconnaissait-il ses idées dans celles de son disciple? Le fait est qu'à Ploërmel, aussi bien qu'à Cayenne, le projet fut adopté d'enthousiasme. M. de la Mennais promit des Frères; le gouverneur se fit fort d'obtenir des fonds du ministre, et l'on négocia les achats de terrain nécessaires. La portée de l'entreprise n'échappait à personne. Il ne s'agissait pas seulement d'instruire, ni même de moraliser; ce qu'on voulait tout d'abord, c'était peupler l'intérieur.

Pour réussir, l'audace était nécessaire, mais la prudence s'imposait aussi. Avant de former de nouvelles agglomérations, il fallait profiter de celles qui existaient déjà, afin de s'assurer, dès le début, un nombre suffisant d'élèves.

On s'établit d'abord à Mana, colonisé jadis par la Mère Javouhey. Le temps, hélas! avait fait son œuvre. Des fils d'anciens Européens, mêlés à de jeunes nègres et à quelques Galibis, vaguaient maintenant dans les ruelles du petit village, voués, selon toute apparence, au vagabondage et à la rapine. Seules, les petites filles recevaient toujours les soins des Sœurs de Saint-Joseph.

Deux Frères, venus de Ploërmel, s'installèrent, vers 1847, dans une maison entourée d'un terrain propre à diverses cultures. Ils annonçaient l'intention d'apprendre aux jeunes gens un métier lucratif, promettant à leurs futurs élèves une ration quotidienne de « cassave (1) » et de morue. La nouveauté de la chose et surtout l'alléchante perspective d'un repas à bon marché eurent un succès immédiat. Les petits polissons vinrent en foule. Chaque jour, après la leçon de catéchisme et de lecture, les Frères les conduisaient au jardin, et leur apprenaient à manier la bêche. Ils firent si bien, que, deux ou trois ans plus tard, des enfants disciplinés et studieux s'alignaient sur les bancs des classes, tandis qu'au dehors, de magni-

(1) La « cassave » est une sorte de galette fabriquée avec de la farine de manioc.

fiques légumes, plantés par leurs mains, garnissaient les plates-bandes.

Le frère Louis-Joseph ne s'arrêta pas en si bonne voie. De 1847 à 1852 furent fondées les écoles de Montsinéry, de Rémire et d'Approuague, toutes situées en pleine campagne, toutes ayant pour but de peupler peu à peu le désert.

Là aussi, les débuts furent pleins de promesses. Le frère Louis-Joseph écrivait, le 8 mai 1852, à M. de la Mennais : « Quand les Frères se sont établis à Mana, il y avait dans le village cent enfants ignorants et sauvages comme ceux de nos campagnes, mais plus méchants. Eh bien! quatre ou cinq ans après, ces cent enfants sont déjà civilisés; la moralisation est chose faite. Là, les enfants étaient agglomérés; il n'y avait qu'à les instruire. Il est donc à espérer que, si l'on agglomère les enfants dans chaque quartier, on obtiendra le même résultat. Voici la marche de nos établissements ruraux :

« Les classes s'y font comme partout, et avec le même ordre et la même méthode. Elles ne durent que deux heures le matin et deux heures le soir. A la sortie de la classe du matin, les enfants sont conduits par un Frère à leur culture de vivres, où ils travaillent avec activité durant une heure et demie ou deux heures. Après la classe du soir, ils accomplissent la même tâche; l'administration fournit les outils aratoires. Ils se portent volontiers à cette besogne; les Frères, sous ce rapport, en sont fort contents. Lorsqu'ils jouiront du fruit de leur travail, la chose ira encore mieux, et l'obligation du travail deviendra plus rigoureuse. Mais quatre heures de classe et quatre heures de travail agricole chaque jour suffiront; de cette manière, ils pourront très bien se procurer les vivres : il leur faut si peu de chose (1)! »

Lorsque le frère Louis-Joseph écrivait cette lettre, l'émancipation était, depuis quatre ans, un fait accompli. Les Frères apprenaient donc aux anciens esclaves à tirer

(1) Lettre inédite. — Archives des frères.

parti de leur liberté; grâce à eux, le changement d'état s'était opéré sans secousse; ils allaient maintenant former des ouvriers laborieux, honnêtes, attachés au sol dont ils tiraient leur subsistance, dévoués à la France qui leur procurait tous ces biens; en un mot, l'œuvre de la colonisation, si souvent reprise et abandonnée depuis deux siècles, allait enfin aboutir. Quel honneur pour les humbles Frères de Ploërmel! mais quel triomphe aussi pour le fondateur qui, du fond de sa cellule, avait encouragé, dirigé, favorisé par de lourds sacrifices d'hommes et d'argent cette œuvre magnifique!

IV

Pourquoi faut-il que les plus fécondes entreprises échouent, par suite des calculs mesquins d'une bureaucratie à courtes vues?

En 1848, le « citoyen ministre » de la Marine informa M. de la Mennais que la pénurie du Trésor l'obligeait à diminuer sensiblement les allocations fournies au noviciat de Ploërmel en vue du service des colonies.

Le supérieur fit remarquer que la conséquence fatale de cette mesure serait une réduction du personnel destiné aux missions. Néanmoins, séduit par la grandeur de l'œuvre qui se préparait à la Guyane, il ne voulut pas la compromettre brusquement. Le frère Louis-Joseph lui demandait des maîtres pour ses établissements agricoles; de leur côté, nombre de recteurs bretons le suppliaient d'ouvrir une école dans leur pauvre paroisse; il sacrifia les recteurs bretons. Il pouvait espérer qu'au moins le ministre fournirait un traitement aux nouveaux maîtres qu'il envoyait pour la colonisation agricole. Mais le protecteur du frère Louis-Joseph, M. le gouverneur Pariset, quitta la Guyane en 1850. Son successeur était-il opposé au plan de colonisation qu'on s'efforçait de réaliser? Trouva-t-il des finances obérées par les constructions et achats de terrain qu'avaient nécessités les récentes fondations? Il est certain, en tout

cas, qu'en 1854, les écoles de Rémire, Montsinéry et Mana furent supprimées.

C'étaient dix ans de travaux perdus. Le frère Louis-Joseph assista, impassible, à l'écroulement de son œuvre; mais M. de la Mennais, navré à la pensée de tant de sacrifices inutiles, voulut épargner à son disciple le spectacle d'une ruine irréparable; il le rappela à Ploërmel (1), où, jusqu'à sa mort, arrivée en 1866, l'intrépide religieux assista le supérieur général dans l'administration de l'institut (2).

Cependant le nouveau gouverneur n'était pas hostile aux Frères (3). Il le prouva en leur confiant, en 1854, le collège de Cayenne, qui, anéanti naguère par leur arrivée dans la colonie, avait toujours trahi les efforts de l'administration pour le relever.

On devait donner à la fois, dans cette maison, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. C'est dire que la direction en était délicate, surtout pour un Frère. M. de la Mennais la confia à un homme qui avait fait ses preuves, et qui, avec un tout autre tempérament que le frère Louis-Joseph, devait également honorer l'institut.

Le supérieur du collège était chargé, en même temps, de la direction générale des Frères de la colonie. C'était un lourd fardeau, que le frère Marcellin (4) devait porter allègrement pendant plus de vingt années.

Malgré la suppression des avantages accordés jadis aux élèves des écoles rurales, il réussit à réorganiser celles de Rémire, Montsinéry et Mana, qui fonctionnèrent désormais sans annexe agricole.

Le lien familial demandait à être resserré entre les

(1) Le frère Louis-Joseph avait, d'ailleurs, dans le préfet apostolique, Mgr Dossat, un adversaire qui sollicitait son changement.

(2) Il n'avait pas, toutefois, le titre d'assistant.

(3) C'était le contre-amiral Bonard.

(4) Il importe de ne pas confondre ce religieux avec un autre du même nom, que nous avons laissé directeur de l'école de la Pointe-à-Pitre, et qui était frère par le sang des frères Hippolyte et Bernardin.

Frères de la Guyane. Par son affabilité, son dévouement, son amour de la règle, le nouveau directeur fit bientôt régner partout la plus cordiale charité. Sa nature franche, ses habitudes de parfaite droiture avaient séduit le gouverneur : « Parmi mes chefs de service, disait-il, M. Rouzioux (1) se distingue comme l'intégrité en personne. »

Les œuvres d'enseignement, tant de fois contrariées, prirent un nouvel essor. En 1864, on comptait, à la Guyane, dix établissements d'instruction publique tenus par trente-trois instituteurs, et fréquentés par huit cent trente-cinq élèves (2).

Presque tout l'enseignement des garçons était aux mains des Frères. Outre le collège, fréquenté par cent vingt-trois élèves, ils dirigeaient toujours l'école primaire de la capitale. Plus tard, ils ouvrirent des écoles à Maroni et à Tonnegrande; on parla même de rétablir une école agricole dans l'île de Cayenne. Membre de la chambre d'agriculture de la colonie, nommé officier d'Académie à une époque où cette distinction était beaucoup plus rare que de nos jours, le frère Marcellin avait conquis la même popularité que son prédécesseur.

M. de la Mennais ne vit pas cette résurrection partielle des œuvres du frère Louis-Joseph. Faut-il l'en plaindre, puisque, peu d'années après, elles devaient s'abîmer dans une nouvelle tourmente?

Le frère Marcellin avait beau être un saint religieux et un instituteur modèle. Ses succès mêmes allaient attirer la foudre sur ses écoles.

En 1886, l'enseignement fut laïcisé à la Guyane, « avec une précipitation et une hâte féconde en déconvenues de toute espèce. » (3)

Le vieillard qui s'était épuisé pendant un quart de siècle au service de la colonie ne survécut guère à cette cruelle épreuve. Comme le frère Arthur, dont

(1) Nom de famille du frère Marcellin.

(2) Cf. Froidevaux, *Les Colonies françaises; l'œuvre scolaire de la France aux Antilles*, p. 53.

(3) Cf. le « Rapport d'ensemble » de M. Peyrot.

il partageait l'infortune, il quitta en pleurant une terre qu'il avait rêvé de rendre plus chrétienne et plus française, puis, craignant sans doute pour sa santé délabrée la rigueur des hivers bretons, il alla demander à ses Frères de la Martinique un abri pour mourir (1).

Aujourd'hui, de ce réseau d'écoles dont M. de la Mennais, aidé des frères Louis-Joseph et Marcellin, avait couvert la Guyane, il ne reste plus que l'établissement libre de Cayenne. Mais pourquoi désespérer? Cette école perdue par delà les océans n'est-elle pas un vivant foyer, capable de répandre de nouveau sur le pays chaleur et lumière, lorsqu'aura sonné l'heure de Dieu?

V

Informé, par une correspondance assidue, des épreuves qui accablaient ses fils des colonies, M. de la Mennais s'attendrissait parfois sur ces victimes d'un dévouement si méconnu. Il n'assistait plus à la cérémonie du départ sans verser d'abondantes larmes, et, les chers missionnaires une fois loin de Ploërmel, il s'ingéniait, dans ses lettres, à leur donner, par de courts récits, une consolante vision de la patrie. A-t-on célébré quelque belle fête à la chapelle de la maison-mère? La visite d'un ami de l'institut a-t-elle réjoui un instant le noviciat? Le Père mande aussitôt le fait à ses enfants d'outre-mer, afin qu'ils participent à l'allégresse commune.

Messager des joies, il l'est plus souvent, hélas! des douleurs. Qu'un Frère des colonies vienne à perdre sa vieille mère; que ses parents aient été victimes d'un de ces accidents soudains qui amènent la détresse au foyer, c'est toujours le Père qui se charge de l'annonce funèbre, parce que nul n'a, comme lui, le secret de consoler.

(1) Il est mort, en effet, à Fort-de-France, le 22 janvier 1888.

Il n'omet jamais de communiquer aux exilés la liste de leurs confrères décédés à Ploërmel. Ce qu'il veut, sans doute, c'est procurer aux défunts de nouveaux suffrages, mais c'est surtout encourager, par le récit de morts édifiantes, ceux qui, là-bas, usent prématurément leur vie.

« A ma connaissance, déclare-t-il, il n'est pas mort un seul Frère, depuis l'origine de la congrégation, dont le salut soit douteux pour moi. Oh! que de protecteurs nous avons près du trône de Dieu! Que de saints intercèdent pour nous (1)! »

Il veut qu'à tout prix l'œuvre des missions lui survive; aussi, plus il approche du terme, plus il sent le besoin de fortifier ses disciples contre toute défaillance, en leur rappelant la grandeur du but.

Nous avons sous les yeux les vœux de nouvel an qu'il adressait, le 15 janvier 1856, aux Frères des colonies. C'est une effusion de tendresse, mélancolique comme un adieu, mais relevée par l'accent d'un zèle qui n'a point vieilli.

« A cette époque mémorable de l'année, dit-il, ma pensée se porte naturellement vers vous, mes enfants bien-aimés, vers ces contrées lointaines que vous arrosez de vos sueurs, et qu'avec le secours divin, vous vous efforcez d'arracher à la puissance des ténèbres.

« Ecoutez avec votre docilité ordinaire les conseils que vous adresse aujourd'hui votre vieux père : je voudrais les faire entendre à chacun de vous en particulier.

« Efforcez-vous d'acquérir de plus en plus la perfection de votre état. Le moyen en est à votre portée : il suffit de vous attacher à la fidèle observance de votre sainte règle. Ne cessez de la regarder comme votre sauvegarde dans les dangers où vous, si faibles, êtes sans cesse exposés. Aidés de son secours, vous continuerez à combattre vaillamment pour la cause de Jésus-Christ, marchant à sa suite dans la pratique de la sainte humilité, de la parfaite obéissance, du complet détachement et de

(1) Lettre inédite au frère Ambroise, 9 avril 1842. — Archives des Frères.

cette généreuse vertu de pauvreté, que le divin Maître a embrassée d'une manière si particulière pendant sa vie mortelle.

« C'est avec un cœur bien attendri, mes enfants bien-aimés, que je conjure l'Auteur de tout don parfait de répandre sur vous son esprit de charité et de dévouement, et que je vous donne, de bien loin, hélas ! ma paternelle bénédiction.

« Je sais que plusieurs d'entre vous désirent rentrer en France. Leur aspiration est toute naturelle. Mais qu'ils considèrent le bien qu'ils font dans leur mission, l'expérience qu'ils ont acquise des choses et des hommes, et qu'ils se figurent le vide qu'ils laisseraient après eux.

« De partout, on me demande des Frères missionnaires. En ce moment, trois évêques d'Amérique me font les plus vives instances pour en avoir; mais, hélas! je ne puis les satisfaire tous (1)..... »

La lettre se clôt brusquement sur l'expression de ce regret. On devine que la pensée du vieillard visite, chaque jour, ces terres infidèles, où l'on attend ses fils pour y planter la croix. Ne pouvant satisfaire à la fois les trois prélats qui le sollicitent, il enverra, du moins, des Frères à la chrétienté qui lui paraît la plus délaissée; son dernier grand acte de charité sera en faveur d'une île perdue de l'Océanie.

VI

On sait quels soucis causèrent au gouvernement de Louis-Philippe les incidents qui suivirent l'établissement de notre protectorat sur l'île de Tahiti. Le soulèvement des indigènes excités contre les Français par les missionnaires protestants, l'expulsion du révérend Pritchard par l'amiral Dupetit-Thouars, les menaces de l'Angleterre, la résistance armée de la reine Pomaré, avaient passionné, de 1843 à 1846, l'opinion européenne. Enfin la France

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

avait eu gain de cause. Reléguée dans son palais avec une liste civile de 25 000 francs, la souveraine vaincue ne jouissait plus guère que d'une royauté nominale; le pouvoir effectif était entre les mains d'un commissaire général nommé, pour quatre ans, par le gouvernement français.

L'ordre régnait à Tahiti; mais la paix religieuse ne se conquiert pas à la pointe de l'épée; depuis l'occupation de l'île par nos troupes, l'hostilité était plus aiguë que jamais entre protestants et catholiques.

Ceux-ci ne s'imposaient, ni par le nombre, ni par le prestige des situations. Instruits et dirigés par cinq ou six missionnaires, sous l'autorité d'un vicaire apostolique qui gouvernait, en même temps, les Iles de la Société, ils étaient six cents environ, sur une population de dix mille âmes. Introduits à Tahiti dès 1816, les missionnaires protestants avaient converti à leur foi les grands chefs, la reine, sa famille, et, peu à peu, tout ce qu'il y avait de riche et de considéré dans l'île.

Impossible d'arrêter leur propagande, sinon au moyen d'excellentes écoles catholiques. Les sœurs de Saint-Joseph étaient établies, depuis peu, à Tahiti; l'évêque, Mgr Janssen, de concert avec M. de Saisset, commissaire impérial, demanda à M. de la Mennais un petit groupe de Frères.

Quatre furent choisis, et partirent de Ploërmel, le 3 septembre 1859, sous la conduite d'un directeur aussi sage que pieux, le frère Alpert-Marie.

A peine débarqués à Papeete, capitale de l'île et siège du gouvernement (1), les Frères firent visite au nouveau commissaire impérial, M. de la Richerie, qui les reçut avec des marques de sympathie et leur prodigua les assurances de bon vouloir.

A l'évêché, ils furent également accueillis avec joie; néanmoins le prélat paraissait soucieux. Il ne put cacher longtemps la cause de son chagrin : « Ah! mes bons Frères, dit-il, je vous attendais avec impatience; toute

(1) Le 17 octobre 1860.

la population soupire après votre arrivée. Un seul homme vous voit avec peine, c'est le commissaire impérial. Bien des croix vous sont réservées; mais consolez-vous, vous ne serez pas seuls à les porter. »

Il leur apprit alors que M. de la Richerie était venu à Tahiti, en qualité de gouverneur (1), avec l'intention bien arrêtée d'entraver, au profit du protestantisme, toute propagande catholique. Depuis dix mois qu'il était dans l'île, il avait contrarié, par tous les moyens possibles, l'action de l'évêque et celle des Sœurs de Saint-Joseph; sa grande habileté était l'hypocrisie.

Les Frères ne tardèrent pas à le rencontrer sur leur chemin. Son prédécesseur, M. de Saisset, avait, par arrêté, désigné comme local scolaire une maison très convenable, située au centre de la ville. Le nouveau gouverneur cassa cet arrêté, et prétendit loger les Frères, en plein faubourg, dans une aile de la caserne des soldats indigènes : « Là, écrivait le frère Alpert, nous aurons sans cesse sous les yeux les exemples de la plus affreuse débauche (2). »

L'évêque offrit d'acheter, à ses frais, un terrain pour y bâtir l'école, en même temps que l'excellent amiral Larrieu, dont le vaisseau avait amené les Frères, proposait d'envoyer deux cents marins pour exécuter la construction : le gouverneur ne voulut rien entendre.

Ce n'est pas tout. Alors que les écoles protestantes, aussi bien que les classes des Sœurs de Saint-Joseph, étaient gratuites, M. de la Richerie décréta que le trésor de l'île percevrait cinq francs par mois sur chaque élève des Frères âgé de moins de douze ans, et dix francs sur les autres. De plus, les pauvres religieux ne pourraient recevoir aucun enfant sans une permission écrite du directeur des Affaires européennes, l'âme damnée du gouverneur. Pour comble d'embarras, un des compagnons du frère Alpert sentit sa vocation chanceler sous l'épreuve, et annonça l'intention de quitter l'institut.

(1) Le commissaire impérial exerçait, en fait, les fonctions de gouverneur.

(2) Lettre inédite à M. de la Mennais, du 29 octobre 1860.

C'en était trop. Le malheureux directeur adressa à M. de la Mennais une lettre désolée, dans laquelle il demandait des instructions précises, le suppliant d'intervenir auprès du ministre pour faire éloigner de Tahiti M. de la Richerie. Mais après combien de mois cette lettre parviendrait-elle en Bretagne? Et puis, le Père, qu'on avait laissé si chargé d'années, vivrait-il assez pour faire bonne justice de ces lâches procédés?

En attendant, Mgr Janssen prêchait la patience. Comme si le spectacle d'une autre infortune eût pu adoucir celle des Frères, il les conduisit, un jour, chez Pomaré, la souveraine en tutelle, qui, dans toute la rigueur des termes, « régnait et ne gouvernait pas ». Voici comment le frère Alpert raconta cette entrevue, dans un mémoire destiné à M. de la Mennais.

« A notre arrivée, nous allâmes, tous les quatre, lui faire visite. Nous avions avec nous Mgr d'Axiéri (Mgr Janssen), qui nous servait d'interprète. C'était la seule personne, à Tahiti, en qui elle eût confiance. Elle poussa un soupir à faire mal lorsqu'elle apprit son prochain départ. On s'illusionne beaucoup en France sur la conduite de la reine Pomaré. Elle sait se respecter, et sa conduite n'est pas mauvaise. Depuis longtemps elle serait catholique, s'il s'était trouvé un bon gouverneur.

« Elle nous reçut dans un magnifique salon tout tapissé, avec glaces de toute beauté, beaucoup de fauteuils et de canapés. Elle s'empressa de nous donner la main avec beaucoup de grâce. Je lui assurai que plusieurs personnes, en France, nous avaient priés de dire à Sa Majesté qu'elles seraient heureuses si elles pouvaient, comme nous, lui offrir, de vive voix, leurs hommages respectueux, et, en particulier, notre grand chef (notre Père). A ce dernier mot, elle fit un salut, et sembla on ne peut plus heureuse de savoir qu'un grand chef « papiste » s'intéressait à elle. Puis la conversation s'engagea entre elle et Monseigneur sur des affaires politiques. Au bout de quelque temps, elle dit à Sa Grandeur : « Nous parlons tous les deux, mais ils vont s'ennuyer, car ils ne nous comprennent pas. » Puis,

s'adressant à nous : « Bientôt vous saurez notre langue, « et alors, vous vous trouverez heureux. »

« Tout me plaît dans cette personne. La figure, quoique annonçant beaucoup de chagrin, est gracieuse; elle est grande et robuste; elle est âgée de quarante-six ans.

« La supérieure des Sœurs lui a fait cadeau du portrait de leur Mère ; elle en a été enchantée. Je suis certain qu'elle accepterait également celui de notre vénéré Père avec plaisir; mais il faudrait qu'il y eût un beau cadre doré pour qu'il fût plus présentable, et je ne puis me le procurer. Le terrain que nous occupons est à elle. Nous avons en classe un de ses garçons nommé Joinville; un autre est actuellement avec elle dans une île, et nous l'aurons à son retour. Malheureusement, ces jeunes gens sont trop âgés; il est difficile d'en faire quelque chose de bon (1). »

Plus tard, charmée de l'éducation donnée par les Frères, la reine résolut de leur confier entièrement les princes. Comme il n'y avait pas de pensionnat à Papeete, ils furent envoyés à Nantes, et placés à l'internat de Notre-Dame de Toutes-Aides. De retour à Tahiti, en 1867, ils témoignèrent à leurs anciens maîtres une vive reconnaissance, et, de nos jours encore, les Frères de Papeete n'ont pas de plus chauds amis que les descendants de Pomaré.

Revenons aux épreuves des débuts. N'osant chasser les Frères sans motif, mais voyant dans leur présence un sérieux appoint en faveur de la religion romaine, M. de la Richerie fit une tournée dans l'île. Il accabla de menaces les catholiques, et leur prescrivit, en vertu de son pouvoir dictatorial, de travailler à la construction de plusieurs temples destinés au culte protestant.

Cette fois, la mesure était comble. Décidé à ne pas supporter de nouvelles vexations, Mgr Janssen s'embarqua pour la France, afin de dénoncer au gouvernement les cruelles fantaisies de ce despote.

Qu'allaient devenir, privés de leur meilleur appui, les

(1) Abrégé du voyage des frères Alpert-Marie, Arsène, Hilaire et Eubert. — Relation inédite — Archives des Frères.

quatre pauvres Frères jetés au sein d'une population dissolue, environnés d'ennemis, à plusieurs milliers de lieues de Ploërmel ? Il ne fallait plus guère compter sur les encouragements venus de la maison-mère. Les lettres mettaient un an à traverser les mers, et elles étaient décachetées, à Tahiti, par le gouverneur.

Les premiers jours furent particulièrement douloureux. Heureusement, Mgr Janssen avait laissé après lui quelques missionnaires, pour les besoins urgents de la population catholique. L'un d'eux entreprit, avec le frère Alpert, une longue excursion dans l'île. En visitant les tribus canaques, on déclarait très haut que le grand chef des Français n'aimait pas les protestants, puisqu'il envoyait, pour instruire ses protégés de Tahiti, des maîtres « papistes ».

Ce voyage eut un bon résultat. Les Frères, qui, le 5 décembre 1860, avaient ouvert leurs classes avec quatre élèves, en avaient, le 10 janvier suivant, soixante-et-onze, dont sept Européens.

On n'obtint point, à Paris, la révocation de M. de la Richerie, mais les réclamations de ses administrés ne restèrent pas sans effet. Le gouverneur reçut des ordres; il devint plus traitable, et, lorsqu'il quitta l'île, en 1864, l'école était en pleine voie de prospérité.

Sous son successeur, M. le comte de la Roncière, ce fut un succès absolu et incontesté. Mais le frère Alpert-Marie s'était usé avant l'heure; de cruelles infirmités le condamnèrent à regagner la France. Lorsqu'il quitta Papeete, en 1867, le gouverneur, émerveillé de l'œuvre accomplie en si peu d'années, demanda pour lui la croix de la Légion d'honneur (1).

(1) Voici la lettre qu'il adressa au frère Alpert-Marie, lorsque celui-ci dut quitter la colonie.

Papeete, le 27 février 1867

« Mon cher frère Alpert,

« Au moment où vous allez quitter un pays où vous avez donné les preuves les plus constantes de dévouement, d'intelligence et de dignité, je veux vous dire, vous assurer, que vous emportez l'estime, l'affection de tous, et que vous laissez parmi nous, avec le souvenir de vos qualités, le regret de vous voir vous éloigner.

« Je remplis un devoir agréable en vous recommandant à S. Exc. le

Le supérieur des Frères ne devait pas voir ici-bas le couronnement de son œuvre coloniale; mais il avait également ignoré les épreuves qui, un instant, firent douter du succès, car les plaintes du frère Alpert-Marie arrivèrent trop tard à Ploërmel.

Il devait mourir avec la joie sacrée d'avoir envoyé des apôtres à toutes les colonies françaises privées d'écoles catholiques. Cette joie, il l'avait méritée par son zèle pour la propagation de l'Evangile; elle lui était due aussi pour son souci persévérant de la perfection de ses fils, et les nouvelles luttes en faveur de la liberté de l'enseignement chrétien qui remplirent ses dernières années.

Ministre, et en sollicitant pour vous, de sa bienveillance, un témoignage de satisfaction, une récompense dont vous êtes digne comme religieux et comme homme.

« Recevez, etc.

Le Commandant, commissaire impérial,
Comte de la Roncière. »

CHAPITRE XV

TRAVAUX APOSTOLIQUES EN BRETAGNE. — LES AUXILIAIRES DU FONDATEUR POUR LA FORMATION DES FRÈRES. — PROGRÈS RÉALISÉS. — LES CONSTRUCTIONS DE PLOERMEL.

Il est temps de revenir sur nos pas. Après avoir étudié l'action des Frères dans les missions lointaines, il nous faut suivre, dans la dernière phase de sa vie apostolique, celui qui fut jadis le grand missionnaire de la Bretagne. Nous devons contempler aussi les progrès réalisés, depuis 1840, dans l'organisation du grand corps religieux que M. de la Mennais a donné à sa province natale.

I

Les « derniers accents d'une voix qui tombe », après avoir annoncé l'Evangile pendant une longue vie, émeuvent d'ordinaire plus que les périodes vibrantes d'une éloquence en plein éclat. La parole de Jean de la Mennais possède désormais ce charme attendri, fait de sagesse, d'expérience souvent douloureuse et d'indulgente bonté, qui donne tant d'autorité aux avis des vieillards. Plus sûrement que jamais elle trouvera le chemin des cœurs.

Le missionnaire a soixante ans. Rien, certes, ni dans sa volonté toujours vaillante, ni dans son esprit toujours en éveil, ne trahit la décrépitude. Tout au plus, ses cheveux

grisonnants, ses crises plus fréquentes de rhumatisme, sa prononciation moins nette, sa démarche moins assurée, lui rappellent-ils que la vie s'écoule, et que la dissolution n'est pas loin.

Il est arrivé à cette heure mélancolique où le travailleur, contemplant le soleil qui baisse et les premières ombres qui voilent l'horizon, achève en hâte la tâche coutumière. Aussi, volontiers s'en va-t-il répétant à ses familiers la parole de l'Apôtre : « Faisons le bien pendant qu'il en est temps, car voici venir la nuit, qui suspend tout travail(1). » Ou encore, variant à peine la formule sacrée : « Faisons du bien, car on fait beaucoup de mal ! »

Le ministère qui a toujours ses préférences est celui des jeunes gens. Les chers collèges qu'il a jadis fondés ou restaurés, Saint-Malo, Tréguier, Plouguernével, le revoient périodiquement, surtout à l'époque des retraites, et il retrouve, au milieu de ces enfants dont il a élevé les pères, sa verve et son onction des meilleurs jours.

Un de ses auditeurs de Plouguernével a raconté, en termes émus, ses impressions de 1842 : « Nous eûmes, dit-il, la bonne fortune d'entendre le vénérable abbé Jean-Marie de la Mennais, ancien ami du supérieur, M. Ropers. Il était déjà bien cassé, et ses jambes alourdies ne lui permettaient pas de gravir les degrés de la chaire : il nous parlait de la balustrade, assis dans un fauteuil (2).

« Mais si le corps était usé par ses multiples courses apostoliques, l'esprit n'avait rien perdu de sa verve et de son entrain, ni le cœur de sa flamme. Je n'oublierai jamais cette physionomie aux traits si heurtés, mais qui prouvait bien qu'un homme d'esprit, *a fortiori* un saint, n'est jamais laid. Quels éclairs dans ces yeux! Quelle chaleur dans cette parole ! Quel intérêt dans les histoires que ce vieillard nous racontait d'une façon si

(1) *Dum tempus habemus, operemur bonum.* — GALAT. VI, 10. *Venit nox, quando nemo potest operari.* — JOAN. IX, 4.

(2) Il est à croire que M. de la Mennais souffrait alors d'une attaque de goutte. En 1842, il était, habituellement, plus ingambe que ne le suppose l'auteur de ce récit.

originale, en saupoudrant toujours sa figure, et même son surplis, d'une abondante poussière de tabac !

« Il alluma le feu sacré dans bien des âmes, et sa retraite produisit sur tous d'ineffaçables impressions (1). »

A Tréguier, même entrain du prédicateur, même enthousiasme de l'auditoire.

A Saint-Malo, ce prêtre, qui, quarante ans auparavant, a rendu aux familles le Christ chassé par la tourmente, apparaît, plus qu'ailleurs encore, un sauveur d'âmes. Emerveillé des bénédictions que Dieu accorde à sa parole, le supérieur du collège l'appelle, tous les ans, à prêcher la retraite de rentrée. De leur côté, sentant que sa carrière s'abrège, les élèves recueillent ses instructions comme un testament.

Apôtre des enfants par préférence de zèle, il se souvient toujours aussi de ces grandes missions dont il était l'âme, et qui ont renouvelé, il y a vingt-cinq ans, le diocèse de Saint-Brieuc. Oh! s'il retrouvait, de temps à autre, un peu de vigueur pour aller, comme jadis, porter aux travailleurs et aux pauvres la vérité libératrice, quelle consolation pour sa foi, quelle fête pour son vieux cœur!

Au mois de janvier 1843, l'occasion se présenta d'essayer ses forces. Les marins envoyés, chaque année, à Terre-

(1) Récit communiqué par M. le chanoine Chatton au frère Jean de Matha, de l'école de Plourguernével.

Un professeur de la maison fit connaître au journal l'*Univers* le résultat de ce grand effort. Nous extrayons de son article les lignes suivantes : « Un recueillement et une piété qu'on aurait à peine osé espérer d'un âge si tendre consolait l'homme de Dieu, jusqu'à lui faire verser des larmes de joie.

« Mais c'est surtout dimanche, 20 mars, jour où se sont terminés les pieux exercices, que nous avons été témoins d'un spectacle éminemment chrétien et consolant. Une communion générale avait lieu. Je ne crois pas que, sur un nombre considérable d'élèves, un seul en âge de communier ait manqué à l'appel de la piété et du zèle. On sentait palpiter ces jeunes cœurs sous l'impression de le parole brûlante du saint vieillard. S'il était transporté hors de lui-même, en songeant que tous ces enfants étaient autant d'anges brillants d'innocence qui allaient manger ensemble le pain de vie, eux, de leur côté, étaient tellement absorbés dans une seule pensée, celle de Dieu, dans un seul sentiment, celui de l'empressement et de l'amour, que, quelques instants avant la communion, ils se sont spontanément, et comme de concert, jetés à genoux. » — Article du samedi 9 avril 1842.

Neuve, par la petite ville de Cancale et les communes voisines, étaient de retour. On résolut de leur prêcher une mission à l'occasion des Quarante-Heures, et M. de la Mennais fut appelé. Tous les prêtres du canton, au nombre de seize, devaient travailler sous ses ordres; dix-sept confessionnaux furent installés dans la vaste église. On vit alors, comme autrefois, le missionnaire rajeuni assigner à chacun son rôle, organiser les cérémonies, et, sans préjudice des grands sermons qu'il prêchait à son tour, se réserver, chaque soir, les causeries familières et les avis pratiques.

Pendant huit jours, huit cents marins se pressèrent au pied de la chaire. Comme ce prêtre, qui avait tant souffert, savait compatir aux misères de ces humbles, pour qui la vie est si dure et la mort si menaçante! Comme sa voix, tantôt vibrante de zèle, tantôt brisée d'émotion, savait leur faire accepter les maux présents, en leur parlant de la paix radieuse qui attend le juste au sein de Dieu!

Pendant les derniers jours, on vit les confessionnaux assiégés par une foule d'hommes qui, arrivés dès cinq heures du matin, attendaient souvent leur tour jusqu'à midi. Dans ces groupes de pénitents, tous les rangs étaient confondus; le mousse passait avant son capitaine, et, de même, le jour de la communion générale, qui ne réunit pas moins de 2300 personnes, on vit les officiers aborder la table sainte perdus dans la foule des matelots.

Le soir, après le *Te Deum,* alors que le clergé s'apprêtait à quitter l'église, les rudes pêcheurs restèrent debout devant l'autel étincelant de lumières, et, comme si, à leur gré, on n'eût pas fait à la sainte Vierge la part assez belle, spontanément, leurs huit cents voix éclatèrent en un cantique à l'adresse de Marie, patronne des mariniers. M. de la Mennais était radieux (1).

De tels résultats l'encourageaient à de nouvelles campagnes.

(1) Voir l'*Univers*, numéro du 3 février 1843.

Au mois d'avril 1844, nous le retrouvons à Ploërmel, se préparant à la retraite de Languenan, paroisse voisine de Dinan. Cette fois, le succès devait lui coûter plus cher. Il avait fait atteler à la vieille berline qui lui servait depuis dix ans deux chevaux nouvellement acquis, et qui paraissaient vigoureux. La précaution n'était pas inutile, car il se proposait de visiter toutes les écoles situées sur le parcours de Ploërmel à Languenan, et le voyage, par des chemins défoncés et boueux, devait durer trois jours.

Le missionnaire part, après avoir, comme de coutume, entassé dans la voiture livres et cahiers. Un « Frère de travail » occupe le siège du cocher et dirige le nouvel attelage.

Tout va bien pendant deux jours; mais, en approchant de Dinan, et au moment de s'engager dans une descente rapide, les bêtes fatiguées se cabrent violemment, renversent le conducteur, et entraînent, dans une course affolée, la voiture et le maître, qui n'a pas voulu descendre.

Affreusement secoué, le vieux véhicule oscille en des soubresauts effrayants. Ne va-t-il pas voler en éclats? M. de la Mennais avise la portière ouverte, fait le signe de la croix, invoque la sainte Vierge, et se précipite, la tête en avant, sur un tas de pierres. Il pouvait être broyé; il en fut quitte pour de graves contusions et des meurtrissures sans nombre.

Le Frère conducteur, qui suivait au pas de course ses chevaux emballés, arriva bientôt près du Père. Le trouvant assis sur la berge, les lunettes brisées et le visage en sang, il poussa un cri douloureux.

« Allons, grand enfant, lui dit le saint homme, tu vois bien que je ne suis pas tué! C'est ma faute, après tout. Je n'aurais pas dû m'engager dans un pareil voyage avec des chevaux dont nous n'étions pas sûrs. » Et il se pencha sur l'eau courante d'un ruisseau, pour y laver ses plaies.

Deux paysans ramenaient la voiture, arrêtée au bas d'un monticule. Les deux voyageurs y prirent place de

nouveau, on conduisit les chevaux au pas, et le reste de la course s'effectua sans encombre; mais on ne put arriver à Languenan qu'à une heure avancée de la nuit.

Le lendemain, à son réveil, le missionnaire s'approcha d'une glace. En voyant son œil gauche enflé, son front balafré, tout son visage couvert de taches livides il s'écria, en riant aux éclats : « Vive la joie! Je suis presque aussi noir et aussi laid que le diable, à qui je viens faire la guerre. Il aura sûrement peur de ma vilaine face, et me laissera maître du terrain. »

La prévision s'accomplit à la lettre. Les fidèles de Languenan apprécièrent le dévouement de ce prêtre qui montait en chaire, plusieurs fois le jour, alors qu'il avait tant besoin du repos, et onze cents communions vinrent, à la fin de la retraite, le payer de ses fatigues (1).

Au mois d'octobre de la même année, Saint-Brieuc, la ville de ses anciens triomphes, l'entendit pendant la retraite préparatoire à la Toussaint, et il n'y parut pas inférieur à lui-même. « Je prêchai hier soir sur les mauvais livres, écrivit-il à M. Ruault; il y avait une foule immense. Le préfet, qu'on n'avait jamais vu au sermon, était présent (2). »

II

Ces tournées apostoliques, qui renouvelaient, en Bretagne, le grand mouvement religieux de la Restauration, mettaient le comble à la réputation de M. de la Mennais. Son insistance à exalter, dans ses sermons, les prérogatives du Souverain Pontife, surtout depuis la défection de Féli, avait fini par avoir raison de

(1) Dans une lettre à un de ses Frères, M. de la Mennais, après avoir raconté l'accident, ajoute : « J'en ai été quitte pour quelques contusions qui ne m'ont point empêché d'ouvrir une retraite, le lendemain, à Languenan, auprès de Dinan, retraite dans laquelle j'ai travaillé comme quatre sans être fatigué comme un. » Cité par E. Herpin, *op. cit.* p. 268.

(2) Lettre inédite du 25 octobre 1844. — Archives des Frères.

toutes les défiances, et l'on se reprenait à espérer que cette vie d'apôtre, si pleine et si pure, ne s'achèverait pas sans la consécration suprême de l'épiscopat (1).

Un jour, le fondateur des Frères reçut la lettre suivante, signée par un de ses amis de Saint-Brieuc, le chanoine Robillard : « Mon cher monsieur de la Mennais, je vous annonce que Mgr notre évêque (2) est décédé, ce matin, à onze heures, après une agonie qui s'est déclarée complète à cinq heures. Cet événement, qui vous intéresse nécessairement à un haut degré, ne vous aurait peut-être été appris que par les feuilles publiques, et j'ai pensé qu'il était bon que vous en fussiez informé plus promptement, s'il était possible.....

« Permettez-moi de vous dire en même temps — ce que vous savez peut-être déjà — les chances que nous avons de vous obtenir pour réparer les plaies de notre diocèse. M. Vielle, connaissant mon dévouement pour vous et comptant sur ma discrétion, m'a mis dans la confidence de ses espérances à votre sujet. Il a reçu l'assurance positive que les archevêques de Reims et de Besançon, qui paraissent jouer un grand rôle dans la nomination des évêques (3), sont disposés à agir pour vous faire nommer au siège de Saint-Brieuc. Dieu soit béni! Puisse leur influence réussir, en faveur de notre pauvre diocèse! En attendant, nous n'allons cesser de prier Dieu pour qu'il nous donne un pasteur selon son cœur, que nous croirons avoir trouvé, s'il vous donne à nous (4). »

Cette lettre était datée du 19 février 1841. Devenir évêque de Saint-Brieuc; gouverner de nouveau, et cette fois sans entraves, ce cher diocèse, où l'on retrouvait à

(1) Dix ans plus tard, en 1852, Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, dira, en parlant de lui : « M. de la Mennais, *qui devrait être aujourd'hui l'un des plus anciens cardinaux de France.....* » — Témoignage de M. Guy, inspecteur primaire dans le département de l'Isère.

(2) Mgr de la Romagère.

(3) C'étaient les cardinaux Gousset et Mathieu.

(4) Lettre inédite. — Archives des Frères.

chaque pas les traces de son zèle; bénir, comme pontife, ces fidèles qui ne prononçaient son nom qu'avec vénération et reconnaissance; relever ces œuvres auxquelles il avait prodigué l'ardeur de ses meilleures années; assurer, par une protection plus que jamais efficace, l'avenir de ses deux instituts, quel couronnement pour sa carrière!

Le succès paraissait d'autant plus probable, que l'œuvre des colonies avait concilié au supérieur des Frères la bienveillance du gouvernement. Mais il eût fallu faire, ou du moins laisser faire, quelques avances au préfet de Saint-Brieuc et aux députés des Côtes-du-Nord, presque tous hostiles à l'Eglise; il eût fallu aussi gagner, par des concessions ou des promesses, le parti qui, après vingt ans, n'avait pas désarmé contre l'ancien grand vicaire. M. de la Mennais avait refusé la mitre alors que sa dignité n'avait rien à craindre; cette fois, la fierté du bon prêtre et de l'homme de cœur fortifiait les répugnances de son humilité; il s'empressa de décourager ses amis :

« Dieu me garde, mon cher Robillard, écrivit-il, de mettre sur mes épaules de soixante ans un fardeau tel que celui dont il vous plaît de me menacer! Mais, vraiment, ce serait folie à moi de le craindre. Il ne peut en être question sérieusement : j'ai cent et une raisons d'être tranquille à cet égard. Pour vous, mon bon ami, vous avez deux torts dans cette circonstance. Le premier est de désirer une pareille chose; le second est de prendre vos désirs pour une espérance fondée. Vous n'aimez plus comme il faut votre vieux Père.

« Je dirai demain la sainte messe pour le vénérable évêque qui vient d'achever si douloureusement sa longue carrière, et je ne cesserai, jusqu'à la nomination de son successeur, de demander ardemment au bon Dieu que celui-ci ait tous les genres de mérites que je n'ai pas : ce n'est pas peu dire.

« Il vous faut un évêque tout à fait nouveau, tout

à fait étranger à ce qui s'est passé dans le diocèse, et contre lequel il ne puisse y avoir, par conséquent, aucune prévention. Or, assurément, je ne suis pas cet homme-là.

« Adieu, mon cher ami! Tâchez de devenir plus raisonnable et de ne plus me souhaiter de mal. Adieu, encore une fois. Je vous pardonne à cette condition, et je vous embrasse *ex toto corde* (1). »

Grâce à sa réserve, le fardeau lui fut, encore une fois, épargné. Mais, comme si la Providence avait voulu que le diocèse de Saint-Brieuc fût gouverné, du moins, selon son esprit, le choix du roi tomba sur son ancien protégé de Saint-Sulpice, sur le vicaire général qu'il avait formé à l'administration et soutenu de ses conseils, M. l'abbé Le Mée. Ce n'était pas l'homme nouveau que désirait M. de la Mennais; mais, sa prudence l'ayant toujours tenu éloigné des luttes des partis, on put espérer de voir l'évêque garder les sympathies qui étaient venues, de toutes parts, au grand vicaire.

Le nouveau prélat s'annonçait, d'ailleurs, comme le protecteur naturel des Frères de Ploërmel et des Filles de la Providence. M. de la Mennais applaudit à sa nomination.

III

Il importait d'autant plus au fondateur d'assurer à ses œuvres de nouveaux appuis, que les anciens disparaissaient l'un après l'autre. Mgr de Quélen, le confident des années de jeunesse, était mort récemment. Le vieil évêque de Rennes, Mgr de Lesquen, qui, malgré de pénibles malentendus, avait rendu à l'abbé Jean plus d'un

(1) Lettre inédite du 22 février 1841. — Archives des Frères. — L'année précédente, il avait été question de M. de la Mennais pour un siège épiscopal à l'occasion de la mort de Mgr de Quélen, archevêque de Paris. M. Ruault lui écrivait, le 10 mars 1840 :

« Vous me parlez du futur archevêque de Paris. Vous ne me dites pas que votre nom a été mis aussi sur les rangs, dans les *Villes et Campagnes* et dans la *Quotidienne*. »

service, venait de donner sa démission (1). M. Coëdro, son vieux compagnon d'apostolat, s'était éteint en pleine maturité, il y avait quelques mois à peine.

Un autre ami, plus intime et plus constamment fidèle, lui fit ses adieux, en 1841, dans des circonstances particulièrement émouvantes.

Le dernier voyage de M. Deshayes à Ploërmel compte parmi les dates mémorables des annales de l'institut. C'était à la fin de la retraite des Frères. Avant de se séparer, on alla, en procession, comme d'ordinaire, visiter les tombes des disparus dans le cimetière de la maison-mère, et, comme d'ordinaire aussi, le supérieur parla à ses fils au nom de ceux qui, leur tâche accomplie, reposaient dans l'enclos funèbre. Son fidèle associé était là, suivant la procession d'un pas lourd, le regard fixé sur les petites croix des sépultures.

Au souvenir de ce quart de siècle écoulé dans la joie d'un commun effort, qui allait faire place aux sombres années du déclin, M. de la Mennais crut devoir s'appliquer à lui-même les enseignements de la mort, et son discours au cimetière fut une suite de conseils inspirés par la pensée de sa prochaine disparition : « Mes enfants, dit-il, elles sont déjà nombreuses, ces tombes. Une autre ne tardera pas à s'ouvrir : ce sera la mienne. Je veux être placé au milieu de vous, afin

(1) En 1841, il se retira à Dinan, où il vécut encore près de quinze ans. Sa situation de fortune étant précaire, M. de la Mennais lui fit une proposition dont le lecteur appréciera la délicatesse. Le fondateur des Frères écrivait à M. Ruault, le 10 février 1841, :

« L'évêque n'a mis aucune condition à sa retraite, si bien qu'il ne peut compter que sur son bien de famille, c'est-à-dire sur fort peu de chose. Cependant il y a lieu de croire que le gouvernement lui allouera au moins un secours annuel de 3000 francs. Son intention était de se retirer à Dinan dans la maison de M[lle] de Fontimeu, mais je lui ai fait des observations là-dessus qui l'ont ébranlé. Cette maison est trop petite pour le loger, lui, ses sœurs et trois domestiques, plus les nombreux visiteurs qui l'écraseront à Dinan. Je lui ai offert la maison que j'habitais à Saint-Brieuc, et dont je puis disposer ma vie durant : il a été enchanté, et, de son cabinet, j'ai écrit à Saint-Brieuc pour arranger cela. Je lui ai même offert de passer quelque temps à la Chesnaie, si cela lui convenait. Il m'a paru sensible à ces procédés de ma part, et nous avons longuement causé de beaucoup de choses. » Lettre inédite. — Archives des Frères. — En 1840, Mgr de Lesquen se décida définitivement à rester à Dinan; mais il avait apprécié, une fois de plus, les qualités de cœur de son ancien grand vicaire.

que vous puissiez venir prier sur la tombe de votre vieux Père. »

Puis, avisant, à ses pieds, M. Deshayes, assis sur un bloc de granit : « Mon vénérable et saint ami, nous touchons tous les deux au terme de notre carrière; bientôt nous aurons disparu du milieu de ces enfants; mais, du fond de la tombe, nous pourrons les guider encore. Un peu plus tard, ils viendront nous rejoindre; donnons-leur rendez-vous au ciel! »

Touché jusqu'aux larmes de cette apostrophe inattendue, M. Deshayes prononça lui-même quelques paroles émues sur l'éternité et les choses de l'autre vie, ajoutant, sans donner d'explication, qu'il prendrait des mesures pour que la mort elle-même ne le séparât point tout à fait de M. de la Mennais.

Trois mois plus tard, il s'éteignait à Saint-Laurent-sur-Sèvre (1). Il avait fait appeler, quelques jours auparavant, un de ses missionnaires, M. Guyomard, et lui avait confié, en ces termes, un de ses plus chers desseins : « Quand je ne serai plus, je veux qu'on me coupe le pouce de la main droite, avec laquelle j'ai signé la règle des Frères de Ploërmel, et qu'on l'envoie à M. de la Mennais, afin qu'une partie de mes cendres repose un jour avec les siennes. »

Ce legs d'amitié fut fidèlement rempli. Lorsque la relique du pieux vieillard arriva à Ploërmel, M. de la Mennais la fit déposer à la chapelle, derrière le maître-autel, et décida qu'à la retraite suivante, après le grand service des défunts, elle serait portée solennellement au cimetière, et descendue dans la tombe où lui-même reposerait un jour.

Cette mort, quoique prévue, affecta vivement le supérieur de Ploërmel. Après avoir pleuré son vieil ami, il profita, comme toujours, du douloureux événement pour exciter ses Frères au travail et au sacrifice, en vue de l'éternelle réunion : « Pauvres enfants, leur dit-il,

(1) Voir tome 1er, page 358.

vous aviez deux pères. L'un a été ravi à votre amour; consolez celui qui vous reste par votre docilité, par votre persévérance, et augmentez, s'il se peut, dans le ciel, la joie de celui que vous avez perdu, en travaillant à acquérir toutes les vertus dont il fut au milieu de vous le modèle. Mettez en pratique les conseils qu'il vous a donnés, à chaque retraite, pendant vingt-deux ans, pour devenir des saints, afin que nous puissions tous, un jour, être réunis à lui dans le sein de Dieu (1). »

La disparition de M. Deshayes nécessitait des changements dans les dispositions relatives au futur gouvernement de l'institut.

L'acte de 1835 fut remanié par M. de la Mennais. Il y introduisit les précisions que lui dictait une nouvelle expérience de sept années, puis, se défiant de lui-même en aussi grave matière, il soumit son « Acte de dernière volonté » à l'approbation d'un certain nombre de prélats, parmi lesquels figuraient au premier rang les cinq évêques de Bretagne.

La nouvelle rédaction contenait cet article essentiel : « Après mon décès, la congrégation sera gouvernée par un Frère supérieur général, avec l'aide d'un conseil de quatre membres, dont il prendra l'avis dans toutes les affaires importantes, et dans le sein duquel il choisira deux assistants plus particulièrement destinés à le soulager dans l'exercice de sa charge; le second assistant remplira les fonctions d'économe (2). »

Le supérieur, on le voit, est absolument fixé sur la forme de gouvernement qui convient aux Frères. Ses vues sont les mêmes, à cet égard, qu'en 1835, et lorsque, plus tard, en 1848, il communiquera à l'institut son « Acte de dernière volonté », revêtu de l'approbation de six évêques, il n'aura dû changer qu'un ou deux noms propres.

(1) Cité, d'après les manuscrits de Ploërmel, par l'auteur de l'opuscule intitulé : *Un ami de l'enfance au XIXᵉ siècle : l'abbé J.-M. de la Mennais*, p. 94.

(2) Voir cet acte, en entier, à la fin du volume (*Appendice I*). Il porte la date du 2 février 1843.

une mesure vraiment touchante, à la personne du fondateur. Nul ne veille, comme lui, sur la santé et le bien-être du « vénéré Père ».

C'est lui qui, au retour des fatigants voyages de Paris, envoie à son vieil ami, meurtri par les cahots de la diligence, la voiture et les chevaux qui, de Rennes ou de Dinan, devront le ramener à Ploërmel, sous la la conduite du frère Donat. Rien ne manque dans le carrosse rustique, ni les livres préférés du maître, ni les récents journaux, dont on le sait très friand. Aussi quelle joie, lorsque, après une absence de plusieurs semaines, l'abbé Jean reparaît à la maison-mère! quelle effusion dans les embrassements! quels éclats de franc rire! quelle animation dans les repas, où le voyageur raconte, avec une malicieuse bonhomie, les faits et gestes des grands personnages qu'il vient de quitter! quelle expansion surtout dans ces causeries du soir, au coin de l'âtre pétillant d'une flamme claire, où ces deux prêtres, frères par le cœur, se racontent leurs secrets et se livrent leur âme! Témoins de cette amitié sainte et reconnaissants des bons offices de leur aumônier, novices et postulants s'accoutument à unir dans une même vénération leur « Père de la Mennais » et leur « Père Ruault ».

Celui-ci avait besoin de se sentir ainsi aimé pour supporter sans faiblir les fatigues de sa tâche journalière. Soulagé, à l'origine, par quelques jeunes prêtres qui n'avaient fait que passer à Ploërmel (1), il portait seul

(1) Après M. Massias, qui paraît avoir aidé peu de temps M. Ruault, nous trouvons à Ploërmel, en 1842, un ancien vicaire de Saint-Clément, au diocèse de Nantes, M. Maurice. Il désirait se dévouer aux Frères des colonies, et venait, à la maison-mère, faire l'apprentissage des fonctions d'aumônier. Il était très pieux, et il garda de son séjour auprès de M. de la Mennais un souvenir attendri. Il lui écrivait, le lendemain de son départ : « C'est hier matin que j'ai quitté Ploërmel, et j'ai encore le cœur tout embaumé du parfum de charité qu'on respire dans cette sainte maison. Vraiment, je ne connaissais pas encore les bons Frères, et je me répétais à moi-même, après leur avoir dit adieu : « Quels bons cœurs !... » Je vous l'avoue, cher Père, il y a maintenant dans mon âme quelque chose qui n'y était pas auparavant, et que vous y avez mis. Oh! que je vous ai donc d'obligations pour tout ce que j'ai trouvé près de vous! » — Lettre inédite du 19 mars 1842. — Archives des Frères.

le fardeau depuis longues années. Le jour vint où ses infirmités l'obligèrent à le partager.

Il y avait alors, au séminaire de Vannes, un jeune ecclésiastique, originaire de Ploërmel, qui, pendant les vacances, aimait à faire le catéchisme aux élèves des Frères. Séminariste modèle après avoir été brillant collégien, Alexis Guilloux était, au dire de ses maîtres, un sujet de grand avenir.

M. de la Mennais le vit à l'œuvre. Il fut charmé de sa piété, de ses connaissances, de sa maturité précoce, et il résolut de se l'attacher.

Afin de secourir immédiatement M. Ruault, il obtint, en faveur de l'abbé Guilloux, une dispense d'âge, et le fit ordonner prêtre, le 11 mars 1843. Le même jour, son protégé était nommé second aumônier des Frères.

L'acquisition pouvait être excellente pour la maison-mère; mais croire qu'un ecclésiastique de vingt-quatre ans accepterait longtemps une vie de retraite, appliquée à des tâches délicates et malaisées, dans la société de deux vieillards souvent accablés de soucis, n'était-ce pas trop présumer de sa vertu?

Son attitude ne tarda pas à dissiper les craintes, et son zèle dépassa bientôt les espérances du fondateur. Plusieurs conférences par semaine, une instruction tous les dimanches et jours de fête, la confession de nombreux novices et postulants, plusieurs retraites d'enfants chaque année, des catéchismes au pensionnat, la direction des congrégations de la sainte Vierge et des saints anges, telle est la besogne courante à laquelle il s'astreignit sans murmure, et qu'il accomplit avec une conscience admirable. Bientôt le ministère de la communauté ne lui suffit plus. C'est à lui que la ville de Ploërmel doit sa conférence de saint Vincent de Paul, et c'est lui aussi qui, avec le consentement du curé, établit dans la paroisse la congrégation de la sainte Vierge et l'association de la Sainte-Enfance, qui ont tant contribué, depuis lors, au progrès de la piété. Enfin, si ses fonctions habituelles lui laissaient quelque répit, il ne résistait pas au plaisir

d'aller, dans une paroisse rurale, prêcher une retraite d'enfants ou travailler au succès d'une mission (1).

C'était la jeunesse de M. de la Mennais qui revivait sous ses propres yeux, avec son « zèle de feu et son courage de fer », alimentés par la plus tendre piété.

Aussi, quels encouragements il prodigue à ces débuts si riches de promesses! Quelle intimité unira bientôt ces deux âmes si fraternelles, malgré la différence des âges!

L'amitié est-elle possible entre la jeunesse et l'âge mûr? Non, sans doute, quand il s'agit des mondains. Il est bien difficile que deux vies, dont l'une se repaît d'illusions, tandis que l'autre se consume en vains regrets, tendent d'un même élan vers un avenir si diversement entrevu. D'un côté, emportement de plaisir et d'espérance, besoin de croire à la parole des hommes et à la réalisation des joies rêvées; de l'autre, scepticisme amer, étroite et vulgaire prudence qui n'attend plus rien que de ses calculs égoïstes : quel trait d'union établir entre de telles extrémités?

Mais il en va tout autrement dans le sacerdoce. Entre le jeune prêtre qui, pendant les années de séminaire, a longuement médité le *Vanitas vanitatum* de l'Ecclésiaste, et le vétéran qui, au cours d'un ministère souvent traversé, a maintes fois expérimenté le mensonge des joies terrestres, entre ces deux hommes dont l'un sait ce que l'autre croit, qui ont livré leur vie au même travail avec le même espoir, dont le cœur s'alimente au même foyer, il peut y avoir différence d'impressions; il n'y a pas opposition de pensée. Si donc il existe entre eux une de ces ressemblances qui unissent les âmes par leurs racines profondes et qui, par suite, survivent aux ravages des années, rien ne les empêchera de contracter des liens plus doux que l'estime, plus forts que la simple charité, et de marcher

(1) Cf. *Oraison funèbre de Mgr Alexis-Jean-Marie Guilloux, par Mgr Hillion*, p. 10.

côte à côte, s'appuyant l'un sur l'autre, vers le terme de leurs communes espérances. Une pareille liaison sera même d'autant plus solide, qu'on la saura plus étrangère aux caprices du sentiment.

M. de la Mennais était loin d'avoir perdu tout ce qui rend la jeunesse aimable. Toujours gai, affable, primesautier, pétillant de malice, il attirait, à soixante ans, comme à vingt-cinq, quiconque apprécie les charmes d'un esprit délicat et fertile en ressources. Mais ce qui, après ses vertus ecclésiastiques, lui assurait l'affectueuse estime de l'abbé Guilloux, c'était la variété de ses connaissances.

Tout en s'appliquant aux œuvres du ministère extérieur, le jeune prêtre était homme d'étude. Si les sciences sacrées avaient ses préférences, il ne négligeait rien de ce qui peut orner l'esprit et en étendre la portée. Il possédait plusieurs langues vivantes et cultivait assidûment le grec et le latin. Philosophie, histoire naturelle, astronomie, archéologie, étude des principes de l'art chrétien, occupaient tour à tour ses loisirs. Nulle part, ses devoirs d'aumônier remplis, il ne se trouvait plus à l'aise que dans la grande bibliothèque, dont il avait fait son cabinet de travail.

C'était un trésor pour M. de la Mennais qu'un tel auxiliaire. Aussi, quelle joie lorsqu'ils pouvaient passer quelques heures ensemble au milieu des in-folio! M. Ruault, comme de juste, était admis en tiers dans ces entretiens, et le saint homme daignait se souvenir alors qu'il avait passé une partie de sa vie dans le commerce des auteurs classiques. L'art et la littérature n'avaient, d'ailleurs, qu'une place secondaire dans les préoccupations de ces trois prêtres. Aucun dilettantisme n'effleurait leur pensée. S'instruire pour attirer plus sûrement les âmes au Christ Jésus, tel était le but général de leurs études. Le but immédiatement pratique était, nous le savons, de donner aux jeunes Frères une très solide formation religieuse et une culture intellectuelle proportionnée aux exigences de l'opinion.

Les conférences des deux aumôniers et leur direction spirituelle au saint tribunal répondaient pleinement aux désirs du fondateur, mais ils ne pouvaient enseigner toutes les matières marquées au programme des brevets. M. de la Mennais confia cette tâche à un Frère qui offrait pour les sciences des aptitudes exceptionnelles.

VI

L'institut possédait trois religieux, frères par le sang avant de l'être par la profession, que nous avons laissés se dépensant au service des âmes dans les ministères les plus divers, l'un aux Antilles, l'autre dans une paroisse rurale des Côtes-du-Nord, le troisième, au noviciat de la maison-mère. Laissons le frère Marcellin à ses méritoires chevauchées le long des savanes de la Guadeloupe, et étudions l'action commune du frère Hippolyte et du frère Bernardin, que le fondateur a réunis à Ploërmel, en 1837, sous sa direction immédiate

Chargé, en 1830, de la formation des novices, le frère Hippolyte devait occuper jusqu'en 1853 cette importante fonction (1). Son humilité, son abnégation, sa solide piété, sa régularité exemplaire en faisaient vraiment le modèle des futurs religieux. Absent de Ploërmel, M. de la Mennais savait que les divers exercices étaient suivis avec la même ponctualité qu'en sa présence; aussi, le frère Hippolyte jouissait-il de son entière confiance : témoin l'acte testamentaire de 1835, que nous avons cité.

Sans le céder en vertu à son aîné, le frère Bernardin avait sur lui une réelle supériorité, celle de la science. Nous l'avons laissé à Ploubalay, installant un observatoire astronomique au sommet d'une bâtisse en construction, et étonnant M. Querret par la rapidité de ses progrès en mathématiques.

(1) Tout en lui confiant la présidence des principaux exercices du noviciat, M. de la Mennais se réserva les fonctions proprement spirituelles du maître des novices.

Rappelé à Ploërmel en 1837, il fut chargé de préparer les jeunes Frères aux examens du brevet, et de former, pour la partie scientifique, les élèves du pensionnat qu'on destinait, soit à la marine, soit aux écoles du gouvernement. C'est là qu'il devait donner sa mesure.

La congrégation ne possédait point encore d'ouvrages classiques. Les manuels de M. Querret étaient, nous l'avons vu, le thème exclusif de l'enseignement des sciences. Ils étaient excellents, à bien des égards; mais, après la loi de 1840, qui rendait obligatoire le système métrique décimal, ils devinrent insuffisants.

Le frère Bernardin réédita, tout d'abord, le *Traité d'arithmétique* de son ancien maître, en le complétant selon les programmes du jour.

Ce petit livre était désormais parfait pour les élèves; mais il fallait songer aux instituteurs. Un traité d'arithmétique complet, clair et bien ordonné, capable de guider les maîtres et de les instruire, restait encore à faire. L'Université elle-même n'en avait que de médiocres. Le frère Bernardin se mit à l'œuvre, et, en 1845, parut cet excellent *Traité d'arithmétique à l'usage des maîtres*, qui lui valut bientôt une réputation de savant.

Le célèbre mathématicien Bertrand, qui devait mourir membre de l'Académie des Sciences et professeur au Collège de France, était alors chargé de l'enseignement des sciences au collège de Saint-Brieuc. A peine eut-il lu le travail du frère Bernardin, qu'il voulut entrer avec lui en relation d'études. Cet homme de bien, modèle de dévouement désintéressé à la science, ne craignit pas de soumettre à celui qu'il regardait comme son émule un *Traité d'arithmétique* qu'il avait composé lui-même, et lui demanda tout de suite sa collaboration pour un *Traité de géométrie* qu'il préparait.

« Monsieur et honorable collègue, lui écrivait-il, je crois qu'il serait avantageux au bien de voir deux noms, pris dans deux camps opposés, réunis sur le même ouvrage par la noble ambition d'être utile à la jeunesse studieuse. J'apprécie trop votre caractère et

votre habit pour vous dire que la question d'argent est aussi loin de ma pensée que de la vôtre..... Si vous êtes disposé à travailler à cette œuvre difficile et longue, je m'empresserai de vous soumettre un plan de rédaction et un programme que nous chercherons à rendre le meilleur possible. Dégagés de toute question d'amour-propre, pénétrés du désir de bien faire, l'union de nos travaux sera la force de notre œuvre (1)..... » Et il annonçait au Frère sa visite pour les vacances. Une proposition aussi flatteuse eût grisé un débutant peu affermi dans l'humilité. Pour écarter tout danger de vaine gloire et aussi pour ne rien distraire du temps qu'il devait aux novices, le frère Bernardin déclina, sans hésiter, l'offre du professeur en vue. Sa réponse, admirable de modestie, fait le plus grand honneur à la formation religieuse de Ploërmel.

« Le bon accueil que vous avez bien voulu faire à mon petit travail, dit-il, et le jugement que vous en portez sont, pour le pauvre auteur, un puissant encouragement.

« Oui, monsieur, votre suffrage est pour moi d'un grand prix. Jusqu'ici, je n'étais sûr que de ma bonne volonté; maintenant j'ai la confiance que ce fruit de mes veilles pourra produire quelque bien : c'était mon unique but.

« Vous m'annoncez, monsieur, qu'aux prochaines vacances, vous ferez le voyage de Ploërmel. Ce me sera un honneur et un vrai plaisir de faire votre connaissance. Je vous remercie d'avance du traité que vous aurez la bonté de m'offrir; je le recevrai avec gratitude, et le lirai avec profit. Je recevrai et lirai de même vos diverses recherches relatives à l'enseignement. Mais, monsieur (j'ai besoin de vous le dire avant que vous puissiez vous en convaincre par vous-même), vous vous êtes formé une opinion beaucoup trop favorable de mes

(1) Cité par le frère Léontin, dans sa notice sur le frère Bernardin, — *Chronique de l'institut des Frères, etc.* T. II, p. 26.

connaissances. Elles sont assurément trop bornées pour me permettre une « critique éclairée » de vos ouvrages. Par suite de ce même préjugé, vous me proposez une collaboration évidemment au-dessus de mes forces. Il serait, à la vérité, bien flatteur pour moi et avantageux à l'institut dont je suis membre de figurer en tête d'un ouvrage à côté d'un nom justement connu et justement estimé; mais, pour obtenir cet honneur, il me faudrait : 1° une étude approfondie des matières en question, 2° des connaissances préliminaires qui me manquent absolument, 3° les ouvrages indispensables pour m'efforcer de les acquérir, 4° enfin, du temps à ma disposition. Or, je n'ai rien de tout cela, et du temps, j'en ai moins que jamais, à raison de l'accroissement de notre noviciat.

« Je dois ajouter que, si essentielles que soient les quatre choses qui précèdent, il est un cinquième obstacle qui, à lui seul, m'empêcherait de concourir à la composition du traité dont vous me parlez : je veux dire la nature de mes engagements religieux. La publication de cet ouvrage exigerait une avance de fonds que je ne pourrais faire, n'ayant rien et ne pouvant rien avoir à ma disposition..... Au surplus, monsieur, j'aurai bientôt l'avantage de vous voir, comme vous voulez bien m'en donner l'espérance. Alors vous reconnaîtrez que je n'avance rien ici dont vous ne puissiez facilement vous convaincre en une demi-heure d'entretien (1). »

Le nom du frère Bernardin ne parut pas sur les livres du mathématicien déjà célèbre; mais l'estime de celui-ci pour un religieux si étranger à tout amour-propre et si complètement esclave de son devoir s'en accrut encore.

Si, en fidèle disciple du fondateur, l'humble savant se refuse aux démarches qui profiteraient à sa seule réputation, il ne recule devant aucune fatigue quand il s'agit du progrès de ses élèves ou du bon renom de son institut.

(1) *Chronique de l'institut des Frères*, T. II, p. 27.

Successivement une *Méthode de lecture;* des *Leçons élémentaires d'algèbre;* un nouveau *Traité d'arithmétique élémentaire, théorique et pratique;* enfin des *Exercices d'hydrographie* en rapport avec le *Traité de navigation* de Caillet, attesteront la variété de ses connaissances et sa persévérance au travail. Il devait mourir à soixante-quatre ans, actif et courageux jusqu'au bout, presque au sortir de sa dernière leçon d'astronomie.

VII

Il laissait à l'institut une collection d'excellents classiques (1); mais son meilleur legs était assurément cette légion de jeunes Frères qui, répandus maintenant dans toute la Bretagne, et enseignant les mathématiques d'après ses méthodes, obtenaient partout, pour eux et leurs élèves, les plus encourageants suffrages.

Hélas! un succès qui s'affirme avec quelque persis-

(1) Il laissait aussi une horloge très savante et très compliquée, qu'il avait trouvé moyen de fabriquer avec des instruments fort imparfaits et des débris métalliques recueillis un peu partout. Installée dans une des cours intérieures de la maison principale, elle fait aujourd'hui l'admiration des visiteurs. L'ingénieux mécanicien en a donné lui-même la description.

« L'horloge dont nous nous occupons, écrivait-il en 1854, aura 8 cadrans, dont deux seront doubles.

1er. — Les secondes, les minutes et les heures, pour Ploërmel : il portera trois aiguilles.

2e. — L'heure (et à peu près la minute) pour tous les lieux du monde en même temps : aucune aiguille.

3e. — Mouvement diurne moyen apparent du soleil et de la lune : deux aiguilles.

4e. — Les jours de la semaine, et le quantième du mois : deux aiguilles.

5e. — Aspect de la voûte étoilée, à chaque instant, pour Ploërmel; temps sidéral: lever, coucher des étoiles; passage des étoiles au méridien : aucune aiguille.

6e. — Jours et phases moyennes de la lune; mois, saisons : deux aiguilles.

7e. — Déclinaison et ascension droite du soleil; année, siècle : trois aiguilles.

8e. — Lever et coucher du soleil, temps moyen; équation du temps : deux aiguilles, dont l'une apparaîtra au moment du lever, et disparaîtra au moment du coucher du soleil.

L'horloge réglera, en outre, un système planétaire, où l'on verra :

Le Soleil, exécutant sa rotation en 25j,10h;
Mercure, faisant sa révolution autour du soleil en 87j 981; .
Vénus, accomplissant la sienne en 223j,618;
La Terre, id. en un an; son axe, incliné de 23° 1/2 à

tance est bien près d'exciter l'envie. Les instituteurs du camp rival, qui avaient tant décrié la prétendue insuffisance des « Ignorantins », ne pouvant nier maintenant leur supériorité, s'avisèrent, de nouveau, de les exciter à l'apostasie, pour les attirer dans leurs rangs.

Il y avait à Saint-Méloir-des-Ondes, paroisse des environs de Saint-Malo, un ancien disciple du frère Bernardin, dont les leçons d'hydrographie étaient fort appréciées. Le principal du collège de Saint-Servan n'eut pas honte de proposer au frère Auguste de quitter l'habit religieux, pour venir enseigner dans son établissement. Il espérait le séduire par l'appât d'un gros traitement, sans se douter même que la première vertu dont M. de la Mennais imposât la pratique, c'était le mépris de l'argent.

Le frère Auguste n'eut pas un instant d'hésitation; mais, au lieu de répondre immédiatement par un refus catégorique, il se dit que de tels agissements devaient être connus du Père, et il envoya la lettre à Ploërmel. M. de la Mennais eût pu dénoncer le coupable à ses chefs hiérarchiques, et obtenir contre lui des mesures de rigueur. Il recula devant cette extrémité; mais, comme il fallait démasquer les menées d'un homme sans scrupule, qui pour-

peu près sur l'Ecliptique, restera parallèle à lui-même, ce qui produira les saisons; elle fera une révolution entière sur elle-même en un jour sidéral, et cela, combiné avec le mouvement annuel, produira le jour solaire moyen; de plus, elle entrainera la *Lune*, qui fera sa révolution autour de la terre en 27j,322, ce qui, combiné avec le mouvement de translation de la terre, donnera les phases moyennes.

Mars, accomplissant sa révolution autour du soleil en 686j,86 environ.

Jupiter, id. . . . . en 4334j,28. — Cette planète fera un tour sur elle-même en 0j,4137 environ; elle sera escortée de ses quatre satellites faisant leurs révolutions à l'entour :

le 1er, en 1j,719;
le 2e, en 3, 551;
le 3e, en 7, 551;
le 4e, en16, 689;

Saturne, faisant sa révolution autour du soleil en 10765j,79. — Cette planète sera entourée de son anneau.

Uranus, enfin, faisant sa révolution en 30702j,44 environ.

Nota. — L'horloge sonnera les heures, les demies et les quarts; elle sonnera l'*Angelus* le matin, le midi et le soir, et, de plus, pourra chanter quelques morceaux de plain-chant qui ne soient ni trop longs, ni trop difficiles. »

rait tenter d'autres conquêtes, il dicta la lettre suivante au frère Auguste, qui l'adressa, en son propre nom, au principal de Saint-Servan.

« Monsieur, votre lettre est un outrage. Je suis Frère, et à Dieu ne plaise que je renonce jamais à mon saint état! Tous ceux qui violent leurs engagements sont des êtres vils, des *hommes de foi mentie,* et je ne comprends pas comment ils pourraient être chargés de l'éducation, à quelque titre que ce soit, et dans quelque établissement que ce soit. Pour moi, je n'oublierai point les foudroyantes paroles que notre Père leur adresse, à la page 37e de notre *Recueil :*

« *Va, malheureux! Calcule par sols et deniers les avantages que le monde peut t'offrir....* »

Le Frère cite jusqu'au bout l'éloquente invective qui se termine par ces mots : « *Il n'y a pas jusqu'aux petits enfants qui, demain, en te voyant passer, ne sifflent sur toi, comme s'ils lisaient sur ton front : Apostat!* » Et il conclut : « Ce titre, monsieur, ne sera jamais le mien; veuillez le croire (1). »

Cette lettre vengeresse fut publiée par l'*Impartial* de Dinan, et les universitaires bretons renoncèrent pour longtemps à fortifier leur personnel aux dépens de l'institut des Frères.

Fier des succès de ses fils dans l'enseignement des sciences, M. de la Mennais leur faisait étudier avec le même soin les autres matières marquées aux programmes officiels. Il les voulait capables de rivaliser, sur tous les points, avec les meilleurs instituteurs laïques, et il ne négligeait rien pour les stimuler au travail.

Au fond d'une paroisse rurale du diocèse de Saint-Brieuc vivait un jeune Frère dont les multiples aptitudes attiraient, depuis quelque temps, son attention. Mathématicien hors ligne, dessinateur, architecte, auteur du superbe plan sur lequel on venait de rebâtir l'église de Pordic, le frère Cyprien connaissait à merveille les

(1) *L'Impartial, journal de Bretagne,* N° du 10 octobre 1845.

principes et les règles, souvent capricieuses, de la syntaxe grammaticale; enfin, ses écrits de circonstance révélaient un mérite littéraire peu commun.

Pour continuer la série des ouvrages classiques composés par les Frères, M. de la Mennais lui demanda une *Grammaire française*. Le jeune maître se mit au travail avec un zèle que ralentissaient à peine de fréquents accidents de santé; mais il dut laisser à d'autres l'achèvement de son œuvre ; comptant, plus que jamais, sur ses rares qualités, le Père l'avait appelé à Ploërmel, pour lui confier un poste de confiance, où nous le retrouverons bientôt.

VIII

On s'étonnera peut-être de voir M. de la Mennais, d'abord si réservé vis-à-vis de la « science qui enfle », et si désireux de restreindre l'instruction de ses fils aux nécessités de leurs fonctions, leur faire donner maintenant une culture littéraire soignée, et les lancer, sans frein apparent, dans la vaste carrière des recherches scientifiques.

Rappelons d'abord que le programme des examens ne lui laissait pas la faculté de borner, à son gré, le champ des études. D'autre part, c'est dans les villes que, plus que jamais, on demandait des Frères, et là, les exigences de l'opinion, aussi bien que les nécessités de la concurrence, obligeaient de viser à une capacité professionnelle indiscutable. Enfin, dès 1845, M. de la Mennais prévoyait que la science grandirait dans l'estime du siècle, jusqu'à devenir, à ses yeux, une divinité, et il avait deviné que ses Frères ne garderaient l'influence qu'en se montrant à la hauteur de tous les progrès.

Du reste, tout en empruntant aux programmes de l'Université ce qu'ils pouvaient avoir d'excellent, il prétendait bien ne pas se faire l'esclave des règlements officiels. Il se réservait d'ajouter aux matières imposées les connaissances qu'il jugeait utiles, soit pour l'intérêt bien entendu des élèves, soit pour la perfection spirituelle des maîtres.

Nous avons signalé ses essais d'enseignement industriel et agricole (1). On était alors au début de ce mouvement d'émigration vers les villes, qui devait s'accentuer sous le second Empire, et qui, depuis lors, a pris les proportions d'une calamité. Comment rattacher le paysan au sol qu'il déserte, malgré l'accoutumance et les souvenirs, parce qu'il en retire trop difficilement le pain quotidien? En lui apprenant à fertiliser, par une culture moins routinière, le coin de terre dont il ignore les ressources.

M. de la Mennais ne manque pas une occasion d'inculquer cette idée à ses compatriotes. Avec sa claire intuition des besoins sociaux, il se dit que là est l'œuvre conservatrice par excellence, et que dans ce sens devra s'orienter l'activité de ses fils.

En attendant que les découvertes de la chimie permettent de donner un enseignement agricole vraiment scientifique, il encourage les Frères à multiplier les observations, à comparer les résultats, et, en associant les élèves à leurs recherches, à développer chez eux le goût d'une culture raisonnée.

Dès 1850, le frère Augustin, placé à la tête de l'école de Pleurtuit, se préoccupe d'améliorer les récoltes par un choix judicieux des meilleures semences; avec l'autorisation du Père, il emploie une somme de huit cents francs à l'achat d'un champ de démonstration, et lorsque ses élèves ont reconnu, avec lui, le rendement supérieur des graines qu'il s'est procurées, il leur en donne, à chacun, une petite provision, afin que leurs parents fassent de semblables essais.

(1) C'est sous son inspiration que les Frères des Antilles avaient commencé, dans ce sens, l'éducation des noirs. Il écrivait, dès le 17 octobre 1840, au ministre de la Marine : « Je viens d'engager fortement le frère Ambroise à faire tout ce qui dépendra de lui pour déterminer quelques jeunes nègres de nos écoles à travailler au Morne-Vannier, sous la direction des Frères qui y travaillent eux-mêmes. J'ai fait la même recommandation à M. l'abbé Evain. Puissions-nous persuader à ces pauvres et si chers enfants que la culture de la terre honore celui qui s'y livre! Je ne sais ce que deviendra cet essai. Peut-être mes espérances ne sont-elles qu'un rêve; mais enfin, il faut essayer, et nous allons voir .» — Lettre inédite. — Archives des Frères.

A Saint-Méloir-des-Ondes, le frère Auguste se délasse de ses cours d'hydrographie par des lectures et des démonstrations pratiques ayant pour but d'améliorer un jour les cultures de la région (1). En 1845, il a ouvert ses leçons d'agriculture avec dix élèves; de 1853 à 1860, le nombre des amateurs s'est élevé à vingt-cinq, et, à partir de cette dernière année, il a dépassé soixante.

Partout, l'enseignement des Frères est nettement pratique.

IX

L'institut est de plus en plus apprécié; mais la vaine gloire et l'esprit mondain, qui naissent si naturellement du succès dans les examens publics et du souci de briller aux yeux des familles, ne vont-ils pas être un écueil à la vertu des Frères?

M. de la Mennais n'épargnera rien pour l'écarter. En premier lieu, il est bien entendu que l'enseignement religieux gardera toujours la place d'honneur dans l'école. Pour l'affirmer une fois de plus, le fondateur réédite, en 1846, les *Devoirs du Chrétien*, de M. de la Salle, et impose cet excellent manuel, avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique, à tous les établissements, même communaux, qui dépendent de lui.

Convaincu, en outre, que la vie de prière est un contrepoids nécessaire à la vie d'étude, et que rien ne vaut, pour parler à Dieu, le langage même de l'Eglise, il publie, en 1847, sous le nom de *Bréviaire à l'usage*

(1) « L'enseignement agricole du frère Auguste consistait en lectures faites dans de bons ouvrages, tels que les *Eléments d'agriculture* de Bodin..... ou la *Chimie agricole* de Malagutti. Il consistait encore dans le choix de dictées et de narrations puisées dans des traités d'agriculture; enfin, dans des promenades faites sur les terres les plus intelligemment drainées et sur les champs les mieux labourés. Il menait aussi ses élèves visiter les fermes bien tenues, les exploitations munies des meilleurs instruments aratoires. Il leur prêtait des livres et des journaux techniques. Il avait même monté à ses frais un petit cabinet de chimie. » — E. Herpin, *op. cit.*, p. 117.

des laïques, un recueil uniquement composé de formules empruntées à la liturgie romaine.

La grande retraite annuelle est toujours là, d'ailleurs, pour secouer les quelques grains de poussière mondaine égarés sur la robe des Frères, et renouveler, par les exercices de la prière commune et de la pénitence, la grâce de leur profession.

Ce sont de nouveaux amis du Père qui viennent maintenant travailler à la sanctification de ses fils. Nommé évêque d'Angers en 1842, M. Angebault appartient désormais à son diocèse. L'âge condamne M. Langrez à ne plus guère s'éloigner de Quimper. Mais M. de la Mennais a rencontré dans ses voyages plusieurs prêtres de grand savoir et de solide vertu; d'autres sont venus à lui, attirés par la reconnaissance, et tous se sont offerts à partager, quelques jours chaque année, son austère labeur.

On voit séjourner à la maison-mère, successivement ou à la fois, M. le chanoine Robillard, de Saint-Brieuc, M. Jan, missionnaire du même diocèse, M. Ropers, supérieur du séminaire de Plouguernével, M. l'abbé de Léséleuc, aumônier de l'orphelinat de Saint-Ilan, enfin un ancien élève du collège de Saint-Méen, auteur de savants ouvrages et pourvu de trois doctorats, l'abbé Maupied.

Tous rivalisent de zèle; tous mettent au service des Frères une abondante doctrine traduite par une parole lumineuse et chaude; mais qui donc connaît les besoins de la famille aussi bien que le Père qui, toute l'année, suit, d'un œil attentif et inquiet, chacun de ses enfants?

Persuadé que lui seul peut guérir certaines misères, dont seul il a le secret, M. de la Mennais prend la parole, au moins une fois pendant chaque retraite. En présence de ces âmes excellentes, mais exposées, parfois, à de si fortes et subtiles séductions, il rappelle, avec une netteté pleine de vigueur, les engagements de la profession.

« L'esprit religieux, déclare-t-il un jour, consiste dans un complet renoncement à soi-même et dans une ferme volonté d'être à Dieu, sans réserve. Or, voilà ce que l'on

ne comprend plus aujourd'hui, et ce qu'il importe pourtant de comprendre mieux que jamais.

« En effet, mes enfants, vous avez à livrer de grands combats dans ces jours mauvais. Le démon, que le saint Evangile appelle le « fort armé », est déchaîné contre vous. Mille tentations vous assiègent; mille obstacles s'opposent au bien que vous êtes appelés à faire. Comment triompherez-vous dans cette guerre? c'est-à-dire comment conserverez-vous votre vocation, à laquelle est attaché votre salut et le salut de tant d'enfants? Comment se soutiendra, au milieu de difficultés si nombreuses, et malgré de si violentes attaques, la belle et grande œuvre à laquelle vous vous êtes consacrés?

Comptez-vous, pour cela, sur vos talents? Ce serait une espérance vaine. Ecoutez ce mot de l'Esprit-Saint : *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra;* c'est votre foi qui vaincra le monde!.....Or, votre foi, c'est de ne savoir que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié; c'est de vouloir être crucifiés comme lui et avec lui; c'est de présenter votre tête pour qu'on la couronne d'épines; c'est de donner vos pieds et vos mains pour qu'on les perce de clous; c'est d'accepter que votre corps soit flagellé, votre bouche abreuvée de vinaigre et votre cœur percé d'une lance; c'est d'entendre autour de vous, comme Jésus-Christ sur la croix, les hommes dont les paroles vous insultent et qui se rient de vos douleurs.

« Tel est l'esprit religieux. Mes enfants, je le répète, il faut que, dans cette retraite, tous se pénètrent de cet esprit-là, ou plutôt qu'ils prient Dieu de les en pénétrer, qu'ils le lui demandent avec une profonde humilité et une vive ardeur. Quiconque aura un esprit différent, quiconque ne sera pas religieux, je ne dis pas seulement de nom et d'habit, mais religieux dans toutes ses paroles, dans toutes ses habitudes, religieux jusque dans la moëlle des os, pourra servir notre œuvre pendant une année ou deux peut-être; mais il ne persévérera pas; sa place n'est pas ici!

« Il aime la gloire? Qu'il coure après elle : il ne recueil-

lera que des louanges empoisonnées; il ne moissonnera que la honte!

« Il aime l'argent? Il n'amassera que misères! L'insensé! Il se donnera en spectacle à la dérision publique; il ne tardera pas à tomber jusqu'au fond de l'abîme d'où l'on ne revient plus!

« Il aime son repos? il se fait une grande affaire d'avoir la moindre chose pénible à supporter, soit de la part des habitants de la maison où il demeure, soit de la part de ses confrères? il n'a aucune vertu, il se dépite, il se plaint? une servante qui gronde, un petit enfant qui babille ou qui crie, en voilà plus qu'il n'en faut pour abattre son courage et déconcerter son zèle? Eh bien! ce repos qu'il chérit, il n'en jouira nulle part, parce que nulle part, sur la terre, il n'y en a de parfait pour personne. En changeant de position, il ne fera que changer de supplice, de sorte que, toujours mécontent, le lendemain, du parti qu'il aura pris la veille, séduit par les charmes de la nouveauté, il s'imaginera toujours devoir être où il n'est pas, et il deviendra semblable à ces nuées sans eau, dont parle l'Apôtre, que les vents agitent à leur gré.

« Certes, ce ne sont pas de pareils hommes qu'il nous faut, dans aucun temps, mais particulièrement dans celui-ci. Il nous faut des esprit mûrs, capables d'une résolution, qui sachent prendre un parti, et qui, la voie droite une fois connue, ne s'en détournent pas, parce qu'ils éprouvent un désagrément, ou parce qu'on leur donne d'imprudents conseils. Il nous faut des âmes fortes, qui soient au-dessus d'un dégoût, d'un obstacle, d'un péril ou de leur propre faiblesse. Il nous faut des gens sensés, qui ne se conduisent pas par caprice, mais par des règles de foi, et qui ne commencent pas à bâtir pour laisser là l'édifice imparfait. Il nous faut, en un mot, des Frères remplis de l'esprit de sacrifice, qui n'aient qu'un désir, le désir de gagner le ciel en se donnant à Dieu sans réserve et sans retour, en s'immolant, chaque jour, eux-mêmes pour sa gloire. Qu'on les place ici, qu'on les place ailleurs, peu leur

importe! que le monde les applaudisse ou qu'il les blâme, peu leur importe : *Dieu seul* est leur devise! Que les ennemis de la religion se fassent leurs ennemis personnels et qu'ils soient persécutés, peu leur importe! ou plutôt, c'est alors qu'ils se réjouissent, se souvenant que le disciple n'est pas au-dessus du Maître, que Jésus-Christ a voulu souffrir avant nous, et que c'est au fond de la nuit, dans l'angoisse et dans le délaissement, que commença l'accomplissement de ce grand mystère du salut, consommé bientôt après sur la croix (1). »

X

Ces austères paroles supposent que des germes de relâchement existaient dans l'institut. Soit influence du bien-être relatif qui s'introduisait peu à peu dans les écoles payantes, soit éveil de rêves ambitieux dans des imaginations fascinées par la gloriole d'un brevet, les sévères usages des commencements tendaient à disparaître, pour faire place à une vie plus commode. Il n'est pas très rare, de 1842 à 1855, de voir des Frères déserter l'enseignement congréganiste pour passer dans le camp rival. C'était l'épreuve de la prospérité, plus redoutable mille fois que le dénuement et les tribulations du berceau.

Aussi, quelle fermeté le fondateur oppose à l'action de ces principes de mort!

On a laissé tomber en désuétude le point de règle qui veut que l'on quitte, au dessert, la table du recteur. M. de la Mennais le rappelle, chaque année, pendant la retraite, et, à chaque oubli constaté, il impose au délinquant une pénitence. Quelques jeunes Frères, même sous la conduite d'un religieux modèle, comme le frère Laurent, observent difficilement le silence, et abrègent les exercices de piété. Le fondateur exige une rigoureuse ponctualité, et écrit au directeur de Quintin : « Il faut absolument que la règle revive dans votre commu-

(1) Fragment cité dans la *Chronique de l'institut des Frères*, T. II, p. 301.

nauté, que le silence y règne, et que chacun soit exact à se rendre aux exercices à l'heure marquée. Vous en ferez aux Frères la recommandation expresse de ma part..... On n'est pas religieux à demi. Tous ceux qui manquent habituellement à la règle marchent dans le grand chemin de la perdition. Il y a une juste et terrible malédiction de Dieu sur les lâches, et particulièrement sur tous ceux qui, ayant été appelés à un état saint, foulent aux pieds les grâces de la vocation (1). »

Ailleurs, on s'est accoutumé à croire que le travail manuel ne convient point dans une congrégation de Frères enseignants. Le supérieur s'insurge contre un tel préjugé : « Vous vous faites de bien fausses idées de l'état religieux, écrit-il à un de ses disciples, si vous croyez que c'est une espèce de déshonneur que d'être employé au travail manuel. Si je faisais la liste de nos meilleurs Frères, j'écrirais en tête les noms de nos frères ouvriers, cuisiniers, jardiniers et autres (2). »

Malgré ce perpétuel souci de « ne perdre aucun de ceux que lui a confiés le Père céleste (3), » quelques prodigues lui échappent, vaincus par l'attrait d'une vie plus douce. C'est là une de ses plus cuisantes douleurs, et il faut entendre les cris qui sortent de son âme, à la pensée qu'un de ses fils penche vers l'apostasie. « O mon pauvre enfant, écrit-il à un Frère dont la vocation chancelle, vous que j'ai tant aimé et pour qui, je puis le dire, j'ai eu tant de bontés, deviez-vous donc me faire tant de peine? Vous que j'ai vu si zélé, si fervent, quoi, vous deviez finir par vous précipiter dans l'apostasie? Est-il bien vrai que vous êtes sur le point de vous déshonorer, de vous damner? Je frémis à cette pensée, et mes larmes coulent en abondance. Non, vous ne consommerez pas cet acte criminel, ce scandale

(1) Lettre inédite du 17 janvier 1847. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 18 avril 1846. — *Ibid.*

(3) *Domine, quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam.* — JOAN. XVIII, 9.

affreux..... Souvenez-vous des engagements que vous avez pris au pied des autels, de ce que vous avez juré sur le corps même de Jésus-Christ, et n'allez pas fouler aux pieds, avec une hardiesse impie, des obligations si saintes..... Ah ! chassez bien loin toute pensée de révolte, et, au plus vite, écrivez-moi, pour me consoler (1). »

On résistait parfois à de pareils appels. Alors, le cœur brisé, le pauvre supérieur recommandait à Dieu le rebelle incorrigible, et travaillait à mettre en garde sa congrégation contre cet homme de « foi mentie » (2). Grâce à son zèle, ces défections restèrent rares, et n'empêchèrent pas les rapides progrès de l'institut. Pour deux Frères peut-être qui, chaque année, quittaient l'habit religieux, soixante postulants demandaient leur admission à Ploërmel (3).

Une fois convaincu que le relâchement était le danger de l'avenir, M. de la Mennais résolut de le poursuivre sans trêve, jusqu'à la fin de sa vie. Sa correspondance des dernières années avec les Frères est un perpétuel *Sursum corda.*

A la retraite de 1847, brisé déjà par l'âge et la maladie, il trouve des accents d'une sublime énergie pour entraîner aux saints combats les âmes timides et les courages hésitants. « Ce que je crains pour notre société, déclare-t-il, ce ne sont pas les persécutions des hommes, c'est le relâchement. Les persécutions des hommes, c'est notre gloire, c'est notre vie ! Eh ! que peut donc le monde contre un religieux digne de ce nom ?

« Que le monde soit injuste à notre égard, tant mieux ! Que le monde nous refuse ses perfides faveurs, qu'il nous haïsse, tant mieux ! Plus il y aura d'opposition entre lui et nous, plus nous serons séparés de lui, plus nous serons forts.

(1) Lettre inédite du 9 octobre 1844. — Archives des Frères.

(2) Nous avons vu plus haut, (page 74 du présent volume) quelles précautions il prenait pour empêcher les anciens Frères de s'établir comme instituteurs en Bretagne.

(3) En 1847, il s'en présenta soixante-quatre.

« Vive la guerre!... Vive notre sainte guerre contre tous ceux qui la font à Jésus-Christ!

« Après tout, si nous avons à souffrir dans ces épreuves, Dieu soit béni! Nous sommes les disciples de ce Jésus qui vécut pauvre, qui fut humilié et condamné au supplice de la croix. Estimons-nous donc heureux lorsque Dieu nous appelle à porter l'image de son divin Fils trahi, outragé, crucifié ! Ne vivons que de la plus pure foi, ne touchons à la terre que par nos pieds; que nos cœurs s'élèvent jusqu'au ciel!

« Mes enfants, toutes les palmes des martyrs et des confesseurs de la foi ne sont pas distribuées; il en reste pour nous. Allons avec joie au-devant de celles qui nous sont offertes; élançons-nous pour les saisir, et, si nous persévérons jusqu'à la fin, elles seront à nous (1). »

M. de la Mennais ouvrait par ces paroles la dernière retraite qu'il dût prêcher à la maison-mère. Comme un chef blessé, dont la vie s'écoule avec son sang, fait passer toute son âme dans un suprême appel au drapeau, le vieil athlète, sentant qu'il va bientôt manquer à ses fils, leur jette un dernier cri, vibrant d'émotion, pour les rallier autour du Maître qu'ils ont juré de servir.

De tels efforts ne furent pas perdus. L'esprit d'obéissance, qui n'avait jamais été atteint, remédia aux quelques négligences qui avaient ému la sollicitude du Père, et, comme autrefois, les habitudes de ferveur se généralisèrent dans l'institut.

On y mourait toujours en prédestiné. « Jamais, disait le fondateur, en parlant d'un Frère défunt (2), jamais je n'avais vu une mort si douce et si belle. Ah! c'est ainsi que je voudrais mourir (3)! »

Ce qu'il ne disait pas, c'est que lui-même, autant que possible, préparait ses disciples à cette fin bien-

(1) Cité dans la Circulaire N° 96 du Révérend Frère Cyprien, supérieur général des Frères, 1896.

(2) Le frère Jean-Pierre.

(3) Lettre inédite du 8 octobre 1844. — Archives des Frères.

heureuse. Atteint d'une maladie grave ou usé par les fatigues d'une longue vie, l'un d'eux se faisait-il illusion sur son état? C'est au Père que revenait la funèbre tâche de l'avertir et de l'exhorter.

Il lui fallait parfois du courage. Il lui en fallut spécialement auprès du frère Paul, ce fidèle ouvrier de la première heure, qui, au mois d'avril 1847, agonisait à Dinan, sans se douter du prochain appel de Dieu. Personne, autour de lui, n'avait pu le convaincre du danger. Quoi qu'il lui en coûtât, M. de la Mennais se décida à parler clair.

« Mon très cher Frère, lui écrivit-il, j'ai appris avec une bien vive peine que votre maladie tend à devenir chaque jour plus grave. Cependant vous vous flattez toujours d'une guérison prochaine, et je crains que cet espoir si peu fondé, hélas! ne vous empêche de vous préparer à faire à Dieu le grand sacrifice qu'il vous demandera peut-être bientôt.

« O mon cher enfant, ce n'est pas sans qu'il m'en coûte beaucoup que je vous tiens ce langage; mais, en vous le tenant, je remplis mon devoir de père et de prêtre!..... Je vous donne la plus forte preuve de ma sincère amitié; je fais pour vous ce que je voudrais que l'on fît pour moi en pareille circonstance. Je vous en conjure, mon cher enfant, ne vous faites pas illusion; tenez-vous prêt!.... Et, bien loin que cette pensée de la mort vous attriste, réjouissez-vous avec le Prophète, en voyant s'approcher la fin de toutes vos misères, et le moment où vous irez dans la maison du Seigneur, pour le louer, le bénir et l'aimer à jamais sans partage.

« Chaque matin, au saint autel, je lui demande pour vous cette grâce. Allons au ciel, mon cher enfant, allons au ciel! Là, nous nous retrouverons, nous nous réunirons pour ne plus nous quitter. Je vous embrasse sur votre lit de douleur, avec toute la tendresse d'un père (1). »

Après trente ans de travaux et de prières, comment

(1) Lettre inédite, du 9 avril 1847. — Archives des Frères.

le frère Paul aurait-il craint de s'en aller à Dieu, sur la foi du prêtre qui l'avait tant de fois béni, et qui l'encourageait jusqu'au seuil de l'autre vie? Surpris, mais résigné, il accepta l'arrêt fatal, et s'endormit, paisible, dans l'espoir de la récompense promise, sans présomption comme sans regrets.

XI

Appuyée sur un passé déjà glorieux, protégée par le nom d'un homme dont la France entière honore la vieillesse, la congrégation des Frères de Ploërmel suit sans interruption sa marche ascendante. Le flot des postulants déborde maintenant les vieux murs des Ursulines : il faut bâtir.

C'est pendant la période que nous venons de parcourir, alors que M. de la Mennais était surchargé par les travaux de mission, la visite des écoles, les retraites de Frères, l'énorme correspondance et les multiples voyages à Paris, que s'élevèrent les vastes constructions dont on admire maintenant la belle ordonnance.

Comment put-il diriger les travaux, surveiller et stimuler les ouvriers, alors qu'il lui fallait si souvent courir les chemins, pour les affaires de l'institut et l'intérêt des âmes? C'est le secret de son inépuisable activité.

Le plus difficile, d'ailleurs, n'était pas d'élever des bâtiments spacieux; il en fallait payer la dépense. La communauté prenait parfois l'alarme à ce sujet, et se demandait par quel tour de force le Père arriverait à équilibrer son budget. Celui-ci écoutait les observations, souriait doucement, et, levant un doigt au ciel : « J'ai, disait-il, une bourse ouverte là-haut, et jamais la Providence ne me la ferme quand l'heure est venue d'y puiser pour remplir mes engagements. Je dors en paix là-dessus; faites comme moi. »

Depuis lors, la Providence a révélé son secret. Les novices de nos jours savent que les murs qui les abritent

ont été cimentés par les sueurs des Frères missionnaires et des vétérans de l'institut, qui longtemps consacrèrent la plus grosse part de leur traitement aux dépenses d'agrandissement de la maison-mère.

Les bâtiments devaient former, d'après le plan général, un carré régulier. Lorsque furent achevées les deux premières ailes, M. de la Mennais remarqua la nudité de ces hautes murailles percées d'ouvertures uniformes, qui offraient plutôt l'aspect d'une caserne que celui d'une demeure monastique. Il résolut de rompre la monotonie des alignements géométriques en élevant, au centre de l'aile qui regarde l'enclos, une élégante tourelle, surmontée d'une flèche.

Les nécessités du service ne semblaient point exiger cette construction, et les lois de l'esthétique ne gênaient guère les vieux Frères qui avaient vécu sous les toits à demi effondrés des Ursulines. Le fondateur dut subir le blâme de quelques mécontents, qui, pour le coup, trouvaient la dépense superflue.

L'un d'eux, assez suspect de caprice, et d'une nature passablement fantasque, s'avisa d'écrire, pendant que s'élevait le clocher, une lettre qui contenait cette phrase irrévérencieuse : « La tour que notre Père fait bâtir à Ploërmel est une haute folie. »

M. de la Mennais acceptait la critique de ses subordonnés; il la recherchait même; mais il fallait qu'on eût quelque droit de la lui adresser. L'observation saugrenue du Frère méritait une leçon; il lui répondit, par retour du courrier : « Tu trouves, mon cher enfant, que la tour de Ploërmel est une haute folie?... Je ne regrette qu'une chose, c'est qu'elle ne soit pas encore assez haute pour que je puisse découvrir d'ici tout ce que tu fais de travers là-bas. »

Dans sa pensée, d'ailleurs, la tour ne devait pas se borner à agrémenter l'édifice.

Un jour qu'il visitait un pensionnat, et qu'ayant trouvé tout en ordre, il témoignait sa joie par de pétillantes saillies, quelqu'un profita de sa bonne humeur pour lancer curieusement une question :

« Père, y a t-il du nouveau à Ploërmel?

— Mais oui; nous y avons reçu dernièrement cinq dames normandes, dont la société nous est fort agréable. Elles savent parler et se taire quand il le faut. S'il leur arrive de parler toutes ensemble, elles s'accordent on ne peut mieux; c'est un plaisir.

— Et que font ces dames à Ploërmel? demandent les Frères ébahis.

— Ce qu'elles font?... Elles nous rendent service. Elles veillent à l'ordre et à la régularité de la maison, et avertissent chacun de se rendre à son poste. »

On se regarde, on attend le mot de l'énigme; mais le supérieur a résolu d'imposer une petite épreuve à la curiosité des Frères, et il lève la séance, en riant sous cape de les voir si intrigués.

On sort, et, naturellement, les cinq dames font l'objet de tous les entretiens. Il faut que le mystère s'éclaircisse; mais on n'ose insister auprès du Père. Un groupe aborde alors le Frère conducteur, qui, le matin même, a quitté la maison-mère.

— Vous devez savoir cela, vous? Quelles sont ces dames qui logent à Ploërmel?

— Comment! reprend l'automédon, vous ne comprenez pas que ce sont des cloches, récemment arrivées de la fonderie normande de Villedieu-les-Poêles ? Est-ce que cinq dames en chair et en os pourraient parler en même temps, tout en restant d'accord ? »

Alors seulement, on admit que l'acquisition était bonne, on comprit la destination de la tour, et le Père, qui alors distribuait des caresses aux enfants, fut reconduit à sa voiture au milieu des vivats.

C'est dans ces épanchements, où la gaîté rendait plus douce l'affection mutuelle, que M. de la Mennais trouvait, un instant, l'oubli de ses rudes fatigues. Nul plus que lui n'aurait eu droit à ces haltes joyeuses, que tout homme de labeur croit nécessaire de mettre dans sa vie, car nul ne peinait plus courageusement pour le bien des autres.

A force de travail, après avoir, avec des précautions infinies, vérifié les matériaux, relevé les ruines partielles, ajouté patiemment, d'année en année, une assise de plus, il a élevé, à Ploërmel, deux édifices d'aspect solide et de proportions grandioses. Si l'un est à l'épreuve de l'action des siècles, l'autre, l'édifice spirituel et social, la congrégation des Frères, ne peut durer qu'autant que l'on pare, à chaque instant, les coups qui lui sont portés du dehors. Le fondateur n'y a point épargné sa peine. Mais à des attaques plus fréquentes, il faut opposer une manœuvre plus savante ou plus souple. L'attitude de M. de la Mennais dans ce travail de défense doit arrêter, de nouveau, notre attention.

CHAPITRE XVI

NOUVELLES LUTTES POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

I

Nous sommes en 1839. Sur les sollicitations de l'amiral de Rosamel, M. de Salvandy avait, on s'en souvient, promis au supérieur des Frères d'appliquer avec bienveillance à son institut la loi de 1833. M. de la Mennais possédait une lettre de lui contenant l'assurance que « des autorisations provisoires seraient facilement accordées aux Frères, à raison du service essentiel qu'ils allaient rendre à l'Etat. » On entendait par là les fondations d'écoles coloniales. Fort de cette promesse, le supérieur envoya aux Antilles quelques sujets brevetés et plusieurs jeunes Frères dignes de l'être.

En attendant de nouvelles recrues capables d'enlever le fameux diplôme, il fallait laisser une dizaine d'écoles bretonnes sous la direction de Frères non brevetés. Ceux-ci obtinrent bien les autorisations requises; mais, le 13 mai 1839, M. de Salvandy passa le portefeuille à M. Villemain, et celui-ci refusa de faire honneur à la parole de son prédécesseur (1).

(1) En 1838, M. de la Mennais avait obtenu, de M. de Salvandy, un certain nombre d'autorisations provisoires. Régulièrement, elles devaient

M. de la Mennais crut d'abord à une méprise, et s'imagina qu'un mot suffirait à la dissiper; mais en apprenant les attaques que, deux fois, du haut de la tribune le nouveau ministre avait lancées contre l'enseignement clérical, il comprit qu'il avait affaire à un adversaire, et se mit sur la défensive.

Heureusement, M. Rendu était toujours membre du Conseil royal. Il appréciait de plus en plus M. de la Mennais. Prévoyant lui-même la tempête, il lui adressa ces lignes cordiales : « Comptez sur moi. Je sais quel bien font vos Frères, et comment ils occupent, dans beaucoup de villages de votre chère Bretagne, des postes que d'autres maîtres ne pourraient accepter. Ils y sont les pionniers de l'enseignement, et votre fondation est bien véritablement un fruit du terroir; ce sont les bons.

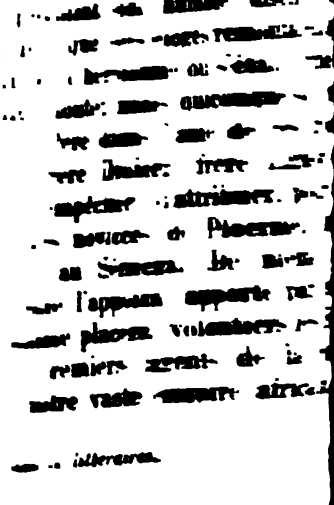
« L'année dernière, dans mon excursion trop rapide, j'ai vu par moi-même ce qu'il faut d'abnégation religieuse pour se faire maître d'école dans certains villages pittoresques (que le mot est commode!) des Côtes-du-Nord ou du Finistère. On n'y a pas grand'chose à envier à la Thébaïde. Multipliez les saint Antoine; vous avez, pour cela, deux armes toutes puissantes : le courage et la prière (1). »

M. de la Mennais résolut de s'appuyer sur le digne conseiller dans la lutte qui allait s'ouvrir.

M. Villemain ne refusait pas seulement de tolérer les Frères non brevetés; il se faisait encore prier pour accorder les subventions annuelles promises au noviciat. Le supérieur exposa à M. Rendu les besoins de l'institut : « Après tout, disait-il, à quoi se bornent mes prétentions? Je suis loin de réclamer, dans aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, des autorisations pour des écoles nou-

être délivrées par le recteur de l'Académie de Rennes. C'était alors M. Legrand. Hostile au supérieur de Ploërmel, et croyant, sans doute, complaire au ministre, il refusa de délivrer aux Frères une seule autorisation, à partir de l'avènement de M. Villemain.

(1) Cité par Eugène Rendu, *M. Ambroise Rendu et l'Université de France*, p. 125.



il passa quarante-quatre ans au servic
aimé et respecté de tous. Sa mort fut un d
les premières autorités de Saint-Louis se r
proclamer, sur sa tombe, l'importance d

Qui le croirait? Cet humble qui avai
instruire des nègres, qui probablement
venu à Paris, eut les honneurs d'une
d'un des princes de la presse parisi
Sarcey avait lu, par hasard, dans un jou
une courte notice sur le frère Didier.
héroïsme qui s'ignorait remua l'âme
honnête du boulevardier. Pour un inst
se tut, et il écrivit les lignes suivant

« Le Frère était venu dans ce pay
de ses supérieurs, convaincu, sans dou
guère, mais ayant fait allègrement le
C'était un homme énergique, d'esprit
d'instruction très étendue, et qui je
initiative une foi ardente, la foi qui
tagnes.

« Son école ne tarda pas à attirer la
du pays; les pères suivirent. Tous le r
un marabout très savant et très bon. Il
tellement sa vie à la leur, qu'il s'étonna
que témoignaient les Européens nouvel
à la vue de certains usages qui choquaie
On aurait pu dire de lui qu'il avait o
n'avait gardé au cœur un invincible a
Tandis que quelques-uns de nos missio
pas scrupule d'enseigner la langue
catéchumènes, il ne voulut jamais que,
parlât et on lût une autre langue q
nombreuses générations s'y sont succéd
emporté, avec une connaissance plus ou
du français, le goût de notre civilisation.
a été un de ses élèves, et tout ce qui se
français au Sénégal vient de chez lui.

« Il est mort plein de jours, comm

après avoir
le Seigneur,
moi-même,
voulu plus
« Voilà
et cette
et abondante
l'expédièrent
un mouvement
regret? Il se
concevoir,
rapport avec
bas, après
de négrillons
bien séduis
« Il s'est
comme dis
mis toute s
complir. Il
d'un même
la récompe
monde; le
celui-ci.
« Le fr
nommé :
que sa m
dans ce pa
mon Frèr
naliste d
moi cons
Dieu, et
le nom d
sur votr
« Le f
coin de
amour.
et il ne
n'aurai

TRE XIV

— SAINT-PIERRE ET MIQUELON. —
NE ET TAHITI.

ntilles et le Sénégal supposait
il en fallait plus encore pour
mmes du banc de Terre-Neuve,
ales, le regard se repose, du
opulente. L'éclat du ciel,
ense variété des productions
ssantes des choses appellent
diversions soulèvent, par
beur.

ns créoles accueillent gra-
des Antilles et du Sénégal
teurs, une société et un
mmerce avec des âmes
s qui n'épanouisse l'âme

perdus qui
es épaves
éclai



ses panégyristes, s'il ne l'avait pas aimé et instruit... (1) »

Lorsque parut cet article, en mai 1893, M. de la Mennais dormait, depuis plus de trente ans, dans sa tombe de Ploërmel. En glorifiant son humble disciple, le journaliste se doutait-il que ses éloges remontaient jusqu'au fondateur de l'école d'héroïsme où s'était formé le frère Didier? Non, sans doute; mais quiconque sait ce qu'il y avait de l'âme du Père dans l'âme de ces trois apôtres qui s'appelèrent frère Didier, frère Liguori et frère Etienne ne peut s'empêcher d'attribuer, pour une large part, au maître des novices de Ploërmel l'honneur de l'œuvre accomplie au Sénégal. De même, quiconque aujourd'hui apprécie l'appoint apporté par cette œuvre à l'influence française placera volontiers les Frères sénégalais parmi les premiers agents de la conquête qui devait aboutir à notre vaste empire africain.

(1) *Annales politiques et littéraires.*

CHAPITRE XIV

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — SAINT-PIERRE ET MIQUELON. — LA GUYANE ET TAHITI.

Le départ pour les Antilles et le Sénégal supposait beaucoup d'abnégation. Il en fallait plus encore pour aller s'ensevelir dans les brumes du banc de Terre-Neuve. Dans les régions tropicales, le regard se repose, du moins, sur une végétation opulente. L'éclat du ciel, l'infini des horizons, l'immense variété des productions du sol, toutes ces voix caressantes des choses appellent l'âme et l'enchantent, et ces diversions soulèvent, par instants, le poids de l'aride labeur.

D'autre part, les populations créoles accueillent gracieusement l'étranger; le clergé des Antilles et du Sénégal est, pour des religieux instituteurs, une société et un appui. Il n'est pas jusqu'au commerce avec des âmes dociles d'esclaves ou de sauvages qui n'épanouisse l'âme du missionnaire.

Rien de pareil dans ces îlots perdus qui forment, au nord de l'Atlantique, les dernières épaves de notre ancien empire colonial. Là, un pâle soleil n'éclaire que des plages caillouteuses ou d'arides montagnes; peu de verdure; à peine quelques arbres tordus sous la rafale; pas d'animaux au service de l'homme; tout au plus, çà et là, un maigre troupeau de moutons au fond d'une vallée tapissée

de lichens; partout, l'aspect morne des régions où les glaces du nord commencent à tarir la vie.

I

C'est sur ces rivages désolés que débarquèrent, le 17 mai 1842, les deux frères Porphyre et Ephrem, envoyés à l'île Saint-Pierre pour y fonder une école.

Deux autres, les frères Sérène et Ymas, devaient s'établir, peu de mois après, à l'île Miquelon.

Le caractère de la population ne rachetait point la tristesse du séjour. Pauvre, uniquement composée de pêcheurs, de charpentiers, de voiliers ou de calfats, elle subissait, pendant les mois d'été, le contact de quinze mille matelots étrangers, attirés par la pêche de la morue, qui lui apportaient des habitudes de désordre et d'irréligion. Peu de prêtres, — deux ou trois à peine, — au milieu de ce peuple absorbé par le souci du pain quotidien; pas d'écoles pour les garçons (1); deux seulement pour les filles, l'une à Saint-Pierre, l'autre à Miquelon, tenues par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Pas plus que dans les autres colonies, tout en réclamant la présence des Frères, on n'avait songé à leur assurer le moindre abri. Le frère Porphyre et son compagnon durent demander asile au préfet apostolique, M. Charlot. Quant à leurs classes, ils les installèrent, tant bien que mal, dans deux petites pièces que voulut bien leur prêter un particulier.

Cela dura deux ans. Soixante élèves s'entassaient, chaque jour, dans les modestes salles; d'autres demandaient à venir. Devant l'impossibilité de les admettre, l'administration se décida à bâtir une école; mais, soit pénurie, soit mauvais vouloir, elle réserva pour un de ses services la plus belle pièce de la nouvelle maison. Maîtres et élèves

(1) Les *Notices statistiques* publiées, en 1840, par le ministère de la Marine, signalent, à Saint-Pierre, une école de garçons, dirigée probablement par un instituteur laïque. Elle devait être fermée en 1842, car les Frères n'eurent à subir aucune concurrence.

coudoyaient journellement, dans les couloirs, les citoyens qui allaient faire enregistrer, qui un décès, qui un mariage, et, si les pauvres Frères hasardaient une plainte, le commandant de la colonie ne manquait pas de les dénoncer au ministre de la Marine comme exigeants à l'excès.

M. de la Mennais prit tout de suite en main la cause de ses fils. Il réclama pour eux un local indépendant et un mobilier convenable; mais telle était la pénurie de la caisse coloniale, qu'il n'obtint satisfaction qu'en 1855. A cette époque, on construisit, à l'usage des Frères, une maison spacieuse, où l'on réserva, pour l'enseignement, trois salles, qui furent aussitôt remplies par une centaine d'enfants.

La difficulté du logement à peine écartée, une autre surgit : impossible de trouver, à Saint-Pierre et à Miquelon, le moindre cuisinier ou la plus vulgaire servante de basse-cour. Il fallut faire venir de Ploërmel deux nouveaux religieux qui, sous le nom de « Frères de ménage », déchargèrent leurs collègues des fonctions d'ordre inférieur, tout en instruisant les plus jeunes enfants.

Si, du moins, les élèves eussent été appliqués! Mais nulle part engeance dissipée et paresseuse n'avait exercé, à ce point, la patience des Frères. On n'en pouvait obtenir, ni la régularité au catéchisme, ni même la présence habituelle à la messe du dimanche.

Consulté sur les moyens de remédier au désordre, M. de la Mennais conseilla, tout d'abord, la fermeté : « Vous ne pouvez pas en conscience, écrivit-il au frère Porphyre, garder dans votre école des enfants qui se conduisent mal, et dont les exemples seraient dangereux pour les autres. Ne pas aller à la messe, ne pas suivre tous les exercices spirituels prescrits par la *Conduite*, ce doit être une cause d'exclusion, non pas absolue, mais jusqu'à ce qu'on se soumette à la règle. Quand on demande des Frères et que j'en accorde, il est bien entendu que l'école sera tenue suivant nos usages, et surtout suivant nos principes. Au reste, je pars demain pour Paris, et je ne

manquerai pas de prier M. le ministre de la Marine d'écrire dans ce sens à l'administration locale (1). »

Le ministre écrivit; mais qu'attendre de fonctionnaires qui manquaient de convictions chrétiennes, et en prenaient à leur aise avec les devoirs religieux? Le fondateur ne s'illusionnait point; mais il fallait soutenir le courage des maîtres.

Plus encore que le frère Porphyre, son compagnon souffrait de travailler en vain. Vis-à-vis de cette âme que guette le découragement, M. de la Mennais change de tactique.

« Sans doute, mon cher enfant, écrit-il au frère Ephrem, il est pénible que vos élèves ne profitent pas, comme ils le devraient, de toutes vos instructions; mais vos travaux ne sont pas perdus; gardez-vous de le croire. Plus tard, ces enfants se rappelleront ce que vous leur avez dit, et le mettront en pratique. Quand Notre-Seigneur lui-même a prêché et qu'il a fait des miracles, il n'a pas converti tous les Juifs. Ne cessez donc pas de faire, avec un grand zèle, tout ce dont vous êtes chargé : moins vous aurez de consolations, plus vous aurez de mérites. Priez beaucoup pour ces enfants, et, si leurs parents ne vous secondent pas, demandez au bon Dieu de multiplier ses grâces en proportion des besoins (2). »

Malgré tout, la confiance du frère Ephrem restait ébranlée. Comme, d'ailleurs, il sympathisait peu avec son directeur, M. de la Mennais le retira de Saint-Pierre, en 1846, pour lui confier l'école de Miquelon.

Là aussi, l'œuvre était en souffrance. Bien accueilli des habitants lorsqu'il était venu, en 1843, ouvrir la première classe, le frère Sérène n'avait pas tardé à perdre sur les enfants toute autorité. Il avait fallu le replacer sous la conduite du frère Porphyre, en attendant son retour en France. Le frère Ephrem était énergique. Il ramena un peu d'ordre et de régularité;

(1) Lettre inédite du 20 février 1844. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 3 mai 1846. — *Ibid.*

mais comment discipliner une classe pour longtemps, lorsque les familles sont complices du désordre et les autorités indifférentes? En 1847, à bout de patience, le directeur de l'école de Miquelon demandait son rappel en France.

Le frère Porphyre, directeur général des Frères de l'archipel, était alors malade. Incapable de supporter plus longtemps une température humide et glaciale, il dut, à son tour, en 1848, s'embarquer pour la Bretagne.

Les deux écoles allaient-elles périr? M. de la Mennais le craignit un instant. En tout cas, pour les sauver, il fallait un homme d'une habileté et d'une vertu consommées.

Le supérieur de Ploërmel demanda à Dieu un saint dont les mérites pussent attirer la rosée céleste sur cette terre obstinément inféconde. Il crut l'avoir trouvé dans la personne du frère Jérôme. C'était un religieux exemplaire et un instituteur de grand mérite. Attiré, tout jeune, vers le noviciat d'Auray par la renommée de M. Deshayes, il s'était vu, quatre fois, refuser l'admission souhaitée; quatre fois, après les épreuves convenues, il était revenu solliciter le titre de postulant.

Il avait déjà vingt-cinq ans de vie religieuse, lorsque M. de la Mennais l'envoya restaurer l'œuvre compromise. De multiples liens l'attachaient à la Bretagne, où son zèle s'était dépensé dans sept ou huit paroisses; son âge déjà avancé lui avait créé des habitudes impérieuses ; sa santé ne paraissait pas à l'épreuve d'un climat rigoureux. N'importe! Fortifié par la bénédiction du Père, il partit, heureux de tout sacrifier pour suivre l'appel de Dieu.

Il trouva l'indiscipline à son comble dans l'école de Saint-Pierre. Les enfants fréquentaient les auberges pendant le temps des classes, se déguisaient, et parcouraient, masqués, les rues de la petite ville. Du reste, pendant le peu d'heures qu'ils passaient sur les bancs, nulle application, nul travail. Pour les forcer d'apprendre,

les Frères étaient obligés, la tâche régulière terminée, de les garder jusqu'à la nuit.

Le frère Jérôme se mit à l'œuvre. Encouragements et réprimandes se heurtèrent d'abord à des résistances qu'il n'avait jamais rencontrées. Il fallut bien déclarer au Père que la *Conduite des écoles* était inapplicable à Saint-Pierre. A part quelques enfants surveillés par leurs familles, l'établissement ne comptait que des fainéants incorrigibles, ou même des polissons et des vauriens. On vit, un dimanche, pendant les offices, des élèves s'introduire dans l'appartement des Frères pour le dévaliser.

Le frère Jérôme ne se déclara pas vaincu. Il se rappela un trait de la vie de saint Vincent de Paul. Un prêtre s'était plaint à lui de la stérilité de son ministère: « Avez-vous prié? interrogea le saint. Avez-vous jeûné? Avez-vous pris la discipline? » Et il ajouta : « Tant que vous n'aurez pas employé ces grands moyens, ne vous flattez pas d'avoir fait tout votre devoir. »

Le Frère mit à profit cette grave leçon. Depuis longtemps, il priait pour ses élèves; il eut recours à la pénitence pour vaincre leur obstination. C'est là que Dieu l'attendait.

M. de la Mennais lui avait envoyé, en 1852, un jeune collaborateur plein de fermeté et d'entrain, le frère Yriez-Marie. Dès 1854, il lui confia la direction de la grande classe, se réservant, par humilité, le soin des commençants. Le nouveau maître fut assez heureux pour obtenir un peu d'ordre et de travail. Flattés des progrès des élèves, les parents sortirent peu à peu de leur insouciance; la piété et les bonnes mœurs fleurirent, en même temps que le savoir, dans ce champ si longtemps aride, et lorsque, en 1860, le frère Jérôme repassa la mer pour consacrer ses derniers travaux à sa province natale, le succès de l'œuvre était assuré.

II

Quittons les humides rochers de Saint-Pierre pour les côtes ensoleillées de la Guyane.

Lorsque, le 1er février 1843, les frères Louis-Joseph, Vincent de Paul et Timoléon abordèrent à Cayenne, ils rencontrèrent, sur le rivage, une troupe d'enfants qui les entoura avec des cris joyeux. Le préfet apostolique, M. l'abbé Guillier, soupirait après leur arrivée : ils furent accueillis à bras ouverts. En attendant que l'administration leur fournît un logement, ils restèrent les hôtes du chef de la mission, et profitèrent de leurs loisirs pour étudier le pays.

Cayenne était alors une ville de sept ou huit mille habitants. Rien de plus riant que son aspect. Vue de la colline du Céperon, c'était un vaste jardin planté de beaux arbres et semé de maisons basses, dont la pauvreté disparaissait dans la verdure. Au delà, du côté opposé à la mer, un horizon de forêts indiquait des terres vierges, ou du moins peu fréquentées des Européens.

Les Frères apprirent bientôt que la civilisation ne dépassait point les faubourgs de Cayenne, et que ces immenses régions, à peine peuplées, que la France possédait depuis deux siècles, ne comptaient pas une classe à l'usage des garçons. En dehors de la capitale, une seule école de filles pour toute la colonie. Elle était située à Mana, dans ce petit centre agricole créé, en 1828, par la fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, Mme Javouhey.

Ce n'étaient pas seulement les écoles qui manquaient. Dans l'intérieur, pas une ville, pas un bourg considérable ; pas d'autres établissements que ces pénitenciers, dont le passé a fourni tant de pages sinistres à l'histoire de la Convention et du Directoire.

Sur ce sol, qui aurait pu nourrir des millions d'hommes, vingt mille habitants à peine étaient disséminés. Ils appartenaient à trois races séparées, sinon ennemies : Européens, noirs de l'Afrique centrale et représentants

de l'ancienne race indigène, connus sous le nom de *Galibis*.

Lorsqu'il demanda des Frères pour la Guyane, le ministre de la Marine n'entendait pas seulement pourvoir la capitale de bons instituteurs; il voulait, après tant d'insuccès, essayer une fois de plus, en s'appuyant sur eux, de coloniser l'intérieur.

Cette grande idée avait séduit M. de la Mennais. Les trois premiers Frères de la Guyane devaient être, dans sa pensée, le noyau d'une phalange de travailleurs qui, un jour, défricheraient les forêts et peupleraient les savanes, à l'exemple des Indiens jadis guidés par les Jésuites dans la colonisation du Paraguay. Il fallait commencer par Cayenne, où l'ignorance religieuse était au comble. A peine installés dans la maison que leur avait assignée le gouverneur, les nouveaux maîtres ouvrirent leurs classes.

Nous ne les suivrons point à travers les difficultés de la première heure. Aussi bien, ne diffèrent-elles guère des épreuves subies aux Antilles et au Sénégal. Travail excessif dans un absolu dénuement, enfants entassés par centaines dans des salles trop petites, dépit des maîtres laïques dépossédés de leur clientèle, vexations des autorités locales infiniment plus jalouses de faire sentir leur action que de procurer les moyens de bien faire, toutes ces misères et toutes ces luttes forment la trame uniforme des récits de fondations scolaires aux colonies.

Plus d'une fois, M. de la Mennais dut intervenir à Paris pour faire mettre à la raison les fonctionnaires gênants. Après deux ans d'efforts, le frère Louis-Joseph était maître du terrain. Plus de deux cent cinquante enfants se pressaient autour des Frères, et le préfet apostolique comptait vingt-six premiers communiants, ce qui, de mémoire d'homme, ne s'était pas vu à Cayenne. Malheureusement ces résultats avaient coûté cher. Un des compagnons du directeur, le frère Vincent de Paul, gisait à l'hôpital, épuisé avant l'heure, tandis que l'autre, le frère Timoléon, portait le germe du mal qui devait bientôt l'enlever.

Parmi les figures de religieux qui, pendant plus de trente ans, sont allés chercher la mort sur ces plages fiévreuses, celle du frère Timoléon apparaît dans une séduisante auréole de modestie et de piété. Dès le noviciat, on l'avait considéré comme un saint. Son instruction était peu étendue; aussi, à Cayenne, ne lui confia-t-on jamais que la petite classe; mais il avait l'art, disaient ses confrères, de former des élèves plus forts que lui. Ses six heures de classe terminées, il apprenait le catéchisme aux domestiques de la maison, puis il s'efforçait d'attirer à ses leçons les petits esclaves du quartier.

Bientôt les négrillons amenèrent leurs parents, et force fut d'ouvrir, le soir, une classe d'adultes, qui compta bientôt jusqu'à quarante personnes. Tel fut, en Guyane, le premier essai de moralisation en faveur des esclaves.

Avant de donner à l'œuvre l'extension que rêvait M. de la Mennais, il fallait augmenter le contingent des maîtres. Pressé d'obtenir des auxiliaires, le frère Louis-Joseph avait adressé à Ploërmel douze lettres restées sans réponse, et il se lamentait, un soir, sur le délaissement auquel on semblait le condamner, lorsque, levant les yeux vers l'entrée de la cour située en avant de l'école, le frère Timoléon aperçut trois religieux qui s'avançaient souriants. C'était le renfort attendu.

On reprit l'œuvre avec entrain. Au lieu de deux classes, cinq furent ouvertes à des bandes turbulentes, que l'on casa, tant bien que mal, dans des galetas et jusque dans une écurie. Malgré des mœurs dissolues, la plupart des familles étaient restées croyantes, et telle était la confiance inspirée par les Frères, que, bientôt, il fallut de nouveau s'agrandir.

Obtenir de nouveaux maîtres était chose facile, pourvu qu'on leur fournît un traitement. Le gouverneur, M. Layrle, se chargea de négocier l'affaire avec le ministre : « Les Frères de Ploërmel, déclarait-il, donnent à l'administration locale toute satisfaction. Pour mon compte, je suis heureux de reconnaître le zèle et la persévérance que montrent ces instituteurs à instruire et à

moraliser des enfants généralement très négligés de leurs parents. Malheureusement, leur nombre est insuffisant. Pendant l'année scolaire qui vient de finir, les Frères n'ont été que cinq. Le sixième est en France depuis longtemps pour sa santé; et il n'a pas été pourvu à son remplacement. Cinq instituteurs pour près de trois cents enfants très difficiles à diriger, c'est trop peu, surtout si l'on considère que ce chiffre est réduit à tout moment par les maladies. Le nombre restreint des Frères les oblige à ne recevoir à leur école que des enfants au-dessus de sept ans. S'ils étaient plus nombreux, ils auraient une classe d'enfants plus jeunes, une classe pour les jeunes hommes en dehors des heures habituelles, et une retenue entre les classes pour faire travailler les paresseux. Mais cette adjonction de classes sera impossible, tandis que le nombre des Frères ne sera pas porté à huit pour la ville de Cayenne. Je prie Votre Excellence de prendre en considération les améliorations que j'ai l'honneur de lui signaler, et de profiter de l'augmentation des allocations de l'instruction élémentaire pour donner à l'école des Frères de Cayenne l'essor qu'elle est susceptible de recevoir, dans l'intérêt de la population pauvre.

« En attendant, l'école des Frères marchera avec ses cinq instituteurs; seulement, je dois dire que leur santé me paraît si ébranlée, que j'ai la crainte que leur nombre ne soit encore réduit, par le besoin qu'éprouvent quelques-uns d'entre eux d'aller vivre dans un climat moins fatigant (1). »

Les craintes du gouverneur n'étaient que trop fondées. M. de la Mennais envoyait de préférence, à la Guyane comme au Sénégal, des Frères créoles originaires des Antilles, espérant que l'air embrasé des tropiques leur conviendrait mieux que les brumes armoricaines. Il avait compté sans les miasmes qui s'exhalent des marais de la Guyane, et probablement aussi sans l'excès de travail

(1) Cette lettre, sans date, est citée par le frère Louis-Joseph dans sa *Notice manuscrite* sur les origines de l'école de Cayenne. Nous croyons qu'elle a été écrite en 1845.

qui accablerait ses fils. Seul de tous les Frères employés à Cayenne en 1845, le directeur avait une santé robuste. Malheureusement, comme tous les hommes vigoureux, il jugeait mal de ce qui convient aux frêles santés. Son unique remède était l'exercice. Lorsque ses confrères, épuisés par cinq jours de travail dans l'air méphitique des classes, réclamaient un peu de repos et d'air pur, il les entraînait, le jeudi, sur une colline qui domine Cayenne, et leur faisait abattre des arbres, en vue d'un prochain défrichement.

A ce régime, les malheureux ne pouvaient que dépérir. C'est ce qui arriva particulièrement au frère Alfred-Marie, un de ces enfants de la Guadeloupe, auxquels le Père adressait de si charmantes lettres. Tous travaillaient jusqu'à l'épuisement, et tel était leur culte pour l'obéissance, qu'à peine surprend-on une plainte discrète dans leurs lettres au supérieur général.

Le ministre accorda le traitement de huit Frères. Alors les classes de Cayenne, bien qu'atteignant presque le chiffre de cinq cents élèves, laissèrent quelques loisirs au frère Louis-Joseph. Il songea alors à étendre son action.

Aussi actif que clairvoyant, il avait presque toutes les qualités du missionnaire. Toutefois, son zèle un peu intempérant l'eût entraîné à des entreprises hasardeuses, s'il n'avait consulté régulièrement M. de la Mennais. A eux deux, ils devaient faire d'excellente besogne; signalons les résultats de leur commun travail.

A l'œuvre de l'enseignement primaire, on joignit, à partir de 1845, l'instruction des esclaves. On avait d'abord admis en classe quelques enfants de la caste méprisée. Il fallut, sur les observations des familles libres, les instruire dans des salles séparées. Mais comment atteindre les adultes? Le problème se posait bien autrement ardu qu'aux Antilles, dans un pays où les domaines peuplés d'esclaves sont séparés par d'énormes distances.

Le frère Louis-Joseph multiplia d'abord, à Cayenne même, les classes du soir, où les esclaves ne tardèrent

pas à affluer. Le 9 juin 1846, il écrivait à M. de la Mennais : « Il n'y a pas un mois que nous avons commencé cette belle œuvre, objet principal de notre mission, et déjà plus de soixante nègres de tout âge se réunissent autour de nous comme des enfants. Autant de négresses assiègent les Sœurs de Saint-Joseph, et plus de trois cents individus assistent à deux instructions qu'on fait, chaque semaine, à l'église, l'une pour les nègres et l'autre pour les négresses (1). »

C'était bien. Mais le directeur des Frères ne tarda pas à remarquer que développer outre mesure l'instruction à Cayenne, c'était s'exposer à manquer le but.

Il s'en fallait que la capitale de la Guyane fût une école de moralité et de travail. Tout ce qui pouvait attirer à Cayenne les trop rares ouvriers agricoles était donc un danger. Ce qu'il fallait, la ville une fois nantie d'une école suffisante, c'était porter l'instruction au fond des districts ruraux. Là était la difficulté. Le frère Louis-Joseph l'aborda résolument.

III

On avait divisé le territoire de la colonie en une dizaine de communes, et, pour créer dans chacune un centre religieux, on y avait bâti une église. Hélas! les églises s'élevaient isolées au milieu de savanes incultes. Un prêtre y paraissait parfois, séjournait quelques mois dans le petit presbytère bâti par l'administration, puis, saisi de fièvre ou effrayé de sa solitude, s'enfuyait vers des régions moins désolées.

Les domaines, exploités par un groupe de nègres au service d'une famille européenne, étaient séparés, nous l'avons dit, par d'immenses déserts. Sous le régime de l'esclavage, les noirs, soumis à mille vexations, n'étaient pas, du moins, en danger de mourir de faim ; mais l'émancipation était prochaine; on le savait, et les autorités

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

de la Guyane se demandaient quel serait le sort de ces malheureux, le jour où, séparés des blancs qu'ils refuseraient de servir à titre de salariés, ils seraient jetés en pleine forêt ou réduits à gagner Cayenne, pour y grossir l'armée des sans-travail.

M. Layrle, resté gouverneur jusqu'en 1845, avait déjà songé à s'appuyer, pour la moralisation des campagnes, sur le frère Louis-Joseph. Son successeur, M. Pariset, était un homme de bien, qui prit à tâche, dès les premiers jours, de combattre énergiquement les deux vices dont souffrait la Guyane : l'oisiveté et la débauche. Non content de consulter le frère Louis-Joseph, il l'envoya en mission dans l'intérieur, avec prière d'étudier les moyens d'attacher les esclaves au sol, après l'émancipation. Le religieux partit, escorté d'un agent du gouvernement, et remonta plusieurs rivières, ce qui était le seul moyen d'explorer un pays dépourvu de routes. De retour à Cayenne, il présenta aux autorités plusieurs rapports dans lesquels il concluait à la nécessité de fonder, dans chaque commune rurale, une école de Frères, où l'on enseignerait le catéchisme, la lecture, l'écriture, le calcul et l'agriculture. On bâtirait, à côté de chaque presbytère, des classes auxquelles serait annexé un terrain d'expériences agricoles. Ce terrain serait cultivé, sous la direction des Frères, par les écoliers qui s'en partageraient les produits, et le supplément d'alimentation nécessaire aux négrillons, supplément fort modeste étant données leurs habitudes, serait fourni par l'administration. De telles écoles donneraient aux noirs le goût du travail agricole, qu'ils avaient jusqu'alors en horreur; elles formeraient des cultivateurs habiles, et, le jour venu de l'émancipation, ces écoliers, devenus hommes, gagneraient facilement leur vie, soit comme ouvriers à la solde de leurs anciens maîtres, soit comme petits colons fixés au coin de terre que le gouvernement ne manquerait pas de leur concéder.

Le frère Louis-Joseph avait-il simplement puisé dans l'observation des mœurs locales les convictions qui motivaient son plan de campagne? Avait-il entendu

M. de la Mennais développer ses vues sur l'enseignement agricole, et le Père reconnaissait-il ses idées dans celles de son disciple? Le fait est qu'à Ploërmel, aussi bien qu'à Cayenne, le projet fut adopté d'enthousiasme. M. de la Mennais promit des Frères; le gouverneur se fit fort d'obtenir des fonds du ministre, et l'on négocia les achats de terrain nécessaires. La portée de l'entreprise n'échappait à personne. Il ne s'agissait pas seulement d'instruire, ni même de moraliser; ce qu'on voulait tout d'abord, c'était peupler l'intérieur.

Pour réussir, l'audace était nécessaire, mais la prudence s'imposait aussi. Avant de former de nouvelles agglomérations, il fallait profiter de celles qui existaient déjà, afin de s'assurer, dès le début, un nombre suffisant d'élèves.

On s'établit d'abord à Mana, colonisé jadis par la Mère Javouhey. Le temps, hélas! avait fait son œuvre. Des fils d'anciens Européens, mêlés à de jeunes nègres et à quelques Galibis, vaguaient maintenant dans les ruelles du petit village, voués, selon toute apparence, au vagabondage et à la rapine. Seules, les petites filles recevaient toujours les soins des Sœurs de Saint-Joseph.

Deux Frères, venus de Ploërmel, s'installèrent, vers 1847, dans une maison entourée d'un terrain propre à diverses cultures. Ils annonçaient l'intention d'apprendre aux jeunes gens un métier lucratif, promettant à leurs futurs élèves une ration quotidienne de « cassave (1) » et de morue. La nouveauté de la chose et surtout l'alléchante perspective d'un repas à bon marché eurent un succès immédiat. Les petits polissons vinrent en foule. Chaque jour, après la leçon de catéchisme et de lecture, les Frères les conduisaient au jardin, et leur apprenaient à manier la bêche. Ils firent si bien, que, deux ou trois ans plus tard, des enfants disciplinés et studieux s'alignaient sur les bancs des classes, tandis qu'au dehors, de magni-

(1) La « cassave » est une sorte de galette fabriquée avec de la farine de manioc.

fiques légumes, plantés par leurs mains, garnissaient les plates-bandes.

Le frère Louis-Joseph ne s'arrêta pas en si bonne voie. De 1847 à 1852 furent fondées les écoles de Montsinéry, de Rémire et d'Approuague, toutes situées en pleine campagne, toutes ayant pour but de peupler peu à peu le désert.

Là aussi, les débuts furent pleins de promesses. Le frère Louis-Joseph écrivait, le 8 mai 1852, à M. de la Mennais : « Quand les Frères se sont établis à Mana, il y avait dans le village cent enfants ignorants et sauvages comme ceux de nos campagnes, mais plus méchants. Eh bien! quatre ou cinq ans après, ces cent enfants sont déjà civilisés ; la moralisation est chose faite. Là, les enfants étaient agglomérés ; il n'y avait qu'à les instruire. Il est donc à espérer que, si l'on agglomère les enfants dans chaque quartier, on obtiendra le même résultat. Voici la marche de nos établissements ruraux :

« Les classes s'y font comme partout, et avec le même ordre et la même méthode. Elles ne durent que deux heures le matin et deux heures le soir. A la sortie de la classe du matin, les enfants sont conduits par un Frère à leur culture de vivres, où ils travaillent avec activité durant une heure et demie ou deux heures. Après la classe du soir, ils accomplissent la même tâche ; l'administration fournit les outils aratoires. Ils se portent volontiers à cette besogne ; les Frères, sous ce rapport, en sont fort contents. Lorsqu'ils jouiront du fruit de leur travail, la chose ira encore mieux, et l'obligation du travail deviendra plus rigoureuse. Mais quatre heures de classe et quatre heures de travail agricole chaque jour suffiront ; de cette manière, ils pourront très bien se procurer les vivres : il leur faut si peu de chose (1) ! »

Lorsque le frère Louis-Joseph écrivait cette lettre, l'émancipation était, depuis quatre ans, un fait accompli. Les Frères apprenaient donc aux anciens esclaves à tirer

(1) Lettre inédite. — Archives des frères.

parti de leur liberté; grâce à eux, le changement d'état s'était opéré sans secousse; ils allaient maintenant former des ouvriers laborieux, honnêtes, attachés au sol dont ils tiraient leur subsistance, dévoués à la France qui leur procurait tous ces biens; en un mot, l'œuvre de la colonisation, si souvent reprise et abandonnée depuis deux siècles, allait enfin aboutir. Quel honneur pour les humbles Frères de Ploërmel! mais quel triomphe aussi pour le fondateur qui, du fond de sa cellule, avait encouragé, dirigé, favorisé par de lourds sacrifices d'hommes et d'argent cette œuvre magnifique!

IV

Pourquoi faut-il que les plus fécondes entreprises échouent, par suite des calculs mesquins d'une bureaucratie à courtes vues?

En 1848, le « citoyen ministre » de la Marine informa M. de la Mennais que la pénurie du Trésor l'obligeait à diminuer sensiblement les allocations fournies au noviciat de Ploërmel en vue du service des colonies.

Le supérieur fit remarquer que la conséquence fatale de cette mesure serait une réduction du personnel destiné aux missions. Néanmoins, séduit par la grandeur de l'œuvre qui se préparait à la Guyane, il ne voulut pas la compromettre brusquement. Le frère Louis-Joseph lui demandait des maîtres pour ses établissements agricoles; de leur côté, nombre de recteurs bretons le suppliaient d'ouvrir une école dans leur pauvre paroisse; il sacrifia les recteurs bretons. Il pouvait espérer qu'au moins le ministre fournirait un traitement aux nouveaux maîtres qu'il envoyait pour la colonisation agricole. Mais le protecteur du frère Louis-Joseph, M. le gouverneur Pariset, quitta la Guyane en 1850. Son successeur était-il opposé au plan de colonisation qu'on s'efforçait de réaliser? Trouva-t-il des finances obérées par les constructions et achats de terrain qu'avaient nécessités les récentes fondations? Il est certain, en tout

cas, qu'en 1854, les écoles de Rémire, Montsinéry et Mana furent supprimées.

C'étaient dix ans de travaux perdus. Le frère Louis-Joseph assista, impassible, à l'écroulement de son œuvre; mais M. de la Mennais, navré à la pensée de tant de sacrifices inutiles, voulut épargner à son disciple le spectacle d'une ruine irréparable; il le rappela à Ploërmel (1), où, jusqu'à sa mort, arrivée en 1866, l'intrépide religieux assista le supérieur général dans l'administration de l'institut (2).

Cependant le nouveau gouverneur n'était pas hostile aux Frères (3). Il le prouva en leur confiant, en 1854, le collège de Cayenne, qui, anéanti naguère par leur arrivée dans la colonie, avait toujours trahi les efforts de l'administration pour le relever.

On devait donner à la fois, dans cette maison, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. C'est dire que la direction en était délicate, surtout pour un Frère. M. de la Mennais la confia à un homme qui avait fait ses preuves, et qui, avec un tout autre tempérament que le frère Louis-Joseph, devait également honorer l'institut.

Le supérieur du collège était chargé, en même temps, de la direction générale des Frères de la colonie. C'était un lourd fardeau, que le frère Marcellin (4) devait porter allègrement pendant plus de vingt années.

Malgré la suppression des avantages accordés jadis aux élèves des écoles rurales, il réussit à réorganiser celles de Rémire, Montsinéry et Mana, qui fonctionnèrent désormais sans annexe agricole.

Le lien familial demandait à être resserré entre les

(1) Le frère Louis-Joseph avait, d'ailleurs, dans le préfet apostolique, Mgr Dossat, un adversaire qui sollicitait son changement.

(2) Il n'avait pas, toutefois, le titre d'assistant.

(3) C'était le contre-amiral Bonard.

(4) Il importe de ne pas confondre ce religieux avec un autre du même nom, que nous avons laissé directeur de l'école de la Pointe-à-Pitre, et qui était frère par le sang des frères Hippolyte et Bernardin.

Frères de la Guyane. Par son affabilité, son dévouement, son amour de la règle, le nouveau directeur fit bientôt régner partout la plus cordiale charité. Sa nature franche, ses habitudes de parfaite droiture avaient séduit le gouverneur : « Parmi mes chefs de service, disait-il, M. Rouzioux (1) se distingue comme l'intégrité en personne. »

Les œuvres d'enseignement, tant de fois contrariées, prirent un nouvel essor. En 1864, on comptait, à la Guyane, dix établissements d'instruction publique tenus par trente-trois instituteurs, et fréquentés par huit cent trente-cinq élèves (2).

Presque tout l'enseignement des garçons était aux mains des Frères. Outre le collège, fréquenté par cent vingt-trois élèves, ils dirigeaient toujours l'école primaire de la capitale. Plus tard, ils ouvrirent des écoles à Maroni et à Tonnegrande; on parla même de rétablir une école agricole dans l'île de Cayenne. Membre de la chambre d'agriculture de la colonie, nommé officier d'Académie à une époque où cette distinction était beaucoup plus rare que de nos jours, le frère Marcellin avait conquis la même popularité que son prédécesseur.

M. de la Mennais ne vit pas cette résurrection partielle des œuvres du frère Louis-Joseph. Faut-il l'en plaindre, puisque, peu d'années après, elles devaient s'abîmer dans une nouvelle tourmente?

Le frère Marcellin avait beau être un saint religieux et un instituteur modèle. Ses succès mêmes allaient attirer la foudre sur ses écoles.

En 1886, l'enseignement fut laïcisé à la Guyane, « avec une précipitation et une hâte, féconde en déconvenues de toute espèce. » (3)

Le vieillard qui s'était épuisé pendant un quart de siècle au service de la colonie ne survécut guère à cette cruelle épreuve. Comme le frère Arthur, dont

(1) Nom de famille du frère Marcellin.

(2) Cf. Froidevaux, *Les Colonies françaises; l'œuvre scolaire de la France aux Antilles*, p. 53.

(3) Cf. le « Rapport d'ensemble » de M. Peyrot.

il partageait l'infortune, il quitta en pleurant une terre qu'il avait rêvé de rendre plus chrétienne et plus française, puis, craignant sans doute pour sa santé délabrée la rigueur des hivers bretons, il alla demander à ses Frères de la Martinique un abri pour mourir (1).

Aujourd'hui, de ce réseau d'écoles dont M. de la Mennais, aidé des frères Louis-Joseph et Marcellin, avait couvert la Guyane, il ne reste plus que l'établissement libre de Cayenne. Mais pourquoi désespérer? Cette école perdue par delà les océans n'est-elle pas un vivant foyer, capable de répandre de nouveau sur le pays chaleur et lumière, lorsqu'aura sonné l'heure de Dieu?

V

Informé, par une correspondance assidue, des épreuves qui accablaient ses fils des colonies, M. de la Mennais s'attendrissait parfois sur ces victimes d'un dévouement si méconnu. Il n'assistait plus à la cérémonie du départ sans verser d'abondantes larmes, et, les chers missionnaires une fois loin de Ploërmel, il s'ingéniait, dans ses lettres, à leur donner, par de courts récits, une consolante vision de la patrie. A-t-on célébré quelque belle fête à la chapelle de la maison-mère? La visite d'un ami de l'institut a-t-elle réjoui un instant le noviciat? Le Père mande aussitôt le fait à ses enfants d'outre-mer, afin qu'ils participent à l'allégresse commune.

Messager des joies, il l'est plus souvent, hélas! des douleurs. Qu'un Frère des colonies vienne à perdre sa vieille mère; que ses parents aient été victimes d'un de ces accidents soudains qui amènent la détresse au foyer, c'est toujours le Père qui se charge de l'annonce funèbre, parce que nul n'a, comme lui, le secret de consoler.

(1) Il est mort, en effet, à Fort-de-France, le 22 janvier 1888.

Il n'omet jamais de communiquer aux exilés la liste de leurs confrères décédés à Ploërmel. Ce qu'il veut, sans doute, c'est procurer aux défunts de nouveaux suffrages, mais c'est surtout encourager, par le récit de morts édifiantes, ceux qui, là-bas, usent prématurément leur vie.

« A ma connaissance, déclare-t-il, il n'est pas mort un seul Frère, depuis l'origine de la congrégation, dont le salut soit douteux pour moi. Oh! que de protecteurs nous avons près du trône de Dieu! Que de saints intercèdent pour nous (1)! »

Il veut qu'à tout prix l'œuvre des missions lui survive; aussi, plus il approche du terme, plus il sent le besoin de fortifier ses disciples contre toute défaillance, en leur rappelant la grandeur du but.

Nous avons sous les yeux les vœux de nouvel an qu'il adressait, le 15 janvier 1856, aux Frères des colonies. C'est une effusion de tendresse, mélancolique comme un adieu, mais relevée par l'accent d'un zèle qui n'a point vieilli.

« A cette époque mémorable de l'année, dit-il, ma pensée se porte naturellement vers vous, mes enfants bien-aimés, vers ces contrées lointaines que vous arrosez de vos sueurs, et qu'avec le secours divin, vous vous efforcez d'arracher à la puissance des ténèbres.

« Ecoutez avec votre docilité ordinaire les conseils que vous adresse aujourd'hui votre vieux père : je voudrais les faire entendre à chacun de vous en particulier.

« Efforcez-vous d'acquérir de plus en plus la perfection de votre état. Le moyen en est à votre portée : il suffit de vous attacher à la fidèle observance de votre sainte règle. Ne cessez de la regarder comme votre sauvegarde dans les dangers où vous, si faibles, êtes sans cesse exposés. Aidés de son secours, vous continuerez à combattre vaillamment pour la cause de Jésus-Christ, marchant à sa suite dans la pratique de la sainte humilité, de la parfaite obéissance, du complet détachement et de

(1) Lettre inédite au frère Ambroise, 9 avril 1842. — Archives des Frères.

cette généreuse vertu de pauvreté, que le divin Maître a embrassée d'une manière si particulière pendant sa vie mortelle.

« C'est avec un cœur bien attendri, mes enfants bien-aimés, que je conjure l'Auteur de tout don parfait de répandre sur vous son esprit de charité et de dévouement, et que je vous donne, de bien loin, hélas ! ma paternelle bénédiction.

« Je sais que plusieurs d'entre vous désirent rentrer en France. Leur aspiration est toute naturelle. Mais qu'ils considèrent le bien qu'ils font dans leur mission, l'expérience qu'ils ont acquise des choses et des hommes, et qu'ils se figurent le vide qu'ils laisseraient après eux.

« De partout, on me demande des Frères missionnaires. En ce moment, trois évêques d'Amérique me font les plus vives instances pour en avoir; mais, hélas! je ne puis les satisfaire tous (1)..... »

La lettre se clôt brusquement sur l'expression de ce regret. On devine que la pensée du vieillard visite, chaque jour, ces terres infidèles, où l'on attend ses fils pour y planter la croix. Ne pouvant satisfaire à la fois les trois prélats qui le sollicitent, il enverra, du moins, des Frères à la chrétienté qui lui paraît la plus délaissée; son dernier grand acte de charité sera en faveur d'une île perdue de l'Océanie.

VI

On sait quels soucis causèrent au gouvernement de Louis-Philippe les incidents qui suivirent l'établissement de notre protectorat sur l'île de Tahiti. Le soulèvement des indigènes excités contre les Français par les missionnaires protestants, l'expulsion du révérend Pritchard par l'amiral Dupetit-Thouars, les menaces de l'Angleterre, la résistance armée de la reine Pomaré, avaient passionné, de 1843 à 1846, l'opinion européenne. Enfin la France

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

avait eu gain de cause. Reléguée dans son palais avec une liste civile de 25 000 francs, la souveraine vaincue ne jouissait plus guère que d'une royauté nominale; le pouvoir effectif était entre les mains d'un commissaire général nommé, pour quatre ans, par le gouvernement français.

L'ordre régnait à Tahiti; mais la paix religieuse ne se conquiert pas à la pointe de l'épée; depuis l'occupation de l'île par nos troupes, l'hostilité était plus aiguë que jamais entre protestants et catholiques.

Ceux-ci ne s'imposaient, ni par le nombre, ni par le prestige des situations. Instruits et dirigés par cinq ou six missionnaires, sous l'autorité d'un vicaire apostolique qui gouvernait, en même temps, les Iles de la Société, ils étaient six cents environ, sur une population de dix mille âmes. Introduits à Tahiti dès 1816, les missionnaires protestants avaient converti à leur foi les grands chefs, la reine, sa famille, et, peu à peu, tout ce qu'il y avait de riche et de considéré dans l'île.

Impossible d'arrêter leur propagande, sinon au moyen d'excellentes écoles catholiques. Les sœurs de Saint-Joseph étaient établies, depuis peu, à Tahiti; l'évêque, Mgr Janssen, de concert avec M. de Saisset, commissaire impérial, demanda à M. de la Mennais un petit groupe de Frères.

Quatre furent choisis, et partirent de Ploërmel, le 3 septembre 1859, sous la conduite d'un directeur aussi sage que pieux, le frère Alpert-Marie.

A peine débarqués à Papeete, capitale de l'île et siège du gouvernement (1), les Frères firent visite au nouveau commissaire impérial, M. de la Richerie, qui les reçut avec des marques de sympathie et leur prodigua les assurances de bon vouloir.

A l'évêché, ils furent également accueillis avec joie; néanmoins le prélat paraissait soucieux. Il ne put cacher longtemps la cause de son chagrin : « Ah! mes bons Frères, dit-il, je vous attendais avec impatience; toute

(1) Le 17 octobre 1860.

la population soupire après votre arrivée. Un seul homme vous voit avec peine, c'est le commissaire impérial. Bien des croix vous sont réservées; mais consolez-vous, vous ne serez pas seuls à les porter. »

Il leur apprit alors que M. de la Richerie était venu à Tahiti, en qualité de gouverneur (1), avec l'intention bien arrêtée d'entraver, au profit du protestantisme, toute propagande catholique. Depuis dix mois qu'il était dans l'île, il avait contrarié, par tous les moyens possibles, l'action de l'évêque et celle des Sœurs de Saint-Joseph; sa grande habileté était l'hypocrisie.

Les Frères ne tardèrent pas à le rencontrer sur leur chemin. Son prédécesseur, M. de Saisset, avait, par arrêté, désigné comme local scolaire une maison très convenable, située au centre de la ville. Le nouveau gouverneur cassa cet arrêté, et prétendit loger les Frères, en plein faubourg, dans une aile de la caserne des soldats indigènes : « Là, écrivait le frère Alpert, nous aurons sans cesse sous les yeux les exemples de la plus affreuse débauche (2). »

L'évêque offrit d'acheter, à ses frais, un terrain pour y bâtir l'école, en même temps que l'excellent amiral Larrieu, dont le vaisseau avait amené les Frères, proposait d'envoyer deux cents marins pour exécuter la construction : le gouverneur ne voulut rien entendre.

Ce n'est pas tout. Alors que les écoles protestantes, aussi bien que les classes des Sœurs de Saint-Joseph, étaient gratuites, M. de la Richerie décréta que le trésor de l'île percevrait cinq francs par mois sur chaque élève des Frères âgé de moins de douze ans, et dix francs sur les autres. De plus, les pauvres religieux ne pourraient recevoir aucun enfant sans une permission écrite du directeur des Affaires européennes, l'âme damnée du gouverneur. Pour comble d'embarras, un des compagnons du frère Alpert sentit sa vocation chanceler sous l'épreuve, et annonça l'intention de quitter l'institut.

(1) Le commissaire impérial exerçait, en fait, les fonctions de gouverneur.

(2) Lettre inédite à M. de la Mennais, du 29 octobre 1860.

C'en était trop. Le malheureux directeur adressa à M. de la Mennais une lettre désolée, dans laquelle il demandait des instructions précises, le suppliant d'intervenir auprès du ministre pour faire éloigner de Tahiti M. de la Richerie. Mais après combien de mois cette lettre parviendrait-elle en Bretagne? Et puis, le Père, qu'on avait laissé si chargé d'années, vivrait-il assez pour faire bonne justice de ces lâches procédés?

En attendant, Mgr Janssen prêchait la patience. Comme si le spectacle d'une autre infortune eût pu adoucir celle des Frères, il les conduisit, un jour, chez Pomaré, la souveraine en tutelle, qui, dans toute la rigueur des termes, « régnait et ne gouvernait pas ». Voici comment le frère Alpert raconta cette entrevue, dans un mémoire destiné à M. de la Mennais.

« A notre arrivée, nous allâmes, tous les quatre, lui faire visite. Nous avions avec nous Mgr d'Axiéri (Mgr Janssen), qui nous servait d'interprète. C'était la seule personne, à Tahiti, en qui elle eût confiance. Elle poussa un soupir à faire mal lorsqu'elle apprit son prochain départ. On s'illusionne beaucoup en France sur la conduite de la reine Pomaré. Elle sait se respecter, et sa conduite n'est pas mauvaise. Depuis longtemps elle serait catholique, s'il s'était trouvé un bon gouverneur.

« Elle nous reçut dans un magnifique salon tout tapissé, avec glaces de toute beauté, beaucoup de fauteuils et de canapés. Elle s'empressa de nous donner la main avec beaucoup de grâce. Je lui assurai que plusieurs personnes, en France, nous avaient priés de dire à Sa Majesté qu'elles seraient heureuses si elles pouvaient, comme nous, lui offrir, de vive voix, leurs hommages respectueux, et, en particulier, notre grand chef (notre Père). A ce dernier mot, elle fit un salut, et sembla on ne peut plus heureuse de savoir qu'un grand chef « papiste » s'intéressait à elle. Puis la conversation s'engagea entre elle et Monseigneur sur des affaires politiques. Au bout de quelque temps, elle dit à Sa Grandeur : « Nous parlons tous les deux, mais ils vont s'ennuyer, car ils ne nous comprennent pas. » Puis,

s'adressant à nous : « Bientôt vous saurez notre langue, « et alors, vous vous trouverez heureux. »

« Tout me plaît dans cette personne. La figure, quoique annonçant beaucoup de chagrin, est gracieuse; elle est grande et robuste; elle est âgée de quarante-six ans.

« La supérieure des Sœurs lui a fait cadeau du portrait de leur Mère; elle en a été enchantée. Je suis certain qu'elle accepterait également celui de notre vénéré Père avec plaisir; mais il faudrait qu'il y eût un beau cadre doré pour qu'il fût plus présentable, et je ne puis me le procurer. Le terrain que nous occupons est à elle. Nous avons en classe un de ses garçons nommé Joinville; un autre est actuellement avec elle dans une île, et nous l'aurons à son retour. Malheureusement, ces jeunes gens sont trop âgés; il est difficile d'en faire quelque chose de bon (1). »

Plus tard, charmée de l'éducation donnée par les Frères, la reine résolut de leur confier entièrement les princes. Comme il n'y avait pas de pensionnat à Papeete, ils furent envoyés à Nantes, et placés à l'internat de Notre-Dame de Toutes-Aides. De retour à Tahiti, en 1867, ils témoignèrent à leurs anciens maîtres une vive reconnaissance, et, de nos jours encore, les Frères de Papeete n'ont pas de plus chauds amis que les descendants de Pomaré.

Revenons aux épreuves des débuts. N'osant chasser les Frères sans motif, mais voyant dans leur présence un sérieux appoint en faveur de la religion romaine, M. de la Richerie fit une tournée dans l'île. Il accabla de menaces les catholiques, et leur prescrivit, en vertu de son pouvoir dictatorial, de travailler à la construction de plusieurs temples destinés au culte protestant.

Cette fois, la mesure était comble. Décidé à ne pas supporter de nouvelles vexations, Mgr Janssen s'embarqua pour la France, afin de dénoncer au gouvernement les cruelles fantaisies de ce despote.

Qu'allaient devenir, privés de leur meilleur appui, les

(1) Abrégé du voyage des frères Alpert-Marie, Arsène, Hilaire et Eubert. — Relation inédite — Archives des Frères.

quatre pauvres Frères jetés au sein d'une population dissolue, environnés d'ennemis, à plusieurs milliers de lieues de Ploërmel ? Il ne fallait plus guère compter sur les encouragements venus de la maison-mère. Les lettres mettaient un an à traverser les mers, et elles étaient décachetées, à Tahiti, par le gouverneur.

Les premiers jours furent particulièrement douloureux. Heureusement, Mgr Janssen avait laissé après lui quelques missionnaires, pour les besoins urgents de la population catholique. L'un d'eux entreprit, avec le frère Alpert, une longue excursion dans l'île. En visitant les tribus canaques, on déclarait très haut que le grand chef des Français n'aimait pas les protestants, puisqu'il envoyait, pour instruire ses protégés de Tahiti, des maîtres « papistes ».

Ce voyage eut un bon résultat. Les Frères, qui, le 5 décembre 1860, avaient ouvert leurs classes avec quatre élèves, en avaient, le 10 janvier suivant, soixante-et-onze, dont sept Européens.

On n'obtint point, à Paris, la révocation de M. de la Richerie, mais les réclamations de ses administrés ne restèrent pas sans effet. Le gouverneur reçut des ordres; il devint plus traitable, et, lorsqu'il quitta l'île, en 1864, l'école était en pleine voie de prospérité.

Sous son successeur, M. le comte de la Roncière, ce fut un succès absolu et incontesté. Mais le frère Alpert-Marie s'était usé avant l'heure; de cruelles infirmités le condamnèrent à regagner la France. Lorsqu'il quitta Papeete, en 1867, le gouverneur, émerveillé de l'œuvre accomplie en si peu d'années, demanda pour lui la croix de la Légion d'honneur (1).

(1) Voici la lettre qu'il adressa au frère Alpert-Marie, lorsque celui-ci dut quitter la colonie.

Papeete, le 27 février 1867

« Mon cher frère Alpert,

« Au moment où vous allez quitter un pays où vous avez donné les preuves les plus constantes de dévouement, d'intelligence et de dignité, je veux vous dire, vous assurer, que vous emportez l'estime, l'affection de tous, et que vous laissez parmi nous, avec le souvenir de vos qualités, le regret de vous voir vous éloigner.

« Je remplis un devoir agréable en vous recommandant à S. Exc. le

Le supérieur des Frères ne devait pas voir ici-bas le couronnement de son œuvre coloniale; mais il avait également ignoré les épreuves qui, un instant, firent douter du succès, car les plaintes du frère Alpert-Marie arrivèrent trop tard à Ploërmel.

Il devait mourir avec la joie sacrée d'avoir envoyé des apôtres à toutes les colonies françaises privées d'écoles catholiques. Cette joie, il l'avait méritée par son zèle pour la propagation de l'Evangile; elle lui était due aussi pour son souci persévérant de la perfection de ses fils, et les nouvelles luttes en faveur de la liberté de l'enseignement chrétien qui remplirent ses dernières années.

Ministre, et en sollicitant pour vous, de sa bienveillance, un témoignage de satisfaction, une récompense dont vous êtes digne comme religieux et comme homme.

« Recevez, etc.

Le Commandant, commissaire impérial,
Comte de la Roncière. »

CHAPITRE XV

TRAVAUX APOSTOLIQUES EN BRETAGNE. — LES AUXILIAIRES DU FONDATEUR POUR LA FORMATION DES FRÈRES. — PROGRÈS RÉALISÉS. — LES CONSTRUCTIONS DE PLOERMEL.

Il est temps de revenir sur nos pas. Après avoir étudié l'action des Frères dans les missions lointaines, il nous faut suivre, dans la dernière phase de sa vie apostolique, celui qui fut jadis le grand missionnaire de la Bretagne. Nous devons contempler aussi les progrès réalisés, depuis 1840, dans l'organisation du grand corps religieux que M. de la Mennais a donné à sa province natale.

I

Les « derniers accents d'une voix qui tombe », après avoir annoncé l'Evangile pendant une longue vie, émeuvent d'ordinaire plus que les périodes vibrantes d'une éloquence en plein éclat. La parole de Jean de la Mennais possède désormais ce charme attendri, fait de sagesse, d'expérience souvent douloureuse et d'indulgente bonté, qui donne tant d'autorité aux avis des vieillards. Plus sûrement que jamais elle trouvera le chemin des cœurs.

Le missionnaire a soixante ans. Rien, certes, ni dans sa volonté toujours vaillante, ni dans son esprit toujours en éveil, ne trahit la décrépitude. Tout au plus, ses cheveux

grisonnants, ses crises plus fréquentes de rhumatisme, sa prononciation moins nette, sa démarche moins assurée, lui rappellent-ils que la vie s'écoule, et que la dissolution n'est pas loin.

Il est arrivé à cette heure mélancolique où le travailleur, contemplant le soleil qui baisse et les premières ombres qui voilent l'horizon, achève en hâte la tâche coutumière. Aussi, volontiers s'en va-t-il répétant à ses familiers la parole de l'Apôtre : « Faisons le bien pendant qu'il en est temps, car voici venir la nuit, qui suspend tout travail(1). » Ou encore, variant à peine la formule sacrée : « Faisons du bien, car on fait beaucoup de mal ! »

Le ministère qui a toujours ses préférences est celui des jeunes gens. Les chers collèges qu'il a jadis fondés ou restaurés, Saint-Malo, Tréguier, Plouguernével, le revoient périodiquement, surtout à l'époque des retraites, et il retrouve, au milieu de ces enfants dont il a élevé les pères, sa verve et son onction des meilleurs jours.

Un de ses auditeurs de Plouguernével a raconté, en termes émus, ses impressions de 1842 : « Nous eûmes, dit-il, la bonne fortune d'entendre le vénérable abbé Jean-Marie de la Mennais, ancien ami du supérieur, M. Ropers. Il était déjà bien cassé, et ses jambes alourdies ne lui permettaient pas de gravir les degrés de la chaire : il nous parlait de la balustrade, assis dans un fauteuil (2).

« Mais si le corps était usé par ses multiples courses apostoliques, l'esprit n'avait rien perdu de sa verve et de son entrain, ni le cœur de sa flamme. Je n'oublierai jamais cette physionomie aux traits si heurtés, mais qui prouvait bien qu'un homme d'esprit, *a fortiori* un saint, n'est jamais laid. Quels éclairs dans ces yeux! Quelle chaleur dans cette parole ! Quel intérêt dans les histoires que ce vieillard nous racontait d'une façon si

(1) *Dum tempus habemus, operemur bonum.* — GALAT. VI, 10. *Venit nox, quando nemo potest operari.* — JOAN. IX, 4.

(2) Il est à croire que M. de la Mennais souffrait alors d'une attaque de goutte. En 1842, il était, habituellement, plus ingambe que ne le suppose l'auteur de ce récit.

originale, en saupoudrant toujours sa figure, et même son surplis, d'une abondante poussière de tabac !

« Il alluma le feu sacré dans bien des âmes, et sa retraite produisit sur tous d'ineffaçables impressions (1). »

A Tréguier, même entrain du prédicateur, même enthousiasme de l'auditoire.

A Saint-Malo, ce prêtre, qui, quarante ans auparavant, a rendu aux familles le Christ chassé par la tourmente, apparaît, plus qu'ailleurs encore, un sauveur d'âmes. Emerveillé des bénédictions que Dieu accorde à sa parole, le supérieur du collège l'appelle, tous les ans, à prêcher la retraite de rentrée. De leur côté, sentant que sa carrière s'abrège, les élèves recueillent ses instructions comme un testament.

Apôtre des enfants par préférence de zèle, il se souvient toujours aussi de ces grandes missions dont il était l'âme, et qui ont renouvelé, il y a vingt-cinq ans, le diocèse de Saint-Brieuc. Oh! s'il retrouvait, de temps à autre, un peu de vigueur pour aller, comme jadis, porter aux travailleurs et aux pauvres la vérité libératrice, quelle consolation pour sa foi, quelle fête pour son vieux cœur!

Au mois de janvier 1843, l'occasion se présenta d'essayer ses forces. Les marins envoyés, chaque année, à Terre-

(1) Récit communiqué par M. le chanoine Chatton au frère Jean de Matha, de l'école de Plourguernével.

Un professeur de la maison fit connaître au journal l'*Univers* le résultat de ce grand effort. Nous extrayons de son article les lignes suivantes : « Un recueillement et une piété qu'on aurait à peine osé espérer d'un âge si tendre consolait l'homme de Dieu, jusqu'à lui faire verser des larmes de joie.

« Mais c'est surtout dimanche, 20 mars, jour où se sont terminés les pieux exercices, que nous avons été témoins d'un spectacle éminemment chrétien et consolant. Une communion générale avait lieu. Je ne crois pas que, sur un nombre considérable d'élèves, un seul en âge de communier ait manqué à l'appel de la piété et du zèle. On sentait palpiter ces jeunes cœurs sous l'impression de le parole brûlante du saint vieillard. S'il était transporté hors de lui-même, en songeant que tous ces enfants étaient autant d'anges brillants d'innocence qui allaient manger ensemble le pain de vie, eux, de leur côté, étaient tellement absorbés dans une seule pensée, celle de Dieu, dans un seul sentiment, celui de l'empressement et de l'amour, que, quelques instants avant la communion, ils se sont spontanément, et comme de concert, jetés à genoux. » — Article du samedi 9 avril 1842.

Neuve, par la petite ville de Cancale et les communes voisines, étaient de retour. On résolut de leur prêcher une mission à l'occasion des Quarante-Heures, et M. de la Mennais fut appelé. Tous les prêtres du canton, au nombre de seize, devaient travailler sous ses ordres; dix-sept confessionnaux furent installés dans la vaste église. On vit alors, comme autrefois, le missionnaire rajeuni assigner à chacun son rôle, organiser les cérémonies, et, sans préjudice des grands sermons qu'il prêchait à son tour, se réserver, chaque soir, les causeries familières et les avis pratiques.

Pendant huit jours, huit cents marins se pressèrent au pied de la chaire. Comme ce prêtre, qui avait tant souffert, savait compatir aux misères de ces humbles, pour qui la vie est si dure et la mort si menaçante! Comme sa voix, tantôt vibrante de zèle, tantôt brisée d'émotion, savait leur faire accepter les maux présents, en leur parlant de la paix radieuse qui attend le juste au sein de Dieu!

Pendant les derniers jours, on vit les confessionnaux assiégés par une foule d'hommes qui, arrivés dès cinq heures du matin, attendaient souvent leur tour jusqu'à midi. Dans ces groupes de pénitents, tous les rangs étaient confondus; le mousse passait avant son capitaine, et, de même, le jour de la communion générale, qui ne réunit pas moins de 2300 personnes, on vit les officiers aborder la table sainte perdus dans la foule des matelots.

Le soir, après le *Te Deum,* alors que le clergé s'apprêtait à quitter l'église, les rudes pêcheurs restèrent debout devant l'autel étincelant de lumières, et, comme si, à leur gré, on n'eût pas fait à la sainte Vierge la part assez belle, spontanément, leurs huit cents voix éclatèrent en un cantique à l'adresse de Marie, patronne des mariniers. M. de la Mennais était radieux (1).

De tels résultats l'encourageaient à de nouvelles campagnes.

(1) Voir l'*Univers*, numéro du 3 février 1843.

Au mois d'avril 1844, nous le retrouvons à Ploërmel, se préparant à la retraite de Languenan, paroisse voisine de Dinan. Cette fois, le succès devait lui coûter plus cher. Il avait fait atteler à la vieille berline qui lui servait depuis dix ans deux chevaux nouvellement acquis, et qui paraissaient vigoureux. La précaution n'était pas inutile, car il se proposait de visiter toutes les écoles situées sur le parcours de Ploërmel à Languenan, et le voyage, par des chemins défoncés et boueux, devait durer trois jours.

Le missionnaire part, après avoir, comme de coutume, entassé dans la voiture livres et cahiers. Un « Frère de travail » occupe le siège du cocher et dirige le nouvel attelage.

Tout va bien pendant deux jours; mais, en approchant de Dinan, et au moment de s'engager dans une descente rapide, les bêtes fatiguées se cabrent violemment, renversent le conducteur, et entraînent, dans une course affolée, la voiture et le maître, qui n'a pas voulu descendre.

Affreusement secoué, le vieux véhicule oscille en des soubresauts effrayants. Ne va-t-il pas voler en éclats? M. de la Mennais avise la portière ouverte, fait le signe de la croix, invoque la sainte Vierge, et se précipite, la tête en avant, sur un tas de pierres. Il pouvait être broyé; il en fut quitte pour de graves contusions et des meurtrissures sans nombre.

Le Frère conducteur, qui suivait au pas de course ses chevaux emballés, arriva bientôt près du Père. Le trouvant assis sur la berge, les lunettes brisées et le visage en sang, il poussa un cri douloureux.

« Allons, grand enfant, lui dit le saint homme, tu vois bien que je ne suis pas tué! C'est ma faute, après tout. Je n'aurais pas dû m'engager dans un pareil voyage avec des chevaux dont nous n'étions pas sûrs. » Et il se pencha sur l'eau courante d'un ruisseau, pour y laver ses plaies.

Deux paysans ramenaient la voiture, arrêtée au bas d'un monticule. Les deux voyageurs y prirent place de

nouveau, on conduisit les chevaux au pas, et le reste de la course s'effectua sans encombre; mais on ne put arriver à Languenan qu'à une heure avancée de la nuit.

Le lendemain, à son réveil, le missionnaire s'approcha d'une glace. En voyant son œil gauche enflé, son front balafré, tout son visage couvert de taches livides il s'écria, en riant aux éclats : « Vive la joie! Je suis presque aussi noir et aussi laid que le diable, à qui je viens faire la guerre. Il aura sûrement peur de ma vilaine face, et me laissera maître du terrain. »

La prévision s'accomplit à la lettre. Les fidèles de Languenan apprécièrent le dévouement de ce prêtre qui montait en chaire, plusieurs fois le jour, alors qu'il avait tant besoin du repos, et onze cents communions vinrent, à la fin de la retraite, le payer de ses fatigues (1).

Au mois d'octobre de la même année, Saint-Brieuc, la ville de ses anciens triomphes, l'entendit pendant la retraite préparatoire à la Toussaint, et il n'y parut pas inférieur à lui-même. « Je prêchai hier soir sur les mauvais livres, écrivit-il à M. Ruault; il y avait une foule immense. Le préfet, qu'on n'avait jamais vu au sermon, était présent (2). »

II

Ces tournées apostoliques, qui renouvelaient, en Bretagne, le grand mouvement religieux de la Restauration, mettaient le comble à la réputation de M. de la Mennais. Son insistance à exalter, dans ses sermons, les prérogatives du Souverain Pontife, surtout depuis la défection de Féli, avait fini par avoir raison de

(1) Dans une lettre à un de ses Frères, M. de la Mennais, après avoir raconté l'accident, ajoute : « J'en ai été quitte pour quelques contusions qui ne m'ont point empêché d'ouvrir une retraite, le lendemain, à Languenan, auprès de Dinan, retraite dans laquelle j'ai travaillé comme quatre sans être fatigué comme un. » Cité par E. Herpin, *op. cit.* p. 268.

(2) Lettre inédite du 25 octobre 1844. — Archives des Frères.

toutes les défiances, et l'on se reprenait à espérer que cette vie d'apôtre, si pleine et si pure, ne s'achèverait pas sans la consécration suprême de l'épiscopat (1).

Un jour, le fondateur des Frères reçut la lettre suivante, signée par un de ses amis de Saint-Brieuc, le chanoine Robillard : « Mon cher monsieur de la Mennais, je vous annonce que Mgr notre évêque (2) est décédé, ce matin, à onze heures, après une agonie qui s'est déclarée complète à cinq heures. Cet événement, qui vous intéresse nécessairement à un haut degré, ne vous aurait peut-être été appris que par les feuilles publiques, et j'ai pensé qu'il était bon que vous en fussiez informé plus promptement, s'il était possible.....

« Permettez-moi de vous dire en même temps — ce que vous savez peut-être déjà — les chances que nous avons de vous obtenir pour réparer les plaies de notre diocèse. M. Vielle, connaissant mon dévouement pour vous et comptant sur ma discrétion, m'a mis dans la confidence de ses espérances à votre sujet. Il a reçu l'assurance positive que les archevêques de Reims et de Besançon, qui paraissent jouer un grand rôle dans la nomination des évêques (3), sont disposés à agir pour vous faire nommer au siège de Saint-Brieuc. Dieu soit béni! Puisse leur influence réussir, en faveur de notre pauvre diocèse! En attendant, nous n'allons cesser de prier Dieu pour qu'il nous donne un pasteur selon son cœur, que nous croirons avoir trouvé, s'il vous donne à nous (4). »

Cette lettre était datée du 19 février 1841. Devenir évêque de Saint-Brieuc; gouverner de nouveau, et cette fois sans entraves, ce cher diocèse, où l'on retrouvait à

(1) Dix ans plus tard, en 1852, Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, dira, en parlant de lui : « M. de la Mennais, *qui devrait être aujourd'hui l'un des plus anciens cardinaux de France.....* » — Témoignage de M. Guy, inspecteur primaire dans le département de l'Isère.

(2) Mgr de la Romagère.

(3) C'étaient les cardinaux Gousset et Mathieu.

(4) Lettre inédite. — Archives des Frères.

chaque pas les traces de son zèle; bénir, comme pontife, ces fidèles qui ne prononçaient son nom qu'avec vénération et reconnaissance; relever ces œuvres auxquelles il avait prodigué l'ardeur de ses meilleures années; assurer, par une protection plus que jamais efficace, l'avenir de ses deux instituts, quel couronnement pour sa carrière!

Le succès paraissait d'autant plus probable, que l'œuvre des colonies avait concilié au supérieur des Frères la bienveillance du gouvernement. Mais il eût fallu faire, ou du moins laisser faire, quelques avances au préfet de Saint-Brieuc et aux députés des Côtes-du-Nord, presque tous hostiles à l'Eglise; il eût fallu aussi gagner, par des concessions ou des promesses, le parti qui, après vingt ans, n'avait pas désarmé contre l'ancien grand vicaire. M. de la Mennais avait refusé la mitre alors que sa dignité n'avait rien à craindre; cette fois, la fierté du bon prêtre et de l'homme de cœur fortifiait les répugnances de son humilité; il s'empressa de décourager ses amis :

« Dieu me garde, mon cher Robillard, écrivit-il, de mettre sur mes épaules de soixante ans un fardeau tel que celui dont il vous plaît de me menacer! Mais, vraiment, ce serait folie à moi de le craindre. Il ne peut en être question sérieusement : j'ai cent et une raisons d'être tranquille à cet égard. Pour vous, mon bon ami, vous avez deux torts dans cette circonstance. Le premier est de désirer une pareille chose; le second est de prendre vos désirs pour une espérance fondée. Vous n'aimez plus comme il faut votre vieux Père.

« Je dirai demain la sainte messe pour le vénérable évêque qui vient d'achever si douloureusement sa longue carrière, et je ne cesserai, jusqu'à la nomination de son successeur, de demander ardemment au bon Dieu que celui-ci ait tous les genres de mérites que je n'ai pas : ce n'est pas peu dire.

« Il vous faut un évêque tout à fait nouveau, tout

à fait étranger à ce qui s'est passé dans le diocèse, et contre lequel il ne puisse y avoir, par conséquent, aucune prévention. Or, assurément, je ne suis pas cet homme-là.

« Adieu, mon cher ami! Tâchez de devenir plus raisonnable et de ne plus me souhaiter de mal. Adieu, encore une fois. Je vous pardonne à cette condition, et je vous embrasse *ex toto corde* (1). »

Grâce à sa réserve, le fardeau lui fut, encore une fois, épargné. Mais, comme si la Providence avait voulu que le diocèse de Saint-Brieuc fût gouverné, du moins, selon son esprit, le choix du roi tomba sur son ancien protégé de Saint-Sulpice, sur le vicaire général qu'il avait formé à l'administration et soutenu de ses conseils, M. l'abbé Le Mée. Ce n'était pas l'homme nouveau que désirait M. de la Mennais; mais, sa prudence l'ayant toujours tenu éloigné des luttes des partis, on put espérer de voir l'évêque garder les sympathies qui étaient venues, de toutes parts, au grand vicaire.

Le nouveau prélat s'annonçait, d'ailleurs, comme le protecteur naturel des Frères de Ploërmel et des Filles de la Providence. M. de la Mennais applaudit à sa nomination.

III

Il importait d'autant plus au fondateur d'assurer à ses œuvres de nouveaux appuis, que les anciens disparaissaient l'un après l'autre. Mgr de Quélen, le confident des années de jeunesse, était mort récemment. Le vieil évêque de Rennes, Mgr de Lesquen, qui, malgré de pénibles malentendus, avait rendu à l'abbé Jean plus d'un

(1) Lettre inédite du 22 février 1841. — Archives des Frères. — L'année précédente, il avait été question de M. de la Mennais pour un siège épiscopal à l'occasion de la mort de Mgr de Quélen, archevêque de Paris. M. Ruault lui écrivait, le 10 mars 1840 :

« Vous me parlez du futur archevêque de Paris. Vous ne me dites pas que votre nom a été mis aussi sur les rangs, dans les *Villes et Campagnes* et dans la *Quotidienne*. »

service, venait de donner sa démission (1). M. Coëdro, son vieux compagnon d'apostolat, s'était éteint en pleine maturité, il y avait quelques mois à peine.

Un autre ami, plus intime et plus constamment fidèle, lui fit ses adieux, en 1841, dans des circonstances particulièrement émouvantes.

Le dernier voyage de M. Deshayes à Ploërmel compte parmi les dates mémorables des annales de l'institut. C'était à la fin de la retraite des Frères. Avant de se séparer, on alla, en procession, comme d'ordinaire, visiter les tombes des disparus dans le cimetière de la maison-mère, et, comme d'ordinaire aussi, le supérieur parla à ses fils au nom de ceux qui, leur tâche accomplie, reposaient dans l'enclos funèbre. Son fidèle associé était là, suivant la procession d'un pas lourd, le regard fixé sur les petites croix des sépultures.

Au souvenir de ce quart de siècle écoulé dans la joie d'un commun effort, qui allait faire place aux sombres années du déclin, M. de la Mennais crut devoir s'appliquer à lui-même les enseignements de la mort, et son discours au cimetière fut une suite de conseils inspirés par la pensée de sa prochaine disparition : « Mes enfants, dit-il, elles sont déjà nombreuses, ces tombes. Une autre ne tardera pas à s'ouvrir : ce sera la mienne. Je veux être placé au milieu de vous, afin

(1) En 1841, il se retira à Dinan, où il vécut encore près de quinze ans. Sa situation de fortune étant précaire, M. de la Mennais lui fit une proposition dont le lecteur appréciera la délicatesse. Le fondateur des Frères écrivait à M. Ruault, le 10 février 1841, :

« L'évêque n'a mis aucune condition à sa retraite, si bien qu'il ne peut compter que sur son bien de famille, c'est-à-dire sur fort peu de chose. Cependant il y a lieu de croire que le gouvernement lui allouera au moins un secours annuel de 3000 francs. Son intention était de se retirer à Dinan dans la maison de Mlle de Fontimeu, mais je lui ai fait des observations là-dessus qui l'ont ébranlé. Cette maison est trop petite pour le loger, lui, ses sœurs et trois domestiques, plus les nombreux visiteurs qui l'écraseront à Dinan. Je lui ai offert la maison que j'habitais à Saint-Brieuc, et dont je puis disposer ma vie durant : il a été enchanté, et, de son cabinet, j'ai écrit à Saint-Brieuc pour arranger cela. Je lui ai même offert de passer quelque temps à la Chesnaie, si cela lui convenait. Il m'a paru sensible à ces procédés de ma part, et nous avons longuement causé de beaucoup de choses. » Lettre inédite. — Archives des Frères. — En 1840, Mgr de Lesquen se décida définitivement à rester à Dinan; mais il avait apprécié, une fois de plus, les qualités de cœur de son ancien grand vicaire.

que vous puissiez venir prier sur la tombe de votre vieux Père. »

Puis, avisant, à ses pieds, M. Deshayes, assis sur un bloc de granit : « Mon vénérable et saint ami, nous touchons tous les deux au terme de notre carrière; bientôt nous aurons disparu du milieu de ces enfants; mais, du fond de la tombe, nous pourrons les guider encore. Un peu plus tard, ils viendront nous rejoindre; donnons-leur rendez-vous au ciel! »

Touché jusqu'aux larmes de cette apostrophe inattendue, M. Deshayes prononça lui-même quelques paroles émues sur l'éternité et les choses de l'autre vie, ajoutant, sans donner d'explication, qu'il prendrait des mesures pour que la mort elle-même ne le séparât point tout à fait de M. de la Mennais.

Trois mois plus tard, il s'éteignait à Saint-Laurent-sur-Sèvre (1). Il avait fait appeler, quelques jours auparavant, un de ses missionnaires, M. Guyomard, et lui avait confié, en ces termes, un de ses plus chers desseins : « Quand je ne serai plus, je veux qu'on me coupe le pouce de la main droite, avec laquelle j'ai signé la règle des Frères de Ploërmel, et qu'on l'envoie à M. de la Mennais, afin qu'une partie de mes cendres repose un jour avec les siennes. »

Ce legs d'amitié fut fidèlement rempli. Lorsque la relique du pieux vieillard arriva à Ploërmel, M. de la Mennais la fit déposer à la chapelle, derrière le maître-autel, et décida qu'à la retraite suivante, après le grand service des défunts, elle serait portée solennellement au cimetière, et descendue dans la tombe où lui-même reposerait un jour.

Cette mort, quoique prévue, affecta vivement le supérieur de Ploërmel. Après avoir pleuré son vieil ami, il profita, comme toujours, du douloureux événement pour exciter ses Frères au travail et au sacrifice, en vue de l'éternelle réunion : « Pauvres enfants, leur dit-il,

(1) Voir tome 1er, page 358.

vous aviez deux pères. L'un a été ravi à votre amour; consolez celui qui vous reste par votre docilité, par votre persévérance, et augmentez, s'il se peut, dans le ciel, la joie de celui que vous avez perdu, en travaillant à acquérir toutes les vertus dont il fut au milieu de vous le modèle. Mettez en pratique les conseils qu'il vous a donnés, à chaque retraite, pendant vingt-deux ans, pour devenir des saints, afin que nous puissions tous, un jour, être réunis à lui dans le sein de Dieu (1). »

La disparition de M. Deshayes nécessitait des changements dans les dispositions relatives au futur gouvernement de l'institut.

L'acte de 1835 fut remanié par M. de la Mennais. Il y introduisit les précisions que lui dictait une nouvelle expérience de sept années, puis, se défiant de lui-même en aussi grave matière, il soumit son « Acte de dernière volonté » à l'approbation d'un certain nombre de prélats, parmi lesquels figuraient au premier rang les cinq évêques de Bretagne.

La nouvelle rédaction contenait cet article essentiel : « Après mon décès, la congrégation sera gouvernée par un Frère supérieur général, avec l'aide d'un conseil de quatre membres, dont il prendra l'avis dans toutes les affaires importantes, et dans le sein duquel il choisira deux assistants plus particulièrement destinés à le soulager dans l'exercice de sa charge; le second assistant remplira les fonctions d'économe (2). »

Le supérieur, on le voit, est absolument fixé sur la forme de gouvernement qui convient aux Frères. Ses vues sont les mêmes, à cet égard, qu'en 1835, et lorsque, plus tard, en 1848, il communiquera à l'institut son « Acte de dernière volonté », revêtu de l'approbation de six évêques, il n'aura dû changer qu'un ou deux noms propres.

(1) Cité, d'après les manuscrits de Ploërmel, par l'auteur de l'opuscule intitulé : *Un ami de l'enfance au XIX siècle : l'abbé J.-M. de la Mennais*, p. 94.

(2) Voir cet acte, en entier, à la fin du volume (*Appendice I*). Il porte la date du 2 février 1843.

velles; mais je voudrais que, pour les écoles qui, après avoir été régulières à l'origine, cesseraient de l'être, comme pour les écoles déjà existantes, le nombre des autorisations fût proportionné au nombre des Frères en exercice aux colonies. Aucune autorisation ne serait donc accordée qu'à raison d'utilité publique, et l'on serait certain qu'il n'y aurait pas d'abus, puisque chaque Frère qui jouirait de cette faveur représenterait un autre Frère absent pour le service de l'Etat.

« Soyez assez bon, monsieur, pour me marquer si vous jugez à propos que j'adresse moi-même ces observations directement à M. le ministre de l'Instruction publique, ou si je puis espérer que vous voudrez bien vous charger de les lui faire agréer.

« Comme vous m'avez tellement enhardi, que je ne crains point d'abuser de votre complaisance, je vous serai infiniment obligé de me dire encore si le secours de six mille francs que j'ai demandé pour 1839 me sera alloué. Ce n'est pas, sans doute, quand on m'engage à multiplier mes envois aux colonies qu'on me refusera les moyens de soutenir et de peupler mon noviciat. L'année a été ruineuse pour moi; plus de vingt de mes Frères n'ont pas touché un centime de leur traitement, faute d'autorisation, et la cherté toujours croissante des vivres me mettra dans la douloureuse nécessité, si je ne suis pas secouru, de réduire le nombre des admissions, tandis que je devrais l'augmenter.

« J'ai un sincère et vif désir de répondre pleinement à la confiance que le gouvernement me témoigne, et mes Frères montrent, dans cette circonstance, un dévouement et un courage que Dieu seul peut inspirer et récompenser; mais enfin, quelle que soit ma bonne volonté, je ne puis agir, si on me lie les mains, ni marcher si on me coupe les jambes (1). »

Ne pouvant apprécier exactement la situation de l'institut, M. Rendu crut avoir trouvé un moyen de

(1) Lettre inédite du 26 septembre 1839. — Archives des Frères.

tout concilier : « Si vous preniez, dit-il, le parti d'envoyer aux Antilles tous les Frères non brevetés; si vous réserviez, par conséquent, pour le continent, pour ce que vous appelez justement « votre si chère Bretagne » les Frères brevetés, n'éviteriez-vous point, par là, une grande partie des embarras que vous éprouvez relativement aux autorisations provisoires? Et ce serait une grande chose que de faire, le plus possible, économie d'embarras et de difficultés, dans un temps où elles naissent sous les pas et se multiplient avec une si prodigieuse et si triste fécondité. J'ai faim et soif de votre tranquillité, de vos succès, et j'ai cru voir dans l'idée que je vous expose un moyen de concilier ces succès et cette tranquillité avec un autre intérêt qui m'est cher aussi, et qui touche tout le monde, avec l'intérêt de la légalité (1). »

Le remède était moins simple que ne le soupçonnait M. Rendu. M. de la Mennais lui fit remarquer qu'il ne pouvait confier la mission des Antilles, mission si lointaine et si périlleuse au point de vue des mœurs, qu'à des Frères de vertu éprouvée et qui consentiraient eux-mêmes à s'y dévouer. D'ailleurs, les mille difficultés des fondations scolaires, dans des pays dont les Frères ne connaissaient ni la langue, ni les usages, et où ils devaient traiter directement avec les plus hautes autorités, exigeaient des hommes instruits, d'esprit délié, de caractère ferme autant que prudent. En un mot, le fondateur, sous peine de tromper la confiance du gouvernement, était obligé d'envoyer aux colonies l'élite de ses Frères.

Il y avait bien une ressource, sur laquelle il avait compté en traitant avec l'amiral de Rosamel. C'était de faire appel au clergé français, afin de renforcer le noviciat, de façon que bientôt il y eût assez de Frères brevetés pour suffire, à la fois, aux besoins des colonies et aux exigences de la légalité. Mais, pour entretenir un noviciat nombreux, il fallait des ressources, et M. Villemain les supprimait!

(1) Lettre inédite du 9 novembre 1839. — Archives des Frères.

II

M. Rendu comprit alors toute la portée de ces tracasseries. Mais certaines apparences donnaient raison à M. Villemain. C'était le temps où les dénonciations des instituteurs de Morlaix, appuyées par le recteur de l'Académie de Rennes, pleuvaient au ministère. On accusait M. de la Mennais de fonder illégalement des pensionnats, d'y faire donner, malgré les règlements, des leçons de latin, enfin de vouloir tout envahir.

Quoique foncièrement chrétien, M. Rendu était trop bon universitaire pour entendre raillerie sur cet article. Avec une fermeté qu'il s'efforçait de rendre aimable, il écrivit à M. de la Mennais : « ..... La loi et toujours la loi!..... Avec elle, vous serez fort; contre elle, vous finiriez par échouer. Croyez-moi, moi qui aime tant vos Frères et leur digne et habile fondateur. La soumission pleine et entière enfantera des subventions. Sinon, non, comme on dit en Espagne (1). »

Le fondateur, qui se sentait en règle avec la loi, et qui savait qu'on l'avait respectée, aussi bien au pensionnat de Morlaix que dans ses autres écoles, fut douloureusement affecté de voir un modèle d'honnêteté et de droiture comme M. Rendu partager de telles préventions.

Les autorisations provisoires accordées par M. de Salvandy expiraient le 1er janvier 1840. Si l'on se refusait à les prolonger, qu'allaient devenir les écoles jusqu'alors tolérées? Allait-il falloir les livrer à des instituteurs laïques, qui, une fois maîtres de la place, sauraient s'y maintenir, alors même que les brevets surabonderaient à Ploërmel?

Dix jours avant le terme fatal, le supérieur des Frères adressa à M. Rendu une longue lettre, où l'homme de cœur poursuivi, harcelé, menacé pour avoir mis trop de

(1) Lettre inédite du 16 décembre 1839. — Archives des Frères.

dévouement au service de son pays, laisse enfin libre cours à sa douleur.

« La décision que vous me faites pressentir au sujet des autorisations provisoires, déclare-t-il, est désolante, car, monsieur, voici quelles en seront les suites.

« Il m'est impossible de faire *actuellement* le partage de mes Frères comme on le conçoit; de dire aux uns : « Vous resterez en France, parce que vous avez un brevet, » et aux autres : « Vous irez dans les colonies, parce que vous n'en avez pas. » J'ai dit et redit les raisons; elles sont palpables et tellement fortes, que, malgré tous les inconvénients qu'il pouvait y avoir pour moi à me priver de Frères brevetés ou capables de l'être prochainement, je n'en ai point envoyé d'autres jusqu'ici en Amérique, deux seulement exceptés. Mais certainement je n'aurais jamais pris ce parti-là, si le gouvernement lui-même ne m'avait pas donné *par écrit*, l'assurance positive que des *autorisations provisoires nous seraient accordées facilement, à raison du service essentiel que nous allions rendre à l'Etat.*

« Les mots que je souligne sont de M. de Salvandy, et sont extraits d'une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, au mois d'octobre 1837, en réponse à celle que je lui adressai *avant de prendre aucun engagement avec M. le ministre de la Marine*, et dans laquelle je disais tout ce que je dis aujourd'hui. On ne me reprochera donc point de ne m'être pas expliqué nettement dès l'origine, et de varier de langage. Eh bien! pourtant, qu'arrive-t-il? On ne tient plus à cette espèce d'engagement sur lequel j'ai dû compter, et, comme les autorisations provisoires expirent au 1er janvier 1840, dans dix jours, je vais voir fermer douze ou quinze de mes écoles, sans que je puisse en sauver une seule, puisqu'il n'y aura pas d'examen avant le mois de mars, et puisque les Frères les plus capables d'être brevetés sont presque tous employés dans les établissements, et ne pourront, par conséquent, se préparer que pour le mois de septembre.

« Ainsi, on me punit d'avoir cru à des paroles officielles, qui m'inspiraient d'autant plus de confiance, qu'elles me

semblaient justes et fondées sur des motifs bien graves d'intérêt public.

« On m'objecte la loi ! — A la bonne heure ; mais il fallait me faire cette objection le premier jour, et lorsque moi-même je demandais à quoi m'en tenir là-dessus. Que l'administration supérieure change d'avis, je n'y puis rien ; mais, du moins, devait-elle me laisser le temps de prendre les mesures que rend nécessaires, pour la conservation de mes écoles, un changement subit auquel je ne pouvais m'attendre, et que je me serais reproché de prévoir.

« Dira-t-on que le ministre actuel n'est point lié par la parole de son prédécesseur ? Mais, enfin, ne doit-il pas y avoir au moins quelque égard ? Et si ce qui a été convenu hier peut être considéré comme absolument nul aujourd'hui, avec qui donc traiter ? Si l'entière et manifeste bonne foi avec laquelle j'ai agi dans cette affaire n'a été, de ma part, qu'une erreur de jugement ; si l'espèce d'abandon que j'y ai mis est un défaut de prudence, en vérité, monsieur, c'est bien triste !

« Sans doute, il est certain, et je l'ai toujours pensé, que l'on doit sortir le plus vite possible de cette espèce de provisoire, et en revenir à l'exécution rigoureuse de la loi. Voilà pourquoi j'ai souvent répété que, si j'avais plus de sujets, tout embarras cesserait, et qu'il fallait s'empresser de venir au secours du noviciat, afin de l'augmenter. Mais pas du tout. L'année 1839 s'est écoulée tout entière sans qu'on m'ait alloué un centime, et c'est après m'avoir abandonné à mes propres et insuffisantes ressources qu'on lève tout à coup la hache de la loi sur mes pauvres écoles ! Et encore, dans quel moment ! Dans le moment où l'on me demande vingt-et-un Frères de plus pour les colonies, conformément au vœu des Chambres, qui, dans la session dernière, ont voté des fonds pour cela. Les Chambres n'auront-elles pas quelque regret que leur vote pour 1840 soit inutile ?

« Daignez, monsieur, prendre en sérieuse considération ces observations nouvelles, et me pardonner ce qu'il y a d'un peu vif dans la manière dont je les présente. Je vous

parle librement, parce que je sais jusqu'à quel point vous êtes bon et indulgent pour moi, et disposé à m'aider à opérer un peu de bien, non seulement dans « notre Bretagne », mais encore dans des contrées lointaines où il y en a tant à faire (1). »

Il n'y avait rien à répliquer. M. Rendu se mit en campagne pour obtenir une prolongation du délai légal, ou mieux, de nouvelles et plus amples autorisations.

De son côté, M. de la Mennais adressa au ministre un mémoire où les plus solides arguments justifiaient ses réclamations, et il attendit.

Son espoir allait être dépassé. Le 1er mars 1840, il reçut, au lieu de la réponse du ministre, la nouvelle de sa démission. M. Villemain cédait le pouvoir à M. Cousin, qui affichait les dispositions les plus libérales.

Les autorisations si longuement attendues furent enfin délivrées, et, M. Rendu restant inamovible sur son siège de conseiller, alors que les ministres ne faisaient que passer aux affaires, le supérieur des Frères crut enfin toucher à une ère de liberté. Hélas! le défilé des ministres n'était pas terminé. Après divers projets de réformes qui mécontentèrent tout le monde, M. Cousin quitta la scène le 29 octobre 1840, et l'astre de M. Villemain reparut.

III

Celui-ci n'avait aucun grief personnel contre le supérieur des Frères; mais n'allait-il pas englober tous les ordres religieux dans l'aversion qu'il affichait contre les Jésuites? Le projet de loi sur l'enseignement secondaire, qu'il ne tarda pas à déposer, n'était pas fait pour rassurer M. de la Mennais. Sous couleur de liberté, M. Villemain prétendait ramener les plus mauvais jours du monopole universitaire. La reprise des hostilités ne se fit pas attendre.

Il y avait, à Carentoir, une école que se disputaient,

(1) Lettre inédite du 21 décembre 1839. — Archives des Frères.

depuis longtemps, un Frère et un instituteur laïque. Le conflit remontait à 1838, et il n'était pas terminé, lorsque M. Villemain arriva, pour la seconde fois, au pouvoir. C'est sur ce terrain que devait avoir lieu la prise d'armes. Mais il faut rappeler les origines de cette misérable querelle.

En 1837, l'école de Carentoir était dirigée par un jeune ecclésiastique muni d'une autorisation provisoire. Sur la fin de l'année scolaire, M. de la Mennais lui adjoignit un Frère en qualité de sous-maître. C'était, en fait, prendre possession de l'école. Sur les pressantes instances du conseil municipal, le supérieur de Ploërmel s'engagea, dès lors, à la faire diriger, l'année suivante, par un Frère breveté. Or, pendant les vacances, un instituteur laïque, envoyé par le recteur de l'Académie, se hâta de devancer les Frères à Carentoir. Il n'était accepté, ni par le conseil municipal, ni par le comité local alors existant. N'importe! Appuyé par ses chefs hiérarchiques, il entra immédiatement en fonctions, et il fallut mettre à sa disposition la maison et le mobilier de l'école. Blessée de tels procédés, la commune tint à son premier vœu, et l'exprima d'autant plus nettement, qu'on paraissait y avoir moins d'égards. Elle avait la parole du supérieur de Ploërmel; elle la lui rappela dans les termes les plus énergiques, et le pressa de lui envoyer un Frère breveté.

La situation était délicate. M. de la Mennais prévoyait les suites fâcheuses que pouvait avoir sa promesse. Aussi essaya-t-il de temporiser, pour permettre à l'instituteur laïque de se faire accepter. Peine perdue! Après trois mois, le conseil municipal revint à la charge. A moins d'encourir les reproches auxquels un homme d'honneur ne s'expose jamais, il fallut céder. Un Frère breveté fut envoyé à Carentoir, et le vide se fit bientôt dans la classe de son rival. C'était une belle occasion de crier à l'empiètement clérical. Les libéraux bretons n'y manquèrent pas. On accusa le supérieur d'user des brevets accordés à ses Frères pour faire tomber les écoles laïques les plus recommandables, alors qu'il n'en avait pas assez

pour régulariser ses propres écoles dans les communes où la concurrence n'existait pas.

Le comité d'arrondissement préposé à la surveillance des écoles primaires résolut, dès lors, de révoquer les autorisations provisoires accordées aux Frères non brevetés, si celui de Carentoir ne recevait pas une autre destination (1). Le préfet de Vannes, très lié avec M. de la Mennais, le pressait de céder. Il l'eût fait assurément s'il se fût agi de ses seuls intérêts. Mais comment trahir des gens qui, se fiant à sa parole, s'étaient imposé de lourdes charges pour assurer à son envoyé l'abri, le vivre et le couvert?

Il répondit au préfet : « Maintenant, cette école ne m'appartient plus, en ce sens qu'il dépende de moi d'en priver ceux qui en ont fait tous les frais. Retirer le Frère d'autorité, ce serait, de ma part, un acte de déloyauté et d'injustice que vous condamneriez vous-même. »

On continua donc de voir deux écoles de garçons à Carentoir, l'une par la volonté du recteur de Rennes et du comité d'arrondissement, l'autre, par le choix du conseil municipal.

Informé de cette situation lors de son premier ministère, M. Villemain avait, naturellement, donné raison au recteur. Mais les prétentions du conseil municipal subsistaient, et la loi ne permettait pas de passer outre. On porta l'affaire à la tribune. Des députés catholiques, comme MM. de Carné et de la Bourdonnays, plaidèrent, contre M. Villemain, la cause des Frères. Faute de texte légal suffisamment précis, on ne parvint pas à s'entendre, et les deux écoles restèrent en présence pendant toute la durée du ministère Cousin.

Revenu au pouvoir, M. Villemain résolut d'en finir, en opposant la prétendue obstination de M. de la Mennais aux promesses qu'il avait faites, en 1830, au gouvernement.

(1) Le ministre accordait à M. de la Mennais un certain nombre d'autorisations provisoires pour un temps déterminé, mais les comités d'arrondissement les délivraient à tels ou tels Frères agréés par eux.

« Vous sentirez, monsieur, lui écrivit-il, qu'il n'est pas possible de laisser se prolonger des dissentiments qui sont de nature à compromettre les intérêts de l'instruction primaire. Je vous prie donc de vouloir bien me faire connaître la détermination à laquelle vous vous êtes arrêté. Je sais qu'en 1830, vous avez donné à l'administration départementale du Morbihan l'assurance formelle que vous éviteriez de susciter toute concurrence aux écoles laïques, et que vous ne vous occuperiez de fonder des établissements que dans les communes qui en seraient dépourvues. Je crois pouvoir réclamer de vous ici, en toute confiance, l'accomplissement de votre promesse.

« Je ne doute pas que, le frère Battais une fois retiré, le conseil municipal de Carentoir ne se décide à présenter définitivement le sieur Devet, instituteur d'une capacité éprouvée. Je suis d'autant plus disposé à le croire, que neuf membres sur douze, qui ont pris part à la délibération relative au frère Battais, ont, depuis cette époque, manifesté des intentions, sinon contraires à celles qu'exprime la délibération, du moins telles, qu'il y a tout lieu d'espérer la fin de ces différends, si vous voulez bien y concourir.

« Les encouragements de l'Etat n'ont pas manqué jusqu'ici à l'œuvre que vous avez entreprise. Je désire que la direction donnée à votre institut me permette de les continuer (1). »

Dès là que le conseil municipal de Carentoir cédait de ses exigences, M. de la Mennais, délié de sa promesse, pouvait donner satisfaction au ministre. Il le fit volontiers, et, après plus de deux ans de pourparlers, la paix fut enfin conclue.

Il écrivait quelques mois après : « Ces procès et ces tracasseries sont ce que j'appelle mon *casuel*. J'aimerais bien qu'il ne fût pas si exactement payé, et j'ai tort,

(1) Lettre inédite, du 13 mars 1841.

car enfin, c'est avec cette monnaie que je paierai, au dernier jour, une partie de mes dettes (1). »

La lettre de M. Villemain indiquait, de sa part, un désir d'apaisement. Aussitôt que ses affaires l'appelèrent à Paris, M. de la Mennais alla lui faire visite.

Dans les manières de ce petit homme sémillant, à l'œil vif, à la lèvre moqueuse, il ne trouva rien de cette gravité bienveillante à laquelle l'avait accoutumé M. Guizot. Néanmoins le ministre reconnut du premier coup la sincérité de l'honnête homme et la haute intelligence de l'administrateur. Il se mit en frais d'amabilité; on causa de l'œuvre de Ploërmel, des autorités universitaires bretonnes, et spécialement du recteur de Rennes, qui plus d'une fois, avait mis à l'épreuve la patience des Frères. M. Villemain demanda à son visiteur son opinion personnelle sur ce personnage, et avoua avec bonhomie qu'il n'était pas loin de la partager.

La glace était rompue; on se quitta après de chaleureuses démonstrations de bonne entente, presque de sympathie.

Mais il était difficile à un champion de l'enseignement libre de vivre longtemps en paix avec un ministre partisan du monopole universitaire, qui préparait à l'Eglise, pour la seconde fois, une loi de servitude. M. de la Mennais prévit que bientôt il lui faudrait rompre des lances avec lui sur ce terrain.

IV

En attendant, encouragé par l'immense clameur des catholiques qui réclamaient la liberté d'enseignement, il essayait de soustraire, le plus possible, ses anciens élèves à l'influence des collèges royaux.

Obligé de renoncer à ses petits collèges, il faisait donner quelques leçons de latin dans ses pensionnats, lorsque les autorités locales fermaient les yeux et que la légalité ne s'y opposait pas absolument.

(1) Lettre inédite à Mgr de la Croix, archevêque d'Auch, 15 novembre 1844. — Archives des Frères.

C'est ainsi qu'à Morlaix, un maître laïque enseignait à un petit groupe d'enfants les éléments des grammaires latine et grecque. C'est ainsi encore qu'à Vitré, les Frères avait déféré au vœu de l'administration municipale, en logeant chez eux quelques élèves qui suivaient les cours du collège.

Les universitaires de la région ne tardèrent pas, on le devine, à fulminer contre d'aussi graves abus. Les jurys d'examens commencèrent par refuser, de parti pris, le brevet aux candidats congréganistes, puis on reprit la série des dénonciations contre le supérieur des Frères.

Le recteur de l'Académie alla jusqu'à exiger le déplacement du frère Charles, directeur de l'école de Redon et instituteur fort distingué, sous prétexte qu'à la distribution des prix, il avait laissé un de ses élèves débiter un morceau littéraire contenant des allusions offensantes pour le gouvernement. C'était pure calomnie, au jugement même du maire et des autorités de Redon, qui pétitionnèrent à l'envi pour conserver le frère Charles. Tout fut inutile; le despotisme du recteur eut le dernier mot (1).

(1) Les petits enfants de Redon, menacés de se voir enlever le frère Charles, pétitionnèrent, eux aussi, non pas auprès du recteur, mais auprès de M. de la Mennais. Qu'on nous permette de citer cette lettre naïve, qui dut toucher profondément le cœur du Père :

« Monsieur, pardonnez la liberté que nous prenons de vous écrire. Nous nous sommes d'abord adressés à Dieu et à la sainte Vierge Marie; nous les avons suppliés à genoux, les larmes aux yeux, de rendre le bon frère Charles à ses pauvres petits enfants. Mais Dieu n'a pas exaucé nos prières, car nous entendons dire tous les jours autour de nous : « C'est fini, tout est perdu; le frère Charles ne reviendra pas! » ... Et s'il ne revient pas, monsieur, qu'allons-nous devenir, nous autres?...

« Oh! monsieur, vous qui êtes si savant, si puissant, et qui n'avez peut-être pas peur des sous-préfets, dites donc à ceux qui le condamnent que si quelqu'un est coupable de tout ceci, ce n'est pas, bien sûr, notre cher Frère, qui est un vrai saint sur la terre. Respectable monsieur de la Mennais, nous ne savons pas ce qu'il faut faire pour que le frère Charles nous soit rendu; mais vous, vous le savez sans doute, et nous vous supplions d'avoir pitié des malheureux enfants de Redon, qui ne se consoleront jamais d'être séparés de leur tendre père, de leur meilleur ami. Nous avions idée d'écrire au préfet de Rennes. Nous n'osons le faire sans votre consentement; mais si vous permettez que les grands s'en mêlent et que vous ne refusiez pas leur lettre, ils en feront une soignée, à laquelle les signatures ne manqueront pas; au contraire, il y en aura trop; on ne pourra jamais

L'austère M. Rendu voulait bien défendre son ami; mais il se plaignait que celui-ci lui ôtât les armes des mains, et continuait de le morigéner :

« Je vous dirais volontiers, comme Achille à Agamemnon :

Ne ferez-vous point taire un bruit qui vous offense?

On assure que vous persévérez à chercher, de toutes les manières, à échapper aux règlements universitaires, ou du moins, que maint Frère ne songe point à se mettre en règle; que l'on en découvre qui enseignent le latin; que sais-je? qu'on a toutes les peines du monde à vous soumettre, vous et votre institut, à ce droit commun, sous la protection duquel tout doit vivre et tout doit prospérer.

« Aimez, recherchez la légalité universitaire. Elle sera votre appui, votre bouclier; et puis, il faut bien prêcher d'exemple, quand on prêche la soumission à l'autorité (1). »

tout mettre. C'est comme nous, qui ne pouvons placer tous nos noms ici, quoiqu'il n'y ait pas un seul élève de l'école des Frères qui n'écrivît volontiers, même avec son sang. » — Suivent les signatures.

Après les enfants, les pères de familles. Leur requête est plus pressante encore, et nous ne résistons pas au désir de la transcrire. Le lecteur y verra quelle place tenait, à Redon, celui qu'un brutal arrêt venait d'en expulser.

« Monsieur, hier la voix de nos enfants s'est élevée vers vous, suppliante et désolée. C'est le tour des pères aujourd'hui. Comme leurs fils, ils vous demandent, ils vous conjurent de leur rendre le frère Charles. Depuis un mois, on ne pense qu'à lui, on ne parle que de lui. Tout Redon l'attend encore. Oh! le peuple n'est pas ingrat: il connaît ses amis et ses bienfaiteurs, il s'attache à eux, il les aime, et ne veut pas surtout qu'on l'en sépare. Tout le monde ici le bénit et le vénère, cet excellent Frère qu'ils veulent nous ôter. Tout le monde est triste et désolé, comme si la mort avait passé dans chaque maison et frappé la tête la plus chère. Monsieur de la Mennais, voulez-vous avoir un beau jour dans votre vie? voulez-vous rendre toute une population heureuse, depuis le vieillard jusqu'au petit enfant? Ramenez-nous notre Frère bien-aimé! Oh! quelle triomphante réception vous fera notre bonne ville! Nous pleurerons tous, c'est vrai, mais vous saurez bien que ce sera de joie. Nous chanterons tous le *Te Deum* dans nos cœurs, et votre cœur nous entendra. Nous n'illuminerons pas nos fenêtres et nos monuments publics; mais nous brûlerons des cierges devant la bonne Vierge de notre archiconfrérie..... Rendez-nous le frère Charles, monsieur, et vous aurez des droits éternels à la vive reconnaissance de vos très humbles et très obéissants serviteurs. » — Suivent les signatures. — Lettre inédite du 6 septembre 1843.

M. de la Mennais, n'était pas le maître, hélas! de leur rendre le frère Charles, et cette touchante supplique ne pouvait qu'aviver ses regrets; mais comment, d'autre part, une telle manifestation de sympathie à l'adresse d'un de ses fils ne l'aurait-elle pas consolé?

(1) Lettre inédite du 9 mars 1843. — Archives des Frères.

M. de la Mennais n'eut pas de peine, en rétablissant les faits, à le convaincre de son respect pour les puissances établies. Mais que pensait de tout cela M. Villemain? comment se laver à ses yeux du crime de rébellion? Le supérieur partit pour Paris, et alla droit au ministère.

« Je trouvai, dit-il, un homme aigri, irrité, d'un parler sec et bref. A la fin de notre entretien, dont j'étais fort peu content, il me parla de mon frère. Je m'émus; il fut ému aussi, au point qu'il me pria de déjeuner avec lui. J'acceptai, et l'entrevue finit beaucoup mieux qu'elle n'avait commencé (1). »

V

Ces heureuses conclusions d'affaires épineuses; ces reconnaissances successives de son droit au dévouement, le pauvre supérieur devait parfois les payer bien cher.

Il faut lire ses lettres à M. Ruault pour savoir ce que lui coûtait de fatigues un voyage à Paris. Il était, depuis longtemps, familiarisé avec les diligences. Entassement des voyageurs dans un étroit espace, froid mortel en hiver, chaleur torride, tourbillons de poussière aveuglante pendant la belle saison, heurts et soubresauts répétés, stations interminables devant les auberges de la route, il se résignait à tout, pourvu qu'il eût des livres. Aussi, les voyages d'hiver lui étaient-ils particulièrement pénibles, parce que l'obscurité, se faisant vite dans le véhicule, le privait, pendant de longues heures, de sa distraction favorite.

Il s'ingéniait à conjurer le fléau. « J'ai fait, écrit-il à M. Ruault, une découverte ineffable, admirable, incroyable: j'ai trouvé le moyen de lire dans les voitures quand il fait nuit!..... Je craindrai moins désormais les voyages d'hiver (2). » Qu'était cette découverte merveilleuse? Peut-être quelque lanterne sourde, que le pauvre voyageur

(1) Lettre inédite à M. Ruault, 5 mars 1844. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 18 janvier 1843. — *Ibid.*

portait dans sa poche et allumait discrètement, à la nuit tombante. En tout cas, il ne perdait plus son temps; il pouvait travailler, il pouvait s'instruire; peu importait qu'au lever du jour, il eût les yeux rouges et les paupières gonflées.

Néanmoins, à soixante ans, on ne s'impose pas impunément pareil surmenage. M. de la Mennais, qui, d'ordinaire, faisait à jeûn la route de Rennes à Paris, arrivait souvent plus mort que vif.

Son fidèle ami, M. Maupied, alors professeur suppléant de Sorbonne, allait parfois à sa rencontre au bureau des messageries. Le voyant, un jour, si accablé de fatigue, qu'il avait peine à se tenir debout, il lui offrit de prendre un cordial; mais l'excellent prêtre n'avait pas célébré la messe; tout au plus se laissa-t-il conduire dans un établissement de bains, où des ablutions tièdes le remirent en vigueur.

Ces embarras n'avaient aucune prise sur sa bonne humeur, et il racontait lui-même, avec une gaîté d'enfant, ses aventures les moins gaies.

« J'arrivai dimanche, écrit-il à M. Ruault, entre sept et huit heures du matin. J'étais fatigué, et il me fallut, en descendant de la diligence où j'avais passé deux nuits, me rendre à pied, du bureau des messageries, à mon hôtel, couvert d'un manteau de plomb, que le frère Louis m'avait obligé de prendre à Rennes, parce qu'il craignait que je n'eusse froid dans la voiture, si j'avais voyagé avec mon petit mantelet. J'avais plusieurs paquets dans mes poches, et il me fallait suivre un grand gaillard qui portait ma valise, et qui allait si vite, que, pour l'accompagner, j'étais obligé de courir à perdre haleine. En entrant dans mon hôtel, j'eus une espèce de faiblesse; mais, en respirant du vinaigre et en me frottant d'eau de Cologne, je revins à l'instant. Sans m'être couché, j'allai dire la sainte messe, et je courus le reste du jour, jusqu'au soir. J'ai l'honneur d'être on ne peut mieux portant (1). »

(1) Lettre inédite du 29 février 1844. — Archives des Frères.

Les fatigues du voyage étaient peu de chose, en comparaison des travaux qui l'accablaient à Paris. Il était, du matin au soir, en visites d'affaires. Ministres, députés, pairs de France, recevaient successivement ses requêtes et ses remerciements ; puis c'étaient les humbles compatriotes bretons, perdus dans l'immense capitale, auxquels il apportait un souvenir de la province lointaine ; c'étaient les marchands, auprès desquels il fallait débattre le prix des grosses commandes du Frère économe ; c'étaient enfin les bouquinistes des quais, dont il était toujours le client, et qui réussissaient souvent à lui soustraire, en échange de quelques in-quarto poudreux, l'argent destiné à son déjeuner.

Le soir seulement, il retrouvait un peu de liberté. C'étaient les heures consacrées aux relations d'amitié. Il avait toujours, à Paris, un certain nombre de fidèles pour qui sa présence était une fête, et qui, ne pouvant le posséder l'un après l'autre, se réunissaient pour jouir en commun de ses trop brèves apparitions. On rencontrait alors à la même table l'abbé Tresvaux, devenu chanoine de Notre-Dame, le P. Lœwenbruck, un des rares survivants du cercle si regretté des Feuillantines, l'abbé Gaume, dont les théories sur l'enseignement classique attiraient le supérieur des Frères sans toutefois le convaincre, l'abbé Maupied, dont la vaste érudition promettait de faire honneur aux Prêtres de Saint-Méen, ses premiers maîtres, enfin le plus aimé de tous, le cher abbé Blanc, qui, devenu aumônier des Bénédictines du Saint-Sacrement, poursuivait, malgré une santé ruinée, ses travaux d'histoire ecclésiastique.

On revivait les années de Malestroit ; on rappelait les grands coups portés à l'incrédulité et au gallicanisme par la généreuse école mennaisienne à laquelle se rattachaient tous les convives ; on s'encourageait à lutter jusqu'au bout, malgré les glaces de l'âge et en dépit de la dispersion, pour les grandes causes auxquelles on avait dévoué sa vie. Parfois, à la pensée du transfuge qui avait déserté la lutte, et qui, non loin de là peut-

être, dans l'isolement d'une chambre haute, poursuivait tristement son travail impie, un nuage passait sur les fronts, et, subitement, les yeux de l'abbé Jean se voilaient de larmes; mais le souvenir des succès remportés par cette armée abandonnée de son chef, le spectacle de tout le bien accompli sans lui et malgré lui relevait les courages, et l'on se séparait sur des paroles d'espérance (1).

Après les confrères du sacerdoce, les amis du monde. M. Rendu avait la première visite. Plus encore qu'un fonctionnaire serviable, M. de la Mennais voyait en lui un ami de cœur. Il retrouvait ensuite, avec un plaisir mêlé de mélancolie, ces hommes de foi profonde et d'active charité : Benoist d'Azy, le baron Cottu, Joseph d'Ortigue, qu'il avait connus au temps de son séjour à la Grande-Aumônerie, ou dont son frère Féli lui avait procuré l'intimité; mais il avait une prédilection marquée pour Montalembert.

Il le connaissait de longue date; plus d'une fois, jadis, il avait reçu sa visite à Ploërmel. Ce qu'il admirait en lui, ce n'était pas seulement l'ami fidèle qui s'était si constamment dévoué pour Féli, le vibrant écrivain dont certaines pages, jetées en pleine bataille, avaient valu des coups d'épée, l'orateur qui, après avoir remué la chambre des Pairs, communiquait à la France entière le frisson sacré, c'était l'homme de cœur, le chrétien intrépide qui ne craignait pas de renoncer aux joies du foyer, de sacrifier des amitiés illustres, d'user ses forces et sa vie pour la cause de la liberté d'enseignement.

On était alors au plus fort de la lutte engagée, à la

(1) La présence des amis vivants ne faisait pas oublier à l'abbé Jean les disparus. Voici ce qu'il écrivait, le 25 février 1844, à M. Ruault : « Faites passer sans retard, dans une petite lettre affranchie, à M. Garnier, rue ?), n° 8, les dimensions du portrait du saint abbé Carron, car j'ai obtenu de la famille du saint évêque de Vincennes la permission de faire faire une copie à la mine de plomb d'un portrait très ressemblant de Mgr Bruté. Je veux que ces deux amis soient mis en regard l'un de l'autre dans notre salon, et, pour cela, il convient que les deux tableaux soient de même taille. C'est l'abbé Carron qui avait fait faire à Mgr Bruté sa première communion. » — Lettre inédite. — Archives des Frères.

chambre des Pairs, sur le projet de loi présenté, en 1844, par M. Villemain. D'un côté, les premiers noms de France, dans la philosophie, l'éloquence et la politique : Guizot, de Broglie, Cousin, Villemain; de l'autre, Montalembert, à la tête d'une poignée d'héroïques inconnus. Aussi, avec quelle passion M. de la Mennais suivait ces joutes mémorables, dans lesquelles la parole de ce fils des croisés, acérée et tranchante comme un glaive, ébranlait chaque jour davantage l'armée du monopole! Quel soulagement pour son vieux cœur de combattant irréductible, et quelles cordiales félicitations, lorsque, après une de ces chaudes journées, il dînait à la table de l'orateur (1)!

VI

Mais pouvait-il se borner à des encouragements et à des vœux, lui qui, toute sa vie, avait lutté personnellement pour la liberté? Le magnifique mouvement qui éclatait enfin, à la voix de Montalembert, avait été préparé de longue main par l'école mennaisienne. Pouvait-il s'en désintéresser, alors que, peut-être, il allait aboutir? Si la dépendance de ses œuvres vis-à-vis du gouvernement lui interdisait un rôle en vue, ne pouvait-il, du moins, perdu dans les rangs, faire œuvre de bon soldat?

Cet examen de conscience eut pour résultat la publication de quelques pages énergiques et incisives qui contribuèrent à rallier autour de Montalembert nombre de Bretons militants.

Cette brochure, que nous analyserons plus loin, n'était pas signée, crainte des foudres ministérielles. Elle aurait pu l'être sans inconvénient, car, au moment même où elle paraissait, M. Villemain pris d'un subit accès

(1) « Il y avait, hier soir, une réunion chez M. de Montalembert, à laquelle j'assistai. On se sépara à minuit. Je dîne à six heures et demie, ce soir, chez cet excellent pair. » — Lettre inédite à M. Ruault, 25 avril 1845. — Archives des Frères.

de folie, quittait le pouvoir, et le gouvernement abandonnait son projet de loi.

Ce coup, qui atteignait le malheureux ministre au moment décisif de sa lutte contre les libertés de l'Eglise, parut à beaucoup de catholiques une punition d'en-haut. Après l'avoir combattu, M. de la Mennais le plaignit. Depuis la franche explication que nous avons rapportée, il avait toujours trouvé en lui un administrateur intègre, et, dans plus d'un cas, bienveillant. Tout en réprouvant ses attentats contre les droits du clergé, il lui savait gré de reconnaître au moins le dévouement de ses Frères.

M. de Salvandy, qui lui succéda, tint à faire oublier, par une constante courtoisie envers le supérieur de Ploërmel, les défiances que, naguère, il lui avait témoignées.

Plein d'honneur et de droiture, mais faible devant la vertueuse indignation des universitaires, il avait, malheureusement, la prétention de contenter tout le monde. On le vit bien, lors du dépôt de son projet de loi, qui, sous couleur de liberté, faisait reculer, dans le sens du monopole, au-delà même du projet Villemain.

M. de la Mennais crut d'abord à la sincérité de son libéralisme.

« Je sors de chez M. de Carné, écrivait-il à M. Ruault. Nous sommes convenus que nous irons ensemble chez M. de Salvandy, pour demander que les examens soient désormais renfermés dans le programme fixé par la loi du 28 juin 1833. Ainsi, plus de géographie, d'histoire de France, de dessin linéaire, de musique, etc. (1). Si le ministre refuse, ce que je ne crois pas, du moins lorsqu'il s'agira des Frères, il en sera question à la tribune (2). »

M. de Salvandy ne refusait point aux catholiques

(1) M. de la Mennais — est-il nécessaire de le répéter ? — ne faisait pas fi de ces connaissances; il voulait même qu'un grand nombre de ses Frères en fussent pourvus; mais il trouvait excessif de les exiger de jeunes maîtres qui, forcément, toute leur vie, devraient se borner à enseigner la lecture, l'écriture et les éléments du calcul.

(2) Lettre inédite à M. Ruault, 17 février 1846. — Archives des Frères.

certains égards; mais, fidèle à son système d'équilibre entre les deux partis, il voulait des compensations.

Pour les obtenir, il se faisait volontiers caressant. Un jour, à la fin d'une audience, il présente à M. de la Mennais un petit livre nouvellement paru.

« Voici, dit-il, un ouvrage que je viens d'approuver comme livre de lecture pour les petites écoles. Vous seriez bien aimable de l'adopter pour celles de vos Frères. »

Le supérieur feuillette le volume, et reconnaît tout de suite un de ces recueils de fades histoires, dont le moindre inconvénient est de ne rien apprendre. Alors, sans s'émouvoir :

« Je suis désolé de vous refuser, monsieur le ministre; mais jugez vous-même. Mes écoles sont instituées pour faire connaître Jésus-Christ, et le livre que vous me proposez ne cite même pas son nom! »

M. de Salvandy n'y revint pas. Du reste, il ne tarda pas à être emporté, lui et son projet de loi, par la révolution qui balaya la monarchie de Louis-Philippe. Ce cataclysme allait donner aux catholiques la liberté d'enseignement tant réclamée et si âprement disputée. Ce devait être la dernière grande joie de M. de la Mennais. Mais ce fruit tardif des luttes de toute sa vie n'allait pas délivrer son administration de tout souci.

VII

Libre du côté des lois et règlements académiques, il n'en sera pas moins en butte aux sollicitations, aux réclamations, voire aux reproches de tel maire ou de tel conseiller municipal, que le Frère choisi par lui n'arrive pas à satisfaire. Parfois même, c'est du curé que lui viennent les difficultés. Tantôt, celui-ci exige, contrairement aux règles de l'institut, que le religieux chargé de la classe chante à l'église ou donne des leçons de musique; tantôt, il impose à son commensal, un régime alimentaire dont ne s'accommode pas l'es-

tomac du pauvre Frère; plus souvent, des questions pécuniaires soulèvent entre lui et les autorités de Ploërmel de petits conflits irritants. Nous avons sous les yeux plus d'une lettre où le pauvre supérieur est malmené de façon fort blessante. Il signale alors au délinquant son manque de savoir-vivre : « J'ai reçu la lettre injurieuse que vous m'avez écrite; j'y répondrai avec calme. » Et c'est toute sa vengeance.

Parfois d'éclatantes marques d'estime viennent compenser ces humiliations.

En 1844, le duc de Nemours, se rendant au camp de Thélin (1) dont il avait le commandement, fit une visite de cérémonie au supérieur des Frères. Des troupes venues du camp étaient rangées, le long des rues de Ploërmel, jusqu'à la porte de la chapelle. Reçus solennellement et complimentés par le supérieur, au seuil de la maison-mère, le duc et la duchesse furent ensuite conduits, au chant du *Domine salvum fac regem*, dans l'église splendidement décorée. Leurs dévotions achevées, les nobles visiteurs parcoururent l'enclos en causant familièrement avec le Père, puis le duc, abordant les troupes qui stationnaient toujours entre l'entrée principale et le portail de la chapelle, les congédia, en disant : « Je suis ici en famille; laissez-moi un instant avec mes Frères. » Après quelques paroles aimables adressées à la communauté, le prince se retira, en prodiguant au supérieur encouragements et promesses.

Quelque temps après, en juillet 1846, M. de la Mennais recevait le brevet de chevalier de la Légion d'Honneur, et on le priait de se rendre à Lorient pour la remise de la croix. Voici comment il raconte son voyage à M. Ruault, toujours inquiet des accidents possibles.

« Depuis ma sortie de Ploërmel, j'ai passé trois nuits blanches. Enfin me voici à Quimper, bien portant, quoi que vous puissiez penser et dire..... J'ai été crucifié à Lorient d'une manière charmante, non par le préfet

(1) Dans la commune de Plélan.

maritime, mais par le major général, et la cérémonie s'est faite dans son cabinet, sans autre témoin que l'excellent aumônier de la marine (1). »

Ce peu de solennité était bien conforme à ses vœux; voilà pourquoi il trouvait la fête « charmante ».

Du reste, il entendait bien que cette fête n'eût pas de lendemain. Un de ses amis le félicitait chaleureusement : « Hélas ! dit-il, c'est une croix qui m'arrive avec bien d'autres. Au moins, celle-là, je ne serai pas obligé de la porter. »

Et il tint parole. Lorsqu'il rentra à Ploërmel, les Frères, étonnés de voir sa boutonnière vierge du ruban rouge, se pressaient autour de lui.

— « Mais votre croix, mon Père, où est-elle? pourquoi ne la portez-vous pas? »

Il eut un haussement d'épaules. Comme on insistait, il finit par la tirer de sa poche, où elle était enveloppée dans un vieux papier saupoudré de tabac. « Tenez, dit-il, la voilà. Regardez-la bien, car vous la voyez pour la première et la dernière fois. Portons seulement la croix de Notre-Seigneur, mes enfants... c'est la bonne! »

Les enfants admettaient bien que le Père oubliât ses dignités, mais ils ne consentaient pas à les oublier eux-mêmes. On voulait le voir paré de ses insignes. ne fût-ce qu'en effigie. Un des Frères en résidence à Ploërmel était assez habile en peinture. Il fut convenu qu'il ferait le portrait du Père, mais sans le prévenir, crainte d'un refus. Pour satisfaire la communauté, l'artiste n'oublia pas de placer sur la poitrine du supérieur la croix du

(1) Lettre inédite du 19 juillet 1846 — Archives des Frères.

Voici en quels termes M. Marion félicitait son ami de cette distinction : « J'ai vu dans les gazettes que l'on vous avait décoré du ruban rouge. J'en félicite plus encore le ministre qui l'a demandé pour vous, que je ne vous en félicite vous même, par la raison qu'il est mille fois trop prodigué. Si tous ceux auxquels on le donne avaient été obligés, pour l'obtenir, de fournir la preuve seulement de la dîme des services que vous avez rendus à l'Etat, les cadres de la Légion d'Honneur ne seraient pas aussi remplis qu'ils le sont, et l'épuration serait longue. Quant à vous, cher ami, vous pouvez, le front, haut, arborer le ruban. « Voilà une croix réellement méritée, » disent toutes les personnes à qui j'ai entendu parler de votre décoration. » — Lettre inédite du 15 mai 1846 — *Ibid.*

chapitre de Saint-Denis avec son large cordon violet, et, à côté, la fameuse croix d'honneur dont on était si fier.

Quand on vint, en grande pompe, montrer à M. de la Mennais ce portrait superbe, il s'écria, presque indigné : « Vite, emportez cela, et que je ne l'aperçoive nulle part! Est-ce que vous perdez l'esprit, mes enfants? »

Il fallut obéir, et cacher le malencontreux tableau au fond d'un grenier, d'où il n'est sorti qu'après sa mort.

L'intrépide ouvrier touchait presque à la fin de sa journée, et il ne se croyait pas le droit de jouir en repos du salaire conquis.

La Bretagne est pourvue d'écoles. Les colonies reçoivent de ses Frères la civilisation avec la foi. Il songe maintenant à ces diocèses français qui, depuis si longtemps, lui demandent des maîtres chrétiens; mais, avant de suivre ses Frères dans nos diverses provinces, il nous faut revenir à cette autre milice, qu'il prépare aussi à un apostolat plus étendu : la Providence de Saint-Brieuc.

CHAPITRE XVII

LE GOUVERNEMENT DE L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE. — LA CONSTANCE DES ANCIENS AMIS.

I

A aucune époque, pas même pendant les périodes où l'œuvre des Frères a paru l'absorber tout entier, le Père n'a négligé ses Filles de la Providence.

Mais un simple prêtre, même supérieur ecclésiastique, n'a sur une communauté de femmes qu'une action limitée. M. de la Mennais devait respecter les droits de l'évêque de Saint-Brieuc; de plus, le souci de l'administration reposait tout d'abord sur la supérieure générale; enfin un aumônier choisi parmi les prêtres méritants du diocèse dirigeait habituellement la conscience des religieuses.

M. de la Mennais était donc déchargé de la besogne courante; mais rien d'important ne se faisait sans son avis; c'est lui qui jugeait en dernier ressort des difficultés d'ordre intérieur, et c'est à lui aussi que les Sœurs continuaient d'ouvrir leur âme dans leurs embarras, leurs gênes ou leurs inquiétudes.

Il tenait, par dessus tout, à ses droits et à ses fonctions de législateur. La congrégation avait progressé depuis vingt ans; des circonstances jadis imprévues obligeaient

à compléter les statuts, ou à les modifier légèrement. En 1833, M. de la Mennais publia une édition soigneusement revue des constitutions des Filles de la Providence. Après l'exposé des règles, l'opuscule contenait une « Instruction sur la vocation ». On y lisait les exhortations suivantes :

« Songez-y bien : dans une affaire où il s'agit du salut et de l'éternité, du ciel et de l'enfer, se décider par de vils motifs d'intérêt, écouter la voix de la chair et du sang et refuser d'entendre cette parole de Jésus-Christ : *Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi*, c'est vouloir se perdre. Sortir de la voie où Dieu vous appelle pour entrer témérairement dans une voie étrangère, c'est renoncer à toutes les grâces qu'il vous avait préparées dans votre premier état. Dès lors, privées de ses lumières et de sa protection spéciale, vous marcherez seules, et où irez-vous ? Craignez de vous précipiter dans un abîme (1). »

Dans une édition postérieure, il revient sur cette forte doctrine, et insiste particulièrement sur la vertu de pauvreté.

« Les Sœurs se souviendront que la pauvreté fut une des vertus les plus aimées de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et de tous les saints. Elles l'aimeront de tout leur cœur, et la regarderont comme une des vertus les plus propres à conduire l'âme à la perfection, en la détachant de tout.

« Elles se souviendront aussi que vouloir sincèrement être pauvre, c'est vouloir ressentir la pauvreté dans la dure réalité de l'indigence, sous le triple rapport du logement, du vêtement et de la nourriture. Repousser la pauvreté quand elle se présente à nous sous ce triple aspect, c'est n'avoir pour cette vertu qu'une estime chimérique, et réduire le vœu à une simple formule sans conséquence (2). »

(1) *Constitutions des Filles de la Providence établies à Saint-Brieuc, par M. l'abbé J.-M. de la Mennais*, p. 107.

(2) *Ibid.*

Longtemps la Providence elle-même avait paru vouloir imposer aux Sœurs cette vertu, en les obligeant à vivre au jour le jour.

La situation n'avait guère changé. La pénurie restait toujours cruelle, si même elle ne s'aggravait pas. Les élèves externes étaient nombreuses à Saint-Brieuc, aussi bien qu'à Moncontour; mais c'étaient des enfants de familles peu aisées, qu'on instruisait gratuitement, et auxquelles souvent, par charité, on servait même le déjeuner.

Le nombre croissant des élèves nécessitait la construction d'une nouvelle chapelle. Lorsque furent commencés les travaux, ce fut une véritable détresse. Il fallait pourvoir à l'entretien des Sœurs, aux frais généraux d'une vaste maison; payer, de plus, architecte, entrepreneurs et maçons, lorsqu'on n'avait pas en caisse de quoi acquitter les notes du boulanger!

Cela dura des années, et jamais les religieuses ne s'inquiétèrent du lendemain. Nous avons sous les yeux le journal des supérieures, depuis 1848 jusqu'à 1867. Après l'examen périodique du budget, presque toujours elles concluent : « Nous n'avons rien : Dieu soit béni! »

M. de la Mennais veut qu'elles honorent le Père céleste par une confiance que ne manquerait pas de réprouver la sagesse mondaine. En 1850, accablées de dettes, à bout de crédit, elles ont interrompu les travaux de la chapelle. Le Père arrive à Saint-Brieuc, examine les comptes de la maison, fait faire l'estimation du gros œuvre qu'il s'agit de terminer, et enjoint à la supérieure de le reprendre sans délai.

Qui couvrira la dépense? Il n'en sait rien encore, mais sa foi ne doute pas du succès. Sur son invitation, quelques saintes âmes à la générosité inépuisable, comme M[lle] de Trémargat et le vénérable M. Sébert, consentent à de nouvelles aumônes; il fait lui-même aux religieuses d'importantes avances, et, au bout de quelques mois, l'édifice se couronne d'un toit rapidement achevé. L'œuvre est assurée; les Filles de la Providence, qui

ont à peine le pain quotidien, ont dépensé, dans l'espace de quelques années, plus de soixante-quatre mille francs pour abriter décemment le Saint des Saints (1).

II

Une telle confiance en Dieu, dans un tel dénuement, mérite d'autres faveurs. Aussi, la sainteté fleurit-elle parmi ces vierges qui, ayant tout donné, se donnent elles-mêmes simplement et joyeusement. Nous avons feuilleté avec émotion un recueil de notices sur les religieuses décédées à Saint-Brieuc, de 1820 à 1870. Ce sont des pages parfumées d'innocence et d'héroïsme, qui forment un des plus touchants commentaires des Béatitudes enseignées par Jésus.

A voir la paix, disons mieux, la volupté sainte avec lesquelles s'endorment dans le Seigneur ces martyres du travail et de la pénitence, on ne saurait méconnaître que la meilleure voie pour « entrer dans la vie », c'est la mort volontaire aux séductions du monde.

Une d'elles, une maîtresse des novices, la sœur Bosc, était parvenue, par la pratique de l'humilité, à un haut degré de détachement et d'union à Dieu. Elle répétait souvent : « Mon Dieu, souffrir beaucoup en ce monde par amour pour vous, et aller en Purgatoire, expier mes péchés! »

Pour rompre les derniers liens de cette âme d'élite, la Providence lui enleva l'usage de tous ses membres, et la réduisit, parmi des douleurs atroces, à recevoir les services les plus humiliants. Elle fut privée, en outre, de toute consolation sensible, et même de la faculté d'exposer son état à ceux qui auraient pu la consoler. Mais elle avait fait vœu d'abandon au bon plaisir du Maître. Etendue sur cette croix, où l'aiguillon d'un supplice

(1) La messe fut célébrée pour la première fois, en 1853, dans la nouvelle chapelle, par M. de la Mennais.

sans fin augmentait l'horreur de ses solitaires ténèbres, elle n'eut qu'un seul cri, à l'exemple du Sauveur : « Père, non ce que je veux, mais ce que vous voulez! »

Après plus d'un an de douleurs humainement intolérables, trop douces au gré de son humilité, elle passa à une meilleure vie, laissant aux jeunes Sœurs qu'elle avait formées l'exemple d'un amour plus fort que la souffrance et victorieux même de la mort (1).

M. de la Mennais n'ignorait pas ces prodiges de la grâce divine dans l'âme de ses Filles. Charmé de les voir croître en ferveur, et persuadé qu'il importe de ne pas s'arrêter dans cette voie, il les exhortait à la fidélité en des termes qu'on dirait empruntés à saint François de Sales. Voici comment, en 1848, il répondait à leurs souhaits de nouvel an : « Mes très chères Sœurs, j'ai reçu avec reconnaissance vos vœux de bonne année. En retour, je vous offre un bouquet. Il se compose de fleurs d'humilité, de simplicité, d'amour de la pauvreté et de l'obéissance. Je désire que vous soyez embaumées du parfum de ces fleurs célestes, et que vous n'en laissiez pas une seule se faner sur votre cœur. Prenez-y garde; veillez bien sur elles, car elles sont très délicates et très sensibles au moindre souffle. Vous ne les conserverez dans toute leur beauté qu'au-

(1) Voici la formule du vœu d'abandon à Dieu, qu'elle avait elle-même composée :

« O Marie, Mère de Jésus, que j'ai si peu connue et si mal servie jusqu'à ce jour, je me jette à vos pieds, et je vous supplie, quoique très indigne, de m'admettre au nombre de vos servantes. Daignez recevoir et faire agréer à Jésus-Christ, votre fils et mon époux, l'acte de l'abandon entier que je fais de tout mon être à la miséricorde divine. C'est en votre présence, ô Vierge des vierges, refuge des misérables, et sous votre protection et celle de saint Joseph, votre époux, que je prends la résolution de ne jamais agir de moi-même, ni même de m'arrêter à une pensée contraire à l'abandon le plus parfait.

« J'abandonne mon âme et toutes ses puissances, mon cœur et tous ses désirs et ses affections, mon esprit et toutes ses facultés, mon corps et tous ses sens; enfin je ne veux plus penser, agir et souffrir que comme Dieu le veut et autant qu'il le veut, ne désirant de grâces et de perfection qu'autant qu'il plaira à sa divine volonté. Je renonce à tout attachement aux moyens de perfection, à tout attrait particulier, pour me soumettre aveuglément en tout et toujours au bon plaisir de Dieu et à sa volonté, qui m'est manifestée par l'organe de mes supérieurs. Amen. » — Archives de la maison-mère de la Providence.

tant qu'elles seront l'objet de vos soins les plus attentifs, et que vous écarterez de vous tout ce qui pourrait en altérer l'éclat.

« Ainsi donc, ne vous recherchez plus dans les moindres choses; n'ayez aucune attache à votre volonté propre; prenez en tout Jésus-Christ pour modèle; aimez le dénuement de sa crèche, les langes de son berceau, les épines de sa couronne, le fiel de son calice et le bois de sa croix. Tels sont mes souhaits pour vous, et les étrennes que je vous donne (1). »

Le calice de l'épreuve, que le Père annonçait à ses filles comme un don de Dieu, leur fut offert à plusieurs reprises, cette année même. Le dénuement, l'obligation de faire face à des engagements toujours plus onéreux, l'incertitude de l'avenir, étaient peu de chose. Comme de coutume, on remettait à Dieu le souci du lendemain, lorsque survint une secousse qui aurait ruiné peut-être une œuvre moins solidement assise.

En 1848, la supérieure générale de la congrégation, Mlle Vannier, en religion Mère Saint-Ignace, se crut appelée à une forme de vie plus parfaite, et quitta subitement la Providence pour entrer dans un autre institut. C'était l'inquiétude, le découragement et finalement le désarroi, si le pouvoir n'était pas transmis sans retard et par les voies régulières.

La sœur Vannier n'avait pas averti M. de la Mennais; néanmoins celui-ci n'ignorait pas son dessein. Il donna ordre aux assistantes et à l'aumônier, qui étaient dans le secret de la supérieure, de l'accompagner à la diligence, le 4 mars au soir, et de convoquer à la maison-mère, pour le lendemain, les Sœurs de Moncontour et de Combourg. Celles-ci arrivèrent en hâte, sans savoir ce qu'on désirait d'elles. Mgr Le Mée, qui était accouru au couvent, expliqua aux religieuses réunies en chapitre les motifs fort honorables du départ de leur supérieure; on invoqua l'Esprit Saint, et le prélat exhorta les Sœurs

(1) Lettre inédite. — Archives de la maison-mère de la Providence.

à procéder avec le plus grand calme à l'élection de leur nouvelle Mère. On réélut la sœur Chaplain, en religion Mère Marie-Joseph, qui avait déjà gouverné l'institut pendant neuf ans.

C'était une des fondatrices. La communauté reprit son train accoutumé, et M. de la Mennais, rassuré sur l'avenir par les solides qualités de sa fille spirituelle, ne songea plus qu'à l'expansion de l'institut.

La congrégation avait vécu vingt ans avec une seule maison, celle de Saint-Brieuc (1). Le fondateur ne voulait s'avancer qu'à bon escient, et l'absence d'autorisation légale lui commandait la prudence. Cette autorisation obtenue, il engagea les Sœurs à accepter de nouveaux postes. A la maison-mère et à l'établissement de Moncontour, fondé en 1837, s'ajouta, en 1840, la maison de Combourg.

Ces fondations, loin d'enrichir la congrégation, lui créaient parfois de nouvelles charges. On demandait des religieuses sans leur assurer les ressources nécessaires, et lorsque celles-ci se voyaient entourées de petites filles indigentes, manquant de pain parfois, elles se privaient du nécessaire pour les soulager. Cette situation imposait la réserve. Pendant dix-sept ans encore, on maintint le *statu quo*.

Mais cette préoccupation du lendemain n'était-elle pas excessive? Etait-elle bien dans l'esprit des Filles de la Providence, qui, plus que d'autres, devaient abandonner à Dieu le soin de les nourrir? Malgré sa prudence, M. de la Mennais ne le pensa pas.

Bien des paroisses étaient encore réduites à la seule école des Frères. Alors qu'à Paris, depuis vingt-cinq ans, on forgeait lois et décrets pour créer partout un enseignement primaire en faveur des garçons, presque rien n'avait été fait pour les filles. Les religieuses de la Providence avaient pour mission spéciale de venir en aide

(1) Nous ne rappelons pas l'essai de fondation qui avait si peu réussi à Saint-Méen.

à cette détresse. En juillet 1857, M. de la Mennais leur fit une loi d'accepter l'école de Saint-Jouan des Guérets, commune du département d'Ille-et-Vilaine, où elles étaient appelées par la municipalité. Au mois de septembre de la même année, la fondation de l'école de Meillac porta à cinq le nombre des maisons de la Providence. Ce nombre ne devait pas être dépassé du vivant du fondateur.

Ne pouvant, faute de sujets, répondre à toutes les demandes, M. de la Mennais voulut, du moins, offrir aux paroisses des institutrices modèles. Il leur fit étudier à fond les petits traités de M. de la Salle, et leur imposa, au moins dans ses grandes lignes, la méthode des Frères (1); aussi la supériorité de leur enseignement fut-elle promptement reconnue.

Ce n'est pas tout. Dans des campagnes où les médecins ne pénétraient guère, et où l'on méconnaissait totalement les lois de l'hygiène, il importait que chaque maison comptât une religieuse capable de donner aux malades les premiers soins.

C'est la commune de Combourg qui, la première, en 1856, demanda à la supérieure générale une Sœur infirmière. M. de la Mennais hésita d'abord à autoriser cette nouveauté ; mais comment rejeter un ministère de charité qui n'était pas incompatible avec l'œuvre principale?

Le fondateur céda, et le modeste hospice de Combourg fut le modèle des maisons analogues que les Filles de la Providence ont, depuis lors, acceptées.

IV

Tant qu'il put se traîner hors de sa chambre et descendre les escaliers de Ploërmel pour monter en voiture, M. de la Mennais se rendit à Saint-Brieuc pour la distri-

(1) « Efforcez-vous, disait-il, d'acquérir les « vertus d'une bonne maîtresse d'école ». Vous lirez avec fruit, pour cela, le petit livre qui porte ce nom, ainsi que les « Douze vertus d'un bon maître », par M. de la Salle, ou le petit traité du frère Agathon. — *Instructions et avis divers*, extraits des *Constitutions des Filles de la Providence*, édition de 1837, p. 119.

bution des prix, ou du moins pour la visite annuelle de la maison-mère. Quelques jours passés au milieu de la chère communauté lui faisaient oublier toutes ses fatigues. Dans cette maison, où la règle était si exactement observée, où la paix se lisait dans le regard candide des élèves aussi bien que sur le visage recueilli des Sœurs, où la présence de l'Esprit de Dieu se manifestait souvent par des actes de haute vertu, il sentait que le ciel bénissait son œuvre, et l'espoir de se survivre dans cet institut, qui complétait si heureusement celui des Frères, le sauvait des tristesses qui assombrissent le soir des vies infécondes. Et puis, Saint-Brieuc lui rappelait tant d'autres œuvres tentées et accomplies pour la gloire du Maître, tant d'efforts de zèle, tant d'âmes régénérées, sauvées, lancées d'un vigoureux élan vers la perfection! C'était, avec Saint-Malo et Ploërmel, la patrie préférée de ses souvenirs.

Tous ceux qu'il avait jadis soutenus dans la pratique du bien n'avaient pas disparu. La mère Chaplain avait soin de lui donner pour commensaux ceux dont la présence pouvait lui rappeler un passé plein de charmes : M. Sébert, l'ami de trente-cinq ans, resté l'âme de toutes les bonnes œuvres (1), Mlle de Trémargat, une de ses auxiliaires d'autrefois, M. Geslin de Bourgogne, l'historien et l'admirateur de ses grands travaux, puis quelques confrères attirés par sa réputation, comme MM. Epivent et Lebreton, l'un curé de la cathédrale, l'autre vicaire général, tous deux futurs évêques.

Après ces réunions, où jamais les retours vers le passé ne provoquaient de réflexions chagrines, où l'on se félicitait d'avoir si longuement travaillé à la moisson des âmes, M. de la Mennais reprenait le chemin de Ploërmel, épanoui, rajeuni et fortifié contre les inévitables soucis de sa charge. Le lendemain, la mère Chaplain, qui devait tout à sa charité et à ses conseils, ajoutait

(1) Il devait mourir subitement, peu de temps après, en priant dans une des églises de Saint-Brieuc.

à son journal quelques lignes mélancoliques : « Notre Père est parti à près de sept heures. Ce départ est triste; il me semble toujours y assister pour la dernière fois (1). »

Si Saint-Brieuc est un des foyers où s'alimente la vie affective du fondateur, d'autres régions lui conservent un culte fidèle. Trémigon, la solitaire gentilhommière où vivent sa sœur, son beau-frère et ses nièces, aspire toujours à le posséder (2). Ailleurs, il est vrai, le cercle des vieux amis se rétrécit; la mort éteint les uns après les autres tant d'excellents cœurs dont la flamme a rayonné sur ses belles années; ceux qui demeurent sont dispersés, et leurs lettres viennent seules raviver de chers souvenirs. Cependant, chose remarquable aux yeux de quiconque sait combien peu de liaisons résistent aux longues absences, aucune de ces amitiés de jeunesse ou d'âge mûr ne s'est refroidie.

Mgr Angebault, récemment promu au siège d'Angers, lui a écrit, en apprenant sa nomination : « O vous, cher ami, qui faisiez des évêques et n'avez pas voulu prendre ce fardeau, ayez pitié de moi (3)! » Et ils continuent d'entretenir une correspondance qui ne s'arrêtera qu'à la mort du Père. Trois mois ne s'écoulent jamais sans qu'une lettre de l'abbé Blanc, ou de l'abbé Rohrbacher, ou du chanoine Langrez, vienne lui rappeler les temps lointains de Malestroit ou de Saint-Malo.

Après dix ans, les anciens novices de la congrégation de Saint-Pierre sont aussi affectueux, aussi reconnaissants qu'autrefois envers celui qui se dit aujourd'hui « leur vieux père. »

L'abbé Mermet, devenu professeur à Oullins, lui écrit, une fois prêtre : « Au premier *Memento* de ma première

(1) Journal de 1850, 24 juillet.

(2) Ce manoir, peu éloigné de la Chesnaie, possédait une antique chapelle, reconstruite et bénite, en 1827, par l'abbé Jean de la Mennais. — Cf. Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. IV, p. 465.

(3) Lettre inédite du 12 mars 1842. — Archives des Frères.

messe, votre nom m'est venu le premier. Que le bon Dieu écoute mes prières comme il a écouté les vôtres, quand vous l'avez prié pour moi (1)! » Plus tard, exilé de cette Bretagne « où, pendant sept ans, l'excellent Père lui a tenu lieu de toute sa famille », et n'y pouvant plus tenir, il court à Ploërmel, accompagné d'un élève d'Oullins. C'est en 1848. On trouve le pauvre supérieur brisé par la maladie, absorbé dans la pensée du ciel, mais plus que jamais compatissant pour ses fils spirituels, aux prises avec l'âpre labeur des collèges.

Le prêtre soumet à son ancien directeur projets et inquiétudes, tandis que le jeune collégien, ému de la sérénité de ce vieillard prêt à quitter la terre comme on s'éloigne d'un gîte de rencontre, paraît, lui aussi, possédé de saints désirs.

Après quelques jours passés dans la joie des souvenirs, les deux voyageurs retournent à Oullins. Peu de mois après, M. Mermet faisait tenir au Père ces quelques lignes : « Votre peu de regret à quitter la vie ne m'étonne pas. Ces jours derniers, un de nos anciens élèves, qui m'écrit souvent, me disait : « Je sens parfois quelque chose comme le mal du ciel. » Ce jeune homme est plus pieux que fort de santé. C'est Eugène Captier, que j'ai pris la liberté de vous mener aux vacances. Le mal du ciel, est-ce vous qui le lui avez donné? Peut-être en partie (2). »

Qui pouvait prévoir alors que les germes déposés dans l'âme d'un jeune homme inconnu par les entretiens d'un saint prêtre s'épanouiraient en héroïques vertus, et que le futur prieur des Dominicains d'Arcueil, à qui Jean de la Mennais avait jadis communiqué « le mal du ciel, » entrerait au ciel par la porte du martyre? (3)

(1) Lettre inédite du 8 janvier 1841. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite, non datée. — *Ibid.*

(3) On sait que le P. Captier, prieur des Dominicains d'Arcueil (Seine), fut fusillé, en haine de la foi, pendant la Commune de Paris, avec plusieurs de ses religieux.

V

C'est en souvenir de Malestroit, c'est pour rester fidèle à la grande pensée des La Mennais, si souvent reprise et toujours si tristement abandonnée sous la pression de circonstances fatales, que l'abbé Mermet conçut le projet d'un tiers-ordre enseignant affilié à l'ordre de saint Dominique. Ce projet fut, en 1852, soumis à Lacordaire, et adopté d'enthousiasme par l'illustre religieux. Rien de touchant comme la lettre dans laquelle l'ancien disciple de l'abbé Jean, installé au noviciat de Flavigny, annonce au Père qu'il tient enfin l'objet de ses rêves, que « Malestroit a changé de pays, et qu'il est maintenant à quinze lieues de Dijon (1). »

(1) Voici cette lettre, qui contient des détails peu connus, croyons-nous, sur les origines du tiers-ordre de saint Dominique. Elle est du 11 juillet 1852.

« Mon très cher Père, vous m'aviez fait promettre de vous avertir dès que notre projet de communauté religieuse recevrait le moindre premier commencement d'exécution. Je viens répondre à votre désir. Ce projet, qui a langui d'abord et semblé abandonné, vient de se relever, et le voilà qui se réalise. M. Dauphin fit, il y a quelques semaines, un voyage à Flavigny pour s'entendre avec le Père Lacordaire. Il y fut convenu que la maison d'Oullins deviendrait propriété du Père Lacordaire, qu'elle serait maintenue comme collège, et destinée, plus tard, à servir de noviciat à un tiers-ordre dominicain enseignant *régulier*. Demain, le Père Lacordaire vient à Lyon, et les trois directeurs propriétaires lui font cession par devant notaire, moyennant rente viagère stipulée pour eux. L'abbé Genthon n'est pas oublié; il aura de quoi vivre. Donc, aux premiers jours de septembre, nous partons, trois ou quatre, pour faire notre noviciat à Flavigny.

« A la fin de l'année, nous ferons des vœux, et nous reviendrons prendre Oullins. Dès le 20 août, tout va se faire au nom des Dominicains. Les directeurs resteront ici assez longtemps pour que l'on voie moins dans ce changement une transformation qu'une continuation, avec tout ce que la vie religieuse peut apporter de perfectionnements.

« Doucet et Levoyer voient tout cela avec plaisir. L'an prochain, ils auront le temps d'y penser. Quelle que soit leur détermination, ils pourront toujours coopérer à l'œuvre, car, de longtemps, Oullins ne pourra se suffire par ses religieux, et aura besoin de coadjuteurs. Naturellement, les professeurs actuels qui ne s'engagent pas conservent leur même position.

« J'avais vingt ans, mon très cher Père, quand je quittai ma famille pour aller en Bretagne me faire religieux. J'en ai quarante aujourd'hui. Mon âge a doublé; ma vocation a plus que doublé, car j'ai vu dans la vie religieuse remède à tous les maux qui minent toute autre association.

« Cette perspective d'une année passée dans le cloître, sous la main du Père Lacordaire, seul avec Dieu, me rend ma première jeunesse. Il me semble que je n'ai pas vingt ans. Et puis, c'est notre œuvre bretonne qui

L'abbé Doucet, nous l'avons vu, n'est pas moins fidèle aux souvenirs bretons. Appliqué, lui aussi, par suite d'impérieuses nécessités, à l'œuvre un peu mercenaire du collège d'Oullins, il écrit à l'abbé Jean : « Hélas! mon cher Père, le ciel est bien sourd à mes prières. Sans cela, je serais avec vous, je vous embrasserais tous les matins, et, de temps à autre, je ferais quelques larcins à votre grande tabatière. Que je souffre de votre absence! Ne pas voir votre visage de temps à autre, ne pas ouïr votre parole, c'est sentir son cœur se glacer à demi! » (1)

L'année suivante, mêmes doléances, mêmes aspirations vers une résurrection du passé : « La vie que je mène ici

recommence. C'est un ancien rédacteur de l'*Avenir* qui en est le père; c'est moi, c'est l'abbé Levoyer, j'espère, et peut-être Doucet; ce sont trois ou quatre des jeunes gens d'Oullins, sur lesquels notre influence a été la plus vive : c'est donc votre œuvre, à vous.

« Jusqu'ici, la vie tranquille et occupée de l'enseignement oullinois ne m'avait pas fait oublier Malestroit. Plus d'une fois, je m'étais demandé si je n'avais pas forfait à ma vocation en quittant la Bretagne; et, pour me rassurer, il suffisait à peine de voir le bien que nous faisions ici; j'avais besoin d'espérer quelque chose de plus complètement religieux. Maintenant, Malestroit a changé de pays. Malestroit est à quinze lieues de Dijon; la Bretagne et la Bourgogne se donnent la main : voilà tout. Il faut, mon Père, que j'appelle votre bénédiction sur ce berceau d'une œuvre qui vous est chère. Bénissez-moi donc, bénissez l'abbé François Cédoz, professeur à Oullins depuis douze ans, actuellement directeur du petit externat que vous connaissez, bénissez Eugène Captier, ce jeune homme qui vous vit, il y a quatre ans, avec Doucet et moi, bénissez l'abbé Jean-Baptiste Mouton, qui ne tardera pas à nous suivre. Ces deux derniers appartiennent à des familles très pieuses, assez riches, et qui ont bien mérité par leur esprit profondément chrétien en de telles circonstances.

« Nous ne savons ce que sera notre règle, à nous. Les Dominicains disent que la leur est incompatible avec les travaux du professorat. On nous donnera l'office dominicain, mais nous ne le dirons pas au chœur. On nous diminuera les jeûnes et les abstinences, comme aux Dominicains en mission.

« Pour l'habit, il est probable que nous aurons la robe blanche avec manches fermées, la ceinture de cuir, le chapelet, le scapulaire et le capuce noir, pour nous différencier des Frères-Prêcheurs. Avec cela, vœux perpétuels après un an de noviciat. Pour moi, je suis tout décidé, et mes deux confrères n'hésiteront pas davantage.

« Le cardinal de Lyon, qu'on n'a mis au courant que quand tout a été décidé, et l'autorisation obtenue de Rome, et qui avait d'abord fait mine de mécontent, vient de donner son *oui*.

« Donc, c'est une affaire tout engrenée. C'est pour moi comme une vraie fête; tout le monde est joyeux ici.

« Nous partons au commencement de septembre. Dites cela au Père Ruault et à M. Guilloux, en leur offrant les salutations bien affectueuses de leurs amis de céans. »

(1) Lettre inédite du 14 janvier 1845. — Archives des Frères.

n'est plus notre vie de Bretagne, vie intime, où l'intérêt du bien à faire ne se compliquait d'aucune ambition particulière. Ces jours ne sont plus. Reviendront-ils? » (1)

Et encore : « Le bon Dieu, tout en vous bénissant dans ce que vous avez le plus à cœur, vous éprouve de bien des manières, mon pauvre vieux Père. Je sais bien que votre conscience vous fournit une abondante réserve de consolations. Les fatigues de votre noble vie, les grandes douleurs de votre cœur si plein d'affection seront les plus beaux joyaux de votre couronne. Ce n'est pas à tous qu'il est donné de cimenter par une larme chaque pierre de l'édifice qu'ils doivent laisser... Donner le pain de vie aux générations qui s'élèvent du sein de la poussière populaire, dévouer un cœur si souvent brisé au soulagement de ceux qui souffrent dans leur âme; forcer, en quelque sorte, à reculer, la destinée si dure de ceux qui n'ont pas de pain, en faisant éclairer leur intelligence, et, avec cela, pouvoir se présenter à Dieu comme un martyr, c'est peut-être plus que vous n'osiez désirer, ce n'est pas plus que Dieu n'a voulu faire en vous et par vous. (2). »

Deux autres élèves de Malestroit, l'abbé Julien Houet, réfugié, lui aussi, à Oullins, et l'abbé Godin, devenu journaliste, contribuent magnifiquement, en souvenir des bontés du supérieur, à la décoration de la chapelle de Ploërmel (3).

(1) Lettre inédite du 18 novembre 1848. — *Ibid.*

(2) Lettre inédite, sans date, mais qui a dû être écrite de 1845 à 1850. — Archives des Frères.

(3) « L'abbé Julien Houet, frère de l'abbé Mathurin Houet, le futur chanoine, envoyait à Ploërmel des ornements sacerdotaux sortant des fabriques de Lyon. Quant à M. Godin, voici en quels termes M. de la Mennais vantait ses générosités :

« L'abbé Godin et l'abbé Houeix ont passé la semaine avec nous. Le premier m'a fait cadeau d'une belle toile représentant saint Pierre-aux-Liens. On n'a jamais vu, dans le pays, rien de pareil. C'est une copie d'une des fresques du Vatican, peintes par Raphaël, comme vous savez. Le fameux Hauser [?] est le copiste. Quel riche ornement pour notre chapelle! Serons-nous fiers! Godin me fait aussi dépositaire de deux jolies pierres factices et dessinées, qu'il m'a chargé d'offrir, de sa part, à mes honorées nièces. C'est bien aimable, mais il est si bon, ce Godin! » — Lettre inédite du 21 septembre 1845. — Archives des Frères.

Comment, dans cette atmosphère d'affection filiale et fraternelle, le cœur du Père pourrait-il vieillir? Loin de là : l'excellent prêtre s'épanouit au contact de tant d'âmes qu'il a éclairées, guidées, relevées de leurs chutes ou soutenues dans leur détresse, et qui proclament bien haut ce qu'elles doivent à sa charité. Il puise dans ce concert de sympathies un nouveau courage pour l'accomplissement d'une tâche qu'il sent inachevée. Fort de la bénédiction divine, qui a développé si heureusement les germes semés par lui, il va employer ses dernières forces à répandre le bon grain hors des limites qu'il s'est tout d'abord tracées.

CHAPITRE XVIII

LES FRÈRES DE GASCOGNE.

Lorsque, d'un diocèse étranger à sa province, on adressait à M. de la Mennais une demande de Frères, il répondait invariablement : « Mon institut a été fondé pour la Bretagne ; tant que la Bretagne manquera d'écoles, je ne puis en établir ailleurs. Envoyez-moi des sujets ; je les formerai selon nos méthodes, et ils deviendront, chez vous, le noyau d'une œuvre pareille à la mienne. »

Jusqu'en 1840, personne n'avait goûté la proposition (1). Envoyer à Ploërmel des enfants pauvres et sans instruction ; supporter, pendant de longues années, les frais de leur séjour à la maison-mère ; courir le risque de les voir, plus tard, rentrer dans le monde, faute de guide capable de remplacer auprès d'eux M. de la Mennais, c'était, au point de vue humain, bien hasardeux.

I

Un homme se trouva néanmoins, en 1841, dont la ferme foi résolut de tenter l'entreprise. Mgr de la Croix d'Azolette, récemment nommé archevêque d'Auch, était un saint prélat, dont le passé rappelait, par plus d'un trait,

(1) Sauf quelques curés du Berry, dont nous avons raconté l'infructueux essai.

« Vous sentirez, monsieur, lui écrivit-il, qu'il n'est pas possible de laisser se prolonger des dissentiments qui sont de nature à compromettre les intérêts de l'instruction primaire. Je vous prie donc de vouloir bien me faire connaître la détermination à laquelle vous vous êtes arrêté. Je sais qu'en 1830, vous avez donné à l'administration départementale du Morbihan l'assurance formelle que vous éviteriez de susciter toute concurrence aux écoles laïques, et que vous ne vous occuperiez de fonder des établissements que dans les communes qui en seraient dépourvues. Je crois pouvoir réclamer de vous ici, en toute confiance, l'accomplissement de votre promesse.

« Je ne doute pas que, le frère Battais une fois retiré, le conseil municipal de Carentoir ne se décide à présenter définitivement le sieur Devet, instituteur d'une capacité éprouvée. Je suis d'autant plus disposé à le croire, que neuf membres sur douze, qui ont pris part à la délibération relative au frère Battais, ont, depuis cette époque, manifesté des intentions, sinon contraires à celles qu'exprime la délibération, du moins telles, qu'il y a tout lieu d'espérer la fin de ces différends, si vous voulez bien y concourir.

« Les encouragements de l'Etat n'ont pas manqué jusqu'ici à l'œuvre que vous avez entreprise. Je désire que la direction donnée à votre institut me permette de les continuer (1). »

Dès là que le conseil municipal de Carentoir cédait de ses exigences, M. de la Mennais, délié de sa promesse, pouvait donner satisfaction au ministre. Il le fit volontiers, et, après plus de deux ans de pourparlers, la paix fut enfin conclue.

Il écrivait quelques mois après : « Ces procès et ces tracasseries sont ce que j'appelle mon *casuel*. J'aimerais bien qu'il ne fût pas si exactement payé, et j'ai tort,

(1) Lettre inédite, du 13 mars 1841.

de séjour de ses futurs postulants, il partit pour Ploërmel.

Ce vieillard à la physionomie douce et souriante encadrée de longs cheveux blancs, la majesté de son maintien, l'affabilité de ses manières, et, plus encore, son grand air de sainteté, firent sur les Frères une vive impression. Mais personne autant que M. de la Mennais ne goûta la société du prélat.

Jouir de la conversation d'un saint est toujours une bonne fortune; soumettre ses projets de zèle à un esprit éclairé, qui n'est pas seulement un homme de prière, mais un homme d'action, en possession de l'autorité requise pour les soutenir et les réaliser; mettre en commun, dans le cœur à cœur d'une intimité commençante, tout ce que l'on ressent d'amour pour l'Eglise, de pitié pour les humbles, de courage contre l'ignorance et la misère, quelle noble joie pour un prêtre comme l'abbé Jean!

Il la savoura de longs jours. De son côté, l'archevêque fut ravi. Les résultats obtenus par les Frères, après de si humbles commencements et malgré tant d'obstacles, la bonne tenue de la maison de Ploërmel, l'air recueilli des novices, les preuves multiples de leur activité le jetaient dans l'admiration.

Mais c'est la personne du supérieur qui, par dessus tout l'attirait. Son caractère loyal, ses manières franches et ouvertes, sa foi ardente et simple, son ardeur au travail, malgré le poids des infirmités et des années, tout, jusqu'à cette bonne humeur qui avait survécu à de longues épreuves, séduisait le vieil évêque. Ces quelques jours de vie commune virent naître, entre ces deux hommes parvenus à la soixantaine, une amitié qui devait durer vingt ans.

On décida que, rentré dans son diocèse, Mgr de la Croix stimulerait le zèle de ses prêtres afin de réunir un petit groupe de postulants, que leur vocation serait éprouvée dans le pays même, par un séjour plus ou moins prolongé chez un ecclésiastique pénétré de la pensée de l'évêque,

puis qu'ils seraient envoyés à Ploërmel pour y recevoir le saint habit, y prononcer leurs vœux et s'y préparer à l'examen du brevet de capacité.

Le prélat s'arrêta quelques jours à Paris. Il y trouva une lettre d'un curé de son diocèse qui, connaissant son désir d'avoir des Frères, et persuadé qu'il en obtiendrait facilement de M. de la Mennais, lui proposait une première fondation. C'est à Eauze, l'ancienne métropole de Gascogne, qu'il s'agissait d'établir une école primaire. Le curé, M. Barciet, venait d'y fonder, de concert avec l'archevêque et le conseil municipal, un petit collège, où trois professeurs enseignaient les éléments du latin. Devant ces nouveaux venus, un maître de pension laïque se retirait, laissant la place libre à une école de Frères, qui, logés sous le même toit que les professeurs ecclésiastiques, pourraient assurer le recrutement du collège, tout en pourvoyant à l'instruction de la classe pauvre. Selon M. Barciet, jamais pareille occasion ne se présenterait de ménager un succès aux Frères, dès leur arrivée dans le diocèse. L'archevêque fut séduit, et écrivit à M. de la Mennais une lettre pressante, pour lui demander immédiatement deux maîtres.

Quelle tentation pour le fondateur! Il n'hésita pas, toutefois, à s'excuser auprès du digne prélat, en alléguant les intérêts toujours pressants de la Bretagne.

II

Mgr de la Croix dut s'en tenir au premier projet. Il fit appel au dévouement de ses prêtres ; mais comment créer un mouvement d'opinion en faveur d'une congrégation à peu près inconnue, dont la maison-mère était à deux cents lieues? Il fallut une année pour découvrir trois postulants. On dut ensuite chercher un ecclésiastique capable de diriger leurs premiers essais de vie religieuse.

M. Barciet désirait vivement des Frères pour sa paroisse; homme de sens et d'observation, il partageait les vues de son évêque sur la nécessité de pourvoir

les campagnes d'écoles chrétiennes; c'est à lui que Mgr de la Croix confia la direction du petit postulat. Les trois jeunes gens furent placés à Eauze, dans les dépendances du collège, et deux des professeurs, MM. Fourquet et Senescau, leur enseignèrent la grammaire et le calcul, tandis que M. Barciet se chargeait de leur formation spirituelle.

Cette première épreuve ayant été jugée satisfaisante, les trois postulants prirent la route de Ploërmel, au mois de septembre 1842. Ils étaient accompagnés de leurs maîtres, MM. Senescau et Fourquet, délégués par l'archevêque pour étudier de plus près encore, le fonctionnement de l'institut, et voir sur quelles bases il conviendrait de l'établir en Gascogne.

Pour M. de la Mennais, aucune explication verbale ne valait une visite à ses beaux pensionnats de Tréguier, Dinan ou Vitré. Chacune de ces maisons réunissait, dans ses différents services, toutes les œuvres de l'institut. Seules, elles réalisaient complètement la pensée du Père; c'est pourquoi il les montrait avec complaisance aux étrangers.

A peine débarqués à Ploërmel, les deux prêtres gascons durent se remettre en route. Il s'agissait, dans un voyage dont Dinan était le but principal, de visiter une dizaine d'établissements d'inégale importance, depuis l'école dirigée par un seul Frère jusqu'à la maison qui en comptait huit ou neuf. Dans tout cet enseignement, dont l'organisation se déroula sous leurs yeux, rien que de simple, de pratique, d'adapté aux mœurs locales et aux besoins des populations; d'autre part, aucune méthode qu'on ne pût facilement acclimater ailleurs. Les voyageurs revinrent à Ploërmel ravis et pleins d'espoir pour les futures écoles du diocèse d'Auch.

A la maison-mère, nouvel étonnement, nouveau sujet d'édification. La grande retraite annuelle commençait. Lorsque les hôtes de M. de la Mennais eurent observé l'attitude des Frères pendant ces huit jours, leur extérieur recueilli et mortifié, leurs exercices multipliés de prière

et de pénitence, ils ne doutèrent plus que l'œuvre de Dieu ne se fît à Ploërmel. Mais, à voir le fondateur assiégé du matin au soir par ses disciples, obligé de trouver le mot d'ordre qui convenait à chacun, la parole qui éclairerait sa voie et féconderait pendant une année son obscur labeur, puis condamné, la nuit venue, à combiner et à préparer, au moyen d'écritures sans fin, les mutations devenues nécessaires, ils comprirent ce qu'il en coûte pour dresser une milice active et disciplinée contre l'armée permanente du mal.

Cette année-là, il est vrai, la tâche était plus lourde que de coutume : « C'était au point, disait plus tard l'abbé Jean, de n'avoir le temps ni de manger ni de dormir. Ecrasé par le poids du travail et de la fatigue, il m'est même arrivé une fois de tomber sans connaissance (1). »

La retraite terminée, les deux professeurs retournèrent en Gascogne, pleins d'ardeur pour l'œuvre des écoles, et disposés à seconder en tout les efforts de leur archevêque. Les trois postulants restèrent à Ploërmel. C'étaient de tout jeunes gens. Si loin du pays, ne fallait-il pas compter avec la nostalgie ? M. de la Mennais les combla d'attentions et leur prodigua des soins presque maternels. L'un d'eux, pourtant, ne parvint pas à endormir le souvenir du foyer lointain ; il fallut, après quelques semaines, le rapatrier.

III

Les espérances de Mgr de la Croix allaient reposer, pendant près de deux ans, sur deux sujets, François Despaux, qui prit le nom de frère François-Xavier, et le jeune Capdecome, que l'on appela frère Joseph-Marie (2). Le premier, un ange de douceur et de piété, fut bientôt un modèle, même pour les Frères bretons. Son compa-

(1) Lettre inédite à Mgr de la Croix, 6 septembre 1842. — Archives des Frères.

(2) Il ne faut pas confondre le jeune homme, destiné à l'œuvre de Gascogne, avec le frère Joseph-Marie, économe de la maison-mère.

portait dans sa poche et allumait discrètement, à la nuit tombante. En tout cas, il ne perdait plus son temps; il pouvait travailler, il pouvait s'instruire; peu importait qu'au lever du jour, il eût les yeux rouges et les paupières gonflées.

Néanmoins, à soixante ans, on ne s'impose pas impunément pareil surmenage. M. de la Mennais, qui, d'ordinaire, faisait à jeûn la route de Rennes à Paris, arrivait souvent plus mort que vif.

Son fidèle ami, M. Maupied, alors professeur suppléant de Sorbonne, allait parfois à sa rencontre au bureau des messageries. Le voyant, un jour, si accablé de fatigue, qu'il avait peine à se tenir debout, il lui offrit de prendre un cordial; mais l'excellent prêtre n'avait pas célébré la messe; tout au plus se laissa-t-il conduire dans un établissement de bains, où des ablutions tièdes le remirent en vigueur.

Ces embarras n'avaient aucune prise sur sa bonne humeur, et il racontait lui-même, avec une gaîté d'enfant, ses aventures les moins gaies.

« J'arrivai dimanche, écrit-il à M. Ruault, entre sept et huit heures du matin. J'étais fatigué, et il me fallut, en descendant de la diligence où j'avais passé deux nuits, me rendre à pied, du bureau des messageries, à mon hôtel, couvert d'un manteau de plomb, que le frère Louis m'avait obligé de prendre à Rennes, parce qu'il craignait que je n'eusse froid dans la voiture, si j'avais voyagé avec mon petit mantelet. J'avais plusieurs paquets dans mes poches, et il me fallait suivre un grand gaillard qui portait ma valise, et qui allait si vite, que, pour l'accompagner, j'étais obligé de courir à perdre haleine. En entrant dans mon hôtel, j'eus une espèce de faiblesse; mais, en respirant du vinaigre et en me frottant d'eau de Cologne, je revins à l'instant. Sans m'être couché, j'allai dire la sainte messe, et je courus le reste du jour, jusqu'au soir. J'ai l'honneur d'être on ne peut mieux portant (1). »

(1) Lettre inédite du 29 février 1844. — Archives des Frères.

Les fatigues du voyage étaient peu de chose, en comparaison des travaux qui l'accablaient à Paris. Il était, du matin au soir, en visites d'affaires. Ministres, députés, pairs de France, recevaient successivement ses requêtes et ses remerciements ; puis c'étaient les humbles compatriotes bretons, perdus dans l'immense capitale, auxquels il apportait un souvenir de la province lointaine ; c'étaient les marchands, auprès desquels il fallait débattre le prix des grosses commandes du Frère économe ; c'étaient enfin les bouquinistes des quais, dont il était toujours le client, et qui réussissaient souvent à lui soustraire, en échange de quelques in-quarto poudreux, l'argent destiné à son déjeuner.

Le soir seulement, il retrouvait un peu de liberté. C'étaient les heures consacrées aux relations d'amitié. Il avait toujours, à Paris, un certain nombre de fidèles pour qui sa présence était une fête, et qui, ne pouvant le posséder l'un après l'autre, se réunissaient pour jouir en commun de ses trop brèves apparitions. On rencontrait alors à la même table l'abbé Tresvaux, devenu chanoine de Notre-Dame, le P. Lœwenbruck, un des rares survivants du cercle si regretté des Feuillantines, l'abbé Gaume, dont les théories sur l'enseignement classique attiraient le supérieur des Frères sans toutefois le convaincre, l'abbé Maupied, dont la vaste érudition promettait de faire honneur aux Prêtres de Saint-Méen, ses premiers maîtres, enfin le plus aimé de tous, le cher abbé Blanc, qui, devenu aumônier des Bénédictines du Saint-Sacrement, poursuivait, malgré une santé ruinée, ses travaux d'histoire ecclésiastique.

On revivait les années de Malestroit ; on rappelait les grands coups portés à l'incrédulité et au gallicanisme par la généreuse école mennaisienne à laquelle se rattachaient tous les convives ; on s'encourageait à lutter jusqu'au bout, malgré les glaces de l'âge et en dépit de la dispersion, pour les grandes causes auxquelles on avait dévoué sa vie. Parfois, à la pensée du transfuge qui avait déserté la lutte, et qui, non loin de là peut-

se nomma frère François de Sales. Ils étaient maintenant quatre, car nous ne comptons pas les sujets sans vocation, qui, de 1844 à 1847, se présentèrent à Ploërmel, pour se retirer presque aussitôt. Le progrès était lent, les espérances incertaines, mais la confiance de l'archevêque ne fléchissait pas. Il savait que Dieu nous demande l'effort, non le succès, et il continuait à se dévouer, laissant à Dieu de bénir le lendemain : « Je vous remercie, écrivait-il à son saint ami, de tout l'intérêt que vous voulez bien porter à notre œuvre; je la mets de nouveau sous votre patronage, enfin je prie Dieu que sa sainte volonté se fasse, et non la mienne (1). »

Successivement, trois nouveaux postulants vinrent grossir le modeste groupe, et M. de la Mennais, tout aussi assuré du secours céleste que le digne archevêque, se préoccupa, dès lors, de fonder au diocèse d'Auch une première maison. Son plan consistait à choisir une ville de quelque importance, afin d'y installer le postulat ou noviciat préparatoire, sous la direction d'un prêtre breveté, puis d'ouvrir, dans les dépendances de l'établissement, un pensionnat dont les revenus couvriraient en partie les dépenses d'entretien des futurs religieux.

L'avantage de ce projet était de créer tout d'abord en Gascogne une maison modèle, qui pût faire connaître avantageusement l'enseignement des Frères, et devenir plus tard un centre de ralliement pour les maîtres des écoles rurales, quelque chose, en un mot, comme les maisons de Dinan et de Tréguier. De plus, il soulageait sensiblement la détresse de l'archevêque, qui, ruiné par ses bonnes œuvres, supportait à grand'peine les dépenses du postulat d'Eauze et du noviciat de Ploërmel.

Gagné tout d'abord à ce dessein, Mgr de la Croix fut sur le point d'envoyer un jeune prêtre à Ploërmel, pour y suivre des cours préparatoires à l'examen du brevet.

(1) Lettre inédite, du 4 mai 1845. — Archives des Frères.

Mais il fallait compter avec les désirs clairement exprimés de M. Barciet. Le digne prêtre qui dirigeait le postulat d'Eauze ne renonçait point à l'idée d'avoir une école de Frères pour assurer le recrutement de son collège. D'autre part, lui retirer la direction d'une œuvre à laquelle il se dévouait sans compter était chose délicate. Mgr de la Croix craignit de le contrister, et lui permit même, en 1846, de l'accompagner à Ploërmel, afin de régler avec M. de la Mennais les conditions de sa fondation paroissiale.

En attendant un arrangement définitif, le supérieur des Frères formait les novices du diocèse d'Auch à leurs prochaines fonctions.

Tous étaient pieux et réguliers, et trois d'entre eux, les frères François-Xavier, Jean-Louis de Gonzague et Alphonse de Liguori, se distinguaient par leur ferveur.

Le frère François-Xavier fut breveté sans difficulté ; mais on ne pouvait le renvoyer seul en Gascogne. D'ailleurs, M. de la Mennais n'estimait pas terminé son apprentissage d'instituteur. Le 12 mars 1846, il écrivit à Mgr de la Croix : « Si vous voulez bien le permettre, le frère François-Xavier ne retournera à Auch qu'après notre grande retraite du mois d'août. En attendant vos ordres, et présumant de vos intentions, je vais le placer dans une de mes principales écoles, pour qu'il apprenne à bien faire la classe, suivant nos méthodes, et qu'il se forme à conduire les enfants. A Ploërmel, il ne s'occupait que d'études; maintenant, il faut qu'il pratique pour être vraiment capable. Je l'envoie à Cancale, établissement de 250 enfants, vifs et tapageurs comme des marins, mais bien bons et assez faciles à conduire. Nous avons là quatre Frères vivant en communauté, et le directeur est un Frère excellent (1). »

En même temps et pour les mêmes raisons, il envoyait à Pontivy le frère Jean-Louis de Gonzague, à qui une première épreuve devant le jury de Saint-Brieuc n'avait pas réussi.

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

Tout portait à croire que le premier Frère venu du diocèse d'Auch serait le premier à y rentrer comme instituteur, lorsque la maladie s'abattit de nouveau sur la colonie gasconne. A peine le frère Alphonse de Liguori était-il remis d'une fièvre typhoïde, que le frère François-Xavier, fut contraint d'abandonner sa tâche, et de revenir à Ploërmel, terrassé par une cruelle maladie.

La mort le prit, après quelques jours de souffrances supportées avec une abnégation sans bornes et une angélique douceur.

M. de la Mennais écrivait, le 24 septembre 1846, à Mgr de la Croix : « Ce matin, nous avons eu l'inconsolable douleur de conduire au cimetière notre bon frère François-Xavier. Il avait reçu les derniers sacrements samedi avec une grande piété, et sa résignation à la sainte volonté de Dieu était parfaite. Mais, depuis dimanche, il reconnaissait à peine ceux qui l'assistaient. Tous les habitants de la maison sont désolés de cette perte; mais les frères Louis de Gonzague et François de Sales surtout en ont été vivement affectés. Ils n'ont pas eu le courage de suivre le convoi. Nos autres Frères d'Auch, quoique non moins affligés, ont été plus fermes. Votre pauvre défunt était beau à voir dans sa châsse découverte; en le regardant, il me semblait voir quelques rayons des joies du ciel briller sur ses traits (1). »

Qu'allait devenir, si cruellement contrariée, l'œuvre de Mgr de la Croix? Il faut savoir comment il accueille la nouvelle de cette mort pour comprendre la puissance de l'esprit de foi. Il avait reçu la lettre de l'abbé Jean au cours d'une retraite ecclésiastique. Il répond aussitôt : « Votre lettre m'a consolé en me disant comment ce pauvre jeune homme avait terminé sa vie. J'ai confiance que Dieu nous en aura fait un avocat pour son œuvre. J'ai parlé à messieurs les retraitants de l'état où elle se trouve, de la confiance qu'elle vous inspire; je leur ai dit la mort du bon Frère; tout cela a fait sur les

(1) Lettre inédite. — *Ibid.*

prêtres le meilleur effet, et je vois que l'on commence à croire au succès (1). »

Le succès devait être acheté par de nouveaux sacrifices; mais, en attendant, il fallait agir.

M. Barciet, dont le petit collège périclitait, rappela à M. de la Mennais la promesse obtenue lors de son voyage en Bretagne. Il redoubla d'instances pour obtenir des Frères, et l'archevêque comprit qu'il était temps de le satisfaire, dans l'intérêt même de l'entreprise. Mais de quels sujets disposer, après les pertes récentes?

M. de la Mennais crut le moment venu d'élargir provisoirement la règle qu'il s'était imposée. A la prière de Mgr de la Croix, il consentit à prêter à l'œuvre de Gascogne un Frère breton, convenablement préparé pour diriger, au collège d'Eauze, une classe de français.

Au mois de novembre 1846, le frère Mélite, se présenta à M. Barciet pour seconder M. l'abbé Fourquet, chargé, au collège, de l'enseignement primaire communal. Le choix était heureux; mais la présence d'un Frère breton n'était pas une preuve suffisante de la vitalité de l'œuvre; elle disait même que l'essai poursuivi depuis quatre ans n'avait pas encore abouti.

Mgr de la Croix, désirait autant que M. de la Mennais, voir à la tête de l'école d'Eauze des Gascons authentiques; mais la Providence s'obstinait à retarder le succès. Le frère François de Sales, « un vrai saint », au jugement de l'abbé Jean, fut atteint, au mois de mars 1847, d'une maladie de poitrine. Au mois de juillet suivant, il mourut, lui aussi, en prédestiné. « Cette nouvelle perte est bien douloureuse, écrivait au prélat le supérieur des Frères; mais j'ai la confiance que si Dieu éprouve de la sorte l'œuvre entreprise pour sa gloire, il la bénira et la fera prospérer plus tard. » Et il ajoutait : « Tous vos Gascons de Ploërmel continuent à être des modèles sous tous les rapports; il m'est bien doux de leur rendre ce témoignage (2). »

(1) Lettre inédite du 3 octobre 1846. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 11 juillet 1847. — *Ibid.*

V

La bénédiction divine allait enfin se déclarer. Au mois de septembre, les deux Frères gascons Jean-Louis de Gonzague et Sébastien obtinrent leur brevet de capacité; un autre, sans être breveté, pouvait rendre, en second, d'utiles services.

C'était le personnel si longtemps attendu par l'archevêque. « Maintenant, Monseigneur, lui écrivit l'abbé Jean, c'est à vous de disposer de vos richesses (1). » Il lui conseillait seulement de laisser quelques mois en Bretagne le frère Sébastien, pour le former à la pratique des classes, et d'adjoindre au frère Jean-Louis le jeune frère Bernard, sur la capacité duquel il comptait.

Le frère Mélite fut donc rappelé, et, en novembre 1847, les deux protégés de l'archevêque se présentèrent à Auch, comme auxiliaires de M. l'abbé Fourquet. La première école des « Frères La Mennais » était fondée en Gascogne.

Ce résultat, bien que modeste, encouragea le clergé. Quelques jeunes gens vinrent grossir le petit postulat d'Eauze; d'autres, la première épreuve terminée, partirent pour Ploërmel. On osait désormais croire à l'avenir; d'ailleurs, aux yeux du saint archevêque, l'abandon à la Providence valait mieux que tous les empressements : « Je laisse faire, disait-il, je veux laisser faire toujours le bon Dieu, sur cela comme sur tout le reste (2). »

M. Barciet ne devait pas jouir de l'école si vivement désirée. Lorsque les Frères Jean-Louis de Gonzague et Bernard arrivèrent à Eauze, il venait de quitter sa cure pour se rendre à Auch, où Mgr de la Croix l'appelait comme chanoine titulaire.

Il continua néanmoins de protéger l'œuvre, et c'est son zèle auprès de ses confrères qui amena, peu après, la fondation de quelques écoles rurales.

(1) Lettre inédite du 7 septembre 1847. — Archives des Frères

(2) Lettre inédite du 12 mars 1847 — *Ibid.*

Les Frères s'établirent bientôt à Bassoues, gros bourg de l'Astarac, où les avait fait appeler le vicaire de la paroisse. La séance du conseil municipal où fut discutée la remise de l'école à des « Ignorantins » ne se termina point sans orage.

Si le maire, l'adjoint et les principaux conseillers étaient favorables aux Frères, ceux-ci avaient un fougueux adversaire dans le notaire, qui puisait ses convictions politiques et autres dans les petites feuilles anticléricales de la région.

L'opinion était alors émue par la condamnation de l'infortuné frère Léothade, des Ecoles chrétiennes, qui, en 1850, devait mourir au bagne de Toulon, victime de la plus indigne calomnie.

Le notaire tonnait avec une vertueuse indignation contre les agissements de « l'armée noire » ; et, à force de rééditer les raisonnements d'Eugène Sue, trouvait moyen de fatiguer ses collègues, lorsque l'adjoint se leva brusquement : « Si je vais visiter les bagnes de Rochefort et de Brest, déclara-t-il, j'y trouverai certainement quelques notaires. Devrai-je en conclure que tous les notaires sont des fripons? »

Des rires moqueurs partirent de tous les points de la salle, et le farouche gardien de la morale sortit, exaspéré. La partie était gagnée.

Après Bassoues, dont l'école prospéra rapidement entre les mains du frère Sébastien, la petite paroisse de Barran appela, à son tour, un religieux (1).

Les Frères de Gascogne déjà en exercice atteignaient la demi-douzaine. Mgr de la Croix pensa qu'il était temps de régler leurs rapports avec le supérieur de Ploërmel et avec l'autorité diocésaine.

Le 17 octobre 1849, un contrat signé par l'archevêque et M. de la Mennais fixa leurs attributions respectives dans le gouvernement de la jeune société.

(1) L'école de Bassoues fut fondée en 1848; celle de Barran, l'année suivante.

Aux termes de ce traité, un postulat sera fondé dans le diocèse d'Auch, et dirigé par un Frère, auquel ses collègues établis dans la contrée devront obéissance. Néanmoins, celui-ci ne pourra ni les placer, ni les déplacer sans en avoir référé au supérieur général, et, en cas d'urgence, à l'archevêque. Le concours des deux autorités sera nécessaire pour toute fondation nouvelle dans le diocèse d'Auch. Le supérieur général pourra appeler un sujet de ce diocèse à un autre emploi dans la congrégation ; néanmoins, il ne fera de semblables mutations qu'après s'être entendu avec le prélat.

Lorsque le déplacement aura lieu dans l'intérêt du diocèse ou sera demandé par l'archevêque, le supérieur général ne sera pas tenu de remplacer le sujet, et les frais de voyage demeureront à la charge du diocèse. Si, au contraire, c'est le supérieur général qui appelle un Frère gascon dans l'intérêt des œuvres de la congrégation, il supportera les frais du voyage, et fera en sorte que ce déplacement ne nuise pas à l'école qu'aura quittée le maître mandé en Bretagne.

Les Frères de Gascogne, aussi bien que les Frères bretons, écriront au supérieur général au moins tous les deux mois, pour leur compte de conscience.

Afin que les liens de fraternité subsistent, malgré la distance, et, au besoin s'affermissent, quelques Frères de Gascogne, désignés par le directeur du postulat, avec approbation de l'archevêque, se rendront annuellement à Ploërmel, pour prendre part aux exercices de la grande retraite.

Quant aux intérêts matériels, les deux œuvres restent indépendantes. Les comptes des maisons de Gascogne seront visés annuellement par l'archevêque ou son délégué, et l'on se contentera d'adresser au supérieur général un sommaire de l'état financier (1).

(1) D'après une copie du contrat, déposée aux Archives des Frères de Ploërmel.

VI

Cette charte si sage devait faire loi jusqu'en 1876.

Après le départ de M. Barciet, le frère Jean-Louis de Gonzague avait été nommé directeur du postulat. Son excellent jugement, ses manières graves et sa solide piété justifiaient ce choix; mais ses fonctions de professeur au collège d'Eauze l'empêchaient de consacrer tout son temps à sa nouvelle charge; d'ailleurs, il lui restait à faire l'apprentissage de la vie pratique.

Mgr de la Croix songea à procurer aux Frères un directeur ecclésiastique, chargé de les guider dans leurs rapports avec les diverses autorités et de suppléer, pour toutes les difficultés demandant une prompte solution, à l'éloignement de M. de la Mennais.

Le zèle un peu emporté de M. Barciet ne lui paraissait pas convenir à ce rôle délicat. Tout en continuant d'encourager les efforts du digne chanoine pour le recrutement des Frères, il leur donna pour guide un missionnaire diocésain qui avait toute sa confiance, M. Raboisson.

C'était un sujet d'un rare mérite que ce prêtre de trente-huit ans, choisi depuis longtemps comme compagnon et porte-voix du prélat dans ses tournées épiscopales. Connu de tout le diocèse par sa parole lumineuse et chaude, artisan de conversions éclatantes, recherché des grands aussi bien que des humbles pour sa simple et compatissante bonté, il possédait, avec cela, une clairvoyance et une circonspection qui le rendaient éminemment propre aux affaires.

Mgr de la Croix lui avait déjà confié la direction des Sœurs de la Providence. Il jugea que personne mieux que lui ne continuerait l'action de M. de la Mennais, et l'avenir lui donna raison.

M. Raboisson voulut prendre contact avec les Frères gascons en prêchant leur première retraite. C'était un bien faible auditoire pour un prédicateur de renom : quatre pauvres religieux sous la conduite du frère Jean-

Louis. Mais l'homme de foi, qui voyait dans cette si modeste assemblée le germe d'une grande œuvre, n'eut garde de se rebuter. A l'exemple de l'abbé Jean, qui naguère avait prêché pour une pauvre paysanne, il prodigua à ces ouvriers de la première heure, faibles dans leur isolement et tristes de leur impuissance, tous les encouragements d'un cœur dévoué.

Mais pour faire d'excellente besogne, il fallait s'entendre avec le supérieur général. Au mois d'octobre 1849, M. Raboisson accompagna Mgr de la Croix à Ploërmel.

Ce que fut la première rencontre de ces deux âmes d'apôtre, on en peut juger par les lettres que, de retour à Auch, M. Raboisson adressa au fondateur.

L'enclos de Ploërmel, avec ses vastes allées bordées de chênes, l'attirait comme un séjour de paix, et le silence recueilli des Frères, leur vie mortifiée, leur application au travail, leur docilité au premier appel de l'obéissance lui inspiraient sympathie et respect.

Peu à peu l'intimité s'établit entre le Père et celui qui aimait à se dire son lieutenant. Devinant les ardeurs de ce zèle impatient de se donner, M. de la Mennais le mit tout de suite au service de ses œuvres bretonnes, et, à partir de 1852, le missionnaire dut, presque chaque année, s'arracher à ses travaux pour venir, à Ploërmel, prêter son aide aux prédicateurs de la grande retraite.

Quels saisissants discours, quelles exhortations enflammées les Frères entendirent alors! Et comme ces efforts d'un prêtre pénétré de l'esprit de Dieu, initié aux détails de la règle, habitué à la direction des communautés, secondèrent ceux du Père, pour maintenir dans l'institut, la générosité et la ferveur!

Les journées de cette huitaine se terminaient bien tard : il fallait faire de si longues séances au confessionnal! On avait, du moins, le temps des repas pour s'entretenir et se récréer.

La petite communauté ecclésiastique de Ploërmel s'était augmentée, en 1847, d'un troisième aumônier, M. Gracia. C'était un ancien élève de Malestroit, qui avait passé huit

ans aux îles Marquises et à Valparaiso, en qualité de missionnaire.

Comme M. Ruault, il connaissait, en partie du moins, le passé du Père. Les récits de M. de la Mennais, lorsqu'ils roulaient sur les vingt dernières années, évoquaient chez lui des souvenirs pleins de charme; mais quel intérêt pour tous dans les conversations qui rappelaient les missions de la Restauration ou le noviciat des premiers Frères bretons!

La semaine s'écoulait ainsi, dans les travaux d'un ministère consolant et dans la joie d'âmes fraternelles qui, d'un jour à l'autre, sentaient leurs liens se fortifier.

De retour à Auch, M. Raboisson s'efforçait d'appliquer les principes de direction du Père; il se réglait aussi, pour procurer l'accroissement de l'œuvre, sur les pratiques jadis employées en Bretagne par le supérieur.

VII

De 1848 à 1856, le nombre des fondations avait plus que doublé en Gascogne. Successivement Castex et Saint-Mont avaient eu leur école, puis Mgr de la Croix avait voulu confier à des Frères les cours élémentaires du petit séminaire d'Auch, et le frère Mélite, de nouveau exilé de Bretagne, avait dû se charger de la classe principale.

Malgré tout, l'institut était encore à peine connu. La difficulté de disposer, chaque année, de plus d'un ou deux Frères obligeait à refuser plusieurs demandes, et le clergé, étonné de voir dix ans d'efforts aboutir à d'aussi minces résultats, se reprenait à douter.

M. Raboisson voulut affirmer la vitalité de l'œuvre en acceptant, d'un seul coup, plusieurs fondations dans des paroisses en vue, comme celle de Mirande. Pour réaliser ce dessein, la Bretagne devait envoyer des renforts.

Mais il fallait des Frères brevetés, et M. de la Mennais n'en avait plus. Pour sortir d'embarras, il eut l'idée de faire un coup d'Etat. La commission de Rennes ne

lui était pas hostile. Tous ses Frères se trouvant réunis à Ploërmel, à l'occasion de la retraite, il constitua en jury les frères Julien, Bernardin et Hippolyte, les chargeant d'examiner tous les maîtres de première et de seconde classe non encore brevetés, et de lui désigner ceux qui auraient des chances d'être reçus par une commission raisonnable. Sur leur rapport, il résolut d'en envoyer *soixante-sept* à Rennes, en masse et sans préparation immédiate.

Cette audacieuse tentative eut un succès inespéré. Quelques jours après, M. de la Mennais écrivit à Mgr de la Croix : « En voyant arriver subitement ce bataillon d'Ignorantins, nos universitaires devinrent furieux, flamboyants: « Ce M. de la Mennais, crièrent-ils, — et M. le recteur de « l'Académie plus haut que les autres — Ce M. de la Men- « nais nous insulte! Il ne présente aucun candidat ni à « Vannes, ni à Nantes, ni à Saint-Brieuc, ni à Quimper : « il les présente tous à Rennes! Apparemment qu'il prend « la commission de Rennes pour une machine à brevets! » M. le recteur de l'Académie dit encore très vivement beaucoup de belles choses que j'ai déjà oubliées, et l'inspecteur, membre de la commission, se montra hautement animé des mêmes sentiments. Qu'en advint-il? Douze pauvres Frères, non moins instruits que les autres, qui eurent le malheur de tomber sous sa main, furent occis en un clin-d'œil. Mais pendant que notre aile gauche était enfoncée, mitraillée, hachée, notre aile droite, triomphant dans la salle voisine, enlevait *cinquante-cinq* brevets au pas de course. Cinquante-cinq brevets, Monseigneur, et pas un de plus, hélas!

« Cette victoire est brillante, sans doute, et j'en rends au bon Dieu d'humbles et vives actions de grâces. Toutefois, elle n'aura, pour le moment, que de très faibles résultats, car, remarquez-le, tous les Frères nouvellement brevetés étaient déjà en exercice, et je ne pourrais en disposer immédiatement sans désorganiser les établissements auxquels ils appartiennent..... Si, enivrés par un succès inattendu, nous allions trop vite

en avant, je craindrais fort qu'on ne nous appliquât ce mot du Prophète : *Multiplicasti gentem, non magnificasti lætitiam* (1). »

La conclusion, c'est qu'il n'y avait pas lieu encore de fonder de nombreuses écoles en Gascogne. Néanmoins M. de la Mennais crut sage d'accepter celles de Mirande et de Viella, et il s'engagea à en fournir les titulaires.

Quatre sujets furent donc choisis, capables de représenter honorablement l'institut breton (2), et pour la première fois, les Frères eurent à diriger une école importante.

VIII

Une autre mesure devait contribuer plus sûrement au succès de l'œuvre.

Eauze est un bourg perdu loin de la ville épiscopale, et les prêtres du diocèse s'intéressaient peu à des postulants qu'ils ne voyaient jamais. D'autre part, à cette distance, M. Raboisson ne pouvait que difficilement s'entendre avec le frère Jean-Louis. Enfin, depuis quelque temps, des manifestations hostiles d'une partie de la population gênaient les Frères lorsqu'ils sortaient en ville.

Pour ces divers motifs, Mgr de la Croix cherchait à rapprocher de lui le berceau du cher institut. Une occasion se présenta vers la fin de l'année 1852, et il la saisit. Voici l'annonce joyeuse qu'il faisait parvenir à Ploërmel, le 24 décembre : « Je viens de faire l'acquisition, non d'une maison, mais d'un vrai château, avec jardins, près, champs, cours, etc, le tout de la contenance de près de trois hectares et demi : position superbe, château et bâtiments superbes aussi, avec mobilier, linge, batterie de cuisine et autres objets utiles. De

(1) « Vous avez multiplié votre peuple, mais vous ne l'avez pas comblé de joie. » Isaïe, IX, 3. — Lettre du 13 septembre 1852. — Archives des Frères.

(2) C'étaient les frères Léobard, Celse, Hernin et Savin.

plus, les bâtiments principaux sont accompagnés d'énormes granges et de pièces d'exploitation dont on pourra tirer un très bon parti. En appropriant un peu le local, on pourra y loger plus de trois cents Frères. A part l'étendue du terrain, je crois, sans présomption, que cela vaut le marquisat de Boyac (1). Et cependant, quoique les bâtiments soient neufs, à l'exception du château, qui est en très bon état de conservation, le tout ne nous coûte que 22 000 francs. Il ne manque plus, pour couronner cette affaire, qu'une visite du cher Père, dans le courant de l'été prochain.

« Le frère Jean-Louis est arrivé hier de sa visite à Viella, Saint-Mont, Mirande, Bassoues et Barran. Il est reparti, ce matin pour Eauze, d'où il reviendra avec le frère Stanislas, pour prendre possession du château de *Lavacan*, (2) le premier janvier prochain. Il n'a, dans ce moment, qu'un seul postulant, que nous ne garderons pas, à cause de sa mauvaise santé. Les deux Frères seront donc seuls à Lavacan, en attendant que la Providence nous envoie quelques sujets. (3) »

Selon les prévisions du prélat, les postulants se présentèrent beaucoup plus nombreux à Lavacan qu'à Eauze. Ils étaient douze dès 1853, et, l'année suivante, neuf d'entre eux partaient pour Ploërmel. De plus, le petit groupe des Frères gascons se trouvant plus en vue dans le diocèse, grâce à ce bel établissement situé aux portes d'Auch, les demandes d'écoles se multiplièrent; il en vint même des diocèses d'Aire et de Tarbes.

Le frère Jean-Louis, toujours soigneux, dévoué à son œuvre, et fidèle à suivre en tout la pensée du Père, faisait aux jeunes postulants des conférences spirituelles

(1) Boyac était une belle propriété située aux environs de Ploërmel et acquise par M. de la Mennais pour servir de maison de campagne aux Frères. Toujours d'humeur gaie, le Père s'intitulait volontiers « marquis de Boyac. » En 1877, ce domaine a été vendu, par les Frères, à M. le marquis de la Boëssière.

(2) Lavacan était le nom du château acquis par l'archevêque, dans la commune de Pavie.

(3) Lettre inédite du 24 décembre 1852. — Archives des Frères.

que son sens pratique et sa solide piété savaient rendre très profitables; un Frère placé sous ses ordres était chargé des autres classes et le suppléait pendant ses visites d'écoles.

Les conditions du pays n'admettaient pas les mêmes usages qu'en Bretagne. Mgr de la Croix n'avait pas cru devoir demander à ses prêtres de recevoir à leur foyer le Frère qu'il leur donnait comme auxiliaire. C'était une garantie de moins et une charge de plus pour le supérieur général. Afin d'assurer, malgré tout, le bon ordre, M. de la Mennais rédigea, en 1855, un règlement fort détaillé, en vue de la situation spéciale des Frères du diocèse d'Auch, et pria M. Raboisson d'en surveiller l'application.

Grâce à ces soins multipliés, et malgré des défections inévitables, l'œuvre des Frères de Gascogne paraissait enfin solidement assise, lorsque Dieu la soumit à une nouvelle et plus rude épreuve.

IX

Mgr de la Croix avait soixante-dix-huit ans. Exempt jusqu'alors de graves infirmités, il sentait néanmoins ses forces décroître, et prévoyait le moment où il lui faudrait sacrifier, dans ses tournées pastorales, quelques régions de son diocèse.

Ce moment, il était résolu à le prévenir en adressant au Souverain Pontife sa démission. Personne ne put l'empêcher, l'heure venue, d'accomplir ce grand acte de foi et d'humilité.

Après avoir, une dernière fois, visité sa maison de Lavacan et béni ses chers fils en réclamant les prières de tous, il quitta Auch, un matin de janvier 1856, pour se retirer dans ses terres du Beaujolais. Deux ans après, troublé à la pensée que, peut-être, il ne pratiquait pas assez le détachement de la famille tant recommandé par lui à ses prêtres, il dit adieu à tous les siens, pour se retirer à Lyon, dans une cellule du cloître des Chartreux,

au sein de la communauté sacerdotale qu'il avait jadis donnée à l'Eglise. C'est là qu'on put le voir, trois ans encore, entouré de quelques livres, assis devant une table recouverte d'un drap vert usé, ou à genoux devant un modeste crucifix, jusqu'à ce qu'il expirât sur le pauvre lit de sangles qui ne l'avait pas quitté depuis le séminaire (1).

Cette retraite fit sur M. de la Mennais une vive impression. Mgr de la Croix était à peu près de son âge, et il avait senti le besoin de déposer sa charge pour se recueillir avant l'heure suprême. N'était-il pas temps, pour lui aussi, de se réfugier dans le silence? Mais son successeur n'était pas prêt. Sous peine de compromettre l'avenir, il devait diriger jusqu'au bout son institut, heureux s'il trouvait dans son entourage et dans les autorités ecclésiastiques qui bénéficiaient de son œuvre le concours dont sa vieillesse allait, plus que jamais, avoir besoin. Dieu lui devait de justifier sa confiance.

La nomination du nouvel archevêque d'Auch fut la réponse de la Providence aux ardentes prières du fondateur. C'était un ancien collaborateur de Féli, un ami intime de l'abbé Gerbet, Mgr de Salinis, précédemment évêque d'Amiens.

L'abbé Jean l'avait beaucoup connu pendant son séjour à la Grande Aumônerie; il avait même, on s'en souvient, patronné le *Mémorial catholique* fondé par MM. de Salinis et Gerbet, et il se flattait que l'évêque n'oublierait pas les services rendus à l'aumônier du collège Henri IV.

Dès son arrivée, en effet, Mgr de Salinis témoigna aux Frères beaucoup de sympathie, se plaisant à rappeler au directeur des postulants combien il avait aimé et vénéré « le Père de la Mennais ».

Un jour, il arriva à Lavacan, accompagné d'un autre vieil ami de l'abbé Jean, ancien membre de la congréga-

(1) Il avait dépensé, en faveur de son œuvre de Frères, cent mille francs, dont trente mille pris sur sa cassette particulière.

tion de Saint-Pierre, l'abbé Combalot. Un petit portrait du fondateur ornait une des salles. Tous deux le considérèrent avec intérêt, disant : « C'est bien le bon Père de la Mennais. » L'archevêque rappela ensuite les liens très anciens qui l'unissaient à l'abbé Jean, se félicitant du concours d'événements qui devait les resserrer encore, puis l'abbé Combalot dit au frère Jean-Louis : « Si vous lui écrivez pour lui souhaiter la bonne année, ne manquez pas de me rappeler à son souvenir, et dites-lui bien que je félicite Monseigneur de posséder des Frères en Gascogne (1). »

Le bien de la congrégation eût demandé que Mgr de Salinis laissât le gouvernement des Frères à M. Raboisson, si parfaitement initié à leurs besoins et si dévoué à leurs intérêts. Mais le nouvel archevêque avait un homme de confiance, venu avec lui d'Amiens, où il exerçait les fonctions de vicaire général. Sans écarter entièrement M. Raboisson, Mgr de Salinis confia à M. de Ladouc le soin de veiller sur les écoles et d'organiser la maison de Lavacan.

Disons tout de suite que celui-ci remplit son rôle avec beaucoup de tact et une exquise bienveillance pour tous.

Ayant reconnu que la fusion n'était pas entière entre tous les éléments de la petite œuvre gasconne, il commença par rechercher les causes du malaise, puis, quand il crut avoir découvert le remède, il soumit à M. de la Mennais ses projets, le laissant libre de décider en dernier ressort. Mais la délicatesse lui faisait un devoir de consulter aussi le vieil archevêque qui, dans sa retraite, suivait avec un vif intérêt la destinée de ses fils.

Voici quelques lignes d'une lettre qu'il adressait, le 1er novembre 1856, à Mgr de la Croix : « La retraite des bons

(1) Lettre inédite du frère Jean-Louis à M. de la Mennais, 29 décembre 1856. — Archives des Frères.

Quelques mois auparavant, le 25 août, Mgr de Salinis avait tenu à évoquer lui-même les souvenirs d'antan : « Monsieur et excellent ami, écrivait-il à l'abbé Jean, j'envie le bonheur de M. l'abbé Raboisson, qui va vous voir. Il vous dira combien j'ai été heureux de trouver ici des représentants de votre admirable congrégation, et à cause du bien qu'ils feront à ce diocèse, et par l'occasion qu'ils me donneront d'être en rapport avec vous. » — Lettre inédite.

Frères a été prêchée concurremment par M. Guilloux, que Votre Grandeur connaît bien, et par M. l'abbé Raboisson. Ce dernier était allé, quelque temps auparavant, à Ploërmel, pour assister à la retraite générale, et régler avec le bon Père les petites affaires de la communauté. La retraite a été excellente; les deux prédicateurs n'ont eu qu'à se louer du recueillement et de la piété qui ont régné parmi les Frères pendant les huit jours de sa durée. Le jour de la clôture, j'ai donné l'habit à quatre postulants, qui m'ont paru d'excellentes recrues. Le troupeau s'accroît ainsi peu à peu, et, ce qui est plus consolant, en s'augmentant, il ne perd rien de l'esprit de simplicité et de dévouement qui le caractérise. Il y a, sans doute, comme dans toutes les communautés, quelques petites misères; mais j'ose dire qu'ici elles n'ont rien d'inquiétant.

« La plus grande difficulté, autant que j'ai pu en juger, vient de la différence qui existe entre les caractères bretons et les caractères gascons. J'ai cru remarquer également que l'éloignement du noviciat contribuait un peu à diminuer l'autorité du Frère directeur. Les Frères, ayant fait leur noviciat à Ploërmel, sont naturellement portés, dans leurs peines et leurs difficultés, à s'adresser plutôt à la maison-mère qu'à Lavacan. Il en résulte que le cher Frère n'a pas assez d'action et d'ascendant, et qu'il ne peut, par conséquent, maintenir comme il le devrait les jeunes Frères. J'ai causé assez longuement avec M. Guilloux de cette situation, et je lui ai demandé s'il ne croyait pas qu'il serait bon, pour consolider l'œuvre naissante, de préparer, le plus prochainement possible, l'établissement d'un noviciat à Lavacan. M. Guilloux a partagé, sur ce point, ma manière de voir, ainsi que M. l'abbé Raboisson. Cependant, avant de communiquer ma pensée à Monseigneur, je serais bien aise de connaître, sur ce point, la pensée de Votre Grandeur. Qui pourrait, mieux qu'un père, savoir ce qui convient à l'éducation de son enfant (1)? »

(1) Lettre inédite du 1er novembre 1856. — Archives des Frères.

X

Mgr de la Croix approuva le projet, qui fut immédiatement réalisé.

A partir de 1857, la formation entière des Frères de Gascogne fut confiée au frère Jean-Louis, assisté d'un aumônier.

Cet acte aurait pu relâcher les liens de fraternité entre Lavacan et Ploërmel, si le Père n'avait veillé à l'observation de la règle qui le maintenait en relations épistolaires avec chacun des Frères; mais, de part et d'autre, on se garda de rien modifier sur ce point. D'ailleurs, une députation des Frères de Gascogne continua de se rendre, chaque année, à la grande retraite de la maison-mère. Enfin on eut soin d'entretenir la communauté d'esprit par un échange presque constant de prédicateurs de retraite. M. Guilloux apporta à Lavacan les traditions et coutumes des Frères bretons, tandis que M. Raboisson faisait participer la maison de Ploërmel à la vie de sa sœur cadette.

Le rôle de ce dernier, quoique dépourvu de tout caractère officiel depuis l'arrivée du nouvel archevêque, n'était pourtant point effacé. Dès les premiers mois de son séjour à Auch, Mgr de Salinis s'était senti terrassé par une maladie de cœur. Chargé, presque seul, de l'administration du diocèse, M. de Ladoue laissa, dès lors, M. Raboisson reprendre auprès des Frères ses anciennes fonctions.

Hélas! cet appui allait aussi leur manquer. Le missionnaire n'avait jamais compté avec sa santé, que minait un travail accablant. En 1859, il prêchait une retraite jubilaire dans la paroisse de Castelnau-Barbarens, lorsqu'on le pria d'aller haranguer une foule nombreuse de pèlerins accourus au sanctuaire de Notre-Dame de Cahusac. Obligé de parler en plein air devant un immense auditoire, il prit un ton élevé, fit des efforts violents, termina à grand'peine son discours, et repartit, baigné

de sueur, pour Castelnau, où il se remit à entendre des confessions.

Le lendemain et les jours suivants, brisé de fatigue, tremblant de fièvre, il poursuivit néanmoins sa campagne. Ce devait être la dernière. Sa retraite terminée, il fut forcé de s'aliter au presbytère de Castelnau. Quelques jours après, il était mort.

Cet événement, qui jeta le deuil dans la ville et dans le diocèse d'Auch, fut particulièrement douloureux à M. de la Mennais. Il estimait tant la haute prudence, le dévouement simple et intrépide, le cœur d'or de ce vrai prêtre!

Pour comble d'épreuves, la santé du frère Jean-Louis était ébranlée, et des malaises rebelles à tous les traitements ne permettaient plus d'espérer une complète guérison. Seul, l'aumônier de Lavacan, M. l'abbé Laboubée, mettait au service de l'œuvre un zèle servi par toutes les énergies de la jeunesse.

L'institut de Gascogne ne comptait encore, après dix-huit ans d'efforts, que quarante-huit Frères, dont trente-huit employés dans les écoles, et dix à la maison de Lavacan (1).

D'où viendra le secours désormais? Mgr de la Croix, accablé d'années, ne vit plus que de la pensée du ciel;

(1) Les Frères avaient néanmoins pénétré dans le diocèse d'Aire, où ils tenaient l'école de Lannemezan, et aidaient les missionnaires de Notre-Dame de Buglose à desservir le pèlerinage. Ils possédaient aussi divers établissements dans le diocèse de Tarbes, en particulier à Ibos et à Saint-Pé. Le 24 août 1856, Mgr Laurence, évêque de Tarbes, marqua sa satisfaction à M. de la Mennais en lui adressant la lettre suivante :

Tarbes, le 24 août 1856.

« Monsieur le supérieur, le grand bien que vous avez fait et que vous faites encore à la religion me fait vivement désirer que vous soyez attaché par quelque lien à l'église et au clergé de Tarbes. C'est pour ces motifs que je vous ai nommé chanoine de la cathédrale de Tarbes, avec dispense d'installation. Je vous remets ci-joint le titre; veuillez, je vous prie, l'agréer et en porter parfois les insignes; nous en serons honorés par ici.

« M. Raboisson vous donnera de bonnes nouvelles de ceux de vos enfants qui sont dans mon diocèse. Puisse cette excellente famille s'y multiplier!

« Je suis avec respect, monsieur le supérieur,

« Votre tout dévoué en J.-C. N.-S.

† B. S. Evêque de Tarbes. »

Mgr de Salinis le précédera dans la mort; le supérieur de Ploërmel, plein de jours, lui aussi, partira le premier des trois.

L'œuvre est-elle donc condamnée? Non, car la Providence lui reste. Le futur archevêque d'Auch, Mgr Delamare, recueillera la moisson semée parmi tant de labeurs et de larmes. Quant à l'ouvrier de la première heure, il ne recevra, à la fin de sa tâche, que le maigre denier distribué aux mercenaires; non, certes, que le Maître du champ le juge suffisamment payé, mais parce qu'il lui est bon de mériter jusqu'au dernier instant avant d'entrer dans la joie de son Seigneur, et de ne recevoir ici-bas qu'un acompte sur l'éternité.

CHAPITRE XIX

NOUVEAUX SERVICES RENDUS AUX ŒUVRES CATHOLIQUES.

La grande idée née, en 1817, de la nécessité de combattre le projet Carnot, est maintenant connue et appréciée par toute la France.

La fondation des Frères de Gascogne a mis le comble à la réputation de M. de la Mennais. De 1840 à 1850, une foule de prélats songent à créer dans leur diocèse une œuvre analogue à la sienne.

Vers la fin du règne de Louis-Philippe, les instituteurs laïques, devenus, dans plus d'une région, apôtres du socialisme, inspirent, plus que jamais, des craintes au clergé, et provoquent, de la part des évêques, des mesures de défense (1). Tous s'adressent à M. de la Mennais,

(1) M. de la Mennais, écrivait quelque temps après, à M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique : « En essayant de faire des instituteurs laïques des hommes politiques, on les a tués. Je me suis donc trouvé, tout à coup, comme assailli par une foule de demandes d'écoles, et j'ai éprouvé un grand embarras. Afin cependant de satisfaire, autant et aussi vite que possible, à tant de besoins, je me suis décidé à entreprendre sur le champ, malgré mes infirmités, une longue tournée de recrutement, que j'achève en ce moment-ci, et dont j'ai lieu d'être content. » — Lettre inédite du 24 juillet 1849.

Quelques jours après, le 6 août, il exprimait la même idée à Mgr de la Croix : « Les demandes de Frères se multiplient de manière à me déconcerter, moi qui, pourtant, ne me déconcerte guère. Chaque courrier m'en apporte une, ou même plusieurs. Les instituteurs laïques sont, en général, si rouges, qu'ils font peur à tout le monde. » — Lettre inédite. — Archives des Frères.

lui demandant conseil, sinon secours effectif. Dans l'impossibilité de fournir des maîtres, il indique, du moins, les moyens d'en former, dissipe les illusions, et en revient toujours à la seule méthode qui lui paraisse applicable : l'envoi à Ploërmel de quelques postulants.

Suivons-le dans quelques-unes des négociations qu'il entame à ce sujet. Ses lettres, vrais modèles de charité et de courtoisie, montreront avec quelle clairvoyance il sait envisager les hasards d'une nouvelle entreprise.

I

L'archevêque d'Albi lui expose, en 1842, l'insuccès d'une tentative qu'il a faite, quatre ans auparavant, pour fonder, dans son diocèse, l'enseignement chrétien. M. Deshayes a consenti à lui envoyer des Frères de Vendée pour servir de noyau à un institut local. On les a établis au centre du diocèse, dans la petite ville de Réalmont; dix-neuf novices sont venus, et l'avenir paraissait assuré, quand les deux Frères les plus intelligents ont été emportés par un mal subit. Le prélat demande à M. de la Mennais de lui donner, ou, du moins, de lui prêter un Frère capable de former de nouveaux religieux.

La chose était infiniment moins simple que ne le supposait le digne archevêque. M. de la Mennais n'eut pas de peine à découvrir les impossibilités auxquelles se heurtait son projet : « Personne ne comprend mieux que moi, Monseigneur, toute l'importance de l'œuvre que vous avez fondée, et personne aussi n'en connaît mieux les difficultés. La plus grande est, sans doute, celle que vous rencontrez maintenant, et je l'avais prévue dès le temps où mon digne et saint ami, M. Deshayes, me parla de ses projets pour Albi. Je lui représentai que, si un ou deux des Frères qu'il vous donnait pour diriger le noviciat naissant venaient à lui manquer, il lui serait impossible, comme il me le serait à moi-même, en pareil cas, de les remplacer convenablement, et que, dès lors, cette œuvre n'aurait aucune solidité, car les sujets vraiment

capables d'en former d'autres sont extrêmement rares, et des congrégations aussi jeunes que la sienne et que la mienne n'en ont jamais assez pour leurs propres besoins.

« J'ajoutai donc que la meilleure marche à suivre, selon moi, serait de chercher un ecclésiastique du pays, et non un Frère, pour conduire le nouveau noviciat, mais un ecclésiastique qui s'y dévouât tout entier comme je l'ai fait, et qui n'eût pas d'autre occupation que celle-là. Plus j'y réfléchis, et plus je me confirme dans ma première opinion. Car, enfin, je suppose que je parvienne à trouver parmi mes Frères (chose très difficile) le directeur que vous désirez. Qui m'assurera qu'étant mis à l'épreuve, il réunira toutes les qualités nécessaires, qu'il ne se déplaira point et ne me priera pas, au bout de fort peu de temps, de le rappeler dans la congrégation où il est né, en quelque sorte, et dont il ne se sera séparé qu'à regret? Comment son caractère s'alliera-t-il avec celui des jeunes gens d'un autre pays, dont les habitudes, les mœurs, les idées, seront tout à fait différentes des nôtres? Et, s'il a la pensée qu'il doive se séparer d'eux dans un temps plus ou moins prochain, quel intérêt prendra-t-il à leurs succès, à leurs travaux? Ce que je dis-là est peut-être trop humain, *humanum dico*; mais, hélas! partout où il y a des hommes, combien n'y a-t-il pas de misères? Et, quand nous aurons mis ces tristes misères en dehors de nos calculs, ne s'en vengeront-elles pas en y rentrant malgré nous?

« Voilà donc, Monseigneur, les réflexions que je faisais à l'excellent et si sage M. Deshayes, et je vois avec peine que j'avais trop raison. Quoi qu'il en soit, je vois aussi votre embarras; j'en souffre plus que je ne puis le dire, et je cherche les moyens d'y remédier. Permettez que j'indique ces moyens, quoique j'ignore bien des détails qui peuvent exiger qu'on les modifie.

« L'œuvre ne marchera pas, à moins qu'elle n'ait pour chef un ecclésiastique du pays, nommé par vous, Monseigneur, et qui s'y donne tout entier. Un simple Frère n'aura jamais, quel que soit son mérite, tout ce qu'il faut pour vaincre les difficultés inhérentes à une pareille

entreprise, et pour en assurer le succès. Je sens très bien que les traditions d'une œuvre semblable seraient utiles; mais, pour les transmettre, ce n'est point un Frère de Ploërmel qui devrait aller à Albi; ce sont deux ou trois sujets d'Albi, intelligents et très pieux, qui devraient venir ici. Ils verraient notre immense machine fonctionner sous leurs yeux, et ce serait pour eux la plus profitable des leçons » (1).

L'archevêque d'Albi ne se décida point à envoyer ses jeunes gens à Ploërmel, et nous le voyons, douze ans après, essayer, sans plus de succès d'ailleurs, de les affilier aux Frères de Saint-Jean, fondation caduque tentée au diocèse de Rodez. Ce n'est pas la congrégation de l'Instruction chrétienne, c'est celle des Clercs de Saint-Viateur, fondée, en 1829, par le P. Guerbes, qui devait fournir à ces régions des maîtres chrétiens.

Un instant, M. de la Mennais, pris de pitié pour un diocèse méridional que ravageait le protestantisme, consentit à lui envoyer un Frère, qui devait, sans doute, préparer les voies à plusieurs autres. Malheureusement, l'évêque de Nîmes, Mgr Cart, au lieu d'envoyer des sujets à Ploërmel, prétendait, comme ses collègues, suivre la marche inverse. « Venez, écrivait-il au supérieur, venez fonder une colonie qui, j'en suis assuré, prospérera. Venez, ou, du moins, envoyez quelqu'un nous voir. Vous serez enchanté de l'établissement que je vous prépare, et vous ne pourrez nous refuser. Au reste, vous pourriez rappeler les sept ou huit Frères que nous croyons nécessaires pour organiser la maison, quand ils auraient formé d'autres Frères, et que l'établissement pourrait se soutenir (2). » Ce plan présentant exactement les mêmes difficultés que celui de l'archevêque d'Albi, il fut impossible de s'entendre.

(1) Lettre inédite du 11 mars 1841. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 6 avril 1846. — *Ibid.*

II

M. de la Mennais fut plus heureux avec les Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy.

L'année même où il réunissait ses premiers novices, en 1817, le dernier bénédictin de l'abbaye de Sénones, dom Fréchard, avait rassemblé quelques jeunes gens dans sa cure de Colroy, au diocèse de Nancy, en vue de procurer aux campagnes voisines des maîtres chrétiens. Assez prospère pendant quelques années, l'institut fut complètement désorganisé par la révolution de 1830. Sept ans plus tard, rien encore n'était reconstitué. Cependant le fondateur ne perdait pas courage. N'ayant plus sous la main les éléments d'une œuvre, il les demanda à M. de la Mennais. Ce qu'il lui fallait, disait-il, c'était un bon maître des novices et deux ou trois jeunes gens se formant, sous sa direction, à l'état de Frères enseignants. Il espérait que le noyau, emprunté à la Bretagne, grossirait en Lorraine, et il se proposait de renvoyer à Ploërmel maître des novices et postulants bretons, aussitôt que leur présence aurait suscité autour de lui de nouvelles vocations.

Toujours pour les mêmes motifs, il fut impossible à l'abbé Jean d'accepter cet arrangement; mais sa réponse ne fut pas décourageante. Dom Fréchard mourut bientôt, laissant à son successeur, M. Baillard, un petit noviciat et quelques Frères employés comme instituteurs dans les communes voisines de Sion-Vaudemont, chef-lieu du jeune institut.

Le nouveau supérieur recourut plus d'une fois à M. de la Mennais dans ses luttes avec les inspecteurs de l'Université. En 1841, son noviciat comprenait une quarantaine de sujets, et huit de ses Frères enseignaient dans les campagnes. Il n'avait pas, malheureusement, les qualités requises pour communiquer à l'œuvre une vie durable. Après un semblant de résurrection, elle dépérit de nouveau et, lorsqu'il mourut, on n'espérait plus guère

la relever. L'évêque de Nancy voulut faire, néanmoins, une dernière tentative, et en confia le succès à l'un de ses vicaires généraux, M. Griselle.

Celui-ci était un homme de tête. Il se dit que, si l'on avait échoué, c'était pour avoir tenté de fonder une congrégation sans règle fixe et sans plan arrêté. Poursuivant le même but que M. de la Mennais, ne devait-on pas lui emprunter ses moyens d'action? Persuadé que le mieux était d'adopter purement et simplement la règle de Ploërmel, il écrivit au fondateur :

« ..... Il s'agit de reconstituer la congrégation des Frères instituteurs de Nancy, et de la mettre en état de rendre à la Lorraine les services que la vôtre rend à la Bretagne. Je viens donc vous prier de vouloir bien m'adresser un exemplaire des constitutions et des règlements de votre institut. Si vous aviez la bonté d'y joindre tous les renseignements que votre longue et sage expérience vous a procurés, je vous serais infiniment reconnaissant. »

C'était la seconde fois que M. de la Mennais était sollicité en faveur de la Lorraine. Impuissant, jadis, à seconder les desseins de l'abbé Rohrbacher, il voulut mettre au service de M. Griselle tout ce qu'il possédait de lumières et d'influence. Non content de lui procurer les documents demandés, il le pressa vivement de venir s'entendre avec lui, à Ploërmel. Le vicaire général fit le voyage de Bretagne, observa en détail la marche de l'institut, et s'en retourna fixé. L'œuvre prit bientôt un essor qui n'a pas cessé de grandir; elle compte aujourd'hui vingt maisons et deux cent cinquante sujets.

III

Après la région de Nancy, l'archidiocèse de Sens. Là, un personnage d'une vertu extraordinaire, un saint à miracles, le Père Muard, vient d'établir, dans les ruines de l'ancienne abbaye de Pontigny, une société de missionnaires. Ils sont quatre en tout. Deux jeunes prêtres

viennent d'entrer dans la compagnie de Saint-Edme; mais le supérieur n'est efficacement soulagé que par son premier associé, M. Bravard (1).

A peine réunis en société, ils ont songé à perpétuer l'effet de leurs prédications dans les paroisses peu religieuses de l'Yonne par la fondation d'un institut de Frères.

Mis en relation avec M. de la Mennais et informé des conditions requises pour obtenir son appui, l'abbé Bravard a envoyé à Ploërmel un postulant qui préparera les voies à trois ou quatre autres, découverts par lui dans ses tournées de missionnaire.

Malheureusement ce beau projet se heurte à de grands obstacles. En 1844, c'est la mort de Mgr de Cosnac, archevêque de Sens, qui vient mettre en doute l'avenir de la jeune société. Plus tard, ce sont les préoccupations du Père Muard lui-même, qui, sans délaisser ses confrères de Saint-Edme, songe à aller s'ensevelir au désert de la Pierre-qui-Vire.

Découragé, M. Bravard renonce à sa première idée, pour en venir à la demande habituelle des ecclésiastiques désireux d'obtenir des Frères : « Je crains, écrit-il au fondateur, que, si vous vous bornez à nous aider du fond de votre Bretagne, nous ne puissions pas réussir. Il nous faudrait ici quelques bons Frères. Leur exemple, leur vue seule susciterait plus de vocations que tous nos discours (2). »

Naturellement, l'excellent prêtre reçut la réponse que dictaient toujours de cruelles nécessités; le postulant sénonais fut rappelé de Ploërmel, et les choses en restèrent-là.

L'année suivante, nouvel essai, tenté, cette fois, par un prêtre polonais, qui dirige à Paris, sous le nom d'« Institut Slave catholique », une sorte de pensionnat composé de jeunes gens de sa nation. Il s'agit de

(1) Le futur évêque de Coutances.

(2) Lettre inédite du 13 juillet 1844. — Archives des Frères.

fonder une œuvre de Frères dans un lointain district de la Pologne autrichienne, au diocèse de Léopol. L'abbé Terleski écrit, le 3 novembre 1845, à M. de la Mennais :

« ... Le maître devrait enseigner, non seulement le catéchisme, mais encore un peu d'agriculture, d'horticulture et de chant d'église. On m'a dit, monsieur l'abbé, qu'on peut trouver tout cela chez vos Frères..... (1) » Et il lui propose de recevoir à Ploërmel quelques sujets polonais.

L'amour de la Pologne était un héritage de l'école mennaisienne. L'abbé Jean n'eut garde de refuser : « L'objet de notre enseignement, écrivit-il, est précisément ce que vous désirez, et nos règles, invariables dans ce qu'elles ont d'essentiel, peuvent se modifier suivant les exigences des localités, au jugement du premier supérieur, c'est-à-dire de l'évêque (2). »

L'abbé Terleski vint à Ploërmel. Enchanté de l'accueil du Père, il lui envoya immédiatement un de ses pensionnaires, le frère Xavier Shopizynski. Ce jeune homme devait rester huit ans à la maison-mère, estimé des novices et particulièrement aimé du supérieur.

Malheureusement, on était obligé, dans le diocèse de Léopol, d'aller au plus pressé. L'abbé Terleski faisait partie d'une petite communauté ecclésiastique. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 1853, il reçut du pape l'ordre de retourner en pays slave pour s'y consacrer, avec ses confrères, à l'œuvre des missions. Il crut avoir besoin du postulant de Ploërmel, et l'emmena, malgré les répugnances du jeune homme et les réclamations du Père.

Ces essais, en partie infructueux, n'étaient point des échecs pour le fondateur des Frères. Toujours, même lorsqu'on ne pouvait entrer dans ses vues, on se félicitait hautement de sa charité, de ses délicates prévenances, de son constant désir d'être agréable. Des liens se formaient ainsi entre lui et un grand nombre d'ecclésiastiques

(1) Lettre inédite, — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite, du 8 novembre 1845. — *Ibid.*

de marque, fort éloignés de la Bretagne. L'estime de sa personne et de ses œuvres s'en accroissait au loin, et préparait peu à peu le jugement que Rome prononcerait bientôt sur l'institut breton (1).

VI

D'ailleurs, le lecteur a pu s'en convaincre, l'intérêt que porte le fondateur des Frères à toutes les entreprises utiles ne l'empêche pas de réserver le meilleur de son zèle à sa province natale. A côté des œuvres scolaires, il favorise toutes les institutions humanitaires ou charitables

(1) Parmi les services rendus par M. de la Mennais à diverses sociétés religieuses, nous devons mentionner encore les conseils qu'il donna au vénérable Garicoïts, fondateur de l'institut des Prêtres de Bétharram. Voici la lettre que lui adressait le serviteur de Dieu, le 25 octobre 1845 :

« Bétharram, le 25 octobre 1845.

« Monsieur le grand vicaire, la bonté avec laquelle vous avez donné à un de mes confrères des renseignements qui lui étaient nécessaires m'engage à m'adresser à vous avec confiance; j'ai besoin de vos lumières, et j'espère que voudrez bien ne pas me les refuser.

« Je suis à la tête d'un corps de missionnaires, auxquels sont incorporés des Frères coadjuteurs. Parmi ces derniers, il s'en trouve qui ont des dispositions pour l'enseignement; d'autres se présenteraient encore en assez grand nombre, et il ne me serait pas difficile de les pousser dans ce sens-là, attendu que j'ai aussi, dans mon établissement, une école primaire dirigée par un prêtre. De là pourraient sortir autant de Frères instituteurs, qui s'opposeraient un peu au mal qu'au moins ne détruisent pas les jeunes instituteurs sortis de l'Université. Tout le monde approuve mon projet; Monseigneur notre évêque me presse depuis longtemps de le réaliser; mais un obstacle m'arrête encore. Je ne puis m'attendre à voir se présenter en général que des jeunes gens pauvres, et hors d'état, par conséquent, de se soustraire à la loi de la conscription. Je suis donc exposé à les perdre, après les avoir entretenus et dressés pendant plusieurs années, et au moment où ils commenceraient à se rendre utiles.

« Je viens, monsieur le grand vicaire, vous demander si vous ne pourriez pas m'indiquer quelque moyen de lever cet obstacle. J'avais d'abord pensé qu'il serait peut-être possible de faire affilier ces jeunes gens aux Frères des Écoles chrétiennes; j'avais déjà pris des informations qui ne m'avaient mené à rien, lorsque l'on m'a conseillé d'avoir recours à vous. Veuillez, pour la plus grande gloire de Dieu, me dire ce que vous pensez là-dessus, et m'indiquer le moyen à prendre pour réussir, soit de cette manière, soit de toute autre que vous jugerez plus propre à me conduire à ce résultat; en un mot, je vous prie de me donner tous les renseignements que votre zèle et votre expérience vous ont mis à même de me fournir sur cette matière.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect,

Monsieur le grand vicaire,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Garicoïts, prêtre. »

fondées en faveur de ses compatriotes. Quiconque leur assure un progrès moral ou matériel peut compter, à l'avance, sur ses sympathies.

Grâce à lui, les petits Bretons savent maintenant lire et écrire; quelques-uns, en sortant des classes d'agriculture inaugurées par les Frères, obtiennent des récoltes d'un sol qui ne produisait qu'ajoncs et broussailles; mais, dans les cantons de Basse-Bretagne et aux environs même de Ploërmel, que de landes incultes, que de coins de terre, charmants peut-être aux regards du touriste, mais stériles, parce que jamais la main de l'homme ne s'est appliquée à y assouplir les sauvages énergies de la nature! Et, au milieu de ces vastes plaines dont la charrue n'a jamais déchiré le manteau de bruyère, que de chaumières aux murs croulants, aux toits éventrés, abritent une famille en haillons qui n'ose pas se promettre, pour demain, le morceau de pain d'aujourd'hui!

Inhabile à tirer des moissons d'une terre ingrate, le paysan semble s'en détacher. Le travail de l'usine, avec ses dangers moraux, ses chômages, ses excitations à la convoitise et à la haine, l'attire de plus en plus. Après avoir pris goût à l'oisiveté et aux distractions malsaines de la vie de garnison, le soldat libéré refuse de retourner à la charrue.

La Bretagne manque de bras. Que faire? Un ami de M. de la Mennais se pose anxieusement cette question, dans son mélancolique castel de Saint-Ilan, dont les fenêtres regardent, d'un côté, la mer, de l'autre, une longue file d'arbres rabougris, bordant une campagne aride.

Dire qu'ailleurs, au sortir des hôpitaux ou des maisons de correction, des foules de jeunes gens robustes cherchent vainement du travail! « La population croissante des classes pauvres, ce flot qui monte de plus en plus menaçant contre la civilisation oublieuse; douze mille enfants jetés tous les ans hors des hôpitaux de France, sur cent trente mille à la charge continuelle du pays; une foule incalculable d'orphelins, de mendiants, de vagabonds que l'industrie ne peut absorber, et que leur

âge et leur abandon rendent, pour la plupart, inadmissibles à de profitables emplois, où vont-ils?..... que deviennent-ils? (1)... » Ainsi se lamente le châtelain de Saint-Ilan, ce sympathique comte du Clésieux, dont le lecteur a déjà admiré la délicatesse et le grand cœur.

Attirer en Bretagne quelques-uns de ces abandonnés, ne serait-ce pas faire, à la fois, une bonne œuvre et une bonne affaire?

Bonne œuvre tout d'abord : « Il est une génération qu'il faut de nécessité abandonner aux miracles de la charité divine et à son propre et irréparable malheur; mais la tarir dans sa source, la couper dans sa racine, soustraire à un contact impur cette pépinière d'enfants pauvres où elle revit et se recrute, n'est-ce pas toucher victorieusement à la plaie? Et si l'on parvenait à diriger vers l'agriculture, à y fixer dans les conditions du bien-être et dans l'attachement au devoir cette classe à laquelle la société n'a préparé ni moyen de moralisation, ni avenir, y aurait-il une action plus opportune, un bienfait plus grand pour l'humanité? »

Et, par surcroît, ne serait-ce pas, pour la Bretagne, une excellente affaire? « Mettray, Allouville, Mesnil-Saint-Firmin, Lyon, etc, ont tenté quelque chose, et nous, Bretons, à la vue de nos landes et de nos pauvres, au spectacle affligeant de la stérilité et de la misère, ne sentirions-nous rien se remuer dans nos cœurs? Il ne s'agit point de nous charger du fardeau des douleurs qui nous environnent : à tout homme n'appartient pas la sublime mission de consacrer sa vie à ceux qui souffrent; regardons seulement nos enfants, et, par amour pour eux, donnons un peu de pain à leurs frères (2). »

Ces idées, le comte du Clésieux les avait bien des fois soumises à M. de la Mennais. « Personne au monde, lui écrivait-il, ne m'inspire autant de confiance que vous. » Il s'agissait de les réduire en projet acceptable. Dès 1839,

(1) *Œuvres charitables et sociales* par Achille du Clésieux, p. 3.
(2) Achille du Clésieux, *op. cit.*, p. 4.

plusieurs membres influents des deux Chambres avaient promis leur concours au généreux châtelain, s'il pouvait leur offrir un plan raisonné de colonie agricole.

M. du Clésieux exposa sa conception avec toute la netteté possible, dans un travail qu'il soumit à M. de la Mennais. Ce plan fut unanimement approuvé, et lui attira de chauds partisans. Restait à le réaliser. Mais à qui en confier l'exécution? Aux Chambres? au gouvernement? aux conseils généraux? au clergé? L'auteur du mémoire est perplexe : « Vous me donnerez votre opinion là-dessus, écrit-il à son ami; je n'ose rien avancer sans vous (1). »

Fidèle à sa règle ordinaire, M. de la Mennais lui conseilla de commencer modestement, et de faire, à ses frais et pour son compte, sur son propre domaine, un premier essai de fondation agricole, sauf à proposer, plus tard, aux pouvoirs publics d'adopter ses procédés.

Le comte réunit donc, en 1843, dans une habitation voisine du château, vingt petits Bretons, orphelins et abandonnés, et les appliqua aux travaux agricoles, avec un règlement inspiré de la discipline militaire, sous la direction de trois contre-maîtres dignes de toute estime. Dans l'intervalle de leurs travaux manuels, ces enfants assistaient au catéchisme, suivaient des cours d'écriture et de calcul, et recevaient des leçons d'économie rurale. Le succès s'affirma dès les premiers mois, et le conseil général des Côtes-du-Nord vota au fondateur des subsides avec des félicitations.

Il ne s'agissait plus que de donner à cette entreprise individuelle une portée sociale. Ce que M. du Clésieux avait fait à Saint-Ilan il fallait obtenir qu'on le réalisât dans chaque département breton.

V

La première difficulté à résoudre était la création d'une école de contre-maîtres, jeunes gens capables

(1) Lettre inédite du 16 août 1839.

d'être mis à la tête des futures colonies, en qualité d'instituteurs, de directeurs des travaux agricoles et de pères des orphelins adoptés. Ces fonctions exigeaient un tact et un dévouement qui ne s'acquièrent point sans formation spéciale. Secondé par Mgr Le Mée, le comte du Clésieux fit accepter ce poste délicat à un certain nombre d'anciens soldats et de fils de laboureurs instruits. Un aumônier, M. l'abbé Ropers, fut chargé, à la fois, de leur direction religieuse et de l'instruction morale des enfants.

Tous les évêques de Bretagne, les ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique, les députés des Côtes-du-Nord, les conseils généraux du Finistère et du Morbihan applaudirent à la fondation. C'est cet établissement, ainsi organisé, qu'il fallait maintenant affermir et développer.

Non content d'avoir consacré à son premier essai une terre de quarante hectares, M. du Clésieux fit construire, en 1845, un bâtiment capable d'abriter quarante à cinquante contre-maîtres, une seconde maison destinée aux religieuses chargées des services matériels de l'œuvre, et des ateliers pour les arts qui se rattachent à l'agriculture. Tout cela s'éleva dans l'espace de dix mois, sous l'active direction du comte et avec ses seuls deniers. Bientôt une élégante chapelle gothique domina ce bel ensemble.

Tout était prêt pour l'extension désirée; mais, avant de faire aucun acte de propagande, M. du Clésieux voulut consulter encore son saint ami. Le 8 mars 1845, au plus fort de ses préoccupations de bâtisseur, il lui adressa la lettre suivante, qui montre avec quel abandon il acceptait d'avance sa conduite :

« Monsieur et bien cher ami, me voici enfin sur le point de donner à mon essai individuel de colonies agricoles l'extension et la portée d'une œuvre sociale. Dieu, qui sait ce que je lui demande depuis tant d'années, m'a permis enfin de préciser ce qu'il restait de trop vague encore dans l'application de ma pensée, et de formuler

un mode de propagation accessible à toutes les bonnes volontés. Mais, avant de commencer cette mission toute de foi et de dévouement, je désire ardemment, mon vénéré ami, recevoir vos derniers conseils et votre bénédiction...

« Le 1er mars, jour de l'invention dans les catacombes de Rome du corps de mon martyr saint Léon (1), l'évêque, accompagné des principaux membres du clergé de Saint-Brieuc, entouré de toute ma famille et de mes amis les plus chrétiens, est venu dire la messe à la chapelle de Saint-Ilan, et bénir, au chant du *Veni creator* et de *l'Ave maris stella,* la première pierre d'une maison que je fonde pour devenir une école normale de contre-maîtres propres à la direction des colonies. Vous comprenez que c'est là le premier pas et le plus essentiel.

« Mais nous causerons de tout cela, lorsque je serai assez heureux pour vous voir et vous confier filialement, comme je l'ai toujours fait, ce que j'ai de plus cher et de plus secret dans le cœur (2). »

Dans ses voyages à Saint-Brieuc, M. de la Mennais poussait, le plus souvent possible, jusqu'à Saint-Ilan. Là, il visitait les ateliers, exhortait les contre-maîtres, encourageait les enfants, et mettait tout le monde en joie. Mais c'est surtout le châtelain qui jouissait de ces visites. De leurs conférences répétées sortit le plan suivant:

Le but de l'œuvre est de remettre en honneur le travail des champs en l'organisant sur un type particulier, qui puisse devenir un modèle pour tous. Ce type se compose d'une colonie-mère instituée pour la Bretagne, d'une colonie centrale établie pour chaque département, et de colonies particulières, portant sur les divers points du sol une famille de vingt à vingt-cinq jeunes travailleurs, sous la conduite d'un chef et de plusieurs contre-maîtres.

La colonie centrale, modèle et lien des colonies de tout un département, doit avoir une exploitation plus vaste,

(1) Allusion à un corps saint, que M. du Clésieux avait obtenu, lors d'un voyage à Rome, pour la chapelle de Saint-Ilan.

(2) Lettre inédite. — Archives des Frères.

un directeur, un aumônier et les ateliers nécessaires.

La colonie-mère résume en elle et exprime toute l'idée. Elle se compose : 1° de la colonie agricole proprement dite, type des colonies moins importantes; 2° d'une école de contre-maîtres; 3° d'une école de patrons ou propriétaires, promoteurs des colonies particulières; 4° d'une école de moniteurs, auxiliaires des contre-maîtres; 5° d'une école de fermiers, auxiliaires des patrons dans les campagnes; 6° des ateliers nécessaires à l'agriculture; 7° d'une maison de prêtres directeurs (1).

C'était un peu compliqué, surtout pour une contrée routinière comme la Bretagne. Parviendrait-on à exciter le zèle des propriétaires en vue d'une culture plus raisonnée? Après avoir rêvé d'une œuvre grandiose, M. du Clésieux se surprenait à douter. Volontiers, parfois, il eût borné son ambition au développement de l'exploitation de Saint-Ilan. Mais M. de la Mennais avait vu le bien à faire; il avait mesuré les résultats possibles; pour lui, il n'était plus temps de reculer. « Vous faites d'inutiles efforts, dit-il à son ami, pour concentrer tous les éléments de votre œuvre sur votre domaine de Saint-Ilan; elle est trop vaste pour ce petit cadre; elle le brisera et se répandra par toute la France (2). »

VI

Fort de cette parole, le comte du Clésieux résolut d'étendre son action. Toutefois, il fallait, avant tout, compléter les cadres de la maison principale, ou, comme on disait, de la colonie-mère. Vers 1848, il obtint de joindre aux orphelins qu'il employait à Saint-Ilan de jeunes détenus internés à Fontevrault. Plus que jamais, la discipline militaire allait être de rigueur; aussi fit-il son possible pour enrôler comme contre-maîtres d'anciens soldats de mœurs irréprochables et de religion éprouvée.

(1) Cf Achille du Clésieux, *op. cit.*, passim.

(2) *Ibid.*, p. 120.

Ce n'est pas tout. A un personnel si varié et que grossissaient, à chaque instant, de nouvelles recrues, un seul aumônier ne suffisait plus. Enfin, si l'œuvre devait durer, ne fallait-il pas donner une base solide à l'instruction des contre-maîtres, sur laquelle tout reposait?

Le 21 novembre 1849, M. de la Mennais reçut du comte les lignes suivantes : « Monsieur et cher ami, vous êtes le premier auquel j'ai communiqué l'œuvre de Saint-Ilan, lorsqu'elle n'était encore qu'à l'état de projet. Vous serez celui que je choisirai encore pour me donner conseil à l'instant où son développement vraiment providentiel exige de songer à sa perpétuité et à sa durée. Voici la question que je veux vous soumettre :

« Je cède, après ma mort, la direction de l'œuvre à une congrégation ecclésiastique. Dans quelles conditions cet abandon doit-il se faire? A mes yeux, une des causes de ruine des ordres religieux, c'est la propriété. Jouir et non posséder, telle est la base que je voudrais établir. D'un autre côté, je désire que l'œuvre ne puisse jamais être menacée dans son existence par les prétentions ou les droits de ma famille. Il s'agit donc d'établir les rapports de part et d'autre. Soyez assez bon pour me conseiller à cet égard (1). »

M. du Clésieux venait d'obtenir comme aumônier, probablement sur les indications de M. de la Mennais, un jeune prêtre de grand mérite, que nous avons vu participer aux retraites de Ploërmel, l'abbé de Léséleuc, professeur au grand séminaire de Quimper.

Dès l'origine, le comte eut l'idée de s'appuyer sur lui pour transformer en religieux ceux de ses contremaîtres qui consentiraient à vivre sous une règle commune, dans l'exercice d'un dévouement sanctifié par la foi. Une tentative avait déjà été faite en ce sens par M. Ropers. Des exercices de piété avaient lieu à des heures régulières et l'on vivait à peu près en communauté. Mais on sentait le besoin d'établir des liens plus

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

forts entre des jeunes gens dont plusieurs montraient de vraies aptitudes pour les observances monastiques. Les nouveaux Frères devaient porter le nom de *Léonistes*, du nom de saint Léon, martyr des catacombes, dont le corps reposait dans la chapelle.

Les aumôniers de Saint-Ilan, désireux de se consacrer définitivement à l'œuvre, devaient faire partie de la congrégation. On commençait, bien entendu, avec des éléments modestes : « Voici, disait le comte à M. de Léséleuc, la combinaison que je vous propose : l'établissement immédiat de la congrégation des Léonistes, composée de Frères et de prêtres, vous, l'abbé Ropers, et un troisième, que je vous ferai connaître ici. Ne vous effrayez pas de la responsabilité d'un titre quelconque : vous n'aurez que celui d'ouvrier dans la maison de Dieu, le dernier, le serviteur de tous, par cela même que vous en serez le supérieur. »

Cinq ans seulement après son ordination, M. de Léséleuc craignait un trop lourd fardeau. Il hésitait surtout à se lancer dans l'inconnu. Aussi supplia-t-il, à son tour, M. de la Mennais de l'aider de ses lumières : « Vous connaissez assez bien ma pauvre personne; il ne vous manque donc rien pour m'aider de vos avis. Ayez, je vous en supplie, la charité de me les donner, et de m'aider aussi à connaître la volonté de Dieu pour la faire..... Ce sera me donner une preuve de plus de bienveillance et d'affection. J'en ai déjà tant reçu de vous en quelques jours, que je n'ai point d'expression pour vous dire ma reconnaissance (1). »

Aucun intérêt terrestre ne pouvait attirer l'abbé de Léséleuc. La carrière qu'on lui offrait n'était pas seulement sans gloire, elle était sans sécurité, humainement sans avenir. Il s'agissait de marcher dans la nuit, sur la route sanglante qui aboutit au Calvaire et, plus tard, à la rédemption des âmes. Dans ces conditions, M. de la Mennais n'hésitait jamais. Il conseilla au jeune

(1) Lettre inédite du 13 septembre 1850. — Archives des Frères.

prêtre d'accepter. Il ne lui refusait point d'ailleurs, ses conseils. « Avant de vous engager, lui dit-il, il faut que vos pouvoirs de supérieur soient clairement établis, et les principaux articles de la règle nettement arrêtés. Ne laissez rien dans le vague sur ce point-là, car il est fondamental. Je pense que vos pouvoirs sur les choses doivent être limités, mais que votre autorité sur les personnes doit être presque absolue. On ne gouverne pas sans cela (1). »

M. de Léséleuc arriva donc à Saint-Ilan, à la fin de septembre 1850. Trois mois après, il était au courant de tout, et pouvait mesurer les difficultés de sa tâche. Elles étaient effrayantes, et il se hâta de les exposer à son confident de Ploërmel.

« Vous dirai-je que le pauvre embryon de congrégation m'inspire les sentiments les plus difficiles à concilier? Je vois là huit Frères, qui ont fait, sous une règle passablement indigeste, des vœux de trois ans; une douzaine de novices et une quinzaine de postulants, dont un grand nombre a subi une longue attente, grâce aux incertitudes de ces deux dernières années. Quelques-uns ont un grand dévouement; presque tous ont de la bonne volonté; mais quel décousu, quelle éducation à refaire, que d'habitudes prises, dont chacune est au moins un embarras!

« Mon cher Père, il faut avoir passé quelques mois ici pour comprendre ce que la Bretagne doit à votre sagesse et à votre persévérance. Ici, c'est la plus forte tête et le cœur le plus infatigable qu'il faudrait. Il s'agit à la fois de fonder et de réformer, de créer et de corriger, de démolir et de construire. Cette pauvre œuvre est lancée, à force d'audace, au milieu de difficultés matérielles et morales qui se croisent; il n'est plus temps, pour beaucoup de choses, de temporiser. Un mot de votre excellent cœur et de votre admirable tête, mon bien cher Père! Ne me refusez pas cette aumône (2)! »

(1) Lettre inédite du 15 septembre 1850. — Archives des Frères.
(2) Lettre inédite du 15 décembre 1850. — *Ibid.*

Si l'on songe qu'à ces causes d'inquiétude se joignaient d'inextricables embarras financiers, on comprend l'appel plein d'angoisse du jeune prêtre à la prudence de son Mentor.

On sait la circonspection de M. de la Mennais, et l'on pouvait prévoir qu'en présence de pareils obstacles, il conseillerait à l'abbé de Léséleuc une prudente retraite. Il n'en fut rien. Il connaissait la pureté de vues de M. du Clézieux, et ne doutait pas que l'œuvre vînt de Dieu. Pour lui comme pour le comte, un institut religieux pouvait seul en assurer l'avenir. Il fallait donc poursuivre avec le « zèle de feu et le courage de fer » qui, tôt ou tard, Dieu aidant, assureraient le succès.

M. de Léséleuc se mit à l'œuvre, au milieu d'obstacles et de contradictions sans nombre. Deux années entières, il usa ses forces dans ce labeur ingrat, puis, selon la prédiction de son saint ami, il eut la joie de voir la petite communauté prendre une cohésion pleine de promesses.

Mais l'évêque de Quimper n'avait fait que le prêter à Mgr Le Mée. L'œuvre une fois lancée, Mgr Graveran fit de nouveau valoir ses droits sur ce prêtre d'élite, et le rappela dans son diocèse (1).

VII

La jeune congrégation n'était pas assez robuste pour se passer de cette tutelle. M. de Léséleuc parti, les difficultés surgirent de nouveau, en apparence insolubles.

Ce n'était plus seulement l'avenir de Saint-Ilan qui était menacé. L'institut avait fondé plusieurs colonies moins importantes, parmi lesquelles on distinguait celle de Belle-Joie, près Loudéac, qui, selon le plan primitif, servait de colonie centrale au département du Morbihan.

Tout cela allait-il sombrer avec la congrégation même?

(1) Il devait devenir successivement recteur de Plougonven, vicaire général de Mgr Sergent, puis évêque d'Autun.

Le comte du Clésieux fit à M. de la Mennais un appel désespéré. Il se rendit à Ploërmel, et l'on conféra longuement sur les moyens d'assurer aux Léonistes une solide formation. M. de la Mennais se défiait un peu des capacités financières du fondateur; aussi ne voulut-il prendre aucune responsabilité dans les questions budgétaires; mais, plutôt que de voir périr cette œuvre qu'il avait si chaudement patronnée, il résolut de concourir personnellement à l'éducation religieuse des Frères de Saint-Ilan.

Dans sa chambre de Ploërmel et sous ses yeux, M. du Clésieux rédigea la convention suivante : « M. de la Mennais, dans son immense charité pour les âmes et sa sympathie particulière pour nous, consent à donner à l'œuvre de Saint-Ilan tout le concours qui sera en son pouvoir, à condition toutefois de se tenir à l'écart de toute participation à ses intérêts matériels.

« En conséquence, prenant en considération les deux côtés de l'œuvre qui ont été, jusqu'à ce jour, le plus en souffrance, savoir le noviciat et l'enseignement primaire, il veut bien accueillir à son noviciat de Ploërmel, pour les former à la vie religieuse nécessaire à la direction des colonies, les sujets de Saint-Ilan, et, en second lieu, envoyer des Frères instituteurs aux différents établissements de l'œuvre, au fur et à mesure de leur développement et de leurs besoins.

« Comme il est essentiel de ne rien altérer de ce qui existe, mais simplement de fortifier ce qui languit, de peur d'alarmer les esprits et de troubler les travaux, les Frères de Saint-Ilan seront envoyés à Ploërmel, et réciproquement les Frères de Ploërmel (1) seront envoyés à Saint-Ilan, en nombre et aux époques déterminées par les deux supérieurs respectifs.

« Enfin, pour rendre plus étroite cette sainte et fraternelle union des deux œuvres, le costume sera le même, et on tiendra à l'unité de règle (2). »

(1) Il s'agissait, sans doute, des « Frères de travail ».

(2) Pièce inédite, datée du 14 décembre 1854. — Archives des Frères.

C'était le salut, on l'espérait, du moins, et M. du Clésieux regagna, radieux, son manoir. Quels nouveaux obstacles firent échouer cette combinaison acceptée par M. de la Mennais dans un élan si méritoire de charité? Peut-être les Frères de Saint-Ilan, habitués à de plus libres allures, n'acceptèrent-ils pas la discipline de Ploërmel. En tout cas, la Providence intervint pour briser des liens qui, en fait, étaient plutôt une entrave qu'un secours.

M. de la Mennais avait alors d'intimes relations avec les missionnaires du Saint-Esprit, auxquels il songeait à confier, après sa mort, la direction ecclésiastique de Ploërmel.

Leur congrégation était reconnue par l'Etat, ce qui était un gage de sécurité. Le supérieur des Frères engagea M. du Clésieux à leur proposer d'entrer dans la société civile des Colonies agricoles de Bretagne. Les Pères du Saint-Esprit ayant comme auxiliaires des Frères convers, les Léonistes passeraient tout naturellement, en cette qualité, dans leur congrégation, et les deux œuvres trouveraient, dans cette fusion, un nouvel élément de vitalité.

C'est le 8 septembre 1855 que l'accord fut conclu. La règle des Pères du Saint-Esprit s'opposant à l'éparpillement des Frères, il ne leur fut pas possible de garder toutes les colonies fondées par M. du Clésieux. En conséquence, ils concentrèrent tout le personnel des diverses maisons dans deux colonies centrales, l'une située à Saint-Ilan, et réunissant 300 enfants, l'autre, à Langonnet (Morbihan) composée de 450 à 500 orphelins ou jeunes détenus. Les deux maisons n'ont pas cessé de prospérer, à la grande joie du fondateur. Quant à M. de la Mennais, il n'a pas vu l'œuvre grandir; c'était assez de l'avoir organisée.

VIII

Au moment même où, selon ses vues et d'après ses méthodes, l'enseignement agricole prenait, en Bretagne, un

essor décisif, une œuvre d'une portée plus haute naissait, à quelques lieues de Ploërmel, sur la paroisse de Bréhand-Loudéac. En 1841, quelques Trappistes de l'abbaye de Mortagne visitèrent les landes arides de Thymadeuc, et y posèrent la première pierre d'un couvent. Le site était ravissant, la solitude profonde; mais le sol ne produisait que des ajoncs et des ronces, et, en attendant qu'il fût défriché, de quoi vivraient les cénobites?

Les premières années, ils durent ajouter plus d'un jeûne à leurs jeûnes de règle. Touché de leur détresse, M. de la Mennais leur fit porter des secours en argent. De plus, tout ce qui, dans les ateliers de Ploërmel, n'était pas indispensable aux Frères, tous les vieux outils, tous les instruments aratoires démodés, étaient dirigés sur Thymadeuc, où l'industrie des moines savait en tirer parti. Les équipages de leurs chevaux étaient-ils usés ou brisés par quelque accident? Ils faisaient prévenir le supérieur, qui leur dépêchait aussitôt le Frère bourrellier, et ainsi du reste.

Cette charitable assistance leur adoucit les souffrances des débuts, et peu à peu leur établissement devint moins précaire. Ils avaient à leur tête un moine qui, heureusement, était aussi bon quêteur qu'habile économe, le P. Bernard. Après six ans de luttes contre la misère, ils parvinrent à édifier une église convenable et des bâtiments claustraux suffisants pour abriter une cinquantaine de religieux. En 1847, le noviciat était nombreux, l'avenir plein de promesses. Rome consentit à ériger le monastère en abbaye, et dom Bernard en fut nommé le premier abbé.

M. de la Mennais n'avait pas peu contribué à ce résultat; aussi avec quelle effusion le nouveau dignitaire lui témoigne sa reconnaissance!

Voici le début d'une de ses lettres : « Monsieur l'abbé et vénérable supérieur; je dois ajouter : et bien-aimé bienfaiteur, oui, vous nous venez souvent en aide dans notre misère; nous sommes vraiment vos protégés, et nous vous devons mille obligations. Nous ne sommes point ingrats : nous prions le bon Dieu tous les jours pour

vous (1). » Et cet exorde insinuant aboutit à une nouvelle demande de vieille ferraille et d'outils de maréchalerie hors d'usage.

Aujourd'hui que l'abbaye de Thymadeuc, avec sa belle église romane, avec ses champs fertiles, surtout avec son admirable légion de moines pénitents, fait noble figure dans l'ordre cistercien, n'est-ce pas justice de rappeler le dévouement du jardinier qui, aux jours de sa croissance pénible, arrosa cette fleur du désert?

Accablé d'années et d'infirmités, M. de la Mennais écrivait, en 1853, à un supérieur de collège qui lui demandait des Frères : « Les écoles de Frères du genre des miennes sont un des grands besoins des temps actuels. Elles sont nécessaires dans les paroisses et très utiles dans les collèges mêmes. Jamais une seule congrégation ne pourra suffire à tant de besoins. Il est donc désirable qu'on s'occupe d'en fonder d'autres dans le même but, et à peu près sur le même plan que la mienne. J'ai aidé de tout mon pouvoir à des essais de ce genre, et je vois avec une grande consolation que ces congrégations naissantes font déjà beaucoup de bien (2). »

Que le souvenir de ces fondations scolaires en Bretagne, aux colonies et dans maint diocèse de France ait été, en effet, la plus douce joie de sa vieillesse, la chose se conçoit; mais nul doute aussi que ce vrai prêtre, constamment mêlé à toutes les œuvres catholiques, n'ait trouvé, dans la pensée de ses sacrifices en faveur des ordres contemplatifs et des institutions charitables, un puissant réconfort pour son âme, à l'approche du moment suprême.

(1) Lettre inédite, du 22 décembre 1848. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 4 octobre 1853. — *Ibid.*

CHAPITRE XX.

GRAVES MALADIES. — RAPPROCHEMENT MOMENTANÉ DE FÉLI. — LE BREF D'ÉLOGE A L'ADRESSE DE L'INSTITUT.

Nous trouvons, à la date du 27 mai 1847. une lettre de M. Ruault à un disciple du Père, l'abbé Julien Houet, professeur au collège d'Oullins. Le digne aumônier venait d'apprendre, par les journaux, la mort d'O'Connell. « Quel cœur, s'écrie-t-il, quelle belle âme! comme il a été édifiant à l'heure suprême! J'ai pleuré en lisant ces touchants détails. Oh! comme une fin semblable serait à désirer pour cet infortuné qui est là-bas, à Paris! Mais..... Le cher Père se dispose au départ pour Paris, d'où il ne reviendra, sans doute, pas plus consolé qu'aux voyages précédents. Il traine de plus en plus ses pieds; la goutte ne le quitte plus entièrement. Malgré tout, il ne veut pas entendre parler d'être accompagné dans ce voyage. C'est inquiétant. Parce que la tête est toujours la même, il ne prend point souci du reste (1). »

Selon les prévisions de l'abbé Ruault, M. de la Mennais revint de Paris accablé de fatigue et de chagrin. Il reprit sa besogne journalière; mais parfois un accès de rhumatisme l'arrachait au travail, et le clouait sur son lit pour plusieurs semaines. Son cœur,

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

repoussé par l'inexplicable dureté de Féli, semblait se soulager en prodiguant sa tendresse aux Frères. Tous remarquaient chez lui ce redoublement d'indulgence et de douceur qui signale, d'ordinaire, l'étape suprême dans la carrière de la sainteté.

Cependant il voulait prêter jusqu'au bout son ministère à toutes les œuvres de l'Eglise, et mourir, s'il se pouvait, sur la brèche, en loyal soldat.

I

Un jubilé allait s'ouvrir à Guingamp, et on lui demandait son concours. Il s'inscrivit immédiatement parmi les prédicateurs, et, le soir du 13 décembre, sans égard pour les représentations de M. Ruault, sans pitié pour ses pauvres membres perclus et pour sa voix déjà fort affaiblie, il partit.

Le voyage fut des plus pénibles. Appelé à Rennes pour une affaire urgente, il y arriva le 14, après une nuit glaciale passée dans la diligence. Obsédé de visites et obligé de donner, toute la journée, des audiences plus fatigantes les unes que les autres, il n'en voulut pas moins faire, la nuit suivante, le trajet de Rennes à Guingamp.

Il arriva dans cette ville le 15 au matin, tremblant de froid, et brisé par les cahots du véhicule. Il se rendit néanmoins à la chapelle des Frères, afin d'y célébrer la messe. Son action de grâces achevée, il réchauffa un instant ses membres transis, puis se jeta, tout habillé, sur un lit, et demanda qu'on le laissât seul, espérant réparer par quelques heures de repos deux nuits consécutives d'insomnie.

Dans l'après-midi, il alla visiter quelques amis, revint souper en compagnie de ses Frères et de quelques intimes (1), puis s'alla coucher, avec des signes évidents

(1) Parmi lesquels M. Ropartz, qui a laissé de l'accident survenu à M. de la Mennais un récit fort détaillé.

de lassitude. On avait remarqué, pendant le repas, l'altération de sa voix.

Le lendemain matin, à huit heures et demie, il était au pied de l'autel et commençait sa messe, quand, tout à coup, saisissant le bras du Frère qui la servait : « A la sacristie! » commande-t-il. Puis, d'une voix plus faible : « Un médecin! »

Les Frères présents à la chapelle s'empressent autour de lui, et il tombe sans mouvement entre leurs bras. On le dépouille des vêtements sacerdotaux, on le porte dans sa chambre, on le dépose sur son lit, et aussitôt un médecin, rencontré par hasard dans la rue, se présente. Le malade était tranquille; mais ses lèvres violacées, sa main droite inerte, sa bouche déformée, ses vains efforts pour articuler quelques paroles indiquaient assez une violente attaque de paralysie, compliquée d'épanchement cérébral. On pratiqua tout d'abord une saignée, qui procura au malade un grand calme. Mais ce calme n'était-il pas le prélude du dernier sommeil?

Pendant six heures, les Frères de Guingamp, rangés autour de sa couche, redoutèrent un dénouement fatal. La nouvelle de l'accident s'était répandue en ville, et bientôt toutes les notabilités, curé et sous-préfet en tête, envahirent l'école.

Dans l'après-midi, le mal parut céder à l'énergique médication employée par le docteur. Reconnaissant ses amis, le vénéré Père voulut les remercier, mais sa parole restait pénible.

Les premiers mots que l'on put saisir furent ceux-ci : « Je désire me confesser. Je l'ai fait à Ploërmel avant mon départ, et le médecin dit que je ne succomberai pas à cette première attaque, mais j'aime mieux me préparer à tout. Quand il s'agit de se présenter devant Dieu, on ne doit pas trop se fier à la parole des médecins. »

M. Gautier, ancien aumônier des Filles de la Providence et directeur au grand séminaire de Saint-Brieuc, devait travailler à la mission. M. de la Mennais le croyait déjà arrivé à Guingamp, et c'est son assistance qu'il réclama

tout d'abord. En son absence, il fit prier M. l'abbé Sort, aumônier d'un couvent voisin, d'entendre sa confession. Celui-ci accourut, reçut ses aveux, et, le lendemain matin, le danger n'étant pas encore conjuré, lui administra les derniers sacrements.

Cependant les forces semblaient revenir, et, d'heure en heure, la langue se déliait. A peine maître de sa parole, le malade voulut pourvoir aux intérêts qu'il avait le plus à cœur, et l'on connut alors les deux grandes préoccupations qui, au seuil de l'éternité, s'étaient partagé son âme. Sa première pensée fut pour son institut. Pour combien de temps revenait-il à la vie? Dieu seul le savait. Il importait donc de régler au plus tôt le sort de ses fils.

Son « Acte de dernière volonté », rédigé en 1843, mais resté secret, réglait bien la forme du gouvernement de l'institut; il ne désignait pas expressément les cinq Frères qui, au moment de sa mort, devraient prendre en main l'administration, former le conseil, et nommer, pour trois ans, le supérieur général.

Il voulut combler cette lacune. Dans la journée du 19, il dicta à MM. Sort et Gautier une sorte de codicille destiné à préciser ses dispositions de 1843. D'après cette pièce, le gouvernement de la congrégation, en attendant l'élection du supérieur général, serait confié aux frères Louis, Hippolyte, Joseph-Marie, Bernardin et Yves-Marie. Ce dernier devait rester en charge seulement jusqu'à l'arrivée, soit du frère Ambroise, soit du frère Paulin, qui se trouvaient aux colonies (1).

(1) En 1856, M. de la Mennais modifia légèrement ces dispositions. Les cinq religieux qu'il désigna alors pour former le conseil étaient le frère Louis, le frère Ambroise, le frère Hippolyte, le frère Cyprien et le frère Ladislas. L'année suivante, le frère Ambroise, étant mort, fut remplacé par le frère Joseph-Marie, économe de la maison principale.

Dix-huit mois plus tard, le fondateur écrivait à un ami :

« Vous avez bien raison de me dire qu'il serait très fâcheux qu'à ma mort les intérêts de mes établissements fussent confondus avec mes affaires de famille, ce que j'ai si soigneusement évité pendant ma vie, vous le savez bien. Soyez tranquille; il est impossible que cela ait lieu, et c'est précisément pour ce motif que j'ai pris le parti de tout régler de mon vivant. J'ai donné à ma sœur tous mes biens de famille (sauf la part à laquelle mon frère aura droit dans la Chesnaie, si je meurs avant lui), et, par un testament olographe, j'ai

II

Le malade signa cet acte avec peine, et annonça aussitôt l'intention de faire écrire au malheureux Féli. Depuis onze ans, il n'avait pas reçu de lui signe de vie. Qu'importe! Il ne voulait pas partir sans lui offrir, encore une fois, l'oubli du passé. Voici ces quelques lignes, où, comme d'ordinaire, il mit tout son cœur :

« Mon cher Féli, avant-hier je fus frappé, à l'autel, d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, qui faillit m'emporter. Je suis mieux aujourd'hui, mais à une petite distance encore des portes de l'éternité. J'ai bien pensé à toi, en ce moment que j'ai cru être le dernier. J'ai senti le besoin de te dire que mon amitié pour toi, qui ne s'est jamais altérée ni affaiblie, est plus vive que jamais, et que mon cœur est plein du désir que nous soyons, un jour, réunis dans le ciel, comme nous l'avons été si longtemps et si heureusement sur la terre par la même foi. Je t'embrasse cordialement. Ton frère, Jean (1). »

Cette lettre fut remise à Féli par son neveu, Ange Blaize, qui n'avait pas cessé d'habiter Paris. A ce suprême appel d'une voix autrefois si chère, et qui allait peut-être se taire à jamais, le solitaire se sentit ému. Son frère, si tendrement aimé pendant un demi-siècle, son

nommé un légataire universel, qui, au jour de mon décès, entrera en possession et en jouissance de tout le reste, sans que mes héritiers naturels aient rien à prétendre. Au contraire, je grève ceux-ci d'une somme de 16 000 francs, pour laquelle ils ont souscrit des billets authentiques payables à diverses échéances à dater du jour de ma mort, dont 13000 francs à mon légataire, et 3000 francs à la supérieure des Filles de la Providence de Saint-Brieuc. De plus, j'ai déclaré, par un acte déposé chez un notaire, que rien ne m'appartenait dans le mobilier de ma maison de Ploërmel et de mes autres maisons de Frères, si bien que ma bibliothèque même, estimée 30 000 francs, ma chapelle en vermeil, etc., appartiendront aux Frères, ainsi que l'argent que je pourrai laisser, et tous mes crédits. Tout cela a été arrêté, réglé, d'accord avec mon beau-frère, qui s'est montré plein de générosité et de délicatesse envers moi. Qu'en dites-vous, cher ami? quelles précautions pouvais-je prendre que je n'aie pas prises? Il ne me reste plus qu'à dire mon *Nunc dimittis*. Je suis tout prêt à entonner ce doux cantique, au premier signal. » — Lettre inédite du 7 mai 1849.

(1) Cité par Ropartz, p. 465.

frère, si longtemps le plus dévoué serviteur de sa renommée et le meilleur guide de son âme, s'en irait-il sans obtenir de lui une parole d'adieu? La fibre humaine avait tressailli; à travers le vieux levain d'orgueil, les sentiments profonds de son âme se firent jour un instant. Le 26 décembre, il remit à son neveu la lettre suivante, à l'adresse du malade :

« Mon cher Jean, j'apprends par Ange, qui part demain pour t'aller voir, le triste accident qui t'est arrivé, et qui n'aura pas, je l'espère bien, les conséquences qu'il a pu te faire craindre, et que je m'afflige de te voir prévoir, dans ton billet. Si ma santé, des plus mauvaises depuis plusieurs mois, me permettait le voyage, j'accompagnerais Ange certainement, et, *sans rappeler le passé, qu'il faut désormais laisser entièrement dans l'oubli*, je suis heureux de t'embrasser, en t'assurant, de nouveau, de ma vieille, sincère et bien tendre affection. Ange, à son arrivée, me donnera de tes nouvelles, qui, je l'espère, seront telles que je les désire si vivement (1). »

La vieille tendresse se réveillait à la première annonce d'une menace mortelle. Cette lettre, aussitôt mouillée de larmes de joie, fut pour l'abbé Jean le plus efficace des remèdes.

III

La convalescence suivait son cours régulier, et l'on ne croyait plus au danger.

Le 20 décembre, le lendemain du jour où le malade avait dicté les deux écrits ci-dessus, tous les prêtres de Guingamp lui firent visite, et l'un d'eux lui demanda, en se jouant, s'il n'avait pas eu frayeur de la mort. « Je n'ai pas eu plus de peur, dit-il, que le jour où je me présentai pour la prêtrise. Quand Dieu me dira : « Jean-Marie! » — « *Adsum*, répondrai-je : Seigneur, me voici! »

(1) Cité par Ropartz, p. 446.

A la première nouvelle de l'accident, M. Ruault avait envoyé à Guingamp son confrère, M. Gracia, et le frère Joseph-Marie, économe de la maison-mère. Lorsqu'ils arrivèrent, le Père avait déjà retrouvé son habituel enjouement. En apercevant leur visage inquiet, il se mit à rire, les traita de « peureux » et leur promit d'exercer encore longtemps leur patience.

On pouvait désormais partir. A soixante-sept ans, M. de la Mennais avait résisté à l'attaque simultanée de deux maladies, dont l'une suffit d'ordinaire pour terrasser les plus robustes. Le jeudi 23 décembre, il put monter en voiture, assisté de l'abbé Sort et du frère Joseph-Marie. Avant de quitter l'école, il bénit avec effusion ses Frères de Guingamp, agenouillés et tout émus encore, à la pensée de la catastrophe un instant menaçante.

Les Filles de la Providence attendaient, à Saint-Brieuc, le vénéré malade. Pendant huit jours, elles lui prodiguèrent leurs soins, s'efforçant de lui épargner les visites fatigantes. Il était encore bien faible, et les pauvres religieuses s'affligeaient de le voir couvert de vésicatoires, la bouche déformée, à peine capable de faire quelques pas. Mais comment le soustraire aux témoignages, même indiscrets, de sympathie, dans une ville où il comptait tant d'amis?

Mgr Le Mée vint, escorté de son chapitre, bénir son ancien bienfaiteur; puis ce furent la sœur et le beau-frère de l'abbé Jean, accourus de Trémigon, puis la longue procession des Frères de la ville et des environs. A tous il souriait et disait un mot d'amitié ou de reconnaissance; mais personne ne reçut de lui un plus cordial accueil que sa vieille amie, Mlle de Trémereuc.

On sait que, depuis longues années, elle favorisait auprès de Féli les entreprises discrètes de l'abbé Jean, et que le révolté, sans se laisser convaincre, avait accepté d'elle plus d'une remontrance. Malgré ses souffrances, le malade crut devoir mettre à profit les nouvelles dispositions de son frère pour réveiller du même coup sa foi et son

affection. Il suggéra à Mlle de Trémereuc de lui faire savoir que, réconforté par ses bonnes paroles, il comptait désormais sur un plus complet retour. D'autre part, il fit prier M. Martin de Noirlieu de se rendre chez l'écrivain, afin de tirer parti du changement survenu.

Ces émotions et ces efforts, quoique favorisant de chères espérances, ne hâtaient point la guérison. Aussitôt après les fêtes de Noël, on entraîna le malade à Ploërmel, où il arriva, après une ou deux défaillances, qui nécessitèrent des haltes à Moncontour et à Loudéac.

Il avait quitté la maison-mère depuis vingt jours à peine. En le voyant descendre de voiture, le visage amaigri, les traits contractés, les paupières rouges et pendantes, la langue encore si embarrassée, qu'il n'arrivait pas toujours à se faire comprendre, les aumôniers et les Frères furent saisis d'une douloureuse pitié.

Pendant plusieurs semaines encore, il devait garder la chambre, soumis aux plus humiliantes nécessités; longtemps il fallut le veiller jour et nuit.

La charité des Frères se multiplia; mais, de la part du Père, quelle patience, quelle humilité, quelle reconnaissance pour les moindres services, et quel admirable esprit de foi!

Ne pouvant plus réciter son bréviaire, il disait le chapelet plusieurs fois le jour, et faisait psalmodier, près de son lit, les prières de règle, par les Frères qui lui donnaient des soins. Jamais son âme n'avait paru plus unie à Dieu, que depuis l'heure où il avait vu la mort de si près : « C'est un saint, un vrai saint, » répétaient ses fils, et ce spectacle accroissait leur vénération.

IV

Au milieu de ses souffrances, l'abbé Jean ne perdait pas de vue celui qu'il espérait maintenant reconquérir tout à fait. Dès qu'il put tenir une plume, il écrivit à Féli, pour le convaincre que le funeste et douloureux

lui demandant conseil, sinon secours effectif. Dans l'impossibilité de fournir des maîtres, il indique, du moins, les moyens d'en former, dissipe les illusions, et en revient toujours à la seule méthode qui lui paraisse applicable : l'envoi à Ploërmel de quelques postulants.

Suivons-le dans quelques-unes des négociations qu'il entame à ce sujet. Ses lettres, vrais modèles de charité et de courtoisie, montreront avec quelle clairvoyance il sait envisager les hasards d'une nouvelle entreprise.

I

L'archevêque d'Albi lui expose, en 1842, l'insuccès d'une tentative qu'il a faite, quatre ans auparavant, pour fonder, dans son diocèse, l'enseignement chrétien. M. Deshayes a consenti à lui envoyer des Frères de Vendée pour servir de noyau à un institut local. On les a établis au centre du diocèse, dans la petite ville de Réalmont; dix-neuf novices sont venus, et l'avenir paraissait assuré, quand les deux Frères les plus intelligents ont été emportés par un mal subit. Le prélat demande à M. de la Mennais de lui donner, ou, du moins, de lui prêter un Frère capable de former de nouveaux religieux.

La chose était infiniment moins simple que ne le supposait le digne archevêque. M. de la Mennais n'eut pas de peine à découvrir les impossibilités auxquelles se heurtait son projet : « Personne ne comprend mieux que moi, Monseigneur, toute l'importance de l'œuvre que vous avez fondée, et personne aussi n'en connaît mieux les difficultés. La plus grande est, sans doute, celle que vous rencontrez maintenant, et je l'avais prévue dès le temps où mon digne et saint ami, M. Deshayes, me parla de ses projets pour Albi. Je lui représentai que, si un ou deux des Frères qu'il vous donnait pour diriger le noviciat naissant venaient à lui manquer, il lui serait impossible, comme il me le serait à moi-même, en pareil cas, de les remplacer convenablement, et que, dès lors, cette œuvre n'aurait aucune solidité, car les sujets vraiment

capables d'en former d'autres sont extrêmement rares, et des congrégations aussi jeunes que la sienne et que la mienne n'en ont jamais assez pour leurs propres besoins.

« J'ajoutai donc que la meilleure marche à suivre, selon moi, serait de chercher un ecclésiastique du pays, et non un Frère, pour conduire le nouveau noviciat, mais un ecclésiastique qui s'y dévouât tout entier comme je l'ai fait, et qui n'eût pas d'autre occupation que celle-là. Plus j'y réfléchis, et plus je me confirme dans ma première opinion. Car, enfin, je suppose que je parvienne à trouver parmi mes Frères (chose très difficile) le directeur que vous désirez. Qui m'assurera qu'étant mis à l'épreuve, il réunira toutes les qualités nécessaires, qu'il ne se déplaira point et ne me priera pas, au bout de fort peu de temps, de le rappeler dans la congrégation où il est né, en quelque sorte, et dont il ne se sera séparé qu'à regret ? Comment son caractère s'alliera-t-il avec celui des jeunes gens d'un autre pays, dont les habitudes, les mœurs, les idées, seront tout à fait différentes des nôtres? Et, s'il a la pensée qu'il doive se séparer d'eux dans un temps plus ou moins prochain, quel intérêt prendra-t-il à leurs succès, à leurs travaux? Ce que je dis-là est peut-être trop humain, *humanum dico*; mais, hélas! partout où il y a des hommes, combien n'y a-t-il pas de misères? Et, quand nous aurons mis ces tristes misères en dehors de nos calculs, ne s'en vengeront-elles pas en y rentrant malgré nous?

« Voilà donc, Monseigneur, les réflexions que je faisais à l'excellent et si sage M. Deshayes, et je vois avec peine que j'avais trop raison. Quoi qu'il en soit, je vois aussi votre embarras; j'en souffre plus que je ne puis le dire, et je cherche les moyens d'y remédier. Permettez que j'indique ces moyens, quoique j'ignore bien des détails qui peuvent exiger qu'on les modifie.

« L'œuvre ne marchera pas, à moins qu'elle n'ait pour chef un ecclésiastique du pays, nommé par vous, Monseigneur, et qui s'y donne tout entier. Un simple Frère n'aura jamais, quel que soit son mérite, tout ce qu'il faut pour vaincre les difficultés inhérentes à une pareille

entreprise, et pour en assurer le succès. Je sens très bien que les traditions d'une œuvre semblable seraient utiles; mais, pour les transmettre, ce n'est point un Frère de Ploërmel qui devrait aller à Albi; ce sont deux ou trois sujets d'Albi, intelligents et très pieux, qui devraient venir ici. Ils verraient notre immense machine fonctionner sous leurs yeux, et ce serait pour eux la plus profitable des leçons » (1).

L'archevêque d'Albi ne se décida point à envoyer ses jeunes gens à Ploërmel, et nous le voyons, douze ans après, essayer, sans plus de succès d'ailleurs, de les affilier aux Frères de Saint-Jean, fondation caduque tentée au diocèse de Rodez. Ce n'est pas la congrégation de l'Instruction chrétienne, c'est celle des Clercs de Saint-Viateur, fondée, en 1829, par le P. Guerbes, qui devait fournir à ces régions des maîtres chrétiens.

Un instant, M. de la Mennais, pris de pitié pour un diocèse méridional que ravageait le protestantisme, consentit à lui envoyer un Frère, qui devait, sans doute, préparer les voies à plusieurs autres. Malheureusement, l'évêque de Nîmes, Mgr Cart, au lieu d'envoyer des sujets à Ploërmel, prétendait, comme ses collègues, suivre la marche inverse. « Venez, écrivait-il au supérieur, venez fonder une colonie qui, j'en suis assuré, prospérera. Venez, ou, du moins, envoyez quelqu'un nous voir. Vous serez enchanté de l'établissement que je vous prépare, et vous ne pourrez nous refuser. Au reste, vous pourriez rappeler les sept ou huit Frères que nous croyons nécessaires pour organiser la maison, quand ils auraient formé d'autres Frères, et que l'établissement pourrait se soutenir (2). » Ce plan présentant exactement les mêmes difficultés que celui de l'archevêque d'Albi, il fut impossible de s'entendre.

(1) Lettre inédite du 11 mars 1841. — Archives des Frères.
(2) Lettre inédite du 6 avril 1846. — *Ibid.*

II

M. de la Mennais fut plus heureux avec les Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy.

L'année même où il réunissait ses premiers novices, en 1817, le dernier bénédictin de l'abbaye de Sénones, dom Fréchard, avait rassemblé quelques jeunes gens dans sa cure de Colroy, au diocèse de Nancy, en vue de procurer aux campagnes voisines des maîtres chrétiens. Assez prospère pendant quelques années, l'institut fut complètement désorganisé par la révolution de 1830. Sept ans plus tard, rien encore n'était reconstitué. Cependant le fondateur ne perdait pas courage. N'ayant plus sous la main les éléments d'une œuvre, il les demanda à M. de la Mennais. Ce qu'il lui fallait, disait-il, c'était un bon maître des novices et deux ou trois jeunes gens se formant, sous sa direction, à l'état de Frères enseignants. Il espérait que le noyau, emprunté à la Bretagne, grossirait en Lorraine, et il se proposait de renvoyer à Ploërmel maître des novices et postulants bretons, aussitôt que leur présence aurait suscité autour de lui de nouvelles vocations.

Toujours pour les mêmes motifs, il fut impossible à l'abbé Jean d'accepter cet arrangement; mais sa réponse ne fut pas décourageante. Dom Fréchard mourut bientôt, laissant à son successeur, M. Baillard, un petit noviciat et quelques Frères employés comme instituteurs dans les communes voisines de Sion-Vaudemont, chef-lieu du jeune institut.

Le nouveau supérieur recourut plus d'une fois à M. de la Mennais dans ses luttes avec les inspecteurs de l'Université. En 1841, son noviciat comprenait une quarantaine de sujets, et huit de ses Frères enseignaient dans les campagnes. Il n'avait pas, malheureusement, les qualités requises pour communiquer à l'œuvre une vie durable. Après un semblant de résurrection, elle dépérit de nouveau et, lorsqu'il mourut, on n'espérait plus guère

la relever. L'évêque de Nancy voulut faire, néanmoins, une dernière tentative, et en confia le succès à l'un de ses vicaires généraux, M. Griselle.

Celui-ci était un homme de tête. Il se dit que, si l'on avait échoué, c'était pour avoir tenté de fonder une congrégation sans règle fixe et sans plan arrêté. Poursuivant le même but que M. de la Mennais, ne devait-on pas lui emprunter ses moyens d'action? Persuadé que le mieux était d'adopter purement et simplement la règle de Ploërmel, il écrivit au fondateur :

« ..... Il s'agit de reconstituer la congrégation des Frères instituteurs de Nancy, et de la mettre en état de rendre à la Lorraine les services que la vôtre rend à la Bretagne. Je viens donc vous prier de vouloir bien m'adresser un exemplaire des constitutions et des règlements de votre institut. Si vous aviez la bonté d'y joindre tous les renseignements que votre longue et sage expérience vous a procurés, je vous serais infiniment reconnaissant. »

C'était la seconde fois que M. de la Mennais était sollicité en faveur de la Lorraine. Impuissant, jadis, à seconder les desseins de l'abbé Rohrbacher, il voulut mettre au service de M. Griselle tout ce qu'il possédait de lumières et d'influence. Non content de lui procurer les documents demandés, il le pressa vivement de venir s'entendre avec lui, à Ploërmel. Le vicaire général fit le voyage de Bretagne, observa en détail la marche de l'institut, et s'en retourna fixé. L'œuvre prit bientôt un essor qui n'a pas cessé de grandir; elle compte aujourd'hui vingt maisons et deux cent cinquante sujets.

III

Après la région de Nancy, l'archidiocèse de Sens. Là, un personnage d'une vertu extraordinaire, un saint à miracles, le Père Muard, vient d'établir, dans les ruines de l'ancienne abbaye de Pontigny, une société de missionnaires. Ils sont quatre en tout. Deux jeunes prêtres

viennent d'entrer dans la compagnie de Saint-Edme; mais le supérieur n'est efficacement soulagé que par son premier associé, M. Bravard (1).

A peine réunis en société, ils ont songé à perpétuer l'effet de leurs prédications dans les paroisses peu religieuses de l'Yonne par la fondation d'un institut de Frères.

Mis en relation avec M. de la Mennais et informé des conditions requises pour obtenir son appui, l'abbé Bravard a envoyé à Ploërmel un postulant qui préparera les voies à trois ou quatre autres, découverts par lui dans ses tournées de missionnaire.

Malheureusement ce beau projet se heurte à de grands obstacles. En 1844, c'est la mort de Mgr de Cosnac, archevêque de Sens, qui vient mettre en doute l'avenir de la jeune société. Plus tard, ce sont les préoccupations du Père Muard lui-même, qui, sans délaisser ses confrères de Saint-Edme, songe à aller s'ensevelir au désert de la Pierre-qui-Vire.

Découragé, M. Bravard renonce à sa première idée, pour en venir à la demande habituelle des ecclésiastiques désireux d'obtenir des Frères : « Je crains, écrit-il au fondateur, que, si vous vous bornez à nous aider du fond de votre Bretagne, nous ne puissions pas réussir. Il nous faudrait ici quelques bons Frères. Leur exemple, leur vue seule susciterait plus de vocations que tous nos discours (2). »

Naturellement, l'excellent prêtre reçut la réponse que dictaient toujours de cruelles nécessités; le postulant sénonais fut rappelé de Ploërmel, et les choses en restèrent-là.

L'année suivante, nouvel essai, tenté, cette fois, par un prêtre polonais, qui dirige à Paris, sous le nom d'« Institut Slave catholique », une sorte de pensionnat composé de jeunes gens de sa nation. Il s'agit de

(1) Le futur évêque de Coutances.

(2) Lettre inédite du 13 juillet 1844. — Archives des Frères.

passé était, selon le vœu de son frère, entièrement oublié. Son billet tenait en quatre lignes, à cause de la faiblesse persistante de sa main droite : « Cher Féli, disait-il, je te remercie de ta bonne petite lettre. Elle a été pour moi le meilleur des remèdes. Je me rétablis peu à peu. Mille hommages de vive reconnaissance à M. de Vitrolles (1). Je t'embrasse cordialement. »

Ces quelques mots ne devaient pas suffire à l'affection qui semblait renaître dans le cœur de Féli. Le malade le comprit, et pria M. Ruault d'y suppléer.

Voici la lettre que, le 5 janvier 1848, celui-ci adressa à l'écrivain :

« Bien cher monsieur Féli, je suis heureux de pouvoir vous donner de bonnes nouvelles de notre cher malade. Sa convalescence va de mieux en mieux; les membres particulièrement atteints reprennent de la fermeté. Tous les jours, nous faisons ensemble une petite promenade dans l'enclos, pendant une heure et quelquefois davantage, quand le temps le permet; et il suffit, pour que nous sortions, que la pluie ne tombe pas. La vie revient sensiblement dans tout le côté droit; il se sert du bras droit et de la main pour saisir et manier sans peine les objets de certain volume, mais il ne peut point encore écrire, si ce n'est pour signer quelques pièces officielles. Les quatres lignes ci-jointes sont les seules qu'il ait pu tracer, après quelques essais. Si le bon Père cherchait à s'émanciper un peu sur ce point, nous croirions devoir nous y opposer, car cela lui ferait du mal, et retarderait la marche de la convalescence. Une chose essentielle manque encore, c'est un bon sommeil; il dort assez de temps, la nuit; mais le sommeil est encore agité et souvent interrompu. Nous sommes, malgré tout, pleins de l'espoir que la convalescence ira désormais de mieux en mieux, à moins de quelque imprudence, que nous empêcherons, autant qu'il pourra dépendre de nous. Nous avons à cela tout intérêt, quand même notre affec-

(1) Un des plus anciens amis et correspondants de Féli, que celui-ci n'avait pas cessé de voir, bien qu'il fût catholique et royaliste.

tueux dévouement ne nous tiendrait pas assez en éveil.

« Depuis que le bien-aimé Père est rentré au milieu de nous, nous voyons avec grand plaisir, mais sans surprise, l'empressement de ses nombreux amis à demander de ses nouvelles; les réponses que nous avons à faire à tant de demandes nous donnent beaucoup d'occupation; mais ce travail nous est doux. Quant à nos bons Frères, toutes leurs lettres, depuis le fatal événement, respirent la plus vive et la plus touchante affection pour leur bien-aimé Père. Ils semblent tous comme ressusciter avec lui, tant le coup dont il a été atteint les avait consternés. Il existe parmi eux tous un tel abandon, une telle confiance en sa sagesse et son dévouement à leurs intérêts, que, dans tant de lettres qu'il a reçues d'eux ou qu'ils ont adressées à leurs Frères de Ploërmel, on ne voit pas un mot qui exprime la moindre inquiétude au sujet des dispositions prises par leur vénéré Père pour régler l'avenir de son œuvre; il ne semble pas que cette idée soit venue à l'esprit d'aucun d'eux. Ceci est bien certainement le plus efficace de ses remèdes, après la petite lettre de son bien-aimé frère, qui lui a fait tant de bien, et je puis le dire, cher monsieur Féli, qui m'en a tant fait à moi-même, car il y a longtemps — depuis ces heureuses années de Saint-Malo — que les peines et les joies des deux frères sont les miennes, et mon cœur me dit qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin (1). »

V

L'écrivain était encore sous l'influence du bon mouvement qui l'avait ramené vers le pauvre Jean. Non seulement il renonçait à ses rancunes, mais, par l'entremise d'amis communs, on avait renoué des négociations au sujet de la Chesnaie, et Féli ne repoussait plus l'idée d'y reparaître. Le 8 février 1848, le malade reçut, sous un même pli, deux lettres portant le timbre de

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

Paris. L'une était de son neveu, Ange Blaize, l'autre de son frère.

Le jeune homme, qui, malgré des sentiments irréligieux puisés dans l'entourage de Féli, avait toujours beaucoup aimé l'abbé Jean, se réjouissait du rapprochement opéré entre ses deux oncles. Gardant, par délicatesse, le langage de la foi, il écrivait : « Votre cœur se peint bien dans les quelques lignes que vous avez tracées d'une main ferme, et qui annoncent votre rétablissement parfait. Mon cher oncle, vous le savez, le plus grand malheur qui pût peser sur la famille, ce malheur qui vous a arraché bien des larmes et qui attristait vos vieux jours, Dieu, dans sa bonté infinie, l'a éloigné pour toujours. C'est un calice dont vous ne boirez plus l'amertume. Je le remercie de tout mon cœur de nous avoir donné à tous cette consolation, et à vous surtout, car j'achèterais au prix de longs chagrins la joie de vous savoir heureux. Vous avez été si bon pour moi!.....

« Nous parlons souvent de vous. Soyez persuadé que l'affection de mon oncle n'a jamais été plus vive, ni plus sincère (1). »

C'étaient là d'excellents sentiments et d'heureuses nouvelles. Elles réjouirent le malade, plus encore que la lettre de Féli. Celle-ci était bonne assurément, mais moins cordiale que celle du 26 décembre.

« Je vois avec bien du plaisir, disait-il, que tu as senti la nécessité de te conformer au régime recommandé par les médecins. Nul doute qu'en continuant de le suivre, tu ne te remettes parfaitement. Mais il faut prendre garde d'abuser d'un mieux qui ne durerait certainement pas, si tu t'exposais à des fatigues que tes forces ne comportent plus.

« En ce qui me touche, je n'ai point encore pris de parti. Ma santé est usée; les infirmités s'accumulent rapidement, l'avenir se rétrécit, et, dans cet état, je ne puis

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

plus prendre le même intérêt à ce qui en avait un très vif pour moi.

« Les voyages m'étant désormais impossibles, la question est de savoir où je me fixerai, ici ou à la Chesnaie. A la Chesnaie, j'aurais plus de repos, mais j'y vivrais dans une solitude absolue, car les voisins, hors Trémigon, me seraient une gêne et une gêne très pesante. Personne avec qui échanger une pensée, cela m'effraye. Ici, au moins, j'ai des amis et de nombreuses distractions d'esprit, d'autant plus nécessaires pour moi, que je touche, si je n'y suis déjà, au moment où je ne pourrai plus travailler du tout. Il est vrai que, par ailleurs, incapable d'aller et de venir, complètement seul dans mon intérieur, ma vie est des plus tristes. Que faire à cela? Nul n'y peut rien; c'est la suite naturelle, la conséquence inévitable de la vieillesse.

« Enfin, pour finir par où j'ai commencé, ménage soigneusement ce qui te reste de forces; il vaut mieux prévenir le regret que de le provoquer (1). »

Quelle différence entre ce langage vaguement affectueux et les chaudes effusions qui remplissent les deux billets de l'abbé Jean!

Si encore de pareilles lettres prenaient souvent le chemin de Ploërmel! Mais non. Féli soupçonne-t-il son frère d'être pour quelque chose dans les tentatives faites, de divers côtés, pour le ramener à l'Eglise? Sacrifie-t-il tout autre souci à ses préoccupations de représentant du peuple et à la rédaction de son projet de constitution (2)? En tout cas, pendant de longs mois, il semble, de nouveau, oublier l'abbé Jean.

(1) Ropartz, p. 468.

(2) La curieuse lettre suivante, qu'il adressa encore à son frère, le 28 juin 1848, au lendemain de l'émeute, indique bien que les questions sociales absorbaient à peu près toute son attention :

« Je reçois ta lettre du 25. Celle de la Martinique est consolante. Ici, nous venons d'avoir un combat terrible de quatre jours, provoqué depuis longtemps par les hommes au service des divers prétendants. Ils ont exploité la faim du pauvre peuple, qui, à son insu, était leur instrument. Il cherche de tous côtés un remède à sa misère, et cette pensée l'agite vaguement. Le pouvoir, en ce moment, est aux mains des réac-

Celui-ci, toujours infirme et ne voulant point emprunter, pour lui écrire, une main étrangère, supportait sans plainte ce cruel silence. Enfin, n'y tenant plus, un jour qu'on l'avait conduit à la Chesnaie, il força ses pauvres doigts paralysés à tracer les lignes suivantes :

« Il y a longtemps que je ne t'ai donné signe de vie, mon cher Féli. Je pense bien souvent à toi, mais il m'en coûte d'écrire, parce que mon bras droit est toujours infirme et faible; par ailleurs, je suis beaucoup mieux que je n'ai été, et j'ai pu venir jusqu'ici, en passant par Rennes, sans être trop fatigué. Depuis huit mois, je n'étais pas sorti de Ploërmel; le présent voyage est mon coup d'essai.

« Tu es, sans doute, très occupé de la grande politique. Pour moi, je m'en inquiète fort peu, quoiqu'elle me semble parfois assez inquiétante; mais je n'y puis rien, et j'aime bien mieux aller au jour le jour, en toute confiance dans la divine Providence, à laquelle je m'abandonne doucement. »

Il lui parle ensuite de ses œuvres et de ses projets, qui pourront paraître ambitieux de la part d'un vieillard

tionnaires. Ils veulent tuer mon journal, ce qui ne leur sera pas difficile, car de défense possible, il n'y en a point. Mais combien de temps durera leur règne? pas même quelques mois. Ils n'auront réussi qu'à changer le caractère de la révolution et à préparer leur propre châtiment, car des représailles terribles sont désormais inévitables. Nous sommes, pour longtemps peut-être, destinés à vivre sous une suite de pouvoirs dont aucun ne pourra durer. La période de dissolution est ouverte, et ne se fermera pas de sitôt. Nous passons d'un monde dans un autre monde par des routes que nul n'a frayées.

« Ma santé se soutient malgré un travail de quinze heures par jour, ou plutôt le travail l'a rétablie. L'activité m'est bonne. Ce que les choses deviendront prochainement, nul ne le sait. Nous vivons au milieu des incertitudes de la guerre. N'étaient les souffrances du pauvre peuple, qui me torturent l'âme, je m'arrangerais assez de cet état, car il y a une grande joie à combattre le mal. J'aime d'ailleurs à semer; la semence lève tôt ou tard. Si la liberté périssait pour un temps, ce temps, j'irais le passer je ne sais où, hors de France. Tout me sera bon, pourvu que je ne voie pas de près les maux de la patrie, quand je ne pourrai plus rien faire pour elle.

« Adieu, soigne ta santé, et ne va pas retomber par ta faute, quoique, à vrai dire, ce qu'il y ait de mieux, selon le mot de Tertullien, est de sortir le plus vite possible de ce triste monde, pourvu toutefois qu'on puisse se dire que le devoir ne nous y retient plus. Je t'embrasse de cœur. » — A. Blaize, *Œuvres inédites*, etc. t. II, p. 217.

valétudinaire. Puis, prévenant l'objection : « Oh! pour le coup, me dis-tu, Jean, tu radotes.

« Passe encore de bâtir, mais planter à ton âge!...

« Il est vrai, que, raisonnablement, je devrais quitter « le long espoir et les vastes pensées; » mais ce qui est raisonnable n'est pas toujours, ou plutôt est bien rarement, du goût de ton frère Jean. Adieu, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur (1). »

Hélas! désabusé de la politique, dépité et furieux contre les assemblées républicaines, où il n'avait pu jouer qu'un rôle assez ridicule de capitaine sans soldats, Féli était en proie à l'amertume de l'insuccès, sans, pour cela, renoncer à ses projets de rénovation sociale. Ses collègues de la Constituante ont eu beau faire le vide autour de lui; il a eu beau voir périr de mort violente ou d'inanition ses journaux de combat (2), tout en répétant : « J'ai trop vécu! » il s'obstine à la poursuite de la république idéale qui bannira la misère d'ici-bas : noble rêve, mais dont l'obsession laisse trop peu de place aux affections de famille. C'est sous l'empire de ces préoccupations que, le 1er mars 1849, il répond à l'abbé Jean :

« En m'envoyant la lettre que tu m'as écrite de la Chesnaie, Ange m'a confirmé ce que tu me dis de ta meilleure santé, ce qui m'a fait un très grand plaisir. La mienne n'est pas bonne en ce moment. J'ai eu et j'ai encore un mal d'yeux qui m'a rendu presque aveugle pendant plusieurs jours, et qui se complique d'un retour de douleurs d'entrailles très tenaces. Cela passera, car tout passe, et ainsi je ne m'en tracasse point. L'hiver, si extraordinairement doux quant à la température, a engendré beaucoup de maladies. Les giboulées de mars, où nous sommes entrés, aideront peu à les guérir, si j'en juge par moi-même. Le plus important, c'est que les biens de la terre n'en souffrent pas trop; une disette,

(1) Lettre datée du 18 février 1849. — Citée par Ropartz, p. 470.

(2) Le *Peuple constituant* et la *Réforme*.

cette année, aurait des conséquences bien fâcheuses.

« Il paraît que tout le monde se porte bien à Trémigon. Ils sont assis sur le rivage, s'il y a aujourd'hui un rivage, et regardent de loin la mer écumer. Je t'embrasse très affectueusement (1). »

Ce billet, d'une banalité désespérante, fut le dernier signe de vie donné à son frère par l'infortuné. Sans colère, sans rancune apparente contre le vieillard qui attendait la mort à Ploërmel, mais toujours étranger à sa foi, devenu indifférent à ses œuvres, que pouvait-il lui dire désormais? N'avait-il pas assez réparé ses torts en le priant d'oublier le passé? Et quant à ces protestations d'amitié auxquelles il avait l'amère douleur de ne croire lui-même qu'à demi, n'était-il pas plus sincère de s'en abstenir? Ainsi raisonnait le solitaire lassé de tout et résolu à s'enfermer dans un étroit silence.

L'abbé Jean comprit alors la cruelle réalité. Au fond, sa tentative de rapprochement n'avait abouti qu'à un échange de paroles aimables. L'âme du révolté restait fermée à toute influence catholique. Attendre, prier et souffrir était toujours le lot du prêtre fidèle.

VI

Laissons le philosophe dans sa solitude désolée, et pénétrons de nouveau dans la pauvre chambre où, depuis son retour de Guingamp, l'abbé Jean lutte contre une série de maladies qui s'abattent sur lui coup sur coup. La paralysie, à peine conjurée, a fait place à un rhumatisme qui lui lacère le pied gauche et le genou droit; un érysipèle s'est déclaré ensuite à l'avant-bras, en même temps que la grippe lui interdisait tout effort intellectuel. Dans ce corps exténué, on cherche vainement un membre, un organe qui ait gardé sa vigueur.

Veut-on savoir dans quels sentiments il reçoit, l'une après l'autre, ces lourdes croix? Les lignes suivantes, tracées

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

le 27 mars 1848, pendant une trêve que lui laisse la souffrance, expriment son âme tout entière : « Ayons confiance ! s'écrie-t-il. En qui?.... Ah! dans la Providence !.... Je l'aime tant, cette bonne Providence, que, suivant le conseil du saint M. Boudon, je veux me laisser *dévorer* par elle. A la vie, à la mort, je la bénirai. *Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo (1)!* »

Peu à peu, le dévouement des Frères eut raison de cette légion d'ennemis, et le vénéré malade put consacrer quelques heures, chaque jour, aux intérêts de l'institut. Incapable d'écrire lui-même toutes ses lettres d'affaires, il choisit, parmi ses Frères, quatre ou cinq secrétaires, qu'il intitula gaîment ses ministres, et, avec l'aide de M. Ruault, reprit son ancienne vie.

Tout alla bien jusqu'au mois d'août. Dans l'état de faiblesse du Père, les fatigues de la grande retraite étaient une occasion presque fatale de rechute. On l'invita à se décharger des plus accablantes besognes, mais il ne voulut rien entendre. Comme de coutume, il reçut en particulier chacun des Frères, et passa trois grands jours à régler les placements.

Sentant que le mal aurait, tôt ou tard, raison de son énergie, il lut et commenta, en assemblée plénière, son Acte de dernière volonté, et l'adressa ensuite aux directeurs de toutes ses maisons des colonies. « Ainsi, écrivait-il au frère Eutyme, quand il plaira à Dieu de me retirer de ce monde, vous aurez pour supérieur un Frère qui, je l'espère, par sa sagesse et par son zèle, perpétuera l'œuvre que j'ai fondée. C'est tout mon désir, et j'ai la douce confiance qu'il s'accomplira. Vous n'oublierez pas celui qui fut votre père, et qui vous aima si tendrement. Vous hâterez par vos prières le moment où, dans sa miséricorde, le bon Dieu le fera entrer dans le lieu du rafraîchissement et de l'éternelle paix (2). »

(1) Lettre inédite à une demoiselle dont le nom n'est pas indiqué.

(2) Lettre inédite du 23 septembre 1848. — Archives des Frères.
Il écrivait, dans le même sens, au frère Paulin, directeur à la Guadeloupe : « Quand il plaira à Dieu de m'appeler à lui, il faudra adorer sa sainte volonté,

Ces lignes mélancoliques étaient-elles un pressentiment? On put le croire, lorsque, la retraite terminée, le pauvre Père retomba sur son lit de souffrances, terrassé par un mal inconnu, résultat de l'extrême fatigue. Bientôt un anthrax se déclara à la hauteur de la clavicule droite, et le médecin exigea une opération. Dur à la fatigue, d'une angélique patience au plus fort de ses maladies, M. de la Mennais était néanmoins fort impressionnable. Tous ses nerfs frémissaient à la vue d'un instrument de chirurgie. Lorsque le docteur se présenta, armé de sa trousse et assisté du Frère pharmacien, il lui dit, en pâlissant : « Avertissez-moi, je vous prie, lorsque tout sera prêt, car je suis très sensible; mais, sachant l'instant précis où vous travaillerez, n'ayez crainte : je tiendrai bon. » Le moment venu, on lui déclara que l'opération commençait. « Allez! » dit-il d'une voix ferme. Et, pendant que le chirurgien labourait les chairs, pas un cri, pas un mouvement, ne vint trahir l'horrible souffrance (2).

L'ouverture de l'abcès procura au malade un peu de soulagement. Mais la prostration restait effrayante, et les longues semaines de réclusion allaient recommencer, sans qu'on en pût prévoir le terme.

Bien des fois, on crut à l'imminente dissolution d'un organisme ruiné par tant de secousses. Des amis jeunes et vieux, dispersés à tous les coins de la France, accoururent à Ploërmel, pour recevoir une suprême bénédiction de cette main, dont la chaude étreinte les

prier pour le repos de ma pauvre âme, redoubler de zèle et de dévouement pour notre œuvre. Vous aurez vu, par l'acte que le frère Ambroise vous a communiqué, que tout est arrangé et réglé pour le gouvernement de la congrégation après ma mort; ainsi, chacun doit être tranquille sur les suites d'un événement auquel il faut bien s'attendre et se résigner d'avance, puisqu'il est inévitable. Cette prévision ne doit pas nous effrayer; nous devons, au contraire, dire comme le Roi-Prophète : « Je me suis réjoui, lorsqu'on « m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur ». Oui, mon cher enfant, cette douce espérance repose dans mon sein; nous nous réunirons dans le ciel, pour y louer et y bénir à jamais ce divin Jésus, dont nous aurons été, sur la terre, les disciples et les serviteurs fidèles. » Lettre inédite du 15 septembre. — Archives des Frères.

(2) D'après les notes manuscrites du frère Vital.

avait si souvent réjouis. Des professeurs du collège d'Oullins, anciens élèves de Malestroit, y coudoyaient M. Barciet, envoyé par Mgr de la Croix; les principaux dignitaires du clergé de Vannes y escortaient leur évêque, le vénérable Mgr de la Motte.

La visite de ce dernier fit sur la communauté une vive impression. Avant de monter à la chambre du malade, il réunit à la salle du chapitre tous les Frères présents, et leur tint ce langage : « C'est sans doute pour la dernière fois que je vais voir votre bon Père. Après Dieu, vous lui devez tout. Par reconnaissance pour lui, par respect pour sa mémoire, gardez toujours les pratiques de charité et d'humilité auxquelles il vous a formés; soyez obéissants à son successeur, quel qu'il soit.

« Vous avez bien mérité de l'Eglise et de la Bretagne ; mais quel scandale, si, après la mort du Père, vous veniez à vous disperser! Ce malheur n'arrivera point; vous me le promettez, n'est-ce pas, et vous me permettez de l'affirmer, de votre part, à votre vénéré Père? Cette promesse, jointe aux consolations religieuses que je vais lui porter, sera sa meilleure espérance et sa meilleure joie (1). »

Que fut l'entrevue du vieil évêque avec l'auxiliaire dévoué qui militait avec lui, pour le bien du diocèse de Vannes, depuis vingt-et-un ans? Après quelques paroles amicales, il est probable que le prélat ne dissimula point ses craintes au malade, et que l'on échangea de touchants adieux.

La Providence devait déjouer ces prévisions. Nous allons revoir debout, pour des années, le vieil athlète blessé, car Dieu l'appelle à soutenir encore, dans mainte bataille, l'honneur de son nom.

Après une nouvelle convalescence, au cours de laquelle aumôniers et religieux rivalisèrent de dévouement, on vit enfin se fermer l'abcès qui avait mis en danger la vie du Père.

(1) D'après un récit manuscrit du frère Jean-Louis de Gonzague, daté de septembre 1848.

prêtre d'accepter. Il ne lui refusait point d'ailleurs, ses conseils. « Avant de vous engager, lui dit-il, il faut que vos pouvoirs de supérieur soient clairement établis, et les principaux articles de la règle nettement arrêtés. Ne laissez rien dans le vague sur ce point-là, car il est fondamental. Je pense que vos pouvoirs sur les choses doivent être limités, mais que votre autorité sur les personnes doit être presque absolue. On ne gouverne pas sans cela (1). »

M. de Léséleuc arriva donc à Saint-Ilan, à la fin de septembre 1850. Trois mois après, il était au courant de tout, et pouvait mesurer les difficultés de sa tâche. Elles étaient effrayantes, et il se hâta de les exposer à son confident de Ploërmel.

« Vous dirai-je que le pauvre embryon de congrégation m'inspire les sentiments les plus difficiles à concilier? Je vois là huit Frères, qui ont fait, sous une règle passablement indigeste, des vœux de trois ans; une douzaine de novices et une quinzaine de postulants, dont un grand nombre a subi une longue attente, grâce aux incertitudes de ces deux dernières années. Quelques-uns ont un grand dévouement; presque tous ont de la bonne volonté; mais quel décousu, quelle éducation à refaire, que d'habitudes prises, dont chacune est au moins un embarras!

« Mon cher Père, il faut avoir passé quelques mois ici pour comprendre ce que la Bretagne doit à votre sagesse et à votre persévérance. Ici, c'est la plus forte tête et le cœur le plus infatigable qu'il faudrait. Il s'agit à la fois de fonder et de réformer, de créer et de corriger, de démolir et de construire. Cette pauvre œuvre est lancée, à force d'audace, au milieu de difficultés matérielles et morales qui se croisent; il n'est plus temps, pour beaucoup de choses, de temporiser. Un mot de votre excellent cœur et de votre admirable tête, mon bien cher Père! Ne me refusez pas cette aumône (2)! »

(1) Lettre inédite du 15 septembre 1850. — Archives des Frères.
(2) Lettre inédite du 15 décembre 1850. — *Ibid.*

Si l'on songe qu'à ces causes d'inquiétude se joignaient d'inextricables embarras financiers, on comprend l'appel plein d'angoisse du jeune prêtre à la prudence de son Mentor.

On sait la circonspection de M. de la Mennais, et l'on pouvait prévoir qu'en présence de pareils obstacles, il conseillerait à l'abbé de Léséleuc une prudente retraite. Il n'en fut rien. Il connaissait la pureté de vues de M. du Clézieux, et ne doutait pas que l'œuvre vînt de Dieu. Pour lui comme pour le comte, un institut religieux pouvait seul en assurer l'avenir. Il fallait donc poursuivre avec le « zèle de feu et le courage de fer » qui, tôt ou tard, Dieu aidant, assureraient le succès.

M. de Léséleuc se mit à l'œuvre, au milieu d'obstacles et de contradictions sans nombre. Deux années entières, il usa ses forces dans ce labeur ingrat, puis, selon la prédiction de son saint ami, il eut la joie de voir la petite communauté prendre une cohésion pleine de promesses.

Mais l'évêque de Quimper n'avait fait que le prêter à Mgr Le Mée. L'œuvre une fois lancée, Mgr Graveran fit de nouveau valoir ses droits sur ce prêtre d'élite, et le rappela dans son diocèse (1).

VII

La jeune congrégation n'était pas assez robuste pour se passer de cette tutelle. M. de Léséleuc parti, les difficultés surgirent de nouveau, en apparence insolubles.

Ce n'était plus seulement l'avenir de Saint-Ilan qui était menacé. L'institut avait fondé plusieurs colonies moins importantes, parmi lesquelles on distinguait celle de Belle-Joie, près Loudéac, qui, selon le plan primitif, servait de colonie centrale au département du Morbihan.

Tout cela allait-il sombrer avec la congrégation même?

(1) Il devait devenir successivement recteur de Plougonven, vicaire général de Mgr Sergent, puis évêque d'Autun.

Le comte du Clésieux fit à M. de la Mennais un appel désespéré. Il se rendit à Ploërmel, et l'on conféra longuement sur les moyens d'assurer aux Léonistes une solide formation. M. de la Mennais se défiait un peu des capacités financières du fondateur; aussi ne voulut-il prendre aucune responsabilité dans les questions budgétaires; mais, plutôt que de voir périr cette œuvre qu'il avait si chaudement patronnée, il résolut de concourir personnellement à l'éducation religieuse des Frères de Saint-Ilan.

Dans sa chambre de Ploërmel et sous ses yeux, M. du Clésieux rédigea la convention suivante : « M. de la Mennais, dans son immense charité pour les âmes et sa sympathie particulière pour nous, consent à donner à l'œuvre de Saint-Ilan tout le concours qui sera en son pouvoir, à condition toutefois de se tenir à l'écart de toute participation à ses intérêts matériels.

« En conséquence, prenant en considération les deux côtés de l'œuvre qui ont été, jusqu'à ce jour, le plus en souffrance, savoir le noviciat et l'enseignement primaire, il veut bien accueillir à son noviciat de Ploërmel, pour les former à la vie religieuse nécessaire à la direction des colonies, les sujets de Saint-Ilan, et, en second lieu, envoyer des Frères instituteurs aux différents établissements de l'œuvre, au fur et à mesure de leur développement et de leurs besoins.

« Comme il est essentiel de ne rien altérer de ce qui existe, mais simplement de fortifier ce qui languit, de peur d'alarmer les esprits et de troubler les travaux, les Frères de Saint-Ilan seront envoyés à Ploërmel, et réciproquement les Frères de Ploërmel (1) seront envoyés à Saint-Ilan, en nombre et aux époques déterminées par les deux supérieurs respectifs.

« Enfin, pour rendre plus étroite cette sainte et fraternelle union des deux œuvres, le costume sera le même, et on tiendra à l'unité de règle (2). »

(1) Il s'agissait, sans doute, des « Frères de travail ».

(2) Pièce inédite, datée du 14 décembre 1854. — Archives des Frères.

C'était le salut, on l'espérait, du moins, et M. du Clésieux regagna, radieux, son manoir. Quels nouveaux obstacles firent échouer cette combinaison acceptée par M. de la Mennais dans un élan si méritoire de charité ? Peut-être les Frères de Saint-Ilan, habitués à de plus libres allures, n'acceptèrent-ils pas la discipline de Ploërmel. En tout cas, la Providence intervint pour briser des liens qui, en fait, étaient plutôt une entrave qu'un secours.

M. de la Mennais avait alors d'intimes relations avec les missionnaires du Saint-Esprit, auxquels il songeait à confier, après sa mort, la direction ecclésiastique de Ploërmel.

Leur congrégation était reconnue par l'Etat, ce qui était un gage de sécurité. Le supérieur des Frères engagea M. du Clésieux à leur proposer d'entrer dans la société civile des Colonies agricoles de Bretagne. Les Pères du Saint-Esprit ayant comme auxiliaires des Frères convers, les Léonistes passeraient tout naturellement, en cette qualité, dans leur congrégation, et les deux œuvres trouveraient, dans cette fusion, un nouvel élément de vitalité.

C'est le 8 septembre 1855 que l'accord fut conclu. La règle des Pères du Saint-Esprit s'opposant à l'éparpillement des Frères, il ne leur fut pas possible de garder toutes les colonies fondées par M. du Clésieux. En conséquence, ils concentrèrent tout le personnel des diverses maisons dans deux colonies centrales, l'une située à Saint-Ilan, et réunissant 300 enfants, l'autre, à Langonnet (Morbihan) composée de 450 à 500 orphelins ou jeunes détenus. Les deux maisons n'ont pas cessé de prospérer, à la grande joie du fondateur. Quant à M. de la Mennais, il n'a pas vu l'œuvre grandir; c'était assez de l'avoir organisée.

VIII

Au moment même où, selon ses vues et d'après ses méthodes, l'enseignement agricole prenait, en Bretagne, un

essor décisif, une œuvre d'une portée plus haute naissait, à quelques lieues de Ploërmel, sur la paroisse de Bréhand-Loudéac. En 1841, quelques Trappistes de l'abbaye de Mortagne visitèrent les landes arides de Thymadeuc, et y posèrent la première pierre d'un couvent. Le site était ravissant, la solitude profonde; mais le sol ne produisait que des ajoncs et des ronces, et, en attendant qu'il fût défriché, de quoi vivraient les cénobites?

Les premières années, ils durent ajouter plus d'un jeûne à leurs jeûnes de règle. Touché de leur détresse, M. de la Mennais leur fit porter des secours en argent. De plus, tout ce qui, dans les ateliers de Ploërmel, n'était pas indispensable aux Frères, tous les vieux outils, tous les instruments aratoires démodés, étaient dirigés sur Thymadeuc, où l'industrie des moines savait en tirer parti. Les équipages de leurs chevaux étaient-ils usés ou brisés par quelque accident? Ils faisaient prévenir le supérieur, qui leur dépêchait aussitôt le Frère bourrellier, et ainsi du reste.

Cette charitable assistance leur adoucit les souffrances des débuts, et peu à peu leur établissement devint moins précaire. Ils avaient à leur tête un moine qui, heureusement, était aussi bon quêteur qu'habile économe, le P. Bernard. Après six ans de luttes contre la misère, ils parvinrent à édifier une église convenable et des bâtiments claustraux suffisants pour abriter une cinquantaine de religieux. En 1847, le noviciat était nombreux, l'avenir plein de promesses. Rome consentit à ériger le monastère en abbaye, et dom Bernard en fut nommé le premier abbé.

M. de la Mennais n'avait pas peu contribué à ce résultat; aussi avec quelle effusion le nouveau dignitaire lui témoigne sa reconnaissance!

Voici le début d'une de ses lettres : « Monsieur l'abbé et vénérable supérieur; je dois ajouter : et bien-aimé bienfaiteur, oui, vous nous venez souvent en aide dans notre misère; nous sommes vraiment vos protégés, et nous vous devons mille obligations. Nous ne sommes point ingrats : nous prions le bon Dieu tous les jours pour

vous (1). » Et cet exorde insinuant aboutit à une nouvelle demande de vieille ferraille et d'outils de maréchalerie hors d'usage.

Aujourd'hui que l'abbaye de Thymadeuc, avec sa belle église romane, avec ses champs fertiles, surtout avec son admirable légion de moines pénitents, fait noble figure dans l'ordre cistercien, n'est-ce pas justice de rappeler le dévouement du jardinier qui, aux jours de sa croissance pénible, arrosa cette fleur du désert?

Accablé d'années et d'infirmités, M. de la Mennais écrivait, en 1853, à un supérieur de collège qui lui demandait des Frères : « Les écoles de Frères du genre des miennes sont un des grands besoins des temps actuels. Elles sont nécessaires dans les paroisses et très utiles dans les collèges mêmes. Jamais une seule congrégation ne pourra suffire à tant de besoins. Il est donc désirable qu'on s'occupe d'en fonder d'autres dans le même but, et à peu près sur le même plan que la mienne. J'ai aidé de tout mon pouvoir à des essais de ce genre, et je vois avec une grande consolation que ces congrégations naissantes font déjà beaucoup de bien (2). »

Que le souvenir de ces fondations scolaires en Bretagne, aux colonies et dans maint diocèse de France ait été, en effet, la plus douce joie de sa vieillesse, la chose se conçoit; mais nul doute aussi que ce vrai prêtre, constamment mêlé à toutes les œuvres catholiques, n'ait trouvé, dans la pensée de ses sacrifices en faveur des ordres contemplatifs et des institutions charitables, un puissant réconfort pour son âme, à l'approche du moment suprême.

(1) Lettre inédite, du 22 décembre 1848. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 4 octobre 1853. — *Ibid.*

Grâce au repos prescrit, les forces revinrent, et le vieillard reprit vaillamment le gouvernement de l'institut, après avoir tenu tête, pendant six mois, à quatre ou cinq maladies.

« Il n'y a que la haute sainteté, a dit le P. Faber, qui ne soit pas distraite, abaissée, animalisée par la souffrance (1). » L'application de cette règle à M. de la Mennais eût assurément donné une haute idée de sa vertu. M. Barciet, qui se trouvait encore à Ploërmel le 18 octobre, écrivait alors à son archevêque : « Le moral du respectable malade ne se ressent nullement de ses souffrances physiques. Toujours même activité, toujours même présence d'esprit, toujours même constance et même zèle pour les affaires de l'institut (2). »

Mais pourquoi Dieu ramenait-il son serviteur au milieu des luttes d'ici-bas, alors que, pleinement détachée de la terre, son âme aspirait au repos d'une meilleure patrie? On le comprit bientôt.

VII

Le Sauveur du monde, au moment d'ordonner à douze pêcheurs ignorants d'aller enseigner tous les peuples, voulut ressentir, dans son humanité troublée, l'émotion qu'après lui ont éprouvée tous les fondateurs, à l'heure du départ pour l'éternité. « Père saint, l'heure est venue, dit-il en levant les yeux au ciel; Père saint, gardez en votre nom ces hommes que vous m'avez donnés (3). » Et il demanda pour eux, non qu'ils fussent retirés du monde, mais que, vivant au milieu de ses séductions, ils en fussent à jamais préservés.

(1) *Conférences spirituelles.* — Aspect de la mort, p. 73, édition Bray.

(2) Lettre inédite. — Archives des Frères. — M. de la Mennais ne se rétablit jamais complètement; mais le mal ne diminua point son ardeur au travail. Le 13 février 1852, il pouvait dire à son ami Langrez : « J'ai écrit, depuis Noël jusqu'à la fin de janvier, trois cent cinquante-sept lettres. Vous voyez que je n'y vais pas de main morte, malgré mes infirmités toujours croissantes. »

(3) *Pater, venit hora.... Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi.* — JOAN. XVII, 1, 11.

Le fondateur des Frères sentait, lui aussi, que sa tâche touchait à sa fin. Quarante ans avaient passé sur son œuvre; six cents religieux, formés par lui à la vie apostolique, élevaient près de cinquante mille enfants dans la crainte de Dieu et l'amour du devoir. Aux yeux des hommes, le succès était complet et l'avenir assuré. Mais, lui, l'humble prêtre, en jugeait autrement. C'est d'ailleurs qu'il attendait la promesse de vie. Prosterné aux pieds de celui qui est, ici-bas, la plus haute personnification de la paternité : « Père saint, lui dit-il à son tour, l'heure est venue..... Une seule chose me reste maintenant à désirer, mais je la désire du fond du cœur et la demande instamment à Votre Sainteté, c'est qu'elle daigne bénir l'institut des Frères de l'Instruction chrétienne, en approuvant de la manière qu'elle jugera le plus convenable ses règles et ses constitutions. Cette grâce insigne serait pour notre petite congrégation un gage précieux de durée et d'accroissement. Et moi, désormais sans inquiétude pour son avenir, je mourrais content, si j'avais la consolation de la voir affermie par la paternelle bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ (2).»

C'est en 1848 que M. de la Mennais fit parvenir cette supplique à Rome, par l'intermédiaire du nonce apostolique, Mgr Fornari. Il y avait joint un exemplaire de la règle des Frères, une courte notice sur la congrégation et une copie de son Acte de dernière volonté, revêtu de la signature de six évêques bretons (3), auxquels s'était joint l'archevêque d'Auch (4).

(1) Cité dans la circulaire adressée aux Frères le 24 juin 1851. Cette circulaire figure en tête de la nouvelle édition du *Recueil* publiée la même année.

(2) Mgr de Lesquen avait voulu s'unir aux titulaires des cinq diocèses de la province.

(3) Voici la notice envoyée à Rome. Cette pièce, donne des détails très précis sur la situation de l'institut en 1849.

Notice sur l'origine et l'accroissement de l'institut des Frères de l'Instruction chrétienne.

On commença, en 1815, à établir dans la province de Bretagne des écoles primaires gratuites pour les garçons, dirigées par les Frères de M. de la Salle, et aussi, mais en très petit nombre et dans les villes seulement, des écoles d'enseignement mutuel.

Les campagnes étaient abandonnées, et la plupart des villes mêmes

L'affaire fut soumise à la congrégation des Evêques et Réguliers, qui, après un rapport des plus honorables pour l'institut et son fondateur, conclut à l'opportunité

d'une population moyenne n'avaient aucun établissement public de ce genre, avant que la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne existât. Quelques maîtres particuliers apprenaient à lire et à écrire, suivant la méthode individuelle, aux enfants assez riches pour payer une rétribution, voilà tout.

Cet état de choses était déplorable; mais, pour le changer, il y avait beaucoup d'obstacles à vaincre.

L'étendue de nos communes rurales et le peu de population de nos bourgs obligent les enfants à faire, pour se rendre à l'école, souvent deux lieues par des chemins affreux, surtout en hiver. L'absence de local convenable, l'insouciance des parents qui ne désirent point pour leurs enfants une instruction plus étendue que celle qu'ils ont eux-mêmes reçue, la pauvreté des communes, et, dans une grande partie de la Bretagne, la langue bretonne, qui ne permet pas à un instituteur qui ne sait que le français d'instruire des enfants qui n'entendent que le breton, étaient tout autant d'obstacles difficiles à surmonter.

La congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne fut fondée en 1817, et nos statuts furent approuvés par une ordonnance royale, en date du 1er mai 1822.

A l'origine, il n'y avait presque jamais qu'un Frère par commune dans les campagnes, et même dans les petites villes; il logeait toujours au presbytère, et, par conséquent, il n'y avait pour lui ni loyer à payer, ni ménage à tenir. Les rétributions appartenaient aux fondateurs de l'école, sauf à eux à payer le traitement du Frère et sa pension chez le curé.

Le Frère était utile au curé, soit en enseignant le catéchisme, soit en aidant au chant des offices, etc.: les curés étaient donc disposés à faire pour ces instituteurs des sacrifices qu'ils n'auraient pas faits pour d'autres. Ils mettaient un grand zèle à faire venir les enfants à l'école, et pourvoyaient, au besoin, à l'embarras du local, en cédant une partie de leur presbytère.

Depuis la publication de la loi du 20 juin 1833, les Frères continuent à loger au presbytère, mais nous ne traitons plus directement avec le curé que pour les écoles qu'il fonde lui-même.

Pour les écoles communales, nous traitons avec la commune, sauf à elle à convenir avec le curé du prix de la pension du Frère, dont le curé reste toujours supérieur local.

Outre nos maisons rurales, dont le nombre s'est beaucoup accru, nous avons, de distance en distance, des maisons où les Frères vivent en communauté, et qui servent de centre aux écoles groupées autour d'elles. Lorsqu'un Frère tombe malade ou s'absente pour quelques jours, on détache un Frère de ces maisons pour le remplacer provisoirement, de sorte que nos écoles ne sont jamais suspendues, même un seul jour dans l'année.

Dans nos principales maisons, nous avons des pensionnats; et, dans les paroisses rurales d'une vaste étendue, pour épargner aux enfants la fatigue et l'embarras des routes et le vagabondage, ils demeurent toute la journée et même couchent dans les maisons d'école.

La maison de Ploërmel, qui est la maison principale et le noviciat, se compose habituellement d'environ 230 Frères, y compris les novices et les Frères de travail. Tous les Frères s'y réunissent, chaque année, dans le mois d'août, pour y faire la retraite en commun, pour y rendre leurs comptes, et y renouveler leurs engagements. Nous dirigeons en

d'un décret de louange. On lisait dans cet acte : « Notre Très Saint Père le Pape Pie IX loue et recommande, dans les termes les plus bienveillants, la société des Frères dits de l'Instruction chrétienne, plein de cette confiance que, par les bénédictions du Seigneur, elle s'accroîtra de jour en jour pour l'éducation chrétienne des enfants (1). »

Le pape ne s'en tint pas aux formules de la pièce officielle. Il prodigua au fondateur les encouragements les plus affectueux, dans le bref suivant, que nous devons citer en entier.

« Bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique!

« Votre insigne charité à l'égard des enfants pauvres, particulièrement de ceux qui habitent la campagne, et le zèle ardent qui vous anime pour leur éducation chrétienne, — zèle qui, béni du Seigneur, produit dans cette partie de la France de si heureux fruits, et en promet de plus grands encore, et qui s'est même étendu jusqu'aux missions d'outre-mer, — ne peuvent pas ne pas recevoir de Nous et de ce Siège Apostolique les louanges les plus abondantes.

« Nous avons attendu avec un vif désir, très-cher fils, que Notre Congrégation préposée aux affaires des Évêques et des Réguliers examinât le but et les progrès de la

Bretagne 182 écoles d'un ou de plusieurs Frères. Le gouvernement nous a confié l'instruction primaire dans les colonies françaises. Les premiers Frères partirent, dans le mois d'octobre 1835, pour la Guadeloupe, puis successivement nous en avons envoyé à la Martinique, au Sénégal, à Gorée, à Cayenne, à Saint-Pierre et Miquelon; le nombre des Frères en exercice dans ces diverses colonies est aujourd'hui de 96. La congrégation compte, tant en Bretagne que dans les colonies, environ 600 membres, dont près de 300 sont engagés par le vœu perpétuel.

Monseigneur l'archevêque d'Auch, désirant fonder pour son diocèse une congrégation semblable à celle de Bretagne, nous envoya, il y a quelques années, plusieurs sujets pour se former à notre noviciat, et aujourd'hui l'œuvre commence dans son diocèse, de manière à lui donner d'heureuses espérances.

Enfin les évêques d'Angleterre, par l'organe de Monseigneur Wiseman, viennent de nous demander de recevoir les sujets qu'ils destinent à former un institut sur le modèle du nôtre et avec les mêmes règles; nous attendons incessamment ces jeunes gens anglais pour les former à notre noviciat, et les renvoyer ensuite en Angleterre.

(1) Voir le texte in extenso dans le *Recueil à l'usage des Frères*, édition de 1851.

II

Le malade signa cet acte avec peine, et annonça aussitôt l'intention de faire écrire au malheureux Féli. Depuis onze ans, il n'avait pas reçu de lui signe de vie. Qu'importe! Il ne voulait pas partir sans lui offrir, encore une fois, l'oubli du passé. Voici ces quelques lignes, où, comme d'ordinaire, il mit tout son cœur :

« Mon cher Féli, avant-hier je fus frappé, à l'autel, d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, qui faillit m'emporter. Je suis mieux aujourd'hui, mais à une petite distance encore des portes de l'éternité. J'ai bien pensé à toi, en ce moment que j'ai cru être le dernier. J'ai senti le besoin de te dire que mon amitié pour toi, qui ne s'est jamais altérée ni affaiblie, est plus vive que jamais, et que mon cœur est plein du désir que nous soyons, un jour, réunis dans le ciel, comme nous l'avons été si longtemps et si heureusement sur la terre par la même foi. Je t'embrasse cordialement. Ton frère, JEAN (1). »

Cette lettre fut remise à Féli par son neveu, Ange Blaize, qui n'avait pas cessé d'habiter Paris. A ce suprême appel d'une voix autrefois si chère, et qui allait peut-être se taire à jamais, le solitaire se sentit ému. Son frère, si tendrement aimé pendant un demi-siècle, son

nommé un légataire universel, qui, au jour de mon décès, entrera en possession et en jouissance de tout le reste, sans que mes héritiers naturels aient rien à prétendre. Au contraire, je grève ceux-ci d'une somme de 16 000 francs, pour laquelle ils ont souscrit des billets authentiques payables à diverses échéances à dater du jour de ma mort, dont 13 000 francs à mon légataire, et 3000 francs à la supérieure des Filles de la Providence de Saint-Brieuc. De plus, j'ai déclaré, par un acte déposé chez un notaire, que rien ne m'appartenait dans le mobilier de ma maison de Ploërmel et de mes autres maisons de Frères, si bien que ma bibliothèque même, estimée 30 000 francs, ma chapelle en vermeil, etc., appartiendront aux Frères, ainsi que l'argent que je pourrai laisser, et tous mes crédits. Tout cela a été arrêté, réglé, d'accord avec mon beau-frère, qui s'est montré plein de générosité et de délicatesse envers moi. Qu'en dites-vous, cher ami? quelles précautions pouvais-je prendre que je n'aie pas prises? Il ne me reste plus qu'à dire mon *Nunc dimittis*. Je suis tout prêt à entonner ce doux cantique, au premier signal. » — Lettre inédite du 7 mai 1849.

(1) Cité par Ropartz, p. 465.

frère, si longtemps le plus dévoué serviteur de sa renommée et le meilleur guide de son âme, s'en irait-il sans obtenir de lui une parole d'adieu? La fibre humaine avait tressailli; à travers le vieux levain d'orgueil, les sentiments profonds de son âme se firent jour un instant. Le 26 décembre, il remit à son neveu la lettre suivante, à l'adresse du malade :

« Mon cher Jean, j'apprends par Ange, qui part demain pour t'aller voir, le triste accident qui t'est arrivé, et qui n'aura pas, je l'espère bien, les conséquences qu'il a pu te faire craindre, et que je m'afflige de te voir prévoir, dans ton billet. Si ma santé, des plus mauvaises depuis plusieurs mois, me permettait le voyage, j'accompagnerais Ange certainement, et, *sans rappeler le passé, qu'il faut désormais laisser entièrement dans l'oubli*, je suis heureux de t'embrasser, en t'assurant, de nouveau, de ma vieille, sincère et bien tendre affection. Ange, à son arrivée, me donnera de tes nouvelles, qui, je l'espère, seront telles que je les désire si vivement (1). »

La vieille tendresse se réveillait à la première annonce d'une menace mortelle. Cette lettre, aussitôt mouillée de larmes de joie, fut pour l'abbé Jean le plus efficace des remèdes.

III

La convalescence suivait son cours régulier, et l'on ne croyait plus au danger.

Le 20 décembre, le lendemain du jour où le malade avait dicté les deux écrits ci-dessus, tous les prêtres de Guingamp lui firent visite, et l'un d'eux lui demanda, en se jouant, s'il n'avait pas eu frayeur de la mort. « Je n'ai pas eu plus de peur, dit-il, que le jour où je me présentai pour la prêtrise. Quand Dieu me dira : « Jean-Marie! » — « *Adsum*, répondrai-je : Seigneur, me voici! »

(1) Cité par Ropartz, p. 446.

A la première nouvelle de l'accident, M. Ruault avait envoyé à Guingamp son confrère, M. Gracia, et le frère Joseph-Marie, économe de la maison-mère. Lorsqu'ils arrivèrent, le Père avait déjà retrouvé son habituel enjouement. En apercevant leur visage inquiet, il se mit à rire, les traita de « peureux » et leur promit d'exercer encore longtemps leur patience.

On pouvait désormais partir. A soixante-sept ans, M. de la Mennais avait résisté à l'attaque simultanée de deux maladies, dont l'une suffit d'ordinaire pour terrasser les plus robustes. Le jeudi 23 décembre, il put monter en voiture, assisté de l'abbé Sort et du frère Joseph-Marie. Avant de quitter l'école, il bénit avec effusion ses Frères de Guingamp, agenouillés et tout émus encore, à la pensée de la catastrophe un instant menaçante.

Les Filles de la Providence attendaient, à Saint-Brieuc, le vénéré malade. Pendant huit jours, elles lui prodiguèrent leurs soins, s'efforçant de lui épargner les visites fatigantes. Il était encore bien faible, et les pauvres religieuses s'affligeaient de le voir couvert de vésicatoires, la bouche déformée, à peine capable de faire quelques pas. Mais comment le soustraire aux témoignages, même indiscrets, de sympathie, dans une ville où il comptait tant d'amis?

Mgr Le Mée vint, escorté de son chapitre, bénir son ancien bienfaiteur; puis ce furent la sœur et le beau-frère de l'abbé Jean, accourus de Trémigon, puis la longue procession des Frères de la ville et des environs. A tous il souriait et disait un mot d'amitié ou de reconnaissance; mais personne ne reçut de lui un plus cordial accueil que sa vieille amie, Mlle de Trémereuc.

On sait que, depuis longues années, elle favorisait auprès de Féli les entreprises discrètes de l'abbé Jean, et que le révolté, sans se laisser convaincre, avait accepté d'elle plus d'une remontrance. Malgré ses souffrances, le malade crut devoir mettre à profit les nouvelles dispositions de son frère pour réveiller du même coup sa foi et son

affection. Il suggéra à Mlle de Trémereuc de lui faire savoir que, réconforté par ses bonnes paroles, il comptait désormais sur un plus complet retour. D'autre part, il fit prier M. Martin de Noirlieu de se rendre chez l'écrivain, afin de tirer parti du changement survenu.

Ces émotions et ces efforts, quoique favorisant de chères espérances, ne hâtaient point la guérison. Aussitôt après les fêtes de Noël, on entraîna le malade à Ploërmel, où il arriva, après une ou deux défaillances, qui nécessitèrent des haltes à Moncontour et à Loudéac.

Il avait quitté la maison-mère depuis vingt jours à peine. En le voyant descendre de voiture, le visage amaigri, les traits contractés, les paupières rouges et pendantes, la langue encore si embarrassée, qu'il n'arrivait pas toujours à se faire comprendre, les aumôniers et les Frères furent saisis d'une douloureuse pitié.

Pendant plusieurs semaines encore, il devait garder la chambre, soumis aux plus humiliantes nécessités ; longtemps il fallut le veiller jour et nuit.

La charité des Frères se multiplia ; mais, de la part du Père, quelle patience, quelle humilité, quelle reconnaissance pour les moindres services, et quel admirable esprit de foi !

Ne pouvant plus réciter son bréviaire, il disait le chapelet plusieurs fois le jour, et faisait psalmodier, près de son lit, les prières de règle, par les Frères qui lui donnaient des soins. Jamais son âme n'avait paru plus unie à Dieu, que depuis l'heure où il avait vu la mort de si près : « C'est un saint, un vrai saint, » répétaient ses fils, et ce spectacle accroissait leur vénération.

IV

Au milieu de ses souffrances, l'abbé Jean ne perdait pas de vue celui qu'il espérait maintenant reconquérir tout à fait. Dès qu'il put tenir une plume, il écrivit à Féli, pour le convaincre que le funeste et douloureux

passé était, selon le vœu de son frère, entièrement oublié. Son billet tenait en quatre lignes, à cause de la faiblesse persistante de sa main droite : « Cher Féli, disait-il, je te remercie de ta bonne petite lettre. Elle a été pour moi le meilleur des remèdes. Je me rétablis peu à peu. Mille hommages de vive reconnaissance à M. de Vitrolles (1). Je t'embrasse cordialement. »

Ces quelques mots ne devaient pas suffire à l'affection qui semblait renaître dans le cœur de Féli. Le malade le comprit, et pria M. Ruault d'y suppléer.

Voici la lettre que, le 3 janvier 1848, celui-ci adressa à l'écrivain :

« Bien cher monsieur Féli, je suis heureux de pouvoir vous donner de bonnes nouvelles de notre cher malade. Sa convalescence va de mieux en mieux; les membres particulièrement atteints reprennent de la fermeté. Tous les jours, nous faisons ensemble une petite promenade dans l'enclos, pendant une heure et quelquefois davantage, quand le temps le permet; et il suffit, pour que nous sortions, que la pluie ne tombe pas. La vie revient sensiblement dans tout le côté droit; il se sert du bras droit et de la main pour saisir et manier sans peine les objets de certain volume, mais il ne peut point encore écrire, si ce n'est pour signer quelques pièces officielles. Les quatres lignes ci-jointes sont les seules qu'il ait pu tracer, après quelques essais. Si le bon Père cherchait à s'émanciper un peu sur ce point, nous croirions devoir nous y opposer, car cela lui ferait du mal. et retarderait la marche de la convalescence. Une chose essentielle manque encore, c'est un bon sommeil ; il dort assez de temps, la nuit; mais le sommeil est encore agité et souvent interrompu. Nous sommes, malgré tout. pleins de l'espoir que la convalescence ira désormais de mieux en mieux, à moins de quelque imprudence, que nous empêcherons, autant qu'il pourra dépendre de nous. Nous avons à cela tout intérêt, quand même notre affec-

(1) Un des plus anciens amis et correspondants de Féli, que celui-ci n'avait pas cessé de voir, bien qu'il fût catholique et royaliste.

tueux dévouement ne nous tiendrait pas assez en éveil.

« Depuis que le bien-aimé Père est rentré au milieu de nous, nous voyons avec grand plaisir, mais sans surprise, l'empressement de ses nombreux amis à demander de ses nouvelles; les réponses que nous avons à faire à tant de demandes nous donnent beaucoup d'occupation; mais ce travail nous est doux. Quant à nos bons Frères, toutes leurs lettres, depuis le fatal événement, respirent la plus vive et la plus touchante affection pour leur bien-aimé Père. Ils semblent tous comme ressusciter avec lui, tant le coup dont il a été atteint les avait consternés. Il existe parmi eux tous un tel abandon, une telle confiance en sa sagesse et son dévouement à leurs intérêts, que, dans tant de lettres qu'il a reçues d'eux ou qu'ils ont adressées à leurs Frères de Ploërmel, on ne voit pas un mot qui exprime la moindre inquiétude au sujet des dispositions prises par leur vénéré Père pour régler l'avenir de son œuvre; il ne semble pas que cette idée soit venue à l'esprit d'aucun d'eux. Ceci est bien certainement le plus efficace de ses remèdes, après la petite lettre de son bien-aimé frère, qui lui a fait tant de bien, et je puis le dire, cher monsieur Féli, qui m'en a tant fait à moi-même, car il y a longtemps — depuis ces heureuses années de Saint-Malo — que les peines et les joies des deux frères sont les miennes, et mon cœur me dit qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin (1). »

V

L'écrivain était encore sous l'influence du bon mouvement qui l'avait ramené vers le pauvre Jean. Non seulement il renonçait à ses rancunes, mais, par l'entremise d'amis communs, on avait renoué des négociations au sujet de la Chesnaie, et Féli ne repoussait plus l'idée d'y reparaître. Le 8 février 1848, le malade reçut, sous un même pli, deux lettres portant le timbre de

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

société dont vous êtes le fondateur. En ayant pris connaissance, et ayant recueilli le très grave et unanime témoignage de plusieurs Evêques, spécialement celui de Notre Nonce, elle Nous a enfin déclaré son sentiment sur les éloges à décerner à votre société elle-même et au but de son institution. Vous avez, dans le décret qu'elle a rendu sur ce sujet, avec Notre approbation, le 7 du mois dernier, le témoignage de cette louange pontificale; ainsi croyez bien que, vous et votre société, persévérant avec courage dans la saine doctrine chrétienne, trouverez toujours en Nous et en ce Saint-Siège Apostolique faveur et protection. Poursuivez donc, cher fils, poursuivez avec ardeur l'œuvre vraiment belle que vous avez entreprise depuis déjà tant d'années, et déployez, jusqu'au dernier jour de votre vie, votre zèle, vos efforts et toute votre activité pour faire régner parmi tous les membres de votre institut, la mutuelle concorde des esprits, et augmenter en eux de jour en jour le désir ardent de pourvoir, surtout en ces temps de deuil et d'amertume, à la chrétienne éducation des enfants pauvres. Nous souhaitons et Nous sollicitons du Seigneur, pour vous et pour eux tous, prospérité et consolation, et, comme présage d'un si grand bien et comme gage de Notre charité paternelle envers vous, Nous vous accordons, de l'intime affection de Notre cœur et avec amour, à vous-même, très cher fils, et à votre société tout entière, Notre bénédiction apostolique.

« Donné à Saint-Pierre de Rome, le 1er février de l'an 1851, de Notre pontificat le Ve.

« PIE IX, PAPE. »

En déployant cette lettre, les mains du vieillard tremblèrent d'émotion, et des larmes de bonheur roulèrent sur ses joues ridées. Ses labeurs surhumains d'un demi-siècle, son immense pitié pour les ignorants et les pauvres, les efforts ininterrompus de toute sa vie pour la consolation et le relèvement des déshérités, tout cela était enfin reconnu, proclamé, exalté, tout cela était récompensé d'une parole, mais de la parole victo-

rieuse qui vole jusqu'aux extrémités de la terre (1) et qui domine tous les jugements humains, puisqu'elle émane du vicaire de Dieu.

Celui qui lui disait : *Duc in altum* (2), c'était le pilote infaillible. Désormais son institut pouvait grandir et se répandre au loin. Sous la tutelle du Saint Père, il resterait fidèle à l'esprit de ses origines, et, mieux que jamais, réaliserait le vœu du divin Pasteur : *Sint consummati in unum* ?

M. de la Mennais avait d'autres raisons encore de se réjouir. L'autorité qui maintenant l'approuvait publiquement et le bénissait, c'était celle que, quinze ans plus tôt, on l'avait accusé de méconnaître, au nom de laquelle on lui avait infligé les plus injustes vexations. Les derniers doutes, si, par impossible, quelque esprit chagrin en conservait encore, allaient être dissipés par l'acte solennel de Pie IX.

Il pourrait chanter le *Nunc dimittis* de l'action de grâces; mais c'est « jusqu'au dernier jour de sa vie » que le pape lui demande de déployer son activité. Il reprendra donc, avec un courage renouvelé, les travaux qui lui ont valu les encouragements du Père commun.

(1) *In omnem terram exivit sonus eorum.* Rom. x, 18.

(2) « En pleine mer ! »

CHAPITRE XXI

LA BROCHURE DE 1844 CONTRE LE PROJET DE LOI VILLEMAIN. — LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA LOI FALLOUX. — FONDATION DU COLLÈGE SAINT-STANISLAS, A PLOERMEL.

« Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Église. » Cette maxime de Bossuet, qui avait inspiré les premiers écrits de Jean de la Mennais, sera la règle de ses actes jusqu'à la dernière heure.

Toujours sur la brèche depuis plus de trente ans pour la liberté de l'enseignement primaire, il a pris part, de plus, à toutes les batailles livrées, à partir de 1830, pour conquérir le droit d'ouvrir des collèges. La victoire est proche, et il aura sa part dans les travaux préparatoires à la loi libératrice. Avant de le voir associé aux efforts des Parisis, des Falloux et des Montalembert, il importe de rappeler l'attention du lecteur sur la brochure qu'il a lancée, au plus fort de la croisade entreprise contre le projet Villemain.

I

Dès 1844, il fait valoir, en faveur de la décentralisation du régime scolaire, des arguments dont l'habileté n'a guère été dépassée.

Un des articles du projet Villemain était ainsi conçu:

« Nulle ville ne pourra entretenir, en tout ou en partie, d'autres établissements d'instruction secondaire, qu'un ou plusieurs collèges, dont les principaux et les régents seront pourvus de grades universitaires, et nommés par le ministre de l'Instruction publique (1). » Bien entendu, principaux et régents des collèges communaux, venant de Paris ou d'ailleurs, totalement inconnus des braves bourgeois des sous-préfectures provinciales, devront être payés sur les fonds du budget municipal; en outre, chaque ville devra garantir leur traitement pour cinq ans.

Cette idée, qui, malheureusement, a fait son chemin depuis lors, entrait difficilement dans les esprits, et révoltait plus que personne M. de la Mennais. Son écrit a pour but de la faire écarter.

Après avoir démontré, chiffres en mains, que la plupart des petites villes ne pourront, faute de ressources, faire subsister leurs collèges, il relève, avec une maîtrise souveraine, le ridicule et l'odieux d'une législation qui impose à une commune l'entretien de maîtres qu'elle n'a pas choisis, dont peut-être elle réprouve les principes, et cela, sans avoir égard aux plus légitimes réclamations.

Il plaide ensuite la cause de ces « petits collèges » qui offrent aux familles l'avantage si précieux de garder leurs enfants près d'elles, sinon pour achever leur éducation, du moins pour essayer leurs forces et permettre d'apprécier leur capacité. Il montre enfin que le projet Villemain est dirigé contre les pauvres, et même contre les familles de la classe moyenne, hors d'état d'envoyer leurs fils aux collèges royaux. Quant aux écoles privées, elles seront atteintes elles-mêmes, si l'on admet les vues du ministre, par une foule de mesures vexatoires qui les empêcheront de prospérer et même de vivre. Et il conclut : « Vous tuez tous ou à peu près tous les collèges des petites et moyennes villes; vous tuez tous les pensionnats; vous tuez les institutions privées. —

(1) Article 21.

Qu'est-ce donc que votre loi? Une Saint-Barthélemy. »

Il avait intitulé sa spirituelle philippique : *De l'avenir réservé aux collèges communaux par la loi Villemain* (1), et il défendait très particulièrement les intérêts de ces collèges.

Le fait peut paraître étrange, de la part d'un homme qui avait fait jadis une si rude opposition aux universitaires bretons. On soupçonne que, s'il guerroyait ainsi contre le ministre, ce n'était pas uniquement par tendresse pour les écoles officielles.

Les choses avaient changé depuis 1820. Menacés par la concurrence des pensionnats de Frères, les collèges de plus d'une ville bretonne, ceux de Dinan et de Vitré, par exemple, s'étaient améliorés. Parfois même, l'établissement municipal et l'école libre étaient arrivés à une entente qui leur permettait de vivre côte à côte, et même de se soutenir mutuellement. Dans ce cas, la disparition du collège municipal devait porter préjudice à la maison des Frères, et M. de la Mennais avait un intérêt personnel à l'empêcher.

Mais, redisons-le, en composant sa brochure, il cédait à des motifs d'un ordre beaucoup plus général et plus élevé. Tout effort vers la centralisation, même au détriment des petits collèges universitaires, lui paraissait un malheur et une faute. La nomination directe par le ministre de tous les régents était, pour lui, une atteinte portée à la liberté des parents; c'était une faute de ne pas consulter, pour les nominations, les conseils municipaux, mandataires naturels des familles; c'en était une autre d'imposer aux jeunes gens de toutes les provinces, même dans les collèges, un enseignement uniforme, sans tenir plus de compte des traditions et des souvenirs locaux, que des nécessités, diverses à l'infini, des futures carrières.

La discipline des collèges municipaux fût-elle insuffisante, qu'il faudrait encore les défendre, car il est plus

(1) Paris, Waille, 1844.

facile aux familles d'imposer leurs conditions à des maîtres connus d'elles et choisis par elles, qu'à des inconnus habitant un chef-lieu éloigné et susceptibles de mutations indéfinies.

Les maux prévus dans la brochure furent écartés par l'accident de santé qui, emportant momentanément la raison de M. Villemain, fit abandonner son projet de loi. Mais, dans le flot de publications que provoqua, en 1844 et 1845, l'agitation catholique de Montalembert, elle avait été remarquée. Les chefs du mouvement se dirent qu'ils avaient en Bretagne un allié courageux, avisé, fort au courant des besoins de sa province, et se promirent bien, l'heure venue, d'invoquer son expérience.

II

Cette heure devait se faire attendre jusqu'à la chute de Louis-Philippe, infidèle jusqu'au bout aux promesses de sa charte. En janvier 1849, le comte de Falloux, ministre de l'Instruction publique depuis quelques semaines, crût le moment venu, pour les catholiques, de recueillir le fruit de dix-huit ans de luttes.

Intimement lié avec Montalembert et l'abbé Dupanloup, il n'avait accepté le ministère qu'en vue de conquérir la liberté d'enseignement. Ce que voulaient, en général, ces dévoués champions du catholicisme, c'était, par une législation sagement libérale, détruire l'esprit révolutionnaire, qui compromet les libertés modernes dans ce qu'elles ont de légitime, en dégoûte les peuples, et tend à les ramener vers le despotisme. L'ennemi du moment, c'était le socialisme, et c'est lui surtout qu'il s'agissait d'écraser, en modifiant profondément la condition et le mode de recrutement des instituteurs, qui, presque partout, s'en étaient fait les apôtres.

Sur ce terrain de lutte, M. Thiers consentait à donner à M. de Falloux l'énorme appoint de son talent et de son influence. Nul plus que lui ne se défiait des insti-

tuteurs, qu'il traitait volontiers d' « anti-curés » ou de « curés de l'athéisme et du socialisme ». L'ancien adversaire des Jésuites ne comptait point, d'ailleurs, remettre l'enseignement secondaire aux mains de l'Eglise; il prétendait bien laisser les collèges sous la tutelle de l'Université; par suite, il ne fallait pas compter sur lui pour obtenir une loi de liberté franche et absolue. N'importe! le petit groupe catholique, et, en particulier, Montalembert, qui combattait depuis tant d'années le monopole, se dit qu'une liberté partielle vaut mieux qu'une totale servitude, subie même avec d'éloquentes protestations, et qu'au surplus, une loi de « transaction », comme la qualifièrent alors les intransigeants, était la seule qui eût chance de réunir, à la Chambre, une majorité.

M. de Falloux ne pensait pas autrement. Sûr de l'assentiment de ses amis, qui représentaient eux-mêmes l'opinion et exprimaient le vœu d'une notable partie des catholiques, fort des promesses de M. Thiers, le jeune ministre ne perdit pas de temps. En possession du portefeuille depuis le 20 décembre 1848, il instituait, le 4 janvier suivant, deux commissions distinctes, chargées de préparer des articles de loi sur l'instruction primaire et l'instruction secondaire. Pour divers motifs, ces deux groupes de commissaires se réunirent, dès la seconde séance, afin de travailler en commun, et constituèrent une commission extraparlementaire, qui rédigea le projet de loi, tel, à peu près, qu'il devait être plus tard adopté par la Chambre.

La loi devant rallier, autant que possible, les hommes d'ordre de tous les partis, M. de Falloux avait appelé au sein de sa commission des représentants d'opinions fort diverses. On y voyait des conseillers de l'Université, comme Cousin, Saint-Marc-Girardin, Dubois, ancien directeur de l'Ecole normale. Ce qu'on appelait alors le parti catholique y était représenté par Montalembert, l'abbé Dupanloup, Augustin Cochin, Armand de Melun. Laurentie, rédacteur de l'*Union*, Henri de Riancey,

rédacteur de l'*Ami de la Religion* et Roux-Lavergne, récemment entré à l'*Univers*. M. Thiers, et, avec lui, neuf députés parmi lesquels on distinguait MM. Freslon, de Corcelles, Fresneau et l'abbé Sibour, formaient l'élément plus spécialement politique de la réunion. M. de Falloux était, de droit, le président de la commission formée par ses soins.

Avant de proposer des améliorations au régime en vigueur, il fallait le connaître à fond. Or, quelle était la situation exacte de cet enseignement primaire qui effrayait tant M. Thiers? Pour le savoir, il fallait des enquêtes loyalement conduites, provoquant le témoignage d'hommes de toutes les opinions, dont les dires pussent se corriger ou se compléter les uns par les autres.

M. Thiers appela à déposer devant la commission plusieurs hauts fonctionnaires de l'Université, comme l'abbé Daniel, ancien recteur de l'Académie de Caen (1), à qui il avait exprimé son désir de confier les écoles aux curés de campagne, et qui se prononça, sans hésiter, dans un sens différent.

Quant à M. de Falloux, persuadé que personne n'était plus compétent, en pareille matière, que les chefs de congrégations vouées à l'enseignement primaire, il convoqua au ministère, où siégeait la commission, le R. P. Étienne, supérieur général des Filles de la Charité, le frère Philippe, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, et M. de la Mennais.

III

Avait-il déjà rencontré ce dernier? Nous ne le pensons pas; mais, originaire de l'Anjou, il connaissait de réputation le fondateur des Petits-Frères, et la haute idée qu'il avait de lui se manifesta dès la première heure.

A peine la commission est-elle constituée, qu'il écrit

(1) Qui devait devenir évêque de Coutances.

au supérieur de Ploërmel, : « Monsieur l'abbé, je viens, au nom des intérêts auxquels votre existence tout entière a été consacrée, vous demander un onéreux, mais véritable service.

« Les deux commissions, réunies en une seule au ministère de l'Instruction publique, commencent une enquête sur l'état de l'enseignement primaire en France et sur les remèdes à appliquer aux abus une fois constatés. A ces deux titres, monsieur l'abbé, qui peut apporter plus de lumières que vous? qui peut mieux comprendre et faire comprendre aux hommes éminents qui recueilleront vos paroles, la portée du mal et l'urgence de la réparation?

« Pour moi, monsieur l'abbé, si, dans mon rapide ministère, je n'ai d'autre succès que celui d'avoir obtenu votre présence, votre témoignage devant la commission, je croirai avoir rendu un service inestimable et légué le plus précieux des héritages à mes successeurs, quels qu'ils soient.

« Veuillez donc me pardonner l'indiscrétion de cette démarche en faveur de la gravité de ses motifs, et laissez-moi vous offrir, avec des remerciements anticipés, que, j'espère, vous ne refuserez pas, l'hommage du plus profond respect de votre très humble serviteur, A. de Falloux (1). »

Plus encore que cette flatteuse invitation, les intérêts de l'enseignement catholique engageaient M. de la Mennais à faire le voyage; mais, hélas! impossible de quitter pour longtemps sa chambre de malade. Il s'excusa simplement et dignement.

« Monsieur le ministre, une maladie très grave, dont je suis atteint depuis près d'un an, ne me permet pas de faire, en ce moment-ci, un aussi long voyage que celui de Ploërmel à Paris. J'aurais été heureux, cependant, de faire votre connaissance, et de prendre une petite part dans le travail sur l'instruction primaire dont vous vous

(1) Lettre inédite du 22 janvier 1849. — Archives des Frères.

occupez, car personne n'y est plus intéressé que moi, et n'en comprend mieux, j'ose le dire, les difficultés pratiques et la haute importance. Mais ma santé est ruinée, et les médecins me condamnent à un repos qui m'est plus pénible que je ne puis vous le dire, dans cette circonstance. Daignez recevoir avec bonté l'expression de mes très vifs regrets, etc (1). »

Quelques semaines après, un de ses vieux amis de Bretagne, M. Aurélien de Courson, lui écrivait : « Montalembert a été désolé de votre absence de la commission réunie par Falloux. X... et les autres religieux ont chanté les louanges de l'Université! (2) »

Montalembert n'était pas le seul à se lamenter. Augustin Cochin, le gendre de Benoist d'Azy, qui connaissait, par son beau-père, la haute compétence de l'abbé Jean, ne se résignait pas, non plus, à se priver de ses lumières. Le vénéré malade ne pouvant aller à eux, ils résolurent de venir à lui. M. Cochin lui adressa la lettre suivante, signée de lui et d'un de ses collègues à la commission, l'économiste Michel.

« Monsieur l'abbé, la commission nommée par M. le ministre de l'Instruction publique pour préparer un projet de loi sur l'enseignement primaire a eu le regret de ne pouvoir recueillir de votre bouche les renseignements et les avis qu'aurait pu vous suggérer

(1) Lettre publiée par le frère Léontin. — *Chronique*, etc, t. II. p. 443. En 1875, M. de Falloux, répondant à une demande de renseignements qu'on lui avait adressée, de Ploërmel, en vue d'un premier travail sur la vie du Père, écrivait : « Mes relations avec lui n'ont pas d'intérêt historique, sauf la demande que je lui fis tenir de venir à Paris prendre place dans la commission qui prépara la loi de 1850 *(a)* et son refus plein d'humilité. Il m'a dit, je crois, qu'il avait conservé ma lettre, et vous l'aurez, sans doute, retrouvée dans ses papiers. Quant à sa réponse, qui m'avait fort édifié, je ne me rappelle plus si je l'ai emportée en quittant la rue de Grenelle, ou si je l'ai laissée dans les archives du ministère. Je m'en informerai quand je serai à Paris. En tout cas, l'historien peut affirmer que toute la commission attachait, comme moi, le plus grand prix à la présence de votre fondateur, et qu'elle regretta vivement son refus formulé dans les termes les plus simples et les plus touchants. » — Lettre inédite du 14 octobre 1875. — Archives des Frères.

(a) L'ancien ministre fait erreur; il n'avait jamais été question, pour M. de la Mennais de prendre place dans la commission.

(2) Lettre inédite du 11 mars 1849. — Archives des Frères.

votre haute expérience. Permettez-nous d'espérer que vous voudrez bien lui donner, par une courte note, votre pensée sur les principales modifications à apporter à la loi de 1833, dans le triple but que nous devons chercher à atteindre : améliorer l'enseignement et améliorer les instituteurs, fortifier l'autorité sans augmenter le monopole, garantir la liberté, sans permettre la licence.

« Il serait à désirer que vous pussiez communiquer votre opinion à la commission dans le plus bref délai, afin qu'elle eût toute sa légitime autorité dans la discussion dernière du projet, qui aura lieu prochainement. Nous prenons la liberté de joindre à cette lettre, écrite avec autorisation de M. le ministre, une note des principales questions sur lesquelles nous serions heureux de connaître votre sentiment, afin que le projet si important qui est préparé soit entouré de toutes les lumières et de toutes les opinions propres à le rendre le moins imparfait possible, le plus conforme aux besoins et aux vœux de la société.

« Votre réponse, monsieur l'abbé, sera un nouveau service rendu à l'enseignement primaire, auquel vous avez consacré, avec un si infatigable dévouement, toute votre vie (1). »

A cette lettre était jointe une liste de dix-sept questions relatives au régime de l'enseignement primaire. M. Cochin y avait ajouté une demande de renseignements sur le fonctionnement de l'institut de Ploërmel.

IV

La gravité de cette enquête, la confiance des membres de la commission, le vif désir d'obtenir enfin, en faveur de l'enseignement chrétien, un peu de cette liberté pour laquelle il travaillait depuis un demi-siècle, rendirent à M. de la Mennais sa belle ardeur de

(1) Lettre inédite, sans date. — Archives des Frères.

militant. Oubliant son âge et ses infirmités, il força, encore une fois, sa main paralysée à écrire un long mémoire, où il répond, de la manière la plus franche et la plus précise, à toutes les questions des enquêteurs (1).

Après avoir affirmé que les comités communaux créés pour la surveillance des écoles font presque toujours leur devoir, et qu'il n'a qu'à se louer des inspecteurs délégués par les conseils généraux, il n'hésite pas à dire que les inspecteurs de profession lui inspirent peu de confiance. « Leur méthode d'inspection est mauvaise; c'est du pédantisme, de la bureaucratie, et rien de plus. » Quant aux instituteurs laïques, leur esprit et leur conduite laissent à désirer : « On leur a beaucoup nui en essayant d'en faire des hommes politiques. »

Une des questions les plus intéressantes a été ainsi posée : « L'enseignement est-il trop étendu, ou trop restreint? »

— « L'enseignement est trop étendu, » déclare le fondateur des Frères, et il transcrit sa lettre de 1837 au ministre de l'Instruction publique, lettre où il établit qu'en exigeant le même brevet de tous les instituteurs et en le mettant à trop haut prix, on les oblige à acquérir des connaissances qu'ils n'auront jamais l'occasion d'appliquer, et on développe chez eux de malsaines ambitions.

Ses observations contribuèrent à faire supprimer l'espèce d'inamovibilité créée par la loi de 1833 en faveur des maîtres.

« Ne sont-ils pas trop indépendants? » avait-on demandé. C'est l'occasion, pour M. de la Mennais, d'exposer de nouveau ses théories sur la décentralisation scolaire; aussi rien de plus formel que sa réponse : « L'inamovibilité, dit-il, est un très grand mal : pour les communes, qu'elle force à conserver des instituteurs qui ne leur conviennent pas, et pour les instituteurs eux-mêmes,

(1) Voir le texte de ces réponse, à la fin du volume (*Appendice K*).

qu'elle affranchit de la salutaire dépendance des autorités locales... La nomination des instituteurs doit appartenir aux communes. Toute école dirigée par un instituteur qui ne serait pas de leur choix ne prospérerait jamais, dans nos campagnes surtout. Mais un *veto* pourrait être réservé aux autorités supérieures. »

Il s'élève ensuite contre l'excessive difficulté des examens, qui en éloigne nombre de candidats étrangers aux écoles normales. « Cependant, observe-t-il, plus les concurrents seraient nombreux, plus il serait facile de faire de bons choix. La concurrence, c'est la vie, c'est le progrès! »

On lui a soumis l'idée de conseils académiques départementaux, création qui, plus que toute autre, permettrait de décentraliser l'enseignement. « Un comité de département ainsi constitué, déclare-t-il, serait, sans doute, tout ce qu'il y aurait de mieux pour confirmer ou infirmer le choix des communes, pour proposer l'avancement ou prononcer la révocation des instituteurs, lorsqu'il y aurait lieu. L'évêque devrait, en cas d'absence, déléguer un prêtre de sa confiance pour l'y représenter.»

Il terminait son rapport en demandant que l'enseignement des filles fût maintenu sous le régime d'absolue liberté, et en jugeant sévèrement les écoles supérieures créées en vue de cet enseignement.

C'est le 16 avril que ces réponses furent envoyées à Paris. Quelques jours après, la commission se réunissait en séance plénière, discutait point par point les conclusions des rapporteurs, arrêtait des décisions définitives, et fondait en un seul les deux projets relatifs aux deux ordres d'enseignement. Le 18 juin, M. de Falloux déposa sa loi sur le bureau de l'Assemblée législative. Les commissaires avaient adopté toutes les réformes proposées par M. de la Mennais.

V

Ce que venait de faire le supérieur des Frères peut paraître, à distance, un acte assez simple, dicté par l'intérêt bien entendu de l'enseignement chrétien. On en juge autrement quand on se reporte aux discussions passionnées qui divisèrent les catholiques au sujet de la loi Falloux. Il fallait un vrai courage, en Bretagne surtout, pour se rallier publiquement à un homme qui, aux yeux d'une masse de bons prêtres et de plus d'un évêque, passait pour l'artisan de regrettables compromissions.

C'était l'époque où Montalembert, naguère si exalté par les catholiques des Côtes-du-Nord, était renié par eux et presque vipilendé : « J'apprends par Aurélien de Courson, écrivait l'éminent orateur, des détails nouveaux et attristants sur le soulèvement à peu près général des catholiques bretons contre moi. Je ne suis plus aux yeux des sages que le lieutenant de Falloux, et aux yeux des ardents qu'un défectionnaire (1). »

Dans le groupe des amis du Père, on ne pensait guère autrement. Il entendait des déclarations comme celle-ci : « M. de Montalembert m'a écrit dernièrement, et ne m'a pas dit un mot de sa fameuse loi de transaction entre M. Thiers et lui. Ils se sont accordés aux dépens de la liberté et du bon sens (2). »

Et il savait que ces lignes de l'excellent abbé Kermoalquin traduisaient la pensée de l'immense majorité du clergé breton.

Devait-il, encore une fois, risquer sa popularité, ou même encourir la mésestime de ses confrères, sur une question dont il n'était pas tenu, en rigueur, de s'occuper? Le souci de sa tranquillité lui conseillait de s'abstenir;

(1) *Journal*, 17 juillet 1849. Cité par le R. P. Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 470.

(2) Lettre inédite, sans date. — Archives des Frères.

mais l'intérêt de l'Eglise, que son concours pouvait aider à obtenir une situation meilleure, ne lui commandait-il pas l'action? Sa résolution fut prompte. Sans nier les lacunes de la loi qu'on prépare, il juge que jamais les catholiques ne trouveront une occasion plus favorable d'abolir le monopole, que jamais on ne leur fera de plus importantes concessions; par conséquent, coûte que coûte, il défendra jusqu'au bout l'œuvre de M. de Falloux, sauf à faire l'impossible pour obtenir, par voie de conseil, les amendements convenables.

Le 23 juin, l'Assemblée législative nomma une commission parlementaire pour étudier le projet, l'améliorer s'il y avait lieu, et le mettre en état d'être discuté et voté. Mgr Parisis, évêque de Langres et député du Morbihan, y prit la place que l'abbé Dupanloup, récemment élevé à l'épiscopat, avait occupée dans la première commission. Mais M. Thiers y gardait son rôle de défenseur des privilèges universitaires (1). C'est dire que les libertés stipulées, dans le projet, en faveur des catholiques pouvaient de nouveau être mises en échec.

Cette fois, M. de la Mennais prit l'initiative de les défendre, autant que le permettaient son infirmité et son éloignement.

Il ne connaissait pas l'évêque de Langres; mais il croyait avoir quelque droit d'adresser des réflexions utiles à un député de son département, qui serait appelé vraisemblablement à soutenir la discussion avec M. Thiers, et dont la situation serait d'autant plus délicate, que, personnellement, il répugnait à plusieurs concessions du projet Falloux (2).

Il lui écrivit donc, le 18 juillet : « Monseigneur, le bon

(1) Le président de cette nouvelle commission était M. Thiers. On distinguait, parmi ses membres, Montalembert, le vicomte de Melun, l'abbé de l'Epinay, grand-vicaire de Luçon, MM. Barthélemy-Saint-Hilaire, Beugnot, Sauvaire, Barthélemy, Fresneau, Du Fougeray, le pasteur Coquerel, etc.

(2) M. de la Mennais écrivait, le 14 juillet, à Mgr de la Croix : « Le projet de loi de M. de Falloux sur l'instruction primaire n'est pas tout ce qu'on pouvait espérer de mieux. Cependant il nous est favorable en

« Nulle ville ne pourra entretenir, en tout ou en partie, d'autres établissements d'instruction secondaire, qu'un ou plusieurs collèges, dont les principaux et les régents seront pourvus de grades universitaires, et nommés par le ministre de l'Instruction publique (1). » Bien entendu, principaux et régents des collèges communaux, venant de Paris ou d'ailleurs, totalement inconnus des braves bourgeois des sous-préfectures provinciales, devront être payés sur les fonds du budget municipal; en outre, chaque ville devra garantir leur traitement pour cinq ans.

Cette idée, qui, malheureusement, a fait son chemin depuis lors, entrait difficilement dans les esprits, et révoltait plus que personne M. de la Mennais. Son écrit a pour but de la faire écarter.

Après avoir démontré, chiffres en mains, que la plupart des petites villes ne pourront, faute de ressources, faire subsister leurs collèges, il relève, avec une maîtrise souveraine, le ridicule et l'odieux d'une législation qui impose à une commune l'entretien de maîtres qu'elle n'a pas choisis, dont peut-être elle réprouve les principes, et cela, sans avoir égard aux plus légitimes réclamations.

Il plaide ensuite la cause de ces « petits collèges » qui offrent aux familles l'avantage si précieux de garder leurs enfants près d'elles, sinon pour achever leur éducation, du moins pour essayer leurs forces et permettre d'apprécier leur capacité. Il montre enfin que le projet Villemain est dirigé contre les pauvres, et même contre les familles de la classe moyenne, hors d'état d'envoyer leurs fils aux collèges royaux. Quant aux écoles privées, elles seront atteintes elles-mêmes, si l'on admet les vues du ministre, par une foule de mesures vexatoires qui les empêcheront de prospérer et même de vivre. Et il conclut : « Vous tuez tous ou à peu près tous les collèges des petites et moyennes villes; vous tuez tous les pensionnats; vous tuez les institutions privées. —

(1) Article 21.

Qu'est-ce donc que votre loi? Une Saint-Barthélemy. »

Il avait intitulé sa spirituelle philippique : *De l'avenir réservé aux collèges communaux par la loi Villemain* (1), et il défendait très particulièrement les intérêts de ces collèges.

Le fait peut paraître étrange, de la part d'un homme qui avait fait jadis une si rude opposition aux universitaires bretons. On soupçonne que, s'il guerroyait ainsi contre le ministre, ce n'était pas uniquement par tendresse pour les écoles officielles.

Les choses avaient changé depuis 1820. Menacés par la concurrence des pensionnats de Frères, les collèges de plus d'une ville bretonne, ceux de Dinan et de Vitré, par exemple, s'étaient améliorés. Parfois même, l'établissement municipal et l'école libre étaient arrivés à une entente qui leur permettait de vivre côte à côte, et même de se soutenir mutuellement. Dans ce cas, la disparition du collège municipal devait porter préjudice à la maison des Frères, et M. de la Mennais avait un intérêt personnel à l'empêcher.

Mais, redisons-le, en composant sa brochure, il cédait à des motifs d'un ordre beaucoup plus général et plus élevé. Tout effort vers la centralisation, même au détriment des petits collèges universitaires, lui paraissait un malheur et une faute. La nomination directe par le ministre de tous les régents était, pour lui, une atteinte portée à la liberté des parents; c'était une faute de ne pas consulter, pour les nominations, les conseils municipaux, mandataires naturels des familles; c'en était une autre d'imposer aux jeunes gens de toutes les provinces, même dans les collèges, un enseignement uniforme, sans tenir plus de compte des traditions et des souvenirs locaux, que des nécessités, diverses à l'infini, des futures carrières.

La discipline des collèges municipaux fût-elle insuffisante, qu'il faudrait encore les défendre, car il est plus

(1) Paris, Waille, 1844.

l'ancien conseil royal de l'Université, un conseil supérieur de l'Instruction publique, où siégeaient, à côté de huit membres de l'enseignement officiel, quatre archevêques ou évêques, trois magistrats de la cour de Cassation, autant de conseillers d'Etat, de membres de l'Institut et de membres de l'enseignement libre. Au-dessous de cette grave assemblée, des conseils académiques départementaux composés à l'image du conseil supérieur, c'est-à-dire groupant autour du recteur et de l'évêque diocésain quatre conseillers généraux et les principales autorités administratives et judiciaires; une nouvelle circonscription portant à 86 (une par département) le nombre des académies, au lieu de 20 qui existaient avant la loi; le corps des inspecteurs recruté en partie parmi les membres de l'enseignement libre; l'inspection dans les écoles privées restreinte à la moralité et à l'hygiène, telles étaient les principales dispositions visant les « autorités préposées à l'enseignement. »

La loi permettait d'ouvrir une maison d'enseignement secondaire à tout Français âgé de vingt-cinq ans, muni d'un certificat de cinq années de stage dans un établissement public ou libre, et justifiant du diplôme de bachelier ès lettres ou d'un brevet de capacité délivré par un jury spécial.

C'était là une importante innovation. Mais c'est surtout dans le domaine de l'enseignement primaire que M. de la Mennais appréciait le terrain conquis.

Reconnaissant les instituteurs libres aussi bien que les maîtres des écoles officielles, la loi exigeait des uns et des autres vingt et un ans d'âge et un brevet de capacité qui, en certains cas déterminés, pouvait être suppléé par un certificat de trois ans de stage. Selon le vœu du fondateur des Frères, l'inamovibilité des instituteurs communaux, qui l'avait si souvent entravé dans son travail de mutations, était abolie. Toujours conformément à ses vues, les maîtres étaient nommés par les conseils municipaux sur une liste de candidats dressée par le conseil académique, et cette liste était

remplacée, pour les congrégations religieuses, par une liste de présentation des supérieurs. Les écoles normales, dont il s'était toujours défié, n'étaient pas nommées dans la loi. Les départements étaient seulement obligés de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux en entretenant des élèves maîtres dans des établissements dont on ne précisait pas la nature, laissée à la désignation ou soumise à l'approbation du conseil académique. Les autorités préposées immédiatement à chaque école étaient le maire et le curé. Les anciens comités locaux étaient supprimés, mais remplacés par des délégués cantonaux désignés par le conseil académique (1).

C'était, en fait, l'abolition du monopole de l'Université pour l'enseignement secondaire; de plus, dans le domaine de l'instruction primaire, l'omnipotence de l'Etat était fortement entamée par la création des conseils académiques et les droits reconnus aux conseils municipaux.

M. de Falloux, qui avait été à la peine, ne devait pas jouir personnellement du triomphe. En octobre 1849, sa santé l'avait obligé à quitter le ministère, où il fut remplacé par M. de Parieu; mais les catholiques, reconnaissants de sa généreuse initiative, n'ont pas voulu d'autre étiquette que son nom pour désigner la loi de liberté.

M. de la Mennais, qui de longtemps ne s'était vu à pareille fête, était résolu à profiter largement des avantages conquis; mais il fallait agir à coup sûr. La loi prêtait à certaines difficultés d'interprétation, dont voici des exemples. Les Frères qui avaient fait trois ans de stage avant le 15 mars 1850 étaient-ils, de droit, dispensés du brevet, ou bien le stage ne devait-il courir qu'à partir de la promulgation de la loi? Les vicaires qui, dans plus d'une paroisse bretonne, avaient ouvert et dirigé une école communale en attendant des Frères,

(1) Cf. L'abbé L. Follioley, *La loi de 1850*, article publié dans la *Quinzaine*, n° du 1er janvier 1902.

pourraient-ils continuer à cumuler les fonctions et les traitements de leurs deux titres?

Mgr Parisis fit résoudre ces questions dans un sens favorable à l'institut; mais de divers côtés arrivèrent à Paris d'autres demandes d'éclaircissements. Le gouvernement tendait à interpréter la loi dans un sens étroit; d'où nécessité d'un commentaire rédigé par des juristes autorisés, et qu'on pût invoquer dans tous les cas douteux.

D'autre part, les catholiques étaient d'avis d'organiser immédiatement l'enseignement libre. Il fallait soutenir les nouvelles fondations, prévenir les conflits, encourager partout les hommes d'action.

Pour répondre à ces divers besoins, Montalembert créa un comité supérieur d'enseignement libre, dont il confia la présidence au comte Molé. A côté des quatre évêques membres du conseil supérieur, ce comité renfermait les prêtres les plus éminents de la capitale, les principaux magistrats, députés et écrivains catholiques. On y comptait un seul membre domicilié hors de Paris : M. de la Mennais.

VII

Montalembert n'avait pas entendu simplement rendre hommage au vétéran des luttes catholiques. Depuis la discussion de la loi, ses conseils étaient appréciés de tous, et l'on comptait bien y faire appel, en temps opportun.

L'occasion ne se fit pas attendre. M. Cochin avait été chargé, par la commission d'enseignement primaire formée au sein du comité, de préparer le commentaire des articles de loi relatifs aux petites écoles. Ce travail devait être revu par tous les membres de la commission, et publié comme leur œuvre collective.

Avant de le soumettre à ses autres collègues, l'auteur l'adressa à M. de la Mennais, le priant de l'examiner avec soin et de le renvoyer avec les annotations et remarques dictées par son expérience.

Le supérieur promit son concours; mais comment

trouver le temps d'annoter un livre, au milieu des détails d'administration qui dévoraient ses journées?

Ses observations n'arrivant pas à temps, le livre parut, portant en première page la liste des membres du comité, parmi lesquels M. de la Mennais figurait à un rang honorable.

M. Cochin le lui fit parvenir, accompagné d'une lettre pleine de courtoisie : « Monsieur l'abbé, disait-il, vous avez dû recevoir le *Commentaire* sur la loi du 15 mars 1850, en ce qui concerne l'enseignement primaire, publié par le Comité de l'enseignement libre. J'espère qu'après l'avoir parcouru, vous approuverez ce petit livre, et que vous nous pardonnerez la liberté que nous avons prise de mettre, en votre absence, votre nom au nombre des noms des auteurs, sans attendre plus longtemps les observations que vous aviez eu la bonté de nous promettre.

« Il était temps de publier, sans plus de retard, ce livre, précédé par tant d'autres, et très demandé. La nécessité, signalée par vous-même, de protester contre plusieurs interprétations officielles, très regrettables, de la loi, nous faisait un devoir de nous hâter, et cependant nous n'aurions voulu à aucun prix priver notre œuvre de la haute autorité de votre nom.

« En consentant à faire partie du comité, vous avez bien voulu accéder d'avance à cette sorte de solidarité que votre éloignement de Paris rend une marque de confiance dont nous sommes très fiers.

« Est-il besoin d'ajouter que nous recevrons avec plaisir, et que nous sollicitons même toutes les observations que votre haute expérience vous suggèrera sur le vaste sujet de l'enseignement primaire, et sur les quelques services que nous essaierons et que nous avons déjà essayé de lui rendre?

« Si vous trouvez ce commentaire utile, soyez assez bon pour le répandre dans vos écoles et autour de vous (1). »

(1) Lettre inédite du 9 août 1851. — Archives des Frères.

En retour de l'opuscule, M. de la Mennais adressa à M. Cochin un exemplaire de la Règle des Frères, soit à titre d'hommage affectueux, soit comme document permettant de défendre, au besoin, son institut.

M. Cochin ne connaissait qu'imparfaitement l'œuvre de Ploërmel. La lecture du « *Recueil* » causa à ce vaillant chrétien une émotion dont nous trouvons la trace dans les lignes suivantes :

« Monsieur le supérieur, j'ai été extrêmement reconnaissant de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de vos *Règles*. Le livre est petit, mais l'œuvre est bien grande, et, en pensant que ce livre sert chaque jour de guide spirituel et de loi volontaire à tant d'hommes qui, à leur tour, sont les bienfaiteurs de tant d'âmes, on ne peut l'ouvrir sans respect. C'est avec ce sentiment que je le garderai, et à cause du sujet, qui excite toute ma sympathie, et à cause de l'auteur, qui est entouré de toute ma vénération (1). »

VIII

Le Comité de l'enseignement libre sera emporté, avec une partie des libertés conquises, par les fantaisies despotiques du second Empire.

Comme s'il prévoyait la tempête, M. de la Mennais va mettre à profit la faculté si longtemps désirée de fonder un collège libre. L'œuvre qu'il a poursuivie toute sa vie et que des circonstances fatales lui ont arrachée des mains, à Saint-Malo, à Saint-Méen, à Ploërmel, à Malestroit, à Dinan, est enfin réalisable.

Rien ne l'empêche plus de rouvrir, à Ploërmel même et dans sa propre maison, le collège qu'il a tenté de créer autrefois, et qu'on l'a obligé de fermer en 1836.

Les élèves, il les a déjà sous la main : ce sont les enfants de son pensionnat qui désirent faire des études latines; les maîtres, ils s'offrent d'eux-mêmes : ce sont

(1) Lettre inédite du 3 octobre 1751. — Archives des Frères.

les aumôniers des Frères, qui ne reculent point devant un surcroît de besogne. Il confiera à des Frères les classes élémentaires et les cours de sciences, et quant au directeur, où trouver un prêtre mieux préparé à cette tâche que M. Ruault?

Dès 1850, on était prêt. Les commencements furent modestes. Un petit groupe d'enfants à qui il s'agissait d'apprendre le rudiment, tout en leur faisant suivre la plupart des cours du pensionnat; un jeune ecclésiastique, M. Depincé (1), chargé de l'enseignement du latin avec un laïque, M. Vardon, ancien professeur au collège de Dinan; M. Guilloux, cumulant la surveillance des études et de la discipline, la formation religieuse et la direction spirituelle des élèves avec ses habituelles fonctions d'aumônier; M. Ruault, que son état de fatigue réduit le plus souvent à donner un conseil et à signer les pièces officielles; M. de la Mennais paraissant de temps en temps pour accorder un congé, distribuer des caresses ou raconter quelque piquante histoire, telle était la composition de l'humble collège. Malgré tout, on comptait sur l'avenir, car un pensionnat primaire était un sûr moyen de recrutement.

La petite communauté ecclésiastique de Ploërmel, grossie d'un prêtre normand que nous retrouverons bientôt, formait un milieu des plus gais et des plus aimables.

A la lettre, quoique toujours infirme, le Père rajeunissait. A chaque récréation, on le voyait, dans la grande allée qui se prolonge, à travers le jardin de l'enclos, jusqu'au cimetière, lutter de dextérité avec ses confrères, jeunes et vieux, dans l'art de lancer habilement un palet. Malgré sa main tremblante, il lui arrivait souvent de remporter, au jeu de tonneau, une victoire chèrement achetée.

Le soir, pendant le repas des professeurs, c'étaient d'amicales discussions avec M. Guilloux sur les rubriques,

(1) Successeur de M. Gracia comme aumônier des Frères.

ou avec M. Vardon sur les règles de Lhomond. Quant à M. Depincé, grand lecteur de journaux, il avait beau provoquer le Père sur la politique, il n'obtenait guère de lui qu'un sourire.

Tout en goûtant le charme de ces réunions, M. de la Mennais songeait à l'avenir du jeune collège. C'était une institution particulière, dont le succès dépendait uniquement de sa présence, du zèle et de la bonne entente des maîtres qu'il y avait réunis. Après lui, qui maintiendrait la cohésion?

L'établissement ne souffrirait-il pas très vite des vices d'organisation qui affligeaient autrefois les collèges bretons, et qui l'avaient amené à fonder la société de Saint-Méen?

Fidèle à ses idées de 1825, il fit appel aux Pères du Saint-Esprit, qui dirigeaient en France quelques collèges. Son intention n'était point de disperser les prêtres qui faisaient, sous ses yeux, de si bonne besogne; il voulait, au contraire, en assurant la perpétuité de l'œuvre, leur fournir un moyen de se maintenir à Ploërmel. Dans sa pensée, les religieux appelés par lui devaient enseigner dans un petit nombre de classes, et prendre possession de l'établissement juste assez pour que, après lui, la congrégation du Saint-Esprit consentît à s'en charger. Il désirait aussi assurer des aumôniers à la maison de Ploërmel, pour le jour où celle-ci serait privée des services de MM. Ruault et Guilloux.

Le P. Schwindenhammer, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, entra dans ses vues, et, au mois d'octobre 1853, deux ou trois religieux arrivèrent à Ploërmel, sous la conduite du P. Collin, ancien supérieur de la mission de Bourbon.

Le personnel enseignant du petit collège allait être composé de trois éléments : religieux étrangers au diocèse, prêtres séculiers, Frères de l'Instruction chrétienne. C'était beaucoup, et M. de la Mennais ne se dissimulait pas les inconvénients d'une telle disparité; mais il espérait que

le tact des nouveaux maîtres, aussi bien que l'abnégation des anciens, sauraient atténuer ce que la situation avait d'anormal et d'indécis.

Il n'en fut pas tout à fait ainsi.

Persuadé, après un an d'expérience, que, malgré les plus excellentes intentions, la différence de vues nuisait au bon esprit de sa maison, M. de la Mennais n'hésita pas à faire agréer au P. Schwindenhammer ses excuses et ses regrets. Le P. Collin et ses compagnons quittèrent Ploërmel aux vacances de 1854, et le collège Saint-Stanislas reprit, sous la direction de M. Ruault, aidé de nouveaux professeurs fournis par l'évêque de Vannes, sa primitive physionomie.

A partir de 1855, on y conduisit les élèves jusqu'à la classe de seconde; bientôt le succès fut indiscutable et éclatant.

Il était dû à l'heureux choix des maîtres. Pendant de longues années, on compta parmi les professeurs deux prêtres, dont l'aîné, bien connu du lecteur, avait conduit le plus jeune au sacerdoce. A quelque temps de là, devenus missionnaires aux colonies et appelés l'un après l'autre à l'épiscopat, ils devaient se succéder sur le siège de la métropole d'Haïti (1). Les anciens élèves de Mgr Guilloux et de Mgr Hillion ne s'étonnèrent jamais de les voir parvenus à cette éminente dignité (2).

De tels prêtres formèrent des élèves d'élite. L'un d'eux, Joseph Rialan, que nous trouvons, en 1856, sur les bancs de la sixième, devait se distinguer, quelques années plus tard, parmi les zouaves pontificaux, et tomber glorieusement à Mentana, le 9 novembre 1867 (3).

(1) Mgr Guilloux, parti pour la mission d'Haïti en 1864, comme vicaire général de Mgr Testard du Cosquer, fut nommé archevêque de Port-au-Prince en 1870. Il mourut en 1885. Mgr Hillion, d'abord évêque du Cap-Haïtien, lui succéda en 1886 sur le siège de la métropole. Il est mort en 1890.

(2) Voici les noms des professeurs ecclésiastiques que nous trouvons au collège, de 1856 à 1860. MM. Sévestre, Ruault (neveu du directeur), Cadio, Chassebœuf, Hillion, Rio, Le Métayer, Jonneaux, Le Bail (deux portent ce nom), Guillonnet.

(3) Sa vie a été écrite par M. Robert Oheix.

M. de la Mennais ne vit pas les honneurs funèbres rendus à ce généreux enfant dans la chapelle de Ploërmel, où sa dépouille, ramenée d'Italie, fut reçue en triomphe; mais toute la ville de Ploërmel en larmes autour de ce cercueil savait bien de quel maître le soldat de Pie IX tenait sa foi profonde et son intrépide courage.

Le collège Saint-Stanislas devait vivre vingt ans sous ce régime familial, prêtres et Frères se prêtant un mutuel appui. Malgré tout, l'avenir restait incertain, puisque tout reposait sur le concours gracieux de l'évêque de Vannes à une œuvre qui, en rigueur, n'était pas la sienne.

En 1870, Mgr Bécel, après entente avec les Frères, résolut de transformer le collège ecclésiastique en petit séminaire diocésain. Les élèves étaient trop nombreux pour tenir désormais dans la maison des Frères. On acquit, pour les abriter, l'ancien monastère des Carmes de Ploërmel, et c'est dans cette demeure jadis sanctifiée par tant de prières, près de l'asile sépulcral des ducs de Bretagne, que deux cents jeunes gens se préparent aujourd'hui aux luttes du sacerdoce.

IX

La fondation du collège Saint-Stanislas fut, pour M. de la Mennais, le premier bienfait de la loi Falloux. Sa collaboration avec les hommes d'Etat qui la préparèrent devait lui valoir, en outre, de précieuses amitiés.

En 1851, dans une visite à ses anciens électeurs du Morbihan, Mgr Parisis s'arrêta au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, où les cours élémentaires étaient confiés à un Frère de l'Instruction chrétienne. On se réunit pour le fêter, et il avisa, pour la première fois, dans le groupe sombre des soutanes ecclésiastiques, le crucifix des religieux de Ploërmel. Aussitôt, allant droit au Frère : « Je n'avais pas encore vu, dit-il, de fils de M. de la Mennais, et je suis bien aise d'en rencontrer un aujourd'hui, afin de lui exprimer l'estime que je professe pour sa congrégation. A Paris, on lui rend toute

justice, et c'est avec bonheur que nous avons agrégé son fondateur au Comité central de l'enseignement libre. C'est le seul membre du comité qui n'ait pas sa résidence dans la capitale, mais cette exception était due au mérite de M. de la Mennais et aux importants services qu'il nous a rendus (1). »

La sympathie de M. de Falloux pour le fondateur des Frères devait s'affirmer en termes plus chaleureux encore. En 1853, l'ancien ministre, retiré en Anjou, dans sa terre de Bourg-d'Iré, a vu l'instituteur de sa commune brusquement transféré à un autre poste. Sa première pensée a été de demander un Frère à M. de la Mennais. C'est une marque de confiance qu'il donne au supérieur; mais leurs relations passées lui permettent d'exprimer franchement son désir, et même de se montrer un peu difficile. « Je viens, écrit-il, vous supplier de nous choisir et de nous destiner un sujet distingué. Notre commune est de quatorze cents âmes, et nous avons plusieurs petits docteurs de campagne, qui ne verront pas tous de très bon œil la soutane remplacer le paletot (2). »

M. de la Mennais était trop généreux pour ne pas satisfaire un homme qui avait si bien mérité des catholiques. Il envoya à Bourg-d'Iré un de ses meilleurs Frères. Quelques semaines après, il recevait la lettre suivante :

« Monsieur et digne supérieur, j'attendais l'arrivée du bon Frère pour vous exprimer toute ma reconnaissance, en même temps que je vous annoncerais son heureuse arrivée. Je m'applaudis de ce retard, car ma gratitude doit revêtir une forme particulière depuis que j'ai vu le sujet d'élite que vous avez eu la bonté de nous destiner. Son abord, sa physionomie, son langage ont gagné tous les cœurs, le mien tout le premier, bien entendu, et je ne saurais assez vous dire combien j'ai été touché en trouvant dans ce choix un témoignage

(1) D'après le récit manuscrit d'un professeur du collège de Sainte-Anne. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 20 décembre 1853. — Archives des Frères.

si évident, si délicat de votre bienveillance à mon égard. M. le Curé va vous écrire aussi pour vous offrir les mêmes sentiments et s'entendre avec vous sur les détails. Soyez bien sûr que nous allons nous unir pour que votre excellent Breton s'acclimate bientôt.

« Une seule chose pourrait ajouter encore à ma dette, monsieur l'abbé, ce serait que vous pussiez, à la belle saison, venir prendre asile chez moi, et visiter en personne votre petite école du Bourg-d'Iré. Vous m'avez refusé une visite au ministère. Combien je goûterais davantage celle que vous me feriez l'honneur de m'accorder ici, et combien je bénirais ce retard, si vous m'aviez réservé un tel dédommagement (1)! »

C'était la seconde fois qu'un ancien chef de la hiérarchie universitaire désirait confier à un membre de l'enseignement libre les enfants dont il prenait à cœur la bonne éducation. Après le protestant Guizot, le catholique Falloux proclamait, par son choix, le mérite des instituteurs formés à Ploërmel. Quel meilleur témoignage en faveur de « l'Ignorantin breton »?

(1) Lettre inédite du 12 janvier 1854. — Archives des Frères.

CHAPITRE XXII

LES FRÈRES D'ANGLETERRE ET LES FRÈRES DE NORMANDIE.

M. de la Mennais avait rêvé de travailler, par la congrégation de Saint-Pierre, à la conversion de l'Angleterre. Lorsque, dans ses conférences de 1829, il assignait cette tâche à ses missionnaires, il ne se doutait pas, sans doute, qu'ils disparaîtraient avant de pouvoir l'aborder, et qu'elle était réservée à ses Petits-Frères.

I

Le docteur Wiseman, qui, depuis 1840, travaillait à faire rétablir la hiérarchie catholique en Grande-Bretagne, et qui avait déjà opéré nombre de conversions, sentait le besoin, pour appuyer son action, d'écoles fortement organisées. Il se demandait où trouver des maîtres pour les enfants des nouveaux convertis et pour les milliers de petits Irlandais qui vaguaient dans les faubourgs de Londres.

Un prêtre d'origine bretonne, M. l'abbé Mahé, lui parla des Frères de Ploërmel.

Ce fut un trait de lumière. Nommé, en 1848, pro-vicaire apostolique de Londres, Mgr Wiseman eut l'idée de créer une branche anglaise de Frères de l'Instruction

chrétienne, destinée à pourvoir de maîtres catholiques les principales villes anglaises. Ses collègues de l'épiscopat applaudirent. Restait à obtenir l'assentiment de M. de la Mennais.

M. l'abbé Mahé fut envoyé à Ploërmel. L'œuvre semblait si difficile, que le fondateur hésita d'abord ; mais le souvenir de ses anciens projets, un exposé plus complet des besoins et des ressources de Mgr Wiseman et un tableau plus détaillé du merveilleux mouvement de conversion qui agitait l'Angleterre le décidèrent à envoyer quelques ouvriers dans cette moisson si riche de promesses.

Sa première lettre à Mgr Wiseman esquisse déjà un plan d'organisation. Charmé de son bon vouloir, le prélat lui adressa, le 13 août 1848, une demande en règle.

« Monsieur l'abbé, lui disait-il, vous ne serez pas surpris de voir que la très aimable lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, il y a quelque temps, au sujet de vos Frères, ait porté fruit, et que je vienne de nouveau vous importuner sur une affaire qui peut avoir des suites aussi importantes pour la religion dans ce pays. Je vous demande donc, au nom de l'épiscopat anglais tout entier, si vous consentiriez à recevoir dans une de vos maisons, pour les qualifier pour l'enseignement (1), quelques-uns de nos sujets anglais, au nombre de huit environ.

« Si vous agréez notre demande sur ce point, seriez-vous assez bon de fixer les conditions auxquelles vous pourriez recevoir nos jeunes gens, et quelle serait la durée de leur noviciat? Mais peut-être préféreriez-vous, et cela entrerait aussi parfaitement dans nos idées, nous envoyer ici, à Londres, deux de vos bons Frères, capables de diriger une maison normale et de nous former des professeurs, à la fois dans l'esprit de votre excellente institution et conforme au génie national.

(1) Le lecteur remarquera cette locution anglaise dans une lettre écrite, d'ailleurs, en bon français.

« Nous vous regardons, monsieur l'abbé, comme notre seconde Providence dans l'œuvre de la régénération de nos pauvres. Nous voulons vous prendre pour notre modèle dans cette difficile entreprise, et, avec votre concours, nous ne désespérons pas d'arriver au but. Ainsi vous aurez assuré le salut d'une grande portion de la jeunesse dans les deux Bretagnes, et, de cette façon, vous aurez rendu à l'Angleterre l'apostolat qu'elle exerça avec tant de fruit parmi vous dans les premiers temps de nos deux Eglises.

« Puisse Dieu vous inspirer une réponse favorable à notre demande (1) ! »

M. de la Mennais fit de son mieux pour contenter le prélat. Il ne pouvait, il est vrai, accorder aux évêques d'Angleterre ce qu'il avait dû refuser tant de fois à leurs collègues de France, et, dans sa réponse à Mgr Wiseman, il écarta l'idée d'envoyer à Londres des Frères de la maison-mère; mais il promit le meilleur accueil aux novices anglais qu'il plairait à l'évêque de lui confier.

Afin de prévenir tout malentendu, il appela l'attention de celui-ci sur un point important.

« Vous comprendrez, Monseigneur, dit-il, que les sujets que vous nous enverrez doivent être animés de l'esprit de mortification et de pauvreté, de l'esprit de renoncement et de piété.

« J'insiste sur ce point, que je regarde comme essentiel pour le succès, et je désire que vos sujets comprennent bien qu'ils ne trouveront au noviciat, comme dans la congrégation, qu'une vie simple et cordiale, une obéissance d'enfant, en un mot une vie de famille, dont la perfection est beaucoup plus difficile à atteindre que celle des grandes mortifications ; qu'ils ne doivent donc s'attendre à rien de ce qui peut frapper l'imagination, mais se préparer à tout ce qu'il y a de plus pauvre et de plus simple (2). »

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite du 8 septembre 1848. — Archives des Frères. — La lettre suivante, également adressée à Mgr Wiseman, et que M. de la

Réflexions austères, sans doute, mais que l'avenir justifiera. Pleinement satisfait des offres du fondateur, Mgr Wiseman fit partir pour Ploërmel cinq jeunes gens, la plupart de famille irlandaise et d'origine modeste, mais suffisamment instruits et capables de dévouement. Trois autres les suivirent, et, au mois d'avril 1849, tous étaient réunis à la maison-mère. Bientôt on en compta douze. Ils devaient, les uns et les autres, passer deux ans au noviciat.

Dans ce milieu si nouveau pour eux, leur attitude fut satisfaisante. Le Père se bornait à dire, en parlant

Mennais joignit à celle que nous venons de citer, montre jusqu'où allaient, dans une œuvre aussi nouvelle pour lui, sa clairvoyance et son esprit pratique.

« Monseigneur, hier, je me suis empressé de vous témoigner ma bonne volonté de répondre à vos désirs, et j'ai eu l'honneur de vous entretenir des conditions matérielles auxquelles je recevrai à mon noviciat de Ploërmel les jeunes gens que vous voudrez bien me confier; aujourd'hui, j'ai à vous parler de quelques détails d'exécution.

« En même temps qu'ils se formeront à la vie religieuse, vos jeunes gens devront se préparer à enseigner en Angleterre, et je désire que, pour cela, ils apportent avec eux quelques livres qui leur seront nécessaires, et qui me sont indispensables à moi-même pour les bien diriger dans leurs études.

« Et d'abord, ils devront apporter les ouvrages anglais les plus estimés sur les méthodes d'enseignement primaire, afin que je puisse comparer celles qui sont en usage en Angleterre avec celles qui règnent en France.

« 2° Comme il ne s'agira pas seulement pour nous de faire des théories, mais d'en venir à la pratique, nous aurons besoin des divers livres élémentaires et tableaux en usage dans vos écoles pour apprendre à lire aux enfants depuis les premiers principes jusqu'à la lecture parfaite.

« 3° A ces livres, je vous prie d'ajouter, pour chacun de vos sujets, un exemplaire des meilleurs Éléments d'histoire abrégée de votre nation, car c'est de celle-là, bien plus que de la nôtre, qu'ils devront s'occuper.

« 4° Je désire aussi qu'ils se munissent des ouvrages d'histoire sainte et de la religion, et des catéchismes que vous comptez adopter pour vos écoles.

« 5° Vous voudrez bien également leur remettre les Eléments de grammaire anglaise, de géographie, et les atlas des cartes d'Angleterre que vous vous déciderez à adopter.

« 6° Quant aux mathématiques, il n'auraient besoin que des Eléments en langue anglaise, pour faciliter l'intelligence des démonstrations.

« 7° Ils ne trouveront point ici de livres de piété en leur langue; ils feront donc bien d'apporter ceux dont vous jugerez à propos qu'ils se servent pour leurs exercices particuliers et quotidiens.

« Pardon, Monseigneur, de tous ces détails minutieux, dont vous comprendrez l'importance, et qui n'ont d'autre but que de mieux seconder vos desseins! Veuillez recevoir de nouveau l'assurance de tout mon empressement à vous seconder, et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. » — Lettre inédite du 9 septembre 1848.

d'eux : « Ce sont des jeunes gens de mérite; ils vont fort bien (1). »

Il est probable qu'ils eurent assez de vertu pour accepter, pendant quelques mois, la vie relativement austère qu'on leur imposait, sans toutefois se résoudre à la mener sans adoucissement, une fois rentrés dans leur pays.

Ce qui leur coûtait particulièrement, c'était de s'adapter au régime alimentaire de Ploërmel, « insuffisant, déclaraient-ils, à l'appétit insatiable de « John Bull ». Bref, on eut quelque peine à les former à ces vertus de « mortification et de pauvreté » que M. de la Mennais déclarait essentielles aux Petits-Frères de l'Instruction chrétienne. Néanmoins, tenant compte d'habitudes anciennes et du caractère anglais si enclin au confortable, le fondateur se montra indulgent.

II

En 1850, les mois de noviciat écoulés, le premier groupe anglais rentra à Londres, avec l'habit de l'institut, et ayant fait, pour un an, le vœu d'obéissance. Les jeunes religieux étaient accompagnés du frère Mélaine, chargé par M. de la Mennais de les gouverner, jusqu'à nouvel ordre.

Mgr Wiseman venait de succéder, sur le siège de Londres, au docteur Walsh. En rétablissant la hiérarchie catholique dans le pays, Pie IX allait le créer cardinal et archevêque de Westminster. Ni la préoccupation de ces graves événements, ni le souci de l'agitation protestante qui accueillit son élévation à la pourpre, ne lui firent oublier l'œuvre des écoles.

Dès 1847, les vicaires apostoliques d'Angleterre et du pays de Galles avaient formé un comité pour l'organisation et la défense des écoles catholiques. Le nouveau cardinal recommanda chaudement ses jeunes religieux

(1) Lettre inédite à Mgr de la Croix, 17 avril 1849. — Archives des Frères.

aux membres influents de ce comité, qui les établirent aussitôt, à leurs frais, dans un faubourg de Londres.

La paroisse où devait s'ouvrir leur première école, Sainte-Marie de Hammersmith, était intéressante à plus d'un titre. Elle comptait une nombreuse population catholique et possédait une belle église gothique. La maison destinée aux Frères était vaste et commode; les habitants les accueillirent avec une faveur marquée. Rien n'eût manqué au bon ordre de la communauté et au succès de l'école, si le frère Mélaine eût pu conquérir sur ces jeunes gens, désormais exposés aux tentations de vie large et immortifiée, une suffisante autorité.

Sans doute, ils écrivaient au fondateur tous les deux mois; ils avaient même conservé de ses attentions un souvenir touchant; mais, ne sentant plus immédiatement au-dessus d'eux cette main qui prévenait leurs écarts, ils retombèrent peu à peu sous l'empire de la volonté propre, et le relâchement gagna les mieux disposés.

Bientôt il fut avéré que le frère Mélaine, ne sachant qu'imparfaitement la langue, étranger à plusieurs matières d'enseignement qu'on exigeait dans les écoles anglaises, incapable de se plier à des habitudes qu'il regardait comme contraires à l'esprit de l'institut, n'arriverait à satisfaire, ni les jeunes Frères, ni le comité des écoles.

Il n'avait qu'à repasser en France, et son départ fut arrêté, d'un commun accord, entre le cardinal et M. de la Mennais.

Si quelqu'un devait réussir dans cette charge délicate, ce ne pouvait être qu'un Anglais. M. l'abbé Glenie, ancien élève d'Oxford, prêtre d'intelligence ouverte et de vertu éprouvée, fut choisi pour diriger l'école de Sainte-Marie et présider aux exercices religieux des Frères.

Son premier soin fut d'aller à Ploërmel, prendre les conseils de M. de la Mennais. D'ailleurs, il ne devait être, jusqu'à nouvel ordre, que le délégué du Père,

entre les mains duquel les jeunes Anglais avaient fait leurs vœux. Son voyage eut lieu au mois de novembre 1851. Après avoir assisté, pendant plusieurs semaines, aux exercices du noviciat, il quitta la Bretagne, plein de confiance en l'avenir.

Tout alla bien d'abord. De temps en temps, de jeunes Frères revenaient, après les deux ans d'épreuve passés en Bretagne, grossir la petite phalange. Bientôt il fut possible de fonder deux nouvelles écoles dans un quartier italien de Londres; une autre fut établie à Liverpool; à peine ouvertes, toutes étaient envahies par des centaines d'enfants.

Informé de ces résultats, M. de la Mennais voulut préparer la branche anglaise de son institut à une complète autonomie, et, le 12 octobre 1852, il rédigea la note suivante, destinée au cardinal Wiseman :

« Nous n'avons qu'à louer Dieu du succès de notre œuvre en Angleterre. Mais il est temps de nous occuper de ce qu'il reste à faire pour l'affermir et pour l'étendre par degrés. Je vais exposer avec simplicité mes idées à cet égard; je les soumets sans réserve au jugement de Votre Eminence.

« 1° Les Frères anglais doivent former plus tard une congrégation distincte de celle de Ploërmel; cependant elle en suivra les règles et en adoptera les usages, dans tous les points essentiels.

« 2° Pour le moment, on ne peut que préparer les Frères à une existence qui leur soit tout à fait propre, et voici, selon moi, la meilleure marche à suivre pour arriver à un but si désirable le plus tôt possible, mais avec prudence et sagesse.

« Je donne immédiatement à M. Glenie toute l'autorité que j'ai exercée jusqu'à présent comme supérieur général en recevant les vœux.

« M. Glenie les recevra à l'avenir, et en dispensera, s'il y a lieu, sans qu'aucun recours vers moi soit nécessaire; il organisera le noviciat, y recevra les postulants, réglera tous les emplois, et placera les sujets comme il le jugera

bon; en un mot, il fera à Londres ce que j'ai fait moi-même à Ploërmel, le tout dans la plus entière dépendance de l'évêque diocésain.

« 4° Si Monseigneur le trouve bon, je conserverai seulement le droit de direction.

« 5° Plus tard, et lorsque Monseigneur jugera qu'il y a un nombre suffisant de Frères anglais liés par le vœu perpétuel pour qu'ils prennent part à l'administration (douze par exemple), deux de ces Frères seront nommés par M. Glenie et approuvés par Son Eminence pour former le conseil, dont les attributions seront les mêmes que celles énoncées dans mon Acte de dernière volonté.

« Ce qui précède sur le gouvernement de la société naissante est loin d'être complet; mais je pense que cela suffit dans l'état présent des choses; il est trop tôt, ce me semble, pour agiter les autres questions auxquelles le développement de l'œuvre pourra donner lieu (1). »

Le succès reposait désormais sur l'abbé Glenie. Esprit cultivé et méthodique, il avait su tout de suite adapter l'enseignement des Frères aux besoins du pays. Mais comment un homme élevé au milieu des libres ébats des *scholars* d'Oxford, habitué à la vie large du clergé anglais, eût-il pu maintenir dans sa maison les sévères observances de Ploërmel ?

Moins rigoureux que le frère Mélaine pour les infractions à la règle, il se vit promptement débordé par les exigences de ses religieux. Quelques-uns s'émancipèrent à ce point, qu'il fallut leur remettre leurs vœux.

Le pauvre supérieur avait beau prendre les conseils de M. de la Mennais; trop faible pour les suivre, il descendait, de concession en concession, jusqu'à la tolérance de toutes les fantaisies. Bientôt ce fut l'indiscipline incorrigible, prélude fatal de la dispersion.

Il crut, un instant, que le vœu d'obéissance était un frein insuffisant, et que l'œuvre serait sauvée, le jour où les Frères consentiraient à se lier par les grands

(1) Pièce inédite. — Archives des Frères.

vœux. Le docteur Manning, supérieur des Oblats de Saint-Charles, de Bayswater, était alors à Rome. Il tenta, au nom du cardinal Wiseman, d'affilier l'humble institut des *Brothers of Christian Instruction* à celui des Pères des Ecoles pieuses, fondé par saint Joseph de Calasance. L'idée ne fut pas approuvée à Rome, et le docteur Manning se contenta de rapporter à l'abbé Glenie un exemplaire des règles de cette congrégation.

On ne trouvait plus de postulants pour le noviciat de Hammersmith, sans doute parce que la communauté, tombée dans le relâchement, avait perdu son prestige auprès des catholiques.

Mais les évêques ne se résignaient pas à manquer de maîtres chrétiens. Faute de mieux, on se décida à bâtir, près de la maison des novices, une école normale destinée à la formation de bons instituteurs laïques. Les Frères les plus capables y donneraient l'enseignement, et les deux maisons recevraient la direction de M. Glenie.

Ce projet fut adopté, et l'on vécut ainsi jusqu'en 1861, époque de la démission de l'abbé Glenie. La dernière lettre du digne prêtre à M. de la Mennais est datée de décembre 1854. Le directeur de l'école normale abandonna, vers ce temps, la règle des Frères bretons, pour faire suivre aux quelques religieux restés près de lui celle de saint Joseph de Calasance. Dès lors, tout lien fut rompu entre Ploërmel et Hammersmith (1).

Les Frères avaient travaillé quatre ans, comme disciples de M. de la Mennais, à l'éducation des pauvres dans deux grandes villes anglaises. En apparence, le résultat était médiocre; mais Dieu fait croître tôt ou tard les germes confiés à sa Providence. A l'heure où nous écrivons, le supérieur général des Frères bretons se

(1) En 1861, la retraite de l'abbé Glenie amena la dispersion des derniers Frères. L'école normale de Hammersmith fut alors confiée, pour l'enseignement profane, à des maîtres laïques, et, pour la direction spirituelle, aux Pères de l'Oratoire de Londres. — Cf *Fortyninth annual report of the catholic schools comittee*, p. 19.

propose de fonder une école aux Eats-Unis pour les enfants de cette race que M. de la Mennais désirait si vivement voir rentrer au bercail du Pasteur suprême.

III

Une autre branche de Frères, greffée sur le tronc vigoureux de Ploërmel, devait donner au fondateur de plus durables consolations.

A deux pas de la petite ville de Tinchebray, en plein bocage normand, à mi-côte d'une pente ensoleillée, où de longues files de sapins se détachent en bordure sombre sur le clair feuillage des pommiers, un beau collège arrête le regard du passant. Au centre, une chapelle gothique, flanquée de deux fines tourelles; en avant du saint lieu, une cour spacieuse égayée par le cristal d'eaux jaillissantes; à droite et à gauche, s'allongeant en ellipse, une colonnade copiée sur celle de la place Saint-Pierre, à Rome; puis, encadrant noblement cet ensemble, de vastes constructions affectées aux services scolaires, tel est l'établissement connu, dans le pays, sous le nom d'Institution Sainte-Marie.

L'origine de ce « Paradis des enfants » remonte à l'année 1851.

A peine la loi Falloux eut-elle libéré l'enseignement public, que M. Gouhier, curé de Tinchebray, songea à doter d'instituteurs chrétiens les campagnes du diocèse de Séez. Il avait pour vicaire un prêtre de foi profonde et d'inlassable dévouement, M. l'abbé Duguey.

Tous deux connaissaient l'œuvre de Ploërmel. Non loin de Tinchebray, dans un canton de la Manche, à Ducey, une école tenue par les Frères de l'Instruction chrétienne avait pris, presque sous leurs yeux, un rapide accroissement (1).

Convaincus que les disciples de M. de la Mennais

(1) Cette école avait été fondée en 1843, sur les instances de la vieille amie de M. de la Mennais, M[lle] de Villiers, retirée à Avranches, et décédée, le 17 février 1844, à l'âge de quatre-vingts ans.

répondaient, mieux que d'autres, aux besoins des paroisses de l'Orne; les sachant, d'ailleurs, trop peu nombreux pour franchir les frontières bretonnes, ils résolurent de former, avec l'aide de Dieu et du supérieur de Ploërmel, une milice pareille à la sienne. Tinchebray est presque aux portes du diocèse de Bayeux, et les deux prêtres savaient que les campagnes du Calvados manquaient, elles aussi, d'instituteurs chrétiens. Ils soumirent leur projet à leur évêque diocésain, Mgr Rousselet, puis à Mgr Robin, évêque de Bayeux.

Les deux prélats se prêtèrent volontiers à un essai, et l'abbé Duguey partit pour la Bretagne. Il écrivait à son curé, le 4 août 1850 : « Je suis à Ploërmel depuis midi. ..... J'ai été parfaitement accueilli par le bon M. de la Mennais, qui est le vieillard le plus aimable que l'on puisse trouver. Il m'a remis entre les mains ses règles et ses statuts, et se fait un plaisir de m'entretenir, au moins deux heures tous les jours, de ses affaires et des nôtres. Il veut bien se charger de nous former des jeunes gens si nous voulons lui en envoyer, comme il s'est chargé d'une vingtaine d'Anglais, qui lui ont été adressés par les évêques d'Angleterre ; mais je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir de lui qu'il nous donne de ses Frères, attendu qu'il est obsédé de demandes..... La maison me paraît bien tenue; on y est animé d'un bon esprit; l'enseignement y est, je crois, à la hauteur convenable. Si Sa Grandeur l'a pour agréable, on pourrait donc choisir cette maison pour modèle, et, tout en changeant quelque chose à la règle, la prendre pour base de ce que nous ferions. Je reste à Ploërmel jusqu'à jeudi. Ce séjour me fera plus de bien qu'une année de réflexions et d'études spéciales sur la matière. M. de la Mennais a, dans ce moment-ci, près de 800 Frères et 150 novices (1). »

Ces conférences de huit jours allaient porter leurs fruits. A la différence du digne abbé Glenie, M. Duguey comprit qu'il ne suffisait pas d'envoyer des novices à

(1) Lettre inédite. — Archives de l'évêché de Séez.

Ploërmel, mais que l'œuvre de M. de la Mennais devait être préparée et continuée, en Normandie même, par des prêtres initiés aux méthodes du fondateur, dans une maison où l'on éprouverait les postulants et où les jeunes Frères feraient leurs premières armes.

Qui dirigerait cette maison? Absorbé par ses fonctions de vicaire et par les soucis matériels de l'entreprise, M. Duguey ne pouvait s'en charger. Il alla trouver deux de ses amis, pourvus d'un poste honorable dans le ministère, et leur proposa simplement, pour l'amour de Dieu et des âmes, de tout quitter afin de se faire maîtres d'école.

IV

Cette offre n'effraya pas leur dévouement. Ils lui donnèrent leur parole, et se tinrent prêts à partir pour Ploërmel, au premier signal de l'évêque. M. de la Mennais encourageait le projet de toutes ses forces. « Je vous ai raconté, écrivait-il à M. Duguey, nos humbles commencements; vous savez combien ils ont été environnés d'obstacles. Courage donc, et vite à la besogne (1)! »

Même bienveillance du côté de Mgr Rousselet. Il écrivait, le 30 octobre, au vicaire de Tinchebray : « La bonté que vous a témoignée M. de la Mennais, les encouragements qu'ils vous a donnés, l'intérêt qu'il veut bien prendre à cette œuvre, les facilités qu'il vous offre pour son exécution, me semblent être une indication providentielle pour l'entreprendre sans retard. Le dévouement de nos deux excellents jeunes prêtres, à qui Dieu inspire de s'y livrer, est un dernier indice qui me touche sensiblement. Prions Dieu de bénir ces faibles efforts, et espérons que M. le curé verra bientôt les fruits de la sainte pensée qui a germé depuis longtemps dans son cœur (2)! »

M. Foucault, ancien professeur au petit séminaire de

(1) Lettre inédite du 5 septembre 1850.

(2) Lettre inédite. — Archives de l'évêché de Séez.

Séez, et M. Fouque, vicaire à Lougé-sur-Maine, méritaient à tous égards la sympathie de leur évêque. Ce dernier partit pour la Bretagne dès la fin de novembre, muni d'une lettre où Mgr Rousselet disait à M. de la Mennais : « Ne pouvant obtenir une colonie de vos enfants, je vous envoie les miens pour qu'ils prennent exemple sur les vôtres..... Je prends la liberté de vous recommander ces jeunes ecclésiastiques, comme une des plus chères espérances de mon diocèse (1). »

Quant à M. Foucault, pris d'inquiétude, au dernier moment, sur l'avenir, il ne céda point à la tentation de regarder en arrière, mais il était soucieux lorsque, suivi de deux postulants, il frappa à la porte de la maison-mère.

C'était le temps où venait de s'organiser le collège Saint-Stanislas. La société ecclésiastique de Ploërmel était plus nombreuse, plus gaie et plus accueillante que jamais. Le Père surtout, voyant, depuis quelques mois, un champ nouveau ouvert au zèle de ses fils, avait retrouvé l'entrain des meilleurs jours. Au déclin d'une vie si traversée, il eût volontiers répété la parole de Bourdaloue mourant : « Je ne sais, mon Dieu, si vous êtes content de moi, et je reconnais même que vous avez bien des sujets de ne l'être pas; mais pour moi, je dois confesser à votre gloire que je suis content de vous, et que je le suis parfaitement. »

A voir la joie qui rayonnait de son visage sillonné de rides profondes, à écouter les paroles de paix qui descendaient comme un baume dans les cœurs malades, on se sentait meilleur et déjà presque heureux. C'est surtout à table, au repas du soir, que le front le plus morose se déridait, lorsque la verve du vieillard jaillissait en saillies aussi spirituelles qu'imprévues.

Après quelques jours de contact avec cet homme vieux et malade, dont la bonne humeur narguait la souffrance, et qui, appuyé sur la Providence comme sur un soutien visible, attendait de pied ferme avanies

(1) Lettre inédite. — Archives de l'évêché de Séez.

et contradictions, l'abbé Foucault sentit s'évanouir ses doutes. Avec la parole du Père, un rayon de soleil entra dans son âme; il devait vivre neuf mois sous sa chaude influence, et marcher à sa lumière le reste de sa vie.

Malheureusement, sa mauvaise santé le rendait peu propre aux labeurs de l'enseignement.

V

On rentra à Tinchebray en septembre 1851. Il s'agissait d'ouvrir un pensionnat primaire qui pût servir, en même temps, de maison de probation. M. Duguey avait acheté un vaste terrain aux portes de la ville; on commença à bâtir. Le vicaire de Tinchebray s'ingéniait à recruter des postulants, pendant qu'un de ses amis, M. l'abbé Hamon, parcourait les diocèses de Séez et de Bayeux pour recueillir les sommes nécessaires. M. Foucault fut désigné comme chef d'institution, et cinquante enfants formèrent le noyau du pensionnat. L'essentiel était prêt. Le 2 octobre 1851, M. de la Mennais reçut de Mgr Rousselet la lettre suivante :

« Monsieur l'abbé, c'est le jeudi 15 de ce mois, que s'ouvrira notre établissement de Tinchebray, par une cérémonie solennelle, à laquelle j'espère que Mgr l'évêque de Bayeux voudra bien présider. Ce jour, si vivement désiré, ne sera vraiment heureux pour nous, que si nous avons le bonheur de vous y voir. J'ai la confiance que vous ne nous refuserez pas cette faveur, qui ne sera pas la moindre de vos bontés. Car nous n'éprouvons pas seulement le besoin de vous exprimer notre reconnaissance de tout ce que votre charité vous a inspiré de bon et d'obligeant à notre égard, mais nous voulons aussi appeler la confiance des familles, en leur montrant que notre communauté est un rejeton de la vôtre, que nous vivons de votre esprit et de votre vie, que nous agissons sous votre impulsion et à votre imitation, qu'à ces titres, nous participons aux approbations et aux

bénédictions du Saint-Siège, et que nous avons quelque droit à espérer des succès, non pas égaux, mais semblables aux vôtres. Ces deux sentiments, de reconnaissance pour vous, monsieur l'abbé, et d'intérêt pour une œuvre à laquelle vous voulez bien accorder quelque bienveillance, nous font vivement désirer votre présence. Nous espérons que vous voudrez bien condescendre à nos vœux (1). »

Malgré ses infirmités, le supérieur de Ploërmel se mit en route. La maison qu'on allait bénir n'était-elle pas la sienne, à plus d'un titre? N'allait-elle pas abriter des religieux formés par lui, et n'avait-il pas contribué lui-même à la construction du bâtiment scolaire, par l'envoi d'un de ses Frères (2), chargé d'organiser les travaux?

Le 14 octobre, veille de la bénédiction, M. de la Mennais était à Tinchebray, et, le lendemain, il émerveillait les évêques de Séez et de Bayeux par son esprit, son amabilité et l'énumération de ses œuvres de zèle. Il revint de Normandie porteur d'un nouveau diplôme : Mgr Rousselet avait cru honorer le chapitre de sa cathédrale en y faisant entrer le fondateur des Frères, à titre de chanoine honoraire.

VI

Jusque là, rien que de simple et d'encourageant dans cette fondation, œuvre de quelques jeunes prêtres pleins d'entrain et bénis par deux évêques. Les difficultés allaient commencer. Ce fut d'abord la retraite de l'abbé Fouque, incapable de supporter les fatigues du professorat. L'excellent prêtre rentra tristement, comme vicaire, dans la paroisse qu'il avait récemment quittée; mais il conserva de Ploërmel un souvenir attendri.

M. de la Mennais lui écrivait de temps en temps. Ces lettres devinrent pour lui un trésor, et il le lui dé-

(1) Lettre inédite. — Archives de l'évêché de Séez.

(2) Le frère Fulbert.

clarait en termes touchants : « Je ne saurais vous rendre le bonheur, la joie, la reconnaissance dont j'ai été pénétré à la lecture de ces douces lignes tracées par une main qui s'est levée tant de fois sur moi pour me bénir. Oh! vous savez bien consoler!.... (1) » Et encore : « Comment pourrais-je oublier votre accueil paternel, votre bienveillance, vos attentions continuelles, et ces bontés de toutes sortes et de tous les jours dont nous étions l'objet? comment oublier ces tendres conseils dictés par l'expérience, la sagesse et l'amitié? Puissé-je me rappeler longtemps ces exemples d'une vie toute sacerdotale, que le bon Dieu, par une grâce particulière, a mis sous mes yeux pendant neuf mois (2)! »

Après ce départ, ce fut la mort du vénéré doyen de Tinchebray, l'inspirateur de l'œuvre. MM. Duguey et Foucault restaient seuls chargés de trouver des postulants, de les former et d'instruire un bataillon d'écoliers qui, de jour en jour, approchait de la centaine. Pour comble de souci, un pensionnat laïque, dirigé par des maitres choisis en vue de la concurrence, s'éleva en face de la maison cléricale, avec la faveur de la municipalité.

Emu de pitié au récit des fatigues de M. Foucault, M. de la Mennais lui envoya un maître expérimenté, le frère Celse, avec mission de faire une partie des classes, et de diriger, de concert avec les deux prêtres, les jeunes religieux récemment arrivés de Ploërmel.

Il se réjouissait, au surplus, de voir avancer l'ennemi, et encourageait gaîment ses fils à la bataille : « Je suis heureux, écrivait-il à M. Foucault, d'espérer que vous aurez à combattre votre administration nouvelle. C'est un bon signe, cela! Puisque le diable vous montre ses cornes enflammées, apparemment qu'il sait bien que vous êtes appelés à lui faire beaucoup de mal : je vous en félicite. Ledit sieur n'est pas non plus de

(1) Lettre inédite du 15 janvier 1852. — Archives des Frères.
(2) Lettre inédite du 17 novembre 1851. — *Ibid.*

mes amis. Journellement il me donne des preuves de son mauvais vouloir. J'en bénis Dieu; faites comme moi, et ne soyez pas ingrat (1). »

Dire en détail les épreuves que traversa l'institution naissante : mauvais vouloir des autorités, travail dévorant imposé par la pénurie des maîtres, difficulté de recruter des postulants, malentendus avec l'évêque, serait reprendre un récit dont la trame, toujours la même, est depuis longtemps familière au lecteur.

Caractère froid, volonté invulnérable aux menaces comme aux néfastes prévisions, l'abbé Duguey allait droit devant lui, sans entêtement, mais sans défaillance; la contradiction semblait l'aguerrir.

Il n'en était pas de même de M. Foucault. Son âme délicate était froissée par les brutales réalités de la vie quotidienne; son cœur saignait bien souvent, et ce n'est qu'au vieil ami de Bretagne qu'il consentait à montrer sa blessure : « J'ai mangé, disait-il, mon pain blanc (2) à Ploërmel, avec Jean-Marie et les aimables prêtres qui le secondent. Ici, beaucoup plus, beaucoup trop de travail pour moi, et je n'ai presque aucun agrément. Je n'ai point retrouvé dans l'abbé Duguey les charmes et les bontés du Père de la Mennais, et puis, un peu de susceptibilité ici, un peu d'aigreur là, toujours trop peu de dévouement et d'abnégation, tout réuni fait que je suis souvent à charge à moi-même et aux autres. Si je pouvais seulement, une fois le mois, aller dîner et rire avec vous tous, que cela me ferait de bien (3) ! »

C'était la tentation qui, un jour ou l'autre, s'attaque au courage des meilleurs. M. de la Mennais connaissait de vieille date cette maladie des cœurs dévoués, mais trop sensibles aux égratignures; aussi, de quel accent il rappelle l'excellent prêtre à la pratique des vertus viriles ! « Allons donc, du courage ! de la persévérance !

(1) Lettre inédite du 23 septembre 1852. — Archives des Frères.

(2) Locution normande qui signifie : « J'ai passé le meilleur temps de ma vie..... »

(3) Lettre inédite du 1er février 1852 — *Ibid.*

La couronne est à ce prix! Quel mérite auriez-vous si vous n'aviez pas à souffrir? Je vous le répète, *macte animo!* Vive la Croix (1)! »

Peu à peu on adopta, comme règle de vie, cet abandon à la Providence qui était la grande force et la grande habileté du fondateur. Dès lors, les nuages se dissipèrent, et l'on vit se dessiner l'avenir d'une œuvre dont les débuts avaient inspiré de vives inquiétudes.

VII

Dès le mois de mai 1832, les premiers novices revenus de Ploërmel avaient reçu le saint habit, au cours d'une cérémonie présidée par Mgr Rousselet. « Que n'étais-je là! s'écriait M. de la Mennais. J'aurais pleuré de joie en voyant ce que vous avez déjà fait en si peu de temps (2)! »

La maison comptait alors quinze postulants, neuf pensionnaires, trois demi-pensionnaires et cent quinze externes (3).

Déchargé en partie de l'enseignement primaire, M. Foucault put donner des leçons de latin aux élèves les plus avancés. Bientôt un séminariste, séduit par l'idée de l'œuvre qui naissait à Tinchebray, y vint enseigner la musique et les mathémathiques. Un autre le suivit peu après. On avait, dès lors, à côté des petites classes, un rudiment de collège. Près du groupe primitif des Frères normands, on pouvait reconnaître, dans les quelques prêtres chargés des classes latines, le noyau de la future société des Prêtres de Sainte-Marie, qui se distingue aujourd'hui par ses succès dans les œuvres de prédication et d'enseignement.

La petite communauté des Frères vivait de sa vie propre. Elle suivait la règle de Ploërmel, mais ne re-

(1) Lettre inédite du 6 décembre 1833 — Archives des Frères.

(2) Cité dans l'opuscule : *Un ami de l'enfance : Jean-Marie de la Mennais*, p. 118.

(3) Dès 1835, le nombre des Frères de Normandie s'éleva à cinquante-cinq.

levait directement, au point de vue religieux, que de M. Duguey, devenu le supérieur de l'institut des Frères de Sainte-Marie.

Des écoles avaient été fondées à Domfront, à Vimoutiers et autres centres importants. Cependant, malgré de multiples démarches, la congrégation n'avait pas obtenu la reconnaissance légale; par suite, elle ne bénéficiait pas des avantages accordés aux instituteurs congréganistes par la loi de 1850. M. de la Mennais consentit à inscrire les noms des jeunes Frères de Tinchebray sur ses listes officielles, et à leur faciliter, par l'engagement décennal pris dans des conditions régulières, l'exemption du service militaire.

Pendant de longues années, les relations publiques de filiation entre les deux instituts se bornèrent à un voyage à Ploërmel que faisaient, chaque année, les jeunes Frères appelés à signer leur engagement d'instituteur (1).

Entre les deux fondateurs mêmes, les communications se firent rares; mais l'abbé Foucault ne cessa jamais de célébrer les anniversaires de M. de la Mennais par quelques charmantes lettres embaumées des souvenirs de Bretagne.

Avec la similitude de règle, la commune vénération

(1) En 1857, Mgr Pie, évêque de Poitiers, qui venait de fonder l'institut enseignant des « Clercs de Saint-Hilaire », demanda à M. de la Mennais d'admettre sur ses listes les noms de ses jeunes sujets soumis au service militaire. Ils échangèrent, à ce sujet, plusieurs lettres. Nous citons la plus importante :

« Monsieur l'abbé, écrivait le prélat, permettez-moi de réclamer de votre obligeance un service dont je serais fort reconnaissant, et qui importe à la gloire de Dieu et au bien des âmes.

« Plein de la pensée que rien ne saurait être plus utile que de reproduire l'excellente œuvre des Frères instituteurs telle que vous l'avez conçue, et n'ayant guère que ce moyen de procurer des instituteurs catholiques à celles de nos paroisses où domine le protestantisme, j'ai essayé une petite institution diocésaine.

« Nous avons trois de nos jeunes gens qui viennent de prendre leur brevet d'instituteurs primaires, et plusieurs autres seraient bientôt en mesure de le faire. Mais, soit pour leur exemption de la conscription, soit pour leur présentation officielle au préfet en qualité de Frères appelés par le vote des communes à occuper le poste d'instituteurs communaux, nous devons tendre à obtenir la reconnaissance légale, laquelle nous semble impossible, tandis que nous en sommes ainsi à nos premiers débuts.

« Je viens donc vous demander un service qu'on m'assure que vous avez bien voulu rendre à MM. de Tinchebray. Ce serait d'inscrire les

pour M. de la Mennais était le seul lien qui unît Ploërmel à Tinchebray. Lui mort, l'indépendance des deux instituts s'affirma de façon plus tranchée.

La société des Prêtres de Sainte-Marie, devenue prospère, vivant sous le même toit que celle des Frères et travaillant à la même œuvre, imposa peu à peu à celle-ci ses usages et son esprit. Une absorption lente, mais sûre, se préparait. On s'acheminait à faire des religieux instituteurs les Frères convers de la congrégation ecclésiastique. Mais cette idée ne ralliait pas tous les suffrages de l'humble institut; plusieurs membres souhaitaient de lui voir garder son caractère de congrégation homogène.

Dans un des chapitres généraux des Frères, on proposa l'annexion complète et définitive de la branche normande à l'institut de Ploërmel. Ce vœu réunit une majorité, et il s'est réalisé, en 1880, à la grande joie des deux familles.

noms de nos jeunes gens parmi vos profès, et d'étendre à eux le privilége dont jouit votre institution reconnue.

« M. l'inspecteur de l'académie de Poitiers, qui est excellent chrétien et m'est tout dévoué, ne voit pas de difficulté à ce qu'il en soit ainsi. Il accepterait de vous la présentation qui lui serait faite de nos jeunes Frères, pour les écoles communales qui nous sont offertes.

« Nos règles provisoires sont à peu près littéralement conformes aux vôtres. Cependant, je vous prierai de nous adresser le texte du règlement officiellement approuvé par le gouvernement.

« J'espère, monsieur l'abbé, n'être point indiscret en recourant ainsi à votre bonté. Je sais que votre charité n'a point de bornes, et qu'outre le bien opéré directement par votre précieuse fondation, vous aimez à participer à celui qui peut naître des œuvres dont la vôtre a été le signal et le modèle.

« Je suis heureux, monsieur l'abbé, de cette occasion de me rappeler à votre souvenir. J'ai eu autrefois l'honneur de dîner avec vous chez Mgr l'ancien évêque de Chartres, dont j'étais le grand vicaire.

« Agréez, je vous prie, l'hommage de la respectueuse considération avec laquelle j'aime à me dire, Monsieur, votre bien humble et obéissant serviteur.

« † L. E., évêque de Poitiers. »

Lettre inédite du 21 août 1857.

La réponse de l'abbé Jean fut comme toujours, dictée par sa charité; mais il ne pouvait couvrir légalement les Clercs de Saint-Hilaire que si Mgr Pie consentait à leur faire porter l'habit de ses Frères; à l'informer de la résidence de chacun d'eux et à le tenir au courant des mutations. Ces conditions étaient difficilement acceptables; malgré tout, les disciples du prélat enseignèrent quelque temps sous l'égide de M. de la Mennais.

CHAPITRE XXIII

DERNIERS TRAVAUX. — DERNIÈRES CONTRADICTIONS.

M. de la Mennais écrivait, le 24 mai 1852 : « Mes travaux se multiplient à mesure que ma santé décline et que mes forces diminuent (1). »

En confiant cette plainte à M. l'abbé Richard, vicaire général de Nantes, il songeait, sans doute, à ses récentes fondations de Gascogne, d'Angleterre et de Normandie, aux nombreuses paroisses bretonnes qui lui demandaient vainement des écoles, aux remaniements et aux mutations que lui imposait la loi Falloux. Il songeait aussi aux soucis que lui faisait prévoir le digne vicaire général.

Le malentendu est, ici-bas, la grande épreuve des gens de bien appliqués à une œuvre commune. On sait si elle a été épargnée à M. de la Mennais. Sans le vouloir, un prélat digne de toute estime, Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, va, de nouveau, la lui imposer.

I

Les écoles chrétiennes du diocèse de Nantes étaient partagées entre les Frères de l'Instruction chrétienne et les Frères de Saint-Gabriel, les premiers confinés au nord,

(1) Lettre inédite. — Archives des Frères.

les autres, au midi de la Loire, selon la convention de 1826.

Longtemps, M. Angebault avait exercé sur tous un contrôle aussi diligent que paternel, et ses démarches avaient épargné à M. de la Mennais plus d'un voyage dans la Loire-Inférieure.

Après son départ, moins exactement renseigné, le Père ne put veiller d'aussi près aux intérêts de la région; le diocèse cessa presque entièrement d'envoyer des novices à Ploërmel, et M. de la Mennais n'y fonda plus que de rares écoles.

C'était précisément l'époque où la confiance se détournait des instituteurs laïques pour venir aux religieux.

N'obtenant, ni de Saint-Laurent, ni de Ploërmel, le secours dont il estimait avoir un pressant besoin, Mgr Jaquemet résolut de fonder une nouvelle société de Frères, sur le modèle des deux autres, et de l'établir dans son diocèse. On verrait ainsi, dans le pays nantais, trois instituts religieux appliqués à la même œuvre, avec des règles à peu près semblables, mais séparés par les traditions et les usages, sinon par les intérêts. L'entreprise était délicate. Comment faire croire, en effet, que la nouvelle société n'aurait pas les préférences de l'évêque? Comment ôter à cette fondation tout caractère désobligeant vis à vis de M. de la Mennais?

Mgr Jaquemet s'y appliqua de son mieux. Il écrivit au Père, le 8 mars 1852 :

« Monsieur le supérieur, le concours si bienveillant que vous m'avez prêté, en m'aidant à répandre l'instruction chrétienne dans les paroisses de mon diocèse, me fait un devoir de vous entretenir d'un projet que je médite depuis quelque temps, et c'est à vous que je veux faire une de mes premières communications à ce sujet.

« Je suis profondément reconnaissant de l'empressement que vous avez toujours mis à envoyer vos Frères dans les paroisses qui les demandent; j'ai été heureux de recueillir, dans mes visites pastorales, les témoignages

du bien qu'ils font dans nos campagnes. Mon regret est qu'il y ait un trop grand nombre de paroisses privées de ces bons instituteurs, soit par défaut de ressources, soit à raison d'autres circonstances. Le désir de faire participer toutes nos paroisses, s'il était possible, aux avantages d'une instruction solidement chrétienne m'a inspiré la pensée de réunir quelques jeunes gens pour les former à l'enseignement primaire. Je les enverrais là où vos Frères ne peuvent aller; ils suppléeraient au bien que ceux-ci ne peuvent faire partout. Si Dieu bénissait ce projet, j'essaierais de conduire ces jeunes gens à la vie religieuse; ce serait une association bien humble et bien modeste. . . . .

« Le diocèse de Nantes me paraît offrir un champ assez vaste pour que plusieurs ouvriers y travaillent à la fois. Nos jeunes instituteurs viendraient glaner quelques épis à la suite de vos bons Frères de l'Instruction chrétienne et des Frères de Saint-Laurent. . . . .

« Telle est ma pensée, qui, du reste, n'a point reçu un commencement d'exécution. Je tenais à vous en parler tout d'abord, puisque c'est de concert avec vous que je désire faire l'œuvre de Dieu dans mon diocèse, en y répandant les bienfaits de l'éducation religieuse, et j'espère bien de la miséricorde de Notre-Seigneur que nous y travaillerons avec d'autant plus de succès, que nous mettrons en commun nos efforts. » . . . . .

Tout en rendant justice au zèle de l'évêque, M. de la Mennais ne fut pas dupe de ces bonnes paroles. Retirer immédiatement ses Frères eût paru l'acte d'une susceptibilité ombrageuse et causé au prélat de graves embarras. Il n'en eut pas la pensée, mais il ne dissimula, ni son étonnement, ni les conséquences fatales de l'acte qui se préparait. . . . .

« Monseigneur, écrivit-il, depuis déjà assez longtemps, j'ai entendu dire de divers côtés que Votre Grandeur se proposait de créer une congrégation de Frères instituteurs, lesquels, naturellement, un peu plus tôt ou un peu plus tard (car ce ne peut être qu'une question de temps),

seraient chargés de la plupart des écoles chrétiennes rurales de votre diocèse.

« Je n'ai pu, Monseigneur, qu'applaudir à votre zèle et souhaiter un plein succès à cette œuvre naissante. Mais, en même temps, je n'ai pu me dissimuler que la position de mes Frères dans le diocèse de Nantes allait être totalement changée, et je me suis demandé devant Dieu quel parti j'avais à prendre. Permettez que j'aie l'honneur de vous exposer avec une entière franchise toutes mes pensées sur cette grave affaire.

« 1° Il m'a toujours semblé que deux congrégations de Frères ayant absolument le même but et à peu près les mêmes conditions d'existence ne pourraient vivre longtemps en paix et prospérer dans le même diocèse. M. Deshayes, mon vénérable ami, de si sainte mémoire, en était convaincu comme moi.

« Lorsqu'il quitta Auray pour aller à Saint-Laurent, il emmena avec lui dix Frères pour former le noyau d'une congrégation nouvelle, distincte de celle que nous gouvernions ensemble. Mais, afin d'éviter qu'il y eût, dans la suite, rivalité entre elles, nous sollicitâmes de concert et nous obtînmes une ordonnance royale, qui donnait à chacune une circonscription particulière. De plus, il fut convenu entre nous qu'aucun Frère de Saint-Gabriel n'exercerait sur la rive droite de la Loire, et qu'aucun Frère de Ploërmel ne serait placé sur la gauche.

« 2° Plus récemment, quand j'ai envoyé des Frères aux colonies, j'ai refusé une forte allocation qui m'était offerte par M. le ministre de la Marine, à condition que je fournisse un certain nombre de Frères à Bourbon, lesquels auraient joui d'un traitement annuel de 1600 francs.

« Et pourquoi ai-je renoncé à un avantage si précieux pour mon œuvre? J'y ai renoncé, Monseigneur, uniquement parce que d'autres Frères étaient déjà établis dans cette île. Le ministre accueillit mes observations, et jugea, comme moi, qu'il ne serait pas sage d'introduire deux congrégations de Frères dans la même colonie.

« 3° Je pourrais citer d'autres exemples qui prouvent

que, depuis l'origine de mon institut, j'ai toujours eu une invincible répugnance à admettre, dans les campagnes surtout, ce mélange d'écoles de même espèce dirigées par des congrégations différentes. On peut, sans doute, être d'un autre avis, et je n'engage personne à préférer le mien; mais mes convictions sont anciennes; elles ont été mûries par la réflexion, confirmées par l'expérience, et, par conséquent, on ne peut trouver mauvais que j'agisse d'après elles et que je ne veuille entrer en aucune manière dans un plan d'organisation d'écoles qui leur est opposé.

« 4° Voyons maintenant où nous en sommes pour nos écoles du diocèse de Nantes. J'ai, dans le diocèse, 32 établissements qui occupent 49 Frères. Mais 49 Frères employés en supposent environ 70 en disponibilité, car il faut toujours en avoir au moins plusieurs disponibles pour remplacer les malades, les inconstants, etc.; autrement les écoles seraient exposées, à chaque instant, à être suspendues, ce qui serait un désordre complet, et ce qui amènerait bientôt et inévitablement leur ruine.

« 5° Je n'ai jamais eu du diocèse de Nantes un centime de secours ni d'aumône.

« Il résulte de cet exposé que les écoles de Nantes sont pour moi un fardeau énorme, et que, si je ne consultais que mes intérêts, je les abandonnerais toutes demain. Cependant bien différentes sont mes intentions, et, à moins d'événements imprévus, je ne précipiterai rien, je ne ferai point de Saint-Barthélemy.

« Mais, il ne faut pas s'y tromper, une fois l'ébranlement commencé, il ne dépendra pas de moi de l'arrêter; je serai obligé, quoique à regret, de rappeler successivement mes Frères pour les rendre, jusqu'au dernier, aux autres diocèses de Bretagne, d'où ils sont presque tous originaires, et qui nous les demandent avec de si vives instances. Cela ne peut être long.

« Dieu veuille, Monseigneur, que vous parveniez à former promptement assez de sujets pour combler les vides que nous laisserons, et suffire à tous les besoins!

Je serai heureux du bien que vous aurez fait sans mon concours, tout autant que si je l'avais fait moi-même. »

Mgr Jaquemet vit qu'il faisait fausse route. Convaincu qu'il ne poursuivrait pas son projet sans blesser profondément le supérieur, il y renonça, pour adopter une autre combinaison. Voici l'idée qu'il soumettait, le 2 avril, à M. de la Mennais :

« Je désirerais pouvoir vous entretenir de vive voix au sujet de ma dernière lettre, et de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Dans l'impossibilité où je suis de faire le voyage de Ploërmel, je compte vous envoyer M. l'abbé Richard, un de mes grands vicaires.

« Je serais désolé d'affliger en rien le respectable supérieur d'une congrégation qui a rendu de si grands services à mon diocèse, et dont le concours me devient, chaque jour, plus précieux; mais je pense qu'il ne sera pas impossible de concilier avec les vues de votre expérience les besoins et les intérêts de mon diocèse. Ces besoins et ces intérêts demandent que je multiplie dans les écoles de nos paroisses les Frères instituteurs. Les magistrats me le demandent, comme les curés et les populations. Si votre congrégation peut satisfaire à ce désir, je n'ai pas lieu de rien fonder de nouveau, et, si elle ne le peut pas, peut-être consentiriez-vous à établir, dans mon diocèse, un nouveau noviciat qui, en développant, dans ces contrées religieuses, les vocations, faciliterait l'accomplissement de mon désir.

« M. l'abbé Richard conférera avec vous, si vous le permettez, de ces importantes et difficiles questions. »

II

M. Richard vint à Ploërmel. A la vue de ce prêtre humble et doux, dont l'éminente piété garantissait la droiture, M. de la Mennais retrouva son affabilité et son abandon. Pendant tout un jour, le fondateur des Frères et le délégué de l'évêque de Nantes discutèrent les moyens de concilier les désirs de Mgr Jaquemet avec

les intérêts de la congrégation. On finit par admettre l'idée d'un postulat ou noviciat préparatoire, qui serait fondé dans le diocèse de Nantes pour favoriser les vocations, et dont les sujets seraient admis à Ploërmel après quelques mois d'épreuve.

Le vicaire général partit enchanté; l'évêque ratifia les préliminaires d'entente posés à Ploërmel, et, un mois, après, une convention était signée entre les deux puissances.

On avait traité à peu près sur les mêmes bases que pour l'œuvre de Gascogne.

Pour les premiers frais, le prélat mettait à la disposition du supérieur une somme de six mille francs. Celui-ci avait l'intention de joindre au petit noviciat un pensionnat, afin de fournir aux Frères les ressources indispensables. On s'entendit également sur ce point, et le frère Joseph-Marie, économe de la maison-mère, fut envoyé à Nantes, afin de trouver un immeuble propre à la nouvelle fondation.

On se fixa, après diverses recherches, sur le château historique de la Papotière, situé dans la commune de Doulon, à quelques kilomètres de Nantes, et habité, au quinzième siècle, par le favori du duc François II de Bretagne, Pierre Landais. La famille de Becdelièvre, qui le possédait, ne consentit pas à l'aliéner; les Frères durent se contenter d'un bail de trois ans : ils ne devaient pas le regretter.

C'est le 1er octobre 1852 que la petite communauté s'installa dans le vieux castel à demi ruiné. Elle devait être gouvernée par le frère Thadée, vrai modèle d'activité discrète, à qui M. de la Mennais confiait le droit d'avertissement et de réprimande sur tous les Frères de la région.

Les commencements furent pénibles. Au mois de février 1853, la maison ne comptait que huit postulants et trois pensionnaires. Mais peu à peu le mérite du frère Thadée attira la confiance des familles. Les pensionnaires vinrent nombreux, tandis que les candidats à

la vie religieuse s'obstinaient à rester rares. Au mois d'août 1857, on calculait, à Ploërmel, qu'en quatre ans, la Papotière n'avait pas fourni plus de trente postulants. C'était peu; il fut bientôt démontré qu'il y avait avantage à supprimer ce noviciat préparatoire, et l'on s'y résolut.

Cette fondation, qui ne réussissait pas sous la forme désirée, avait été néanmoins le point de départ d'un progrès incontestable.

On avait posé, à la Papotière, le principe des juvénats pour le recrutement de l'institut, et c'est en l'appliquant de nouveau, depuis 1876, que la congrégation a vu s'élever, dans des proportions inouïes jusqu'alors, le nombre de ses novices.

Les postulants de la Papotière furent remplacés par de simples pensionnaires, qui, plus que jamais, s'entassèrent dans l'école du frère Thadée. Dès 1857, il fallait leur donner un aumônier; en 1861, ils devront déserter la vieille maison trop étroite, pour aller peupler le magnifique établissement de Notre-Dame de Toutes-Aides, qui a mis le sceau à la réputation des Frères, dans le pays nantais (1).

M. de la Mennais avait trouvé dans M. l'abbé Richard un ami qui, tout en lui rendant les plus signalés services dans la Loire-Inférieure, devait lui procurer, jusqu'à ses derniers jours, la consolation qu'il appréciait le plus au monde, celle de converser avec un saint prêtre.

C'est M. Richard qui faisait, au nom de l'évêque, la visite annuelle des écoles de Frères. Chaque année, au mois d'août, il venait à Ploërmel, rendre compte au fondateur de l'état de l'institut dans le diocèse de Nantes. Nous avons sous les yeux les notes qu'il prenait, au cours de ses tournées, pour les communiquer au vénéré Père. Rien de plus mesuré et de plus sage; rien qui

(1) A l'époque même où les élèves de la Papotière étaient transférés à Notre-Dame de Toutes-Aides, le pensionnat du Thabor, fondé à Rennes par le Père en 1848, prenait un accroissement qui n'a fait que s'accentuer depuis lors. Cette maison est devenue, sous l'administration du frère Stanislas Kostka, un excellent établissement d'enseignement moderne.

révèle mieux l'esprit de foi qui, dès lors, dictait tous les actes du futur archevêque de Paris (1).

C'est à M. Richard que le fondateur des Frères dut d'entrer en relation de confiance et presque d'amitié avec Mgr Jaquemet. Ces deux hommes, dont le zèle avait failli se heurter avec un douloureux éclat, s'apprécièrent bientôt, grâce à la médiation du grand vicaire, et le prélat ne manqua pas une occasion de témoigner son estime au vieux supérieur.

Celui-ci n'était jamais en retour de courtoisie, surtout avec les évêques. L'occasion s'offrit, en 1856, d'afficher son respectueux attachement pour Mgr Jaquemet. Une vaste église, véritable joyau d'architecture gothique, venait de s'élever à Ploërmel, dans l'enclos des Frères.

C'est à l'évêque de Nantes que M. de la Mennais offrit de la consacrer. Mais nous devons, tout d'abord, rappeler l'histoire de cette construction, un des tours de force les plus étonnants du fondateur.

III

Il avait écrit, le 23 octobre 1850, à un missionnaire du Saint-Esprit : « Tout m'annonce que mon séjour sur cette terre ne sera pas long, et je puis dire avec l'Apôtre : *Tempus resolutionis meæ instat* (2). »

L'événement qu'il envisageait de sang-froid, les Frères le redoutaient alors, et, voyant l'œuvre du fondateur inachevée, ils le pressaient d'utiliser, pour le bien de l'institut, une influence dont ne jouirait pas son successeur.

Le vieux sanctuaire des Ursulines ne pouvait plus contenir les Frères à l'époque des retraites, et, de plus, tombait en ruines. Il fallait une nouvelle cha-

(1) En 1901, S. E. le cardinal Richard a bien voulu adresser son témoignage écrit, en faveur des vertus de Jean-Marie de la Mennais, au tribunal constitué, à Ploërmel, par les ordres de Mgr l'évêque de Vannes, en vue de la béatification du serviteur de Dieu.

(2) « L'époque de ma dissolution est proche. » — Lettre inédite au R. P. Gauthier. — Archives des Frères.

pelle; mais comment supporter l'énorme dépense, à une époque où le budget du noviciat se soldait en déficit, et où les bâtiments indispensables au logement du personnel n'étaient pas terminés?

M. de la Mennais hésita longtemps. Enfin, sur les instances de M. Guilloux, il se décida à raser le vieil édifice et à jeter les fondements d'une chapelle digne d'un chef-lieu de congrégation.

Ne pouvant aboutir qu'à force d'économie, il résolut, tout d'abord, d'économiser un architecte. On se rappelle le jeune Frère qui, à Pordic, avait dressé le plan d'une si remarquable église. Le Père avait sur lui de grands desseins. « Mon successeur, avait-il dit, sera un tout petit Frère, placé seul dans une grande paroisse du pays de Saint-Brieuc (1). »

Le frère Cyprien fut mandé à Ploërmel. Déjà avancé en âge, le frère Hippolyte ne pouvait plus mener de front les fonctions de maître des novices et d'assistant du supérieur. Le nouveau venu fut chargé, à la fois, de former les jeunes recrues et de diriger les travaux de la chapelle.

Chacun se mit à l'œuvre, M. de la Mennais sollicitant tous ceux de ses anciens amis qui pouvaient l'aider de leur bourse ou de leur influence, le frère Cyprien combinant sur le papier les lignes architecturales de sa future église, les Frères des écoles bretonnes et des missions se privant de tout pour apporter leur pierre à la maison de Dieu.

Le 14 septembre 1853, le fondateur posait la première pierre de la chapelle, avec la solennité accoutumée.

Bientôt, tous les ateliers de la maison-mère furent en travail pour la construction, et les exercices des Frères durent se poursuivre au bruit des pioches, des rabots, des vrilles grinçantes, des scies et des marteaux.

Les murs s'élevaient rapidement, lorsque survint la cherté de 1854, qui devait prendre les proportions

(1) *Oraison funèbre du Révérend Frère Cyprien*, par M. l'abbé Daniel, p. 10.

d'un fléau. Loin de ralentir les travaux, elle permit, au contraire de les activer, car M. de la Mennais, pour fournir du pain à une foule d'ouvriers sans travail, les réunit sur les chantiers de la maison-mère.

Il n'était pas toujours facile de maintenir la paix parmi ces artisans de rencontre. Un jour qu'ils s'étaient pris de querelle, le maire vint dire à M. de la Mennais : « Renvoyez tous ces drôles; ils ne méritent pas qu'on les fasse travailler.

— Je m'en garderai bien, déclara le supérieur; je vous punirais trop durement, vous et les habitants de Ploërmel. »

Grâce à cette patience inspirée par la charité, la crise passa, les ouvriers secourus portèrent aux nues « le Père de la Mennais », et, dans l'espace d'une année, la chapelle fut bâtie. Elle avait coûté deux cent mille francs.

Un incident d'ordre tout intime avait marqué la dernière période des travaux.

Persuadés que le Père n'avait plus longtemps à vivre et que la place de son tombeau était sous les voûtes qu'on achevait de construire, les Frères assistants (1) eurent la pensée de faire creuser un caveau destiné à recevoir ses cendres.

On se mit à l'œuvre, mais dans le plus grand secret, car le fondateur n'admettait guère l'idée de cette glorification posthume, et on était bien sûr de voir le travail arrêté net, le jour où il découvrirait le complot.

On avait donc soin de faire obstruer l'entrée du caveau par des madriers et des planches, aux heures de sa visite accoutumée. Mais, un soir, arrivant à l'improviste, il surprit les ouvriers en train de cimenter la voûte.

« Que faites-vous là? demande-t-il brusquement.

— Nous n'en savons rien, disent les maçons. »

(1) Peut-être les Frères que M. de la Mennais avait choisis pour secrétaires ne portaient-ils pas encore ce titre; mais de fait, ils l'assistaient dans le gouvernement de l'institut.

Les assistants s'approchent, déconcertés.

« Vous allez me dire, déclare le supérieur, pourquoi vous avez fait creuser ce caveau. »

Il fallut avouer la vérité.

« Ainsi, voilà qui est prouvé, reprit M. de la Mennais, vous n'auriez pas tenu compte de ma volonté formelle, que je vous avais pourtant fait connaître! Il faut que j'appelle le notaire pour dresser un acte qui vous force à respecter mes intentions. Je veux être enterré dans le cimetière commun, au milieu de vous tous. Que ce caveau soit comblé sur le champ! Ma place n'est pas ici! »

Un des assistants alla consulter le notaire, que le supérieur menaçait d'appeler.

« Faites murer simplement le caveau, dit l'officier public. L'acte que je pourrais dresser ne vous obligerait d'aucune sorte. Vous serez libres, plus tard, de procéder à une exhumation et de rapporter le corps dans l'église. »

On suivit le conseil; l'avenir devait le justifier.

La chapelle était achevée à la fin d'août 1854. En contemplant ces voûtes aériennes, vers lesquelles monteraient désormais, plus libres et plus joyeuses, les prières de ses fils, le fondateur tomba à genoux et s'abîma dans une humble action de grâces. De quel cœur il répéterait maintenant le *Quam dilecta tabernacula tua*, qui avait été la règle de sa vie!

Lorsque, le 8 septembre suivant, au soixante-quatorzième anniversaire de sa naissance, il célébra, pour la première fois, la sainte messe dans le gracieux sanctuaire, c'est encore par un *Te Deum* enthousiaste qu'il termina la cérémonie.

L'église-mère de l'institut méritait d'autres honneurs. Après entente avec Mgr Jaquemet, on fixa au 10 septembre 1856 la date de sa consécration.

Déjà, à la demande de M. Richard, le corps d'un martyr des catacombes, saint Félicissime, avait été destiné à la chapelle de Ploërmel, et, depuis le 11 octobre 1855, les précieuses reliques reposaient au milieu des Frères.

Invité à la cérémonie du 10 septembre, Mgr de la Croix avait reculé devant les fatigues d'un long voyage, mais, jouant gracieusement sur son nom, il avait tenu à offrir les croix sur lesquelles devait couler l'huile de la consécration.

La fête, favorisée par un ciel radieux, attira à Ploërmel un immense concours. Après la fonction sacrée, Mgr Jaquemet et M. Richard comblèrent d'attentions le vieux supérieur. Le lendemain, ils durent repartir pour Nantes, mais, en passant devant l'église qu'il venait de consacrer, le prélat fit arrêter sa voiture, en descendit, et alla baiser pieusement le seuil de ce lieu vénérable, où tant d'âmes désormais s'offriraient en holocauste. La dédicace de cette solennité fut célébrée, à Ploërmel, pendant huit jours.

Ce devait être la dernière grande joie du fondateur. Il est arrivé à l'âge au-delà duquel, selon le Psalmiste, il n'y a plus que misère et douleur (1). Aussi, les deuils, les séparations et les regrets vont-ils remplir ses dernières années, sans parler des contradictions que les ennemis de ses œuvres lui susciteront jusqu'au bout.

Dès maintenant, malgré les consolations que lui ménage la Providence, son âme est sous le pressoir. Avant de raconter ses deuils de famille, signalons deux épreuves qui lui viennent du dehors, et dont l'une menace son honneur, l'autre, la durée de son institut.

IV

Lorsque, vers 1850, le bréviaire romain fut introduit dans les diocèses de Bretagne, on composa, à l'usage des fidèles, des recueils d'offices extraits des nouveaux livres liturgiques. Sur le conseil du Père, M. Guilloux ajouta au *Bréviaire des laïques*, publié en 1847, un *Paroissien* qui, outre des extraits du missel et du bréviaire romains, contenait quelques rares frag-

(1) *Et amplius eorum labor et dolor*. Ps. I. XXXIX.

ments des offices propres aux diocèses de Rennes, de Saint-Brieuc et de Quimper. L'impression en fut confiée à un vieil ami de M. de la Mennais, M. de Lamarzelle, domicilié à Vannes.

Or, un imprimeur de Rennes, M. Vatar, cousin de Mgr Brossais-Saint-Marc, avait obtenu le privilège exclusif d'imprimer les *Propres* (1) des trois diocèses en question. Lorsque parut le *Paroissien* des Frères, il se prétendit lésé dans ses droits, et poursuivit en contrefaçon M. de Lamarzelle. Malgré les déclarations des évêques de Quimper et de Saint-Brieuc, qui, tout en cédant à M. Vatar le droit d'imprimer le Propre liturgique de leur diocèse, n'avaient nullement voulu empêcher qu'on en fît des extraits à l'usage des fidèles, l'imprimeur des Frères fut condamné à la saisie de tous les exemplaires non vendus et aux dépens.

M. de Lamarzelle n'était pas seul atteint; le supérieur de Ploërmel, auteur désigné du *Paroissien*, portait, devant l'opinion, la responsabilité d'avoir trempé dans une contrefaçon. Fort de son entière bonne foi, il conseilla à M. de Lamarzelle d'appeler de ce jugement devant la cour de Rennes. Il ignorait alors que, non content d'autoriser M. Vatar à poursuivre l'imprimeur de Vannes, Mgr Brossais-Saint-Marc l'y avait fortement engagé, et qu'à son défaut, il se déclarait prêt à revendiquer lui-même ce qu'il regardait comme son droit.

A peine informé que, derrière l'imprimeur de Rennes, il y avait un évêque, M. de la Mennais revint sur ses pas, et négocia un arrangement avec un grand vicaire de Mgr Saint-Marc, agissant au nom du prélat (2).

Il voulait éviter à tout prix de mettre en cause

(1) On appelle ainsi les appendices ajoutés au missel et au bréviaire romains, et qui contiennent les offices des saints locaux.

(2) Il commence par réduire l'affaire à ses véritables proportions : « Restent donc, écrit-il à M. l'abbé Combes, les extraits du « Propre » de Rennes, consistant dans quelques vieux bouts de Messes, formant ensemble une page à peine, et sept oraisons fort curieuses, qui ne sont pas moins du domaine public que le *Credo*, le *Pater*, l'*Ave* et le *Confiteor*. En réalité, voilà donc à quoi se réduit un si grand procès ! »

l'évêque de Rennes devant les tribunaux; mais, d'autre part, il ne pouvait sacrifier tout à fait les intérêts d'un homme qui, à son occasion, venait de subir une sorte de flétrissure. Le prélat fut inexorable. Il repoussa les propositions les plus raisonnables et se déclara prêt à poursuivre l'affaire devant toutes les juridictions.

Soutenus par les évêques de Quimper et de Saint-Brieuc, MM. de la Mennais et de Lamarzelle avaient toutes les chances de succès. Plutôt que de plaider contre Mgr Saint-Marc, le supérieur des Frères abandonna tous ses droits. « Monseigneur, écrivit-il au prélat, par respect pour la religion, dont l'honneur m'est cher avant tout, je ne veux pas que l'odieux et ignoble procès de M. Vatar contre M. de Lamarzelle soit plaidé dans votre ville épiscopale. Nous payerons 1 500 francs à M. Vatar, et nous tenons à sa disposition et à la vôtre tous les livres de prières dont vous avez demandé la saisie et qui ne sont pas encore vendus. Hélas! je ne suis pas celui qui perdra le plus dans cette affaire : je n'y perdrai que de l'argent (1)! »

Ces contradictions, suscitées par des dignitaires ecclésiastiques, et d'autant plus cruelles qu'il en vénérait davantage les auteurs, avaient rempli sa vie entière. Il ne s'y accoutumait pas; elles s'ajoutaient, d'ailleurs, aux tracasseries de ses vieux adversaires, que la loi de 1850 n'avait point totalement désarmés, et qui trouvaient, dans de récents décrets, de nouveaux moyens de vexation.

V

Le coup d'Etat du 2 décembre avait remis en question la loi Falloux. Si le nouveau ministre, M. Fortoul, n'osait ou ne pouvait en changer les dispositions fondamentales, il lui faisait subir de profondes altérations. C'est ainsi que la nomination des instituteurs commu-

(1) Lettre inédite du 26 juin 1853. — Archives des Frères.

naux avait été retirée aux conseils municipaux pour être confiée aux recteurs. D'autres mesures arbitraires se préparaient.

Sentant la liberté lui échapper légalement, le supérieur des Frères s'efforçait de la retenir par des moyens fort justes, mais non toujours prévus par les règlements.

Naturellement, il trouvait des censeurs dans les fonctionnaires locaux de l'Université; mais parfois ces censeurs étaient indulgents. La lutte fut d'abord courtoise.

Le recteur de l'académie des Côtes-du-Nord était, depuis 1850, un des fondateurs des conférences de saint Vincent de Paul, partisan décidé de la liberté d'enseignement, M. Paul Lamache. Cet excellent chrétien avait accepté un poste délicat, pour travailler à faire vivre en paix deux forces rivales, destinées à agir utilement l'une sur l'autre par une bienfaisante concurrence. C'est dire que l'entente était facile entre lui et le supérieur des Frères.

Ils se connaissaient de réputation, sans avoir pu se rencontrer, lorsque, en 1851, la visite annuelle du couvent de la Providence amena M. de la Mennais à Saint-Brieuc. Il alla faire visite au nouveau recteur. Celui-ci devait, vingt-cinq ans plus tard, raconter lui-même l'entrevue au successeur du Père; le lecteur nous saura gré de lui laisser la parole.

« Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel sympathique respect M. de la Mennais fut reçu, lorsqu'il me fit l'honneur de venir me voir, à Saint-Brieuc. Il connaissait et il appréciait avec la plus indulgente bienveillance quelques écrits que j'avais publiés pour la défense des libertés religieuses, de sorte qu'il rendait visite, comme il eut la bonté de me le dire, à « Paul Lamache », en même temps qu'au recteur de l'académie départementale des Côtes-du-Nord.

« Moi, je le connaissais par la vénération universelle et si bien méritée dont il était l'objet dans toute la Bretagne, par sa réputation de grande vertu et de remarquable intelligence, par le bien immense qu'il avait

fait, et surtout par son œuvre de prédilection, les écoles des Frères de Ploërmel, que je voyais fonctionner dans le département.

« Au bout de vingt minutes d'entretien, je reconnus, sans aucun étonnement, que ce saint homme était en même temps d'une gaîté charmante. C'est assez la coutume.

« La contagion de bonne humeur me gagna tellement, que je me mis à l'unisson de son langage, même pour lui présenter quelques observations motivées par certaines irrégularités légales que mon devoir était de faire cesser.

« Mon Très Révérend Père, lui dis-je en riant, il « y a ici un contrebandier et un douanier, avec cette « particularité que le contrebandier est un saint homme, « et que le douanier est, hélas! beaucoup moins res- « pectable. Mais enfin il doit et il veut remplir son office. « Avant que la loi de 1850 eût établi la liberté de l'en- « seignement, le régime des douanes universitaires était « si rigoureux, si peu équitable, qu'en vérité la contre- « bande devenait excusable et presque nécessaire. Mais « actuellement, il n'y a plus de douanes proprement dites; « la loi de 1850 n'a laissé subsister qu'un cordon sanitaire. « Vous ne tenez pas compte de ce cordon, par suite de « vos anciennes habitudes de contrebande. Mon devoir, « à moi, est de le faire respecter, et je vous avertis que « je tire, si la consigne est de nouveau violée. »

« Cette saillie lui plut beaucoup mieux que n'eût fait un langage compassé; et, de fait, il m'épargna désormais la désagréable nécessité de tirer, même à poudre.

« Il resta plus d'une heure dans mon cabinet, et, malgré la forme gaie qu'il donnait volontiers à sa pensée, comme on sentait bien la charité, la fermeté, la foi, le zèle de cette grande âme! Cette impression fut très vive chez moi, et elle y est restée très nette et très présente, quoique les particularités de sa conversation échappent à ma vieille mémoire.

« Je le priai ensuite d'entrer dans la chambre voisine, où étaient ma femme et mes enfants, et, sur mon ins-

tante prière, ce vénérable vieillard, ce grand serviteur de Dieu, nous bénit, ma famille et moi.

« Pour retourner chez lui, il voulut bien me permettre de remplacer le Frère qui lui prêtait l'appui de son bras, et, tout en cheminant très lentement, ou en faisant une petite station pour mieux accentuer ce qu'il disait, le bon vieux Révérend Père me charmait par ses amusantes anecdotes, par sa malicieuse bonhomie, par la grâce et la verve de son esprit.

« Cette conduite que je lui fis, et qui dura une trentaine de minutes, ne me parut pas en durer cinq (1). »

Contrairement au régime de la Restauration, le gouvernement impérial laissait, en province, des fonctionnaires favorables aux instituts religieux, tandis qu'en haut lieu il leur préparait des entraves.

VI

La bienveillance de M. Lamache allait être aux Frères d'un bien faible secours.

Le 31 décembre 1853, paraissait un décret dont voici les premiers articles : « Nul n'est nommé définitivement instituteur communal, s'il n'a dirigé, pendant trois ans au moins, une école en qualité de *suppléant* (2), ou s'il n'a exercé, pendant trois ans au moins, à partir de sa vingtième année, les fonctions d'instituteur adjoint. — Nul ne peut être nommé instituteur suppléant, s'il ne remplit les conditions déterminées par l'article 25 de la loi du 17 mars 1850 (obligation du brevet de capacité ou du stage de trois ans). — Les instituteurs suppléants peuvent être chargés, par les recteurs des académies, de la direction, soit des écoles publiques, dans les communes dont la population ne dépasse pas 500 âmes, soit des écoles annexes dont l'établissement

(1) Lettre au R. F. Cyprien, datée du 15 octobre 1875.

(2) Le mot de *suppléant* était assez mal choisi, puisqu'il pouvait s'appliquer à de jeunes instituteurs placés *seuls* dans une commune de moins de 500 âmes, et, par suite, ne suppléant personne.

serait reconnu nécessaire. — Les instituteurs suppléants dirigeant des écoles publiques reçoivent un traitement dont le minimum est fixé ainsi qu'il suit, y compris le produit de la rétribution scolaire : Instituteurs suppléants de 1re classe, 500 francs; instituteurs suppléants de 2e classe, 400 francs (1). »

Quelques mois après, le 14 juin 1854, les académies départementales étaient supprimées, et les attributions des recteurs passaient aux préfets.

Ces mesures, qui gênaient singulièrement les maîtres laïques, allaient être un désastre pour l'institut de Ploërmel.

Les jeunes Frères destinés aux écoles publiques ne pouvaient réunir les conditions exigées des instituteurs suppléants, puisque, les établissements étant essentiellement d'un seul Frère, ils ne pouvaient être placés comme maîtres-adjoints.

M. de la Mennais possédait bien sept grands établissements reconnus comme écoles publiques, et les jeunes Frères employés dans ces écoles auraient pu, à la rigueur, recevoir, après trois ans, le titre de suppléants; mais, outre que ces jeunes gens étaient trop peu nombreux pour suffire à tous les besoins, un article de la règle des Frères les frappait d'incapacité légale : ils n'étaient pas rétribués nominativement en qualité de stagiaires, et l'on ne reconnaissait ce titre qu'à ceux qui touchaient personnellement le traitement de l'Etat.

Une ressource s'offrait, celle de placer tous les jeunes gens munis du brevet dans les communes de moins de 500 âmes, sauf à les appeler, après trois ans, dans des établissements plus importants. Mais ici, on se heurtait à des impossibilités financières. Les Frères, ne jouissant plus, à leurs débuts, que du traitement de 400 francs, au lieu du minimum de 600 francs alloué jusqu'alors aux instituteurs communaux, étaient dans l'incapacité

(1) Cité par Eugène Brouard, *Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France, de 1879 jusqu'à nos jours*, p. 125. — Paris, Hachette.

de fournir les 350 francs demandés pour leur pension, et de suffire, en outre, à leurs frais de voyage et d'habillement. Si, vis à vis de l'institut, on n'interprétait pas le décret avec quelque largeur, c'était, à brève échéance, la fermeture d'une foule d'écoles bretonnes.

M. de la Mennais essaya de faire entendre raison au ministre; mais celui-ci tenait à son décret, qui avait le grand avantage de décharger le budget de l'Instruction publique. Comme, d'ailleurs, les Frères des Ecoles chrétiennes, beaucoup moins vexés par les nouvelles mesures, gardaient le silence, il refusa absolument à l'institut de Ploërmel ce qu'il appelait un privilège.

Restait une dernière chance de salut : s'adresser directement à l'empereur. Quel que fût son peu de sympathie pour l'homme qui flattait alors l'Eglise pour la plus sûrement trahir, M. de la Mennais rédigea, à l'adresse du maître, une supplique longuement motivée, qui se terminait par ces lignes : « J'ai l'honneur de demander très instamment à Votre Majesté que MM. les préfets soient libres de nommer définitivement instituteurs communaux, sur ma présentation, tous les Frères de mon institut âgés de 21 ans et munis du brevet de capacité, ou, en d'autres termes, je demande que mes Frères ne soient pas exclus, par le fait, de la direction de nos pauvres écoles communales, que j'ai fondées au prix de si longs, de si pénibles travaux, et qui me sont si chères, à cause de leur pauvreté même (1). »

Cette pièce, chaleureusement apostillée par les cinq évêques de Bretagne, y compris Mgr Brossais-Saint-Marc, qui ne tenait pas rigueur au Père de ses fières paroles, fut présentée à Napoléon III par M. Duclos, député d'Ille-et-Vilaine. L'empereur lut, promit d'étudier l'affaire, et tout le monde comprit qu'elle était purement et simplement renvoyée à M. Fortoul.

Résolu à tout tenter plutôt que de fermer ses écoles, M. de la Mennais fit, de nouveau, le siège du ministre.

(1) Pièce inédite, du 15 novembre 1854. — Archives des Frères.

Successivement M. Duclos, M. Le Haichois, député du Morbihan, M. de Cuverville, député des Côtes-du-Nord, et Mgr Parisis furent chargés de renouveler ses instances auprès de M. Fortoul. Tous se heurtèrent à l'aveugle parti-pris de créer un régime d'égalité.

Cependant les conséquences du décret se généralisaient. Faute de moyens de subsistance, les Frères quittaient les petites communes bretonnes; craignant de ne pouvoir plus utiliser ses sujets, même brevetés, le Père n'en recevait plus de nouveaux. Aussi la maison de Ploërmel, qui, en 1855, comptait plus de cent soixante novices, était-elle tombée, deux ans plus tard, au-dessous de quatre-vingts.

Investis d'un pouvoir discrétionnaire, les préfets bretons ne prenaient même plus la peine d'avertir le supérieur, lorsqu'ils croyaient bon de déplacer un Frère instituteur communal.

M. de la Mennais écrivait alors à M. de Falloux :

« Il y a une persécution sourde dont on ne se fait pas l'idée. L'Université est plus en pied que jamais. Les inspecteurs d'académie président aujourd'hui les commissions d'examen, eux qui ne devraient pas même en faire partie, conjointement avec l'inspecteur primaire. Pauvre loi de 1850, qu'es-tu devenue?... Des décrets arbitraires te remplacent (1)! »

Mais le supérieur des Frères avait vu d'autres tempêtes, et il était bien résolu à ne point plier sous l'effort de celle-ci.

Persuadé que le ministre n'avait pas compris la situation très particulière de l'institut de Ploërmel, il résolut de lancer, encore une fois, ses amis à l'assaut de cette législation, qu'il qualifiait de sauvage, jusqu'à ce que, de guerre lasse, on cédât quelque chose.

De nouveau, Mgr Parisis et M. de Cuverville allèrent trouver M. Fortoul. Le premier n'obtint que de bonnes paroles; mais le ministre reconnut, avec le député des

(1) Lettre inédite du 16 avril 1856.

Côtes-du-Nord, que les Frères ayant passé trois ans aux colonies, quel que fût leur degré d'instruction, avaient bien mérité du pays, et pourraient recevoir, sans autre épreuve, une nomination d'instituteurs communaux, en France.

Quant au reste, il se montra inflexible, et M. de la Mennais se résignait à user d'expédients, en attendant des temps meilleurs, quand on lui annonça la mort de M. Fortoul.

S'il eut, un instant, l'espoir d'obtenir, sous le nouveau ministre, un régime de faveur. l'illusion fut courte. M. Rouland, qui prit possession du portefeuille le 13 août 1854, était plus opposé encore que son prédécesseur à toute idée de privilége; mais il voulait améliorer la situation matérielle des jeunes instituteurs.

De là, peut-être, viendrait le salut. Peut-être le ministre comprendrait-il qu'un Frère ne pouvait vivre avec les 400 francs que la loi lui assignait pour tout traitement. On savait, d'ailleurs, que Mgr Dupanloup, membre du conseil supérieur de l'Instruction publique, avait sur lui quelque influence. M. de la Mennais recourut à la médiation de l'évêque d'Orléans. Le 20 mai 1857, un mémoire, chef-d'œuvre de loyauté, de clarté et de logique, fut rédigé par le Père, aidé de son secrétaire préféré, le frère Cyprien, et adressé au prélat.

Celui-ci fut à la fois étonné et ravi, à la lecture de ces fortes pages

Gagné tout de suite à la cause des Frères, il la plaida chaleureusement devant le ministre, et fit si bien, que, le 21 juillet 1858, les suppléants à 400 francs étaient supprimés, en attendant que l'ancien traitement de 600 francs fût rétabli pour tous les débutants (décret du 29 décembre 1869).

VII

Le Père ne devait pas jouir de cette victoire. Il allait se débattre, jusqu'à la dernière heure, contre ce régime

de centralisation despotique, et mourir au moment même où agonisaient les chères libertés pour lesquelles il avait tant combattu.

Aussi, quelle différence entre sa réserve vis-à-vis de l'empereur, et l'enthousiasme qui prosterne une grande partie du clergé devant le protecteur intéressé de l'Eglise!

On se rappelle le voyage de Napoléon III et de l'impératrice en Bretagne, au mois d'août 1858. Voyant les paysans, dociles à la voix de leurs pasteurs, affluer sur toutes les routes, croix et bannières en tête, les pauvres Frères des paroisses n'avaient pas assez de louanges pour les augustes visiteurs, que les curés complimentaient en français, en latin et en bas-breton.

La contagion gagna la maison-mère, lorsque tous y furent réunis pour la grande retraite. Napoléon ne devait pas honorer Ploërmel de sa présence, mais il devait visiter incessamment les villes voisines, et le recueillement souffrait bien un peu d'une curiosité que l'on ne savait comment satisfaire. Clore la retraite avant l'heure, il n'y fallait pas songer; mais on s'imagina que peut-être le Père jugerait convenable d'envoyer une députation porter à l'empereur les hommages de l'institut.

L'idée paraissait toute simple, et l'on chargea quelques anciens d'aller sonder là-dessus M. de la Mennais. Celui-ci était au lit, et, en attendant le sommeil, s'occupait d'affaires avec le Frère économe.

— « Que signifie tout ce bruit? dit-il en entendant les pas dans le couloir?

— Mon Père, ce sont dix ou douze de nos Frères qui désirent vous parler.

— Bien! qu'ils entrent! »

Les délégués paraissent, se rangent au fond de la pièce, et l'un d'eux s'avance près du lit :

« Nous venons vous demander, mon Père, si vous ne désirez pas, à l'exemple d'autres supérieurs d'ordres religieux, envoyer quelques-uns d'entre nous saluer Sa Majesté. »

A ces mots, le vieillard, surpris, se dresse sur son séant :

« Mon Frère, dit-il, vous allez vous rendre à la chapelle, et vous resterez une demi-heure devant le Saint-Sacrement, pour lui demander pardon d'être venu me faire une proposition semblable! »

Le délégué se retira confus. Voyant éclater l'orage, ses compagnons s'étaient esquivés, et se trouvaient déjà au bas de l'escalier.

« Comprend-on pareille chose? continuait le Père en grommelant. Pourquoi ne me demandent-ils pas aussi la permission d'aller saluer Victor-Emmanuel, Cavour ou Garibaldi ? »

CHAPITRE XXIV

DEUILS DE FAMILLE. — LA MORT DE FÉLI.

I

A voir l'aisance de M. de la Mennais dans la lutte que nous venons de décrire, on l'eût volontiers cru libre de tout autre souci. Il n'en était rien. Les lettres qu'il écrivait de tous côtés pour sauver ses écoles étaient bien souvent mouillées de larmes : larmes de regret sur la mort de ses proches inopinément rappelés à Dieu, larmes d'angoisse à la menace d'un malheur irréparable, qu'il craignait depuis vingt ans.

Il a connu toutes les tortures morales pendant les années qui ont précédé la chute de Féli, celles qui précèdent sa mort lui ramènent un martyre que rien désormais n'allégera plus.

Jusqu'à la fin, la main de Dieu sera sur ce juste, et jusqu'à la fin, comme le Juste de l'Idumée, il espérera en celui qui l'accable (1). Parcourons les dernières étapes de cette voie douloureuse.

M. de la Mennais écrivait, le 31 mai 1851, à la supérieure de la Providence de Combourg : « Il a plu au Seigneur de me frapper bien durement. J'ai perdu, en

(1) *Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo.* — JOB, XIII, 15.

quelques semaines, mon excellente sœur, ma nièce bien-aimée (1) et six de mes plus anciens et de mes meilleurs Frères! Mon cœur est brisé, et ma santé, déjà si mauvaise, comme vous le savez, est devenue plus mauvaise encore. Cependant elle commence à se remettre. Ne vous inquiétez pas; mais, toutes, demandez pour moi courage, patience et résignation (2). »

L'année suivante, nouveau deuil, moins imprévu, mais non moins douloureux. C'est, cette fois, M. Ange Blaize, le beau-frère, le vieil ami de l'abbé Jean, qui disparaît. A la nouvelle de cette mort, il écrit à l'un de ses neveux : « Cher Hyacinthe, je reçois ta lettre, et j'y réponds à l'instant, ou plutôt, je ne puis y répondre un mot. Je n'ai que des larmes!.... Mais j'ai aussi les espérances de la foi. Elles seules peuvent adoucir nos inconsolables regrets! Il me tarde de vous revoir tous, pour pleurer avec vous. Prions, et aimons-nous les uns les autres plus que jamais (3)! »

II

Du moins, ceux-là s'en allaient bénis et pardonnés; jusqu'à la résurrection promise, ils dormiraient leur sommeil de paix à côté des aïeux. Mais comment finirait l'infortuné qui, à Paris, attendait la mort dans sa solitude désolée?

Depuis trois ans, l'abbé Jean n'avait de ses nouvelles que par les feuilles publiques, et, parfois, celles-ci n'étaient guère rassurantes.

Au mois de mai 1853, on fit courir sur la santé de l'écrivain des bruits sinistres. Aussitôt, le supérieur de Ploërmel adressa à tous les membres de la famille Blaize une lettre collective : « J'ai appris par les journaux, dit-

(1) Mme Félix de Kertanguy. Elle était morte à la suite des fatigues éprouvées en soignant sa mère.

(2) Lettre inédite. — Archives des Frères.

(3) Ropartz, p. 471.

il, que Féli a été gravement malade, ce qui me donne de bien pénibles inquiétudes. Si vous avez de ses nouvelles, faites-m'en part, et, si vous n'en avez point, écrivez à Paris pour en demander. Il me tarde d'en recevoir (1). »

Ses craintes n'étaient pas fondées; mais, au mois de novembre de la même année, nouvelle alerte. Les journaux parlent, cette fois, de danger imminent. Très inquiet, l'abbé Jean écrit à son neveu, Hyacinthe Blaize : « Dis-moi, le plus tôt possible, ce que tu peux savoir sur l'état d'une santé qui nous est si chère; réponds sans retard! Des informations positives (2) ! »

Les informations arrivèrent. Elles étaient désolantes. C'était le 31 janvier 1854. L'abbé Jean saisit une plume, et traça péniblement ces simples mots, à l'adresse de M. l'abbé Houet, de Rennes :

« Lis, et, avec moi, pleure et prie (3)! »

La lettre qu'il communiquait à son ancien disciple était signée de M. de Cornulier-Lucinière, le neveu de sa vieille amie. Celui-ci se trouvait alors à Paris, avec sa sœur, M[me] de Grandville, qui avait jadis habité, en même temps que Féli, la maison des « Feuillantines ».

A la première nouvelle du danger, ils s'étaient rendus, rue du Grand-Chantier, au domicile de l'écrivain, et voici en quels termes M. de Cornulier annonçait à l'abbé Jean le résultat de sa visite : « Nous n'avons appris qu'hier soir la maladie de M. votre frère, et nous venons de nous présenter chez lui; mais, malgré les plus vives instances, ma sœur n'a point été admise à voir le pauvre malade. Plusieurs hommes, se disant ses amis, se relèvent pour le garder, et assurent à ceux qui se présentent que le médecin défend qu'il voie personne. Ma sœur a mis en avant notre ancienne liaison, notre intimité avec ses nièces, le tout en pure perte (4). »

(1) Ropartz, p. 472.
(2) *Ibid.* — Lettre du 2 novembre 1853, p. 473.
(3) Cité par A. Roussel. *op. cit.*, T. II, p. 371.
(4) Id. *op. cit.*, T. II, p. 372.

Trois jours après, nouvelle lettre, plus détaillée, où Mme de Grandville fait connaître à l'abbé Jean toute la situation. Livré à la surveillance de ses faux amis, Féli a fait éconduire successivement tous les visiteurs soupçonnés de vouloir lui rappeler le passé. M. Benoist-d'Azy, Mme Cottu, qu'il a autrefois convertie; Mme de Vaux, fondatrice des Dames de Saint-Louis; l'abbé Martin de Noirlieu; le P. Ventura, même M. de Vitrolles, qu'il fréquentait depuis trente-cinq ans, se sont vu refuser l'entrée de son appartement.

Le plus entreprenant de ses gardiens est un démagogue, du nom de Barbet, qui se prévaut d'un billet signé de lui, pour écarter les visiteurs gênants.

Comment briser ce cercle qui enserre le malade, sous prétexte de faire respecter ses volontés?

L'abbé Jean se dit qu'on tiendrait compte, au moins, des droits de la famille. Condamné par les médecins à ne pas quitter sa chambre, il écrivit, le 31 janvier, à son neveu, Ange Blaize, alors établi à Saint-Valéry-sur-Somme :

« Sur le champ, pars pour Paris, je t'en conjure. Va, comme représentant la famille, auprès de ton pauvre oncle mourant, et fais de ton mieux dans cette cruelle circonstance. Ne manque pas de concerter tes démarches avec Mlle Hélène de Cornulier-Lucinière et sa sœur (1), avec M. de Vitrolles et l'abbé Martin de Noirlieu. Hélas! hélas! je ne puis te dire rien de plus; je n'ai que des larmes et des prières (2). »

Touché de l'affection que lui avait toujours témoignée son neveu, l'abbé Jean comptait sur lui pour l'aider à ramener Féli. Il ne savait pas que si, en politique, le jeune homme s'était séparé de l'écrivain au point d'encourir sa disgrâce, il restait, au point de vue religieux, son trop fidèle disciple.

(1) Mme de Grandville.

(2) *Essai biographique sur F. de la Mennais* par M. Blaize, Paris, Garnier frères, 1858, p. 163.

A peine arrivé à Paris, Ange Blaize reçut communication du billet suivant, que le malade avait remis, dès le 16 janvier, à MM. Barbet et Benoît-Champy : « Je veux être enterré au milieu des pauvres, et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma fosse, pas même une simple pierre. Mon corps sera porté directement au cimetière, sans être présenté à aucune église. »

C'en était assez pour l'ancien élève de l'abbé Jean devenu libre-penseur. Par respect pour le vœu de Féli; persuadé peut-être, lui aussi, « qu'il serait affreux que M. de la Mennais se démentît à la mort » (1), il se fit le complice de ses gardiens.

III

Heureusement, une autre personne arrivée à Paris allait représenter la famille auprès du mourant. Le 4 février, Mme de Kertanguy (2), la propre sœur d'Ange Blaize, était descendue à l'Abbaye-aux-Bois, chez ses amies, Mme de Grandville et Mlle Hélène de Cornulier-Lucinière.

C'était une femme pieuse, mais timide, et qu'on espérait bien, malgré ses droits incontestables, écarter du lit de son oncle. A peine arrivée, elle se rendit au domicile de Féli, et fut admise à entrer dans sa chambre, mais à la condition de ne pas lui dire une parole.

Cependant, à force d'instances, Mme de Grandville et elle obtinrent de converser brièvement, et devant témoins, avec le malade. Vers le 7 février, celui-ci éprouva un mieux sensible, et, la surveillance s'étant un peu relâchée, quelques-uns des visiteurs tant de fois éconduits purent se glisser auprès de lui.

Madame Cottu s'agenouilla près du lit de Féli, et lui

(1) Cette parole avait été prononcée par un des nouveaux amis de Lamennais.

(2) Veuve d'Elie de Kertanguy, l'ancien secrétaire et ami de Féli.

demanda s'il voulait qu'on priât pour lui : « Oui, » répondit-il. Elle n'osa pas aller plus loin.

Berryer fut moins heureux. Introduit furtivement, et sentant qu'il n'avait que peu de moments pour agir, il rappela un pieux entretien qu'il avait eu jadis avec le malade; mais Féli l'arrêta en disant : « J'ai réfléchi depuis. »

L'abbé Rohrbacher ne fut pas admis, malgré ses instances, à voir son ancien et fidèle ami.

Mme de Kertanguy, qui avait toujours été très aimée de son oncle, continuait de le voir régulièrement, et adressait à l'abbé Jean, tous les deux ou trois jours, ses bulletins de santé. Ils ne tardèrent pas à redevenir inquiétants. De froides journées survenues tout à coup aggravèrent la pleurésie dont souffrait le malade. Sa nièce se décida alors à faire, en faveur de son âme, un effort décisif.

C'est au cœur qu'il fallait s'adresser, et elle le comprit. Après lui avoir parlé de ses petits enfants, qui, restés en Bretagne, priaient pour leur oncle Féli et réservaient l'argent de leurs menus plaisirs pour faire dire des messes à son intention, elle essaya de réveiller sa vieille affection pour son frère. Rien de touchant comme la lettre du 20 février, où elle rapporte à l'abbé Jean ses efforts pour faire revivre le passé :

« Mon oncle Féli, écrit-elle, m'a parlé de mes affaires de Basse-Bretagne, puis de sa santé, qui paraît l'inquiéter; il m'a dit : « Je sens que c'est fini; il faut se résigner à la volonté de Dieu; je serai bien quand je me « reposerai près de lui. » Je lui ai répondu : « Oui, mon « cher Féli, que la volonté de Dieu soit faite! Nous ne « sommes heureux que quand nous sommes près de lui. « Mais tu es mieux. » J'ai cherché à le rassurer. Alors il m'a dit : « Ne parle pas ainsi; » et il a fait un geste qui signifiait qu'il désirait éloigner tout ce qui pourrait le porter à la sensibilité, et cela, je l'ai remarqué plusieurs fois dans notre conversation.

« Après cela, il s'est fait un moment de silence, après

lequel j'ai pris sur moi, mon bon oncle, de parler du désir que vous avez eu de vous rendre près de votre frère, désir au-dessus de vos forces, et j'ai assuré que vos amis vous avaient empêché de vous mettre en route pour Paris. Alors, mon oncle Féli m'a dit : « C'est heu« reux qu'il ne soit pas venu. » Je lui ai répondu que vous eussiez bien souffert de le voir aussi malade. « Oui, m'a-t-il dit, écris-lui que j'ai été encore bien « plus malade que je ne le suis aujourd'hui. » Je l'ai prévenu que je vous avais écrit jeudi pour vous tirer d'inquiétude; il m'a dit : « Tu as bien fait. » Je lui ai parlé de tout ce que vous souffriez en n'apprenant pas de ses nouvelles; j'ai ajouté que j'allais vous récrire pour vous dire que je l'avais vu. Il m'a dit : « Tu « feras bien. » Je lui ai demandé permission de vous dire mille choses de sa part. Il a hésité à me répondre; je lui ai dit : « Mon cher Féli, mon oncle Jean a tant « de chagrin! Depuis plusieurs nuits il ne peut plus dormir; « un mot de toi lui fera tant de bien! Je t'en conjure, « permets-moi de le lui dire. » Il s'est remis; puis il m'a dit, comme il me l'eût dit autrefois : « Dis-le-lui. » J'ai ajouté : « Je dirai à mon oncle Jean bien des choses de « ta part. — Oui, m'a-t-il dit bien affectueusement (1). »

IV

En lisant ces lignes, où se révélait encore le bon cœur de Féli, le vieillard fut tenté de tout braver pour voler à son chevet. Son frère allait mourir, mourir dans l'apostasie! Ne fallait-il pas disputer à l'enfer cette âme de prêtre? ne fallait-il pas essayer sur elle, une dernière fois, la puissance des supplications et des larmes?

Mais en le voyant brisé de fatigue, perclus de rhumatismes, menacé, à la moindre imprudence, d'une nouvelle attaque de paralysie, les médecins maintinrent leur défense, et M. Ruault, avec leur secours, réussit à l'arrêter.

(1) Lettre du 20 février 1854. — Cf. A. Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 39.

Le 27 février, il écrivit, du moins, à son neveu, dont il ignorait toujours les vrais sentiments :

« Depuis trois semaines, je ne dors plus ; les plus douloureuses inquiétudes me tourmentent. Je désire du désir le plus ardent aller à Paris, et je ne le puis. Dis, de ma part, à mon pauvre Féli tout ce que je lui dirais si j'étais là. Prie-le, conjure-le, en mon nom, de songer à son âme, à l'Eglise qu'il a tant aimée, à son pauvre vieux frère, qui l'aime plus que jamais, et qui le supplie d'appeler près de lui un prêtre plein de cœur, de foi et de charité, qui soit pour lui comme un autre frère (1). »

L'original de ce billet, que nous avons sous les yeux, a été littéralement détrempé de larmes, et les traces en sont encore visibles sur les feuillets jaunis.

Hélas ! entre les supplications de l'oncle Jean et la volonté connue de l'oncle Féli, le parti d'Ange Blaize était pris. Il était persuadé que les sentiments de vague mysticisme dans lesquels se complaisait le malade suffisaient pleinement au salut de son âme. « Pendant sa maladie, a-t-il écrit, Lamennais avait toute sa pensée concentrée en Dieu (2). » Loin de disposer son oncle à la visite d'un prêtre, il continua de seconder les desseins de Barbet.

La volonté de Féli allait, du reste, s'affirmer sans réplique possible. Le dimanche 26 février, le docteur Jallat, son médecin, ayant déclaré que la fin était proche, M. Barbet se décida à envoyer chercher Mme de Kertanguy.

Celle-ci arriva en toute hâte, et, s'approchant du malade : « Féli, veux-tu un prêtre ? Tu veux un prêtre, n'est-ce pas ?

— Non ! répondit celui-ci. »

La nièce insista : « Je t'en supplie ! »

(1) Ropartz, p, 474.

(2) *Les dernières années de Lamennais. — Sa maladie. — Sa mort.* (*Œuvres inédites*, t II, p. 382)

Il reprit, d'une voix plus forte : « Non, non, non; qu'on me laisse en paix ! »

La pauvre femme se retira, puis, quelque temps après, abordant de nouveau son oncle : « N'avez-vous besoin de rien? » Il dit, d'un ton mécontent : « Je n'ai besoin de rien du tout, sinon qu'on me laisse en paix (1)! »

Il n'y avait plus à insister. Mme de Kertanguy et Mme de Grandville, présente à l'entretien, se retirèrent dans un coin de l'appartement, et prièrent en silence.

La nièce de Féli avait eu beaucoup de peine à obtenir cette malheureuse entrevue. Depuis quelques jours, l'agonie du moribond était plus étroitement surveillée, et, sous prétexte de respecter la défense du médecin, les prétendus amis ne laissaient plus pénétrer aucun catholique (2).

Mme de Kertanguy s'en plaignait à l'abbé Jean, mais avec réserve, afin de lui épargner de nouvelles angoisses.

V

La cruelle vérité lui vint d'une autre source.

Le 24 février, le supérieur des Frères recevait d'un de ses amis, l'abbé Kermoalquin, les lignes suivantes :

« Très cher Père, je vous envoie une lettre qui va peut-être vous décider enfin à partir pour Paris, où votre présence me semble si nécessaire, et à répondre à ceux qui vous retiennent à Ploërmel, dans un mo-

(1) D'après le procès-verbal des derniers moments de Lamennais, signé par les témoins de sa mort : Montanelli, Armand Lévy, Henri Martin, H. Carnot et H. Jallat. — Ce procès verbal doit être consulté avec précaution ; mais Mme de Kertanguy a affirmé, plus tard, devant des personnes très dignes de foi, l'exactitude du récit que nous rapportons.

(2) Nous ne voulons pas dire que tous ceux qui entouraient Lamennais aient eu la préoccupation d'empêcher des rétractations. Il est évident, en particulier, qu'un des témoins de sa mort, M. Emile Ollivier, de qui nous tenons divers détails sur ses derniers moments, n'était guidé par aucune pensée sectaire ; mais tous obéissaient, avec plus ou moins de bonne foi, au désir de lui épargner ce qu'ils regardaient comme une pression regrettable.

ment comme celui-ci : « On meurt, qu'importe! mais « on part, afin de tout faire, de tout tenter pour sauver « une telle âme! » Il faut prévenir un scandale qui affligerait si profondément l'Eglise, et chasser du temple ces indignes profanateurs qui entourent votre frère, empêchent tout prêtre d'en approcher, et disent entre eux : « Pourvu, au moins, qu'il ne se démente pas « dans le dernier moment! »

« Ces propos infâmes ont été tenus par un sieur Barbet, négociant ruiné, qui obsède votre frère, et a refusé l'entrée de sa chambre au P. Magalon, à M. Martin de Noirlieu, au curé de la Madeleine, et même à votre propre nièce, qui ne s'en est pas plainte, à notre connaissance, mais qui, nécessairement, doit beaucoup en souffrir. Ce n'est pas par elle que nous avons appris les détails dont je vous parle; mais je les tiens d'une source certaine.

« Partez donc, cher Père; rendez-vous, à petites journées, vers ce frère bien-aimé; vous le ramènerez à Dieu; vous seul le pouvez. Notre-Seigneur vous donnera force et courage, et ne permettra pas que, dans votre position, ce voyage soit inutile. Oh! non, soyez-en sûr! Et vous aurez sauvé un frère, réjoui l'Eglise, une fois de plus vaincu l'enfer (1)! »

Dans d'autres circonstances, le Père aurait peut-être trouvé cette injonction un peu indiscrète et impérieuse; mais on y sentait le cœur d'un ami; d'ailleurs, elle était trop d'accord avec ses propres désirs pour n'être pas obéie. Cette fois, l'abbé Ruault, au courant de la situation, n'osa plus s'opposer au départ.

On attela la vieille berline. Le frère Donat, compagnon habituel du supérieur dans ses courses de Bretagne, occupa le siège du cocher, et le P. Colin, alors aumônier de la maison-mère, prit place à côté du vieillard. On quitta Ploërmel, le mardi 28 février, à midi, et l'on se dirigea vers Rennes.

(1) Cf A. Roussel, *op. cit*, t. II, p. 404.

Arrivé dans cette ville vers huit heures, l'abbé Jean se rendit chez les Frères, et, là, ne rencontrant aucun journal, envoya aussitôt retenir des places à la voiture d'Angers. En même temps, il faisait porter chez son ami, M. le député Duclos, une pièce qu'il désirait lui faire signer.

Celui-ci avait lu les journaux. Il se rendit en hâte chez les Frères, et apprit à l'abbé Jean la fatale nouvelle. Le lundi 27, avant même que les voyageurs eussent quitté Ploërmel, le pauvre et toujours si cher Féli était mort; aucun prêtre n'avait consolé son agonie; aucun n'allait bénir son cercueil!

C'était le calice que le vieillard avait si souvent conjuré Dieu de lui épargner. Il fallait le boire jusqu'à la lie!

A l'exemple du Sauveur agonisant, le malheureux courba la tête; de grosses larmes descendirent le long de ses joues pâles, et il répéta la parole d'infinie résignation, jadis si familière à Féli : *Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te* (1)!

Sans voir personne, il reprit, avec ses compagnons, la route de Ploërmel. « Le pauvre Père, raconte M. Ruault, nous arriva, le mercredi soir, épuisé de fatigue et de chagrin. Un moment, nous craignîmes une attaque; mais un bain de pieds, mêlé de cendres chaudes et de moutarde, opéra un mieux sensible. Le Père put prendre un peu de nourriture : il n'avait rien pris de tout le jour. Nous eûmes une preuve de plus que ce malheureux voyage aurait mis sa vie dans le plus grand danger..... Grâce à la divine Providence, il nous est rendu. Hélas! qu'il est à craindre que ce soit pour peu de temps! Il ne voit plus que son pauvre frère, et rien ne peut le distraire de cette pensée, la nuit comme le jour! Et quels motifs de consolation pourrions-nous lui suggérer?... Cependant il a reçu certaines lettres qui l'ont bien soulagé, pour le moment du moins. Mais la plaie ne peut plus se fermer (2). »

(1) « Oui, mon Père, puisqu'il vous a plu ainsi! »

(2) Lettre inédite à Ange Blaize. — Archives des Frères.

VI

Quelles étaient les lettres qui adoucissaient le regret d'une pareille mort? Ce n'était point, assurément, celles d'Ange Blaize. Pour toute consolation, il écrivait à son oncle que « Féli était mort dans sa liberté d'esprit et d'action. » Mais sa sœur, Mme de Kertanguy, qu'une suprême fatalité avait empêchée d'assister aux derniers instants de l'infortuné, avait écrit, le lendemain, à l'abbé Jean : « Espérons que Dieu aura touché un moment le cœur de celui que nous pleurons. Je viens d'entendre la sainte messe à son intention; il ne faut pas perdre tout espoir (1). »

Elle se réservait d'indiquer, plus tard, ses motifs de confiance. C'étaient, paraît-il, quelques paroles de foi surprises sur les lèvres du moribond.

De son côté, l'abbé Kermoalquin suggérait au vieillard de consolantes pensées : « Si la mort a tout terminé, elle n'a pas brisé en nous l'espérance pour le salut d'une âme à laquelle tant de saints se sont si fortement intéressés. Dieu a pu vouloir sauver secrètement cette chère âme, et cependant laisser aux hommes un exemple propre à nous tenir dans la plus profonde humilité; et, pour mon compte, je m'attache à cette pensée du salut secret de votre frère, qui a fait tant de bien à l'Eglise, et qui a contribué si efficacement au salut de tant d'âmes... *Dominus est qui judicat!* C'est Celui dont il a dit tant de bien qui l'a jugé : espérons (2)! »

Le récit des derniers moments de Féli, qui parvint plus tard à l'abbé Jean, laissait, lui aussi, quelque place à la confiance.

Après les négations que nous avons rappelées et qui avaient terrifié ses proches, on vint annoncer au malade que l'archevêque de Paris demandait à le voir. Il voulut

(1) Cf. Roussel, *op. cit*, t. II, p. 413.
(2) Id., *op. cit.* t. II, p. 420.

parler; mais, ne pouvant plus se faire comprendre, il se retourna vers la muraille, avec un mouvement d'impatience découragée. Que se passa-t-il alors dans son âme? Ne fut-elle pas éclairée « de cette lumière pénétrante, inexorable, qui, comme il l'avait dit lui-même, nous apparaît aux derniers moments comme un crépuscule de l'éternité? » C'est le secret de Dieu. « Une longue larme venue du fond du cœur coula en silence sur la joue du malade; mais elle sécha aussitôt, dévorée par le feu brûlant de la douleur : ce fut tout (1). »

Ce fut tout, pour les témoins de cette mort étrange; mais, au regard du Père des miséricordes, qui réserve pour le lit de mort son plus pressant appel, cette larme n'était-elle pas le muet langage d'un cœur vaincu enfin par l'éternel amour? Tous les anciens amis de Lamennais le pensèrent, sauf peut-être le P. Lacordaire (2).

L'abbé Jean allait vivre, jusqu'à la fin, de cette espérance.

Mais il était frappé au cœur et, parmi tant de lettres consolatrices, il en reçut plus d'une capable de rouvrir la blessure.

(1) Pelletan, *Le Siècle*, 4 mars 1854.

(2) D'autres catholiques, qui ne connaissaient Lamennais que de réputation, exprimèrent, en apprenant sa mort, le même sentiment. Prêchant, le dimanche suivant, dans la chapelle de l'Oratoire, le P. Gratry fit les réflexions suivantes : « Devons-nous désespérer du salut de cette pauvre âme? Devons-nous cesser de prier pour elle? Non. Nous ignorons les desseins de Dieu; il n'est donné à aucun homme de sonder les profondeurs de la miséricorde infinie. Malgré toutes les apparences, malgré le refus, persistant jusqu'à la fin, de recevoir les secours de la religion, j'espère... Pour que ce grand exemple servît d'enseignement, Dieu a permis que cette fin fût dépourvue de toute espérance; mais cette âme avait contribué à relever le sentiment religieux dans notre pays : à raison du bien qu'elle avait fait avant sa chute, ne pouvons-nous penser qu'il y aura eu un retour caché à nos regards, avant de paraître devant Dieu, et qu'elle aura obtenu miséricorde?.... »

« — Je me rappelle très bien, écrivait, le 24 août 1890, M. de Guitaut, que, quelque temps après la mort de M. de la Mennais, l'abbé Combalot avait entendu raconter à sa nièce qu'au moment où la vie était à peu près éteinte en lui, où il était sans parole et sans mouvement, elle s'était penchée vers lui, et lui avait entendu murmurer distinctement ces mots : « *Mon Dieu! ayez pitié de moi!* » (Ricard, *Vie de l'abbé Combalot*, p. 133). — Montanelli, l'ancien ministre révolutionnaire florentin, qui avait passé près de Lamennais une partie de la dernière nuit, assurait qu'il l'avait entendu prier et offrir ses souffrances à Dieu. Cf. *L'Univers* du 19 septembre 1893. : *Lettre de M. le comte de B.*

VII

Féli avait légué sa fortune mobilière et la propriété de ses livres à Mme de Kertanguy; quant à ses manuscrits, il en avait confié la publication à M. Eugène Forgues, jeune littérateur d'opinions libérales, dont il avait fait la connaissance chez M. de Vitrolles.

Celui-ci se mit en tête de publier, non seulement les œuvres inédites de Lamennais, mais une biographie de l'écrivain défunt. Pour en réunir les éléments, il fallait, pensait-il, s'adresser à l'abbé Jean, qui, par ses souvenirs, et, mieux encore, par les documents écrits restés en sa possession, lui serait d'un grand secours. Il fit présenter sa requête au supérieur des Frères par M. de Vitrolles. Juste un mois après la mort de Féli, celui-ci eut bien le courage d'inviter l'abbé Jean à fouiller des papiers dont la seule vue lui était un martyre.

Le vieillard était alors incapable d'écrire. Il se fit excuser par M. Ruault d'avoir à écarter cette étrange demande : « Indépendamment des raisons de santé, disait celui-ci, M. de la Mennais n'a point ici sous la main les pièces qu'il s'agirait de mettre en ordre. Nul plus que lui, assurément, n'éprouverait le besoin de concourir à réhabiliter la mémoire de son malheureux frère, au faible degré où elle pourrait être réhabilitée aux yeux des catholiques; toutefois, sa conviction intime est qu'on n'y parviendrait point en faisant un pêle-mêle des bons écrits d'autrefois et de ceux que, depuis, l'Eglise a justement frappés de ses censures.

« D'ailleurs, les esprits sont encore trop émus d'une fin si déplorable pour qu'une édition quelconque, même des meilleurs ouvrages de notre cher défunt, puisse être accueillie favorablement du public, et avoir l'écoulement qu'on désirerait... En tout cas, M. de la Mennais ne peut absolument donner son concours à une si laborieuse entreprise; l'épuisement de ses forces y met un obstacle insurmontable (1). »

(1) Cf. A. Roussel, *op. cit.* t. II. p. 439.

M. de Vitrolles comprit ; mais il mourut lui-même au bout de quelques semaines, et M. Forgues, huit mois plus tard, poussa l'indiscrétion jusqu'à revenir à la charge, en des termes qui furent très sévèrement jugés par M. de la Mennais.

L'abbé Ruault avait mis en avant, comme motif de refus, l'épuisement de ses forces. Répondant de sa propre main à M. Forgues, il lui expliqua, avec une singulière énergie, ce que le publiciste de rencontre aurait dû deviner. « Si invincible que soit ce premier obstacle, déclarait-il, il en est un autre, d'un ordre différent, qui n'est pas moins invincible, je veux dire l'impression produite sur moi par la perte de mon malheureux frère.

« L'inexprimable douleur que j'en ressens n'est point de celles que le temps affaiblit peu à peu et finit par effacer, quand il s'agit d'une mort ordinaire. A l'âge où nous étions parvenus, la tombe devait bientôt s'ouvrir pour l'un de nous, et l'autre devait le suivre de près. Alors l'espérance aurait pu être, pour le survivant, une puissante consolation; mais, avec la pensée toujours présente d'une telle fin, un cœur animé par la foi, un cœur de frère peut-il trouver quelque adoucissement à sa douleur? N'est-elle pas irrémédiable?.... Comment voulez-vous, monsieur, que je puisse, dans une pareille situation d'esprit et de cœur, remuer des papiers, d'ailleurs dispersés en divers lieux, dont chaque mot serait pour moi un coup de poignard?.... Mon reste de vie n'y tiendrait pas.

« Il m'est donc impossible d'essayer seulement de faire ce que vous demandez de moi : je ne le pourrais même pas dans un entretien verbal. Au reste, croyez-le bien, ni la distance à laquelle le pauvre Féli s'est tenu de moi, à ma grande peine, ni mes intérêts lésés (1), ni aucune considération humaine ne sont absolument pour rien dans ma détermination. Non, je ne cède qu'à l'empire d'une force majeure, l'impossibilité.

(1) Féli avait déshérité son frère.

Oh! si, pour sauver mon bien-aimé frère, il n'avait fallu que le sacrifice du peu que je possède, le sacrifice de ma vie même, Dieu sait de quel cœur je l'eusse fait (1)! »

Il fallait faire sentir l'inconvenance de la démarche; voilà pourquoi l'abbé Jean insiste, à ce point, sur la fin désolante de Féli. Mais, redisons-le, il n'avait pas perdu tout espoir, et il était loin de vouloir étouffer tous ses souvenirs, surtout quand pouvait s'y mêler une consolante pensée.

VIII

Un jour, il en voulut savourer, sous l'œil de Dieu, la douceur et la tristesse, dans les lieux mêmes où s'était épanouie son intimité avec celui qu'il pleurait.

C'était le 18 juin 1854, quatre mois après la mort de Féli. Accompagné de quelques amis (2), il se rendit à la Chesnaie, fit ouvrir la chapelle fermée depuis vingt ans, et célébra le saint sacrifice sur l'autel où son frère avait dit sa dernière messe. Le sang du Sauveur, qui avait tant de fois coulé sur cette pierre à la voix du prêtre fervent, ne crierait-il pas miséricorde pour le pécheur? Cette pensée soutint le vieillard pendant la fonction funèbre.

Son action de grâces achevée, il sortit, parcourut la terrasse silencieuse, et, de là, regardant une fenêtre bien connue, celle de la chambre de son frère, dont les volets restaient clos, il cria d'une voix désespérée : « Féli ! oh ! Féli ! »

Hélas! la mort avait passé; son appel ne trouva point d'échos. Alors, vaincu par la souffrance, il s'affaissa entre les bras du Frère qui le servait. Revenu à lui, on voulut l'entraîner; mais il n'était plus maître de refouler le flot des souvenirs. Il pénétra, chancelant, dans la vieille

(1) Cf. A. Roussel, *op. cit.* t. II. p. 442.

(2) Entre autres, M. Hérisson, curé de Mordelles, et M. le recteur de Taupont.

maison tant aimée, il en visita lentement tous les recoins, comme pour revivre, en quelques heures, un passé si doux, puis, brisé par l'émotion, tomba de nouveau, privé de connaissance.

On l'arracha à ce spectacle, et il revint, en hâte, à Ploërmel (1).

Obligé de mener rude guerre contre les ennemis de son œuvre scolaire, il parvint à dominer ses tristesses intimes; mais si le nom de Féli ne revint plus guère dans ses conversations avec les hommes, l'âme de son frère resta, jusqu'à la fin, l'objet habituel et préféré de ses entretiens avec Dieu.

(1) Chaque année, jusqu'à sa mort, il refit ce pèlerinage à la Chesnaie.

CHAPITRE XXV

LA VIE PRIVÉE. — L'HOMME, LE CHRÉTIEN, LE PRÊTRE.

« La suprême beauté de la vie, a dit le P. Gratry, c'est la vie donnée et consacrée, pour l'amour de Dieu et des hommes, au travail et au sacrifice. »

A en juger par cette règle, nulle existence ne resplendit, aux regards humains, d'un plus pur éclat que celle de Jean de la Mennais; nul front ne porte, à meilleur titre, l'auréole discrète de l'homme de bien.

Est-ce assez, et doit-on se contenter de lui assigner un rang d'honneur dans l'immense légion des bons prêtres ?

Les autorités ecclésiastiques du diocèse de Vannes n'en ont point ainsi jugé. A l'heure où nous écrivons, par les soins de Mgr Latieule et du Révérend Frère Abel, troisième supérieur général de l'institut, l'abrégé de sa vie et l'exposé de ses longs services sont sous les yeux des Congrégations romaines. Il s'agit de savoir si l'aîné des deux hommes qui ont illustré le nom de La Mennais, si le frère du prêtre qui trahit l'Eglise et fut enseveli sans prières, est digne, par l'héroïcité de ses vertus, d'être placé sur les autels.

Que ces démarches s'expliquent, on le reconnaîtra, nous l'espérons, après avoir lu le présent chapitre.

Loin de nous la pensée de prévenir le jugement de l'Eglise; mais qu'il nous soit permis d'exposer les motifs

d'espérance de ceux qui, déjà, aiment à contempler notre héros dans la gloire des saints.

Ses grandes œuvres de relèvement et d'éducation contribueront, sans nul doute, à attirer sur lui l'attention de l'Eglise, et le souverain Pontife ne saurait voir sans une faveur marquée son action aussi incessante qu'intrépide en faveur des doctrines romaines (1).

De telles entreprises requièrent des vertus plus qu'ordinaires. Ces vertus, le lecteur en a admiré, au cours de notre récit, les actes multipliés. Toutefois, il est impossible d'apprécier moralement une vie, tant qu'on ne la connaît que par le dehors. Peu importe qu'on ait ébloui le monde par des œuvres grandioses, si l'on ne soutient point, en particulier, le rôle assumé en public. D'autre part, que sert d'avoir donné à Dieu et aux hommes la période active de son existence, si, parvenu aux années sombres et volontiers égoïstes de la vieillesse, on dément, par un retour offensif de l'amour de soi, un renom laborieusement acquis de générosité? que sert d'avoir été loué de son vivant, si la mort révèle des fautes ignorées ou de secrètes faiblesses?

Pour justifier les espérances des amis du Père, nous allons pénétrer dans sa vie intime; nous allons le suivre dans les menus détails de ses journées, et dans ses rapports avec les plus humbles de son entourage, surtout pendant ces années silencieuses de l'extrême vieillesse où l'enthousiasme éteint le laisse face à face avec le devoir, soutenu par sa seule vertu.

(1) C'est à lui que l'on doit, en particulier, l'accord presque unanime qui, lors du concile du Vatican, se manifesta dans le clergé du diocèse de Saint-Brieuc en faveur de l'infaillibilité pontificale. L'évêque d'alors, Mgr David, ayant pris ouvertement parti contre l'opportunité de la définition, deux anciens professeurs du grand séminaire, MM. Julien Cocheril, aujourd'hui protonotaire apostolique, et Louail, mort curé de Plémet, prirent l'initiative d'un mouvement qui avait pour but, non de protester contre les démarches du prélat, mais de rappeler l'ancienne tradition de l'Eglise de Saint-Brieuc au sujet de la question en litige. La presque totalité du clergé s'y associa, et M. Louail adressa à Mgr David une lettre très fortement documentée, dans laquelle il faisait remonter à M. Jean de la Mennais et à M. Vielle la reprise de cette tradition diocésaine, après la Révolution et le Concordat.

Sous l'œil de Dieu, privé des encouragements de l'opinion et des excitations du succès, brisé de fatigue et accablé d'infirmités, cet homme, ce chrétien, ce prêtre, nous apparaîtra fidèle jusqu'au scrupule aux promesses de son baptême et à la grâce de son sacerdoce. Après l'énumération de ses grands travaux, en faut-il davantage pour motiver les ambitions de ses fils?

Au reste, nous ne prétendons point, dans ce chapitre, peindre un nouveau Jean de la Mennais. Tous les traits essentiels de son caractère sont déjà connus du lecteur; tout au plus nous reste-t-il à signaler quelques actions caractéristiques accomplies dans le secret, ou quelques vertus plus humbles qui, au cours de notre récit, n'ont jeté qu'un éclat voilé.

I

Les dernières luttes soutenues, de 1854 à 1857, pour l'existence de l'institut, jointes aux tristesses de la mort de Féli, avaient achevé dans l'organisme ruiné du vieux prêtre l'œuvre de la maladie et des années.

Une bonne miniature de cette époque (1) nous le représente pendant cette période de décrépitude, ou, pour mieux dire, de consommation.

Ce n'est plus la belle tête intelligente peinte, en 1827, par Paulin Guérin (2), où l'éclair du regard transfigure des traits d'ailleurs anguleux et heurtés. Les cheveux en broussaille, presque blancs, encadrent maintenant un visage sillonné de rides profondes; la bouche enfoncée, la lèvre inférieure proéminente, le long nez à la pointe acérée, un léger kyste qui envahit une des paupières, tout accentue les lignes violentes de ce masque à l'aspect si tourmenté; mais le front garde sa noblesse et la

(1) Elle est signée Le Chenetier, et se trouve à Ploërmel, dans le cabinet du supérieur général. Elle est très ressemblante, ayant été faite avec beaucoup de soin, sur une bonne photographie du temps. Nous la reproduisons en tête du présent volume.

(2) Nous avons fait placer, en tête du premier volume, ce portrait, reproduit par l'héliogravure.

vivacité de l'œil s'est tempérée de douceur; bref, ce visage ravagé révèle, dans son calme radieux, le secret travail de l'âme qui s'approche de Dieu.

« — Not'Père est un vilain bonhomme, disent irrévérencieusement les postulants nouveaux venus à Ploërmel; mais il est bon, très bon. »

La bonté, cet ordinaire apanage des âmes droites qui ont beaucoup vécu, est devenue, en effet, le caractère dominant de ses rapports avec les siens.

Parfois encore, le premier mouvement est vif, comme autrefois. Soit que la nature tente de reprendre ses droits, soit que le souci du bon ordre impose la vigueur, il est prompt à la réprimande; mais comme ses douces paroles en corrigent ensuite la sévérité!

Un jour, — c'était en mars 1850, — quatre novices étaient occupés à une besogne manuelle, sous la direction d'un Frère, qui, appelé brusquement au dehors, fut obligé de les laisser seuls. Repris par la turbulence de leur âge, les jeunes gens entrent en lutte, se bousculent, et, finalement, vont tomber pêle-mêle dans une haie de buis, sous l'appartement du supérieur. Attiré par le bruit, celui-ci se présente à la fenêtre, fronce le sourcil et appelle chez lui les délinquants. Ils entrent sans mot dire : « Faites vos paquets, commande le Père, et partez immédiatement! »

Stupeur et consternation des malheureux enfants. Ils ne trouvent ni une larme, ni une excuse.

Soudain, néanmoins, l'un d'eux fait un signe. Tous tombent à genoux, et implorent leur pardon. Le Père n'y peut tenir; il les relève l'un après l'autre : « Au moins, ne recommencez plus!... » Ce fut là tout le châtiment.

Les vieux Frères qui l'ont connu se rappellent encore son moyen habituel de réprimer leurs peccadilles : « Qu'as-tu fait? disait-il au coupable; baise la terre!... » Et, l'instant d'après : « Embrasse-moi, mon fils! »

Lorsque, après sa messe, il rentrait à sa chambre, appuyé sur le bras du frère Donat, il traversait la salle d'étude, et souvent, alors, allongeait un coup de canne

au novice qui occupait le bout de la table. C'était une correction qu'on était loin de redouter, car le bon Père, craignant que sa main eût été trop lourde, disait incontinent : « Mon fils, je t'ai fait mal? Embrasse-moi! »

Un frère était-il malade? Alors ce n'était plus de la condescendance ou du dévouement, c'était une tendresse de mère. « Un jour, raconte le frère Casimir (1), le vieux supérieur arriva à Tréguier, tout mouillé et transi de froid, ayant été obligé de marcher dans la neige pour gravir certaines pentes fort raides. Cela ne l'empêcha pas, ayant appris que j'étais souffrant, de monter immédiatement au dortoir où je tremblais la fièvre, et de passer un bon quart d'heure au pied de mon lit, pour me consoler et m'encourager à la patience. »

Mais c'est surtout avec les enfants que son vieux cœur s'épanouissait. Le *Sinite parvulos venire ad me* qu'il a fait graver à l'entrée de la maison-mère exprime bien le sentiment qui l'attira, toute sa vie, à l'exemple du Maître, vers les fronts purs et les âmes innocentes.

Un éminent historien, qui fut jadis l'élève des Frères de Vitré, M. de la Borderie, a gardé un souvenir ému des visites du Père dans la classe où il s'essayait à l'orthographe. « J'ai vu, disait-il en 1894, j'ai vu l'illustre et vaillant abbé Jean-Marie de la Mennais venir inspecter l'école de Vitré. Je l'entends encore nous adresser de bons conseils, toujours sous une forme aimable, accompagnés d'histoires plaisantes, qui nous amusaient... Dieu sait! — Je le vois encore avec sa figure irrégulière, mais si originale et si caractérisée, toute rayonnante d'intelligence, de bonté et de bonne humeur; je le vois passer entre nos rangs, distribuant plus volontiers l'éloge que le blâme, donnant à tous de bonnes paroles, embrassant affectueusement les petits, qui rougissaient de plaisir, bien qu'ils fussent un peu intimidés par son nez... prépondérant, tout barbouillé de tabac; mais il savait si bien les

(1) Actuellement (1902) doyen d'âge de l'institut, et directeur de l'école de l'Ile d'Arz.

faire rire, et il donnait de si belles images! C'est sous cette physionomie souriante et patriarcale qu'est resté dans ma mémoire ce grand serviteur de Dieu et des hommes (1). »

Il n'était pas rare que sa visite déposât dans une âme d'enfant le germe d'une vocation. En parcourant les rangs des écoliers, il aimait à coiffer de son tricorne leurs petites têtes mutines, en disant à l'un : « Toi, je veux que tu sois prêtre, » puis, à son voisin : « Toi, je veux que tu sois Frère de l'Instruction chrétienne. » Pour un très grand nombre le vœu s'est réalisé.

Ce n'était pas seulement aux minois intelligents et aux frais visages qu'allaient ses caresses. Il les prodiguait de préférence à ceux qu'un mal passager ou une infirmité native avaient défigurés. « Il aimait et caressait les enfants, a raconté le frère Jérôme, de manière à attendrir le cœur. Au cours d'une visite qu'il fit dans les classes de Paimpol, je l'ai vu prendre un petit écolier sur ses genoux et l'embrasser tendrement, quoique cet enfant eût la tête recouverte de croûtes purulentes. »

Nous sera-t-il permis de rappeler un fait extraordinaire, dont on a longtemps parlé à la Providence de Saint-Brieuc?

Le Père faisait la visite des classes. Après avoir encouragé et égayé les enfants par ses joyeuses histoires. il aperçoit, dans un coin, une pauvre petite fille, que la maîtresse a cru devoir séparer des autres, crainte d'une maladie contagieuse. Il s'informe de son mal, s'approche, et la comble de caresses. Le soir, l'enfant retourne à la maison, et sa mère ne peut retenir un cri d'étonnement, en la voyant parfaitement guérie.

« — Quel médecin t'a soignée au couvent, cet aprèsmidi? »

L'enfant répond qu'on ne lui a administré aucun remède, mais qu'un bon prêtre, visitant la classe, a beaucoup fait

(1) Discours à la distribution des prix de l'école de Vitré. — *Chronique des Frères*, t. IX, p. 436.

rire les petites élèves, puis est venu à elle et l'a baisée au front, et que, depuis lors, elle ne souffre plus (1).

Lorsque Dieu donne à des caresses une pareille vertu, c'est qu'elles ne procèdent pas d'une bonté purement humaine. Le ciel couronnait, par ce don merveilleux, la foi, l'espérance, la mortification, l'humilité, du grand chrétien que fut Jean de la Mennais. Contemplons la pleine floraison de ces vertus dans l'âme de notre héros, sous l'action de la grâce divine.

II

Inutile de rappeler que la période active de sa vie fut un perpétuel et très méritoire acte de foi. Professer les doctrines ultramontaines en face de Napoléon et du gouvernement gallican de la Restauration, rompre en visière aux opinions du clergé d'alors; fonder des écoles catholiques, malgré les libéraux du temps de Louis-Philippe, c'était se condamner d'avance à des oppositions redoutables et à des tracasseries sans fin.

Il est vrai, ce rôle militant ne fut pas imposé à la vieillesse du fondateur; mais comment expliquer cette volontaire réclusion des années de Ploërmel, avec toutes les privations qu'elle entraîne, sans la pensée d'une grande mission surnaturelle à remplir?

Cet homme distingué par la naissance, né dans la richesse, habitué à traiter avec les esprits les plus cultivés de son temps, porté, dès le début de sa carrière, aux charges ecclésiastiques les plus en vue, s'est confiné au centre de la Bretagne, dans un pays retiré et, à cette époque, presque inaccessible. Là, il s'est entouré de jeunes paysans incultes, et, au prix de mille sacrifices, s'est appliqué à les instruire, non pour les élever à son niveau et trouver en eux, après quelques années d'efforts, des hommes capables de penser et de sentir

(1) D'après un récit du frère Théophane-Marie, qui s'est fait l'écho d'une tradition toujours vivante au couvent de Saint-Brieuc.

comme lui, mais pour leur donner la culture rudimentaire d'instituteurs de campagne.

Afin d'exercer, jusqu'à l'extrême vieillesse, ce rôle modeste de catéchiste et de pédagogue ; pour faire, « sur toutes choses, que Dieu fût mieux servi et mieux aimé » (1), il a renoncé aux satisfactions intellectuelles les plus élevées, et s'est, en quelque sorte, déclassé jusqu'à devenir et rester jusqu'au bout, au moins par les besognes quotidiennes, « l'Ignorantin breton ».

De pareils renoncements ne requièrent pas seulement une dose plus qu'ordinaire d'esprit de foi ; ils ne s'expliquent que par un ardent désir et une espérance inconfusible des biens célestes. Le monde n'a rien à offrir en retour de l'absolu don de soi. Comment donc passer sa vie au service des ignorants et des humbles sans la pensée constante de la gloire promise à qui s'immole par dévouement?

Et quant à la charité de l'homme de Dieu, dont les pages précédentes relèvent quelques traits aimables, ne brille-t-elle pas d'un merveilleux éclat dans toute la suite de cette vie sacrifiée, dont l'unique mobile est la gloire de Dieu et le bien des âmes ? Sauver la foi du peuple breton, le maintenir chrétien, à tout prix, et, par là, augmenter le nombre des élus, n'est-ce pas la seule explication de tant de travaux et d'efforts, qui se poursuivent depuis l'ordination jusqu'à la dernière messe ?

Si de pareils actes avaient besoin d'un commentaire, nous n'aurions pas à le chercher bien loin. Nous le trouverions dans les livres, dans les sermons manuscrits et dans la vaste correspondance de l'excellent prêtre. Là, pas un mot qui trahisse des préoccupations étrangères aux grands intérêts qui dominent sa vie ; pas une ligne qui ne puisse être signée par un saint.

Citons, au hasard, quelques maximes qui, revenant habituellement sous sa plume, paraissent exprimer le fond de son âme.

(1) Devise du cardinal Richard, archevêque de Paris, empruntée à une maxime de la bienheureuse Françoise d'Amboise.

« Accoutumez-vous, écrit-il à un de ses fils, accoutumez-vous à faire toutes vos actions en esprit de foi. Les plus méritoires sont celles qui vous donnent le moins de consolations humaines (1). » Et à un autre : « Ah! si nous connaissions le prix d'une âme, loin de trouver la classe pénible et de nous plaindre des peines de notre état, nous serions prêts à sacrifier notre vie pour procurer à ces tendres enfants le bienfait de l'éducation chrétienne. » — « Un chrétien, disait-il encore, à plus forte raison un religieux, doit tout voir, tout juger, dans les lumières de la foi, et considérer que ce qui contrarie ses désirs naturels est ce qui peut lui arriver de plus heureux, dans l'ordre du salut (2). »

On sait avec quelle insistance il prêchait l'abandon à la Providence. Ses exhortations relatives à cette vertu rempliraient à elles seules plusieurs chapitres.

Plus il approchait du terme, plus il se confiait filialement au juste Juge, qu'il avait si fidèlement servi : « Qu'importe, répétait-il, que nous soyons sur un point ou sur un autre de cette terre pour laquelle nous ne sommes point faits, et où nous passons comme des ombres? Oui, qu'importe? Il n'y a pas de distance pour les âmes qui s'aiment en Jésus-Christ; le temps n'a point de durée pour ceux à qui l'éternité appartient..... O mon Dieu, n'écoutez point nos désirs aveugles, nos prières indiscrètes! Pourvu que nous soyons dans l'ordre que vous avez établi, et que nous secondions vos desseins; pourvu qu'aidant nos frères à se sauver, nous nous sauvions nous-mêmes, tout est bien (3). »

Un jour, quelques prêtres voisins de Ploërmel dînaient à la maison-mère. Au sortir de table, on fit quelques pas dans l'enclos, et l'un des invités s'avisa de dire à M. de la Mennais : « Père, votre congrégation

(1) Lettre inédite au frère Edmond, 13 février 1833. — Archives des Frères.

(2) Lettre inédite au frère Césaire, 1er janvier 1846. — *Ibid.*

(3) Allocution aux Filles de la Providence de Saint-Brieuc. — *Chronique des Frères*, N° d'août 1902.

prospère ; mais vous n'êtes pas immortel. Vous avez parmi vos Frères des sujets bien capables ; néanmoins, une secousse terrible n'est-elle pas à craindre, le jour où il plaira à Dieu de disposer de vous ? »

Le fondateur aurait pu éluder la question comme indiscrète. Il n'y songea pas, et, souriant doucement : « Mon cher ami, dit-il, de deux choses l'une. Ou ma congrégation est l'œuvre du diable, ou elle est l'œuvre du bon Dieu. Si elle est l'œuvre du diable, elle tombera, et il faudra dire : Tant mieux ! Si elle est l'œuvre du bon Dieu, elle souffrira contradiction, mais on aura beau nous vexer, nous sommes sûrs de vaincre, et, j'en réponds, le diable n'aura pas la palme (1) ! »

Ce sentiment si profond, il l'exprimait parfois dans ses exhortations à ses fils, sous une forme aimable et touchante : « J'espère, écrivait-il au frère Liguori, que les petits enfants que vous aurez instruits vous recevront, un jour, dans les tabernacles éternels, s'ils meurent avant vous, et que vous les y recevrez vous-même, si vous mourez avant eux. Sanctifiez-vous, sanctifiez-vous, en faisant des saints ! »

Après de tels élans de foi et d'espérance, comment le missionnaire des campagnes bretonnes, l'apôtre des petits enfants et le père des esclaves n'eût-il pas trouvé des paroles de feu pour exalter la charité de Jésus-Christ ? « O hommes, s'écriait-il un jour, retirez-vous et laissez-moi avec mon Dieu !.... Vous ne voulez pas le connaître, vous ne voulez pas l'aimer ! Laissez-moi l'aimer, s'il est possible, et pour moi et pour vous ! Tout ce qui n'est pas Lui m'est à dégoût. Je ne trouve qu'en Lui le rafraîchissement et le repos.....

« Eh ! quoi, vous cherchez le bonheur et vous repoussez l'amour ! Mon Dieu, donnez-moi les cœurs de tous les hommes, afin que je vous aime pour tous les hommes (2). »

(1) D'après le récit de M. l'abbé Rozé, ancien recteur de Saint-Nicolas-du-Tertre.

(2) *Lettres inédites etc. à Mgr Bruté*, p. 74.

III

Parvenu à ces hauteurs, on pratique sans grand effort les vertus morales qui sont, en quelque sorte, au seuil de la vie chrétienne. Prudence, patience, justice et reconnaissance, humilité, tempérance et mortification vont naturellement de pair avec un amour qui s'exhale en de pareils accents.

D'ailleurs, les constants succès du serviteur de Dieu comme fondateur et administrateur ne témoignent-ils pas assez de sa prudence, et, quant à sa patience, l'attitude calme et humble de ce prêtre si souvent soupçonné, méconnu, vilipendé, ne parle-t-elle pas assez haut?

Certains esprits chagrins lui ont marchandé leur admiration, sous prétexte que son désintéressement ne serait pas au-dessus de tout soupçon. Le lecteur sait déjà que penser de cette réserve. Rien de plus éclatant que sa libéralité. En voici, au surplus, de nouveaux témoignages.

A l'heure où nous écrivons, une pauvre vieille femme achève de mourir dans une chaumière de Combourg. C'est Agathe Hillion, l'ancienne domestique de la Chesnaie, qui, pendant neuf ans, donna ses soins au supérieur des Frères, lors de ses séjours au manoir familial. Elle résume ses impressions sur son ancien maître en une seule phrase, toujours la même : « Oh! comme il était simple, recueilli, édifiant en toutes choses! C'était un saint, un vrai saint!... » Et, pressée de recueillir ses souvenirs, elle rapporte le fait suivant : « Un jour, le fermier d'une des métairies voisines de la Chesnaie vint trouver M. l'abbé Jean. L'année avait été mauvaise ; il se présentait les mains vides, et demandait du temps pour « payer son terme ». Au lieu de lui accorder simplement un délai, le bon supérieur lui fit remise pure et simple de sa dette. » Et la vieille servante ajoute : « Il eut la même générosité vis à vis de mon père, qui, dans une circonstance spéciale, était également son débiteur. »

En 1844, une grande mission fut prêchée à Ploërmel. Non content de s'offrir à confesser les hommes, qui vinrent le trouver en foule, M. de la Mennais reçut, chaque jour, à la table de la communauté, les nombreux prédicateurs invités par M. Nays, curé de la paroisse. Lorsque celui-ci voulut l'indemniser : « Je suis trop heureux, déclara le supérieur, d'avoir contribué, pour ma faible part, au bien de la paroisse; permettez-moi de ne pas recevoir un centime. »

Que l'on rapproche de ces faits la générosité qui présida à ses règlements d'intérêts avec ses anciens confrères de Saint-Méen, aussi bien qu'avec Mgr de Lesquen; qu'on se rappelle ses propositions à Féli, au sujet de la propriété de la Chesnaie, et l'on verra ce qui reste d'accusations inconsidérées, ou de jugements acceptés sans examen.

Ce qui contribua, sans doute, à accréditer de telles erreurs, c'est l'humilité du saint homme, qui, à moins que l'honneur ecclésiastique ne fût en jeu, lui fit toujours négliger de se défendre.

« Mourir au monde et à soi-même, répétait-il, c'est la vie, la joie, le vrai bonheur (1)! » Et, à chaque humiliation nouvelle : « *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum... Bonum mihi, quia humiliasti me!* »

La vieillesse est l'âge des tristesses mornes et des silences désolés. En voyant successivement tomber à ses côtés tous ses compagnons de route, en se sentant peu à peu mis à l'écart de tous les rôles utiles ou éclatants, le vieillard, égaré dans un nouveau monde, qui souvent le regarde en pitié, porte volontiers, sur son visage aussi bien que dans son cœur, le deuil du passé.

Elevé par la grâce au-dessus des sentiments humains, l'abbé Jean de la Mennais ignore ces stériles regrets. Toute sa vie, il a cherché à être compté pour rien. Malgré tout, l'éclat de sa parole et la renommée de ses œuvres

(1) Lettre inédite au frère Césaire, 1er janvier 1846. — Archives des Frères.

ont créé jadis autour de lui une atmosphère d'admiration. Maintenant que la maladie lui interdit la chaire et que sa chambre est devenue à peu près tout son univers, il se recueille, sans murmurer, dans une plus constante prière; il jouit de son obscurité; sa gaîté paraît s'épanouir à mesure que vient le silence appelé par ses vœux et que s'appesantit son fardeau de souffrances.

Comme si la paralysie, qui tient toujours ses membres captifs; comme si les rhumatismes, qui ont déformé ses pieds au point de l'empêcher parfois de se tenir debout, ne crucifiaient pas assez cette chair de péché qu'il a juré, avec saint Paul, de réduire en servitude, il recherche avidement toutes les occasions de se mortifier.

L'appartement qu'on lui a ménagé dans la nouvelle maison est plus spacieux que sa misérable chambre d'autrefois; mais quelle pauvreté encore dans ces trois pièces blanchies à la chaux, dont un lit d'anachorète, un vieux fauteuil garni de cuir, un prie-Dieu vermoulu et quelques tables chargées de cartons forment tout l'ameublement!

Il ne se contente pas des humiliantes sujétions que lui imposent ses infirmités; il va volontairement au devant du mépris. A voir pour la première fois ce pauvre vieux prêtre impotent, à la soutane déchirée, jaunie, maculée de tabac, qui donc se croirait en présence du personnage qui porte un des noms les plus vénérés du clergé de France? Il se délecte de l'étonnement que provoque le contraste entre sa réputation et la mine piteuse qu'il offre aux visiteurs.

Malgré la faiblesse de l'âge, il n'a rien retranché de ses habituelles pénitences. « La croix, déclare-t-il, est comme un livre sanglant, dans lequel nous pouvons apprendre tout l'ordre des secrets de Dieu, toute l'économie du salut des hommes, la règle fixe et invariable pour former nos jugements et nos mœurs. » Et il se conduit d'après cette maxime. Ses jeûnes sont à peu près continuels. Sa messe et son action de grâces achevées, il passe au confessionnal et y reste pendant des heures, à moins que le Frère sacristain, témoin de sa fatigue, ne le supplie

d'accepter une légère réfection; il se contente alors de quelques grammes de pain humecté de café.

En prévision de l'excès de travail, lui sert-on, la veille d'une grande fête, un déjeûner un peu plus copieux? Il invoque la loi du jeûne, et renvoie les mets sans y avoir goûté.

Il gardera jusqu'au bout cette fidélité aux jeûnes de l'Eglise. En 1859, l'année qui précéda sa mort, l'abbé Houët, lui écrivant de Rennes à l'occasion de sa fête, lui dit, entre autres paroles aimables : « J'ai appris avec peine que vous avez été souffrant aux fêtes de Pâques, pour avoir voulu imiter votre saint patron durant le carême. Saint Jean était jeune. Il faut, à quatre-vingts ans, une nourriture plus substantielle que le miel sauvage et les sauterelles (1). »

Cette héroïque tempérance, il l'observait, nous l'avons vu, jusque dans ses voyages. Au dire du frère Casimir, qui l'accompagnait de temps en temps, il passait des journées dans sa voiture encombrée de livres et de brochures, sans prendre autre chose qu'un morceau de pain.

Toujours accablé d'affaires, il n'était pas seulement réduit à prendre ses repas en voiture; il y devait aussi achever sa toilette. On le voyait parfois, armé d'un rasoir, sans savon, essayer de se faire la barbe, malgré les cahots du véhicule. On devine dans quel état il arrivait au presbytère voisin; mais les balafres de sa figure ne lui étaient qu'un prétexte à joyeuses saillies.

IV

Fidèle jusqu'à l'héroïsme à la pratique des vertus chrétiennes, M. de la Mennais n'est pas moins admirable dans l'accomplissement de ses devoirs de prêtre.

Prêtre, il l'est partout; il l'a été, depuis son ordination, dans ses œuvres les plus éclatantes, aussi bien que dans les

(1) Lettre inédite, du 24 juin 1859. — Archives des Frères.

détails les plus ignorés de sa vie. Apologiste, éducateur, missionnaire, administrateur, fondateur, il n'a jamais voulu qu'une chose, l'extension du règne de Dieu.

Plusieurs traits de la fin de sa vie nous révèlent son savoir-faire dans l'œuvre délicate entre toutes du discernement des vocations. Un petit fait, pris au hasard, fera connaître sa façon originale de consulter l'Esprit-Saint. Un jour, un jeune homme de vingt-quatre ans arrive à Ploërmel, demandant son admission comme novice. On le conduit à la chambre du supérieur, qui, très occupé, se contente de l'embrasser, puis lui conseille de se joindre à la communauté. Le nouveau venu va trouver la bande rieuse, et parfois un peu espiègle, des postulants. Il les accompagne en classe, à l'étude, en récréation. Huit jours s'écoulent ainsi, au bout desquels le malheureux, accablé d'ennui et d'incertitude, est enfin mandé par le Père.

« Il faut songer, mon fils, à une confession générale, afin de bien commencer ta formation religieuse.

— C'est inutile, monsieur : je ne resterai pas.

— Voyons, mon ami, il s'agit de raisonner. Ici, tout trimestre commencé est dû en entier. C'est donc ton avantage de rester. Fais ta confession générale, instruis-toi, et, dans trois mois, nous verrons. »

Le jeune homme, qui était normand, goûta le conseil, et les trois mois n'étaient pas écoulés, qu'il tremblait d'entendre le supérieur l'appeler pour régler son compte. Celui-ci, on le conçoit, le voyant à l'aise, ne dit pas un mot. La crise était passée, le novice si hésitant au début devint un religieux exemplaire (1).

Avait-il affaire à un adolescent qui abordait ingénûment le noviciat, sans en connaître les austères pratiques? « Souviens-toi, lui disait-il, que c'est ici une ratière. » Et la pensée de cet avertissement, jointe aux incessantes bontés du Père, triomphait des tentations d'inconstance (2).

(1) D'après un récit du frère Gabriel.

(2) D'après un récit manuscrit du Frère Job.

vivacité de l'œil s'est tempérée de douceur; bref, ce visage ravagé révèle, dans son calme radieux, le secret travail de l'âme qui s'approche de Dieu.

« — Not'Père est un vilain bonhomme, disent irrévérencieusement les postulants nouveaux venus à Ploërmel; mais il est bon, très bon. »

La bonté, cet ordinaire apanage des âmes droites qui ont beaucoup vécu, est devenue, en effet, le caractère dominant de ses rapports avec les siens.

Parfois encore, le premier mouvement est vif, comme autrefois. Soit que la nature tente de reprendre ses droits, soit que le souci du bon ordre impose la vigueur, il est prompt à la réprimande; mais comme ses douces paroles en corrigent ensuite la sévérité!

Un jour, — c'était en mars 1850, — quatre novices étaient occupés à une besogne manuelle, sous la direction d'un Frère, qui, appelé brusquement au dehors, fut obligé de les laisser seuls. Repris par la turbulence de leur âge, les jeunes gens entrent en lutte, se bousculent, et, finalement, vont tomber pêle-mêle dans une haie de buis, sous l'appartement du supérieur. Attiré par le bruit, celui-ci se présente à la fenêtre, fronce le sourcil et appelle chez lui les délinquants. Ils entrent sans mot dire : « Faites vos paquets, commande le Père, et partez immédiatement! »

Stupeur et consternation des malheureux enfants. Ils ne trouvent ni une larme, ni une excuse.

Soudain, néanmoins, l'un d'eux fait un signe. Tous tombent à genoux, et implorent leur pardon. Le Père n'y peut tenir; il les relève l'un après l'autre : « Au moins, ne recommencez plus!... » Ce fut là tout le châtiment.

Les vieux Frères qui l'ont connu se rappellent encore son moyen habituel de réprimer leurs peccadilles : « Qu'as-tu fait? disait-il au coupable; baise la terre!... » Et, l'instant d'après : « Embrasse-moi, mon fils! »

Lorsque, après sa messe, il rentrait à sa chambre, appuyé sur le bras du frère Donat, il traversait la salle d'étude, et souvent, alors, allongeait un coup de canne

prière, il pria M. Guilloux d'apprendre à un Frère la liturgie du saint sacrifice, afin que celui-ci, devenu son servant attitré, pût le guider, et, au besoin, le reprendre. C'est au frère Philéas, déjà chargé du soin de la sacristie, que fut confié cet office de confiance. Il devait être édifié, jusqu'à la fin, de la fidélité du Père à le consulter sur les rubriques et de sa simplicité à suivre ses indications.

Même pendant les mois lugubres où la goutte le clouait sur son fauteuil, le vieillard se procurait, de temps à autre, au prix de mille souffrances, la joie d'assister aux cérémonies de la grande chapelle. Appuyé sur le bras du frère Philéas, il se traînait à la tribune, recevait dévotement la bénédiction du Saint Sacrement, puis rentrait à sa chambre, le corps brisé.

Le jour vint où cette joie lui fut refusée. Il lui fallut, de plus, — suprême sacrifice — renoncer à célébrer les saints mystères. Ne pouvant plus faire descendre Dieu sur l'autel, il voulut, du moins, l'adorer présent dans son modeste oratoire. Pendant les derniers mois, un aumônier ou un professeur du collège vint, plusieurs fois la semaine, dire la messe, sous ses yeux, et lui donner la sainte communion.

Le souci de ses devoirs envers Dieu se manifestait encore par sa fidélité à réciter le bréviaire, même dans l'accablement de l'extrême souffrance. Toujours, il avait fait passer cette récitation avant les affaires les plus urgentes. Un des Frères assistants venait-il le consulter, ses prières une fois commencées? « Attendez, disait-il, mon bréviaire avant tout! » Et il le renvoyait.

Le frère Philéas qui, à partir de 1857, le récita quotidiennement avec lui, a remarqué qu'il prononçait les paroles saintes avec une particulière piété, les jours de fêtes de la sainte Vierge.

Ce fut sa dernière consolation. Lorsque ses jambes lui refusèrent tout service, et qu'il dut renoncer à se tenir debout à l'autel, il continua de psalmodier, de concert avec son fidèle servant, les prières liturgiques; il devait mourir en les murmurant.

faire rire, et il donnait de si belles images! C'est sous cette physionomie souriante et patriarcale qu'est resté dans ma mémoire ce grand serviteur de Dieu et des hommes (1). »

Il n'était pas rare que sa visite déposât dans une âme d'enfant le germe d'une vocation. En parcourant les rangs des écoliers, il aimait à coiffer de son tricorne leurs petites têtes mutines, en disant à l'un : « Toi, je veux que tu sois prêtre, » puis, à son voisin : « Toi, je veux que tu sois Frère de l'Instruction chrétienne. » Pour un très grand nombre le vœu s'est réalisé.

Ce n'était pas seulement aux minois intelligents et aux frais visages qu'allaient ses caresses. Il les prodiguait de préférence à ceux qu'un mal passager ou une infirmité native avaient défigurés. « Il aimait et caressait les enfants, a raconté le frère Jérôme, de manière à attendrir le cœur. Au cours d'une visite qu'il fit dans les classes de Paimpol, je l'ai vu prendre un petit écolier sur ses genoux et l'embrasser tendrement, quoique cet enfant eût la tête recouverte de croûtes purulentes. »

Nous sera-t-il permis de rappeler un fait extraordinaire, dont on a longtemps parlé à la Providence de Saint-Brieuc?

Le Père faisait la visite des classes. Après avoir encouragé et égayé les enfants par ses joyeuses histoires. il aperçoit, dans un coin, une pauvre petite fille, que la maîtresse a cru devoir séparer des autres, crainte d'une maladie contagieuse. Il s'informe de son mal, s'approche, et la comble de caresses. Le soir, l'enfant retourne à la maison, et sa mère ne peut retenir un cri d'étonnement, en la voyant parfaitement guérie.

« — Quel médecin t'a soignée au couvent, cet après-midi? »

L'enfant répond qu'on ne lui a administré aucun remède, mais qu'un bon prêtre, visitant la classe, a beaucoup fait

(1) Discours à la distribution des prix de l'école de Vitré. — *Chronique des Frères*, t. IX, p. 436.

dus, dans ma posture humiliée, attendre jusqu'au bout.

« Le livre se ferma après vingt minutes, et j'entendis ces mots : « Commence, mon fils! » Ma confession achevée, je me retirai, heureux des bonnes paroles du Père, mais un peu préoccupé des réflexions que faisaient, sans doute, mes jeunes confrères, sur mon long séjour auprès de lui. »

C'est dans cette continuelle prière, interrompue seulement par quelques actes de zèle proportionnés à ses forces, qu'il attendit la délivrance finale. Une cérémonie, chaque année, semblait arrêter le progrès du déclin, et pour un instant, lui rendre l'enthousiasme des beaux jours, c'était le départ des Frères missionnaires.

Lorsque, après la retraite, les partants venaient solliciter sa bénédiction, il retrouvait des accents émus et d'ardentes paroles pour les encourager au sacrifice.

« Je vous félicite, mes enfants, disait-il, d'être appelés à continuer l'œuvre de Notre-Seigneur. Quel bien vous pouvez faire, et que je serais heureux si j'avais votre âge! Je partirais avec vous; oui, j'irais à votre tête, annoncer la bonne nouvelle! Oh! que je voudrais avoir, du moins, assez de Frères pour suffire aux besoins de ces belles missions! »

Par un privilège envié et rare, les futurs apôtres étaient admis, le lendemain, à entendre la messe du Père, dans son oratoire. Il les bénissait une dernière fois, puis les embrassait en pleurant, et l'on se séparait, pour ne se revoir qu'au ciel (1).

Ces traits suffisent, nous le croyons du moins, pour fixer, même dans le détail, les contours de cette héroïque figure.

Qu'on doive la contempler un jour ornée de l'auréole, nul, après cela, n'en saurait désespérer. *Erat enim sacerdos* (2), car ce fut un chrétien de marque supérieure, un courageux apôtre, un vrai prêtre, et le Prêtre éternel lui devait la palme des victorieux.

(1) D'après le récit du frère Angésile.

(2) GENES. XIV, 18.

CHAPITRE XXVI

LES DERNIÈRES ANNÉES. — LA MORT. — LA SURVIVANCE.

Nous avons vu grandir la piété du fondateur à mesure que s'avançaient les clartés du moment suprême. Quelles furent, après Dieu et ses fils, ses dernières affections? Quelles occupations couronnèrent son active carrière? Comment accueillit-il l'appel du souverain Juge? Comment, lui disparu, la bénédiction divine a-t-elle fécondé ses œuvres? Comment son nom même, jadis si décrié par la faute d'un autre, a-t-il conquis la vénération et presque la gloire? C'est ce qu'il nous reste à exposer.

I

Après le coup de foudre de Guingamp, surtout après la fin sinistre de Féli, les amis de l'abbé Jean furent quelque temps inconsolables. Il ne sortait plus, sauf quelques très rares voyages à Dinan et à Saint-Brieuc; par suite, plus d'espoir de le recevoir, de le fêter, de jouir de sa conversation. On ne s'y résignait guère. N'espérant plus le voir venir, on prit l'habitude d'aller à lui.

On se souvient que l'abbé Blanc s'était installé, plusieurs années de suite, à Ploërmel, pour achever son *Histoire ecclésiastique*. Il était resté fort lié avec un de

ses confrères de Malestroit, le sympathique abbé Bornet, devenu vicaire à Bordeaux (1). Celui-ci, de son côté, gardait à son vieux supérieur un fidèle souvenir.

Les lignes suivantes, datées du 24 septembre 1850, et trop tardives à son gré, diront la chaleur de ses sympathies :

« Vous êtes si bon et si parfaitement père pour tous ceux qui se sont une fois dits vos enfants, que, malgré mes torts à votre égard, je vous écris avec la même confiance et la même liberté, que si je répondais à une lettre que vous m'eussiez écrite depuis trois jours... Je sais que le mieux est de m'avouer coupable, en ajoutant seulement que le cœur n'y est pour rien. Oh! pour cela; j'y tiens comme à la vie. Non, très cher Père, jamais le cœur n'a été ni ne pourra être pour rien dans mes torts envers vous.

« J'étais fermement résolu à aller recevoir mon pardon, dans cet embrassement où votre âme s'épanche tout entière sur le fils que vous revoyez après quelque temps d'absence. La partie ayant été arrangée avec le très cher abbé Blanc, je n'ai pas eu le courage de partir sans lui.... J'ai appris, avec la peine la plus profonde, que vous aviez été, à plusieurs reprises, extrêmement souffrant, et que votre santé était bien affaiblie. Le cher abbé Houet me dit que vous êtes bien maintenant, et que votre retraite ne vous a pas fatigué. Que Dieu vous conserve longtemps, mon bien-aimé Père, et à son Eglise et à l'amour de tous vos enfants! Puissé-je, quand j'aurai le bonheur de vous revoir, trouver que votre santé a refleuri! Quant à votre cœur, je sais qu'il ne vieillit pas, et que je le trouverai toujours plus tendre et plus aimant que celui des jeunes gens les plus ardents (2). »

Le pardon si aimablement imploré fut accordé, à Ploërmel, l'année suivante. M. Bornet s'y rencontra avec MM. Blanc et Houet, heureux de se rajeunir, eux aussi,

(1) En attendant que Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, le prît pour vicaire général.

(2) Lettre inédite. — Archives des Frères.

au contact du cœur paternel. Puis, ce fut Mgr Gerbet, depuis peu évêque de Perpignan, qui, à son tour, traversa la France pour revoir la Bretagne, et embrasser une dernière fois « son cher abbé Jean ».

Gerbet, Blanc, Bornet, Houet, c'était le Malestroit de 1830. Un des anciens, toutefois, manquait à la réunion, c'était l'excellent « Père Rohrbacher ». Lui aussi achevait sa journée. Eloigné, à la suite de pénibles malentendus, du séminaire de Nancy, il s'était retiré à Paris, dans la maison-mère des Pères du Saint-Esprit. Il y devait mourir, le 17 janvier 1856, deux ans à peine après « le pauvre M. Féli », qu'à la dernière heure, il avait vainement tenter d'approcher.

Depuis longtemps malade, et obligé de passer ses hivers à Nîmes, l'abbé Blanc l'avait précédé dans une meilleure vie. Il avait été nommé, peu de temps auparavant, supérieur de l'infirmerie Marie-Thérèse, à Paris (1). Tandis que ses condisciples, ses collègues dans l'enseignement, ses élèves mêmes, étaient promus aux premières dignités de l'Eglise, lui, tout entier à ses études historiques, bornait son ambition à un modeste canonicat qui lui permît de les poursuivre sans distraction. Il ne put l'obtenir. Il s'usa dans les fonctions pénibles de professeur et d'aumônier, et, quand on lui accorda la retraite honorable de Marie-Thérèse, il était trop tard. Peu de prêtres furent plus laborieux, plus savants, plus droits, plus indulgents, ajoutons plus éprouvés.

Resté seul, en Bretagne, de ce petit groupe jadis si étroitement uni, M. de la Mennais s'acheminait vers ces sommets glacés de l'existence, où le vieillard en quête d'affection ne trouve, d'ordinaire, que désert aride et perspectives désolées.

Dieu voulut épargner cette solitude de l'âme au prêtre qui, pendant plus d'un demi-siècle, s'était donné aux autres sans compter.

(1) Maison de retraite des prêtres âgés et infirmes du diocèse de Paris. Elle a été fondée par Mme de Chateaubriand.

En dehors de la société de Malestroit et des chers aumôniers de la maison-mère, quatre prêtres restaient fidèles au passé : l'abbé Langrez, que ses infirmités retenaient à Quimper (1), l'abbé Houet, un des visiteurs les plus assidus du Père, l'abbé Maupied et l'abbé Kermoalquin (2). Mais, dans sa longue carrière de bonnes œuvres, l'abbé Jean s'était fait d'autres amis. Avec les Frères de la maison-mère et les religieuses de la Providence, qui le visitaient avec un rare dévouement, les compagnons les plus habituels de ses dernières années furent les laïques, jeunes et vieux, qu'il avait jadis éclairés, secourus ou consolés, et qui vinrent, jusqu'à la fin, égayer d'un sourire ou d'un mot affectueux sa chambre de reclus.

Les familles de Kergariou, de Lambilly, de Lorgeril, de Kergorlay, de Champagny, de Murat, Petit, de la Villéon, figurent au premier rang de celles qui le vénéraient, soit comme guide spirituel, soit comme ancien maître, soit même à titre d'allié ou de parent. On venait, du reste, à Ploërmel sans y être attiré par la reconnaissance. On voulait voir, on voulait connaître le fondateur des Frères; on tenait à féliciter le créateur de cette magnifique institution qui répandait ses bienfaits dans les Deux-Mondes.

Il était devenu, pour ses amis, expansif et affectueux comme un aïeul. Perclus des jambes, mais capable de tracer encore quelques lignes, il n'avait garde d'oublier un certain nombre de braves cœurs, qu'il avait rencontrés jadis dans ses voyages, et qu'il ne devait pas revoir.

Nous avons sous les yeux deux lettres adressées à un ami qui avait naguère habité Saint-Brieuc. Nous citons la première en entier, parce que, à la suite de paroles cordiales qu'il prodigue à un homme frappé dans ses affections de famille, on y trouve un état exact de l'institut des Frères en 1852.

« Cher ami, j'avais appris, par les journaux, la perte

(1) Il devait mourir en 1862.

(2) Ce dernier devait succomber, en 1870, aumônier volontaire des mobiles bretons.

cruelle que *nous* avons faite, et je vous aurais écrit à cette occasion, si j'avais connu votre adresse. Je dis *nous*, car j'ai partagé tous vos regrets, et mêlé mes larmes à vos larmes. Madame de Mayet (1) était si bonne pour moi ! Jamais je ne l'oublierai, non plus que je ne puis vous oublier, vous, mon cher ami, qui m'avez donné tant de marques de bonté, dans un temps déjà loin de nous, mais qui est toujours présent à ma mémoire. Je comprends tout votre chagrin; il est de ceux pour lesquels il n'y a point de consolations humaines : *noluit consolari quia non sunt*. Cependant, ne vous en laissez point accabler. La mort n'est qu'un passage, séparation douloureuse, il est vrai, mais courte; nous reverrons un jour dans un monde meilleur ceux que nous avons aimés sur la terre, et qui se sont endormis, un peu plus tôt que nous, dans le Seigneur. Ils vivent pour ne plus mourir; nous les retrouverons de l'autre côté de la tombe, dans le sein de Dieu.

« Vous voulez bien me demander de mes nouvelles. Je pourrais vous répondre en deux mots, comme l'Apôtre : *Tempus resolutionis meæ instat.* Ma santé est ruinée, épuisée par le travail. Moi, pauvre vieux, j'ai à gouverner de 8 à 900 Frères, 253 établissements en Bretagne, et toutes les écoles fondées par le gouvernement dans les colonies, moins l'île de la Réunion; 140 de mes Frères sont employés dans les autres colonies; à la Martinique seulement, ils donnent l'instruction religieuse à 27 000 individus, enfants et adultes. On fait pour ces derniers des classes du soir, qu'ils fréquentent avec beaucoup d'ardeur, et, de plus, on va les enseigner dans les champs, à la queue de la charrue, et on leur apprend, non pas la grammaire, l'arithmétique et autres belles choses, mais le catéchisme et leurs prières. Par ce moyen, on ne les prépare pas à devenir membres de l'Institut, mais on en fait des chrétiens et des hommes.

(1) Nous ne sommes pas sûr d'avoir lu exactement ce nom dans le manuscrit.

Dans une toute petite ville (S[t]-François, à la Guadeloupe), par les soins des Frères et des Sœurs, et grâce à leur zèle, il y a eu 600 mariages dans la première année de l'émancipation : auparavant, les esclaves vivaient comme des brutes, il n'y avait pas de famille !

« Je ne sais pourquoi je vous raconte tout cela. Vous ne vous fâcherez pas de ce que je me laisse entraîner par le plaisir de causer avec vous d'une œuvre que vous avez vu naître à Saint-Brieuc. Ce n'était presque rien à l'origine ; mais mon grain de sénevé, fécondé par la rosée du ciel, est devenu un grand arbre, et j'en bénis l'auteur de tout bien.

« Cher ami, aimez-moi toujours comme je vous aime, c'est-à-dire *ex toto corde.* »

Quelques mois après, il écrivait au même : « C'est une triste chose que l'entêtement. Je me suis obstiné à vous répondre de ma main ; or, cette infirme m'a refusé un service dont je lui aurais su bien bon gré, cependant. Voilà l'explication de mon si long silence, dont vous êtes, sans doute, surpris. Ah ! vieillir, c'est mourir peu à peu, et pièce par pièce (1) ! »

Et malgré tout, cet homme, on pourrait dire cette ruine humaine, qui ne sortait plus, qui n'écrivait presque plus, qu'on n'apercevait plus qu'appuyée au bras d'un Frère ou étendue dans un fauteuil, trouvait moyen de séduire, jusqu'à l'enthousiasme, ceux qui visitaient Ploërmel pour la première fois.

En 1856, un vicaire général de Tarbes, M. Forcade, s'est présenté à la maison-mère pour réclamer, en faveur de son diocèse, de nouvelles fondations d'écoles. Emerveillé de l'accueil du Père, il ne lui écrit plus que sur le ton du dithyrambe. « Quoique, en vous abordant pour la première fois, je me sois jeté avec une confiance toute filiale dans vos bras par suite d'une vive et respectueuse sympathie que j'ai sentie naître tout à coup, j'étais cependant loin de m'attendre à tant de marques de bonté. C'est chez

(1) Lettre inédite du 3 juin 1853. — Archives des Frères.

vous, mon bien vénéré Père, que j'ai compris le véritable sens de la parole : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*..... L'union, la fusion des cœurs, j'ai goûté tout cela dans votre maison; voilà pourquoi je me suis retiré de Ploërmel transformé en vrai Breton (1). »

Le bon Père était heureux de ces conquêtes.

Rien ne le consolait comme de voir les ecclésiastiques à l'aise chez lui. « Notre maison est une auberge, disait-il, mais je ne m'en plains pas; ces messieurs prouvent qu'ils aiment notre institut. »

Toutefois, la réception des hôtes ne passait jamais, dans les préoccupations du supérieur, qu'après les intérêts de la congrégation ou des écoles.

II

Aussi longtemps qu'il put s'appliquer à une affaire, il ne manqua pas de présider son « conseil des ministres », comme il disait gaîment. Tant que, chaque jour, il put quitter son lit, c'est à lui que revint la tâche de dénouer les situations délicates et de décider dans les cas embarrassants.

Le frère Cyprien lui servait, il est vrai, de secrétaire, et l'aidait parfois dans la rédaction d'actes importants; mais c'est lui, toujours lui, qui revoyait, corrigeait, parfois refaisait de toutes pièces les lettres, mémoires et autres actes expédiés par les Frères du conseil.

Depuis son attaque de paralysie, il ne pouvait plus régulièrement visiter ses maisons. L'heure vint où il dut rétablir, en faveur de Frères dignes de sa confiance, la charge de visiteur. Il annonça cette mesure à l'institut, le 19 mars 1857, dans une circulaire religieuse et grave comme un testament.

« Quand je pense, disait-il, à ce petit grain de sénevé que je jetais en terre il y a quarante ans, sans trop savoir ce qu'il deviendrait, mais à la garde de la divine

(1) Lettre inédite du 4 mai 1856. — Archives des Frères.

Providence, il m'est bien doux, après tant d'années de labeurs et d'épreuves, de voir aujourd'hui votre œuvre se développer en Bretagne, s'implanter dans le midi de la France et s'étendre jusqu'au delà des mers. A cette vue, je ne puis que me confondre, et m'écrier avec l'Ecriture : *Oui, le doigt de Dieu est là!* Cependant, je dois vous le dire, mes très chers Frères, la plus précieuse consolation que je puisse emporter en descendant dans la tombe, ce n'est pas de compter le grand nombre de sujets que je laisserai dans vos rangs. Ce qui contribuera surtout à augmenter dans mon âme la douce confiance que vous serez un jour *ma joie et ma couronne dans le Seigneur*, ce qui m'affermira dans cette pensée que votre institut ne sera pas une œuvre éphémère, mais une institution durable, c'est l'assurance de vous laisser fortement attachés à vos saintes règles, et pleins de cet esprit de ferveur qui, seul, est l'âme de toute société religieuse, et en fait la force et la durée.....

« Depuis l'origine de la congrégation, je n'ai cessé d'en visiter chaque année les divers établissements, aussi longtemps que mes forces me l'ont permis. Et combien de fois ai-je trouvé, dans mes visites, une heureuse occasion d'être utile à vos âmes!

« Obligé aujourd'hui de me décharger sur quelques-uns de vos Frères d'une partie de ma sollicitude à cet égard, je désire assurer de plus en plus les résultats que je me suis proposés, en faisant de la visite un des points de vos règles (1). »

Le 2 juillet de la même année, nouvelle circulaire prescrivant le retour à certaines pratiques menacées de tomber en désuétude. Conscient jusqu'au bout de sa responsabilité, le fondateur veut pouvoir dire au Juge souverain, dont l'appel ne saurait tarder : « Père, je n'ai perdu, par ma faute, aucun de ceux que vous m'avez donnés (2)! »

(1) Circulaire concernant la visite des établissements. — Imprimerie de Lamarzelle, à Vannes.

(2) *Pater, quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam.* — JOAN. XVII, 9.

III

C'est parmi ces travaux que ce vaillant, soutenu par l'affection des siens, s'acheminait vers la dernière heure.

Pour les hommes dont la carrière se fournit ainsi d'un seul élan, la mort n'est presque pas un sommeil, encore moins une défaillance; ils ne s'arrêtent pas pour mourir. Leur front garde jusqu'au dernier jour l'expression lisible de la pensée; leur âme ardente et lumineuse se trahit toujours par la flamme du regard; leur voix, douée de ce ferme accent qui est celui de la virilité humaine élevée au-dessus de la nature par le souffle de Dieu, articule nettement jusqu'au bout le *oui* et le *non* de la vigueur apostolique (1); leur intelligence, depuis longtemps familiarisée avec la vraie notion de la vie, aperçoit de plus près, sans effroi comme sans surprise, le terme qu'elle voyait distinctement de loin, terme où finit un jour, mais où le vrai jour commence. Ils entrent, sans chanceler, de l'ombre dans la lumière, de la guerre dans la conquête, du temps dans l'éternité. S'ils se reposent enfin, c'est que la journée est pleine et que l'ordre du repos est donné.

C'est pour ceux-là que l'Eglise emploie, sans les voiler, toutes les hardiesses de son langage. Comme elle leur disait, au début : « Entre dans la vie et garde les commandements (2), » ainsi, la tâche accomplie, elle leur dit : « Pars de ce monde, âme chrétienne (3). » Et, suivis de leurs œuvres, calmes devant le tribunal qui va régler leur sort éternel, ils répondent avec confiance, comme ils répondirent jadis en engageant la bataille : « Me voici, Seigneur, car vous m'avez appelé (4). »

Ainsi devait mourir Jean de la Mennais.

(1) *Sit autem vester : Est, est ; non, non.* — MATTH. v, 37.

(2) *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* — Rit. Rom. — Ordo bapt.

(3) *Proficiscere, anima christiana, de hoc mundo.* — Rit. Rom. — Ordo commend. anim.

(4) *Ecce ego, quia vocasti me.* — I. REG. VI. 9.

Il avait atteint quatre-vingts ans. Les Frères dont il recevait les soins sentaient tous que le terme était proche.

Il célébra sa dernière messe le jour de Pâques 1860. Le 30 septembre suivant, une attaque de paralysie le terrassa de nouveau, et fit concevoir les plus vives inquiétudes.

On voulait lui cacher la gravité du mal, mais l'arrivée du docteur Pinault, mandé de Rennes en toute hâte, lui en dit assez. Quand l'abbé Houet, accouru, lui aussi, à la première alerte, entra dans la chambre du malade :

« Pourquoi tant de mystères? dit-il. Je vois bien que c'est fini; il fallait me le dire sans détour. »

La crise passa toutefois, et le vieillard reprit son train de vie, sauf l'expédition des affaires, dont il se déchargea tout à fait. Sa journée fut désormais une longue prière.

La récitation du bréviaire le fatiguait beaucoup; néanmoins, il ne voulut point y renoncer. Le 8 décembre, il put encore psalmodier, en son entier, l'office de l'Immaculée Conception. Les jours suivants, ses souffrances devinrent telles, que M. Ruault, d'accord avec le frère Philéas, l'obligea à se contenter de quelques psaumes. Il se dédommagea, dès lors, en égrenant son chapelet, et en se faisant lire quelques pages du catéchisme de Saint-Malo, alternant avec des chapitres de l'*Imitation.*

Ses pensées n'étaient plus de la terre. Néanmoins, avant de quitter les siens, il voulut leur adresser l'adieu du chrétien et du prêtre. La circulaire qu'il prépara pendant les derniers jours fut expédiée à tout l'institut l'avant-veille de sa mort.

Du seuil de l'éternité, le mourant adjurait les siens de secouer le sommeil de la tiédeur et de songer à l'heure fatale.

« Mes très chers Frères, disait-il, il est peu d'enseignements aussi profitables à l'œuvre du salut que celui que nous donne le temps, lorsque nous venons à considérer la rapidité avec laquelle il s'écoule. Sachons en profi-

V

Un homme aussi éclairé dans les voies de Dieu, aussi indulgent, aussi favorisé du don d'oraison, un prêtre dont toute « la conversation était dans le ciel, » devait être un confesseur incomparable.

Au dire de ses anciens novices, nul n'excella, comme lui, à remuer les âmes et à leur inspirer l'horreur du mal. « Est-ce que notre cœur n'était pas brûlant pendant qu'il nous parlait? » Ce mot des disciples d'Emmaüs rend exactement, aujourd'hui encore, l'impression de plus d'un vieux Frère.

Avec lui, le démon de la fausse honte n'avait rien à faire : « Dis-moi bien tout, mon fils! » suppliait-il. Et c'étaient des tableaux de la passion du Christ, des rappels de touchants souvenirs, des adjurations enflammées, qui faisaient d'inguérissables blessures de repentir et d'amour. Aussi resta-t-il jusqu'au bout le confesseur en vogue, et entendait-il, pendant les retraites, plus de pénitents à lui seul, que tous les missionnaires ensemble.

Lorsqu'il connaissait la solide vertu d'un sujet, il lui arrivait d'exercer son esprit de foi en lui imposant une longue préparation à l'absolution.

« Un soir d'hiver, raconte le frère Hermias-Marie, nous nous présentâmes, plusieurs novices et moi, pour nous confesser au bon Père. J'étais le premier arrivé dans l'antichambre; je frappai à sa porte.

— Entrez!

« Je pénétrai dans l'appartement.

— Que veux-tu, mon fils?

— Me confesser.

— Mets-toi là »!

« Et il m'indiquait la gauche de son fauteuil.

« Je m'agenouille, le dos au feu, et je commence le *Confiteor*. Cependant le bon Père fait un grand signe de croix. Il ouvre son bréviaire, et se met à réciter tranquillement et dévotement Vêpres et Complies. Je

dus, dans ma posture humiliée, attendre jusqu'au bout.

« Le livre se ferma après vingt minutes, et j'entendis ces mots : « Commence, mon fils! » Ma confession achevée, je me retirai, heureux des bonnes paroles du Père, mais un peu préoccupé des réflexions que faisaient, sans doute, mes jeunes confrères, sur mon long séjour auprès de lui. »

C'est dans cette continuelle prière, interrompue seulement par quelques actes de zèle proportionnés à ses forces, qu'il attendit la délivrance finale. Une cérémonie, chaque année, semblait arrêter le progrès du déclin, et pour un instant, lui rendre l'enthousiasme des beaux jours, c'était le départ des Frères missionnaires.

Lorsque, après la retraite, les partants venaient solliciter sa bénédiction, il retrouvait des accents émus et d'ardentes paroles pour les encourager au sacrifice.

« Je vous félicite, mes enfants, disait-il, d'être appelés à continuer l'œuvre de Notre-Seigneur. Quel bien vous pouvez faire, et que je serais heureux si j'avais votre âge! Je partirais avec vous; oui, j'irais à votre tête, annoncer la bonne nouvelle! Oh! que je voudrais avoir, du moins, assez de Frères pour suffire aux besoins de ces belles missions! »

Par un privilège envié et rare, les futurs apôtres étaient admis, le lendemain, à entendre la messe du Père, dans son oratoire. Il les bénissait une dernière fois, puis les embrassait en pleurant, et l'on se séparait, pour ne se revoir qu'au ciel (1).

Ces traits suffisent, nous le croyons du moins, pour fixer, même dans le détail, les contours de cette héroïque figure.

Qu'on doive la contempler un jour ornée de l'auréole, nul, après cela, n'en saurait désespérer. *Erat enim sacerdos* (2), car ce fut un chrétien de marque supérieure, un courageux apôtre, un vrai prêtre, et le Prêtre éternel lui devait la palme des victorieux.

(1) D'après le récit du frère Angésile.

(2) GENES. XIV. 18.

CHAPITRE XXVI

LES DERNIÈRES ANNÉES. — LA MORT. — LA SURVIVANCE.

Nous avons vu grandir la piété du fondateur à mesure que s'avançaient les clartés du moment suprême. Quelles furent, après Dieu et ses fils, ses dernières affections? Quelles occupations couronnèrent son active carrière? Comment accueillit-il l'appel du souverain Juge? Comment, lui disparu, la bénédiction divine a-t-elle fécondé ses œuvres? Comment son nom même, jadis si décrié par la faute d'un autre, a-t-il conquis la vénération et presque la gloire? C'est ce qu'il nous reste à exposer.

I

Après le coup de foudre de Guingamp, surtout après la fin sinistre de Féli, les amis de l'abbé Jean furent quelque temps inconsolables. Il ne sortait plus, sauf quelques très rares voyages à Dinan et à Saint-Brieuc; par suite, plus d'espoir de le recevoir, de le fêter, de jouir de sa conversation. On ne s'y résignait guère. N'espérant plus le voir venir, on prit l'habitude d'aller à lui.

On se souvient que l'abbé Blanc s'était installé, plusieurs années de suite, à Ploërmel, pour achever son *Histoire ecclésiastique*. Il était resté fort lié avec un de

ses confrères de Malestroit, le sympathique abbé Bornet, devenu vicaire à Bordeaux (1). Celui-ci, de son côté, gardait à son vieux supérieur un fidèle souvenir.

Les lignes suivantes, datées du 24 septembre 1850, et trop tardives à son gré, diront la chaleur de ses sympathies :

« Vous êtes si bon et si parfaitement père pour tous ceux qui se sont une fois dits vos enfants, que, malgré mes torts à votre égard, je vous écris avec la même confiance et la même liberté, que si je répondais à une lettre que vous m'eussiez écrite depuis trois jours... Je sais que le mieux est de m'avouer coupable, en ajoutant seulement que le cœur n'y est pour rien. Oh! pour cela; j'y tiens comme à la vie. Non, très cher Père, jamais le cœur n'a été ni ne pourra être pour rien dans mes torts envers vous.

« J'étais fermement résolu à aller recevoir mon pardon, dans cet embrassement où votre âme s'épanche tout entière sur le fils que vous revoyez après quelque temps d'absence. La partie ayant été arrangée avec le très cher abbé Blanc, je n'ai pas eu le courage de partir sans lui.... J'ai appris, avec la peine la plus profonde, que vous aviez été, à plusieurs reprises, extrêmement souffrant, et que votre santé était bien affaiblie. Le cher abbé Houet me dit que vous êtes bien maintenant, et que votre retraite ne vous a pas fatigué. Que Dieu vous conserve longtemps, mon bien-aimé Père, et à son Eglise et à l'amour de tous vos enfants! Puissé-je, quand j'aurai le bonheur de vous revoir, trouver que votre santé a refleuri! Quant à votre cœur, je sais qu'il ne vieillit pas, et que je le trouverai toujours plus tendre et plus aimant que celui des jeunes gens les plus ardents (2). »

Le pardon si aimablement imploré fut accordé, à Ploërmel, l'année suivante. M. Bornet s'y rencontra avec MM. Blanc et Houet, heureux de se rajeunir, eux aussi,

(1) En attendant que Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, le prît pour vicaire général.

(2) Lettre inédite. — Archives des Frères.

au contact du cœur paternel. Puis, ce fut Mgr Gerbet, depuis peu évêque de Perpignan, qui, à son tour, traversa la France pour revoir la Bretagne, et embrasser une dernière fois « son cher abbé Jean ».

Gerbet, Blanc, Bornet, Houet, c'était le Malestroit de 1830. Un des anciens, toutefois, manquait à la réunion, c'était l'excellent « Père Rohrbacher ». Lui aussi achevait sa journée. Eloigné, à la suite de pénibles malentendus, du séminaire de Nancy, il s'était retiré à Paris, dans la maison-mère des Pères du Saint-Esprit. Il y devait mourir, le 17 janvier 1856, deux ans à peine après « le pauvre M. Féli », qu'à la dernière heure, il avait vainement tenter d'approcher.

Depuis longtemps malade, et obligé de passer ses hivers à Nîmes, l'abbé Blanc l'avait précédé dans une meilleure vie. Il avait été nommé, peu de temps auparavant, supérieur de l'infirmerie Marie-Thérèse, à Paris (1). Tandis que ses condisciples, ses collègues dans l'enseignement, ses élèves mêmes, étaient promus aux premières dignités de l'Eglise, lui, tout entier à ses études historiques, bornait son ambition à un modeste canonicat qui lui permît de les poursuivre sans distraction. Il ne put l'obtenir. Il s'usa dans les fonctions pénibles de professeur et d'aumônier, et, quand on lui accorda la retraite honorable de Marie-Thérèse, il était trop tard. Peu de prêtres furent plus laborieux, plus savants, plus droits, plus indulgents, ajoutons plus éprouvés.

Resté seul, en Bretagne, de ce petit groupe jadis si étroitement uni, M. de la Mennais s'acheminait vers ces sommets glacés de l'existence, où le vieillard en quête d'affection ne trouve, d'ordinaire, que désert aride et perspectives désolées.

Dieu voulut épargner cette solitude de l'âme au prêtre qui, pendant plus d'un demi-siècle, s'était donné aux autres sans compter.

(1) Maison de retraite des prêtres âgés et infirmes du diocèse de Paris. Elle a été fondée par Mme de Chateaubriand.

En dehors de la société de Malestroit et des chers aumôniers de la maison-mère, quatre prêtres restaient fidèles au passé : l'abbé Langrez, que ses infirmités retenaient à Quimper (1), l'abbé Houet, un des visiteurs les plus assidus du Père, l'abbé Maupied et l'abbé Kermoalquin (2). Mais, dans sa longue carrière de bonnes œuvres, l'abbé Jean s'était fait d'autres amis. Avec les Frères de la maison-mère et les religieuses de la Providence, qui le visitaient avec un rare dévouement, les compagnons les plus habituels de ses dernières années furent les laïques, jeunes et vieux, qu'il avait jadis éclairés, secourus ou consolés, et qui vinrent, jusqu'à la fin, égayer d'un sourire ou d'un mot affectueux sa chambre de reclus.

Les familles de Kergariou, de Lambilly, de Lorgeril, de Kergorlay, de Champagny, de Murat, Petit, de la Villéon, figurent au premier rang de celles qui le vénéraient, soit comme guide spirituel, soit comme ancien maître, soit même à titre d'allié ou de parent. On venait, du reste, à Ploërmel sans y être attiré par la reconnaissance. On voulait voir, on voulait connaître le fondateur des Frères; on tenait à féliciter le créateur de cette magnifique institution qui répandait ses bienfaits dans les Deux-Mondes.

Il était devenu, pour ses amis, expansif et affectueux comme un aïeul. Perclus des jambes, mais capable de tracer encore quelques lignes, il n'avait garde d'oublier un certain nombre de braves cœurs, qu'il avait rencontrés jadis dans ses voyages, et qu'il ne devait pas revoir.

Nous avons sous les yeux deux lettres adressées à un ami qui avait naguère habité Saint-Brieuc. Nous citons la première en entier, parce que, à la suite de paroles cordiales qu'il prodigue à un homme frappé dans ses affections de famille, on y trouve un état exact de l'institut des Frères en 1852.

« Cher ami, j'avais appris, par les journaux, la perte

(1) Il devait mourir en 1862.

(2) Ce dernier devait succomber, en 1870, aumônier volontaire des mobiles bretons.

ter. Chaque année qui finit est un grand pas de plus vers notre éternité; et, sans aucun doute, celle qui va commencer sera la dernière pour plusieurs d'entre nous... Qui est prêt? où en est l'affaire de notre salut? quel amendement les années passées ont-elles apporté à notre conduite? sommes-nous plus obéissants, plus mortifiés, plus à Dieu, moins à nous-mêmes et à notre amour-propre? quel est notre zèle et notre dévouement pour le salut des âmes? en un mot, quel profit avons-nous tiré de nos exercices de piété, de la fréquente réception des sacrements, et des grâces sans nombre dont Dieu ne cesse de nous favoriser?

« A des questions si graves, que répond notre conscience? Hélas! tout ou presque tout est à faire pour l'éternité! Cependant nous touchons au terme, et nous dormons peut-être tranquilles, — ce qui serait le comble du malheur — dans l'état déplorable de la tiédeur...

« Je vous dirai, mes très chers Frères, en empruntant les paroles de l'Apôtre : « *Il est temps de vous réveiller de votre sommeil... Le Seigneur est proche.* » J'ai la douce confiance que, dociles à la voix de ma paternelle sollicitude, qui, peut-être, se fait entendre pour la dernière fois, vous allez vous lever et marcher avec une nouvelle ardeur dans les sentiers bénis de la ferveur et de la régularité, en vous adonnant avec plus de courage que jamais à la pratique de vos règles et des vertus propres à votre sainte profession. Les temps sont mauvais. Priez et consolez l'Eglise par la bonne odeur de toutes les vertus. Excitez-vous mutuellement à employer désormais les jours qui vous restent à *semer beaucoup, afin de recueillir abondamment dans le ciel.* Pour atteindre ce terme de notre espérance commune, affermissez-vous de plus en plus dans la grâce, dans la paix, dans la charité et dans l'humilité de Notre-Seigneur...

« Je ne veux pas vous le dissimuler, mes très chers Frères, mes forces baissent sensiblement; continuez à prier pour moi; après Dieu et la bienheureuse Vierge

Marie, ma pensée la plus chère est pour vous. Soyez attachés de cœur et d'âme à la sainte Eglise et à votre institut! Bénis soient à jamais Jésus et Marie Immaculée! Amen. »

IV

Ce grand devoir accompli, le fondateur ne pensa plus qu'à la visite de Dieu. Son dernier effort l'avait épuisé. Dans la nuit du 21 décembre, une nouvelle crise se déclara, et les Frères alarmés songèrent aux derniers sacrements.

« Cher Père, dirent-ils, vous voulez bien, n'est-ce pas, qu'on vous donne l'Extrême-Onction? Nous serons plus tranquilles. »

Le vieillard se redressa, pour accentuer sa réponse. « Oui, mes enfants, bien volontiers! »

Les rites sacrés se déroulèrent, dans leur majesté simple et émouvante.

« Croyez-vous, demanda le prêtre, à toutes les vérités que l'Eglise catholique nous enseigne? »

Le malade joignit les mains; deux larmes roulèrent sur son visage pâle, et, d'un ton que rien ne saurait rendre : « Oh! oui, j'y crois! »

Dans la matinée du lendemain, il se trouva moins accablé. Néanmoins, vers neuf heures, le mal parut s'aggraver, et les religieux présents tombèrent à genoux : « Père, votre bénédiction pour nous et pour tous vos enfants! »

Il souleva sa main glacée et bénit, pour la dernière fois, sa nombreuse famille représentée par les Frères qui sanglotaient au pied de son lit. Puis, avisant dans un coin de la pièce le religieux que l'Esprit de Dieu lui avait désigné comme son successeur : « Mon fils, dit-il au frère Cyprien, mon fils, achève mon œuvre! »

Dans l'après-midi, M. Lagrée, curé de Poërmel, lui apporta le saint Viatique, qu'il reçut avec les sentiments de la plus vive piété. Cette nourriture céleste sembla le ranimer. Il se soutint jusqu'à la nuit du 26. Son état habituel

vous, mon bien vénéré Père, que j'ai compris le véritable sens de la parole : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*..... L'union, la fusion des cœurs, j'ai goûté tout cela dans votre maison; voilà pourquoi je me suis retiré de Ploërmel transformé en vrai Breton (1). »

Le bon Père était heureux de ces conquêtes.

Rien ne le consolait comme de voir les ecclésiastiques à l'aise chez lui. « Notre maison est une auberge, disait-il, mais je ne m'en plains pas; ces messieurs prouvent qu'ils aiment notre institut. »

Toutefois, la réception des hôtes ne passait jamais, dans les préoccupations du supérieur, qu'après les intérêts de la congrégation ou des écoles.

II

Aussi longtemps qu'il put s'appliquer à une affaire, il ne manqua pas de présider son « conseil des ministres », comme il disait gaîment. Tant que, chaque jour, il put quitter son lit, c'est à lui que revint la tâche de dénouer les situations délicates et de décider dans les cas embarrassants.

Le frère Cyprien lui servait, il est vrai, de secrétaire, et l'aidait parfois dans la rédaction d'actes importants; mais c'est lui, toujours lui, qui revoyait, corrigeait, parfois refaisait de toutes pièces les lettres, mémoires et autres actes expédiés par les Frères du conseil.

Depuis son attaque de paralysie, il ne pouvait plus régulièrement visiter ses maisons. L'heure vint où il dut rétablir, en faveur de Frères dignes de sa confiance, la charge de visiteur. Il annonça cette mesure à l'institut, le 19 mars 1857, dans une circulaire religieuse et grave comme un testament.

« Quand je pense, disait-il, à ce petit grain de sénevé que je jetais en terre il y a quarante ans, sans trop savoir ce qu'il deviendrait, mais à la garde de la divine

(1) Lettre inédite du 4 mai 1856. — Archives des Frères.

Désolés du départ du Père, les fils de Jean de la Mennais ne pouvaient s'empêcher de croire encore à sa présence invisible. Les disparus vivent pour ne plus mourir et leur affection ne cesse d'embrasser leur famille d'ici-bas. Il le leur avait tant de fois répété, qu'ils en avaient la ferme assurance. Aussi, tout en demandant pour lui le repos éternel, étaient-ils tentés d'implorer son appui auprès de Dieu.

Son corps, embaumé sommairement et revêtu des habits sacerdotaux, fut exposé dans la grande salle de la communauté, transformée en chapelle ardente.

La mort avait respecté ses traits. Ses membres restaient flexibles, et il semblait toujours paisiblement endormi (1).

Durant cinq jours, une foule sans cesse renouvelée défila devant ces restes, pour rendre un dernier hommage à celui qui avait été l'honneur de la ville et du diocèse, l'éducateur de la Bretagne, l'ami et le bienfaiteur de tous. On s'agenouillait près du défunt, on baisait ses mains jointes sur le crucifix, on faisait toucher à ses vêtements des chapelets et des médailles. Détail touchant : on remarqua, parmi les visiteurs, un nombre prodigieux de petits enfants appartenant à Ploërmel et aux communes voisines. Les uns marchant à peine, les autres portés encore sur le bras maternel, se pressaient sans frayeur autour du cadavre, comme s'ils eussent voulu réaliser, même après la mort du vieux prêtre, son vœu le plus souvent exprimé : *Sinite parvulos venire ad me.*

Des témoignages de regret et d'admiration arrivèrent, de tous les points de la France, aux Frères du conseil. Evêques, ministres, abbés de monastères, recteurs de campagne, hommes du peuple, anciens élèves de toute condition s'associèrent dans un sentiment unanime de vénération et de reconnaissance. On remarqua spécialement les lettres de Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes,

(1) On prit une photographie du cadavre quatre jours après la mort. Ses traits n'étaient pas sensiblement altérés.

de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, de Mgr Angebault, évêque d'Angers, de Mgr de Salinis, archevêque d'Auch, des évêques de Bayeux et de Tarbes, de l'abbé de Thymadeuc, etc.... M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, et M. de Falloux donnèrent aussi à la mémoire du défunt un souvenir ému.

Il fallut se séparer de la chère dépouille. Le 31 décembre, le Père fut déposé dans un cercueil de plomb, avec la relique de M. Deshayes, qui, depuis vingt ans, attendait sa sépulture définitive. Le même jour, on lui fit de solennelles obsèques. Toute la ville de Ploërmel, l'élite du clergé de Vannes, de Rennes et de Saint-Brieuc (1), une longue file de Frères et d'écoliers, suivie d'un groupe imposant de Sœurs de la Providence, suivaient le cercueil. Après l'office funèbre, on conduisit le défunt, en suivant la grande allée qu'il avait tant de fois parcourue dans ses solitaires oraisons, jusqu'à la modeste tombe qu'il s'était choisie au fond du cimetière.

Trente jours après, un prêtre qui avait pénétré, autant que personne, dans l'intimité du fondateur, M. de Léséleuc, redit aux Frères assemblés dans la chapelle voilée de deuil quelle perte venaient de faire l'institut, le clergé breton et l'Eglise de France.

Une pierre de granit, surmontée de la croix, portant une épitaphe simple et chrétienne (2), marqua le dernier asile du prêtre qui, ayant vécu pauvre, avait voulu garder, jusque dans la mort, les livrées de la pauvreté.

V

Pour le vulgaire, ce fut tout. Une vie écoulée; une action dont la trace disparaîtrait sous le flot mobile des

(1) La cérémonie fut présidée par M. Thétiot, doyen du chapitre de Vannes. Le siège était alors vacant, par la mort de Mgr de la Motte.

(2) Voici cette épitaphe : « Ci-gît, en attendant la résurrection bienheureuse, Messire Jean-Marie Robert de la Mennais, fondateur et supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne, né à Saint-Malo, le 8 septembre 1780, décédé à Ploërmel, le 26 décembre 1860. Priez Dieu pour lui ! »

événements nouveaux; une mémoire, d'abord vénérée, qui s'effacerait au souffle du temps, telles furent, sur cette destinée comme sur tant d'autres, les prévisions des sages. A n'envisager que l'inconstance misérable du cœur humain, ils avaient raison.

Mais « l'homme qui fonde une famille religieuse se prolonge sur la terre. Son action dans la société humaine échappe à tous les calculs, et reste le secret de Dieu (1). »

On acquit bientôt la certitude que le Père protégeait toujours ses deux instituts.

Les Frères avaient élu un supérieur général le 24 janvier 1861. C'était celui que le fondateur mourant avait désigné pour « achever son œuvre ». Homme de foi profonde, de jugement droit et de ferme volonté, esprit très fin, cœur éminemment charitable, laissant à quiconque l'approchait la plus heureuse idée de sa bonté et de son dévouement, le frère Cyprien rappelait, par son caractère et ses habitudes, le supérieur disparu.

Dès la première heure, il mesura l'étendue de la tâche, et en aborda vaillamment les difficultés.

L'institut des Frères avait jeté en Bretagne de profondes racines. Achever l'œuvre du fondateur, n'était-ce pas donner des maîtres chrétiens aux provinces qui en réclamaient depuis des années? n'était-ce pas enter plus fortement sur le tronc armoricain les branches gasconne et normande de l'institut? n'était-ce pas donner un élan décisif à la vertu des Frères, en leur proposant les trois vœux de religion? n'était-ce pas enfin assurer à la congrégation sa place dans l'Eglise, en provoquant, en sa faveur, l'approbation définitive du Saint-Siège?

Tel fut le programme du frère Cyprien. Bientôt la fondation des écoles chrétiennes d'Haïti, en 1864; et, pendant la seule année 1876, la fusion totale de l'œuvre de Gascogne avec celle de Bretagne, l'autorisation légale accordée à l'institut pour toute la France, la réouverture des petits noviciats et l'introduction, dans la congrégation,

(1) Chateaubriand.

des vœux de pauvreté et de chasteté, témoignèrent de sa courageuse initiative. Plus tard, ce fut le départ des premiers Frères pour le Canada (1886), et enfin, le 16 mars 1891, le décret solennel du Saint-Siège, approuvant et confirmant l'institut. Le supérieur général avait trouvé les Frères au nombre de huit cent deux; ils étaient maintenant plus de deux mille (1). Pour réaliser de tels progrès, trente ans avaient suffi.

Au point de vue intellectuel, l'ascension n'avait pas été moins rapide. Tandis qu'à côté des petites écoles s'élevaient ou se développaient de beaux pensionnats, consacrés à « l'enseignement moderne, » et d'où l'on sortait avec le diplôme de bachelier, un religieux, placé à la tête d'une importante école rurale, donnait suite aux idées du Père sur l'enseignement agricole.

Bientôt le frère Abel eut créé, dans toutes les provinces du Nord-Ouest, un immense mouvement en faveur des campagnes. Ses expériences décisives, sa propagande aussi active qu'intelligente, enseignaient l'art de vivre à l'aise sans quitter le coin de terre natal. Grâce à lui, le paysan fut conquis; l'émigration vers les villes se ralentit, et ce bienfait social valut à l'humble religieux une notoriété qui le désigna comme futur successeur du frère Cyprien.

De son côté, la congrégation de la Providence voyait s'étendre son action. Après la fondation de nouvelles écoles, à Rennes, à Saint-Malo, à Guingamp et dans plusieurs communes rurales, elle se trouva assez forte pour essaimer, elle aussi, au-delà des mers. En 1897, elle fondait une première maison au Canada.

Depuis longtemps, Frères de Ploërmel et religieuses de Saint-Brieuc remarquaient que la bénédiction d'en haut, descendait plus abondante, lorsqu'elle était sollicitée par l'intercession du Père. Après l'avoir imploré pour le succès des fondations, on s'enhardit jusqu'à lui demander de vrais miracles. Des guérisons subites, étranges,

(1) Aujourd'hui (avril 1902), sous le gouvernement du Révérend Frère Abel, l'institut compte 2 657 membres, répartis en 460 maisons, et donne l'éducation à 75 000 écoliers.

inexplicables à la science humaine, furent obtenues. On en parla discrètement d'abord, puis les médecins eux-mêmes, déroutés et émerveillés, attribuèrent, par écrit, les faits constatés à une force inconnue.

C'est alors que le Révérend Frère Cyprien eut l'idée de solliciter de Rome la béatification du fondateur. Mais lui-même avait achevé sa tâche. Il mourut après les premières démarches (1).

Le Révérend Frère Abel, élu supérieur le 29 octobre 1897, a fait de la béatification du serviteur de Dieu l'un des objectifs principaux de son généralat. Par ses soins, et sous le haut patronage de Mgr l'évêque de Vannes, le procès de *fama sanctitatis* a été institué le 7 octobre 1899, et terminé le 29 août 1901. La parole est maintenant au Souverain Pontife.

VI

Au cours de ce procès, une touchante et grandiose cérémonie a montré quelle popularité s'attache, après plus de quarante ans, au nom de Jean de la Mennais.

Le 6 août 1900, deux cents prêtres, plus de mille Frères et novices, des laïques de distinction appartenant à toutes les régions de la Bretagne, une immense foule, accourue de Ploërmel et des environs, étaient réunis dans l'enclos de l'institut. On allait procédér à l'exhumation canonique et à la reconnaissance des restes du serviteur de Dieu.

(1) Depuis longtemps M. de la Mennais avait reçu de ses compatriotes un hommage qu'il convient de signaler. En 1877, la ville de Ploërmel forma le projet d'élever, sur l'une de ses places publiques, une statue au fondateur des Frères. A cet effet, les hommes les plus honorables de l'arrondissement se constituèrent en comité, sous la présidence de Mgr l'évêque de Vannes.

Un appel en faveur du projet fut adressé par le comité à la Bretagne, à la France, aux colonies. La souscription atteignit 30 000 francs. Le travail fut confié au sculpteur Léofanti, de Rennes. Il représente le fondateur, ayant à ses côtés un Frère, auquel il confie un petit écolier breton. Bientôt le bronze s'éleva, non sur la *place La Mennais*, ainsi que l'eût désiré la population de Ploërmel, mais sur la terrasse sud de la communauté, en attendant qu'il puisse occuper la place d'honneur que la ville lui a réservée.

En présence de M. Dieulangard, vicaire général de Vannes, délégué par Mgr Latieule, on souleva la pierre du sépulcre où l'humble prêtre avait espéré dormir, jusqu'au dernier jugement, son sommeil de paix. Un double cercueil, très pauvre, mais bien conservé, gisait au fond du caveau. On l'enleva avec émotion et respect. Il fut déposé sur un brancard et recouvert d'un drap blanc semé de fleurs, puis l'immense cortège s'achemina, au son de toutes les cloches du monastère et de la ville, sous la voûte de verdure formée par les chênes de la grande allée, vers le parloir transformé en salle de fête.

Pendant cette marche triomphale, dans l'intervalle des volées joyeuses et quand tombaient les notes éclatantes de la fanfare, on entendait claquer au vent drapeaux et oriflammes, et ces légers murmures de l'air paraissaient comme un bruit d'ailes, et l'on devinait, dans l'espace infini, l'empressement des cohortes angéliques escortant le serviteur de Dieu, parmi les cantiques de joie de ses fils trépassés.

On parvint au salon d'honneur, et la bière fut déposée sur un support drapé de riches étoffes. Un grand silence se fit pendant que le ciseau détachait la lame de plomb qui servait de couvercle. Au bout de quelques minutes, une forme humaine réduite, amincie, indistincte sous un linceul jaunâtre, apparut au fond du cercueil. Pas d'odeur cadavérique, aucune trace de corruption.

Le linceul écarté, les plus anciens religieux reconnurent, dans ce visage desséché et noirci, les traits vénérés de leur Père. Le fondateur était là, dans sa chasuble violette, les mains jointes sur son crucifix, ayant à ses côtés la relique du Père Deshayes, et, à ses pieds, le procès-verbal signé par les témoins de sa première inhumation. Dieu n'avait pas voulu livrer à la destruction cette dépouille d'un homme qui avait tant restauré et tant édifié pour sa gloire. Après quarante ans, le tombeau rendait sa proie sans l'avoir déshonorée. Ce fut, dans l'assistance, une explosion d'enthousiasme.

Les restes précieux furent déposés dans un nouveau cercueil, puis on célébra une messe solennelle, et le panégyrique de l'homme de Dieu fut prononcé, une fois encore, par un admirateur de ses œuvres (1). De longues heures, la foule défila, comme autrefois, devant la châsse. L'un après l'autre, les Frères firent reposer sur la poitrine du mort le crucifix qui les anime aux saints combats; avec plus de confiance encore que jadis, les mères firent toucher aux restes du défunt des chapelets, des images de piété et jusqu'aux langes de leurs nouveaux-nés.

Enfin il fallut dérober la chère relique à tous ces hommages. Le visage du Père fut recouvert d'un linceul précieux, et l'on vissa le couvercle du nouveau cercueil; au chant du *Te Deum*, on transporta le serviteur de Dieu dans la chapelle, puis il fut descendu dans le caveau que, naguère, lui avaient préparé ses fils (2). C'est là qu'il repose, en attendant qu'un pape du XXe siècle montre à la France et au monde, assis dans le royaume éternel, près de saint Jean-Baptiste de la Salle, le saint instituteur des Frères bretons.

Au spectacle de cette pompe, où des cantiques d'allégresse avaient remplacé les plaintes funèbres, on revoyait, par la pensée, une autre spectacle et d'autres funérailles. Involontairement, l'imagination contemplait ce cercueil qui, en 1854, par une sombre matinée de février, s'achemina sans croix, sans prêtre, sans prières, vers la hideuse tranchée où dormaient les morts inconnus. Quel contraste!

(1) M. le chanoine de la Villerabel, secrétaire général de l'évêché de Saint-Brieuc.

(2) Le tombeau, fermé par une dalle de marbre blanc, est sans cesse visité par la population pieuse de Ploërmel et des alentours. Il porte l'inscription suivante : « Ici repose le serviteur de Dieu Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtre, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne et des Filles de la Providence de Saint-Brieuc, né à Saint-Malo le 8 décembre 1780, décédé en odeur de sainteté à Ploërmel le 26 décembre 1860. — Promoteur convaincu de l'infaillibilité pontificale, défenseur zélé des droits et des libertés de la sainte Eglise, ardent apôtre de l'enfance et de la jeunesse. — « Aimé de Dieu et des hommes, sa mémoire est en bénédiction. » (ECCLES. XLV., I).

Alors que Jean-Marie, le prêtre fidèle, le travailleur obscur et obéissant, monte dans la lumière, alors que les foules acclament son nom et baisent son glorieux tombeau, qu'est devenue la poussière de celui qu'on appela « le grand Lamennais »? Où retrouver ici-bas le dernier atôme de celui qui, un instant, prétendit renouveler la société et dicter des lois à l'Eglise? Et son âme? où est-elle? qui nous le dira?

Le chrétien reste confondu à la pensée des jugements divins, et, comparant deux destinées si différentes, ne sait que répéter le mot du saint Livre, si familier jadis à l'infortuné Féli : « Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur (1)! »

(1) Maxime de l'Apocalypse (XIV, 13) que Félicité de la Mennais avait adoptée comme refrain d'un beau poëme funèbre, composé par lui à la Chesnaie, et intitulé : *Hymne des morts.*

APPENDICE

A

LETTRE AU MINISTRE CONCERNANT LES ÉCOLES DU FINISTÈRE (8 JANVIER 1838)

Monsieur le ministre, dans ma longue lettre en date du 7 novembre dernier, je vous ai dit quelques mots du Finistère et de mon projet d'y fonder prochainement deux établissements. Comme je viens de faire une tournée dans ce département, je puis aujourd'hui entrer dans plus de détails, et je pense qu'il sera utile de vous communiquer quelques-unes des observations que j'y ai recueillies, car elles confirment celles que j'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre en vous adressant le tableau de situation de mon institut. Peut-être suis-je indiscret, importun; mais j'ose compter sur votre indulgence, et j'espère que vous rendrez, du moins, justice à mes intentions.

Supposer qu'il est très difficile de répandre l'instruction dans cette partie de la Bretagne, ce serait une erreur : là, plus qu'ailleurs, on en apprécie les avantages, et on regrette d'en être privé, ou de n'en avoir qu'une très imparfaite. Dans mon voyage, on m'a demandé plus de 30 écoles, et chacun était prêt à contribuer aux dépenses nécessaires pour les établir. Mais j'ai reconnu que, pour opérer avec sagesse et avec succès, il ne fallait pas songer, dans ce moment-ci, à disperser les maîtres et à les placer un à un. En effet, la plupart des communes d'une population moyenne ont une immense étendue, et, par conséquent, il est presque impossible aux enfants de se rendre en classe, matin et soir, en assez grand nombre pour que ces écoles aient de l'importance.

Aussi, tous les enfants à qui on donne quelque éducation la reçoivent-ils dans les villes. Or, les écoles des villes sont presque toutes mauvaises sous le rapport des mœurs, et, après tout, elles sont insuffisantes. Il faut donc multiplier ici, d'abord, autant que possible, les pensionnats dirigés par plusieurs instituteurs, soit Frères, soit laïques, qui méritent et qui obtiennent la confiance des familles. Evidemment, un seul instituteur ne suffit pas pour bien tenir ces sortes d'établissements, où les élèves doivent être continuellement et strictement surveillés.

J'ai eu une occasion heureuse de fixer mes idées sur ce point, et de voir combien il serait aisé de les réaliser. On me priait, avec de vives instances, d'accorder un Frère à la paroisse de Plouguerneau, près Lesneven. J'étais décidé, d'abord, à refuser ce Frère ; cependant, ne pouvant aller moi-même sur les lieux, et désirant savoir ce qu'on pourrait essayer de faire, j'y ai envoyé le directeur de mon école de Tréguier, jeune homme très intelligent, et je lui ai donné par écrit une série de questions à éclaircir. J'ai l'honneur de vous remettre une copie de son rapport : le style en est naïf, mais je n'y change rien, parce qu'on ne peut mieux peindre l'état du pays et les dispositions des habitants. Nulle part on ne trouve autant de bonne volonté. Quel admirable élan, quelle générosité et quel zèle ! Les plus grands sacrifices n'effraient pas ces Bretons, pourvu qu'ils aient l'assurance que l'instruction sera chrétienne, et que la conduite des maîtres le sera également. La crainte du contraire est le plus grand obstacle à l'établissement des écoles et à leur prospérité ; si on n'avait pas cette crainte, on s'y précipiterait en foule, et les adultes mêmes les fréquenteraient dans les soirées d'hiver.

Mais une si riche moisson ne sera récoltée par personne, à moins que ce ne soit par des instituteurs originaires du pays même, et on n'aura point un nombre suffisant de ces instituteurs, si on exige d'eux qu'ils possèdent des connaissances très difficiles à acquérir, et qui leur seraient, d'ailleurs, tout à fait inutiles dans des écoles naissantes. Il s'agit de commencer et non de perfectionner : voilà, ce me semble, ce qu'on oublie trop.

Que les instituteurs du Finistère soient obligés de savoir la langue bretonne, cela est évident, puisque la population n'en parle pas d'autre ; et encore, dois-je vous faire remarquer que le dialecte de Léon est différent de celui de Cornouaille, et ce dernier, de celui du Morbihan, si bien qu'à quelques lieues de distance, ces braves gens ne s'entendent pas plus entre eux, qu'ils ne s'entendraient avec les Basques. Combien donc ne faudra-t-il pas de temps pour que mes novices du Finistère se familiarisent assez avec la langue française pour l'écrire correctement et pour être brevetés, si on n'adoucit pas pour eux l'extrême rigueur des examens ? Et quand ils auront ce brevet, qui leur donnera le droit d'enseigner dans les villes, se fixeront-ils dans les communes rurales, où journellement ils seront exposés à des tentations de dégoût et d'inconstance ?

Pardonnez-moi, monsieur le ministre, d'avoir de nouveau insisté sur ce point. J'avais à cœur de prouver de plus en plus que, pour hâter les progrès de l'instruction primaire dans la Basse-Bretagne, il est essentiel de ne pas rendre trop difficiles les épreuves que devront subir ceux qui seront appelés à travailler les premiers au défrichement de cette vaste lande, jusqu'ici inculte et stérile.

Je suis avec respect, etc.

Lettre inédite. — Archives des Frères.

B

ACTE D'ASSOCIATION DES PRÊTRES PRÉPOSÉS A LA DIRECTION DES PETITS COLLÈGES.

COR UNUM ET ANIMA UNA

Considérant combien il est nécessaire, pour opérer un bien durable, et pour que la subordination et l'ordre règnent dans les établissements, qu'il existe une parfaite union entre tous ceux qui travaillent à la même

œuvre, qu'il y ait entre eux des liens, qu'ils soient animés d'un même esprit, et que tous soient soumis à la même direction et à des règles communes, nous sommes convenus de ce qui suit :

1° A dater de ce jour, nous formons une société, dont le but est de procurer, par tous les moyens qui seront à sa disposition, la gloire de Dieu et le salut des âmes, principalement par l'éducation de la jeunesse.

2° Comme quelques-uns d'entre nous ne sont pas encore préparés à confirmer par des vœux les obligations que néanmoins ils désirent prendre, et que d'autres souhaitent ardemment ne pas retarder davantage le bonheur auquel depuis longtemps ils aspirent, de se consacrer entièrement au service de Jésus-Christ et de pratiquer les conseils de perfection qu'il a donnés à ses disciples, chacun reste libre à cet égard.

3° Ceux qui se seront engagés par les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance éliront pour trois ans, à la majorité des suffrages, le supérieur de la société et son assistant ; leurs vœux seront aussi de trois ans, pour cette première fois.

4° Ils seront nourris, habillés, entretenus aux frais de la société, qui payera également leurs voyages et les frais de leur séminaire, s'ils ne sont pas encore prêtres.

5° S'ils se retirent après avoir été employés trois ans dans l'un des établissements de la société, ils auront droit à une indemnité de 300 francs, laquelle augmentera de 100 francs, par chaque année de plus de travail.

6° Ceux qui n'auront pas fait vœu, et qui rempliront néanmoins des fonctions dans l'enseignement, recevront, en outre de leur pension gratuite, une somme annuelle de trois ou quatre cents francs. Avec cette somme, ils pourvoiront à toutes leurs dépenses personnelles.

7° Lorsque ceux qui auront fait des vœux seront placés dans des établissements mixtes, c'est-à-dire dans des maisons qui ne seront pas exclusivement sous la direction de la société, leurs dépenses personnelles seront évaluées suivant les circonstances, et le montant leur en sera remis, afin qu'ils ne dépendent pas, sous ce rapport, de personnes étrangères à la société.

8° Pour appartenir à la société, il faut promettre d'en suivre les règles communes, et de ne pas la quitter sans en avoir prévenu le supérieur au moins dix-huit mois à l'avance.

9° Nul ne sera admis désormais à faire partie de la société, de quelque manière que ce soit, sans le consentement de la majorité de ses membres.

RÈGLES COMMUNES

§ 1. — ORDRE DE LA JOURNÉE.

Lever, à l'heure fixée dans la maison.

Prières et méditation d'une demi-heure. On déjeunera, autant que possible, à la même heure.

Messe, à l'heure la plus convenable : après la messe, études particulières ou classes. — Examen particulier avant midi.

L'après-midi, études, classes, chapelet, lectures spirituelles, visite au Saint-Sacrement.

Après la récréation et la prière du soir, lecture du sujet d'oraison.

Coucher, au plus tard à 10 heures.

Quoique nos occupations ne nous permettent pas de faire toujours en commun nos exercices spirituels, nous devons aimer à nous réunir pour

cela, nous rappelant cette parole du divin Sauveur : « Quand vous serez rassemblés deux ou trois en mon nom, je serai au milieu de vous. »

Chaque jour, on récitera les prières suivantes :

O Jesu vivens in Maria. — Sub tuum præsidium. — Monstra te esse Matrem. — 3 *Pater* et 3 *Ave* : le 1er pour le supérieur; le 2e pour tous les membres de la société; le 3e pour les enfants confiés à nos soins. — *De profundis.*

§ 2. — AVIS DIVERS.

1° On se confessera tous les 8 ou 15 jours.

2° Les membres de la société auront soin d'offrir souvent leurs travaux à Dieu, et ils les rapporteront tous à sa gloire.

3° Ils consacreront, chaque jour, un certain temps, à l'étude de la théologie et de l'Ecriture Sainte.

4° On doit chercher dans la lecture à s'édifier et à s'instruire, non à satisfaire une vaine curiosité, parcourant sans ordre et sans choix tantôt un livre et tantôt un autre.

5° Dévoués à la vie d'étude et à la vie active, assujettis à peu de pratiques pieuses, ils suppléeront aux exercices auxquels ils ne peuvent vaquer par l'habitude du recueillement et de la prière intérieure.

6° Ils s'appliqueront à dépendre le moins possible des choses extérieures, et à acquérir cette force sur eux-mêmes sans laquelle on ne peut faire rien de grand et de véritablement utile.

7° Convaincus que l'homme est par lui-même impuissant à tout bien, que la science, le talent, les dons naturels, demeurent stériles dans l'ordre du salut, si la grâce céleste ne les anime et ne les féconde, ils n'attendront que de Dieu seul le succès de leurs travaux.

8° Ils s'efforceront de faire de continuels progrès dans l'humilité, se rappelant que cette vertu est la base de toutes les autres.

9° Pleins de respect pour les supérieurs, et reconnaissants de leurs soins, ils ne négligeront rien pour rendre leur tâche facile et douce.

10° Chacun est libre d'exposer son sentiment, son avis, mais sans y tenir avec opiniâtreté, et, après la décision du supérieur, nul ne doit murmurer contre elle : sans soumission à l'autorité, aucun bien n'est possible, et se soustraire à l'obéissance, c'est se soustraire à la grâce.

11° Dans les conversations, on s'interdira soigneusement les railleries, les reproches amers, en un mot, toute parole qui pourrait blesser la paix et la charité, lesquelles ne sauraient être véritablement vivantes parmi nous, si nous n'observions pas ce précepte de l'Apôtre : *Portez les fardeaux les uns des autres.*

12° Chacun sera disposé à donner aux autres, en toute circonstance, des marques d'une amitié sincère et vraiment chrétienne. S'il arrivait qu'involontairement on eût désobligé quelqu'un, on s'empresserait de réparer ce tort, ne fût-il qu'apparent.

13° Au lieu de s'exempter de ce qu'il peut y avoir de pénible dans certains emplois et d'en charger les autres, on se soulagera mutuellement avec une sainte joie.

14° Dans nos rapports avec les élèves, nous éviterons avec un égal soin la dureté qui les rebute, et la familiarité qui les rend trop hardis.

15° Le commandement doit être tout à la fois ferme et calme : les enfants ont un tact exquis pour juger des défauts de leurs maîtres, et quand ceux-ci reprennent ou punissent avec humeur, ils résistent avec

opiniâtreté. Nous ne leur imposerons jamais que des pénitences modérées, nous attachant bien plus à nous en faire aimer qu'à nous en faire craindre.

16° On doit regarder comme une chose fort essentielle de leur faire prendre de bonne heure des habitudes d'honnêteté et de politesse; et, pour cela, on ne manquera pas de leur en donner l'exemple.

17° Particulièrement pendant les récréations, la surveillance la plus attentive est nécessaire : sous aucun prétexte, on ne doit laisser les élèves seuls.

18° Nous ne négligerons rien pour leur inspirer une piété sincère : ce doit être là notre but principal, et notre pensée de tous les instants.

19° Les méthodes d'enseignement seront les mêmes dans toutes les classes, et aucun professeur ne se considérera comme indépendant dans la sienne; sans cela, il n'y aurait ni ordre ni ensemble dans l'enseignement.

20° Nul élève ne sera mis à la porte des classes; mais on pourra exiger de celui qui s'y comporterait mal un billet du directeur pour être admis à la classe suivante.

21° Devant les enfants et devant les étrangers, on ne se permettra aucune plainte, aucune discussion trop animée sur quoi que ce soit, et l'on ne parlera point au dehors de ce qui se passe dans la maison.

22° On ne fera de visites et on n'acceptera d'invitations en ville que lorsqu'il y aura nécessité, ou du moins, une grande convenance.

23° On ne s'absentera de nos maisons pour plus d'un jour qu'avec l'agrément du directeur.

24° La Très Sainte Vierge étant notre Mère, notre Reine et notre principale patronne, tous mettront un grand zèle à célébrer ses fêtes, à imiter ses vertus, et à nourrir dans le cœur des enfants une tendre dévotion pour elle.

25° Nos seconds patrons sont saint Michel archange et saint Pierre.

Malestroit, le 29 septembre 1838. Signé : J.-M. de la Mennais — P.-G. Ruault — J.-B. Bouteloup — R.-J. Chevalier — N. Merpaux.

C

A MESSIEURS LES RÉDACTEURS DU *DINANAIS*

Messieurs, dans des affaires délicates et compliquées, telles que celles du collège de Dinan, il est plus difficile qu'on ne pense à ceux qui y prennent une part active, qui s'y trouvent mêlés personnellement, d'en juger avec une entière impartialité : il est naturel que chacun abonde dans son sens, et il arrive presque toujours qu'on affaiblit par l'exagération les meilleures causes. Celle que vous soutenez, messieurs, me semble juste; mais, permettez-moi de vous le dire, je crains que vous ne la compromettiez, en ne la défendant pas avec assez de modération et de mesure. Que la ville de Dinan, après avoir *supprimé* son collège, ait eu de puissants motifs de le rétablir, aucun homme raisonnable n'en doute, et tout le monde, presque sans exception, blâme hautement les moyens qu'on a pris pour étouffer dans son berceau un établissement qui peut devenir si précieux pour le pays; mais pour que le pays s'y attache et pour que cet établissement prospère, il ne faut pas

qu'on le représente comme hostile au clergé, et comme ayant été créé tout exprès *pour servir* de *contrepoids* à ce que vous appelez la *domination ecclésiastique;* en vous exprimant ainsi, vous faites plus de tort au collège que ne peuvent lui en faire ses plus ardents *ennemis*. Il est vrai, messieurs, du moins j'aime à le penser, vous voulez sincèrement mettre la *religion en dehors de cette irritante polémique;* mais cependant la religion ne saurait être indifférente aux accusations dont ses ministres sont l'objet, et j'espère que vous lui pardonnerez de prendre quelque intérêt aux établissements destinés à perpétuer le sacerdoce, Sans doute, les petits séminaires ont une destination spéciale, et, dans l'état actuel de la législation, ils ne peuvent tenir lieu des collèges proprement dits : voilà pourquoi les uns et les autres ont un égal droit à la protection d'une administration sage et éclairée; voilà pourquoi, lorsqu'il s'élève entre eux quelque conflit, les gens de bien en gémissent et font des efforts et des vœux pour que tout s'apaise. — N'est-ce pas ce que la ville de Dinan a fait, me direz-vous? On l'a poussée à bout, et ce n'est qu'à la dernière extrémité, et, en quelque sorte, malgré elle, qu'elle a résolu de demander la suppression de l'école ecclésiastique. — Je conviens de tout cela, et je m'en afflige; mais, parce que vos adversaires ont eu des torts, n'en serait-ce pas de votre part un non moins grave que d'accuser, à cette occasion, le clergé en général d'être conduit par de basses passions, et de transformer en honteux trafic les actes les plus saints et les plus chers à la piété des fidèles? Et jusqu'où n'allez-vous pas? Quoi, messieurs, vous croiriez, par exemple, qu'un de vos prêtres (je dis un), serait assez dépourvu de conscience et d'honneur pour s'approcher du lit d'un mourant..... mais, je n'achève pas, car vous n'avez pas vous-même achevé! Il eût été mieux, il eût été plus juste, messieurs, de rendre hommage à la sagesse avec laquelle se sont conduits, dans des circonstances si difficiles pour eux, les principaux ecclésiastiques de votre ville. Si ceux du petit séminaire se sont exposés à des reproches; s'ils ont eu l'imprudence de soulever des questions qu'ils ne comprenaient qu'à demi, et qui sont de nature à compromettre toutes les les écoles ecclésiastiques de France, plaignez les prêtres trompés; mais n'élargissez pas les plaies qu'ils se sont faites.

Quant aux directeurs du collège, j'applaudis bien volontiers aux éloges que vous leur donnez; j'ai été le condisciple de plusieurs d'entre eux; je les connais donc assez pour être certain qu'ils ne chercheront jamais à inculquer aux enfants qu'on leur confie d'autres doctrines que celle de l'Église, et qu'ils continueront à demeurer totalement étrangers à cette *polémique irritante*, dans laquelle vous êtes entrés.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Un ecclésiastique de l'arrondissement de Saint-Brieuc.

D

ACTE PORTANT RÈGLEMENT DES INTÉRÊTS RÉCIPROQUES DE MM. DE LA MENNAIS, PASSÉ LE 1er MAI 1837.

Les soussignés Jean-Marie Robert de la Mennais aîné, demeurant à Ploërmel, département du Morbihan, d'une part, et Félicité Robert de la Mennais jeune, demeurant à la Chesnaie, en la commune de Plesder, département de l'Ille-et-Vilaine, mais de présent à Paris, d'autre part; ayant un égal désir de régler finalement entre eux, pour le présent et pour l'avenir, toutes les affaires d'intérêt, ont reconnu :

1° Que la terre de la Chesnaie, située dans les communes de Saint-Pierre-de-Plesguen et à Plesder, est un héritage qu'ils ont recueilli en commun et auquel ils ont droit chacun pour une moitié, y compris la petite métairie de la Coupaudais, acquise à frais communs et en grande partie située en la commune de Saint-Mélen, département des Côtes-du-Nord ;

2° Que, de plus, ils possèdent la jouissance de la métairie de la Mennais, en Trigavoux, département des Côtes-du-Nord, dont Mme A. Blaize, leur sœur germaine, a la nue propriété, mais dont le revenu se partage par tiers entre elle et eux ;

3° Que, en ce qui touche quelques acquêts privativement faits par Monsieur Félicité de la Mennais et payés de ses deniers aux environs de la terre de la Chesnaie, la propriété et la jouissance n'en appartient qu'à lui seul, soit que, pour la convenance des exploitations, on les ait réunis aux métairies de la terre de la Chesnaie, soit qu'on les ait affermés séparément ;

4° Que M. Félicité Robert de la Mennais, qui avait son domicile ordinaire à la Chesnaie, y a fait des embellissements et des constructions importantes, des plantations fort étendues, et a ainsi accru la valeur foncière de cette propriété ; qu'il a aussi fait abattre des bois mûrs, tant sur les terres de la Chesnaie, que sur ses acquêts particuliers, dans le double but d'améliorer les cultures, comme aussi pour les employer aux travaux qu'il a fait exécuter ; qu'une grande partie de ces ouvrages a été payée de ses fonds privés, et qu'il y a également employé tout ce qu'il a perçu des revenus de la Chesnaie ;

5° Qu'une affaire étrangère à ce qui concerne les revenus communs avait été entreprise dans un but d'utilité générale ; que les circonstances ayant forcé de l'abandonner, Monsieur Jean-Marie Robert de la Mennais a été chargé de la liquidation et de rendre à chaque intéressé la mise qu'il avait apportée ; que, par suite de l'examen des comptes et toutes compensations faites, la mise dont il est dû compte à M. Félicité Robert de la Mennais se trouve fixée à la somme de six mille francs.

C'est pourquoi les soussignés sont convenus des articles suivants :

Article 1er — Tous fermages échus et exigibles jusques et compris le terme de Noël, vingt-cinq décembre dernier, dus par les fermiers de la Chesnaie, appartiendront exclusivement à M. Félicité Robert de la Mennais.

Les recouvrements qui seraient faits en terre, sur l'arriéré dû par les fermiers, iront en accroissement de la propriété commune.

Les revenus de la métairie de la Mennais continueront à être partagés par tiers au fur et mesure du paiement à faire par les fermiers.

Monsieur Félicité Robert de la Mennais percevra, pour son privé compte, le revenu des terres par lui acquises particulièrement.

Article 2 — Il n'y aura lieu à répétition ni de part ni d'autre sur la quantité des revenus perçus jusques à présent pour chacun des soussignés.

Article 3 — Tous les termes qui échoiront après le vingt-cinq décembre dernier, jour de Noël mil huit cent trente-six, et qui seront dus par les fermiers de la Chesnaie, appartiendront par moitié aux soussignés, qui prélèveront chacun leur denier après l'acquittement des impositions, des réparations aux bâtiments existants et des frais communs d'entretien.

Article 4 — Tous les bois maintenant abattus, exploités ou en exploitation sur les terres de la Chesnaie appartiendront exclusivement aussi à M. Félicité Robert de la Mennais, à charge seulement de prendre sur les droits bois ceux qui pourraient être nécessaires pour les

réparations des fermes et celles des logements de la Chesnaie, s'il y a lieu d'en employer.

Article 5 — Par suite des abandonnements ci-dessus, tous les travaux à faire à la Chesnaie, c'est-à-dire à la maison principale et à ses dépendances, soit pour l'achèvement des travaux commencés, soit pour d'autres d'agrément, seront à la charge de Monsieur Félicité Robert de la Mennais.

Article 6 — Lorsque la Chesnaie sera habitée par Monsieur Félicité Robert de la Mennais, il aura la jouissance privative des retenues telles quelles existent aujourd'hui, et il paiera seul les gages et entretien de la gardienne et du jardinier. S'il n'habite pas la Chesnaie, les produits comme les charges desdites retenues, y compris ce qui concerne le jardinier et la gardienne, seront partagés entre les soussignés.

E

AUX FRÈRES DES ANTILLES.

Brest, le 5 septembre 1841,

Mes très chers Frères, ne pouvant écrire à chacun de vous en particulier, et ayant déjà répondu à chacune des lettres que vous m'avez adressées, sans en excepter une seule, je profite du départ des Frères qui vont vous rejoindre, pour vous donner à tous quelques avis essentiels.

1° Je crois remarquer que plusieurs d'entre vous sont disposés à se plaindre trop facilement des désagréments qu'ils éprouvent, et ainsi, ils se privent des mérites dont ils s'enrichiraient s'ils avaient plus de résignation, plus de patience dans ces diverses épreuves, s'ils comprenaient mieux le prix de ces croix légères, en effet, quoiqu'elles leur paraissent quelquefois bien pesantes. Lisez mes Frères, lisez la vie des saints, et efforcez-vous d'imiter ce qu'ils ont fait dans des circonstances semblables : pour moi, je n'en connais aucun qui ne se soit réjoui d'avoir quelque chose à souffrir pour Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, et qui ne lui ait rendu grâces.

2° J'ai lieu de craindre que vous n'ayez laissé s'affaiblir en vous le double esprit d'obéissance et de mortification. Je dis d'abord l'esprit d'obéissance, parce que celui qui obéit extérieurement, mais qui ne brise pas sa volonté dans ce qu'elle a de plus intime, qui murmure en secret contre son directeur et ne soumet pas son jugement au jugement du supérieur, n'est pas un vrai religieux. Examinez-vous et jugez-vous d'après cette règle. J'ajoute l'esprit de mortification, car il m'a été dit qu'on s'était cru autorisé, à cause du climat, à se permettre divers relâchements, lesquels pourraient devenir bientôt une source de désordres graves, si on ne se hâtait pas de les réformer. Mes très chers Frères, rappelez-vous donc souvent que la pénitence est non seulement conseillée, mais commandée à tous par notre divin Sauveur, qui, en faisant pénitence pour nous (et quelle pénitence!) ne nous a nullement dispensés de faire pénitence nous-mêmes.

3° Il m'a été pénible de recevoir des lettres de personnes respectables, mais étrangères à vos maisons, qui m'ont appris qu'elles étaient instruites de certaines misères qui se sont rencontrées parmi vous. O mes Frères, qu'est-ce que ceci?

De grâce, ne soyez plus jamais, à l'avenir, indiscrets, imprudents à ce point. Ne violez jamais cet article de votre sainte règle qui vous défend

de parler au dehors, à qui que ce soit, et dans quelque cas que ce soit, de ce qui se passe dans l'intérieur de la communauté.

Mes Frères bien-aimés, ne vous imaginez point que je vous écrive ceci sans motifs : oh non! j'en ai un bien puissant de vous parler avec cette franchise toute paternelle. Je veux, mes enfants, votre salut avant tout; je veux, de plus, que, chaque jour, vous vous rendiez de plus en plus dignes de la haute et sainte mission que vous avez reçue de Dieu, quand je vous ai dit, en son nom : « Mon fils, quitte tes parents, ton pays, et dévoue-toi tout entier à l'œuvre à laquelle la divine bonté t'appelle. » Mes enfants, lorsque je vous ai tenu ce langage, vous avez répondu : *Amen.* Et moi, j'ai dit : *Alleluia*, parce que je n'ai pas douté que cet *Amen* ne fût l'expression d'une résolution énergique.

Mes Frères bien-aimés, recevez avec une humble soumission mes remontrances paternelles : je vous les adresse à tous en commun, parce que ce sont moins des reproches que des avertissements.

F

LETTRE A M. DE MONTALEMBERT.

Monsieur et très cher ami, j'ai été plus heureux que je ne puis le dire de vous revoir à Paris, et je viens vite vous remercier de l'accueil si cordial que vous m'avez fait. Permettez qu'en même temps je réclame les services que vous m'avez offerts avec tant de bonté. Je les réclame, non pour moi, mais pour la Religion dans nos colonies, car vous pouvez lui en rendre de fort importants.

Le ministre de la Marine met un grand zèle à proclamer l'instruction religieuse parmi les noirs. Sur ce point, on ne saurait trop le louer; il court à pleines voiles vers le bien; mais je regrette que, dans les mesures qu'il prend, tout ne soit pas conforme aux principes catholiques.

Procurez-vous, je vous prie, si vous ne l'avez déjà reçu en qualité de pair de France, l'*Abrégé sommaire* que le département de la Marine vient de publier officiellement *sur l'exécution de l'ordonnance royale du 5 janvier 1840, relative à l'instruction religieuse, à l'instruction primaire et au patronage des esclaves.*

Le ministre rappelle qu'un concours est ouvert pour la confection d'un catéchisme spécial destiné à être enseigné dans les colonies, et il ajoute :

« Dans l'œuvre de la *moralisation* des esclaves, la mission du prêtre s'étend et s'agrandit; de nouveaux efforts doivent être exigés de son zèle : il faut donc le *guider* dans cette voie nouvelle, *lui indiquer* les points principaux sur lesquels doivent porter ses *instructions pastorales*, le mettre à portée, en un mot, de faire à la fois du nègre un citoyen et un chrétien. »

Ne vous semble-t-il pas entendre la papesse Victoire parlant à ses prêtres?

Mais continuons :

« Tel doit être le but du catéchisme *spécial* mis au concours. La partie dogmatique et *orthodoxe*, dont l'approbation appartient en définitive à l'autorité ecclésiastique, *y sera sans doute peu étendue*, mais la partie morale devra recevoir un certain développement. »

Le ministre annonce ensuite l'intention de soumettre les ouvrages

qui lui seront envoyés à l'approbation de l'autorité ecclésiastique, *quant à la partie dogmatique seulement*.

Ainsi, l'autorité ecclésiastique n'aura même pas un simple avis à donner sur ce qu'on appelle la *partie morale*, comme s'il était possible catholiquement et raisonnablement de les séparer l'une de l'autre, comme si l'autorité ecclésiastique n'avait pas à juger de ce qui doit être le principal objet des *instructions pastorales* de ses ministres.

Ici je ferai observer que les colonies ont déjà un très bon catéchisme, composé par M. Pastre, ancien préfet apostolique de Bourbon, et approuvé, non pas à Paris, mais à Rome, par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Conservera-t-on ce catéchisme? Je le pense, puisque, dans le *catéchisme spécial*, la partie dogmatique et *orthodoxe*, comme l'appelle le ministre dans son encyclique, aura très *peu d'étendue*. Il y aura donc deux catéchismes : est-ce un avantage, dans un pays surtout où on ne sait pas lire?

Voici un autre passage remarquable d'une circulaire adressée par l'administration, le 17 août 1840, aux gouverneurs de nos quatre colonies :

« En ce qui concerne les *ministres du culte* (de l'indifférence desquels on se plaint, non sans raison), il me paraît nécessaire de réclamer l'*intervention d'une autorité épiscopale,* non seulement pour que les obligations qu'ils ont à remplir, quant à l'instruction des diverses classes de la population, deviennent l'objet de tous leurs soins, mais encore pour qu'ils soient désormais soumis d'une manière plus intime à une haute discipline, qui vienne en aide à l'autorité que vous exercez sur eux. »

Mais quelle est donc cette autorité épiscopale, qui *viendra en aide* à l'autorité de MM. les gouverneurs sur le clergé? quel est cet évêque? quel sera son titre? de qui recevra-t-il sa mission?

Ces questions doivent vous paraître, comme à moi, fort graves.

Évidemment les intentions du ministre sont excellentes : honni soit qui mal y pense! Toutefois, il n'est que trop clair que ce qu'il y a de peu régulier dans la marche qu'il suit vient de ce qu'il y a de défectueux dans l'organisation ecclésiastique des colonies. Sans cela, cependant, sans un clergé mieux organisé, que peut-on faire et que fera-t-on?

Cher ami, réfléchissez, je vous prie, sur toutes ces choses; occupez-vous-en, et agissez pour le mieux. Cette cause est belle et digne de vous. Quant à moi, je ne puis ni ne dois intervenir, et je ne veux pas être nommé, car il y aurait trop d'inconvénients à ce que je le fusse. Je compromettrais mes œuvres : on ne manquerait pas de dire que l'*Ignorantin* se mêle de ce qui ne le regarde point. C'est pourquoi gardez-moi le secret le plus inviolable, et ne dites que ce que vous croirez pouvoir dire d'après la lecture des pièces officielles ci-dessus rappelées.

Daignez recevoir et présenter à madame de Montalembert l'hommage du respect plein d'affection avec lequel je suis

Votre dévoué serviteur et ami,

L'abbé J.-M. de La Mennais.

G

MÉMOIRE SUR LA RÉORGANISATION DU CLERGÉ COLONIAL

La commission instituée par ordonnance royale du 26 mai 1840 pour l'examen des questions relatives à l'esclavage, après avoir fait observer, dans son rapport avec M. le ministre de la Marine, combien la composition de notre clergé colonial a été jusqu'ici médiocre, ajoute que le séminaire du Saint-Esprit, en possession de fournir au recrutement de ce clergé, aurait besoin d'être reconstitué sur d'autres bases, et qu'il ne suffit plus, du moins dans son état actuel, à la nécessité des temps.

Cette remarque est juste : il y a, en effet, une réforme à entreprendre et à accomplir; mais pour savoir en quoi doit consister cette réforme, il est nécessaire de rechercher la cause du mal auquel on veut remédier. Recherchons-la donc.

1° Les règles données au séminaire du Saint-Esprit, à son origine, par M. de Vintimille, archevêque de Paris, ont été renouvelées et complétées, en 1814, par la Propagande romaine, laquelle prescrivit en même temps de faire un règlement particulier pour les prêtres dudit séminaire qui se consacreraient à l'exercice du saint ministère dans les colonies. Or, trente ans se sont écoulés, et ce règlement n'existe pas encore, et l'organisation intérieure du séminaire lui-même est restée imparfaite. D'un si long retard il est résulté qu'un très petit nombre des prêtres des colonies se sont affiliés à la maison de Paris, et que cette maison se recrute péniblement. Les meilleurs prêtres hésitent à s'y fixer en qualité de directeurs, parce qu'elle languit et que son avenir est incertain. D'un autre côté, ses rapports avec les prêtres qu'elle forme ne sont ni durables, ni déterminés nettement. A peine ceux-ci la quittent-ils pour aller aux colonies, qu'ils lui deviennent à peu près étrangers. Le supérieur, au nom de la Propagande, leur donne, il est vrai, des pouvoirs spirituels, mais sans conserver sur eux aucune juridiction réelle : ils ne sont plus soumis qu'à l'autorité, beaucoup trop faible et souvent entravée dans son action, de MM. les Préfets apostoliques.

On assure que le vénérable M. Fourdinier reconnaît, comme tout le monde, la pressante nécessité de changer ce fâcheux état de choses. J'ignore quels sont ses projets, ses moyens de réaliser les améliorations, et, par conséquent, je ne puis en juger : tout ce que je puis dire, c'est que, dans le cas où la restauration dont il s'occupe n'aurait pas lieu, ou ne devrait pas être prochaine, on ne pourrait mieux faire que de confier le séminaire colonial à messieurs de Saint-Lazare, si connus pour leur excellent esprit et leurs vertus apostoliques.

Si messieurs les Lazaristes étaient chargés de la direction du séminaire, il serait fort à propos que, de plus, ils eussent une maison de mission dans chaque colonie; mais je ne pense pas que la règle leur permette de se disperser un à un dans les cures. Il y aurait donc toujours un clergé séculier, distinct de cette congrégation, pour administrer les paroisses et pour le service des ateliers.

2° Le mode adopté jusqu'alors pour le recrutement des élèves du séminaire est vicieux, car la maison se peuple en grande partie de jeunes gens qui abandonnent leurs diocèses, soit qu'on mette peu d'intérêt à les garder, soit qu'ils manquent de ressources pécuniaires pour continuer leur études. Se flatter qu'il en sera autrement par la suite et que les évêques se priveront de leurs sujets d'élite en faveur des colonies,

c'est se faire illusion. Il faut préparer soi-même de bonne heure par une éducation spéciale les sujets que l'on destine à ces pays lointains, si on veut les rendre vraiment propres au difficile et important ministère qu'ils auront à remplir. Or, un petit séminaire est indispensable pour cela. Cet établissement coûterait peu, s'il était placé en province, et si l'on n'y admettait que des jeunes gens qui eussent déjà un certain degré d'instruction, et qui fussent capables de suivre des cours élevés. Messieurs de Saint-Lazare ont senti la nécessité de prendre des mesures semblables pour se recruter, et maintenant ils ont un petit séminaire.

3° Qu'il y ait urgence à créer des évêchés dans nos colonies, la commission le prouve trop bien pour que j'aie à le prouver de nouveau après elle. Mais elle propose d'en créer deux seulement, dont l'un comprendrait la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, et l'autre, tous nos établissements sur la côte d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à Bourbon.

Selon moi, au lieu de deux évêchés, il en faudrait au moins trois, c'est-à-dire qu'il est à désirer que la Martinique et la Guadeloupe aient chacune le sien. L'évêque de la Guadeloupe, qui aurait à administrer la Guyane, devrait la visiter au moins une fois par an, ce qui rendrait sa tâche assez fatigante pour qu'on n'y ajoutât point l'administration de la Martinique. Il importe que, dans les colonies plus qu'ailleurs, les visites pastorales soient fréquentes, et comment le seront-elles, si les diocèses sont trop étendus?

4° Les diocèses des colonies seront-ils gouvernés par des évêques titulaires, ou par des vicaires apostoliques revêtus du caractère épiscopal? Cette question est grave. Sans la décider positivement, la commission paraît préférer des vicaires apostoliques, parce qu'elle craint que la création d'evêques titulaires n'entraîne de trop grandes dépenses et ne place le gouverneur dans une position délicate et relativement inférieure vis-à-vis d'évêques inamovibles. Mais ces craintes sont-elles fondées? Évidemment non; car, d'abord, la dépense ne pourrait être plus grande qu'autant qu'on voudrait établir dans chaque diocèse un séminaire et un chapitre. Or, l'érection d'un chapitre n'est pas d'une nécessité immédiate et absolue : il suffit que le Pape donne au premier grand vicaire, ou, à son défaut, au second grand vicaire de l'évêque, le pouvoir d'administrer pendant la vacance. Quant à un séminaire, d'ici très longtemps et peut-être jamais, aucun séminaire ne sera possible dans les colonies; on ne trouvera de sujets qu'en France, et ce n'est aussi qu'en France qu'ils peuvent être convenablement élevés. Les évêques des colonies, titulaires ou non, placeront toujours leurs sujets dans le séminaire colonial de Paris, et le département de la marine n'aura, comme aujourd'hui, qu'un établissement de ce genre à soutenir.

Mais, demande-t-on, les évêques étant titulaires, MM. les gouverneurs ne se trouveront-ils pas placés vis-à-vis d'eux dans une position délicate et relativement inférieure? Nullement : les préséances et le rang seront réglés dans les colonies comme ils le sont en France, où l'on ne voit pas que la considération et l'administration de MM. les préfets et de MM. les lieutenants généraux, commandants de province, souffrent en aucune manière de ce que nos évêques soient inamovibles, quoiqu'ils ne le soient pas eux-mêmes.

Après tout, que les évêques coloniaux soient inamovibles ou non, ils jouiront également, dans les colonies, d'une considération immense, et il le faut pour qu'ils fassent tout le bien qu'on attend d'eux.

Cependant, au fond de la difficulté très peu sérieuse à laquelle nous venons de répondre, il y en a une autre beaucoup plus digne d'attention; la voici :

Il peut arriver qu'un évêque des colonies abuse de sa position et de son influence. Le gouvernement voudra le rappeler et le remplacer : eh bien! dans cette supposition, un vicaire apostolique n'est, pas plus qu'un évêque titulaire, révocable à la volonté du gouvernement. Pour que cet

1° Que la terre de la Chesnaie, située dans les communes de Saint-Pierre-de-Plesguen et à Plesder, est un héritage qu'ils ont recueilli en commun et auquel ils ont droit chacun pour une moitié, y compris la petite métairie de la Coupaudais, acquise à frais communs et en grande partie située en la commune de Saint-Mélen, département des Côtes-du-Nord;

2° Que, de plus, ils possèdent la jouissance de la métairie de la Mennais, en Trigavoux, département des Côtes-du-Nord, dont Mme A. Blaize, leur sœur germaine, a la nue proprieté, mais dont le revenu se partage par tiers entre elle et eux;

3° Que, en ce qui touche quelques acquêts privativement faits par Monsieur Félicité de la Mennais et payés de ses deniers aux environs de la terre de la Chesnaie, la propriété et la jouissance n'en appartient qu'à lui seul, soit que, pour la convenance des exploitations, on les ait réunis aux métairies de la terre de la Chesnaie, soit qu'on les ait affermés séparément;

4° Que M. Félicité Robert de la Mennais, qui avait son domicile ordinaire à la Chesnaie, y a fait des embellissements et des constructions importantes, des plantations fort étendues, et a ainsi accru la valeur foncière de cette propriété : qu'il a aussi fait abattre des bois mûrs, tant sur les terres de la Chesnaie, que sur ses acquêts particuliers, dans le double but d'améliorer les cultures, comme aussi pour les employer aux travaux qu'il a fait exécuter; qu'une grande partie de ces ouvrages a été payée de ses fonds privés, et qu'il y a également employé tout ce qu'il a perçu des revenus de la Chesnaie;

5° Qu'une affaire étrangère à ce qui concerne les revenus communs avait été entreprise dans un but d'utilité générale : que les circonstances ayant forcé de l'abandonner, Monsieur Jean-Marie Robert de la Mennais a été chargé de la liquidation et de rendre à chaque intéressé la mise qu'il avait apportée; que, par suite de l'examen des comptes et toutes compensations faites, la mise dont il est dû compte à M. Félicité Robert de la Mennais se trouve fixée à la somme de six mille francs.

C'est pourquoi les soussignés sont convenus des articles suivants :

Article 1er — Tous fermages échus et exigibles jusques et compris le terme de Noël, vingt-cinq décembre dernier, dus par les fermiers de la Chesnaie, appartiendront exclusivement à M. Félicité Robert de la Mennais.

Les recouvrements qui seraient faits en terre, sur l'arriéré dû par les fermiers, iront en accroissement de la propriété commune.

Les revenus de la métairie de la Mennais continueront à être partagés par tiers au fur et mesure du paiement à faire par les fermiers.

Monsieur Félicité Robert de la Mennais percevra, pour son privé compte, le revenu des terres par lui acquises particulièrement.

Article 2 — Il n'y aura lieu à répétition ni de part ni d'autre sur la quantité des revenus perçus jusques à présent pour chacun des soussignés.

Article 3 — Tous les termes qui échoiront après le vingt-cinq décembre dernier, jour de Noël mil huit cent trente-six, et qui seront dus par les fermiers de la Chesnaie, appartiendront par moitié aux soussignés, qui prélèveront chacun leur denier après l'acquittement des impositions, des réparations aux bâtiments existants et des frais communs d'entretien.

Article 4 — Tous les bois maintenant abattus, exploités ou en exploitation sur les terres de la Chesnaie appartiendront exclusivement aussi à M. Félicité Robert de la Mennais, à charge seulement de prendre sur les droits bois ceux qui pourraient être nécessaires pour les

réparations des fermes et celles des logements de la Chesnaie, s'il y a lieu d'en employer.

Article 5 — Par suite des abandonnements ci-dessus, tous les travaux à faire à la Chesnaie, c'est-à-dire à la maison principale et à ses dépendances, soit pour l'achèvement des travaux commencés, soit pour d'autres d'agrément, seront à la charge de Monsieur Félicité Robert de la Mennais.

Article 6 — Lorsque la Chesnaie sera habitée par Monsieur Félicité Robert de la Mennais, il aura la jouissance privative des retenues telles quelles existent aujourd'hui, et il paiera seul les gages et entretien de la gardienne et du jardinier. S'il n'habite pas la Chesnaie, les produits comme les charges desdites retenues, y compris ce qui concerne le jardinier et la gardienne, seront partagés entre les soussignés.

E

AUX FRÈRES DES ANTILLES.

Brest, le 5 septembre 1841,

Mes très chers Frères, ne pouvant écrire à chacun de vous en particulier, et ayant déjà répondu à chacune des lettres que vous m'avez adressées, sans en excepter une seule, je profite du départ des Frères qui vont vous rejoindre, pour vous donner à tous quelques avis essentiels.

1° Je crois remarquer que plusieurs d'entre vous sont disposés à se plaindre trop facilement des désagréments qu'ils éprouvent, et ainsi, ils se privent des mérites dont ils s'enrichiraient s'ils avaient plus de résignation, plus de patience dans ces diverses épreuves , s'ils comprenaient mieux le prix de ces croix légères, en effet, quoiqu'elles leur paraissent quelquefois bien pesantes. Lisez mes Frères, lisez la vie des saints, et efforcez-vous d'imiter ce qu'ils ont fait dans des circonstances semblables : pour moi, je n'en connais aucun qui ne se soit réjoui d'avoir quelque chose à souffrir pour Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, et qui ne lui ait rendu grâces.

2° J'ai lieu de craindre que vous n'ayez laissé s'affaiblir en vous le double esprit d'obéissance et de mortification. Je dis d'abord l'esprit d'obéissance, parce que celui qui obéit extérieurement, mais qui ne brise pas sa volonté dans ce qu'elle a de plus intime, qui murmure en secret contre son directeur et ne soumet pas son jugement au jugement du supérieur, n'est pas un vrai religieux. Examinez-vous et jugez-vous d'après cette règle. J'ajoute l'esprit de mortification, car il m'a été dit qu'on s'était cru autorisé, à cause du climat, à se permettre divers relâchements, lesquels pourraient devenir bientôt une source de désordres graves, si on ne se hâtait pas de les réformer. Mes très chers Frères, rappelez-vous donc souvent que la pénitence est non seulement conseillée, mais commandée à tous par notre divin Sauveur, qui, en faisant pénitence pour nous (et quelle pénitence!) ne nous a nullement dispensés de faire pénitence nous-mêmes.

3° Il m'a été pénible de recevoir des lettres de personnes respectables, mais étrangères à vos maisons, qui m'ont appris qu'elles étaient instruites de certaines misères qui se sont rencontrées parmi vous. O mes Frères, qu'est-ce que ceci?

De grâce, ne soyez plus jamais, à l'avenir, indiscrets, imprudents à ce point. Ne violez jamais cet article de votre sainte règle qui vous défend

I

ACTE DE DERNIÈRE VOLONTÉ

Je soussigné, Jean-Marie-Robert de la Mennais, considérant combien la vie est incertaine, et que ma mort peut être inopinée, après avoir recommandé mon âme à Dieu, et imploré ses miséricordes et la protection de Marie, sa très sainte Mère, ai réglé et règle ce qui suit, en ma qualité de Fondateur et de Supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne.

Premièrement. — Je renouvelle et confirme, en tant que besoin, les Règles et Constitutions renfermées dans le Recueil à l'usage de mesdits Frères, et les exhorte à ne jamais oublier qu'en entrant dans la Congrégation, ils ont promis, aux pieds des autels, de les observer fidèlement.

Deuxièmement. — Après mon décès, la Congrégation sera gouvernée par un Frère Supérieur général, avec l'aide d'un Conseil de quatre membres, dont il prendra l'avis dans toutes les affaires importantes, et dans le sein duquel il choisira deux assistants, plus particulièrement destinés à le soulager dans l'exercice de sa charge : le second assistant remplira les fonctions d'Econome.

Troisièmement. — Par un acte spécial que l'on trouvera annexé à celui-ci, sont ou seront désignés par moi, les cinq Frères qui, au moment de ma mort, devront prendre en main l'administration de l'Institut, former le Conseil, et nommer, pour la première fois, et pour trois ans, le Supérieur général. Que si, dans le cours de ces trois ans, l'un des cinq Frères désignés, quel qu'il soit, venait à mourir, son successeur serait nommé par les membres restants, à la pluralité des voix; en cas de partage égal de voix, celle du plus ancien d'âge des Conseillers compterait pour deux.

Quatrièmement. — Au bout de trois ans, c'est-à-dire, dans la Retraite qui suivra l'expiration des trois années d'exercice des Frères nommés, ainsi qu'il vient d'être dit ci-dessus, on fera une nouvelle élection du Supérieur général et des membres de son Conseil, à laquelle auront seuls le droit de voter les Frères présents qui seront liés par le vœu perpétuel. Dans cette seconde élection, et dans celles qui suivront, le Supérieur général et son Conseil seront élus pour cinq années : ils pourront être réélus indéfiniment.

Cinquièmement. — Si le Frère Supérieur général mourait dans l'intervalle de ces cinq années, il serait remplacé provisoirement, jusqu'à la Retraite la plus prochaine, par le premier assistant.

Sixièmement. — Toutes les élections, soit qu'elles se fassent dans le Conseil pendant les trois premières années, soit que tous les Frères liés par le vœu perpétuel y prennent part, seront présidées par le premier Aumônier de la Maison principale : il en dressera procès-verbal, et les soumettra à l'approbation de Monseigneur l'Evêque du diocèse de Vannes, où est situé notre chef-lieu.

Septièmement. — Pour être élu Supérieur général, il faut réunir les deux tiers des voix. Si ce nombre de voix ne se réunissait pas sur le même Frère au premier scrutin, l'élection serait suspendue pendant un jour entier que l'on passerait en prières, pour appeler les lumières de l'Esprit-Saint; on procéderait, le lendemain, à l'élection définitive, qui aurait lieu à la simple majorité des voix : cette majorité suffira toujours pour l'élection des membres du Conseil.

Huitièmement. — Les scrutins seront dépouillés, en présence des électeurs,

qui lui seront envoyés à l'approbation de l'autorité ecclésiastique, *quant à la partie dogmatique seulement*.

Ainsi, l'autorité ecclésiastique n'aura même pas un simple avis à donner sur ce qu'on appelle la *partie morale*, comme s'il était possible catholiquement et raisonnablement de les séparer l'une de l'autre, comme si l'autorité ecclésiastique n'avait pas à juger de ce qui doit être le principal objet des *instructions pastorales* de ses ministres.

Ici je ferai observer que les colonies ont déjà un très bon catéchisme, composé par M. Pastre, ancien préfet apostolique de Bourbon, et approuvé, non pas à Paris, mais à Rome, par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Conservera-t-on ce catéchisme? Je le pense, puisque, dans le *catéchisme spécial*, la partie dogmatique et *orthodoxe*, comme l'appelle le ministre dans son encyclique, aura très *peu d'étendue*. Il y aura donc deux catéchismes : est-ce un avantage, dans un pays surtout où on ne sait pas lire?

Voici un autre passage remarquable d'une circulaire adressée par l'administration, le 17 août 1840, aux gouverneurs de nos quatre colonies :

« En ce qui concerne les *ministres du culte* (de l'indifférence desquels on se plaint, non sans raison), il me paraît nécessaire de réclamer l'*intervention d'une autorité épiscopale*, non seulement pour que les obligations qu'ils ont à remplir, quant à l'instruction des diverses classes de la population, deviennent l'objet de tous leurs soins, mais encore pour qu'ils soient désormais soumis d'une manière plus intime à une haute discipline, qui vienne en aide à l'autorité que vous exercez sur eux. »

Mais quelle est donc cette autorité épiscopale, qui *viendra en aide* à l'autorité de MM. les gouverneurs sur le clergé? quel est cet évêque? quel sera son titre? de qui recevra-t-il sa mission?

Ces questions doivent vous paraître, comme à moi, fort graves.

Évidemment les intentions du ministre sont excellentes : honni soit qui mal y pense! Toutefois, il n'est que trop clair que ce qu'il y a de peu régulier dans la marche qu'il suit vient de ce qu'il y a de défectueux dans l'organisation ecclésiastique des colonies. Sans cela, cependant, sans un clergé mieux organisé, que peut-on faire et que fera-t-on?

Cher ami, réfléchissez, je vous prie, sur toutes ces choses; occupez-vous-en, et agissez pour le mieux. Cette cause est belle et digne de vous. Quant à moi, je ne puis ni ne dois intervenir, et je ne veux pas être nommé, car il y aurait trop d'inconvénients à ce que je le fusse. Je compromettrais mes œuvres : on ne manquerait pas de dire que l'*Ignorantin* se mêle de ce qui ne le regarde point. C'est pourquoi gardez-moi le secret le plus inviolable, et ne dites que ce que vous croirez pouvoir dire d'après la lecture des pièces officielles ci-dessus rappelées.

Daignez recevoir et présenter à madame de Montalembert l'hommage du respect plein d'affection avec lequel je suis

Votre dévoué serviteur et ami,

L'abbé J.-M. de La Mennais.

G

MÉMOIRE SUR LA RÉORGANISATION DU CLERGÉ COLONIAL

La commission instituée par ordonnance royale du 26 mai 1840 pour l'examen des questions relatives à l'esclavage, après avoir fait observer, dans son rapport avec M. le ministre de la Marine, combien la composition de notre clergé colonial a été jusqu'ici médiocre, ajoute que le séminaire du Saint-Esprit, en possession de fournir au recrutement de ce clergé, aurait besoin d'être reconstitué sur d'autres bases, et qu'il ne suffit plus, du moins dans son état actuel, à la nécessité des temps.

Cette remarque est juste : il y a, en effet, une réforme à entreprendre et à accomplir; mais pour savoir en quoi doit consister cette réforme, il est nécessaire de rechercher la cause du mal auquel on veut remédier. Recherchons-la donc.

1° Les règles données au séminaire du Saint-Esprit, à son origine, par M. de Vintimille, archevêque de Paris, ont été renouvelées et complétées, en 1814, par la Propagande romaine, laquelle prescrivit en même temps de faire un règlement particulier pour les prêtres dudit séminaire qui se consacreraient à l'exercice du saint ministère dans les colonies. Or, trente ans se sont écoulés, et ce règlement n'existe pas encore, et l'organisation intérieure du séminaire lui-même est restée imparfaite. D'un si long retard il est résulté qu'un très petit nombre des prêtres des colonies se sont affiliés à la maison de Paris, et que cette maison se recrute péniblement. Les meilleurs prêtres hésitent à s'y fixer en qualité de directeurs, parce qu'elle languit et que son avenir est incertain. D'un autre côté, ses rapports avec les prêtres qu'elle forme ne sont ni durables, ni déterminés nettement. A peine ceux-ci la quittent-ils pour aller aux colonies, qu'ils lui deviennent à peu près étrangers. Le supérieur, au nom de la Propagande, leur donne, il est vrai, des pouvoirs spirituels, mais sans conserver sur eux aucune juridiction réelle : ils ne sont plus soumis qu'à l'autorité, beaucoup trop faible et souvent entravée dans son action, de MM. les Préfets apostoliques.

On assure que le vénérable M. Fourdinier reconnaît, comme tout le monde, la pressante nécessité de changer ce fâcheux état de choses. J'ignore quels sont ses projets, ses moyens de réaliser les améliorations, et, par conséquent, je ne puis en juger : tout ce que je puis dire, c'est que, dans le cas où la restauration dont il s'occupe n'aurait pas lieu, ou ne devrait pas être prochaine, on ne pourrait mieux faire que de confier le séminaire colonial à messieurs de Saint-Lazare, si connus pour leur excellent esprit et leurs vertus apostoliques.

Si messieurs les Lazaristes étaient chargés de la direction du séminaire, il serait fort à propos que, de plus, ils eussent une maison de mission dans chaque colonie; mais je ne pense pas que la règle leur permette de se disperser un à un dans les cures. Il y aurait donc toujours un clergé séculier, distinct de cette congrégation, pour administrer les paroisses et pour le service des ateliers.

2° Le mode adopté jusqu'alors pour le recrutement des élèves du séminaire est vicieux, car la maison se peuple en grande partie de jeunes gens qui abandonnent leurs diocèses, soit qu'on mette peu d'intérêt à les garder, soit qu'ils manquent de ressources pécuniaires pour continuer leur études. Se flatter qu'il en sera autrement par la suite et que les évêques se priveront de leurs sujets d'élite en faveur des colonies,

c'est se faire illusion. Il faut préparer soi-même de bonne heure par une éducation spéciale les sujets que l'on destine à ces pays lointains, si on veut les rendre vraiment propres au difficile et important ministère qu'ils auront à remplir. Or, un petit séminaire est indispensable pour cela. Cet établissement coûterait peu, s'il était placé en province, et si l'on n'y admettait que des jeunes gens qui eussent déjà un certain degré d'instruction, et qui fussent capables de suivre des cours élevés. Messieurs de Saint-Lazare ont senti la nécessité de prendre des mesures semblables pour se recruter, et maintenant ils ont un petit séminaire.

3° Qu'il y ait urgence à créer des évêchés dans nos colonies, la commission le prouve trop bien pour que j'aie à le prouver de nouveau après elle. Mais elle propose d'en créer deux seulement, dont l'un comprendrait la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, et l'autre, tous nos établissements sur la côte d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à Bourbon.

Selon moi, au lieu de deux évêchés, il en faudrait au moins trois, c'est-à-dire qu'il est à désirer que la Martinique et la Guadeloupe aient chacune le sien. L'évêque de la Guadeloupe, qui aurait à administrer la Guyane, devrait la visiter au moins une fois par an, ce qui rendrait sa tâche assez fatigante pour qu'on n'y ajoutât point l'administration de la Martinique. Il importe que, dans les colonies plus qu'ailleurs, les visites pastorales soient fréquentes, et comment le seront-elles, si les diocèses sont trop étendus?

4° Les diocèses des colonies seront-ils gouvernés par des évêques titulaires, ou par des vicaires apostoliques revêtus du caractère épiscopal? Cette question est grave. Sans la décider positivement, la commission paraît préférer des vicaires apostoliques, parce qu'elle craint que la création d'évêques titulaires n'entraîne de trop grandes dépenses et ne place le gouverneur dans une position délicate et relativement inférieure vis-à-vis d'évêques inamovibles. Mais ces craintes sont-elles fondées? Evidemment non; car, d'abord, la dépense ne pourrait être plus grande qu'autant qu'on voudrait établir dans chaque diocèse un séminaire et un chapitre. Or, l'érection d'un chapitre n'est pas d'une nécessité immédiate et absolue : il suffit que le Pape donne au premier grand vicaire, ou, à son défaut, au second grand vicaire de l'évêque, le pouvoir d'administrer pendant la vacance. Quant à un séminaire, d'ici très longtemps et peut-être jamais, aucun séminaire ne sera possible dans les colonies; on ne trouvera de sujets qu'en France, et ce n'est aussi qu'en France qu'ils peuvent être convenablement élevés. Les évêques des colonies, titulaires ou non, placeront toujours leurs sujets dans le séminaire colonial de Paris, et le département de la marine n'aura, comme aujourd'hui, qu'un établissement de ce genre à soutenir.

Mais, demande-t-on, les évêques étant titulaires, MM. les gouverneurs ne se trouveront-ils pas placés vis-à-vis d'eux dans une position délicate et relativement inférieure? Nullement : les préséances et le rang seront réglés dans les colonies comme ils le sont en France, où l'on ne voit pas que la considération et l'administration de MM. les préfets et de MM. les lieutenants généraux, commandants de province, souffrent en aucune manière de ce que nos évêques soient inamovibles, quoiqu'ils ne le soient pas eux-mêmes.

Après tout, que les évêques coloniaux soient inamovibles ou non, ils jouiront également, dans les colonies, d'une considération immense, et il le faut pour qu'ils fassent tout le bien qu'on attend d'eux.

Cependant, au fond de la difficulté très peu sérieuse à laquelle nous venons de répondre, il y en a une autre beaucoup plus digne d'attention; la voici :

Il peut arriver qu'un évêque des colonies abuse de sa position et de son influence. Le gouvernement voudra le rappeler et le remplacer : eh bien! dans cette supposition, un vicaire apostolique n'est, pas plus qu'un évêque titulaire, révocable à la volonté du gouvernement. Pour que cet

évêque, quel qu'il soit, perde sa juridiction, il est indispensable que le pape intervienne; et il y aura cette différence, s'il s'agit d'un évêque titulaire et non d'un vicaire apostolique, que ce cas si grave ne sera qu'un cas très simple de translation d'un évêché des colonies à un évêché de France.

Une considération d'un ordre politiquement plus élevé me frappe vivement. Les vicaires apostoliques sont à la nomination du pape seul, puisque *ce sont ses vicaires à lui*, et ils ne sauraient être à la nomination du roi. Le roi peut, sans doute, recommander au Saint-Père tel ou tel sujet; mais cette recommandation ne serait qu'une simple prière, tandis que la nomination par le roi, en vertu d'un concordat, serait un droit de la couronne. N'est-il pas essentiel d'établir ce droit? On l'a fait pour Alger; pourquoi ne le ferait-on pas pour les autres colonies? Cet exemple répond à tout.

De même aussi que l'évêque d'Alger a été déclaré suffragant de l'archevêque d'Aix, parce que la métropole d'Aix est la plus voisine d'Alger, ainsi les évêchés des colonies doivent dépendre de la métropole de Bordeaux, parce que Bordeaux est le port de France qui a le plus de relations avec les colonies.

5° L'autorité du métropolitain sur ses suffragants se réduit, en réalité, à fort peu de chose dans l'état actuel de la discipline : peut-être donc le gouvernement jugera-t-il convenable d'avoir près de lui un évêque avec lequel il puisse s'entendre plus intimement sur les affaires ecclésiastiques des colonies, et qui ait un titre pour y prendre part. Il faudrait, pour cela, que nos diocèses coloniaux fussent considérés comme établissements de fondation royale. Un prélat, grand dignitaire, attaché à la personne du roi, pourrait avoir alors certains droits dans leur administration, avec l'approbation du Saint-Siège. Mais je ne comprends pas que rien de pareil soit possible dans le système des vicaires apostoliques, puisque, je le répète, un vicaire apostolique n'est qu'un simple délégué du pape, et non, à proprement parler, l'homme du roi.

Pour conclure dans le sens de la commission, je pense comme elle que la réorganisation, la reconstitution du clergé colonial est le grand point et l'affaire pressante. Voilà le vrai moyen d'action sur la race noire. La religion catholique manifestera par là tout ce qu'il y a de puissant dans l'unité, dans la subordination, dans la règle. Ce sera pour tous le grand instrument de civilisation et de rapprochement; ce sera le salut des colonies.

Juillet 1844.

H

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA MARINE AUX ÉVÊQUES DE FRANCE (27 FÉVRIER 1846).

« La congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, fondée et dirigée à Ploërmel par M. l'abbé Jean-Marie de la Mennais, a, depuis plusieurs années, joint à son œuvre métropolitaine la tâche importante de procurer à nos colonies d'Amérique et du Sénégal des Frères instituteurs pour la direction des écoles gratuites. Les sujets qu'elle a mis et qu'elle continue de mettre à ma disposition se sont fait distinguer surtout par leur zèle comme par l'utilité de leur coopération.

« Depuis la loi sur le régime des esclaves, votée en 1845, mon départe-

ment a plus besoin que jamais de recourir à l'assistance de cette honorable congrégation; mais son supérieur général ne peut, malgré son activité et ses excellentes intentions, procurer au service colonial des Frères instituteurs aussi promptement et en aussi grand nombre que la chose est devenue nécessaire.

« Le département de la Marine a donc un intérêt réel à ce que le noviciat de l'institut de Ploërmel se recrute de nouveaux sujets, et je viens vous prier, Monseigneur, de vouloir bien y contribuer, dans l'étendue de votre diocèse, par vos efforts et vos exhortations, etc., etc. »

De son côté, M. de La Mennais écrivit la lettre-circulaire suivante aux évêques de Saint-Brieuc, de Quimper, de Vannes et de Nantes :

LETTRE DE M. DE LA MENNAIS AUX ÉVÊQUES BRETONS

« Monseigneur,

« Les écoles dirigées par mes Frères dans les colonies ont pris un accroissement et une importance inattendus. Dieu les protège visiblement; mais, ne voulant pas multiplier ces écoles au détriment de celles de notre Bretagne, j'ai le regret de ne pouvoir donner à M. le ministre de la Marine autant de Frères qu'il m'en demande. Il vous a donc écrit lui-même pour vous prier d'engager MM. les curés de votre diocèse à rechercher et à m'adresser les jeunes gens de leurs paroisses en qui ils reconnaîtraient les talents et les qualités nécessaires pour entrer dans ma congrégation; et, afin de rendre cette espèce de recrutement plus facile, il promet d'allouer un secours de *trois cents francs* à six postulants désignés par vous, qui seraient hors d'état de payer eux-mêmes les frais du noviciat. Permettez-moi donc, Monseigneur, de recommander à votre charité cette excellente œuvre. Je ne doute pas qu'elle n'ait un plein succès, si vous daignez faire connaître à MM. les curés, de la manière que vous jugerez la plus convenable, l'intérêt qu'elle vous inspire et les moyens qui sont mis à votre disposition pour en favoriser le développement. Les nouveaux sujets que je recevrai sont destinés spécialement à remplacer, en Bretagne, ceux qui se dévouent volontairement à la mission des colonies.

« Je suis avec le plus profond respect, etc. »

Cette lettre ne fut point adressée à monseigneur l'évêque de Rennes, qui avait pu s'entretenir verbalement de l'affaire avec le supérieur de Ploërmel, et lui donner l'assurance de son concours le plus sympathique.

Les autres répondirent également dans un sens favorable. Nous citons la lettre de Mgr de Hercé, évêque de Nantes, ancien élève de Malestroit.

ÉVÊCHÉ DE NANTES, 29 avril 1846.

« Monsieur et vénérable ami,

« C'est une belle mission que celle d'aller porter dans les pays lointains la douce lumière de l'Évangile, et j'envie le bonheur de ceux que Dieu appelle à un ministère si consolant.

« C'est votre zèle, mon bon Père, qui peuple tous les climats de ces jeunes apôtres. Je désire bien que vos efforts si généreux soient secondés dans tous les diocèses, et dans le mien particulièrement. Le souvenir de vos bontés ne s'effacera jamais de mon cœur. Les jours de Malestroit, les promenades de Lieuzal, le temps passé dans votre excellente maison de Rennes, sont vivants dans ma pensée, et c'est à votre bonté que je dus ces mille douceurs.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher abbé, l'hommage de ma reconnaissance et du respect bien affectueux et tout filial que vous a voué,

« Monsieur et cher supérieur, mon bon Père,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« † J.-FRANÇOIS, évêque de Nantes. »

I

ACTE DE DERNIÈRE VOLONTÉ

Je soussigné, Jean-Marie-Robert de la Mennais, considérant combien la vie est incertaine, et que ma mort peut être inopinée, après avoir recommandé mon âme à Dieu, et imploré ses miséricordes et la protection de Marie, sa très sainte Mère, ai réglé et règle ce qui suit, en ma qualité de Fondateur et de Supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne.

Premièrement. — Je renouvelle et confirme, en tant que besoin, les Règles et Constitutions renfermées dans le Recueil à l'usage de mesdits Frères, et les exhorte à ne jamais oublier qu'en entrant dans la Congrégation, ils ont promis, aux pieds des autels, de les observer fidèlement.

Deuxièmement. — Après mon décès, la Congrégation sera gouvernée par un Frère Supérieur général, avec l'aide d'un Conseil de quatre membres, dont il prendra l'avis dans toutes les affaires importantes, et dans le sein duquel il choisira deux assistants, plus particulièrement destinés à le soulager dans l'exercice de sa charge : le second assistant remplira les fonctions d'Econome.

Troisièmement. — Par un acte spécial que l'on trouvera annexé à celui-ci, sont ou seront désignés par moi, les cinq Frères qui, au moment de ma mort, devront prendre en main l'administration de l'Institut, former le Conseil, et nommer, pour la première fois, et pour trois ans, le Supérieur général. Que si, dans le cours de ces trois ans, l'un des cinq Frères désignés, quel qu'il soit, venait à mourir, son successeur serait nommé par les membres restants, à la pluralité des voix; en cas de partage égal de voix, celle du plus ancien d'âge des Conseillers compterait pour deux.

Quatrièmement. — Au bout de trois ans, c'est-à-dire, dans la Retraite qui suivra l'expiration des trois années d'exercice des Frères nommés, ainsi qu'il vient d'être dit ci-dessus, on fera une nouvelle élection du Supérieur général et des membres de son Conseil, à laquelle auront seuls le droit de voter les Frères présents qui seront liés par le vœu perpétuel. Dans cette seconde élection, et dans celles qui suivront, le Supérieur général et son Conseil seront élus pour cinq années : ils pourront être réélus indéfiniment.

Cinquièmement. — Si le Frère Supérieur général mourait dans l'intervalle de ces cinq années, il serait remplacé provisoirement, jusqu'à la Retraite la plus prochaine, par le premier assistant.

Sixièmement. — Toutes les élections, soit qu'elles se fassent dans le Conseil pendant les trois premières années, soit que tous les Frères liés par le vœu perpétuel y prennent part, seront présidées par le premier Aumônier de la Maison principale : il en dressera procès-verbal, et les soumettra à l'approbation de Monseigneur l'Evêque du diocèse de Vannes, où est situé notre chef-lieu.

Septièmement. — Pour être élu Supérieur général, il faut réunir les deux tiers des voix. Si ce nombre de voix ne se réunissait pas sur le même Frère au premier scrutin, l'élection serait suspendue pendant un jour entier que l'on passerait en prières, pour appeler les lumières de l'Esprit-Saint: on procéderait, le lendemain, à l'élection définitive, qui aurait lieu à la simple majorité des voix : cette majorité suffira toujours pour l'élection des membres du Conseil.

Huitièmement. — Les scrutins seront dépouillés, en présence des électeurs.

manqué ou ajourné, il pousse son homme à la plainte, au murmure, à l'impatience contre les obstacles qui l'arrêtent et le laissent exposé aux criailleries des mécontents.

« A la vérité, le désir de donner plus de développement à votre belle œuvre est bon et très louable, et je suis bien éloigné de vous en faire un reproche, car il est selon Dieu, pourvu qu'il demeure toujours subordonné à sa volonté, à son infinie sagesse qui ne précipite rien, mais qui conduit tout avec poids et mesure, et change souvent en moyens les obstacles mêmes. Oui, sous cette douce et puissante main, les événements qui nous paraissent le plus opposés au but deviennent les plus propres à l'atteindre. Ah ! que de grandes et belles choses se sont accomplies ainsi sous vos yeux, comme sous les nôtres, et cela tout au rebours de nos pauvres conjectures et de nos petits raisonnements humains ! Allons donc, mon bien cher frère Ambroise, allons petitement avec les petits instruments que le bon Dieu a mis à notre disposition, nous tenant toujours humblement et joyeusement sous sa main paternelle, prêts à aller de l'avant ou à nous arrêter, selon qu'il lui plait de nous en donner ou retirer les moyens. De cette manière, si vous faites peu aux yeux des hommes, vous ferez beaucoup devant Dieu, qui tient moins compte des actions que de la bonne volonté. »

Il le blâme ensuite paternellement de ses excessives exigences vis-à-vis de M. Dandin, aumônier des Frères des Antilles, puis, dans une lettre suivante, après que le coupable l'a remercié de ses conseils, tout en essayant de se justifier un peu :

« J'ai reçu, lu et relu votre chère lettre du 6 juillet dernier, en réponse à la mienne du 24 avril, suivant ce que vous me dites, car je ne garde point copie des lettres que je vous écris, non plus que de leurs dates. Vos sept grandes pages ne m'ont point paru trop longues, soyez-en sûr, et je les ai lues très attentivement et des yeux et du cœur.

« Ayant beaucoup d'autres lettres à diriger vers vous et sur d'autres points du globe, j'aurai le regret de ne pouvoir m'entretenir avec vous, mon très cher Frère, aussi longtemps que je le désirerais, malgré l'avantage de l'occasion économique qui ne se présente qu'une fois l'an. L'impression générale qui m'est restée après la lecture ou les lectures de votre lettre, c'est le plaisir et le vif intérêt que vous avez trouvés, quand même, à lire la mienne, parce que, malgré tout, vous saviez qu'elle ne venait pas d'une main ennemie. Vos souvenirs interdisaient à une pensée contraire l'entrée de votre cœur : vous savez, en effet, que le mien, ainsi que ma chétive existence, depuis longues années, vous sont entièrement dévoués. Quand je dis vous, j'entends toute la congrégation depuis la tête jusqu'aux pieds ; j'entends toutes ses œuvres de l'ancien et du nouveau monde ; j'entends tous ses intérêts du temps et surtout de l'éternité. Aussi, quoique mes idées et mes jugements vous aient paru exagérés sur certains points et faux sur d'autres, vous ne semblez pas m'en garder rancune. Ce serai à tort, car je ne crois pas qu'il me soit échappé un mot blessant ave dessein de vous blesser ; je n'ai point cherché à vous faire de la pei pour vous en faire : c'est une espèce de plaisir que, grâce à Dieu, j'ignor à ce que je crois du moins ; car il est si facile de s'abuser, et si diffic de bien démêler les misères cachées au fond de notre pauvre cœu Quoi qu'il en soit, devant Dieu, qui, comme vous le rappelez, sonde cœurs et les reins, ma conscience me dit que mon unique but a é comme toujours, de vous donner des *avis* utiles, en appelant vo attention sur certains points à l'égard desquels votre manière d'a me semblait blâmable ; mais des *avis* seulement, entendez-le bien. conseils d'ami, et non des réprimandes, qui ne sont point de ma com tence. Je connais ma position, et mon intention est de ne jamais franc mes limites. Dans ma correspondance avec vous, tout ce que je propose, c'est de répondre de mon mieux à la confiance que vous m'av autrefois témoignée, et qu'il me semble mériter encore, parce que m sentiments pour vous n'ont point varié. »

K

RÉPONSES AUX QUESTIONS QUI M'ONT ÉTÉ ADRESSÉES, AU NOM DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, PAR MM. COCHIN ET MICHEL

1re QUESTION. — **Comment fonctionnent, dans les départements qui vous sont connus, les comités locaux?**

RÉPONSE. — Les comités locaux sont les comités d'arrondissement et les comités communaux.

Les comités d'arrondissement devraient, d'après la loi, se rassembler au moins une fois par mois : le plus ordinairement, il n'en est rien. A leur place, le sous-préfet et ses commis décident de tout et font tout, quand on fait quelque chose.

Les comités communaux. — Depuis que les maires sont élus par le suffrage universel, presque tous nos maires de Bretagne sont des hommes religieux; ils vivent donc généralement en bonne intelligence avec les curés; et, comme les maires et les curés ont toute influence dans les comités communaux, si on ne rencontre pas toujours dans ces comités toute l'activité et l'intelligence désirable, on n'y rencontre plus, du moins, d'obstacles au bien.

Les délégués. — Un certain nombre de nos écoles ont été visitées, à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci, par des délégués membres des conseils généraux; nous n'avons qu'à nous louer d'eux.

Les inspecteurs. — La plupart de MM. les inspecteurs jouissent de peu de considération, inspirent peu de confiance. Leur méthode d'inspection est mauvaise; c'est du pédantisme et de la bureaucratie, et rien de plus. Il y a des exceptions honorables, mais trop rares.

2me QUESTION. — La condition des instituteurs est-elle bonne?

RÉPONSE. — La condition des instituteurs est bonne, car elle doit être modeste; et, d'ailleurs, les instituteurs laïcs obtiennent facilement, en cas de besoin, de la bienveillance de MM. les préfets, des secours sur les centimes départementaux.

3me QUESTION. — Quel est, en général, leur esprit et leur conduite?

RÉPONSE. — Il paraît que leur esprit et leur conduite laissent à désirer, car souvent les communes répugnent à les recevoir et demandent à les changer après les avoir reçus. On leur a beaucoup nui en essayant d'en faire des hommes politiques.

4me QUESTION. — L'enseignement est-il trop étendu ou trop restreint?

RÉPONSE — L'enseignement est trop étendu.

J'écrivais à M. le ministre de l'Instruction publique, le 7 novembre 1837: « Partout, on exige un brevet, le même brevet à Rennes et à Nantes qu'à Kergrist-Moellou et à Squiffiec; de là résultent, pour les instituteurs laïcs comme pour les Frères, des inconvénients que je crois devoir signaler.

« Pour qu'un instituteur quelconque se résigne à diriger une école rurale en Bretagne, il faut assurément qu'il ait beaucoup de vertu et bien peu d'ambition.

« Si l'on éveille imprudemment dans son esprit le désir d'un état plus brillant, sa position lui deviendra insupportable, et, loin de s'y attacher, il cherchera et prendra bientôt les moyens d'en sortir.

« Or les instituteurs brevetés après examen sont des hommes instruits et capables de remplir avec distinction une place dans un bureau, dans une maison de commerce, dans une administration du second ordre, etc... Comment peut-on espérer qu'ils iront volontiers s'ensevelir au fond d'une campagne, où ils seront condamnés à de dures privations, et où les connaissances variées qu'ils ont acquises ne serviront qu'à leur mieux faire sentir ce qu'il y a de pénible dans leur situation?

« Qu'on ne s'y trompe point, l'homme le plus capable selon la loi est ordinairement le plus impropre à diriger une humble école de village, dans laquelle il n'aura jamais à enseigner que les premiers éléments; encore ne pourra-t-il les faire apprendre à ses élèves que très imparfaitement. Les enfants ne restent pas assez longtemps à l'école pour que qui que ce soit, fût-il un des quarante de l'Académie, puisse leur apprendre autre chose que le catéchisme, à lire, à écrire médiocrement et à résoudre les problèmes les plus simples de l'arithmétique.

« Je n'hésite donc point à dire qu'il est contre nature qu'un homme de talent, qui a le sentiment de ce qu'il vaut et de ce qu'il peut devenir, remplisse sans ennui et sans dégoût de telles fonctions.

« Tout au plus, s'il rencontre des enfants intelligents, s'intéressera-t-il à leurs progrès; il négligera tous les autres. Nos meilleures écoles rurales sont celles que j'ai confiées à des Frères bien pieux, bien zélés qui n'étaient pas trop au-dessus de leur tâche. Oh! combien de fois j'ai gémi, quand je faisais mes placements, que mon choix dépendît d'un papier appelé *brevet!* »

5me Question. — Les écoles normales sont-elles convenablement surveillées?

Réponse. — Nous n'avons qu'une école normale en Bretagne; elle est surveillée par l'Académie.

6me Question. — Quels sont les principaux inconvénients du régime actuel de l'instruction primaire?

Réponse. — On peut en juger par l'ensemble de mes réponses.

7me Question. — L'autorité est-elle assez forte, assez vigilante, assez active?

Réponse. — L'autorité serait assez forte, si elle était assez vigilante et assez active.

8me Question. — Les instituteurs sont-ils assez rétribués?

Réponse. — Cela varie, parce que cela dépend de ce que produisent les rétributions; dans certaines communes, leur produit est considérable; dans d'autres, il est à peu près nul.

Le traitement fixe ne doit pas être élevé; mais il devrait pouvoir être augmenté suivant les circonstances et à titre de récompense et d'encouragement.

9me Question. — Ne sont-ils pas trop indépendants?

Réponse. — Oui. L'inamovibilité surtout est un grand mal, pour les communes qu'elle force à conserver des instituteurs qui ne leur conviennent pas, et pour les instituteurs eux-mêmes, qu'elle affranchit de la salutaire dépendance des autorités locales.

10me Question. — Leur instruction et leur moralité laissent-elles à désirer?

Réponse. — Leur instruction, non; leur moralité, oui.

11me Question. — Leur nomination ne serait-elle pas mieux placée entre les mains, soit des communes (avec des garanties suffisantes), soit des autorités supérieures?

Réponse. — La nomination des instituteurs doit appartenir aux communes. Toute école dirigée par un instituteur qui ne serait pas de leur choix ne prospérerait jamais, dans nos campagnes surtout.

Mais un *veto* pourrait être réservé aux autorités supérieures.

12me Question. — Les instituteurs appartenant à des associations reli-

gieuses sont-ils, en général, inférieurs, ou supérieurs aux instituteurs laïcs?

Réponse. — Tout ce que je puis dire, c'est que les écoles des Frères réunissent plus d'élèves que les écoles laïques, parce qu'elles inspirent plus de confiance.

13me Question. — Les conditions de capacité ne sont-elles pas trop difficiles à remplir et celles de moralité trop faciles?

Réponse. — Oui. Les commissions d'examen, si on les conserve, devraient être prises en dehors de l'Université. Rien n'est aujourd'hui plus tristement arbitraire que les examens. J'en pourrais citer mille preuves. On n'est pas toujours juste envers les candidats, même laïcs, étrangers à l'école normale; on semble craindre de créer des concurrences aux élèves qui sortent de cette école. Cependant, plus les concurrents seraient nombreux, plus il serait facile de faire de bons choix. La concurrence, c'est la vie, c'est le progrès.

14me Question. — Un comité départemental fortement constitué (composé du préfet, de l'évêque, du recteur, des membres du conseil général etc...) ne serait-il pas la meilleure autorité pour nommer ou présenter les instituteurs, les avancer ou les révoquer, etc?...

Réponse — Un comité de département ainsi constitué serait, sans doute, tout ce qu'il y aurait de mieux pour confirmer ou infirmer le choix des communes, pour proposer l'avancement ou prononcer la révocation des instituteurs, lorsqu'il y aurait lieu.

15me Question. — Que penser de l'enseignement des filles?

Réponse. — Il doit être absolument libre en France, comme il l'est et l'a toujours été partout (en Europe).

16me Question. — Des écoles supérieures de filles?

Réponse. — Elles ont beaucoup d'inconvénients, et, grâces à Dieu, il n'y en a point en Bretagne. On a bien placé quelques filles aspirantes au brevet dans des communautés pour s'y préparer aux examens. Mais le brevet, quand elles l'ont obtenu, est un malheur pour elles: elles perdent trop souvent leur simplicité, leur piété; elles deviennent orgueilleuses, intrigantes, avides d'argent. Je parle d'après l'expérience. Le département des Côtes-du-Nord avait chargé mes religieuses de la Providence de Saint-Brieuc d'instruire un certain nombre de ces institutrices futures : elles étaient pensionnaires dans la communauté. Tout, en apparence, allait bien; mais, en réalité, tout allait mal. Je priai donc le préfet de retirer de notre maison ces élèves maîtresses, comme on les appelle.

17me Question. — Des salles d'asiles, et autres institutions complémentaires?

Réponse. — Il n'y a de salles d'asiles, en Bretagne, que dans les villes; des religieuses les dirigent toutes, moins une, et elles sont bien.

De nombreuses sœurs du *tiers-ordre*, répandues dans les campagnes, apprennent gratuitement aux petits enfants les prières, le catéchisme, et quelquefois à lire. Elles sont admirables de zèle; quand on a voulu les entraver, tout le pays s'est soulevé d'indignation.

18me Question. — Quel est l'état de l'institut des Frères de M. de la Mennais?

Réponse. — Notre institut est composé de 600 et quelques Frères. Nous comptons aujourd'hui 176 établissements en Bretagne, et 15 autres pour lesquels les conditions sont arrêtées avec les communes, mais que nous ne pouvons ouvrir, non faute de Frères capables, mais faute de Frères brevetés.

De ces 176 établissements, 120 sont dirigés par un seul Frère demeurant au presbytère, 56 sont dirigés, les uns par deux Frères, qui demeurent

le plus souvent au presbytère, les autres par plusieurs Frères, qui vivent en communauté.

Nous sommes chargés des écoles primaires soutenues par le ministère de la Marine aux Antilles, à Cayenne, à la Guyane, à Gorée, à Saint-Louis du Sénégal et à Saint-Pierre et Miquelon; 92 Fréres se dévouent à cette belle et sainte mission, sur laquelle Dieu daigne répandre d'abondantes bénédictions. Les derniers états officiels portent à environ 6 000 le nombre des élèves qui fréquentent nos écoles des Antilles, et il en est de même, à proportion, dans les autres colonies.

19me QUESTION. — Quelles sont les conditions d'établissement des écoles qu'il dirige?

RÉPONSE. — Je joins à ces notes une copie de notre prospectus.

20me QUESTION. — Quels seraient les moyens d'encourager leur propagation?

RÉPONSE. — Nous ne demandons ni argent, ni privilèges; nous ne demandons que la liberté.

Jusqu'ici, malgré toutes les instances qui nous ont été faites et tous les avantages qu'on nous a offerts, nous avons refusé de nous étendre hors de la Bretagne et des colonies. Cependant je crois possible d'organiser ailleurs qu'en Bretagne des écoles sur le modèle des nôtres et qui leur seraient affiliées; j'en fais en ce moment l'essai. Ce n'est pas seulement en France qu'on désire adopter notre organisation et nos méthodes; Mgr Wiseman, au nom de tout le corps épiscopal d'Angleterre, m'a invité à fonder un noviciat à Londres, et je m'y suis refusé; mais j'ai consenti à recevoir au noviciat de Ploërmel les sujets qu'on m'enverrait d'Angleterre, à la condition qu'ils y resteraient deux ans pour se former. On m'en a envoyé huit pour commencer; ce sont des jeunes gens de mérite. L'expérience m'apprendra ce qu'il y a à faire pour développer et assurer le succès de cette œuvre naissante.

21me QUESTION. — Quels sont les obstacles que rencontre l'institut?

RÉPONSE. — Le plus grand, je dirai même le seul obstacle à la propagation de nos écoles, est l'extrême difficulté des examens, et la bizarrerie, pour ne rien dire de plus, des règlements si compliqués, si minutieux de l'Université. On pourrait écrire un volume là-dessus, et je ne veux faire qu'une simple note.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

PLOERMEL. — LA DIRECTION SPIRITUELLE DES FRÈRES.

Pages.

Ploërmel. — Physionomie de la contrée 1
Arrivée des Frères à Ploërmel 3
Le vieux couvent des Ursulines. — Restauration de la chapelle. 4
La visite des maisons. — Vie pauvre et mortifiée du fondateur. 7
Lettres de direction. — Leçons de détachement, d'obéissance et d'humilité 9
Formation spirituelle du frère Ambroise 13

CHAPITRE II

PLOERMEL. — LA FORMATION PÉDAGOGIQUE. — LA VIE D'ÉTUDE. — PHYSIONOMIE DES PRINCIPALES ÉCOLES.

La méthode d'enseignement 15
Place d'honneur faite à l'enseignement religieux. — *Les Devoirs du chrétien* 18
La *Conduite des écoles* de M. de la Salle 19
Sévérité pour les lectures 21
Programme des leçons quotidiennes 23
La formation pédagogique des Frères. — Services rendus par M. Querret 24
L'abbé Jean redevient professeur. — La passion des livres. 25
Les collections de Ploërmel. — Comment on forme économiquement et comment on conserve une bibliothèque. . . 26
L'école de Pleubian en 1829 31
L'école de Dinan en 1830 33

Pages.
L'Université de Mgr Frayssinous encourage l'œuvre bretonne. — L'abbé Le Priol. 35
L'ère de la faveur. 37

CHAPITRE III

LES FRÈRES APRÈS 1830. — LA LOI DE 1833.

Sourde hostilité des ministres de Louis-Philippe. 38
Vexations infligées aux Frères à Guingamp, à Vitré, à Ploërmel. 39
Obligation du brevet individuel de capacité. — Mauvais vouloir des fonctionnaires de province à l'égard des Frères 42
Doléances de M. de la Mennais. — Note adressée à M. de Sivry. 43
M. Guizot ministre de l'Instruction publique. — Ses idées libérales. 47
M. de la Mennais fait appel à sa protection, et reçoit de lui le meilleur accueil. 49
La loi du 28 juin 1833. 51
M. de la Mennais crée une école supérieure à Dinan, et en confie la direction à d'anciens élèves de Malestroit. 52
Estime de M. Guizot pour l'abbé Jean. 55
Les Frères attaqués à la Chambre des Députés. — Salverte et Glais-Bizoin. — Un « Révérend Père » à la Chambre . . 57

CHAPITRE IV

VIE INTIME DE L'INSTITUT

Préoccupations relatives au futur gouvernement de la congrégation. 59
L'avis de M. Angebault, vicaire général de Nantes. 60
L'acte de 1835, signé par MM. Deshayes et de la Mennais. . 61
Nouvelle édition des *Statuts*. — Le « Recueil à l'usage des Frères », admirable code de vie religieuse. 63
Les auxiliaires du fondateur. — MM. Ruault et Massias, aumôniers des Frères. 65
Les prédicateurs de retraites. 67
Les directeurs des petits noviciats : le frère Ambroise et le frère Paul. 68
Sollicitude pour le maintien de la règle. 71
« Sur les grands chemins de Bretagne ». 73
« Les apostats ». — Précautions contre le scandale. 74
Efforts infructueux pour fonder une école supérieure à Malestroit. 77

CHAPITRE V

L'APPUI DE M. GUIZOT. — LUTTES POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Pages.
La première école chrétienne du Finistère. 79
Les charges de la maison-mère. — Nouvelle requête adressée à M. Guizot. 81
Promesses du ministre. 83
En attendant les secours promis, l'abbé Jean songe à perfectionner l'enseignement primaire. 84
Première idée de l'enseignement agricole 85
Les ateliers de Ploërmel. 86
Retraite de M. Guizot. — Premier ministère Salvandy. — Mémoire adressé, par l'abbé Jean, au nouveau ministre. . 87
Nouvelles attaques contre les Frères à la Chambre des Députés. — Réplique du fondateur à Glais-Bizoin. 91
Tracasseries des fonctionnaires locaux. — Le sous-préfet de Savenay. 93
Un argument inattendu. 95

CHAPITRE VI

LES PETITS COLLÈGES. — MONSEIGNEUR DE LA ROMAGÈRE ET LE PENSIONNAT DE DINAN.

Sollicitude du fondateur pour les anciens élèves des Frères. 96
Leçons de latin données à Dinan et à Ploërmel. 98
Le collège de Malestroit. — Sa courte existence. 99
Les écoles de Dinan. — La ville veut fermer son collège, et en transférer les élèves à l'école des Frères 103
Projet d'entente proposé par l'abbé Jean à Mgr de la Romagère, pour sauvegarder les intérêts du petit séminaire et ceux de la maison mixte qu'on se propose de fonder. 105
Acceptation, puis refus de l'évêque de Saint-Brieuc. 107
Mécontentement des autorités civiles et des habitants de Dinan. — L'article du *Dinanais*. 109
Mgr de la Romagère, croyant cet article inspiré par M. de la Mennais, lui interdit, dans son diocèse, les fonctions ecclésiastiques. 111
Le fondateur se décide à fermer sa maison de Frères. — Protestation du maire de Dinan. 113
Médiations officieuses entre l'évêque et le supérieur des Frères. 115
Mgr de Lesquen interdit à l'abbé Jean de confesser à la Chesnaie. 119

Pages.
Attitude du prêtre injustement frappé. 121
M. du Clésieux et Mgr de la Romagère. 122
Réconciliation du vieil évêque et de son ancien grand vicaire. 124

CHAPITRE VII

LES CONSOLATIONS DE L'AMITIÉ.

L'abbé Rohrbacher au séminaire de Nancy et son plan d'études. 125
L'abbé Blanc achève, à Ploërmel, son *Histoire ecclésiastique*. 127
M. de Hercé nommé coadjuteur, puis évêque titulaire de Nantes. 129
Fidélité de l'abbé Levoyer, séminariste à Meaux. 130
Les lettres de l'abbé Angebault au « *Franconi* breton ». . . . 131
Les deux nièces des La Mennais épousent MM. de Kertanguy. 132
Les petites élèves de la Providence. — Un « pauvre homme qui ne fera point de communion dans l'année ». 134
Mort de M. Querret. 135

CHAPITRE VIII

L'ACTION EXERCÉE SUR DIVERS INSTITUTS RELIGIEUX. — LES CONGRÉGATIONS DE FRÈRES ENSEIGNANTS.

Les fondations de Frères enseignants sous la Restauration. . 137
M. Mazelier, fondateur des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Sa confiance en M. de la Mennais. 139
Action de l'abbé Jean sur la nouvelle œuvre. — Le succès se fait attendre. — M. Mazelier demande à fondre son institut avec celui de Ploërmel. 141
Union des Frères de Saint-Paul avec les Frères Maristes. . . 145
Action de M. de la Mennais sur diverses fondations, en Normandie, en Pologne et en Belgique. 146
La société de M. Dujarrié 147
Les Frères de Sainte-Croix du Mans 149
Multiples demandes de Frères. 151
Projet de fondation à Chezal-Benoît (diocèse de Bourges) . . 153
Relations avec M. Dupuch. 155

CHAPITRE IX

L'ACTION EXERCÉE SUR DIVERS INSTITUTS RELIGIEUX. — LES URSULINES DE DINAN ET LES SŒURS DE LA RETRAITE DE VANNES.

; Ursulines de Dinan menacées de se voir retirer les bâtiments de « la Victoire ». 156

Pages.
Vaine intervention de M. de la Mennais. 158
Les retraites bretonnes. — Les origines. — Mlle de Francheville. 159
Reprise des retraites après la Révolution. — La Retraite de Quimper. — La maison de Quimperlé. 161
La Mère de Kertanguy et son projet de restaurer la Retraite de Vannes, fondée par Mlle de Francheville. 162
Ses premières relations avec l'abbé Jean. — Celui-ci lui conseille de joindre l'enseignement à l'œuvre des retraites. . 163
La mère de Kertanguy entre dans ses vues, malgré diverses oppositions. — Une fondation à Nantes. 165
Épreuves de la Mère de Kertanguy. — Elie de Kertanguy et son action sur ses jeunes sœurs. 167
L'abbé Jean calme les inquiétudes de la supérieure. 169
Fondation d'un pensionnat à Lannion. 171
L'abbé Kermoalquin, aumônier de cette maison. — Son intimité avec M. de la Mennais. 173
La Mère de Kertanguy tente prématurément de rétablir les vœux dans son institut. 175
Triomphe des idées de l'abbé Jean. — La Retraite de Quimper se sépare de la Retraite de Vannes, et l'on reçoit, dans ce dernier institut, l'autorisation de prononcer des vœux. . . 176
Dernières relations de M. de la Mennais et de la Mère de Kertanguy. 177

CHAPITRE X

NOUVELLES LUTTES POUR L'AME DE FÉLI.

Causes de l'irritation de Féli contre son frère. 179
Celui-ci, se sentant désarmé, s'adresse à divers amis. — Mlle de Lucinière. 183
Mgr de Quélen. 185
Féli à la Chesnaie. — Tranquillité du prêtre déchu. 189
Vaine tentative de Mgr Bruté. 191
Féli quitte définitivement la Chesnaie 193
Intervention de Mlle de Trémereuc 195
Réponse désolante de Féli 197
Les *Affaires de Rome* 199
La *Préface des Troisièmes Mélanges* — Le *Livre du Peuple*. . . 202
Les nouveaux amis de Féli. — Béranger, Didier, George Sand. 203
Les visites de Rohrbacher 205
M. Martin de Noirlieu 206
Inexpérience financière de Féli. — Il se froisse des plus justes réclamations de Jean. 207

Pages.
L'abîme se creuse de plus en plus entre les deux frères . . 209
La brochure *Le Pays et le Gouvernement.* — Féli à Sainte-Pélagie 211
Tentative de Mlle de Villiers. 213
L'*Esquisse d'une philosophie*. 214
Projet de Féli relatif à la Chesnaie. 215
L'apostat obstiné jusqu'au bout 217

CHAPITRE XI

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — LES ANTILLES. — FONDATION DES PREMIÈRES ÉCOLES COLONIALES.

M. Guizot et l'amiral de Rosamel demandent à M. de la Mennais des Frères pour les Antilles. 218
Programme d'organisation scolaire 219
Mesures tracassières de M. de Salvandy 221
Cinquante-deux Frères s'inscrivent pour le départ 222
Arrivée des Frères à la Basse-Terre. 223
Difficultés des débuts. 225
L'école de la Pointe-à-Pitre 227
Arrivée des Frères à la Martinique 229
Appel aux recteurs bretons pour l'augmentation du noviciat de Ploërmel. 230
Le frère Ambroise nommé directeur colonial. 233
Instructions données au frère Ambroise 235
Son gouvernement 237
L'abbé Evain nommé aumônier des Frères des Antilles . . . 239
Tentatives hypocrites. 241
Un conflit scandaleux. 243
Les intrigues déjouées 249
Les joies de la moisson 251

CHAPITRE XII

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — LES ANTILLES. — L'APOSTOLAT DES ESCLAVES.

L'esclavage aux Antilles. 255
Deux apôtres des noirs : le frère Arthur et le frère Hyacinthe. 257
Zèle peu éclairé de l'amiral Duperré. — Le catéchisme colonial. 263
Obstacles à l'évangélisation des noirs. 265
Pétition des colons de la Capesterre en faveur des esclaves de la Guadeloupe. — Les Frères de Ploërmel deviennent officiellement missionnaires des esclaves. 267

Pages.
M. de la Mennais redouble d'ardeur dans ses exhortations au sacrifice. — Cérémonie du départ des Frères missionnaires. 269
Le frère Arthur catéchiste ambulant. 273
Menace d'émeute à Fort-Royal. — Le frère Arthur devant les insurgés. 277
L'abolition de l'esclavage. — Les représailles des noirs à Saint-Pierre de la Martinique — Respect des insurgés pour les Frères. 280
L'éducation des affranchis. 281
Les Frères aux prises avec l'épidémie. — Le frère Arthur chevalier de la Légion d'honneur. 282
Le frère Arthur directeur colonial. — Les écoles laïcisées à la Martinique. — Départ des Frères bretons. 285
Les œuvres des fils mesure de la vertu du Père 287

CHAPITRE XIII

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — LE SÉNÉGAL.

Les premiers Frères du Sénégal. 289
Etat de la colonie. 291
Rivalités suscitées à l'école des Frères. — Energie du frère Eutyme. 293
Premiers résultats obtenus. — Trois jeunes Sénégalais, aspirants au sacerdoce, confiés à M. de la Mennais. 297
L'école de Gorée. 299
Le frère Liguori. -- Direction qu'il reçoit de M. de la Mennais. 301
Le frère Etienne-Marie directeur des écoles du Sénégal. — Fâcheux embarras suscités par le frère François de Paule. 303
Mgr Bessieux à Ploërmel. 305
L'*Ecole des otages* cause de graves ennuis pour les Frères. 307
Fière résistance du frère Etienne-Marie au gouverneur du Sénégal. 309
Le gouverneur Faidherhe. — Ses relations avec M. de la Mennais. 311
Faidherbe et son plan d'instruction. — Alfred Dodds. . . . 315
Le frère Didier-Marie, bienfaiteur de la ville de Saint-Louis. 317
Une chronique de Francisque Sarcey. 319

CHAPITRE XIV

LES FRÈRES MISSIONNAIRES. — SAINT-PIERRE ET MIQUELON. — LA GUYANE ET TAHITI.

Description de l'archipel Saint-Pierre. — Arrivée des premiers Frères. 321

Pages.
L'école de l'île Saint-Pierre. 323
L'indiscipline à son comble. — L'ordre rétabli par le frère Jérôme. 325
Cayenne et la Guyane. — Les Frères demandés pour coloniser l'intérieur. 327
La première école de Cayenne. — Eloges du gouverneur. — Le frère Louis-Joseph. 329
L'instruction des esclaves. 331
Le frère Louis-Joseph choisi comme agent de colonisation. — Mission qu'on lui confie dans l'intérieur. — Ses idées sur les moyens de coloniser. 333
Expériences faites par lui. 335
Insuccès des essais agricoles, faute de secours venus de la métropole. 336
Le frère Marcellin. — Relèvement des écoles chrétiennes de la Guyane. — Les laïcisations. 339
Encouragements de M. de la Mennais aux Frères missionnaires. 340
Tahiti, état religieux de cette île 341
Arrivée des Frères à Tahiti. — Vexations du gouverneur. . . 333
Visite des Frères à la reine Pomaré 345
Toutes les colonies françaises pourvues d'écoles catholiques. 347

CHAPITRE XV

TRAVAUX APOSTOLIQUES EN BRETAGNE. — LES AUXILIAIRES DU FONDATEUR POUR LA FONDATION DES FRÈRES. — PROGRÈS RÉALISÉS. — LES CONSTRUCTIONS DE PLOERMEL.

L'abbé Jean reprend sa vie de missionnaire. 348
Une retraite à Plouguernével 349
La mission de Cancale 351
La retraite de Languenan. — « Presque aussi laid que le diable » 353
Mort de Mgr de la Romagère. — On songe à lui donner pour successeur M. de la Mennais. — Celui-ci fait écarter le projet 355
Le dernier voyage de M. Deshayes à Ploërmel. — La procession au cimetière. — Le legs du Père Deshayes aux Frères de Ploërmel 357
M. de la Mennais rédige son « Acte de dernière volonté ». 359
Les auxiliaires du supérieur. — Dévouement de M. Ruault. 361
M. Guilloux 363
Le frère Bernardin et ses traités scientifiques. — Ses relations avec le mathématicien Bertrand. 367

Pages.
Le frère Auguste professeur d'hydrographie. — Proposition que lui fait le principal du collège de Saint-Servan 371
Sa réponse, imposée par le Père 372
Zèle du fondateur pour l'instruction des Frères 373
Caractère pratique de l'enseignement donné dans ses écoles. 375
Nouveaux soins pour la formation spirituelle de ses fils. — Une allocution de retraite. 378
Germes de relâchement. — Fermeté du fondateur 379
« Vive la guerre! » 381
Mort du frère Paul. 383
Les nouveaux bâtiments de Ploërmel. — Une « haute folie » 385
Cinq dames normandes. 386
Deux édifices élevés par le Père. 387

CHAPITRE XVI

NOUVELLES LUTTES POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Encouragements de M. Rendu au fondateur des Frères. . . . 389
M. de la Mennais, ayant envoyé des Frères brevetés aux colonies, n'en a plus assez pour les écoles bretonnes. — Difficultés soulevées, de ce chef, par M. Villemain. — Le fondateur prouve que les Frères brevetés sont nécessaires aux colonies. 391
Préventions de M. Rendu. — Plaintes que lui adresse l'abbé Jean 392
Le ministre finit par accorder des autorisations provisoires. . 395
L'école de Carentoir. 396
Visite du fondateur à M. Villemain 399
Quelques leçons de latin dans les pensionnats de Frères. — Invitation au respect de la loi. — Nouvelle visite à M. Villemain 400
Embarras des voyages à Paris 403
Les amis de la capitale. — Montalembert. 404
Nouveau ministère Salvandy. — « Nos écoles sont instituées pour faire connaître Jésus-Christ ! ». 408
Difficultés d'ordre intime. — Compensations. — Le duc de Nemours à Ploërmel. — La croix d'honneur 409

CHAPITRE XVII

LE GOUVERNEMENT DE L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE. — LA CONSTANCE DES ANCIENS AMIS.

Direction spirituelle donnée par le Père aux Sœurs de la Providence. — Pauvreté, détachement, abandon à Dieu. . 413

Pages.
La sainteté à la Providence de Saint-Brieuc. — La sœur Bosc. 415
Le départ de la sœur Vannier. — M. de la Mennais en conjure les suites fâcheuses. 417
Pénurie d'écoles de filles en Bretagne. — L'abbé Jean oblige ses Filles à fonder de nouvelles écoles. — L'hospice de Combourg. 419
Les vieilles connaissances de Saint-Brieuc. — Lettres des anciens amis. 420
L'abbé Mermet, professeur à Oullins, conduit à Ploërmel Eugène Captier, le futur prieur des Dominicains d'Arcueil. 422
Fondation du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. 423
L'abbé Doucet. — Son attachement pour le Père. 424

CHAPITRE XVIII

LES FRÈRES DE GASCOGNE.

Mgr de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch; son passé, son caractère. 427
Il désire former des instituteurs sur le modèle des Frères de Ploërmel, et fait le voyage de Bretagne. — Sa liaison avec l'abbé Jean. 429
M. Barciet, curé d'Eauze. 430
Mgr de la Croix envoie en Bretagne deux de ses prêtres, MM. Senescau et Fourquet, pour étudier à fond l'œuvre de Ploërmel. 431
Arrivée en Bretagne des premiers postulants gascons. — Le frère Joseph-Marie. 433
Maladie et défection de ce jeune homme. 434
Comment M. de la Mennais conçoit le premier établissement du diocèse d'Auch. 435
Pénibles débuts de l'œuvre gasconne. — Mort de nombreux postulants. 437
La première école du diocèse d'Auch. 439
Contrat passé entre Mgr de la Croix et M. la Mennais. . . . 441
M. Raboisson directeur ecclésiastique des Frères de Gascogne. 442
Cinquante-cinq brevets à la fois 445
Le château de Lavacan. 447
Démission et retraite de Mgr de la Croix. 448
Mgr de Salinis nommé archevêque d'Auch. — Sa bienveillance pour les Frères. 449
M. de Ladoue. — Projet de noviciat à Lavacan. 450
Mort de M. Raboisson et de Mgr de Salinis. — Mgr Delamare recueillera le fruit de tant de labeurs. 452

CHAPITRE XIX

NOUVEAUX SERVICES RENDUS AUX ŒUVRES CATHOLIQUES.

Pages.
Projet d'une fondation de Frères enseignants à Albi. 456
Proposition de Mgr Cart, évêque de Nîmes 458
Les Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy. 459
M. Bravard et son projet de Frères pour le diocèse de Sens. 461
Idée d'une fondation à Léopol, en Autriche 462
Notoriété croissante de l'institut breton 463
Pauvreté des campagnes bretonnes 464
M. du Clésieux a l'idée de la combattre en fondant des colonies agricoles, et soumet son plan à M. de la Mennais 465
La colonie agricole de Saint-Ilan 467
La congrégation des Léonistes. — M. de Léséleuc 471
M. de Léséleuc rappelé dans le diocèse de Quimper. — L'institut des Léonistes périclite, et M. de la Mennais consent à l'affilier aux Frères de Ploërmel 473
Difficultés d'organisation. — Les Léonistes s'unissent aux Père du Saint-Esprit 475
L'abbaye de Thymadeuc 476

CHAPITRE XX

GRAVES MALADIES. — RAPPROCHEMENT MOMENTANÉ DE FÉLI — LE BREF D'ÉLOGE A L'ADRESSE DE L'INSTITUT.

Le jubilé de Guingamp. — M. de la Mennais frappé de paralysie à l'autel 479
Les derniers sacrements 481
Billet adressé à Féli. — Réponse de celui-ci 482
Convalescence et retour à Ploërmel. 484
Corespondance avec Féli 487
Refroidissement graduel de celui-ci. — Son dernier billet à son frère. 491
Nouvelles infirmités de l'abbé Jean. 493
Visite de Mgr de la Motte 495
Supplique adressée à Rome par le Père. 497
Bref laudatif de Pie IX. 499
Réponse aux adversaires de l'abbé Jean 501

CHAPITRE XXI

LA BROCHURE DE 1844 CONTRE LE PROJET DE LOI VILLEMAIN. — LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA LOI FALLOUX. — FONDATION DU COLLÈGE SAINT-STANISLAS, A PLOERMEL.

Pages.

Efforts tenté par M. de la Mennais pour la décentralisation scolaire 503
De l'avenir réservé aux collèges communaux par la loi Villemain. 504
M. de Falloux et les préliminaires de la loi de 1850. 505
La commission extraparlementaire 507
Premières relations de M. de Falloux avec M. de la Mennais. 508
M. Augustin Cochin 509
L'enquête scolaire de 1849 et les réponses de M. de la Mennais. 511
Indépendance de M. de la Mennais vis-à-vis d'une partie des catholiques. 513
Mgr Parisis. — L'opinion de M. Thiers sur les notes fournies par le fondateur des Frères 515
L'influence de celui-ci sur la rédaction définitive du projet de loi 516
La loi de 1850 517
Le comité d'enseignement libre et la place qu'y tient M. de la Mennais. 519
Le collège Saint-Stanislas. 521
L'école de Bourg-d'Iré. 526

CHAPITRE XXII

LES FRÈRES D'ANGLETERRE ET LES FRÈRES DE NORMANDIE.

Mgr Wiseman et M. de la Mennais 528
Les premiers postulants anglais 531
Première fondation anglaise. — L'école de Hammersmith . . 533
M. l'abbé Glenie supérieur local. — Période de relâchement. — Insuccès final. 534
Tinchebray. — L'institution Sainte-Marie. 537
M. l'abbé Duguey et ses démarches pour fonder un institut de Frères normands 538
Le pensionnat de Tinchebray. 541
MM. Foucault et Fouque 543
Les prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray. 545
Union de Tinchebray à Ploërmel 547

CHAPITRE XXIII

DERNIERS TRAVAUX. — DERNIÈRES CONTRADICTIONS.

Pages.

Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, médite de fonder un institut diocésain de Frères 549
Observations du supérieur de Ploërmel. 551
Entente ménagée par M. l'abbé Richard. 553
La Papotière et Notre-Dame de Toutes-Aides. 555
La nouvelle chapelle de Ploërmel. 557
Le Père refuse un tombeau dans la chapelle. 559
Le procès Vatar. 561
Paul Lamache. — « Un contrebandier et un douanier ». . . 563
Le décret du 31 décembre 1853. 565
Supplique de M. de la Mennais à l'empereur. 567
Victoire due à Mgr Dupanloup. 569
M. de la Mennais et Napoléon III. — Une proposition mal accueillie. 571

CHAPITRE XXIV

DEUILS DE FAMILLE. — LA MORT DE FÉLI.

Décès multipliés dans la famille de la Mennais. 573
Maladie de Féli. — Cercle formé autour de lui. 575
Une lueur d'espoir. — L'action de Mme de Kertanguy. . . . 577
Le refus du pardon. 579
Tentative suprême. — L'abbé Jean part pour Paris. 581
La mort sans l'assistance du prêtre. 582
Derniers motifs d'espérance. 583
M. Forgues. — Demandes indiscrètes. 585
« Féli! oh! Féli! » 587

CHAPITRE XXV

LA VIE PRIVÉE. — L'HOMME, LE CHRÉTIEN, LE PRÊTRE.

Les ravages de la vieillesse. 591
La bonté. — *Sinite parvulos venire ad me*. 592
La puissance des caresses du Père 594
L'esprit de foi du fondateur. 595
Sa charité, son abandon à Dieu. 597
Son désintéressement. 599
Son humilité et sa mortification. 600
Vertus ecclésiastiques. — Discernement des vocations 603

Pages.
Esprit de religion; esprit de prière 604
Le ministère de la confession 606
La dernière bénédiction aux partants. 607

CHAPITRE XXVI

LES DERNIÈRES ANNÉES. — LA MORT. — LA SURVIVANCE.

Fidèle souvenir des confrères d'autrefois. — MM. Gerbet, Bornet, Blanc et Houet. 608
Les amis des dernières années. 611
Séduction exercée sur les prêtres de passage à Ploërmel. — M. Fourcade 613
Sollicitude persévérante pour l'institut. — Circulaire relative à la visite des maisons. 615
Dernière maladie. 617
La mort et les funérailles 621
Le frère Cyprien et le frère Abel, successeurs de M. de la Mennais. 623
La glorification du Père. — Le procès *de fama sanctitatis*. — L'exhumation et la reconnaissance canonique des restes du serviteur de Dieu 625
« Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur! ». . . . 628

APPENDICE

A. — Lettre au ministre concernant les écoles du Finistère. 629
B. — Acte d'association des prêtres préposés à la direction des petits collèges 630
C. — A Messieurs les rédacteurs du *Dinanais* 633
D. — Acte portant règlement des intérêts réciproques de MM. de la Mennais, passé le 1er mai 1837. 634
E. — Aux Frères des Antilles. 636
F. — Lettre à M. de Montalembert 637
G. — Mémoire sur la réorganisation du clergé colonial . . . 638
H. — Extrait de la circulaire du ministre de la Marine aux évêques de France 641
I. — Acte de dernière volonté 642
J. — Lettre de M. Ruault au frère Ambroise 644
K. — Réponses aux questions qui m'ont été adressées, au nom de M. le ministre de l'Instruction publique, par MM. Cochin et Michel 646

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND
ET DERNIER

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES CONTENUS DANS LES DEUX VOLUMES (1).

ABEL (R. F.), II, 589, 624, 625.
ADRIEN (Frère), I, 345.
A-KEMPIS, I, 81.
ALFRED-MARIE (Frère), II, 331.
ALLAIN, I, 449, 546.
ALPERT-MARIE (Frère), II, 342-347.
ALPHONSE DE LIGUORI (Frère), II, 431, 436, 437.
AMBOISE (Françoise d'), II, 596.
AMBROISE (Frère), I, 345, 355, 363, 364, 365, 366; II, 8, 13, 14, 21, 22, 68, 69-72, 120, 233-247, 249-252, 261, 264, 265, 272, 273, 278, 281, 285, 300, 302, 340, 361, 374, 481, 494, 644, 645.
AMPÈRE, I, 114, 115; II, 24.
ANASTASE (Frère), II, 234.
ANDRÉ, I, 267.
ANDRÉ (Frère), I, 333, 338-341, 355, 363-366; II, 11.
ANDRÉ-CORSINI (Frère), II, 310.
ANGEBAULT, I, 404; II, 60, 61, 63, 67, 94, 130, 131, 376, 421, 549, 551, 622.
ANGÉSILE (Frère), II, 607.
ANTOINE (Frère), II, 10.
ANTONIN (Frère), II, 225-226, 230,
APPERT, I, 401.
ARLABOSSE, II, 303.
ARMEL (Frère), II, 31.
ARSÈNE (Frère), II, 255, 345.
ARTHUR (Frère), II, 227, 229, 250, 251, 257-262, 273-286, 302, 338.
ASTROS, I, 488, 489.
AUBER, I, 388, 389.
AUDIAT, I, 382.
AUFFRAY, I, 405.
AUFFRAY DE LA GATINAIS, I, 102.
AUFFRET, I, 210,
AUGUSTE (Frère), II, 371, 372, 375,
AUGUSTIN (Frère), I, 336, 354; II, 374.
AUGUSTIN (saint), I, 508; II, 212.
AUMONT, II, 308-310.
AVENEL (d'), I, 449.
AVENEL (Joseph d'), I, 98.

BACHELIN-DEFLORENNE, I, 342.
BACHELOT, I, 43, 57, 98-100, 115, 480.
BADICHE, II, 30.

(1) Le nom de Jean-Marie de la Mennais se trouvant répété presque à chaque page, il n'en est pas fait mention dans cette table.

Bagot (Mlle Julie), I, 294-297.
Baignoux, I, 265, 266.
Baillard, II, 459.
Bailly, I, 67, 103.
Barbet, II, 575-579, 581.
Barciet, II, 430, 431, 434, 436, 438, 439, 442, 495, 496.
Barthélemy, II, 514.
Barthélemy (de), I, 20, 149, 261, 283; II, 283.
Barthélemy-Saint-Hilaire, II, 514.
Battais (Frère), II, 398.
Bausset (de), I, 112.
Bautain, I, 402.
Bayne (de), I, 58.
Beaucé-Rusand, I, 367.
Beauchemin (Mlle Esther), I, 298, 310, 315.
Beaumanoir, II, 2.
Beaumont (Hélène), I, 102.
Béda Weber, I, 476.
Bécel (Mgr), II, 524.
Becdelièvre (de), II, 554.
Bedée (Mlle de), I, 528.
Bélizal (de), I, 383.
Bellarmin, I, 549.
Bell, I, 230.
Belle-Isle (de), I, 188, 213, 250, 286.
Bellescise (de), I, 182.
Belouino, I, 284.
Benoist d'Azy, I, 60, 271, 389, 394, 413, 417; II, 132, 405, 509, 575, 577.
Benoit-Champy, II, 576.
Béranger, II, 203.
Bernard (Dom), II, 476.
Bernard (Frère,) II, 439.
Bernard (saint), II, 64.
Bernardin (Frère), II, 53, 337, 366-371, 445, 481.
Berry (duc de), I. 270, 375.
Berryer, I, 438; II, 577.
Bertier, I, 335, 338; II, 106.
Bertrand, II, 367.
Bessieux, II, 303-306.
Besson, I, 146,
Beugnot, II, 514.
Bianchi, II, 29.
Bichat, I, 97, 100, 101.
Bienvenue, I, 241, 242.
Bigarré, II, 46.
Bigot de Préameneu, I, 114.
Billecoq, II, 227.
Blain, I, 331, 336.
Blaize de Maisonneuve, I, 4, 6, 14, 16, 17, 440; II, 132, 203, 216, 575.
Blaize de Maisonneuve (Mme), I, 395; II, 132, 634.
Blaize (Ange), I, 9, 21, 23, 62, 90, 120, 129, 140, 143, 144, 156, 158, 160-162, 197, 198, 225, 226, 252, 271, 288, 291, 373, 382, 422, 435, 442, 452, 453, 454, 482, 483, 491, 492, 504, 506; II, 132, 195, 198, 203, 210, 216, 482, 483, 488, 490, 491, 573, 575, 576, 579, 582, 583.
Blaize (Émile), II, 198.
Blaize (Hyacinthe), II, 132, 573,
Blaize (Louis), II, 198.
Blanc, I, 93, 442, 449, 458-461, 463-465, 467, 470, 476, 477, 521; II, 127, 128, 404, 421, 608-610.
Blanchard, I, 130; II, 35.
Bodin, II, 375.
Boilat, II, 293-295.
Bois, I, 142.
Boismenu, I, 188.
Bolivar, I, 231.
Bonaparte (Jérôme), I, 82.
Bonaparte (Joseph), I, 83.
Bonaparte (Napoléon), v. Napoléon Ier.
Bonard, II, 337.
Bonaventure (Frère), I, 345.
Bonfils (de), I, 547.
Borderie (de la), II, 593.
Boré (Léon), I, 442, 546.

Eugène), I, 442, 453, 486, 546; II, 194, 200.
', I, 442, 449, 451, 461, 521; II, 609, 610.
Sœur), II, 415.
D, I, 68.
T, I, 79, 119, 254, 270, 386, 02.
, I, 399.
I, I, 139, 163, 345, II, 493,
WILLAUMEZ, II, 292, 293,
II, 29.
ID, I, 169, 182.
LOUE, I, 73, 79, 270; II, 540.
L, I, 547.
T, I, 16.
ER-DELPUITS, I, 65.
NNAYS (de la), II, 397.
OUP, I, 425, 426, 546, 551; 00, 101, 633.
R, II, 129.
I, 91, 437, 470.
T (de), II, 147.
ID (Mgr), II, 461.
II, 496.
IL (de), I, 14.
, I, 4.
IE, I, 271.
E (de), II, 406.
IS-SAINT-MARC, I, 98; II, 562, 622, 567.
ID, II, 566, 568.
ER, II, 25.
de), I, 353.
ARD (de), II, 364,
de RÉMUR, I, 65, 69, 77-82-85, 86, 91, 94, 102, 105-116-118, 120, 121, 123, 127, 128, 135, 139-141, 155, 163, 180, 196, 198, 204, 209, 226, 272, 274, 277, 288, 290, 347, 415, 416, 538; II, 190-193, 204, 405.
ION, I, 546.
N I, 234.

BUSNEL, I, 547.

CADIO, II, 524.
CADOUDAL I, 108.
CAFFARELLI (Auguste), I, 148.
CAFFARELLI (Charles), I, 148, 173.
CAFFARELLI (Jean-Baptiste), I, 66, 67, 145-159, 161, 162, 165-169, 172, 173, 175, 176, 182, 183, 200, 201, 280, 283.
CAFFARELLI (Joseph), I, 148, 154
CAFFARELLI (Louis), I, 148,
CAHIER-LADAVIÈRE, I, 186.
CAILLET, II, 370.
CAILLEUX, I, 244.
CAPDECOME, II, 432.
CAPRARA, I, 45.
CAPTIER, II, 422, 424.
CARADEC (Frère), II, 285.
CARFANTAN, I, 4.
CARISSAN, I, 395.
CARMARAN II, 299.
CARNÉ (de), II, 397, 407.
CARNOT, I, 228, 229, 232; II, 455, 580.
CARRÉ, I, 11.
CARRIER, I, 16, 26.
CARRIÈRE, I, 496.
CARRON, I, 195-198, 224-226, 282, 394, 409, 416; II, 196, 405.
CART, II. 458.
CARTEL (Mlle), 293-302, 304-306, 315.
CARTIER (Jacques), I, 1.
CASIMIR (Frère), II, 593, 602.
CAUCHY, II, 24.
CAUVIN, I, 547.
CAZALÈS, I, 442.
CÉDOZ, II, 424.
CÉLERIN (Frère), II. 285.
CELSE (Frère), II, 446, 543.
CÉSAIRE (Frère), II, 597, 600.
CHAMINADE, II, 137.
CHAMPAGNAT, II, 137, 142. 144.
CHAMPAGNY (de), II, 611.
CHANTOME, II, 152.

Fabert (Père), II, 496.
Faidherbe, II, 311-316.
Faillon, I, 82, 120.
Faisnel, I, 265.
Falloux (de), II, 102, 455, 505-509, 512-516, 518, 525, 526, 527, 537, 568, 570, 622.
Fauvel, I, 395.
Feildel, I, 427, 518.
Félicité (Mère), I, 285.
Fénelon, I, 119, 163; II, 196.
Ferréol (Frère), II, 311.
Fesch (cardinal), I, 127, 397.
Feutrier, I, 397.
Féval (Paul), I, 61.
Filhos (Osmin), II, 434.
Fleury, I, 92.
Floyd, I, 169, 182.
Follioley, II, 518.
Fontanes (de), I, 112, 135.
Fontenelle, I, 383.
Fontimeu (Mlle de), I, 340; II, 357.
Forbin-Janson (marquis de), I, 403.
Forbin-Janson (Mgr de), I, 119, 341, 403; II, 125, 127.
Forgues, I, 91, 412, 432, 440, 507; II, 182, 189, 192, 194, 585, 586.
Fornari, II, 497.
Fortoul, II, 562, 567 569.
Foucault, II, 539-546.
Fouché, I, 76, 176.
Fougeray, I, 547.
Fouque, II, 540, 542.
Fouquier-Tinville, I, 16.
Fourcade, II, 613.
Fourdinier, II, 639.
Fouré, II, 33, 34.
Fourquet, II, 431, 438, 439.
Francheville (Catherine de), II, 160-163, 164, 175, 177, 178.
François (Frère), II, 144
François (Père), I, 332.
François de Paule (Frère), II, 303-306.
François de Sales (saint), II, 416.
François de Sales (Frère), II, 434, 435, 438.
François-Xavier (saint), I, 109, 110.
François-Xavier (Frère), II, 432, 434, 436, 437.
Françoise (Sœur), I, 528, 532.
Frayssinous, I, 135, 204, 225, 373, 417, 436, 437; II, 35.
Fréchard (Dom), II, 137, 459.
Frédéric (Frère), II, 226, 230, 233, 245.
Freslon, II, 507.
Fresnaye (de la), I, 265.
Fresneau, II, 507, 514.
Fricand, I, 547.
Fridoil, II, 293.
Froidevaux, II, 338.
Fruglaye (de la), II, 79.
Fruglaye (Mlle de la), I, 33; II, 80, 171, 175, 176.
Frumence (Frère), II, 285.
Fulbert (Frère), II, 542.

Gabriel (Frère), I, 333; II, 603.
Gallard, I, 397.
Garicoits, II, 463.
Garnier, I, 118; II, 405.
Gaume, I, 463; II, 404.
Gauthier, II, 29, 556, 558.
Gautho, I, 205.
Gautier, II, 480, 481.
Gayer, II, 100.
Gégou, II, 22.
Genelli, I, 476.
Genoude (de), I, 385-387.
Genthon, I, 389, 449, 546; II, 423.
Georges, I, 326.
Gérard (Frère), II, 234.
Gerbaud, (Frère), I, 235-237.
Germain, II, 151.
Gervais (Jules), I, 101,
Geslin de Bourgogne, I, 20. 149, 261, 283; II, 30, 283, 420.

ıbé), II, 557
·ère), II, 234.
gr), II, 507.
5.
I, 423.
r), II, 590.
, II, 162.
, 279, 281.
II, 146, 454.
104.
442.
I, 522, 523.
I, 186.
I, 324-335, 338, 343-
9, 352-358, 362, 363,
5, 525; II, 3-5, 59-63,
30, 131, 137, 142, 144,
6, 242, 325, 357-359,
', 551, 553, 622, 626.
II, 432.
, I, 546.
398.
203.
RIE (Frère), II, 316-320.
RD, II, 626.
I, 505, 518.
316.
I, 104.
3.
, 115.
ère), II, 362, 581, 592.
(Frère), II, 234.
I, 125-127, 201.
, 337.
477, 523; II, 54, 423,

547.
, 506.
gr), II, 450.
RGERON, I, 234.
r, II, 152, 153.
U, II, 434.
I, 165.
I, 425, 426.
I, 352, 353.
I, 567-569, 570, 582.

DUCLAUX, I, 39. 63, 64, 69, 81, 108, 112, 118, 119, 158-160.
DUFOUGERAY, I, 411, 412; II, 514.
DUGUAY-TROUIN, I, 1.
DUGUET, I, 353.
DUGUEY, II, 537-539, 541, 543, 544, 546.
DUJARRIÉ, II, 147-150.
DUPANLOUP, II, 505, 506, 514, 569, 571.
DUPERRÉ, II, 230, 232, 264.
DUPETIT-THOUARS, II, 341.
DUPEYRON, I, 546.
DUPONT-POURSAT, II, 146.
DUPUCH, II, 154, 155.
DUVAL, I, 265, 266.
DUVAL (abbé), II, 5.

EDMOND (Frère), II, 597.
ELLIES DUPIN, I, 88.
EMERY, I. 62-64, 69, 77, 82, 85, 105, 112, 115, 118-121, 127, 128. 404.
ENGERRAN, I, 11, 12, 22, 28, 37-39, 42-44, 49, 52, 57, 62, 95, 96, 113; II, 67.
ENOCH (abbé), I, 425, 518.
ENOCH (Mgr), I, 56, 77, 85, 97, 99. 102, 115, 124, 126, 134, 145, 164, 285, 286.
EPHREM (Frère), II, 13, 264, 322, 324.
EPINAY (de l'), II, 514.
EPIVENT, II, 420.
ERNEVILLE (d'), II, 310.
ETIENNE, II, 507.
ETIENNE (Frère), II, 12.
ETIENNE-MARIE (Frère), II, 302, 303, 307-310, 313, 314, 316, 317, 320.
ETIENNE, II, 26.
EUBERT (Frère), II, 345.
EUTYME (Frère), II, 69, 291-296, 299, 302, 307, 493.
EVAIN, II, 238-249, 374.
EZÉCHIEL, I, 257.

Fabert (Père), II, 496.
Faidherbe, II, 311-316.
Faillon, I, 82, 120.
Faisnel, I, 265.
Falloux (de), II, 102, 455, 505-509, 512-516, 518, 525, 526, 527, 537, 568, 570, 622.
Fauvel, I, 395.
Feildel, I, 427, 518.
Félicité (Mère), I, 285.
Fénelon, I, 119, 163; II, 196.
Ferréol (Frère), II, 311.
Fesch (cardinal), I, 127, 397.
Feutrier, I, 397.
Féval (Paul), I, 61.
Filhos (Osmin), II, 434.
Fleury, I, 92.
Floyd, I, 169, 182.
Follioley, II, 518.
Fontanes (de), I, 112, 135.
Fontenelle, I, 383.
Fontimeu (Mlle de), I, 340; II, 357.
Forbin-Janson (marquis de), I, 403.
Forbin-Janson (Mgr de), I, 119, 341, 403; II, 125, 127.
Forgues, I, 91, 412, 432, 440, 507; II, 182, 189, 192, 194, 585, 586.
Fornari, II, 497.
Fortoul, II, 562, 567 569.
Foucault, II, 539-546.
Fouché, I, 76, 176.
Fougeray, I, 547.
Fouque, II, 540, 542.
Fouquier-Tinville, I, 16.
Fourcade, II, 613.
Fourdinier, II, 639.
Fouré, II, 33, 34.
Fourquet, II, 431, 438, 439.
Francheville (Catherine de), II, 160-163, 164, 175, 177, 178.
François (Frère), II, 144
François (Père), I, 332.
François de Paule (Frère), II, 303-306.
François de Sales (saint), II, 416.
François de Sales (Frère), II, 434, 435, 438.
François-Xavier (saint), I, 109, 110.
François-Xavier (Frère), II, 432, 434, 436, 437.
Françoise (Sœur), I, 528, 532.
Frayssinous, I, 135, 204, 225, 373, 417, 436, 437; II, 35.
Fréchard (Dom), II, 137, 450.
Frédéric (Frère), II, 226, 230, 233, 245.
Freslon, II, 507.
Fresnaye (de la), I, 265.
Fresneau, II, 507, 514.
Fricand, I, 547.
Fridoil, II, 293.
Froidevaux, II, 338.
Fruglaye (de la), II, 79.
Fruglaye (Mlle de la), I, 33; II, 80, 171, 175, 176.
Frumence (Frère), II, 285.
Fulbert (Frère), II, 542.

Gabriel (Frère), I, 333; II, 603.
Gallard, I, 397.
Garicoits, II, 463.
Garnier, I, 118; II, 405.
Gaume, I, 463; II, 404.
Gauthier, II, 29, 556, 558.
Gautho, I, 205.
Gautier, II, 480, 481.
Gayer, II, 100.
Gégou, II, 22.
Genelli, I, 476.
Genoude (de), I, 385-387.
Genthon, I, 389, 449, 546; II, 423.
Georges, I, 326.
Gérard (Frère), II, 234.
Gerbaud, (Frère), I, 235-237.
Germain, II, 151.
Gervais (Jules), I, 101,
Geslin de Bourgogne, I, 20. 149, 261, 283; II, 30, 283, 420.

Gerbet, I, 340, 407, 408, 422-424, 432, 434, 436, 438, 440-443, 445, 453, 460, 462, 464, 466, 467, 470, 484, 503, 504, 509, 521; II, 100, 194, 449, 609, 610.
Gilbert, I, 183, 254, 272, 286, 354.
Gildas (Frère), II, 295, 299.
Glais-Bizoin, II, 56-58, 91, 92.
Glenie, II, 533-538.
Gloriot, I, 186, 187, 194.
Gobil, I, 459, 546.
Godin, I, 442, 449, 546; II, 425.
Gonnelieu, I, 386, 389.
Goerres, I, 476.
Gosselin, I, 128.
Gouelleau, I, 353.
Gouhier, II, 537.
Gournerie (de la), I, 102.
Gousset, II, 354.
Goyon (de), I, 102, 220, 250.
Gracia, I, 547; II, 443, 484, 522.
Gramont, II, 296.
Grandclos (Meslé de), I, 44, 45, 49, 55, 56, 67, 97 99.
Grandmaison (Geoffroy de), I, 106, 189.
Grandville (Mme de), I, 269; II, 575, 576, 580.
Gratry, II, 584, 589.
Graveran, II, 473.
Grégoire (Frère), II, 151.
Grégoire vii, I, 508.
Grégoire le grand (saint), I, 508.
Grégoire xvi, I, 453, 488, 489, 494, 495, 507, 509, 511, 515, 548, 549; II, 192.
Grignion de Montfort, I, 266, 352, 353, 357; II, 131.
Grimouville (de), I, 221.
Griselle, II, 460.
Gruénais, I, 18.
Guéneau de Mussy, I, 114.
Guéranger, I, 92.
Guérines (de), II, 129, 164, 165.
Guérétrie (de la), I, 116, 137, 495, 496.
Guérin (Maurice de), I, 58, 59, 438, 442, 464, 487, 498; II, 122, 132.
Guérin (Paulin), II, 591.
Guernon-Ranville (de), II, 36,
Guibert, I, 323; II, 18, 19, 145.
Guidée, I, 153, 186, 187.
Guillard, I, 547; II, 261.
Guillemin (Mme), I, 527, 532.
Guillier, II, 327.
Guillonnet, II, 524.
Guillotin de corson, I, 38; II, 421.
Guilloux (l'abbé), II, 363-365, 424, 451, 452, 522-524, 557, 559, 562, 605.
Guitaud (de), II, 584.
Guizot, I, 488, II, 47-50, 52, 55, 56, 81, 83, 84, 86-88, 99, 184, 218, 221, 399, 406, 527.
Guy, II, 354.
Guyomard, I, 332, 547; II, 358.
Guyot (Mathurin), I, 331.

Hamel, I, 452.
Hamelin, I, 451, 546.
Hamon, II, 541.
Haran, I, 490, 511, 547.
Harel, I, 546.
Hauser, II, 425.
Hay, I, 43, 68, 79, 98, 110, 169, 170, 411.
Henri-Marie (Frère), II, 239.
Héraclien (Frère), II, 291, 293.
Herbault, I, 230.
Hercé (de), I, 404, 458-461, 464, 465, 468, 473, 474, 478, 479, 521, 546; II, 100, 128, 129, 165, 176, 642.
Hermias-Marie (Frère), II, 606.
Hérisson, I, 427, 431, 518, II, 587.
Hermès, I, 509.
Hermon (Frère), II, 285.

Hernin (Frère), II, 446.
Herpin, I, 242, 384; II, 353, 375.
Hilaire (Frère), II, 345.
Hillion (Agathe), II, 599.
Hillion (Mgr), II, 524.
Hippolyte (Frère), I, 331, 355, 360; II, 11, 62, 63, 65, 243, 246, 337, 366, 445, 481, 557, 559.
Houeix, I, 547; II, 5, 425.
Houet (Julien), I, 547; II, 99, 102, 130, 425, 478.
Houet (Mathurin), I, 24, 57, 90, 165, 338, 355, 389, 430, 451, 467, 521, 546, 551; II, 54, 126, 194, 425, 574, 576, 602, 609-611, 617,
Hourdel, I, 353.
Hovius, II, 53.
Hozier de Sérigny (d'), I, 13.
Huby, II, 160.
Huguet, II, 28.
Hulst (d'), I, 289.
Hyacinthe (Frère), II, 234, 257, 260-262, 281.

Ignace (saint), I, 298; II, 64.
Ignace (Frère), I, 367; II, 10, 71, 77.
Irénée (Frère), II, 74.
Irénée-Marie (Frère), II, 234.

Jacob, I, 149, 283.
Jallat, II, 579, 580.
Jan, II, 376.
Janssen, II, 342, 344, 345, 346.
Jaquemet (Mgr), II, 549, 550, 551, 553, 556, 559, 560, 562, 622.
Javeleau, I, 353.
Javouhey (Mme), II, 327, 334.
Jean (Frère), I, 345.
Jean de Matha (Frère), II, 350.
Jean-Louis de Gonzague (Frère), II, 434, 436, 437, 439, 442, 446, 447, 450, 452, 453, 495.
Jean-Pierre (Frère), II, 382.
Jean-Marie (Frère), I, 345; II, 20.
Jerningham (Mme), I, 195.
Jérome (Frère), II, 325, 326, 594.
Job (Frère), II, 603.
Joinville, II, 345.
Jonneaux, II, 524.
Joseph-Marie (Frère), II, 432, 433, 481, 484, 554, 556.
Jourdain (Éloi), I, 442, 462, 463, 467, 470, 476, 521, 546; II, 100.
Jubelin, II, 223, 249.
Judicael (Frère), II, 225.
Julien (Frère), I, 345; II, 62, 445.
Justin, II, 26.

Kaminski, I, 442, 547; II, 147.
Kergariou (de), I, 380; II, 611.
Kergorlay (de), I, 228, 229, 335; II, 611.
Kerjégu, I, 412.
Kerlivio, II, 160.
Kermeno (Mlle de), II, 161.
Kermoalquin, II, 173, 175, 176, 513, 580, 583, 611.
Kertanguy (de), I, 508; II, 109, 181, 183, 184, 203, 206, 209.
Kertanguy (Adèle de), II, 167, 575.
Kertanguy (Élie de), I, 443, 501; II, 132, 166-170, 192, 193, 576, 578.
Kertanguy (Félix de), II, 132, 573.
Kertanguy (Jeanne de), II, 161-175, 177, 178.
Kertanguy (Mme de [Vve d'Élie], 576-580, 583, 585.
Kikou, II, 297, 298.
Kobès, II, 298, 304, 311.

Labbe, II, 26.
Laborel, II, 294.
Laboubée, II, 453.
Lacombe (John), II, 297, 298.

Lucien (Frère), II, 10.
Luzierre, I, 113, 114, 116.

Macé, (abbé), I, 265, 266 ; II, 54.
Macé (Antoine), I, 97.
Mackau (de), II, 265, 268, 273.
Magalon, II, 581.
Mahé, II, 528, 529.
Maillé de la Tour-Landry, I, 41, 43, 45, 46, 52, 56.
Mainguet, I, 353.
Maìnguy, I, 122.
Maistre (Joseph de), I, 86.
Malagutti, II, 375
Malebranche I, 62, 451
Manet, I, 134.
Mannay, I, 402, 425, 426
Manning, II, 536
Manoir, I, 169, 182, 373.
Marc-antoine de Dominis, I, 88
Marcel (Frère), I, 363 ; II, 72.
Marcellin (Frère), II, 227-229, 337, 338, 365,
Marcellin (Rouzioux) (Frère), II, 337-339.
Marchais I, 101, 480.
Maret, I, 92.
Marigo (Mlle de), II, 161.
Marion, I, 412 ; II, 132, 204, 207-209, 215, 216, 217, 410.
Martin (l'abbé), I, 400, 409.
Martin (Henri), II, 580.
Martin de Noirlieu, II, 206, 209, 214, 485, 575, 577, 581.
Marzan (du Breil de), I, 442, 498.
Massias, I, 547, 551 ; II, 66, 154, 362.
Massillon I, 73, 79; II, 26
Masson, I, 52.
Mathieu (cardinal), II, 354.
Mathurin (Frère), I, 345.
Maunoir, I, 266; II, 160.
Maupied, I, 503; II, 29, 376, 403, 404, 611.
Maupoint, II, 129.
Maurice, II, 362.
Maurron, I, 20.
Mayet (Mme de), II, 612.
Maynard, II, 285, 295.
Mazelier, I, 343-345, 368, 428, 429; II, 137-142, 144-146, 153
Mazenod (de), I, 120.
Meerssenhoven (de), II, 147.
Mélaine (Frère), II, 532, 533, 535.
Mélite (Frère), II, 438, 439, 444.
Melun (de), II, 506, 514.
Mercier, II, 211.
Mermet, I, 285, 477, 523, 547, 551 ; II, 54, 108, 109, 112, 422, 423.
Merpaux, II, 100, 101, 633.
Merré, I, 134.
Meslé, I, 510,
Mesléard, I, 169.
Mesnier, I, 265,
Mesnier, I, 547.
Met, I, 124, 125.
Mettrie, I, 20.
Michel, II, 509, 646.
Michelet, I, 385,
Migne, II, 30.
Millaux, I, 401 402.
Mirecourt (de), I, 24, 25, 403, 404; II, 268, 270 300.
Moïse (Frère), II, 229.
Molé, II, 519.
Molina I, 549.
Monique, Ste II, 212.
Montalembert, I, 718, 252, 443, 458, 481, 487, 490, 503, 504; II, 194, 200, 263, 265, 405, 406, 505, 506. 509, 513-516, 519, 637.
Montalembert (Mme de), II, 638
Montalivet (de), II, 43.
Montanelli, II, 580, 584.
Montesquiou (de), I, 232.
Moreau, II, 147-151.
Morel (Jules), I, 442, 450, 476, 547.
Morvan, I, 406.
Morvonnais (de la), I, 443, 499.

MOUTON, II, 424,
MOYES (de), II, 229.
MUARD, II, 460, 461.
MURAT (de), II, 611.
MUSSET (de), I, 204.

NANTOIS (de), I, 373, 378.
NAPOLÉON Ier, I, 40, 76, 82-84, 89, 90, 109, 120, 127, 136, 148, 149, 154, 176, 177, 203, 216, 229, 231, 232, 274, 435, 546; II, 595.
NAPOLÉON III, II, 567, 570, 572.
NAVARRE, I, 549.
NAYS, II, 600.
NEMOURS (duc de), II, 409.
NICOLE, I, 39.
NOAILLES (de), I, 119.
NOEL, I, 101, 115.
NOGUES, I, 425.

O'CONNELL, II, 478.
OHEIX, II, 524.
OLÉRON, I, 405, 522, 546.
OLLIVIER (l'abbé), I, 211.
OLLIVIER (Emile), II, 189, 580.
ORTIGUE (d'), II, 405.
OSMOND (Frère), II, 225.
OVERBECK, I, 469.
OZOUVILLE (d'), I, 459.

PACCA (cardinal), I, 406, 549.
PACÉ, I, 274.
PAGNERRE, II, 211, 255.
PAILLOU (Mgr), I, 253.
PALÉMON (Frère), II, 234.
PANCEMONT (de), I, 328.
PARIEU (de), II, 516, 518.
PARISET, II, 333, 336.
PARISIS, II, 151, 514, 515, 519, 525, 568, 570.
PARIS-JALLOBERT (l'abbé), I, 544.
PARIS-JALLOBERT (Mlle), I, 162, 542.
PASCAL-JOSEPH (Frère), II, 295, 309, 315.
PASTRE, II, 637.
PAÛL (saint), II, 239.
PAUL (Frère), I, 338, 333, 337-341, 345, 367; II, 13, 71, 106, 383, 384.
PAULET, I, 230.
PAULIN (Frère), I, 345; II, 7, 481, 493.
PAYEN DE LA GRANDIÈRE, I, 353.
PÉCOUL, II, 259, 260.
PEIGNÉ, I, 342.
PELLETAN, II, 584.
PENQUER (Mme), II, 172-174.
PÉRIER (Casimir), II, 38.
PÉROT, I, 399.
PERRAUD (cardinal), I, 448.
PERRIN, I, 449.
PERROT, I, 279.
PERSEHAIE, I, 449, 518, 546.
PETIT, II, 611.
PEYROT, II, 338.
PEYRAT, II, 199.
PHILÉAS (Frère), II, 605, 617.
PHILÉMON (Frère), II, 234.
PHILIPPE (Frère), II, 507.
PHILIPPE II, I, 80.
PIAU, I, 546.
PICARD (Charles), II, 297, 298.
PICOT (Abbé), I, 211.
PICOT, I, 158, 405.
PIE (Cardinal), II, 546, 547.
PIE VII, I, 31, 65, 76, 82, 83, 120, 127, 157, 186.
PIE IX, I, 222; II, 150, 177, 499-501, 525, 532.
PIERRE (Frère), I, 345, 354.
PIERRE-CLAVER (Frère), II, 310.
PIERRE-MARIE (Frère), I, 354.
PINAULT, II, 617.
POIDEVIN, I, 547.
POISSON, II, 24.
POLYCARPE (Frère), II, 72, 135.
POMARÉ, II, 341, 344, 345.
PONSARD, I, 361.
PONTMARTIN (de), I, 443.
PORPHYRE (Frère), II, 322-325.
POUHAER (Mme), I, 299.
POULPIQUET (de), II, 81, 176.

Pressigny (Cortois de), I, 12, 14, 15, 27, 28, 31, 34-40, 45, 63, 78, 83, 103, 111, 122, 138, 164, 165, 223.
Pringet (Mme), II, 164, 165.
Pritchard, II, 341.
Protet, II, 310, 311.
Provost (Mathurin), I, 330, 331.
Provostaye (de la), I, 442, 453, 486, 546.
Prud'homme, I, 240.

Quélen (de), I, 66, 146, 158, 318, 377, 393, 397, 502; II, 185-188, 191, 193, 198, 204, 356.
Querbes, II, 458.
Quéré, II, 207, 209, 210,
Querret, I, 97, 98, 132-135, 151, 152, 157, 160-164, 171, 176-178, 188, 197, 208, 221, 224, 238, 279, 287, 288, 290, 363, 377, 379, 398, 410, 414, 437, 438; II, 24, 25, 29, 52, 53, 54, 104-107, 134, 135, 184, 366, 367.
Quincey (Cortois de), I, 12.
Quris, I, 442, 547.

Raboisson, II, 442-446, 448, 450-453.
Racine, I, 79; II, 21.
Reclus, I, 547.
Rembert (Frère), II, 234.
Renault (l'abbé), I, 267.
Renault (Père), II, 145, 146 151, 153, 170, 186.
Rendu (Ambroise), I, 235; II, 36, 86, 92, 93, 94, 115, 117, 157, 158, 389-392, 395, 401, 405.
Rendu (Eugène), II, 86, 389.
Rialan, II, 524.
Riancey (Henri de), II, 506.
Ribaut, I, 281.
Ricard (Mgr), II, 584.
Ricard (Père), I, 353.
Richard, I, 267.
Richard (abbé), I, 204, 381.
Richard (cardinal), I, 417; II, 548, 553, 555, 556, 559, 560, 596.
Richer, I, 88.
Richerie (de la), II, 342-346.
Rieul (Frère), II, 227, 250, 251.
Rio, I, 469.
Rio (l'abbé), II, 524.
Rioche, I, 279.
Robert (Cyprien), I, 12, 442.
Robert (Louis-François), I, 3, 12.
Robert (Pierre-Louis), I, 3, 13.
Robertson, I, 197.
Robidou, I, 16.
Robillard, II, 354-356, 376.
Robin, II, 538.
Robinet (Sœur), II, 175, 176.
Roce (Bertranne), I, 3, 8.
Roger, I, 163.
Roger-Marvaise, I, 59.
Rohan (de), II, 3.
Rohrbacher, I, 82, 93, 438, 442, 449, 460, 462, 463, 465, 467, 470, 476, 477, 484, 499, 503, 509, 520, 521, 551; II, 28, 30, 97, 99-101, 125-128, 190, 194, 201, 204, 209, 460, 577, 610.
Romagère (Mathias Le Groing de la), I, 211, 223, 227, 283, 302, 307, 370-373, 375-383, 391, 394, 399, 405; II, 54, 104-106, 108-117, 120-124, 156, 158, 176, 190, 210, 354.
Romagère (Pierre-Joseph de la), I, 371, 372.
Roncière (de la), II, 346, 347.
Rondeau, II, 178.
Ronsin, I, 189, 192.
Ropers, II, 349, 376, 467, 470, 471.
Rosamel (de), II, 93, 218, 256, 388, 391.
Rouault, I, 265.
Rouland, II, 570.
Rousseau, I, 77, 423.

Mouton, II, 424.
Moyes (de), II, 229.
Muard, II, 460, 461.
Murat (de), II, 611.
Musset (de), I, 204.

Nantois (de), I, 373, 378.
Napoléon Ier, I, 40, 76, 82-84, 89, 90, 109, 120, 127, 136, 148, 149, 154, 176, 177, 203, 216, 229, 231, 232, 274, 435, 546; II, 595.
Napoléon III, II, 567, 570, 572.
Navarre, I, 549.
Nays, II, 600.
Nemours (duc de), II, 409.
Nicole, I, 39.
Noailles (de), I, 119.
Noel, I, 101, 115.
Nogues, I, 425.

O'Connell, II, 478.
Oheix, II, 524.
Oléron, I, 405, 522, 546.
Ollivier (l'abbé), I, 211.
Ollivier (Emile), II, 189, 580.
Ortigue (d'), II, 405.
Osmond (Frère), II, 225.
Overbeck, I, 469.
Ozouville (d'), I, 459.

Pacca (cardinal), I, 406, 549.
Pacé, I, 274.
Pagnerre, II, 211, 255.
Paillou (Mgr), I, 253.
Palémon (Frère), II, 234.
Pancemont (de), I, 328.
Parieu (de), II, 516, 518.
Pariset, II, 333, 336.
Parisis, II, 151, 514, 515, 519, 525, 568, 570.
Paris-Jallobert (l'abbé), I, 544.
Paris-Jallobert (Mlle), I, 162, 542.
Pascal-Joseph (Frère), II, 295, 309, 315.
Pastre, II, 637.
Paul (saint), II, 239.
Paul (Frère), I, 338, 333, 337-341, 345, 367; II, 13, 71, 106, 383, 384.
Paulet, I, 230.
Paulin (Frère), I, 345; II, 7, 481, 493.
Payen de la Grandière, I, 353.
Pécoul, II, 259, 260.
Peigné, I, 342.
Pelletan, II, 584.
Penquer (Mme), II, 172-174.
Périer (Casimir), II, 38.
Pérot, I, 399.
Perraud (cardinal), I, 448.
Perrin, I, 449.
Perrot, I, 279.
Persehaie, I, 449, 518, 546.
Petit, II, 611.
Peyrot, II, 338.
Peyrat, II, 199.
Philéas (Frère), II, 605, 617.
Philémon (Frère), II, 234.
Philippe (Frère), II, 507.
Philippe II, I, 80.
Piau, I, 546.
Picard (Charles), II, 297, 298.
Picot (Abbé), I, 211.
Picot, I, 158, 405.
Pie (Cardinal), II, 546, 547.
Pie VII, I, 31, 65, 76, 82, 83, 120, 127, 157, 186.
Pie IX, I, 222; II, 150, 177, 499-501, 525, 532.
Pierre (Frère), I, 345, 354.
Pierre-Claver (Frère), II, 310.
Pierre-Marie (Frère), I, 354.
Pinault, II, 617.
Poidevin, I, 547.
Poisson, II, 24.
Polycarpe (Frère), II, 72, 135.
Pomaré, II, 341, 344, 345.
Ponsard, I, 361.
Pontmartin (de), I, 443.
Porphyre (Frère), II, 322-325.
Pouhaer (Mme), I, 299.
Poulpiquet (de), II, 81, 176.

PRESSIGNY (Cortois de), I, 12, 14, 15, 27, 28, 31, 34-40, 45, 63, 78, 83, 103, 111, 122, 138, 164, 165, 223.
PRINGET (Mme), II, 164, 165.
PRITCHARD, II, 341.
PROTET, II, 310, 311.
PROVOST (Mathurin), I, 330, 331.
PROVOSTAYE (de la), I, 442, 453, 486, 546.
PRUD'HOMME, I, 240.

QUÉLEN (de), I, 66, 146, 158, 318, 377, 393, 397, 502; II, 185-188, 191, 193, 198, 204, 356.
QUERBES, II, 458.
QUÉRÉ, II, 207, 209, 210,
QUERRET, I, 97, 98, 132-135, 151, 152, 157, 160-164, 171, 176-178, 188, 197, 208, 221, 224, 238, 279, 287, 288, 290, 363, 377, 379, 398, 410, 414, 437, 438; II, 24, 25, 29, 52, 53, 54, 104-107, 134, 135, 184, 366, 367.
QUINCEY (Cortois de), I, 12.
QURIS, I, 442, 547.

RABOISSON, II, 442-446, 448, 450-453.
RACINE, I, 79; II, 21.
RECLUS, I, 547.
REMBERT (Frère), II, 234.
RENAULT (l'abbé), I, 267.
RENAULT (Père), II, 145, 146 151, 153, 170, 186.
RENDU (Ambroise), I, 235; II, 36, 86, 92, 93, 94, 115, 117, 157, 158, 389-392, 395, 401, 405.
RENDU (Eugène), II, 86, 389.
RIALAN, II, 524.
RIANCEY (Henri de), II, 506.
RIBAUT, I, 281.
RICARD (Mgr), II, 584.
RICARD (Père), I, 353.
RICHARD, I, 267.
RICHARD (abbé), I, 204, 381.
RICHARD (cardinal), I, 417; II, 548, 553, 555, 556, 559, 560, 596.
RICHER, I, 88.
RICHERIE (de la), II, 342-346.
RIEUL (Frère), II, 227, 250, 251.
RIO, I, 469.
RIO (l'abbé), II, 524.
RIOCHE, I, 279.
ROBERT (Cyprien), I, 12, 442.
ROBERT (Louis-François), I, 3, 12.
ROBERT (Pierre-Louis), I, 3, 13.
ROBERTSON, I, 197.
ROBIDOU, I, 16.
ROBILLARD, II, 354-356, 376.
ROBIN, II, 538.
ROBINET Sœur, II, 175, 176.
ROCE (Bertranne), I, 3, 8.
ROGER, I, 163.
ROGER-MARVAISE, I, 59.
ROHAN (de), II, 3.
ROHRBACHER, I, 82, 93, 438, 442, 449, 460, 462, 463, 465, 467, 470, 476, 477, 484, 499, 503, 509, 520, 521, 551; II, 28, 30, 97, 99-101, 125-128, 190, 194, 201, 204, 209, 460, 577, 610.
ROMAGÈRE (Mathias Le Groing de la), I, 211, 223, 227, 283, 302, 307, 370-373, 375-383, 391, 394, 399, 405; II, 54, 104-106, 108-117, 120-124, 156, 158, 176, 190, 210, 354.
ROMAGÈRE (Pierre-Joseph de la), I, 371, 372.
RONCIÈRE (de la), II, 346, 347.
RONDEAU, II, 178.
RONSIN, I, 189, 192.
ROPERS, II, 349, 376, 467, 470, 471.
ROSAMEL (de), II, 93, 218, 256, 388, 391.
ROUAULT, I, 265.
ROULAND, II, 570.
ROUSSEAU, I, 77, 423.

